

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE
L'ETRANGER**

43^E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE

OCTOBRE 2025

CENTRE DE CONFERENCES MINISTERIEL — 27, RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS

SOMMAIRE

43^E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE

13-17 OCTOBRE 2025

LUNDI 13 octobre 2025.....	5
Ouverture de la 43e session de l'AFE par la présidente, Madame Hélène Degryse.....	5
INTERVENTION DE M. DAVID BERTOLOTTI, SECRETAIRE GENERAL ADJOINT MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES	9
Prise de parole des élus.....	15
Prise de parole des Présidents de groupe	15
Prise de parole des membres des groupes.....	22
Intervention de M. Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'AFE.....	28
Mandats particuliers : ANTS et CFE	31
Discussions libres.....	31
GIEC, Mme Valérie MASSON-DELMOTTE, directrice de recherche au CEA	42
Échanges avec la salle	51
Audition de M. Pierre MOSCOVICI, Premier président de la Cour des Comptes.....	59
Mercredi 15 octobre 2025.....	71
Séance de restitution et de clôture des Assises en présence de la ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'Étranger.....	71
Échanges avec la salle	78
Adoption de l'avis	89
Présentation des Évolutions récentes en matière de nationalité, de CNF et du RECE par Mme Gaëlle LE PAPE, sous-directrice de l'État civil et de la nationalité.....	93
Échanges avec la salle	101
Table ronde IA, par Mme Nolwen GODARD, M. Benjamin GUEDJ, M. Nilo SCHWENCKE et Mme Virginie ROZIERE	108
Échanges avec la salle	121
Présentation de la réserve diplomatique par l'Académie Diplomatique et Consulaire, par M. Laurent BIGOT.....	124
Échanges avec la salle	128
Jeudi 16 octobre 2025.....	132
Présentation des travaux de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires	133
Océans et risques associés.....	133
Échanges avec la salle	136
Indemnisation des victimes d'infraction à l'étranger	137
Situation de crise dans le monde : retours des élus.....	138

Situation de crise dans le monde : rencontre avec le directeur du Centre de Crise et de Soutien (CdCS)	140
Présentation de résolutions.....	141
Rapport sur les violences faites aux enfants	143
Prévention et prise en charge du harcèlement et des violences sexuelles dans les établissements du réseau AEFE	144
Vote des résolutions	145
Présentation des travaux de la commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation.....	150
Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme : rétablissement de la JDC en présentiel pour les Français de l'étranger	152
Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme : ONaCVG	153
Échanges avec la salle	154
Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme : le général Ancelin.....	155
Échanges avec la salle	157
Lutte contre les violences faites aux enfants.....	158
Vote des résolutions et des avis	159
Présentation des travaux de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.....	166
Francophonie et réseaux culturels : Assemblée parlementaire de la francophonie.....	166
Francophonie et réseaux culturels : Audition du secrétaire général de la fondation Alliances française.....	167
Francophonie et réseaux culturels : Audition des dirigeants au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.....	169
Francophonie et réseaux culturels : Audition de la directrice générale de l'Institut français	170
Enseignement : Auditions des organisations syndicales	172
Enseignement : audition de la FAPEE	173
Enseignement : audition de la sénatrice Samantha CAZEBONNE sur les Palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger	175
Enseignement : audition conjointe avec la commission des finances sur le budget.....	176
Enseignement : la qualité de l'enseignement.....	178
Enseignement : la gestion des ressources humaines	180
Échanges avec la salle	180
Vote des résolutions	182
Vendredi 17 octobre 2025	188
Présentation des travaux de la Commission du développement durable et du commerce extérieur	188
GIEC – Rencontre avec Valérie MASSON-DELMOTTE	190
Table ronde – L'intelligence artificielle.....	191
Prix AFE du développement durable des Français de l'étranger	193

Radioscopie du commerce extérieur – La France et l'Europe face aux recompositions énergétique et commerciale mondiales.....	194
Le secteur de la Défense — Histoire et principes.....	196
Rencontre avec la Commission Environnement du CESE	198
Entretien avec le prix Nobel d'économie 2025.....	199
Vote de la résolution.....	200
Présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	202
Situation financière de la CFE	202
Audition de Madame Pauline CARMONA sur le programme 151	203
Pour terminer je tiens à remercier mes collègues de la Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité. C'est un travail de Commission réputé austère, mais il est extrêmement intéressant et nous permet d'avoir un aperçu global des thématiques et nous y avons des débats de qualité. Budget de l'AFE.....	205
Auditions.....	206
Situation financière de la Mission Laïque Française.....	206
Audition de Madame Anne GRILLO, Directrice générale de la mondialisation.....	208
Fiscalité — Bilan 2025 de la DINR	209
Simulateur d'impôt	210
Conventions fiscales.....	211
Vote des résolutions	213
Présentation des travaux de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaireS	217
Thème 1 : Accompagnement des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales	218
Thèmes 2 : Travail sur le double système de la Liste électorale consulaire et du registre des Français de l'étranger.....	224
Échanges avec la salle	228
Vote des résolutions	231
Motions d'urgence — Séquence d'échanges libres	236
Présentation de la vidéo « Agir ensemble pour protéger les victimes de violences intrafamiliales À l'Étranger » par Ilde GORQUET, Sous-directrice de la protection des droits des personnes	239
Échanges avec la salle	239
Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire – Intervention suivie des questions orales et d'actualité	241
Intervention	241
Questions orales	248
Questions au Gouvernement.....	260
Point sur le TGN.....	263
Échanges avec la salle	263
Présentation du bilan de l'élection dans la 5 ^e circonscription et de Tabula	266
La plateforme Tabula	270

Échanges avec la salle	271
Présentation des sujets à inscrire À l'ordre du jour de la 44 ^e session de l'AFE et clôture de la 43 ^e session et prises de parole des élus	275

LUNDI 13 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 9 heures 45 dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

OUVERTURE DE LA 43E SESSION DE L'AFE PAR LA PRESIDENTE, MADAME HELENE DEGRYSE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers AFE, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les Délégués consulaires, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Madame la Directrice de la DFAE, chère Pauline, Monsieur le Directeur adjoint, cher François, Monsieur le Secrétaire général, cher Olivier Antoine, Madame la Secrétaire générale adjointe, chère Aurélie, chers Xin, Aymen, Mathieu, Mohamed, chers amis, chers collègues, c'est avec un profond sentiment de responsabilité que je prends la parole aujourd'hui devant vous, représentants de la communauté française établie hors de nos frontières, et que j'ouvre la 43^e session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Avant toute chose, je tiens à féliciter la toute nouvelle ministre des Français de l'étranger, Éléonore CAROIT. Éléonore est une vraie Française de l'Étranger. Elle aura sans nul doute à cœur de travailler en symbiose avec nous. J'adresse par ailleurs un salut à Laurent SAINT-MARTIN, qui a marqué les esprits par un engagement sans faille et non partisan à nos côtés. Éléonore souhaitait être là avec nous ce matin, mais ne pouvait le faire avant la passation. Nous la retrouverons cet après-midi en bureau élargi.

Permettez-moi tout d'abord de saluer l'engagement et le dévouement de chacune et chacun d'entre vous au service de nos compatriotes à l'étranger. L'Assemblée des Français de l'étranger incarne la voix de trois millions de Français qui ont fait le pari de l'international. Notre diversité est une richesse, nos expériences multiples sont une force et c'est ensemble que nous portons haut les valeurs de la France sur tous les continents. Au cours de cette session, nous aurons à cœur d'aborder les sujets qui préoccupent nos communautés : l'accès à l'éducation française pour nos enfants, la protection sociale, la sécurité, l'emploi ainsi que le rayonnement de notre culture et de notre langue. Je n'oublie pas non plus les défis auxquels nous faisons face : la simplification de nos démarches administratives, le soutien aux entrepreneurs français à l'étranger et l'accompagnement de celles et ceux qui rencontrent des difficultés, notamment dans un contexte mondial incertain.

Je souhaite que nos travaux soient guidés par l'écoute, la solidarité et l'innovation. L'écoute, car chaque voix compte. Je ne parle pas ici d'élections partisanes, rassurez-vous. La solidarité, car aucun

Français, même loin de la France, ne doit se sentir isolé. L'innovation, car les solutions d'hier ne répondront pas toujours aux défis de demain. Nous avons la responsabilité de défendre les intérêts de nos compatriotes, mais aussi d'être des ambassadeurs de la France, de ses valeurs et de son ouverture sur le monde.

Soyons à la hauteur de cette mission, forts de notre unité et de notre engagement commun. Ensemble, continuons de faire vivre l'esprit français, celui du dialogue, de l'entraide et de l'excellence, partout où nous nous sommes établis.

Ceci étant dit, nous ne sommes pas une association avec tout le respect que je leur porte. Nous sommes des élus, de vrais élus. Nous travaillons de concert avec nos représentations diplomatiques et consulaires dans le monde. Je constate, encore en 2025, que parfois, nous, élus, n'avons pas l'écoute que nous mériterais. Nous avons le plus grand respect pour nos ambassadeurs et consuls nommés. Nous ne sommes pas nommés. Nous sommes élus, nous sommes sur le terrain, souvent depuis de longues années. Nous connaissons ce terrain, nous l'arpentons de long en large. Nous avons des réseaux nombreux, robustes, divers. La charte, adoptée lors de la précédente session, a permis de fluidifier les relations entre élus et administration. Certains blocages persistent toutefois, parfois encore ici et là, et nous travaillerons sans nul doute durant cette semaine à les lever ensemble.

Sur d'autres sujets, nous avançons également. Vous souvenez-vous de mon intervention lors de l'ouverture de notre session précédente ? J'y évoquais l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013, à savoir l'Assemblée des Français de l'étranger peut être consultée par le Gouvernement, par le président de l'Assemblée nationale ou par le président du Sénat sur la situation des Français établis hors de France et sur toute question consulaire ou d'intérêt général, notamment culturelle, éducative, économique et sociale les concernant. 2013, plus de 10 ans pour décider d'activer ledit article pour la tenue d'Assises de la protection sociale. C'est néanmoins une formidable nouvelle. Les travaux réalisés sur le sujet ont permis de proposer des améliorations concrètes. J'y reviendrai. Pourquoi ne pas activer cet article pour d'autres sujets qui intéressent au plus haut point nos compatriotes à l'étranger ? Nous avons, je pense, beaucoup d'idées.

Il est maintenant temps pour moi de mettre les pieds dans le plat. Je suis certaine que vous m'attendez au tournant. Je vous connais trop bien. Je veux bien entendu parler de l'instabilité politique. Nomination d'un gouvernement, démission dudit gouvernement le lendemain, retour du Premier ministre démissionnaire pour continuer les négociations, puis retour tout court du Premier ministre, et hier soir tard, enfin, un gouvernement et une ministre déléguée. Ces circonstances exceptionnelles, dont je ne ferai pas abstraction, ne sauraient toutefois nous empêcher de travailler et d'avancer durant cette session. Nos trois millions de Français établis hors de France le valent bien. Je remercie le Secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay, David BERTOLOTTI, d'être à mes côtés pour cette ouverture inédite.

Revenons à nos travaux. Traditionnellement, il me revient de faire un point de situation. Certains d'entre nous entament déjà la deuxième semaine de l'AFE. En effet, j'ai siégé avec les suppléants du bureau de vote électronique, depuis septembre déjà, pour mener à bien l'élection partielle de la cinquième circonscription des Français de l'étranger. Le scrutin s'est bien déroulé et hier soir, à 19 heures, nous avons dépouillé l'urne électronique à quelques mètres d'ici, prouvant qu'impossible n'est pas français de l'étranger. Je félicite la toute nouvelle députée, Nathalie COGGIA, élue députée de la cinquième circonscription. Je remercie Frédéric, Gérard et Pierre d'avoir siégé à mes côtés au BVE, également toutes les parties prenantes, notamment Stéphanie MOUTAQUE-OSSENI et toute l'équipe du BVE.

Depuis jeudi dernier, le groupe de travail assises s'est attelé à la tâche de la conférence de consensus qui s'est tenue vendredi à l'Assemblée nationale, grâce au truchement de la députée Anne GENETET, que je remercie ici. Cet événement a été une vraie réussite. Ces assises de la protection sociale marquent une étape importante dans la vie de notre Assemblée. Elles resteront surtout comme une preuve.

Celle que l'Assemblée des Français de l'étranger sait se saisir de ses missions, débattre avec sérieux, écouter les témoignages du terrain et formuler des propositions. Elle a su prouver, en outre, qu'elle ne restait pas dans un entre-soi et qu'elle savait s'adresser aux Français de l'étranger et les impliquer, comme l'ont montré les panélistes qui ont joué un rôle très précieux.

Sans vouloir trop anticiper sur le programme de mercredi, je peux vous dévoiler que nous avons entendu des témoignages forts. Nous avons formulé des recommandations précises. Je veux remercier chacune et chacun d'entre vous pour la qualité de vos interventions et en particulier les membres du groupe de travail qui ont porté ce travail. Je veux remercier aussi les experts qui nous ont accompagnés et la CNDP qui a fourni un travail titanique et qui n'a pas compté son temps. Comme je l'ai dit vendredi déjà, le chemin ne s'arrête pas ici. Notre devoir est désormais de porter ces propositions vers le Gouvernement et le Parlement pour transformer ces paroles, ou plutôt ces écrits, en actes.

Pour revenir à la dure réalité de la vie qui nous éloigne bien des turpitudes de la politique, nous avons la tristesse d'avoir récemment perdu quatre anciens élus des Français de l'étranger.

Jean CONTI est décédé en avril dernier. Il a été élu à l'AFE jusqu'en 2014. Jean avait été administrateur de sociétés et de différentes associations (AFBCI, UFE, ASFE) Il avait toujours montré un fort engagement en profit de la communauté française, notamment en Côte d'Ivoire, où il résidait depuis de nombreuses années.

Francine BOUGEON-MAASSEN nous a quittés en mai dernier. Francine était une personnalité marquante que j'ai eu la chance de connaître un peu. Elle s'est d'abord impliquée en Allemagne dans les années 80 en créant des groupes préscolaires francophones à Francfort. Installée à Bruxelles, elle est devenue élue AFE en 2006, où elle siégea jusqu'en 2014. Elle a été une présidente très active de l'association « Français du monde. » C'était une femme d'engagement et de conviction.

Jean-Louis MAINGUY est décédé en août dernier. Élu AFE entre 2006 et 2021, président de l'UFE Liban, alors section la plus importante, il s'est illustré par un engagement constant au service des Français de l'étranger, et notamment ceux du Liban. Administrateur de la CFE, il a œuvré avec constance pour l'action sociale et la solidarité. Membre du groupe Communication de l'AFE, il a documenté celle-ci dans un film, un livre et une exposition qui marquèrent les esprits « 60 ans au service des Français de l'étranger » et ses films et livres « 2004-2014, l'AFE a 10 ans. »

Gérard MICHON vient de nous quitter en septembre et son départ a ému beaucoup d'entre nous. Il était lauréat du Concours général de philosophie, polytechnicien, docteur ès sciences et officier de réserve. Recruté aux États-Unis, il a enseigné à l'Université de UCLA. Établi à Los Angeles, il venait de rentrer en France. Élu au CSFE fin 1993, il a été réélu sans discontinuer jusqu'à ce jour et à l'AFE jusqu'en 2014. Élu iconoclaste et tellement original, il siégeait à la Commission des lois qu'il a également présidée. Inlassable candidat à de multiples élections, il était un visage connu et reconnu de notre Assemblée. Pour eux quatre, je vous invite à vous lever ou à vous recueillir pour une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

Sur d'autres sujets, permettez-moi, chère Pauline, de vous remercier pour l'énergie que vous mettez à exercer votre fonction au quotidien, pour les rencontres récurrentes que vous organisez avec les élus de par le monde et pour votre disponibilité. Avec François, vous êtes vraiment à l'écoute de la présidente que je suis, mais aussi et surtout de tous les élus en général et cela nous permet de travailler ensemble en bonne intelligence. Comme à l'accoutumée, j'ai été en contact très régulier avec le secrétariat général depuis la session précédente.

Ces dernières semaines n'ont pas été simples — c'est un euphémisme — pour élaborer l'ordre du jour : plénière, assises, conférence de consensus, programme de commissions. Les défis étaient multiples. Nous ferons un RETEX complet comme d'habitude pour encore mieux fluidifier nos travaux. J'adresse donc un grand merci à Olivier Antoine, Aurélie, Aymen et la bienvenue à Mathieu, à Xin et à Mohamed.

Notre 43^e session se distingue par un programme inédit et dense, au moins autant que les sessions précédentes, pour autant que cela puisse être possible.

Cet après-midi, nous innoverons encore une fois en recevant pour la première fois de l'histoire de notre assemblée, me semble-t-il, le premier président de la Cour des comptes, Pierre MOSCOVICI. Le point culminant de notre semaine, en tous les cas de nos travaux de ces six derniers mois, sera mercredi, la séquence consacrée aux Assises de la protection sociale. L'AFE a également le plaisir d'accueillir une table ronde sur l'intelligence artificielle. Mercredi soir, nous vous retrouverons, Monsieur le Secrétaire général, au Quai d'Orsay pour la remise du troisième prix du développement durable. Je félicite la présidente, Patricia CONNELL, et son équipe. Les programmes de nos six commissions sont variés. Nous parlerons de violences intrafamiliales et un bilan sera fait de la convention de partenariat entre le ministère et la plateforme « Save You. » Inscription au registre, convention fiscale, programme 151, 185, risque climatique, sommet UNOC, prévention du harcèlement au sein de l'AEFE et devoir de mémoire.

Comme à chaque session, le groupe d'études Statut, rôle et place des Français établis hors de France du Sénat, présidé par le sénateur LE GLEUT, auditionnera le bureau de l'AFE et les présidents de commissions jeudi soir. C'est un rendez-vous important de notre semaine. Cette fois encore, le bureau exécutif a associé nos conseillers honoraires en les conviant à nos travaux de plénière. Nous les retrouvons toujours avec plaisir.

Nouveaux membres. Marie-Christine KLISS et Jeanne DUBARD ont démissionné et seront remplacées par Lucas LAMAH et Christian LEMAITRE. Merci à elles. Lucas rejoint la commission de l'enseignement et Christian, celle des lois. Je les invite à se présenter brièvement à nous. Lucas, la parole est à vous.

Monsieur Lucas LAMAH, conseiller élu pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Madame la Présidente. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Lucas LAMAH. Je suis élu au Liban depuis 2021. Je suis marié et père de deux enfants. Je suis ingénieur de formation. J'ai fait une grande école de commerce et j'ai travaillé dans le conseil pendant plus de huit ans. J'ai eu l'occasion de parcourir le monde. Depuis 2009, je suis au Liban, chef d'entreprise de société dans le digital. Je rejoins la commission Enseignement. Je suis ravi, vu que le Liban est le plus grand réseau AEFE du monde, avec 68 établissements désormais. Ravi vraiment de rejoindre l'AFE et au plaisir de travailler avec vous tous.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Christian LEMAITRE, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis Christian LEMAITRE. Je suis élu en Roumanie depuis 2014. Je suis très heureux de revenir dans cette belle assemblée que j'ai quittée en mars 2022. Je suis très heureux de rejoindre mon groupe URCI puis la Commission des lois. Je les remercie pour leur accueil très chaleureux. Enfin, je voudrais dire un petit mot sur Jeanne DUBARD, que je remplace, pour tout son travail qu'elle a pu faire à l'AFE depuis 2014. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

En ce mois d'octobre, j'aimerais évoquer devant vous la difficulté de la maladie lors d'une expatriation. Le cancer du sein, notamment, touche beaucoup de nos compatriotes. Cette épreuve est souvent encore plus complexe lorsque nous sommes loin de la France, dans un contexte différent, dans une langue que nous ne maîtrisons pas. J'adresse mes pensées de soutien à celles et ceux qui se battent actuellement courageusement contre la maladie loin de l'Hexagone.

Avec votre permission, je finirai comme j'ai commencé pour boucler la boucle. Je voulais encore une fois saluer la présence des élus. Élus, je sais les sacrifices que vous faites. J'ai moi-même une famille, un travail et c'est toujours un déchirement de partir. Pourtant, je le fais, car l'engagement n'est pas un vain mot. Nous avons, vous, moi, tous fait le choix de représenter nos compatriotes à l'étranger, de nous présenter à des élections avec conviction. Nous ne nous en plaignons pas, mais il y a des contraintes. Ce n'est pas une activité à temps plein. Nous avons, pour beaucoup d'entre nous, un travail, une famille, une vie quotidienne à gérer et à mener. Par ce porte-voix dont je dispose, j'exprime ma gratitude envers celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre, notre base arrière, nos conjoints, nos enfants, nos familles, nos amis qui comprennent, acceptent et soutiennent un engagement souvent passionnant, mais chronophage. Surtout quand des petits Naël et Julian — n'est-ce pas, Frédéric et Gaëlle — voient le jour. Bienvenue à eux. Ils font désormais partie de la famille de notre Assemblée.

Les sessions AFE ne sont pas des « pince-fesses. » Ce sont de véritables moments où les élus, je vous rappelle, de véritables élus, se retrouvent pour travailler, proposer des pistes, élaborer des solutions. Dans une période où l'incertitude domine, notre responsabilité est simple : continuer à agir, à écouter, à proposer, loin des postures stériles et déconnectées. L'Assemblée des Français de l'étranger est et restera un lieu de travail, de dialogue et d'espérance républicaine. Je nous souhaite à toutes et à tous une excellente session.

Applaudissements dans la salle.

INTERVENTION DE M. DAVID BERTOLOTTI, SECRETAIRE GENERAL ADJOINT MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur le Secrétaire général adjoint, la parole est à vous.

Monsieur David BERTOLOTTI, secrétaire général adjoint ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à l'AFE, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger, Madame la Directrice, chère Pauline, Monsieur le Secrétaire général, chers amis. J'ouvre cette 43^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger, en lieu et place de la nouvelle ministre déléguée. Comme la présidente l'a indiqué, les passations doivent encore avoir lieu dans la matinée. Je crois pouvoir dire que la ministre a hâte de vous retrouver et qu'elle le fera dès que possible, sans doute même dès aujourd'hui.

C'est une situation un peu inédite, j'en conviens, mais je dois dire que cela me donne personnellement le grand plaisir d'être avec vous ce matin et de marquer au passage qu'au Quai d'Orsay, comme dans tous les ministères, les secrétariats généraux assurent la continuité républicaine de l'État.

La présence de la directrice de la DFAE à mes côtés me donne l'occasion de saluer l'excellent travail de nos équipes consulaires au ministère qui poursuivent leur travail jour après jour avec engagement dans le respect de cette continuité du fonctionnement de l'État que j'évoquais à l'instant et, sur le terrain, dans 208 postes consulaires et 140 pays, comme à l'administration centrale en région parisienne et à Nantes. Vous connaissez leur dévouement, mais je souhaite ici, ce matin, le rappeler et le saluer.

Je commencerai mon propos aujourd'hui avec vous en reprenant les trois priorités qui guident notre action et qui nous ont été données par notre ministre, Jean-Noël BARROT : la sécurité, la modernisation des services consulaires et le soutien à nos compatriotes les plus défavorisés. Je terminerai d'ailleurs en évoquant les Assises de la protection sociale.

En premier lieu, les questions de sécurité, car nous nous réunissons dans un contexte international incertain et face à cette incertitude et cette insécurité croissante, le ministre a rappelé devant les ambassadrices et les ambassadeurs réunis ici même au mois de janvier, que les Français pouvaient compter sur la diplomatie française pour contribuer à leur protection. Permettez-moi d'ailleurs, à ce stade de mon allocution, d'évoquer la situation au Proche-Orient, en ayant une pensée pour l'ensemble des victimes du massacre du 7 octobre, dont nous venons de commémorer le deuxième anniversaire, parmi lesquelles figuraient 51 de nos compatriotes, ainsi que pour les civils palestiniens qui ont perdu la vie depuis cette date dans les opérations militaires menées à Gaza. Ce matin, nous vivons un moment heureux avec la libération des derniers otages vivants. Nous vivons aussi un moment extrêmement important de diplomatie avec la réunion à Charm el-Cheikh sur ce qu'il convient d'appeler « le jour d'après » dans ce processus de paix, réunion à laquelle participe le chef de l'État. Je souhaiterais avoir également une pensée pour les citoyens français incarcérés dans le monde dans des conditions inadmissibles pour des raisons qui n'en sont pas. Leur retour en France est une priorité pour notre pays et notre diplomatie. Nous mettons tout en œuvre pour obtenir leur libération. La France, en raison de ses valeurs, de son histoire, du modèle de société qu'elle porte, de l'action diplomatique qu'elle mène, est une cible de plus en plus partout dans le monde. Pour l'atteindre, ce sont malheureusement parfois des citoyens français qui sont visés.

Au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, deux directions s'occupent de ces questions. Le Centre de Crise et de Soutien et la Direction des Français à l'étranger et de l'Administration Consulaire, pour ce qui touche à la protection au quotidien des Français qui résident ou circulent hors de France. Cette obligation de protection envers nos communautés concerne aussi nos emprises à l'étranger qu'il nous appartient de toujours mieux sécuriser au regard de l'évolution de la menace. Cet impératif de protection concerne nos ambassades et nos consulats, mais aussi les 612 écoles et lycées répartis aux quatre coins du monde. Je souhaite à cet égard rappeler l'important effort de mise à niveau de nos établissements scolaires à l'étranger, réalisé au cours des trois dernières années à travers une enveloppe budgétaire de 11,5 millions d'euros consacrés à la sécurisation de nos écoles homologuées.

C'est un effort notable et il mérite d'être souligné, qui plus est dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons tous. Je tiens à remercier à travers vous l'ensemble des 442 conseillers des Français de l'étranger pour l'engagement, dont ils font preuve au quotidien, au service de la sécurité de nos compatriotes à l'étranger.

Je pense en particulier au travail réalisé pour relayer auprès de nos compatriotes les messages de sécurité et d'alerte. Je sais l'importance que vous accordez à ces questions, sur le terrain, et je me félicite au nom du ministère de pouvoir compter sur votre collaboration.

Je voudrais maintenant évoquer l'évolution des principaux chantiers de modernisation de l'action consulaire. Nos projets s'appuient notamment sur la dématérialisation qui est au cœur des processus de simplification, tout en conservant un souci de proximité avec les usagers. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères peut se targuer d'être pionnier en la matière, un peu une sorte de vitrine de la modernisation de l'État, puisqu'il développe depuis plusieurs années des projets innovants qui n'ont pas d'équivalent dans les autres administrations, avec comme objectif l'amélioration et la simplification des démarches au profit des usagers. Ces projets recueillent d'ailleurs une forte adhésion de la part de nos compatriotes, que nous pouvons mesurer grâce au retour des usagers très bon, voire excellent, sur l'ensemble des chantiers en cours, qu'il s'agisse de l'état civil électronique, avec un taux d'adhésion des usagers à la démarche en ligne de 95 % du service France Consulaire, avec un satisfecit de 90 % sur la qualité des réponses ou du vote par internet, qui a été utilisé par 75 % des votants lors des élections législatives anticipées de juin et juillet 2024 et 85 % lors de la législative partielle, dont le deuxième tour avait lieu ce week-end. Les enquêtes de satisfaction sur la qualité des services consulaires indiquent, sur les trois premiers trimestres de l'année en cours, un taux de satisfaction global des usagers de l'ordre de 95 %. Vous connaissez tous ces programmes, donc je ne vais pas longuement les décrire. Je me contenterai simplement de mentionner les évolutions intervenues au cours des derniers mois sur les quatre chantiers de modernisation pilotés par la DFAE.

Le premier est le vote par internet. Il s'agit du plus ancien programme, utilisé pour la première fois en 2012. La forte appétence pour cette modalité de vote se confirme. 85 % des votants pour la partielle, soit une hausse de 10 points par rapport aux précédentes élections législatives. Nous voulons aller encore plus loin dans la sécurisation du vote par internet et une nouvelle version d'une solution de vote par internet est en cours de développement. Elle embarquera notamment le service public d'identité numérique France Identité comme moyen d'authentification. Cette nouvelle solution fera l'objet de tests grandeur nature dont le premier aura lieu en novembre prochain.

Le second chantier de modernisation, toujours par ordre d'ancienneté, est la numérisation des actes de l'état civil conservés et créés par le ministère, qui, je le rappelle, administre à travers le service d'état civil à Nantes, la plus grande mairie de France. Le projet visant à la création d'un registre d'état civil électronique a été lancé en 2019. La première étape a été réalisée en 2021 pour permettre aux usagers de demander et recevoir des extraits ou des copies d'actes d'état civil entièrement dématérialisés et signés électroniquement à partir du site servicepublic.fr. Plus de quatre millions de copies intégrales et d'extraits ont été délivrés électroniquement dans des délais considérablement réduits, de moins de quatre jours. L'achèvement du projet est prévu fin 2026 pour permettre la dématérialisation complète des documents d'état civil consignés dans le registre, la création et la mise à jour d'actes dématérialisés, signés et archivés électroniquement, et la création d'une démarche en ligne de demandes de transcription d'actes d'état civil sans que l'usager ait à se déplacer dans un consulat. Une évaluation finale de ce projet interviendra dans le courant de l'année 2026 et devra déboucher en 2027 sur une loi pérennisant l'ensemble du dispositif.

Le troisième chantier est France Consulaire. La couverture géographique s'est nettement accélérée au cours des deux dernières années puisqu'après le continent européen en mars 2024, ont été intégrés l'Afrique du Nord en octobre de l'année dernière, puis l'Afrique subsaharienne en mars de cette année, le Moyen-Orient en mai et tout dernièrement, l'Asie, au mois de juillet.

France Consulaire couvre à ce jour 146 pays qui représentent 77 % des Français établis à l'étranger. À partir du 21 octobre, ce sera le tour de l'Amérique et des Caraïbes, avec comme objectif une couverture mondiale d'ici début décembre 2025.

Enfin, le quatrième chantier est celui lié à la dématérialisation de la procédure de renouvellement des passeports, afin qu'ils puissent être délivrés sans comparution personnelle. Ce projet est une simplification très importante, notamment pour nos compatriotes qui résident dans les grands pays, loin de nos postes. C'est aussi un projet emblématique de la coopération et de la collaboration qui existe entre l'administration et les conseillers des Français de l'étranger puisque plusieurs d'entre vous, je pense en particulier aux élus du Canada et des États-Unis, avaient poussé pour que cette expérimentation puisse voir le jour. L'expérimentation menée au Canada, mais aussi au Portugal, de mars 2024 à février dernier, a été un succès. Au début du mois de septembre, la CNIL a donné son accord à la poursuite de l'expérimentation pour deux ans. Le projet de décret sera prochainement soumis à l'examen du Conseil d'État. Je me réjouis de la reprise prochaine de cet important chantier interministériel dans quatre pays, cette fois-ci : Canada et Portugal, mais aussi Australie et Espagne.

Je me félicite aussi qu'à l'occasion de cette expérimentation, une autre mesure de simplification importante pour les usagers ait pu être mise en place. Je pense au paiement par timbre électronique des passeports et cartes nationales d'identité. C'est une facilité qui a apparemment immédiatement séduit nos compatriotes puisqu'ils sont aujourd'hui près de 57 % à utiliser cette possibilité. D'ici la fin de l'année, c'est une autre simplification encore qui intervient avec la possibilité d'effectuer une pré-demande en ligne pour les titres d'identité et de voyage. Ce chantier pourra bénéficier de la possibilité étendue à l'ensemble de notre réseau, depuis mai dernier, de certification de l'identité numérique par nos postes consulaires, ce qui va permettre d'effectuer des démarches sécurisées à distance (procuration de vote sans venir au consulat, accéder à France Connect ou France Connect+). Cela n'en est qu'à ses débuts, mais vraiment, je crois que nos compatriotes de l'étranger doivent s'en saisir parce qu'il y a de nombreuses potentialités et évidemment aussi l'authentification interne du vote par internet. Merci beaucoup aux équipes de la DFAE qui ont beaucoup travaillé sur tous ces chantiers de progrès.

J'en viens maintenant à la troisième priorité qui concerne la protection et le soutien à nos compatriotes les plus vulnérables. Cette solidarité est souvent mise en place avec votre concours, dans les conseils consulaires pour la protection et l'action sociale et les conseils consulaires des bourses scolaires. Ayant été moi-même chef de poste, j'ai participé à quelques-uns et je sais combien votre regard, votre connaissance de la population de nos compatriotes est importante à cet égard parce que vous écoutez nos communautés, notamment les plus fragiles. Comme cela a été rappelé par la Cour des comptes, dont vous verrez le premier président, la France est le seul pays en Europe à avoir mis en place, au profit de ses expatriés, un système d'aide sociale aussi étoffé, qui va bien au-delà des secours d'urgence, avec une enveloppe globale qui a quand même atteint 131 millions d'euros en 2025. La plus grande partie de cette enveloppe, un peu plus de 109 millions d'euros, est versée sous forme de bourses scolaires. À ce stade, elle bénéficie à plus de 17 000 élèves français inscrits. Ce soutien apporté à nos enfants scolarisés est complété par des aides à la scolarisation des élèves en situation de handicap, 2,41 millions d'euros cette année. Après les aides à la scolarité, ce sont les aides sociales directes qui ont mobilisé 14,3 millions d'euros pour plus de 4 200 bénéficiaires. Vous présidez les

conseils consulaires et vous connaissez bien ces allocations qui permettent d'accompagner sur la durée nos compatriotes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Cette année, le contexte budgétaire contraint s'est malheureusement traduit par une diminution d'un million d'euros de cette enveloppe budgétaire en loi de finances initiale, ce qui a constraint à diminuer un peu les taux de base, mais le principe même de cette politique de solidarité n'a pas été remis en cause. Nous devons nous en féliciter. Le dispositif du soutien au tissu associatif des Français de l'étranger a désormais été pleinement pris en compte par nos compatriotes en tant qu'appui à nos communautés en matière éducative, culturelle, caritative ou socioéconomique puisque, depuis sept ans, il a permis de financer plus de 1 600 projets pour un total cumulé de 12 millions d'euros. Rien que pour la campagne 2025, ce sont 227 projets qui ont été soutenus. C'est un retour au niveau d'avant le COVID. Nous nous efforcerons d'améliorer ce dispositif au regard des remontées de terrain du Président de l'UFE du Liban, qui nous a quittés le 15 août dernier.

Enfin, dernier point dans le dispositif d'aide sociale, c'est le soutien aux organismes locaux et de solidarité qui permet d'aider les associations œuvrant au soutien social de nos compatriotes à l'étranger.

Un mot également, rapidement, sur un sujet que la présidente a mentionné et qui vous concerne plus particulièrement. Je veux parler bien sûr de la charte des élus adoptée, au mois de mars 2025, à l'occasion de votre 42^{ème} session. Comme nous nous y étions engagés, cette charte a été largement diffusée dans le réseau diplomatique et consulaire. Elle a été transmise par note circulaire à l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires, dès le 24 mars dernier. En outre, les instructions relatives aux Conseils consulaires et aux modalités d'invitation des élus ont été actualisées et adressées aux postes diplomatiques et consulaires, par note circulaire du 21 mai. Tous les nouveaux ambassadeurs, tous les nouveaux consuls généraux, tous les nouveaux chefs de chancellerie reçoivent la charte des élus avant leur prise de poste. Je peux vous en assurer. D'ailleurs, un webinaire sera consacré à la charte, au mois de novembre, avec tous nos postes pour tirer les premiers enseignements de sa mise en œuvre. Naturellement, je vous invite à faire remonter à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire toute difficulté particulière que vous pourriez rencontrer. En espérant qu'il n'y en ait pas, naturellement. L'objectif étant d'assurer de manière homogène, dans l'ensemble du réseau, le respect des principes fixés dans ce document.

Sur un autre sujet très important, celui qui concerne le renforcement de notre dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes françaises à l'étranger, nous avions annoncé au printemps l'actualisation du Guide sur l'accueil des victimes et leur prise en charge par les services consulaires, le Guide des victimes françaises à l'étranger, dont la dernière mise à jour datait de 2020. Ce travail conjoint a été mené par la délégation interministérielle à l'aide aux victimes avec les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé et bien sûr de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous en sommes à la phase finale. À l'initiative de ce ministère, nous y avons introduit de nouvelles fiches pour mieux accompagner les victimes. Elles porteront sur les violences au sein du couple et intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles et les droits des mineurs. Ces fiches vous seront présentées très prochainement en avant-première, avant leur diffusion au grand public. En parallèle, une vidéo vient d'être réalisée par les services de la DFAE, qui sera diffusée cette semaine. Nous avons pris d'autres mesures pour assurer une meilleure information des victimes, en ce qui concerne les contenus des sites internet des postes diplomatiques, la publication sur France Diplomatie d'un annuaire des structures d'accueil à l'étranger, la possibilité d'échanger avec des policiers et des gendarmes spécialistes des violences sexistes et sexuelles sur la plateforme nationale d'aide aux victimes qui est

désormais accessible depuis l'étranger. Nous nous efforçons de professionnaliser nos propres collaborateurs dans les postes à travers des protocoles d'accueil harmonisés et la désignation de référents dans chaque poste.

Notre objectif est vraiment que chaque victime française à l'étranger, où qu'elle se trouve, puisse compter sur une protection efficace et immédiate. Cela s'inscrit aussi d'ailleurs dans le cadre de notre diplomatie féministe très portée par le ministre.

En terminant cette intervention, je suis obligé de reconnaître que les mots « effort » et « réforme » sont aujourd'hui sur toutes les lèvres. Les réformes et les efforts sont attendus par nos compatriotes et nécessaires au vu de l'état des comptes de la Nation. Ces enjeux nous concernent tous. Ces réformes sont indispensables pour continuer à progresser et maintenir le service public, unique et précieux, je l'ai dit, offert aux Français de l'étranger. Nous sommes sans doute le pays dans le monde qui assure le plus de services pour ses compatriotes à l'étranger. La longueur de ce discours en témoigne sans doute. D'ailleurs, certains nous le disent et nous le reprochent. Nous l'assumons et nous en sommes fiers. Le ministre l'a reconfirmé au début du mois de septembre, à l'occasion de cet événement que vous avez peut-être suivi, « la Fabrique de la Diplomatie », en rappelant que le service public pour nos compatriotes était la première mission du Quai d'Orsay. Il nous importe aujourd'hui de pouvoir continuer à maintenir ce service public si particulier, à le développer et à le moderniser. Pour pouvoir continuer à l'améliorer, nous devons non seulement faire évoluer nos méthodes de travail — c'est ce que nous faisons —, mais aussi optimiser le cadre dans lequel s'exercent les activités consulaires. Vous aurez l'occasion de le faire au cours de la semaine en analysant et synthétisant le résultat des Assises de la protection sociale. Je tiens à saluer la grande qualité du travail fourni par votre assemblée sur ce thème, suite à la saisine du ministre délégué, en janvier dernier, et en particulier votre commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation, en lien avec l'ensemble des élus sur le terrain et avec l'appui de la Commission nationale du débat public. Je vous remercie pour le travail de recueil et de synthèse des propositions que vous avez mené.

Je voudrais ce matin vraiment réaffirmer toute l'importance accordée par nos services et nos autorités à nos compatriotes établis hors de France. 1,7 million de compatriotes inscrits sur les registres que nous évaluons en réalité à plus de 3,5 millions présents à l'étranger. Ces femmes et ces hommes tissent et construisent des liens précieux entre la France et le monde. Ils portent nos valeurs, contribuent au rayonnement de notre pays et donc à sa politique étrangère et à sa diplomatie. À tous, et à travers vous qui les représentez, je souhaite dire qu'ils peuvent compter sur ce ministère pour continuer à les soutenir. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de très fructueux travaux.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup.

PRISE DE PAROLE DES ELUS

Prise de parole des Présidents de groupe

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Nous allons passer aux prises de parole tout d'abord par président de groupe. Pour le groupe Écologie et Solidarité, Monsieur HEINTZ, six minutes. Je vais demander les chronomètres qui ont été communiqués en début de session.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, Président du groupe Écologie et Solidarité

Monsieur le Secrétaire général adjoint du Quai, Madame la Présidente, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur adjoint, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous sommes élus depuis à peu près quatre ans dans cette assemblée. Nous avons réussi la prouesse d'avoir vu passer six ministres. La performance est remarquable avec, ces deux dernières années, un nouveau ministre à chaque session. Peut-être même qu'à cette session, nous pourrions passer encore un cran dessus en terminant sans ministre. Nous ne le souhaitons pas. L'extrême Centre, tellement plus raisonnable, tellement plus responsable, tellement plus compétent a abandonné sa responsabilité, a abandonné toute sa raison et les petits Mozart de la finance n'ont pas réussi à boucler des budgets. Dans sa course effrénée contre nous ne savons quel temps, il trouva des alliés dans la droite conservatrice qui désormais l'abandonne aussi, il aura préféré faire la courte échelle à l'extrême droite qui est désormais prête et armée pour le pilonner. Tout sauf la solidarité, tout sauf la gauche. Nous pourrions reverser toute la faute sur le Président de la République, comme le font ses premiers amis, mais ce serait trop simple, trop facile pour le Centre de se défaire de sa responsabilité.

La responsabilité de la déconstruction de la République sociale et démocratique, de l'atomisation de la société française, de l'effacement dans le débat public des valeurs de justice, de fraternité et d'universalité humaniste. J'aurais souhaité parler de l'échec de ce projet, mais malheureusement non. Il a presque réussi. C'est exactement la situation dans laquelle nous sommes, une situation de brutalité permanente.

Une brutalité économique par un système financiarisé qui met la rentabilité au-dessus de la dignité humaine qui détruit les emplois et les territoires où se forment des trusts qui écrasent les travailleurs et asservissent les entrepreneurs par filière entière.

Une brutalité sociale quand des millions de femmes et d'hommes voient leurs conditions de vie se dégrader, tandis que la fortune d'une minorité explose dans l'iniquité, l'impunité et la voracité.

Une brutalité écologique où nous nions le réchauffement climatique à la tribune de l'ONU, où la compétition internationale justifie que nous salissions la mer, que nous rasions les forêts, que nous asséchions les rivières, que nous exterminions la diversité du vivant, que nous stérilisions la terre, que nous empoisonnions les récoltes.

Une brutalité institutionnelle qui bafoue la représentation nationale et les corps intermédiaires, qui nie l'expression souveraine et démocratique du peuple, qui criminalise la science et la recherche, qui place la prérogative personnelle au-dessus de toute légitimité.

Une brutalité internationale où la force prévaut sur le droit, où la puissance devient la permission de chasser des peuples de chez eux en Afrique centrale comme au Levant, où appeler à l'aide trouve des réponses dans des deals exploitant sa fragilité comme à Kinshasa comme à Kef. Cette brutalité n'est malheureusement pas propre à la France. Déjà bien ancrée depuis longtemps dans la pratique du pouvoir de certains de nos compétiteurs, elle s'étend à nos voisins, elle s'étend à nos alliés, elle gagne la grande démocratie américaine. Cette brutalité n'est pas le fruit d'un accident. Elle est le fruit de décennies de dérégulations qui ont lâché la bride à la logique de domination. C'est une vérité prouvée.

Quand la République recule, l'extrême droite avance. Elle prospère sur les ruines sociales, sur les frustrations, sur le désespoir. Elle ne propose aucune solution, mais elle désigne des boucs émissaires. Elle divise, elle fracture, elle détourne la colère légitime des citoyennes et des citoyens pour mieux protéger l'ordre établi. C'est cela la menace fasciste, une brutalité politique qui s'habille de démagogie. Nous devons faire face tous ensemble. Il faut reconstruire la République avant qu'il ne soit trop tard, redistribuer les richesses qui se sont accumulées par le retour du service public.

Cette lutte s'incarne dans le budget. C'est là que se lit, noir sur blanc, ce que nous protégeons et ce que nous sacrifions, ce que nous investissons pour le bien commun ou ce que nous livrons au marché. Si nous n'avions pas de budget qui nous fut présenté, les rares orientations que nous avait données le précédent ministre nous laissaient très clairement comprendre que les Français de l'étranger ne seraient plus protégés, qu'ils seraient sacrifiés. Le message était clair. Il n'y aurait eu aucun effort supplémentaire ni sur le projet de loi de finances ni sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Pas de sauvetage de l'enseignement français à l'étranger. Pas de sauvetage de la Sécurité sociale des Français à l'étranger. Pas de sauvetage des Français les plus fragiles, boursiers, bénéficiaires de la catégorie D de la CFE ou des allocations de solidarité. Pas de renforcement du service public consulaire. Le seul effort était celui demandé aux assurés de la Caisse des Français à l'Étranger par le triplement des cotisations sur le contrat EX.

Mesdames, messieurs, chers collègues, notre assemblée n'a pas beaucoup de pouvoir. Nos mandats n'ont de sens que dans la défense de nos compatriotes. Notre mandat dans cette assemblée ne sera jamais d'expliquer ni encore moins d'avaliser leur abandon. Ils sont deux millions à compter sur nous. Soyons-en dignes. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants, Monsieur PITON, cinq minutes.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et Indépendants

Monsieur le Ministre des Français de l'étranger, de l'Europe et des Affaires étrangères, merci beaucoup de vous être présenté aujourd'hui. Vous faites votre devoir et nous sommes ravis de pouvoir accueillir Madame la Ministre d'ici quelque temps. En écoutant le discours du camarade Baptiste HEINTZ, je pensais à la nouvelle coupe de cheveux du prédécesseur d'Éléonore CAROIT. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais Laurent SAINT-MARTIN s'est rasé la tête, un sujet que je connais bien. Cette petite coupe commando était plutôt sympathique parce que je trouvais qu'il pouvait au moins arriver ici avec

un casque en se demandant s'il n'était pas plus en sécurité à l'extérieur de l'AFE qu'à l'intérieur de l'AFE. Là, nous avons un début de réponse.

La situation est grave. Cela a été rappelé. La dernière fois que nous avions eu trois Premiers ministres distincts au cours d'un an, c'était Aristide BRIAND, Raymond POINCARÉ et Louis BARTHOU en 1913. Cela fait donc 112 ans que nous n'avons pas connu un système, un gouvernement avec une telle instabilité. Cette instabilité n'empêche pas les problèmes de se maintenir, en particulier la dette de 3 300 milliards d'euros et une dette et un déficit qui ne cessent de s'aggraver. Nous avons actuellement une dette qui est à peu près équivalente au budget du ministère des Armées. Si les problèmes demeurent, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a pris sa part depuis de nombreuses années pour faire l'effort et les Français à l'étranger également.

Petit rappel, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais le budget du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est à peu près de 2,65 milliards d'euros. Il a été en baisse de 3,91 %. Le programme qui nous concerne, nous, Français de l'étranger, est le programme 151. Il est passé de 580 millions d'euros à environ une baisse de 5 à 6 % en un an. En ce qui concerne les Français de l'étranger en particulier, le budget est passé en un an de 265 millions d'euros à 259 millions d'euros. Encore une fois, une baisse.

Dans les débuts de commencement de promesses concernant le budget à venir, le budget 2026, nous avons à la fois des propositions qui ont été faites, qui étaient surprenantes, et des efforts qui ont déjà été consentis. Dans les promesses, vous avez sans doute entendu parler de cette fameuse année fiscale blanche, avec l'idée du gel du barème des impôts, de ne pas l'indexer sur l'inflation, ce qui poserait énormément de problèmes à nos compatriotes qui vivent dans des pays dans lesquels l'équidistance d'inflation est extrêmement forte.

Deuxième élément aussi, les pensions de retraite, où il avait été évoqué le fait de passer d'une déduction fiscale de 10 % sur les revenus de retraite à une contribution de 2 000 euros par contribuable, contribution fixe, qui, là encore, aurait impacté les retraités. Je rappelle que les retraités des Français à l'étranger représentent 1,1 million de personnes, 7 % du nombre de pensionnés sur un budget à peu près de 1,89 milliard d'euros. Nous avons 7 % des pensionnés qui sont des pensionnés des Français de l'étranger, mais qui ne représentent que 3 % du régime commun. C'est-à-dire que, contrairement aux idées reçues, les retraités des Français à l'étranger ne coûtent pas aussi cher que nous voulons bien le dire. C'est pour éviter les chasses aux sorcières. Ce sont plutôt de petits retraités qui vivent à l'étranger. Il y a également, dans la litanie des baisses, l'aide sociale. Nous sommes passés de 2,5 millions d'euros à un peu moins de 1,9 million d'euros. En ce qui concerne l'aide aux handicapés, là aussi, il y a une baisse d'à peu près 6 %.

Sur le dernier point, après, nous arrêterons sur les chiffres, concernant l'enseignement, nous avons eu également une baisse de la dotation à l'AEFE d'à peu près 14 millions d'euros. Nous rappelons que l'AEFE connaît une augmentation du nombre d'élèves de 25 % en 10 ans. C'est assez simple de voir qu'à partir du moment où nous réduisons les dotations et où nous augmentons le nombre d'étudiants, la variable d'ajustement sera la continuation de l'augmentation des frais de scolarité et ce que nous appelons pudiquement l'optimisation des effectifs. Nous saluerons le personnel enseignant pour le travail qu'il effectue, nous savons très bien ce que cela signifie. Si nous parlons de l'AEFE, nous pouvons aussi parler des bourses scolaires. Sur les à peu près 400 000 élèves qui sont dans les écoles AEFE, dans 138 pays, sur 612 établissements, nous avons peu près 17 000 boursiers, avec là encore une dotation en baisse, 207 millions d'euros à 205 millions d'euros en l'espace d'un an. Nous pourrions continuer comme cela et nous pourrions effectivement considérer que les efforts demandés aux Français à l'étranger ont été extrêmement importants.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vous remercie. Pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes, Monsieur MASSON, cinq minutes.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu pour la circonscription Benelux, Président du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Madame la Directrice, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues. Nous ouvrons cette session dans un moment particulier pour notre pays. La situation politique que connaît la France vient d'une réalité simple : l'incapacité des partis à travailler ensemble.

Rires de quelques élus dans la salle.

C'est bien d'en donner une image maintenant ! Tous ceux qui attisent les divisions font le pari de l'échec collectif. Ils pensent que, quand la France perd, eux gagnent. Ce pari est celui du déclin. Ne nous voilons pas la face. Nous sommes tous comptables de cette situation. Depuis notre élection, j'ai vu parfois certains dans cette assemblée voter contre leurs propres convictions simplement parce que l'idée venait du camp d'en face. À droite, passant de dispendieux à frugaux, au gré des participations gouvernementales. À gauche, reportant des propositions d'aide aux personnes les plus vulnérables, d'aide d'urgence. Ce réflexe partisan, nous devons le dépasser. Au moment où Robert BADINTER entre au Panthéon, je veux d'ailleurs reformuler une proposition que notre groupe avait déjà portée : la création d'un comité d'éthique Badinter. Chaque jour, dans nos mandats, des questions d'éthique se posent. Nous aurions tout à gagner à travailler ensemble pour les affronter ensemble.

Je remercie d'ailleurs Pascale RICHARD pour son travail sur le sujet au sein de ce groupe de travail non partisan. Je forme donc un vœu : que tombent les postures partisanes pendant cette session, qu'elles fassent échouer le pari des extrêmes et redonnent toute sa valeur à un mot que certains jugent faible, alors que pourtant, il est la clé de l'action publique : le compromis. L'urgence aujourd'hui est la réforme de notre enseignement français à l'étranger. Puisque je parlais de responsabilités partagées, nous sommes certainement sur ce point comptables de ne pas avoir été assez au fond des choses. Sur l'AEFE, Samantha CAZEBONNE, Jean-Hervé FRASLIN et beaucoup d'autres alertent depuis des années sur la situation financière de l'agence. Le financement de la part patronale des pensions civiles des détachés n'est toujours pas réglé. La coupe de 20 millions d'euros, décidée l'an dernier par le Sénat, a aggravé la situation. La mesure envisagée pour transférer cette charge sur les établissements aurait fragilisé tout le réseau et avec un impact plus fort sur les établissements conventionnés. Nous devons empêcher cela. Nous demandons que cette assemblée soit pleinement associée aux réflexions sur l'avenir de l'agence au sein des groupes de travail. Sans cela, les hausses de frais de scolarité et les inégalités continueront de croître. Les Assises de la protection sociale que nous avons portées ensemble ont montré que nous étions capables de travailler de façon transpartisane, que cette assemblée savait écouter, dialoguer et proposer. Merci à Florian pour son engagement et aux membres IDP qui en ont été les piliers à ses côtés. Hélène, Franck, Alexandre, Stéphanie et tous ceux qui ont travaillé sur nos contributions. C'est dans cet esprit que doit être menée la réforme de l'AEFE. Nous voulons une vraie vision pour l'agence, une gestion plus simple, plus transparente, plus ouverte qui associe les associations de parents gestionnaires, les familles et les élus. Les élus doivent travailler de façon transpartisane et l'administration doit travailler avec les élus. C'est la condition de notre succès. Je demande donc que la commission des affaires sociales soit pleinement associée en cas de modification du calcul du taux de base.

Je veux enfin saluer le travail de Laurent SAINT-MARTIN, qui a été un grand ministre en charge des Français de l'étranger. Le projet de loi qu'il a annoncé en mars dernier, fondé sur la simplification et la modernisation, mérite de voir le jour. Je souhaite donc la bienvenue à Éléonore CAROIT, qui est une ancienne membre de notre groupe, et je souhaite que notre assemblée lui envoie un message clair. Nous sommes prêts à soutenir un tel texte de simplification. Notre groupe a d'ailleurs proposé des mesures simples et concrètes qui changent vraiment la vie des Français de l'étranger. Stéphanie LE VAILLANT, pour mieux cibler les tournées consulaires. Frédéric SCHAUFI, pour lutter contre les abus liés aux demandes de preuve de nationalité française. Avraham BENHAIM, pour faciliter les démarches de visa pour les conjoints et enfants étrangers de familles françaises. Ces trois mesures poursuivent le même objectif : moins de paperasse, moins d'attente, plus de proximité avec l'administration. Elles sont simples, elles sont peu coûteuses, mais leur effet est immédiat. Elles font gagner du temps, rendent l'administration plus claire et redonnent confiance dans le service public.

Enfin, une demande pour conclure. J'ai cru comprendre que les parlementaires n'avaient pas pu être conviés au prix du développement durable. Mon groupe demande donc que cette décision puisse être revue, car nous savons qu'ils sont des défenseurs de ce prix également. Chers collègues, je souhaite que cette session soit celle de la cohésion et de l'efficacité. Montrons qu'ici, à l'Assemblée des Français de l'étranger, le débat peut être exigeant sans être stérile, pluraliste sans être divisé. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe Solidaires et Indépendants, Madame RÉA, 4 minutes 30.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, Présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Madame la Présidente de l'AFE, Monsieur le Secrétaire général adjoint du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Madame la Directrice de la Direction des Français de l'étranger, chers collègues. Cette avant-dernière session signe l'approche du terme de notre mandat marqué par une instabilité politique sans précédent. Six ministres délégués des Français de l'étranger en quatre ans, un chiffre qui interroge. Pour autant, je m'adresse à vous aujourd'hui, Monsieur le Secrétaire général adjoint, en confiance, car si la politique est mouvante, l'administration, elle, reste. Comme le disait Michel CROZIER, « *les institutions ne tiennent pas par la magie des lois, mais par le travail invisible de ceux qui les font vivre au quotidien.* » À travers vous, je salue l'engagement des personnels de la DFAE et en particulier le succès de la modernisation des services consulaires, un chantier mené avec rigueur, ainsi que l'investissement considérable dans l'organisation des Assises de la protection sociale.

Cinq sujets inquiètent profondément le groupe transpartisan que nous sommes.

L'AEFE, un modèle économique en souffrance qui montre aujourd'hui ses limites. Le fossé se creuse entre les familles aisées et celles qui n'ont pas les moyens d'offrir à leur enfant un accès aux établissements français. Les classes moyennes françaises sont largement exclues du dispositif des bourses. Les inscriptions en baisse dans de nombreux établissements posent question fragilisant leur équilibre financier. Face à ces enjeux, la question devient urgente : comment préserver la qualité de l'enseignement français à l'étranger, tout en garantissant une égalité d'accès pour tous, sans sacrifier ni l'un ni l'autre ? Qu'en est-il du travail des différents comités qui ont été mis en place cet été et dont nous ne savons rien ?

Deuxième sujet, la CFE, un modèle qui s'épuise, des cotisations inadaptées, des bénéficiaires qui s'interrogent, un budget en déséquilibre. Nous attendons une réforme en profondeur.

Le troisième sujet, les entrepreneurs français à l'étranger, les EFE. Ils sont près de 120 000 ambassadeurs de nos savoir-faire français et levier de notre influence économique. Pourtant, dans le dernier rapport gouvernemental sur les Français de l'étranger, pas une ligne ne leur est consacrée. Les EFE, piliers du rayonnement français, restent les grands absents des politiques publiques.

Le quatrième sujet, le registre des Français de l'étranger. Dans trop de circonscriptions, à savoir 44 postes consulaires, l'écart entre les inscrits au registre et ceux de la LEC se creuse, au détriment des premiers. Les mesures incitatives actuelles pour inscrire les Français au registre sont insuffisantes. Le renouvellement quinquennal est un frein. Comment agir ?

Enfin, j'en viens au dernier sujet, le dysfonctionnement de notre assemblée. Depuis sept mois, notre groupe Solidaires et Indépendants est privé de représentants au bureau de l'AFE. Une situation grave et inédite, en contradiction directe avec l'esprit de notre règlement intérieur, qui consacre le principe de représentation des groupes dans la composition de ces instances dirigeantes, notamment le bureau. Cette situation cause un grave précédent entravant la bonne marche de notre assemblée démocratique. Sept mois après, le blocage se poursuit. Que de temps, d'énergie et de moyens gaspillés au détriment des vrais enjeux pour nos compatriotes ! Face à un règlement intérieur de l'AFE dont l'interprétation reste sujette à débat, face à deux avis juridiques contradictoires, c'est à l'Assemblée plénière, qui reste souveraine en la matière, de trancher. À nous de montrer l'exemple. Alors que l'instabilité et l'impuissance politiques règnent, n'en rajoutons pas en paralysant notre institution. L'AFE doit rester un phare pour les Français de l'étranger, malgré les tempêtes. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe Les Indépendants, Madame CHAYA, 3 minutes 30.

Madame Nadia CHAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, Présidente du groupe Les Indépendants

Un peu de positivité dans une audience bien tendue. Merci Madame la Présidente. Monsieur le Secrétaire général adjoint, Madame la Directrice des Français de l'étranger, Monsieur le Secrétaire général, chers élus. Il y a quelque chose de surréaliste à vous adresser à vous, Monsieur le Secrétaire général adjoint, les préoccupations des Français établis hors de France que nous représentons ici. Non pas que vous n'ayez ni intérêt ni compétence pour nous répondre, bien entendu, chacun connaît l'engagement de l'administration diplomatique et consulaire envers nos ressortissants. Permettez-moi de rendre hommage à Madame Pauline CARMONA, qui a redonné un nouveau souffle à la collaboration entre élus et administration.

Applaudissements dans la salle.

De mémoire d'élue à l'AFE, jamais une session n'a été ouverte sans ministre. Nous sommes heureux de la nomination de Madame Éléonore CAROIT, qui a un parcours de conseillère, puis députée des Français de l'étranger. Cela nous rassure, car elle a une connaissance concrète de nos thématiques. Vous voyez bien que nous avons changé nos discours quatre fois. Ministre, pas ministre. Par ailleurs, notre pays traverse une crise politique inédite à laquelle s'ajoute une crise budgétaire.

Dans ce contexte, nous devons formuler nos demandes avec lucidité et responsabilité dans un esprit de solidarité nationale grave. Nous vivons à l'étranger, mais nous ne sommes pas étrangers au sort de notre pays. Nous partageons un destin national aujourd'hui menacé de toutes parts. Cette période de crise doit nous pousser à nous interroger en tant que Français de l'étranger sur ce que nous pouvons apporter à la France plutôt que ce que la France peut nous apporter. Nous réunir cette semaine garde du sens. Nous devons faire face ensemble à une réalité politique française difficile. Plusieurs d'entre nous ont connu des crises graves dans les pays où nous vivons. Nous connaissons la résilience, nous connaissons la solidarité, nous connaissons l'importance de nous recentrer sur ce qui compte.

Depuis des années, un mot revient sans cesse à chaque session, à chaque échange et que, vous, Monsieur le Secrétaire général, avez évoqué en premier : la sécurité. La sécurité de nos compatriotes à l'étranger, la sécurité de nos agents, la sécurité de nos établissements, de nos familles. Pourtant, malgré l'urgence, les élus de terrain restent encore trop souvent écartés du dispositif de sécurité. Depuis cinq ans, notre groupe Les Indépendants plaide pour une évolution reconnaissant pleinement le rôle de l'élu dans ce dispositif, non pas une place symbolique, ni celle d'un simple spectateur, mais une place utile, encadrée et pleinement engagée. Sur le terrain, nous sommes les relais, souvent les premiers interpellés quand une crise éclate, mais aussi les derniers informés. Je le dis avec conviction, la sécurité doit être partagée, structurée et coordonnée. Le groupe des indépendants continuera de porter cette exigence. Nous voulons une assemblée qui ne se contente pas de constater, mais qui agit, qui protège nos compatriotes et qui donne à chaque élu les moyens d'être à la hauteur de sa mission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vous remercie.

Madame Nadia CHAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, Présidente du groupe Les Indépendants

Je termine. Mes chers collègues, la sécurité n'est pas un thème que nous répétons, c'est un devoir que nous assumons. À nous de le faire vivre. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup. Pour le regroupement des élus non-inscrits, Madame LÉGER, trois minutes.

Madame Élise LÉGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit

Bonjour à toutes et à tous. La situation politique en France est instable, mais la vraie question est : à cause de qui ? Du président, bien sûr, mais aussi des partis politiques irresponsables qui fabriquent l'instabilité et livrent notre pays à la pression des marchés financiers. Ce seront les Français qui paieront. Beaucoup ici pensent peut-être que parce qu'ils sont élus de l'étranger, ils ne portent aucune responsabilité de cette dérive. Que c'est facile et faux ! Car ici, ils jouent la même partition que les versions nationales de leur parti. Les mêmes jeux d'alliances contre nature entre LFI, les Verts, le PS, ADFE Français du monde et les Républicains et l'ASFE. Formidable ! Des alliances de circonstances sans conviction ni cohérence motivées, non pas par des valeurs, mais par des égos et des calculs d'appareils dans le dos des électeurs. Parler au nom des membres non-inscrits, c'est parler au nom de la liberté, une liberté rare dans cette assemblée.

Nous ne sommes ni inféodés à un parti politique ni à des logiques d'appareils ni motivés par des calculs électoraux. Cette indépendance, peu d'entre nous peuvent réellement la revendiquer. Pourtant, c'est elle qui permet de parler vrai.

Laissez-moi vous dire que nous sommes las des postures, des calculs et des petits jeux de pouvoir. Depuis quelques mois, une nouvelle dérive s'installe : celle de l'abus de pouvoir. Nous avons eu la tentative d'écartier une élue du bureau en lui inventant un statut d'observatrice sans droit de vote, une fiction juridique, un coup de force institutionnel, une tentative de musèlement, un climat délétère où depuis plus de six mois, certains livrent une véritable cabale qui frôle le harcèlement contre cette élue, exclue de son groupe au simple motif qu'elle était malade, sans avoir été informée, ni même présente lors du vote.

À cela s'ajoutent des conflits d'intérêts flagrants. Lorsque des élus sollicitent des fonds publics, notamment via le dispositif STAFE, pour des associations dont ils sont membres eux-mêmes ou dirigeants. Comment justifier que certains de nos collègues soient élus dans deux pays différents ou que certains ne résident plus dans leur circonscription, parfois depuis des années ? Nous sommes las de voir se rejouer, session après session, ce petit théâtre politique qui détourne l'Assemblée de sa mission essentielle : défendre les intérêts des Français de l'étranger dans toute leur diversité. Nous dirons les choses sans calcul, sans censure, toujours dans l'intérêt des Français de l'étranger. Ils méritent des élus présents, exemplaires, transparents. Pas des carriéristes, pas des faiseurs d'alliances. Cette voix libre et indépendante est sans compromis. Nous continuerons de la faire entendre pour défendre nos concitoyens. Merci.

Prise de parole des membres des groupes

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Nous allons maintenant passer à des prises de parole plus brèves des différents membres des groupes. Madame SAINT-DIZIER pour le groupe ES, 3 minutes 30.

Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie et Solidarité

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues. En 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger célèbre cette année 35 ans d'existence. Ce pilier du rayonnement éducatif et culturel de la France à l'international traverse actuellement une crise profonde, et ce, depuis plusieurs années. À l'occasion de cette rentrée scolaire, la communauté éducative entière exprime son inquiétude quant à l'avenir du réseau. Les mobilisations du 18 septembre et du 2 octobre dernier témoignent un malaise grandissant face à la dégradation continue de la situation. Rappelons les coupes budgétaires successives qui ont fragilisé durablement le réseau. Plus de 200 postes de personnels détachés supprimés depuis 2023 et une hausse de 42,6 % des frais de scolarité en 10 ans, selon le rapport de notre députée, Karine BERGER. Ce déficit structurel est aujourd'hui aggravé par des choix politiques des gouvernements successifs, BORNE, ATTAL, BAYROU, BARNIER — cela risque de continuer — qui imposent une logique d'austérité au service public. Le projet de budget en 2026 illustre encore cette orientation en prévoyant une nouvelle coupe de plus de 20 millions d'euros qui s'ajoute à celle de 33 millions d'euros en 2017 de l'arrivée au pouvoir du président Macron.

En tant que conseillères et conseillers des Français de l'étranger, nous sommes profondément attachés à une école républicaine, publique et laïque. L'égalité d'accès à l'enseignement français à l'étranger est au cœur de notre engagement, tout comme la justice sociale et la mixité au sein des établissements. Pourtant, le nombre de boursiers et boursières chute dramatiquement. Mes collègues l'ont rappelé juste avant puisque l'AEFE est au centre de cette session, 17 610 boursiers en 2025 contre 26 000 en 2019. Cette baisse menace directement la mixité sociale dans le réseau. Par ailleurs, nous saluons bien sûr la priorité donnée à l'école inclusive, mais la nouvelle règle imposant un taux minimal de 50 % de handicap pour pouvoir bénéficier d'une aide AESH exclut de nombreux enfants aux besoins éducatifs particuliers. Le constat est clair. Avec des restes à charge trop importants et des procédures de constitution de dossiers complexes, tant pour les aides AESH que pour les aides à la scolarité, de nombreuses familles françaises, et notamment dans les classes moyennes, renoncent à scolariser leurs enfants dans les établissements du réseau.

Le nombre total d'élèves français reste stable, il est vrai, mais le recours des bourses compromet gravement la mixité sociale et l'esprit même du service public éducatif à l'étranger. D'autre part, le réseau subit ces restrictions, mais en même temps, sur commande présidentielle, le Cap 2030 vise à développer de nouveaux établissements partenaires qui sont soutenus par l'agence. Cette politique est paradoxale, car elle favorise la concurrence interne au détriment des établissements historiques qui étaient déjà fragilisés. Privé de moyens suffisants, l'AEFE n'est plus en mesure actuellement d'assurer pleinement ses missions de service public. Que la réforme s'engage dans le sens de ses missions premières. Le démantèlement est facile et rapide, la reconstruction est extrêmement coûteuse. Il est donc urgent de reconsiderer l'éducation non comme un coût, mais comme un investissement, et notamment un investissement humain, stratégique pour l'avenir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe URCI, Monsieur SIGNORET, deux minutes.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Secrétaire général adjoint, Madame la Présidente, Madame la Directrice des Français de l'étranger, Monsieur le Secrétaire général, chers amis, chers collègues, dans cette session de l'Assemblée des Français de l'étranger, je veux alerter sur un enjeu qui doit nous rassembler : la justice sociale pour nos compatriotes à l'étranger. Il s'agit là d'un sujet majeur de cette session qui sera au cœur des débats et des travaux de clôture des Assises organisées par la Commission des Affaires sociales. Ce n'est pas qu'un débat technique, c'est une question de cohésion nationale et d'égalité républicaine.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite rappeler un principe fondamental. La situation politique que traverse actuellement notre pays ne doit en aucun cas impacter la vie de nos concitoyens, en particulier les plus vulnérables, que ce soit en métropole ou à l'étranger. La République est solide. Nos institutions tiennent et il nous revient collectivement d'en assurer le bon fonctionnement sans faille ni interruption.

Premier constat. Aujourd'hui, un Français de l'étranger doit prouver un taux d'invalidité de 80 % pour accéder à une aide sociale contre 50 % en métropole. Cette discrimination territoriale est inacceptable et la République ne peut avoir deux visages.

Deuxième urgence, les budgets des aides sociales et des bourses scolaires ne sont pas des dépenses secondaires. Il s'agit là du respect de notre pacte républicain. Pourtant, ils sont trop souvent menacés. Sanctuarisons-les. Ces crédits modestes à l'échelle de l'État sont vitaux pour des milliers de familles. Vous parlez d'une diminution de budget. Je dis : « D'accord, allons chercher ce million autre part. Laissons les bourses scolaires et les aides sociales intactes. » Je rappelle l'engagement de cette assemblée. En mars 2024, cette assemblée a voté à l'unanimité la motion présentée par notre groupe URCI demandant la sanctuarisation du budget des aides sociales...

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vais vous demander de conclure.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et Indépendants

... destinées à nos concitoyens éprouvés par l'âge, la maladie ou la perte d'autonomie. Ce vote n'était pas symbolique. C'était un appel à l'aide à une nécessité absolue et nous vous demandons donc, Monsieur le Secrétaire général adjoint, de nous aider à respecter les engagements du programme 151 qui garantit le maintien de ces dispositifs.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe IDP, Madame CONNELL, deux minutes.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Mesdames et Messieurs, je souhaite aujourd'hui prendre la parole pour défendre le dispositif STAFE, un outil essentiel, comme vous le savez, qui soutient la vie associative et renforce la cohésion de nos communautés. Lors de la session de mars 2025, une consultation avait été engagée pour réfléchir à l'avenir du dispositif. Malheureusement, aucun rapport n'a été communiqué à ce jour et aucun texte n'a été partagé avec les conseillers des Français de l'étranger pour vérifier que les nouvelles orientations répondraient réellement aux besoins du terrain. Il nous faut donc clarifier un point essentiel. Qui a réellement été associé à cette réflexion ? Les représentants de l'Assemblée des Français de l'étranger au sein de la commission STAFE ? Le cas échéant, qu'en est-il des autres conseillers de l'AFE ? Ont-ils eu la possibilité de relire ou d'amender ces instructions avant leur diffusion ? Non.

Les conséquences. Dans certaines grandes circonscriptions, comptant plus de 140 000 inscrits au registre consulaire, le nombre de dossiers autorisés est passé de 12 à 8. Une réduction décidée sans lien avec la réalité locale ni avec le nombre d'associations actives. Le plafond des subventions a également été abaissé de 25 000 à 15 000 euros par projet. Si cette mesure peut s'expliquer par le contexte budgétaire, elle aurait mérité une concertation préalable.

Enfin, la limitation du nombre de dossiers par association, qui est passé de 3 à 1, empêche désormais les fédérations des associations françaises à l'étranger d'accompagner les plus petites structures, celles qui ont souvent le plus besoin de soutien. Ces changements d'instruction, parfois rapides et répétés, désorientent les associations, les élus et les consulats et finissent par fragiliser la confiance et la motivation des acteurs locaux. Pourtant, ces associations sont les moteurs de nos communautés.

Mais nous savons qu'une autre voie est possible. Vous l'avez démontré lors des Assises de la protection sociale : une démarche de concertation exemplaire et partagée. C'est dans cet esprit que nous appelons à une concertation renforcée pour le STAFE, associant les élus, consulats et représentants du monde associatif afin que chaque évolution soit comprise, adaptée et soutenue par le terrain. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci. Pour le groupe SI, Monsieur EPAULBAUM, deux minutes.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants

Bonjour à tous, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Madame la Présidente, Madame la Directrice. Nous avons effectivement une problématique importante sur le dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, le STAFE. Ce dispositif a remplacé la réserve parlementaire. Dès 2017, les montants alloués avaient été fortement diminués. Aujourd'hui, dans chacune de nos circonscriptions, nous constatons que le nombre d'associations présentant des dossiers diminue. La complexité des pièces demandées, le nombre de règles à respecter, la compréhension de la notion de développement face à celle de fonctionnement désincitent nos associations, alors même que ce sont elles qui animent nos communautés partout dans le monde.

S'ajoute à cela le fait que lorsque les associations en question reçoivent de l'argent de l'État français, elles n'ont pas l'obligation d'afficher quelque part qu'elles ont reçu ces sommes de l'État français. Il nous semble qu'il serait pertinent qu'il existe un logo STAFE permettant de valoriser le fait que le financement vient de France et que ce sont les conseillers des Français à l'étranger qui ont voté les projets. Les associations seraient alors obligées d'utiliser ce logo dans leur communication. Est-ce envisageable ? Comment réformer le système STAFE dans sa globalité pour le rendre plus pertinent et plus simple ? Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour les Indépendants, Monsieur MAYRAND, 1 minute 30.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, vice-président du groupe les Indépendants

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, mes chers collègues. J'ai fait un mauvais rêve. Un rêve où une session de l'Assemblée des Français d'étranger se fait sans ministre, sans vice-président, de façon désordonnée. J'étais également à la Commission des finances et du budget où nous étudions un budget qui n'existe pas et qui ne nous est pas présenté, une arlésienne. Un exercice de questions-réponses où nous posons des questions, mais nous savons que nous n'aurons pas de réponse. Un exercice démocratique inédit. J'étais dans la commission des finances et du budget, un peu comme Godot attend le budget, comme j'attendais aussi le rapport d'évaluation du Pass éducation langue française qui nous a quand même supprimé un million de crédits au 151. Nous n'avons toujours pas ce rapport d'évaluation. C'est quand même important.

J'ai quand même un espoir parce que nous avons une ministre qui est issue de nos rangs, issue de l'AFE. Je tiens à féliciter la nomination d'Éléonore CAROIT qui connaît bien les sujets. J'espère que le Parlement lui donnera une durée de vie suffisante pour mettre en œuvre des réformes parce qu'il est très important que l'Assemblée des Français de l'étranger, la représentation des Français de l'étranger soit réformée, que le mandat des conseillers des Français de l'étranger soit mieux défini, soit mieux cadré pour pouvoir représenter l'ensemble des Français. Il est important que notre Assemblée des Français de l'étranger également soit plus démocratique, plus représentative et surtout plus respectée. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe ES, Monsieur LAVEANT, trois minutes.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie et Solidarité

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Secrétaire général adjoint, je vous remercie d'être venu répondre à nos questions en l'absence de la ministre déléguée aux Français de l'étranger. Vous avez dit qu'aujourd'hui est un jour heureux pour nous tous, c'est vrai, mais les crises et conflits armés dans le monde se multiplient et notre groupe souhaite attirer notre attention sur une question qui touche au cœur du droit international et de la dignité humaine, l'impunité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment lorsque des citoyens français s'en rendent responsables. Ces questions nous touchent. Non seulement ce seraient des Français de l'étranger qui perpètrent ces crimes, mais aussi ces faits mettent en danger notre communauté à l'étranger qui se retrouve la cible potentielle de représailles. Nous, Français et Françaises de l'étranger, sommes fiers de représenter la France et ses valeurs à l'étranger. Nous savons combien la France est regardée de par le monde, combien nous comptons sur elle pour défendre partout la liberté, le droit et la justice dans un cadre humaniste qui respecte et met en égalité tous les peuples, toutes les nations. Nous sommes trois millions d'ambassadeurs de ces valeurs, ou presque. Car si je salue les courageux objecteurs de conscience, des centaines de Français nous déshonorent à l'étranger lorsqu'ils se livrent à la piraterie en eau internationale, lorsqu'ils s'illustrent violemment dans la poursuite de la colonisation, lorsqu'ils écrasent sous les bombes une population civile, lorsqu'ils abattent femmes et enfants ou les affament.

Nous voyons tous ces images horribles de crimes de guerre, d'autant que certains de nos compatriotes en font la publicité sur les réseaux sociaux. Pluies d'été en 2006, Plomb durci 2009, Colonne de Nuée 2012. Ces opérations nous ont tristement habitués aux exactions contre des civils. Cependant, sans être historien, je ne vois pas, depuis la guerre d'Algérie, autant de crimes de guerre impliquant potentiellement des centaines de Français. Ces crimes de guerre perpétrés en Palestine occupée sont au cœur de notre intervention. Cependant, nous craignons que l'impunité ouvre le champ à la commission d'autres atrocités par d'autres Français sur d'autres théâtres mondiaux. Monsieur le Secrétaire général adjoint, la France a ratifié la Convention de Montego Bay. Elle impose une obligation de coopération entre États pour la répression de la piraterie en haute mer. La France est également signataire du statut de Rome de la Cour pénale internationale sur les crimes de guerre et contre l'humanité, ainsi que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. À La Haye, en janvier 2024, la Cour de justice internationale parlait déjà de risques plausibles de génocides, aussi punis de perpétuité par notre Code pénal. Que va faire la France avec ces centaines de Français qui nous déshonorent ? Va-t-elle respecter les traités dont elle est signataire ? Seront-ils arrêtés s'ils foulent le sol ? Sont-ils seulement répertoriés ? Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe Les Indépendants, Madame HELAILI-CHAPUIS, 1 minute 30.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Les indépendants

Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente. 80 % des handicaps sont invisibles. C'est notamment le cas des handicaps neurologiques, neurodéveloppementaux, héréditaires, résultant d'un accident ou d'origine biologique. Ils ne se voient pas, mais bouleversent profondément la vie des enfants et de leur famille. Le chemin vers un diagnostic est souvent long, complexe et coûteux.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Il y a un problème de micro. Il lui faut un nouveau micro. Tu vas reprendre ton intervention. Je demande à la régie de remettre 1 minute 30.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Les indépendants

Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, nous l'oublions souvent, mais 80 % des handicaps sont invisibles. C'est notamment le cas des handicaps neurologiques, neurodéveloppementaux, héréditaires, résultant d'un accident ou d'origine biologique. Ils ne se voient pas, mais bouleversent profondément la vie des enfants et de leur famille. Le chemin vers un diagnostic est souvent long, complexe et coûteux. C'est pourquoi la détection précoce est essentielle et les écoles françaises ont ici un rôle tout à fait stratégique. En accueillant les enfants dès l'âge de trois ans, elles permettent de repérer très tôt les difficultés et d'agir avant que la situation ne s'aggrave. Mais encore faut-il que les familles soient accompagnées. Trop souvent, elles se sentent seules, jugées ou perdues face au système local. Il est donc indispensable que chaque école du réseau AEFE puisse orienter les familles vers des orthophonistes, psychomotriciens, neuropsychologues, ergothérapeutes et les guider dans leurs démarches.

Je formule aussi une demande simple : que la parole des parents d'enfants en situation de handicap soit recueillie de manière anonyme pour évaluer la qualité de l'accompagnement dans les établissements français à l'étranger. Leur expérience est précieuse pour améliorer nos pratiques. Soutenir ces familles, c'est investir dans la réussite de ces enfants, mais aussi dans la qualité et dans la crédibilité de notre réseau scolaire à l'international. C'est un enjeu humain, éducatif et collectif.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le groupe ES, Madame BELBACHIR-BELCAID, trois minutes.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Madame la Présidente, Messieurs, Mesdames, chers collègues. Aujourd'hui, je souhaite attirer votre attention sur un sujet vital pour nos compatriotes établis hors de France : l'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger, la CFE. La CFE est bien plus qu'un organisme de gestion.

C'est le lien social et solidaire qui unit chaque Français à la protection de la Sécurité sociale où qu'ils vivent. Elle permet la continuité de la couverture maladie, la cotisation du régime français d'assurance vieillesse et la protection contre les accidents du travail. Elle est aussi un atout pour nos entreprises françaises à l'étranger qui peuvent ainsi offrir à leurs salariés une sécurité comparable à celle du territoire national.

Aujourd'hui, la CFE est en danger de disparition. Elle traverse une crise institutionnelle et financière sans précédent. La réforme de 2018 a fragilisé son équilibre et le rapport IGAS-IGF prévoit la disparition progressive des anciens contrats, les fameux contrats EX, sans qu'aucune solution durable ne soit proposée. Pourtant, rappelons-le, ces assurés n'ont rien demandé. Ils ont adhéré de bonne foi dans le cadre légal d'alors et se retrouvent aujourd'hui menacés de perdre une partie de leurs droits. Leur changement de contrat ne peut se faire à n'importe quel prix. C'est à l'État d'assumer ses responsabilités, de corriger les erreurs de la réforme et de garantir la pérennité d'un système solidaire. Derrière ces dossiers, il y a des visages, des familles, des retraités, des salariés isolés qui comptent sur la France pour rester protégés. Dans les pays où il n'existe pas de protection sociale obligatoire, l'État devrait exiger de ses propres établissements publics qu'ils cotisent à la CFE pour leur personnel en contrat local. C'est une question de cohérence et de justice.

Nous le disons clairement, la CFE n'est pas à vendre. Ceux qui souhaitent sa privatisation tournent le dos à l'esprit même du service public. La CFE n'est pas un produit d'assurance parmi d'autres. Elle est un pilier de la solidarité nationale, une expression concrète de la France qui protège même au-delà de ses frontières. C'est pourquoi nous saluons la proposition de loi numéro 1517 portée par les députés Karim BEN CHEIKH et Éléonore CAROIT, qui reconnaît le rôle essentiel de la CFE et propose enfin un financement pérenne grâce à l'attribution d'une part de la Contribution sociale généralisée, la CSG. Cette mesure permettra de stabiliser durablement la CFE, d'éviter les rapatriements sanitaires coûteux et de soutenir nos entreprises françaises à l'international.

Chers collègues, la CFE est un pilier essentiel de la solidarité nationale au-delà des frontières. Garantir son avenir, c'est assurer la continuité de la protection sociale pour tous les Français de l'étranger, aujourd'hui et demain. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vous remercie. Avant de passer au discours de notre secrétaire général, je vais très brièvement lever la séance pour une pause technique. Je reviens.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 23.

INTERVENTION DE M. OLIVIER-ANTOINE REYNES, SECRETAIRE GENERAL DE L'AFE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Reprenez vos places. Nous allons poursuivre avec la prise de parole de notre Secrétaire général, Monsieur REYNES.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, Secrétaire général de l'AFE

Chers tous, je suis très heureux d'être ici parmi vous aujourd'hui. Lors de la dernière session, j'étais absent, donc c'est un plaisir de vous retrouver tous. Le quotidien du secrétariat général est aussi d'être en contact avec vous, avec les élus, où qu'ils soient dans le monde. Permettez-moi, Madame la Présidente, d'avoir naturellement une pensée chaleureuse pour celles et ceux qui n'ont pas pu faire le déplacement. Je pense tout particulièrement à ceux qui accompagnent un proche, un enfant malade, ou traversent eux-mêmes un traitement médical lourd. Je sais que certains nous écoutent et je sais que leur engagement demeure entier, que leur contribution, même à distance, reste précieuse à nos travaux. Je veux qu'ils sachent que nous pensons à eux alors qu'ils sont dans les difficultés.

Chers élus, comme vous le savez, Rouba et Cassandre nous ont quittés. Cassandre, qui était là ce matin, n'a pas pu s'empêcher de venir nous aider vendredi soir et je tiens à l'en remercier très sincèrement.

Le secrétariat général qui se présente aujourd'hui devant vous est complètement renouvelé. Permettez-moi donc de vous présenter celles et ceux qui ont pris le relais avec énergie et engagement. Nous allons commencer par le plus jeune arrivé le 6 octobre parmi nous, Mohamed, si tu veux bien te lever. Il est arrivé il y a une semaine à peine. Je vous parlerai plus tard de sa mission. Mathieu et Xin, si vous voulez bien vous lever. Mathieu et Xin sont la cheville ouvrière de cette session. Ils m'ont confié qu'ils étaient très heureux d'être parmi nous parce que les tâches sont très variées et que nous ne nous ennuyons pas au secrétariat général. Aurélie, mon adjointe, dont la disponibilité, la bienveillance et la résilience sont connues de vous tous. Elle constitue pour moi un appui essentiel.

Je ne serais pas tout à fait complet sans évoquer Aymen KASMI, que nous allons devoir laisser partir à regret puisqu'il termine son stage de six mois parmi nous. Cher Aymen, je veux te remercier pour la qualité de ton travail et ton engagement au quotidien. Nous sentons l'éducation que tu as reçue. Elle se reflète dans ta manière d'être, dans ton attitude toujours respectueuse et surtout dans cette élégance à la fois discrète et intérieure que tu dégages. Ceci étant dit, bonne nouvelle, vous allez le revoir toute la semaine puisqu'il va m'accompagner ou accompagner Aurélie ici même sur la tribune lorsque nous assisterons la présidente dans la conduite des travaux.

Grâce à chacun d'eux, nous avons pu maintenir le cap dans un contexte particulièrement dense. C'est cette continuité de service, cet esprit collectif et cette exigence partagée qui font à mes yeux la qualité de votre secrétariat général et sa force.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, le programme de cette semaine est particulièrement dense et je remercie les commissions avec lesquelles nous l'avons coconstruit. Avant de venir aux quelques aspects pratiques qu'il me restera à évoquer, je voudrais toutefois évoquer devant vous la feuille de route qui guidera notre action d'ici mon départ à l'été 2026. Je mesure pleinement et j'ai pleinement conscience des améliorations que nous devons encore apporter.

Le site web de l'AFE, tout d'abord, a été livré, comme vous le savez, lors de la session de printemps. Il va être retravaillé, notamment dans ses interfaces. L'annuaire des conseillers des Français de l'étranger renverra désormais vers les nouvelles pages des sites des postes consacrés aux élus conformément au point 2.3 de la charte des élus. Cela garantira des données actualisées, fiables et au plus près du terrain. Vous aurez toujours la photo des CFDE et vous aurez un lien qui renverra vers les sites pour que l'information soit gardée et actualisée.

S'agissant de la charte des élus, je voudrais rappeler ce qu'a dit notre secrétaire général adjoint. Un webinar sera prochainement organisé par le secrétariat général à destination de tous les postes pour tirer le bilan de la mise en œuvre et donner des conseils parce que, parfois, les gens qui sont en poste n'ont pas toute l'information, contrairement à celle que nous avons donnée aux nouveaux partants.

Mohamed, que je vous ai présenté tout à l'heure, aura pour mission d'assurer un meilleur suivi des nombreuses questions qui nous sont posées. La première étape consistera à analyser l'existant pour renforcer la réactivité et la cohérence de nos réponses. Bien sûr, ces projets ne se concrétisent pas en un jour. Ils demandent du temps, de la réflexion, de l'organisation et de la rigueur. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre bienveillance si les choses ne vont pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions.

Mais nous avons déjà obtenu des progrès tangibles, comme je vous l'ai dit, le site internet est en cours de reconstruction, le Blog des assises, que nous avons beaucoup alimenté pendant les assises et qui vous sera rendu complètement. Nous allons supprimer les comptes d'auteur du secrétariat général pour que vous puissiez l'utiliser vous directement.

Comme vous le savez, vos adresses électroniques ont été sécurisées. Si vous avez le moindre problème pour pouvoir les utiliser, nous sommes là au secrétariat général, à partir de demain, pour vous aider à avoir accès à vos boîtes mail. Les formations à distance continuent d'être enrichies. Je vous encourage vraiment à aller les voir. Nous allons bientôt mettre une vidéo qui sera projetée vendredi sur les violences faites aux femmes dans le cadre familial.

Enfin, quelque chose qui pose toujours problème et qui en amélioration constante : les délais de versement des indemnités ont été harmonisés et réduits grâce à la simplification des procédures. Aujourd'hui, grâce à la réorganisation, nous allons encore réduire les délais. Nous sommes passés d'un mois et demi en 2023 à 27 jours, puis 25 jours lors de la dernière AFE. Je ne peux pas m'engager sur un délai, mais nous allons encore le réduire.

Pour conclure, je veux dire combien je suis fier de mon équipe, toujours mobilisée à vos côtés. Cette année, le secrétariat général s'est mis en ordre de marche en un temps record pour mener à bien les Assises de la protection sociale aux côtés des élus, à vos côtés. Il s'est mobilisé bien au-delà de ses missions et je tiens à remercier chaleureusement les élus, membres du groupe de travail, pour leurs nombreux signes d'encouragement et d'appréciation envers les agents du secrétariat général.

C'est un bel exemple de coopération entre l'administration et les élus, dont le respect mutuel est au service d'un objectif commun, celui de l'intérêt général, celui de nos compatriotes expatriés et du contribuable français. Votre bonne entente, la qualité du dialogue et la constance de votre engagement ont montré combien l'unité autour d'un projet porteur peut transcender les différences et apaiser les divergences. Une telle exemplarité mérite d'être saluée.

Madame la Présidente, chers élus, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous et à toutes une excellente semaine de travaux.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup Monsieur le Secrétaire général. Ce matin, en bureau élargi, trois groupes ont souhaité porter à la connaissance de cette assemblée un débat libre, une discussion libre sur un sujet précis. Nous sommes un peu en train de jongler avec la photo de famille qui change un peu d'heure au fil du temps. Nous avons décidé que les mandats particuliers seraient déplacés à un autre créneau de la semaine. Je pense que ce qui est plus efficace pour nous est de commencer directement cette discussion et de finir par la photo de famille parce que, quand la photo est prise, certaines personnes partent déjeuner. Si nous souhaitons discuter, avoir ces échanges entre nous, je pense qu'il faut les

avoir dès maintenant. J'invite les personnes qui souhaitaient avoir ces échanges libres. Je leur donne la parole dès maintenant. Par contre, il y a vraiment un problème de micro, donc je ne sais pas si la régie peut régler ce souci parce que c'est assez pénible. Madame RÉA souhaite s'exprimer.

MANDATS PARTICULIERS : ANTS ET CFE

Le point est reporté.

DISCUSSIONS LIBRES

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, Présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Nous remercions le bureau élargi, Madame la Présidente, de nous avoir aménagé cet espace de temps d'échange. Nous souhaitons, au nom du groupe ES, du groupe URCL et du groupe SI, présenter une motion à votre intention et dont nous allons discuter. Si vous le permettez, je vais vous lire les termes de cette motion dont l'objet porte sur l'obligation de gouvernance de l'Assemblée des Français de l'étranger.

« Vu la loi numéro 2013-659 du 2 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, vu le décret 2014-144 du 18 février relatif au Conseil consulaire à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, et notamment les articles 29 et suivants, vu le règlement intérieur du 5 octobre 2022 de l'Assemblée des Français de l'étranger. »

Considérant l'importance du respect des règles de bon fonctionnement de l'AFE, considérant la nécessité de préserver la collégialité dans les prises de décisions, considérant le rappel qu'en session, les élus réunis en séance plénière sont seuls habilités à prendre des décisions au nom de l'Assemblée selon les modalités prévues dans les textes ci-dessus, considérant le rappel que hors session, seul le bureau est habilité à prendre ces mêmes décisions sur proposition du bureau exécutif, considérant le rappel que nul ne peut être autorisé à solliciter, sans l'accord des élus ou du bureau, des ressources financières appartenant à l'État.

Dit que nul ne peut méconnaître les principes d'une bonne gouvernance respectueuse des textes qui régissent l'AFE, l'Assemblée en assemblée plénière est souveraine pour décider comment il y a lieu de lire les dispositions de son règlement intérieur lorsque celles-ci font l'objet de divergences d'interprétation. L'assemblée réaffirme que la composition du bureau de l'AFE doit refléter la diversité des groupes politiques de l'Assemblée. Les mandats des membres du bureau et des présidents de commissions appartiennent au groupe. Le principe de représentativité des groupes doit être respecté. »
Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu pour la circonscription Benelux, Président du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup. Je suis heureux que la plupart des parlementaires soient partis parce que ce n'est pas une super image que nous donnons de notre assemblée en ayant ces discussions. Sur les obligations de bonne gouvernance de l'Assemblée, je pense qu'un exemple de bonne gouvernance serait, quand nous avons des textes à proposer, de les envoyer avant afin d'en discuter et non pas de faire une intervention surprise à 8 heures 30 du matin en donnant un texte surprise qui n'a pas été discuté avec les autres. Je pense que c'est déjà un exemple.

Un autre point me semble problématique dans le texte. C'est la base réglementaire du texte. Je ne sais pas quel est l'article du règlement qui permet de faire une motion sur la base d'échanges. Avec mon groupe, nous avions demandé à ce que les motions soient réduites en plénière. Il y a une vraie raison. Nous pensons que le travail en commission, le travail avec les membres experts de chacun des sujets est le travail le plus fructueux. Pas des interventions comme nous sommes en train de les voir maintenant à la Hussarde. Il est bien de travailler en commission et de laisser les commissions travailler sur le sujet. Il y a un considérant dans le texte qui dit que « nul ne peut être autorisé à solliciter sans l'accord des élus ou du bureau des ressources financières appartenant à l'État. » Je pense que l'administration a le droit d'envoyer des emails internes à d'autres personnes dans l'administration. Je ne vois absolument pas le problème. Si l'objet de cet envoi est d'avoir des informations pour éclairer les élus, je vois encore moins de problèmes. Je ne vois vraiment pas qui pourrait s'y opposer.

Un autre point est problématique. « L'assemblée réunie en plénière est souveraine pour décider de comment lire les dispositions du règlement intérieur. » Le règlement intérieur fixe certaines règles. Le bureau et l'Assemblée doivent travailler avec ces règles. Mais ces règles doivent être conformes au décret, qui doivent être conformes à la loi, qui doivent être conformes à la Constitution. Ce qui est proposé dans les textes, comme cela a été montré par le Secrétaire général du Gouvernement, va à l'encontre des textes. Nous ne pouvons pas soutenir évidemment quelque chose comme ça, même si je comprends la situation inconfortable dans laquelle ton groupe est. Cela ne me procure pas particulièrement de joie de devoir le faire, mais je pense que nous ne pouvons pas tordre les règles du droit pour des objectifs politiques.

Ensuite, nous passons à des points qui m'ennuient vraiment beaucoup plus, à savoir la politisation de tous les rôles au sein de l'Assemblée. Dans le texte, il est dit que les membres sont les seuls habilités à interpréter le règlement. Comme je vous ai dit, je pense que cela se fait dans un certain cadre. Il est sûr que les membres réunis en plénière sont les seuls habilités à élire les présidents de commissions et les présidents de bureaux. Ce sont seulement les membres dans cette Assemblée qui peuvent le faire. Pas les présidents de groupes politiques qui envoient un email et qui disent : « Maintenant, ce sera toi, maintenant, ce sera toi. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les présidents de commissions vont ensuite devoir répondre aux ordres des uns et des autres sous réserve de se faire virer du groupe. Je ne veux pas cela. Je veux qu'à partir du moment où nous faisons l'élection constitutive, il y ait une diversité des groupes politiques qui soit représentée. Ces personnes sont élues avec un mandat. Ce mandat ne peut pas être modifié ensuite pendant le mandat simplement au gré des désirs ou des problèmes que peuvent avoir des présidents de groupes.

Enfin, Radya m'avait corrigé, je m'en rappelle, lors de la résolution en me disant qu'il y avait des problèmes dans sa rédaction. La résolution dit que. Je ne sais pas si une résolution dit que. Nous sommes censés demander des choses. Peut-être qu'il est possible de demander à avoir un avis du Conseil d'État si les mouvements qui souhaitent être faits sont conformes à nos règles. Je ne pense pas que ce soit le cas. Maintenant, pour finir, désolé d'avoir été un peu long, mais nous avons récupéré tout cela ce matin, je ne suis pas opposé à ce que nous puissions travailler. Travaillons. Il y a une commission des lois qui est chargée de travailler sur nos textes. Peut-être que cette commission des

lois peut réfléchir, mais je ne vois pas de base réglementaire pour ce qui est en train de se passer ici. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur PITON.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, Président du Groupe Union des Républicains, des Centres et Indépendants

Merci beaucoup. Première réflexion. Il n'y a jamais rien de malaisant à laisser parler la démocratie. Nous sommes ici réunis en séance plénière. Il n'y a absolument aucun problème au fait de débattre dans un cadre déjà fixé, apaisé. Il n'y a pas de cris d'oiseau, il n'y a pas d'injures. Je ne vois absolument pas de problème au fait que la démocratie s'exprime. C'est plutôt à l'honneur de notre assemblée que nous soyons capables de discuter sereinement de points qui peuvent, le cas échéant, nous opposer.

Deuxième élément. Ce qui a poussé notre groupe en particulier à soutenir cette initiative, c'est que nous avons estimé qu'il y avait deux problèmes : un problème de forme, un problème de fond. Sur le problème de fond, contrairement à ce qui vient d'être dit, et à une exception notable, l'ensemble de nos mandats, quels qu'ils soient, sont le fruit d'un arrangement, d'un accord entre les groupes. Je ne vais pas parler du bureau pour ne pas fâcher. Nous allons parler des commissions. Lorsqu'il s'est agi de discuter des présidences et des vice-présidences de commissions, vous savez très bien qu'il y a eu une répartition entre les groupes. Si nous voulons parler d'élections du président ou du vice-président d'une commission, c'était très largement, je ne veux pas dire factice parce que le mot n'est pas adapté, mais il était l'issue d'un accord entre les groupes.

Pour le dire autrement, une personne qui aujourd'hui est président ou présidente de commission ne l'est pas en son nom personnel, en dépit de ses qualités qui sont indéniables. Elles le sont par le fruit d'un accord entre les groupes. Si le groupe URCI a la présidence de la commission sécurité et que Catya MARTIN dirige cette commission, en dépit de ses énormes qualités que nous reconnaissons tous, évidemment, ce n'est pas du fait de Catya MARTIN que cette décision a été prise, mais parce qu'il y a eu un accord entre les groupes pour que ce soit le groupe URCI qui ait cette présidence. C'est sur le fond.

Là encore, je ne veux pas revenir sur le cas spécifique du bureau, histoire, encore une fois, d'élever un petit peu le débat. Le problème s'est passé à de nombreuses reprises et je pourrais même dire qu'il pourrait encore se passer aujourd'hui sur des cas de figure que nous n'avons pas abordés. Il est évident qu'à partir de ce moment-là, il devrait être naturel que, quand nous perdons, pour quelques raisons que ce soit, l'appartenance à son groupe, nous devrions perdre le mandat que le groupe nous a octroyé. Le point est tellement simple. Je vais parler de mon petit exemple à moi. Cela va me permettre de rebondir sur le règlement intérieur. Sans doute, certainement, le règlement intérieur n'est pas du tout à la hauteur sur cette question. Il est insuffisamment précis. Pourquoi est-il insuffisamment précis ? Pour ceux qui sont assez anciens et qui étaient membres de la mandature précédente, le cas de figure ne s'est jamais passé. Quand nous perdions l'appartenance à un groupe, quelle que soit la raison, nous démissionnions de notre mandat. Je vais prendre mon simple exemple. Je n'étais pas membre du bureau. J'étais président de la commission des lois. Quand j'ai quitté le groupe ADCI à l'époque, j'ai immédiatement donné ma démission de président de la commission des lois tout simplement parce que cela me paraissait absolument naturel. C'est effectivement l'erreur du groupe de travail, auquel j'ai eu l'honneur de participer, de ne pas avoir compris qu'il pouvait éventuellement

y avoir des membres qui pensaient les choses différemment et ne se voyaient pas démissionner, même s'ils perdaient leur prérogative, leur appartenance à un groupe.

Maintenant, sur la forme, je vais être très rapide. D'abord, aucun problème quant au fait que, démocratiquement, nous puissions échanger les uns avec les autres de manière apaisée et devant des personnalités extérieures.

Deuxième élément, ce qui est important dans cette histoire, c'est que si nous nous retrouvons aujourd'hui, notre groupe, à soutenir cette démarche, c'est que nous avons, à de nombreuses reprises, tenté de trouver un accord dans un conclave un petit peu plus préservé qui était celui du bureau. Nous avons le sentiment, à tort ou à raison d'ailleurs, que le bureau aujourd'hui ne permet pas de régler ce type de problème. Comme il ne permet pas, et je le regrette, de régler ce type de problème, il faut que la parole en revienne, entre guillemets, au peuple, c'est-à-dire à nous. Nous avons la chance d'avoir dans notre règlement intérieur un espace qui nous permet de discuter sereinement de ce sujet. C'est l'objet de cette motion et c'est la raison pour laquelle notre groupe soutient cette démarche. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Madame SOUIHI.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, non-inscrit

Chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour rappeler un principe fondamental. Aucune urgence politique, aucun rapport de force entre groupes ne saurait justifier la mise à l'écart du droit. Ce matin, à 8 heures 15, trois présidents de groupe, ES, URCI et SI, ont sollicité la tenue d'un temps d'échange qualifié d'urgent, sans respecter le calendrier ordinaire de nos travaux ni le délai de convocation prévu. Le sujet de cette prétendue urgence n'a été communiqué qu'à 9 heures 30. Il s'agit d'une motion d'urgence portant sur la gouvernance du bureau, sa composition et les règles de fonctionnement de notre institution. Or, le texte de cette motion n'a toujours pas été communiqué par écrit, alors qu'il était prévu de le soumettre dans moins d'une heure. Les non-inscrits ont encore été exclus des échanges et du droit à l'information. Nous sommes pourtant des élus à part entière. Cette manière de procéder n'est pas conforme aux principes les plus élémentaires de transparence, de loyauté institutionnelle et de régularité.

Sur le fond, cette motion vise à modifier notre règlement intérieur en contradiction directe avec l'avis juridique rendu par le secrétariat général du Gouvernement et transmis samedi dernier. Surtout, elle contient une disposition ouvertement illégale selon laquelle, je cite : « *Les mandats des membres du bureau et des présidents de commissions appartiennent au groupe.* » Une telle formulation viole le principe constitutionnel du caractère personnel et non impératif du mandat électif. Aucun élu ne détient son mandat d'un groupe. Il le tient des électeurs. C'est un principe républicain fondamental au cœur de notre démocratie représentative. Y déroger reviendrait à nier l'indépendance des élus et à transformer cette assemblée en simple chambre d'allégeance politique.

Au-delà du droit, permettez-moi de dire les choses clairement. Les règlements de compte doivent cesser. Cette cabale, cet acharnement à mon encontre qui durent depuis plus de six mois doivent cesser. Ce matin encore, trois groupes ont passé près de deux heures à débattre sur ce sujet, le plaçant

en tête de leur priorité. Résultat, le bureau élargi n'a pas pu aborder les points inscrits à l'ordre du jour, ceux qui concernent directement les Français de l'étranger. Pire encore, ces mêmes groupes ont proposé de décaler, voire de supprimer des temps forts de notre session, notamment le temps d'échange prévu avec la ministre délégée et la présentation des mandats particuliers. C'est dire le sens de la priorité et l'intérêt qu'ils portent réellement aux Français de l'étranger. Nous avons tous été élus pour servir, pas pour nuire. Nos débats doivent être guidés par l'intérêt général, non pas par des considérations personnelles ou partisanes.

Je le dis avec gravité, l'Assemblée des Français de l'étranger ne peut pas devenir le théâtre d'un règlement de comptes politique. Nous avons un devoir de dignité, de responsabilité et de respect mutuel. C'est pourquoi je demande solennellement que ce vote n'ait pas lieu tant que la légalité du texte n'est pas garantie et que le secrétariat général, en sa qualité de garant du bon fonctionnement de notre institution, ne laisse pas tenir un vote contraire au droit. Je profite d'ailleurs de la présence du secrétariat général, de la directrice et de son directeur adjoint de la DFAE, pour leur demander d'intervenir pour faire respecter le droit. Le respect du droit est le respect de notre mandat et donc le respect des Français de l'étranger. Je continuerai à défendre cette ligne, car la légitimité ne se conquiert pas par la force, mais par la droiture. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci. Je vais profiter de cet appel pour quand même donner la parole à Pauline CARMONA parce que, lors du bureau élargi, il a été remis en question la légalité de la saisine de la DFAE auprès du SGG. Je pense qu'il faut que je lui donne maintenant la parole pour expliquer le cadre.

Ensuite, demande de prise de parole de Madame RAHAL, Monsieur DOMELEVO ENTFELLNER, Monsieur DELUCHEY et Madame CHAAYA. Je donne la parole à Madame CARMONA maintenant parce qu'il y a eu des accusations en bureau élargi. Je pense qu'elle va pouvoir expliquer ce qu'il en est. Madame la Directrice.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je n'ai pas de point sur l'ordre des prises de parole et la DFAE n'a évidemment pas à intervenir pour prendre des décisions de quelque ordre qu'elles soient sur le fonctionnement de l'Assemblée. D'ailleurs, ce n'est pas la DFAE, mais le secrétariat général de l'AFE, qui a un rôle bien précis aux termes du règlement intérieur. Il intervient en soutien de la présidente, en soutien du bureau.

Pour revenir à cette question spécifique des conséquences de l'exclusion d'un élu ou d'une élue de son groupe politique, ce n'est ni à la DFAE, ni au secrétariat général de trancher la question. C'est à vous qu'il revient de trancher la question. En revanche, le SG a été sollicité pour rendre un avis. Un avis dont vous faites ce que vous voulez. Pour vous rappeler la chronologie, nous avions eu un premier avis rendu par la sous-direction des affaires juridiques internes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sur la question des conséquences de l'exclusion d'un élu ou d'une élue de son groupe politique, en particulier la conséquence sur son mandat au sein du bureau de l'AFE, ainsi que sur la régularité du vote intervenu en 2023. Cet avis a été transmis au bureau. Il a fait l'objet de vives contestations. L'éventualité d'un contentieux devant la justice administrative a été évoquée. C'est dans ce contexte et dans la perspective de la tenue de cette session que le secrétariat général de l'AFE a fait appel au secrétariat général du Gouvernement.

Pour rappeler le rôle du SGG, ce n'est pas un organisme extérieur, ce n'est pas non plus une prestation payante. Le SGG exerce une mission de conseil juridique, en premier lieu du Premier ministre, mais auprès également des ministères. Les ministères le sollicitent pour confirmer ou infirmer un avis, pour avoir son point de vue sur toute question juridique. C'est dans ce cadre et dans ce cadre uniquement que nous avons sollicité l'avis du SGG, que le secrétariat général du Gouvernement sollicité par le secrétariat général de l'AFE, a fait part de son analyse et c'est cette analyse qui a été transmise au bureau. Voilà le rôle du secrétariat général de l'AFE qui ne va pas au-delà. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup. L'avis a été transmis au bureau et, j'ajoute, à la présidente du groupe qui n'est actuellement plus représenté au sein du bureau. Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci Madame la Présidente. Chers amis, je suis consternée par ce qui se passe ici aujourd'hui. Je vous ferai un simple rappel. C'est le rappel au règlement intérieur. L'article 43 précise qu'un élu, s'il ne démissionne pas, garde son mandat. Le problème étant le règlement intérieur n'est pas bon. Ce n'est pas aujourd'hui, à une session de la fin, que nous allons demander une révision. Un règlement intérieur, chers amis, ne se renouvelle pas au plaisir de chacun ou de chaque groupe politique. Sachez raison garder, je vous prie.

Ensuite, le bureau en intersession, je vous le rappelle une nouvelle fois, gère les affaires de l'Assemblée. Une nouvelle fois, rappel au règlement. Sachez une nouvelle fois, raison garder, cela fera du bien à nos compatriotes. Parlons de vrais problèmes, le problème des Français de l'étranger. Arrêtons. Arrêtez vos gamineries. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Madame RAHAL. Pour préciser l'article 43, « lorsqu'un poste du bureau devient vacant, pour quelque raison que ce soit, il est pourvu par le conseiller qui figure, et cetera. » Ce que le bureau a dit lors de sa dernière réunion, c'est que le poste n'était pas vacant et que donc la discussion ne pouvait pas être tenue. Monsieur DOMELEVO ENTFELLNER.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élue pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Chers collègues, j'ai eu à plusieurs reprises au cours de ce mandat la désagréable sensation que nous n'étions pas une assemblée mature. Cela veut dire une assemblée qui respecte ses règlements, qui se saisit des problèmes qui touchent ses règlements. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Radya, c'est-à-dire que l'assemblée est souveraine sur nos travaux et nous avons le droit, à n'importe quel moment, de rouvrir un débat pour contribuer à une meilleure rédaction du règlement intérieur par exemple. N'ayons pas peur de cela.

Nous savons que le règlement intérieur, dans sa rédaction actuelle, est bancal. Il dit certaines choses à certains endroits qui ne sont pas confirmées en pratique à d'autres endroits. Le lien, par exemple, entre groupe et siège de représentation au bureau n'est pas clairement établi, n'est pas solidifié par des dispositions qui feraient que l'automaticité de la perte du mandat serait inscrite dans le règlement.

Je voudrais recentrer les débats sur le problème de gouvernance que nous avons à l'Assemblée des Français de l'étranger aujourd'hui. Ce problème de gouvernance a pu se poser en des termes relativement similaires à la fin de la précédente mandature. Vous savez, Radya l'a rappelé, que c'est le bureau qui représente l'Assemblée en intersession. C'est le bureau qui doit prendre toute décision utile en intersession. Lorsque l'urgence fait que ce bureau ne peut pas être valablement consulté, il y a un dispositif de bureau exécutif : la présidente assistée de deux vice-présidents que nous avons tous élus en décembre 2021.

Ce dispositif peut pallier une urgence dans laquelle le bureau ne pourrait pas être valablement rassemblé. Aujourd'hui, je souhaite tirer la sonnette de l'alarme officiellement au nom de notre groupe pour dire que nous observons une dérive vers plus d'autocratie de la part de la présidence de l'Assemblée des Français de l'étranger. Lorsque des décisions sont prises en bureau, Madame la Présidente passe outre ces décisions. Lorsqu'il s'agit, par exemple, de demander un avis à l'extérieur du périmètre administratif et gouvernemental, un avis juridique, alors même que le bureau s'est prononcé contre. Lorsqu'il s'agit d'engager des dépenses sans que le bureau soit consulté. Pour nous, c'est de l'ordre de la dérive autocratique et nous voulons la dénoncer très formellement ici.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Il y avait Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie et Solidarité

Merci beaucoup Madame la Présidente. Monsieur MASSON, vous avez dit dans votre intervention : « Ne politisons pas trop. » C'est un mot que j'entends beaucoup de certaines bouches de mes collègues ici : « Ne politisons pas. » Mais que diable avez-vous fait une élection pour être ici ? La politique n'est pas un gros mot. La politique est justement quelque chose de très noble. C'est confronter des points de vue, essayer d'arriver à un consensus. S'il n'y a pas de consensus, nous votons. La démocratie non plus n'est pas un gros mot. La démocratie, en revanche, n'est pas d'utiliser le règlement intérieur ou la Constitution pour réaliser ses propres volontés ou pour nommer ses amis. La démocratie est aussi le débat et la délibération.

Ceux qui parlent avec moi de l'AFE le savent très bien parce que je n'arrête pas de le répéter depuis le début. Je regrette que nous n'ayons pas plus de débats en plénière parce que nous sommes une assemblée et nous ne nous assumons pas en tant qu'assemblée démocratique. Je sais que Radya ne va pas être d'accord avec moi parce qu'elle adore le travail en commission très technique. Il y a des fonctionnaires d'État qui font cela aussi très bien dans l'État français. Nous avons un rôle dans les commissions, évidemment. Je ne vais pas vous dire que nous n'avons pas de rôle, mais je pense que nous n'assumons qu'une partie de notre rôle, c'est-à-dire la possibilité de faire ces résolutions de commissions pour des détails qui sont somme toute très techniques. La preuve étant que nos résolutions sont presque toutes votées à l'unanimité. C'est donc qu'il n'y a pas beaucoup de problèmes à en débattre.

En revanche, nous n'avons pas la même vision de ce que nous devons faire dans la politique pour les Français de l'étranger. Sinon, nous voterions les mêmes budgets sur les Français de l'étranger. Or, certains sénateurs votent des budgets en hausse et, malheureusement, la majorité des sénateurs votent pour des budgets en baisse. Nous n'avons pas ces débats en assemblée plénière. Radya, tu nous dis : « Nous n'allons pas revoir le RI maintenant alors que nous sommes à la fin. » Je te dirai, justement,

que c'est le moment. Pourquoi ? Nous préparons la mandature qui vient. Nous avons mal commencé parce que nous n'avions pas une base de RI qui était intéressante pour commencer. Nous sommes repartis de zéro sur le RI. Nous pourrions très bien, dans la session qui vient, non seulement réaliser le bilan de ce que nous avons fait, préparer la prochaine mandature pour ceux qui nous succéderont et leur préparer aussi un beau RI. Pourquoi je soutiendrai cette motion ? Parce que justement si le RI, comme la Constitution, sont des textes qui sont nos guides, le peuple est souverain, l'Assemblée est souveraine pour le changer quand elle le veut. Rappelons-nous de cette règle démocratique. Ce n'est pas celui qui est en haut qui décide. Ce sont ceux qui sont en bas.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vais me référer à l'article 10 de notre règlement intérieur. Il y a eu ici une attaque personnelle me visant lors du propos précédent, m'accusant de dérive autoritaire. J'invite les personnes, membres du bureau, à témoigner la transparence avec laquelle nous travaillons. Tout est documenté, tout est consultable. Il y a une Dropbox. Je suis vraiment désolée de devoir faire cet exercice de transparence, mais il le faut. Nous avons également une boucle WhatsApp qui est très souvent, malheureusement, un monologue de ma part puisque beaucoup de membres ne réagissent pas. Je suis sincèrement désolée. Il y a également eu l'accusation où j'aurais engagé de l'argent. Là, c'est très grave. C'est vraiment une attaque que je ne tolèrerai pas. Je trouve inacceptable de la part d'élus de procéder de cette manière. C'est inacceptable. Je passe la parole à Monsieur SCHAULI. Merci.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Il y a quelques années, j'avais parlé du fait que j'étais venu ici et je me posais des questions sur la posture. Tout à l'heure, Thierry MASSON a parlé des questions politiques. Je pense que c'est la politique politique qui est détestable. C'est quand nous allons faire de petites « tambouilles » entre amis. Pour moi, il est important de travailler sur les Français de l'étranger. Faire de la « tambouille » derrière pour dire : « Est-ce que nous allons régler tout cela ? Comment allons-nous voir se partager les mandats ? » me paraît un peu bizarre. Pour moi, il est important que l'Assemblée soit souveraine, mais il y a aussi une hiérarchie, il y a une loi, il y a un certain nombre de choses à respecter dans la loi, il y a des manières de faire. Nous avons une élection, l'élection s'est faite, elle est là, elle doit être assumée. Derrière, je ne vois pas pourquoi nous devrions nous dire : « L'Assemblée est souveraine, nous allons changer les règles du jeu en cours de route. » Pour moi, c'est un peu problématique.

Nous arrivons à discuter des sujets importants sur la politique des Français de l'étranger, comme tu l'as dit Jean-François tout à l'heure, mais je pense qu'il faut aussi regarder un petit peu derrière et respecter les règles, les lois, les règlements, avant de dire : « Nous allons tout changer. » Je pense que les Français de l'étranger ont besoin de nous sur leur sujet particulier et pas que nous passions la moitié de la session à discuter de ce qui est bien ou pas ou de ce que nous devons faire dans l'organisation. C'est le fonds qui compte pour moi, Jean-François. C'est le plus important.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Madame LÉGER.

Madame Élise LÉGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit

Où sont les preuves de dépenses ? Attention à la diffamation. Nous avons des choses à faire pendant cette session. Nous nous rassemblons deux fois par an, une semaine. Franchement, nous perdons notre temps. Le règlement intérieur ne va pas être questionné tous les 15 jours parce que cela vous arrange ou que cela ne vous arrange plus. Ce sont vraiment des enfantillages. « Je n'ai plus ci, alors je ne suis pas d'accord. » Nous savons bien que les gens changent de groupe et que la politique est mouvante. Tout le monde est au courant.

Ensuite, nous ne préparons pas une prochaine mandature. Êtes-vous sûr d'être élus ? Sinon, de quelle démocratie parlons-nous ? Nous ne préparons pas une prochaine mandature. Nous ne savons pas qui sera là. Les gens prépareront leur mandature quand ils seront élus. Ce n'est pas à nous de le faire. Où est la démocratie, Monsieur DELUCHEY, dont vous parlez ? Faites-vous élire en 2026, faites votre nouveau règlement. Je n'en doute pas, il ne sera ni démagogique ni autoritariste. Franchement, ma question est : de quoi avez-vous peur ? Je ne vois pas quelle est la raison de cette conversation. Avez-vous peur d'avoir des réponses à vos questions et cela vous dérange ? Peut-être. En tout cas, nous sommes filmés. Nous avons donc pris note. Votre attitude vous ridiculise et malheureusement ridiculise l'assemblée tout entière. Les Français de l'étranger méritent mieux, bien mieux.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, vice-président du groupe les Indépendants

Je vais juste rappeler quelque chose. Notre activité est quand même régie par la loi du 22 juillet 2013. L'article 8 indique bien que « lors de leur première réunion suivant ce renouvellement général, l'Assemblée des Français de l'étranger établit son règlement intérieur. Celui-ci peut être déféré au tribunal administratif de Paris. » Ensuite, nous ne modifions plus le règlement intérieur. C'est la loi. Il faut respecter la loi, Monsieur le Vice-président.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Madame RÉA. Pour information, nous avons notre ministre qui va nous attendre pour la photo de famille à 12 heures 15.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, Présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Je voudrais simplement dire à quelques remarques que nous avons pu entendre : « Heureusement que la vérité n'a pas besoin de crier pour s'imposer. » Cela étant dit, il est important que notre assemblée remette la démocratie au cœur. Je rebondis sur la proposition de Monsieur DELUCHEY et cela a été une des propositions qui a émergé lors de notre réunion de groupe hier. Notre mandature a eu probablement quelques défaillances et il est important que nous puissions transmettre à la prochaine mandature ce que nous avons appris. Ils en feront absolument ce qu'ils voudront, mais je crois que c'est important. Cela peut aussi être l'objet d'un de nos objectifs d'un groupe de travail, pourquoi pas, que d'ici la fin de cette mandature, nous puissions élaborer une espèce de mémorandum qui pourra servir utilement aux prochaines mandatures.

Quant au sujet qui n'est pas le seul sujet de cette motion par rapport à l'interprétation du règlement intérieur et à la représentation des groupes au sein du bureau, je me permets de lire le préambule du règlement intérieur. « *L'assemblée proclame son attachement au principe de proportionnalité de la représentation des groupes. Elle respecte l'application de ce principe dans son organisation et dans la composition de ces différentes instances dirigeantes, comprenant le bureau exécutif, le bureau ou toute autre instance de l'Assemblée, ainsi que dans la répartition des sièges au sein des commissions.* » Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

J'ai encore la demande de Madame SOUIHI, Monsieur HEINTZ, Monsieur BARTHELEMY et il va falloir être concis. Je vous remercie.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, non-inscrit

Je souhaite également rappeler un principe essentiel au fonctionnement de notre institution républicaine. L'administration n'a pas à intervenir dans les débats ou les positions politiques. Elle doit à tout moment demeurer impartiale et neutre au service de l'ensemble des élus sans distinction de groupes et d'appartenance. Vous l'avez parfaitement rappelé, Madame la Directrice. Cependant, cette neutralité ne saurait signifier passivité, car l'administration, et en particulier le secrétariat général, est garant du bon fonctionnement de notre instance et du respect de la légalité de nos délibérations.

À ce titre, elle ne peut cautionner, ni valider, ni engager sa responsabilité dans le cadre d'un vote qui serait manifestement illégal ou qui contreviendrait à la Constitution, à la loi de 2013, au décret de 2014 ou à notre règlement intérieur. Je réitère donc ma demande expresse que le secrétariat général ne valide pas un vote qui ne repose sur aucune base légale et qui, de surcroît, serait inconstitutionnel. Notre assemblée peut débattre de tout, mais elle ne peut pas s'affranchir du droit. Chacun d'entre nous, élus comme administration, a la responsabilité d'en être le garant. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur HEINTZ.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, Président du groupe Écologie et Solidarité

Merci à tous. Je rappelle que la discussion est sur la question de la collégialité du fonctionnement de cette assemblée. C'est une question de principe. Il y a la question de la collégialité et la question de l'interprétation des textes. Ce sont les textes que nous-mêmes produisons, donc nous sommes libres et légitimes, nous sommes souverains pour le faire. Si cela avait fonctionné, nous ne serions pas en train d'en parler en séance plénière. Si les instances avaient fonctionné correctement auparavant, nous n'en serions pas là. Nous posons la question aujourd'hui et maintenant parce que c'est arrivé au bout de ce processus. Nous mettons un terme à ce processus maintenant. Nous avons une résolution. J'entends qu'il y a deux positions qui ressortent. L'autre position, si j'essaie de résumer, est simplement de ne pas être d'accord avec cette résolution. Ce n'est même pas de l'amender ou de la proposer. C'est de ne pas l'approuver. Soit. Nous avons compris qu'il y a deux positions. Je propose que nous passions maintenant au vote. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur BARTHÉLEMY. Madame CHAYA, vous aviez demandé la parole également. Ensuite, je vais devoir lever la séance puisque notre ministre nous attend.

Monsieur Franck BARTHÉLEMY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Ma position est assez claire aussi là-dessus. Je crois qu'il n'y a pas de vote, il n'y a pas de base réglementaire pour engager un vote aujourd'hui. Je rappelle à mes collègues qui ont travaillé sur le règlement intérieur que la notion de motion n'existe plus dans notre règlement intérieur. Nous n'avons que des motions d'urgence. C'est le règlement intérieur. J'entends les discours sur la démocratie. En démocratie, il y a un élément important : c'est la justice. Notre collègue a rappelé l'article 57. Si nous ne sommes pas d'accord sur le règlement intérieur à ce stade, nous allons devant le tribunal administratif. J'encourage tous ceux qui ne sont pas d'accord avec la situation actuelle à aller devant le tribunal administratif.

Je veux aussi témoigner de la transparence des travaux du bureau. C'est ce bureau, dans sa collégialité, pour reprendre un terme que vous avez utilisé, qui a décidé, par exemple, de rendre publiques toutes ses décisions. Si vous avez des commentaires à faire sur les décisions du bureau, faites-les. Nous nous rendons compte dans ce bureau qu'il n'y a pas de commentaire. Parfois, il n'y a pas de partage. C'est la responsabilité de chacun. Sincèrement, ne remettez pas cela dans les mains du bureau. Le bureau fait son travail, il gère autant que possible les intersessions. Croyez-moi, c'est du travail. Sans le bureau, il n'y aurait pas de session aujourd'hui. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes autour de la table qui peuvent en témoigner parce que, sans certains membres du bureau, il n'y aurait même pas d'agenda.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

La parole est à Franck BARTHÉLEMY. Un peu d'ordre, s'il vous plaît.

Monsieur Franck BARTHÉLEMY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Le bureau est défini dans le règlement intérieur. C'est ce que je dis. Je ne parle pas du bureau élargi. Je parle du bureau. Je propose qu'il n'y ait pas de vote puisqu'il n'y a pas de base légale pour voter cette motion qui n'existe pas dans le règlement intérieur. Je propose de passer à la suite de nos échanges.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

De toutes les façons, nous n'avons pas de texte. Je vais lever la séance pour aller faire la photo de groupe. Je vous invite à la sagesse. Les attaques contre la gouvernance ne seront pas tolérées. La séance est levée.

La séance est suspendue de 12 heures 15 à 14 heures 15.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Les présidents de groupe, invitez vos membres à rejoindre la plénière. Notre invitée est arrivée. J'aimerais faire un petit point d'ordre, mais il y a tellement peu de personnes en plénière que ce serait un petit peu dommage, mais je vais le faire quand même. Je l'ai fait en bureau élargi ce matin. Cela ne vous aura pas échappé que je vais présider cette semaine seule.

Je vous indique que toute communication avec moi, à partir du moment où je suis à la tribune, doit se faire par papier écrit. Les messages, les emails, les messages WhatsApp ne peuvent pas être validés même s'ils sont lus et reçus pour la bonne tenue de nos échanges et la bonne conduite de nos travaux. Toutes vos questions logistiques concernant les salles, les heures de départ, ce genre de choses sont à adresser à notre secrétariat général qui en fera le suivi. Je vous remercie.

La salle est quand même assez vide. Je vais inviter les présidents et vice-présidents, secrétaires de groupe à ramener leurs membres par respect pour nos travaux et notre intervenante que nous sommes honorés d'avoir avec nous aujourd'hui. C'est Madame MASSON-DELMOTTE. Je vais, sans attendre, passer la parole au Président de la Commission développement durable et commerce extérieur.

GIEC, MME VALÉRIE MASSON-DELMOTTE, DIRECTRICE DE RECHERCHE AU CEA

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élue pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur, groupe Solidaires et Indépendants

Je voulais juste rappeler un petit peu de contexte. Pourquoi nous sommes là aujourd'hui et pourquoi nous avons invité Madame MASSON-DELMOTTE. C'est notamment la résolution de la Commission développement durable et du commerce extérieur qui a été préparée par ma collègue Pascale en début de mandature. Je vous lis cette résolution. C'est très court.

« La résolution prévoit que l'AFE auditionne chaque année, en session plénière, un membre de la délégation française du GIEC afin de rendre compte des derniers travaux de ce groupe d'experts. Cette audition pourrait avoir lieu en mars de chaque année, c'est-à-dire après les réunions dites COP qui ont généralement lieu en fin d'année civile. »

Malheureusement, la dernière intervention du GIEC au sein de l'AFE remonte à la 39^e session. Nous avons sauté une session et nous avions à l'époque accueilli Madame Sophie SZOPA. Il est important et urgent de reprendre ces cycles d'interventions et nous sommes ravis d'accueillir aujourd'hui, au sein de notre assemblée, Madame Valérie MASSON-DELMOTTE. Je laisse le soin à ma collègue Pascale RICHARD de vous présenter notre invitée.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Bonjour Madame, bonjour Valérie. Merci infiniment d'être parmi nous parce que je sais que votre calendrier est très chargé. Comme vous allez voir, les compétences de Madame MASSON-DELMOTTE sont demandées dans beaucoup d'institutions et beaucoup de lieux. Vous êtes chercheuse au CEA, spécialiste du climat antarctique. Vous êtes l'ex-coprésidente du groupe 1 du GIEC pour le cycle 6. Vous êtes membre du Haut Conseil pour le climat, membre de l'Académie des sciences et technologies et

responsable du Centre Climat et Société à l’Institut Pierre Simon Laplace comme hydroclimatologue. Vous êtes autrice. Vous allez participer à un rapport pour 2027 sur « Ville et changement climatique. »

Aujourd’hui, vous allez nous parler de la situation d’aujourd’hui et malheureusement de celle de demain. Vous allez avoir la parole pendant à peu près une demi-heure parce que le sujet que vous abordez est quand même très technique et compliqué. Nous allons avoir des slides qui seront ensuite partagés avec tous les élus, puis nous aurons une demi-heure pour les questions après. Merci à vous.

Madame Valérie MASSON-DELMOTTE, directrice de recherche au CEA

Merci de votre invitation. J’ai préparé un support qui doit être projeté. J’attends de voir sur l’écran de retour si c’est bien le cas. Dans cette présentation, je vais m’appuyer sur l’état des connaissances scientifiques, notamment tel qu’évaluées dans le sixième rapport du GIEC qui a été finalisé jusqu’en 2023, puis une réactualisation d’indicateurs clés de l’état du climat au niveau planétaire. J’ai également souhaité rappeler les points clés de l’avis consultatif de la Cour internationale de justice, qui avait été saisie sur les obligations des États par rapport au changement climatique par l’Assemblée des Nations unies. Quelques mots par rapport au contexte français et au dernier rapport du Haut conseil pour le climat puis, enfin, le plan de travail et les difficultés actuellement rencontrées pour le septième cycle du GIEC, dont parmi les membres du bureau figure mon collègue Robert VAUTARD, qui est le coprésident de la partie physique du climat pour ce septième cycle.

Je dis juste un mot sur le GIEC. Les membres du GIEC sont tous les pays et leurs représentants en session plénière. Le GIEC fonctionne avec un bureau d’une trentaine de scientifiques de différentes régions du monde chargés de faire appel à la communauté scientifique au sens large pour passer en revue l’état des connaissances scientifiques sur la base de travaux déjà publiés pour construire ce socle de connaissances pertinent, pour éclairer des décisions, mais de manière neutre, sans recommandation, sans parti pris. Par exemple, chaque levier d’action va être évalué à l’angle de son potentiel, de son coût et de ses effets indésirables, de ses bénéfices annexes. C’est de cette manière que se construit l’évaluation par rapport au système climatique, par rapport aux changements actuels, aux évolutions futures, aux risques et aux leviers d’action en termes d’adaptation et enfin aux leviers d’action qui permettent de limiter l’ampleur du réchauffement, donc la décarbonation ou l’atténuation dans notre jargon. Le secrétariat du GIEC est basé à Genève et comme coprésidente, j’avais été fortement soutenue par le Gouvernement français qui avait mis à ma disposition une unité d’appui pour coordonner le travail avec des centaines d’auteurs pour s’assurer de la qualité scientifique éditoriale des rapports qui sont produits. C’est toujours le cas pour mon collègue Robert VAUTARD.

Pour mémoire, le premier rapport du GIEC date de 1990. L’alerte des scientifiques remonte aux années 70. La première fois où nous avons mesuré la hausse des niveaux de gaz à effet de serre dans l’atmosphère et que nous l’avons attribué aux activités humaines, cela date de la fin des années 50. Il y a eu le choix des gouvernements de se doter de cet état des lieux scientifique partagé par tous, dans une approche de coconstruction. C’est-à-dire que les représentants de tous les pays indiquent les thématiques pour lesquelles ils souhaitent avoir une évaluation. Ils participent à la proposition d’auteur, à la relecture des rapports qui se font sur la base de la véracité scientifique et, à la fin, les résumés pour les décideurs sont endossés par les représentants de tous les pays, ce qui permet d’en faire un socle scientifique reconnu par tous séparé des négociations politiques internationales par exemple. C’est vraiment cet intérêt.

Le premier rapport en 1990 a conduit à la mise en place de la Convention des Nations unies sur le changement climatique. Le deuxième rapport avait posé des bases qui ont été utilisées pour la

construction du protocole de Kyoto. Le troisième rapport avait mis l'accent sur les enjeux d'adaptation. Le quatrième rapport a été mobilisé, notamment pour définir, du point de vue des Nations Unies, quels devraient être les objectifs de limitation de réchauffement. Le cinquième rapport avait posé les bases notamment utilisées pour l'Accord de Paris sur le climat, qui faisait référence à un ensemble de connaissances scientifiques dans sa rédaction. Il a dix ans. Le dernier rapport a été utilisé pour le premier bilan mondial à Dubaï, à la COP 28 de l'Accord de Paris sur le climat.

Comme nous sommes dix ans après le début de l'Accord de Paris sur le climat, c'est le bon moment aussi pour faire le point de là où nous en sommes collectivement. Si vous souhaitez naviguer dans les rapports du GIEC, ils sont tous accessibles en anglais. Un rapport spécial 500 pages, un rapport complet de 1 000 à 2 000 pages. Le résumé pour décideurs d'une trentaine de pages.

Nous avons des fiches de synthèse par région, par secteur d'activité accessible de manière très compacte, un résumé de l'état des connaissances. Il y a un outil d'intelligence artificielle qui a été développé par une entreprise française qui s'appelle ClimateQ&A qui permet de dialoguer avec les rapports du GIEC en langage de conversation. Vous avez également des ressources. Certains d'entre vous sont liés à l'enseignement par les lycées français. Nous avons également des ressources qui sont celles de l'Office pour l'éducation au climat, qui est un centre labellisé UNESCO basé à Jussieu, une émanation au départ de « La main à la patte » de l'Académie des sciences. Il s'appuie sur l'état des lieux scientifiques le plus récent et des compétences en didactique pour en faire des ressources pédagogiques qui sont très accessibles. J'ai mis le lien sur le rapport du Haut conseil pour le climat, dont le titre est très clair, celui de juillet dernier « Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et l'affaiblissement du pilotage. » Nous retrouvons l'affaiblissement du pilotage en France, mais aussi au niveau international actuellement.

Si nous démarrons par l'état des lieux de l'action pour le climat, elle est nettement montée en puissance depuis dix ans. Il y a une baisse des émissions de gaz à effet de serre dans plusieurs dizaines de pays, dont beaucoup de pays du G20. Il y a des baisses par unité de PIB, notamment dans les pays en développement, les économies en transition. Depuis le printemps 2024, les émissions de gaz à effet de serre de la Chine diminuent légèrement. Les politiques publiques, notamment d'innovation technologique, d'efficacité, de lutte contre la déforestation, ont permis d'éviter d'émettre plusieurs milliards de tonnes de gaz à effet de serre chaque année. En 2024, il y a eu deux fois plus d'investissements vers l'efficacité énergétique, l'électricité décarbonée que dans les énergies fossiles. Nous voyons un ralentissement de la déforestation nette, avec des contrastes selon les pays. Il y a des avancées du côté de la planification de l'adaptation, de sa mise en œuvre, mais un décalage par rapport à ce qui serait nécessaire.

Comme les besoins d'adaptation ne sont pas suffisamment adressés, c'est pour cela que nous voyons une aggravation des impacts et des pertes et dommages. Cela veut dire que nous n'avons pas réussi à réduire nos vulnérabilités par rapport aux aléas climatiques qui changent rapidement. Le rythme, l'ampleur et les flux financiers restent insuffisants pour limiter les risques liés au changement climatique. Vous le savez également, dans certaines régions du monde, il y a également la montée en puissance d'une forte obstruction à toute action climatique, voire une remise en cause des sciences du climat profondément. Petit rappel, dans un climat à l'équilibre, la terre reçoit de l'ensoleillement. Il y a une partie qui est réfléchie, puis cet ensoleillement réchauffe le bas de l'atmosphère, les sols, l'océan de surface qui émet un rayonnement infrarouge qui, en partie, repart vers l'espace et, en partie, est piégé par l'effet de serre naturel. C'est le fonctionnement d'une planète à l'équilibre. Depuis la révolution industrielle, nous mettons dans l'atmosphère des quantités colossales de gaz à effet de

serre, dont une grande partie s'y accumule, et de ce fait, nous empêchons une partie de ce rayonnement thermique de partir vers l'espace. C'est comme si nous fermions des fenêtres, des volets invisibles autour de notre planète, qui empêchent une partie du rayonnement de chaleur de partir.

Directement, cela entraîne une accumulation de chaleur, puis les réactions du climat amplifient cette perturbation. Par exemple, plus de vapeur d'eau dans une atmosphère plus chaude, plus d'effet de serre de la vapeur d'eau. Moins de surfaces enneigées et glacées, nous perdons leur effet miroir. Du coup, les surfaces plus sombres absorbent plus l'ensoleillement. C'est un facteur amplificateur dans les régions de montagne ou dans les régions polaires. Cet excès de chaleur, où va-t-il ?

Le plus gros de l'excès de chaleur rentre dans l'océan à 90 %. D'où les vagues de chaleur marines. Cela contribue à la montée du niveau de la mer. L'océan gonfle. Ensuite, nous avons 3 à 5 % qui sont convertis en fonte des surfaces enneigées, englacées, et le recul des glaciers du Groenland et de l'Antarctique contribue à la montée du niveau de la mer. Cette eau qui était stockée sur les continents rejoint l'océan. Il y a une partie qui est le réchauffement des sols. Il y a le déplacement des airs climatiques propices aux différentes cultures qui se déplacent des régions tropicales vers les régions froides.

Nous voyons bien le mouvement des vecteurs de maladies qui se déplacent avec des ères climatiques qui se déplacent, par exemple, ou la moitié des espèces vivantes étudiées sur terre et en mer qui se déplacent, puis il y a le réchauffement de l'air. Nous vivons en surface, donc l'indicateur que nous utilisons souvent pour parler de climat est le niveau de réchauffement à la surface de l'océan et au-dessus des continents, là où nous vivons. C'est un indicateur pertinent. Il n'est pas parfait. Si nous regardons ces indicateurs clés de l'état du climat — c'est un tableau de synthèse —, au milieu, en courbe multicolore, vous avez les émissions mondiales de gaz à effet de serre, en violet, le CO₂ lié aux énergies fossiles, en vert, le CO₂ lié à la déforestation, puis les autres. Vous voyez le gros morceau : 70 % sont l'utilisation d'énergies fossiles. Le système alimentaire dans son ensemble est en gros un tiers des émissions de gaz à effet de serre. En plus, nous avons certains processus industriels qui rejettent des substances dans l'atmosphère.

Vous voyez que le rythme d'augmentation a été marqué et s'est ralenti pour le CO₂ fossile et la déforestation sur les derniers dix ans, ce qui est encourageant. Si nous regardons le niveau de réchauffement planétaire, c'est la petite courbe orange au milieu. Vous voyez que le réchauffement se poursuit à un rythme rapide depuis les années 70. Si nous regardons sur les derniers dix ans, il atteint 1,24 degré et le rythme de réchauffement est encore plus rapide sur la dernière décennie qu'auparavant. Nous continuons à accumuler de la chaleur et le climat dérive. En bleu, en bas, vous avez la montée du niveau de la mer, qui est aussi un bon indicateur de l'état du climat et dont le rythme accélère. Il accélère parce qu'à l'effet océans qui gonflent et l'effet glaciers qui fondent, s'est ajouté l'effet Groenland et Antarctique qui perdent de la masse depuis les années 90. C'est ce qui explique en partie cette accélération. Si nous regardons par exemple où nous en sommes par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris, limiter le réchauffement largement sous deux degrés, avec l'aspiration à renforcer les efforts pour le contenir à 1,5 degré par rapport au climat préindustriel, nous voyons que notre marge de manœuvre sera épuisée vers les années 2030. Nous pouvons le regarder de plusieurs manières différentes. Nous allons très vite vers ce niveau de réchauffement.

J'aime bien montrer les choses encourageantes. Par exemple, si vous regardez la courbe en rouge foncé sur les substances qui détruisaient la couche d'ozone et qui sont aussi des gaz à effet de serre puissants, les fameux CFC, les chlorofluorocarbures, vous voyez la réussite collective : depuis les années 80, interdiction, émissions à la baisse et nous avons maintenant les premiers signes de récupération de la couche d'ozone. Par contre, nous avons remplacé ces CFC par d'autres gaz dans les

systèmes de climatisation, de réfrigération, les HCFC, qui sont aussi des gaz à effet de serre puissants. Leurs émissions ont augmenté. Nous allons prochainement les remplacer par des gaz moins nocifs pour le climat.

L'autre courbe, ce sont les émissions de soufre. Le soufre conduit à la formation de particules dans l'atmosphère. Les particules de soufre qui sont toxiques pour notre santé, donc qui dégradent la qualité de l'air. Cela a été bien compris. Grâce aux lois pour améliorer la qualité de l'air, notamment en Amérique du Nord, en Europe, en Chine, vous voyez que les émissions mondiales de soufre ont diminué. Nous émettons moins de soufre, nous formons moins ces particules de pollution et, là, cela devient plus compliqué parce que ces particules dans l'atmosphère ont un effet parasol.

Elles réfléchissent une partie du rayonnement solaire vers l'espace directement ou en favorisant certains nuages, donc elles ont un effet refroidissant. Nous en émettons moins, nous avons un effet réchauffant et c'est pour cela que le rythme de réchauffement a été particulièrement élevé sur les derniers dix ans. Effet de serre en plus, effet parasol en moins. Les deux facteurs jouent dans le même sens. Je rappelle que le réchauffement n'est pas le même partout, il est plus prononcé au-dessus des continents que la moyenne planétaire. L'Europe est le continent en dehors de l'Arctique qui se réchauffe le plus parce que, dans le nord de l'Europe, nous avons moins d'enneigement et, dans le sud de l'Europe, nous avons des sols plus secs qui favorisent l'échauffement en surface.

Ce réchauffement que nous observons depuis les années 70 en ampleur et en vitesse est une rupture sur plus de 2 000 ans, comme la montée du niveau de la mer, comme le recul généralisé des glaciers. Nous ne sommes pas du tout face à un cycle naturel. Nous sommes sur une rupture profonde par rapport à la variabilité du climat à l'échelle de plusieurs milliers d'années. Nous pouvons élaborer sur les causes de ce réchauffement. En vert, vous avez les facteurs naturels qui jouent sur les variations de température, les cycles de onze ans du soleil, de temps en temps, l'occurrence d'une éruption volcanique avec ces particules qui ont un effet refroidissant ou sa vapeur d'eau qui a un effet réchauffant. Vous voyez que cela n'explique rien de ce qui est observé, cela module. En violet, vous avez l'effet des gaz à effet de serre et, en jaune, vous avez l'effet des particules de pollution.

Jusque dans les années 70, ces deux facteurs particules de pollution, effet refroidissant, gaz à effet de serre, effet réchauffant se contrebalançaient. Sur les derniers 20 ans, ils jouent vraiment dans le même sens. C'est-à-dire, nous enlevons la pollution et nous ajoutons des gaz à effet de serre. Sur le réchauffement observé, 1,24 degré. L'attribution de ce qui est dû aux activités humaines est la quasi-intégralité : c'est 1,22 degré. Si nous allons jusqu'à l'année 2024, pas simplement les derniers dix ans, où en sommes-nous de ce réchauffement attribué objectivement aux conséquences des activités humaines ? Nous sommes dans un monde 1,36 degré plus chaud que le climat préindustriel. C'est vraiment l'estimation la plus récente. En 2024, nous avons battu les records de température. C'était parce qu'il y avait un événement El Niño dans les tropiques. Cette variabilité spontanée des courants marins et des vents a fait un effet coup de pouce en plus de cette tendance au réchauffement. C'est ce qui fait que pour la première fois en 2024, nous avons atteint plus d'un degré et demi. Lorsque nous avons une année El Niño, c'est plus chaud. Lorsqu'il y a une année La Niña, c'est plus frais. Cela module.

Cela va continuer à moduler. Il y avait une chance sur six d'atteindre le record de 2024 dans le monde 1,36 degré plus chaud et, avec l'événement El Niño et la variabilité dans le secteur atlantique, une chance sur deux. L'année record 2024 est une année banale dans le monde que nous avons réchauffé jusqu'à aujourd'hui. Je veux également préciser que le réchauffement, tel que nous l'observons, avait été attendu par l'ensemble des travaux de modélisation du climat publiés depuis les années 70 et notamment dans les rapports successifs du GIEC. La courbe en rouge est le réchauffement observé et l'enveloppe est le résultat de la comparaison de tous les modèles de climat dans le monde.

Représentation en trois dimensions de l'océan, de l'atmosphère et de leur interaction avec des scénarios différents d'émission de gaz à effet de serre, de déforestation, d'émission de polluants. Pour nous, la situation actuelle n'est pas une surprise. C'est vraiment ce que nous attendons, ce que nous comprenons, ancré dans la compréhension de la physique, du système climatique.

Je vous parlais de la montée du niveau de la mer. C'est déjà près de 23 centimètres depuis 1900. Le rythme moyen au XX^e siècle était de l'ordre de deux millimètres par an. Vous voyez sur la fin de la courbe le rythme qui augmente. C'est pour cela que nous parlons d'accélération. Nous sommes à plus de quatre millimètres par an. Si nous arrêtons d'émettre des gaz à effet de serre demain, une vue de l'esprit, imaginons, nous pouvons le faire avec nos modèles, nous n'aurions pas de réchauffement supplémentaire. Très vite les niveaux de ces gaz dans l'atmosphère se stabilisent.

Il n'y a pas de réchauffement supplémentaire, il n'y a pas d'inertie pour le réchauffement à venir. Par contre, les glaciers ne sont pas à l'équilibre avec le climat d'aujourd'hui. Nous allons continuer à propager de la chaleur en profondeur dans l'océan. La montée du niveau de la mer va se poursuivre par ces réponses retardées des composantes plus lentes. Si nous arrêtons tout, nous aurions plus d'un mètre de montée du niveau de la mer sur plusieurs siècles.

Mais le moment où nous aurons un mètre de montée du niveau de la mer, il va aussi dépendre des émissions de gaz à effet de serre à venir et de la possibilité d'instabilité de certains secteurs de l'Antarctique. Cela peut être avant la fin de ce siècle, selon ce qui va être fait et selon la réponse de l'écoulement des glaces. Plus le climat planétaire change, plus cela va affecter les caractéristiques régionales, le climat moyen de chaque région, sur terre comme en mer. Cela va aussi affecter la fréquence et l'intensité d'événements extrêmes : moins d'extrême froid, moins de records de froid directement, plus d'extrêmes chauds, plus de records de chaleur. Les températures, les jours de chaleur, augmentent directement avec le niveau de réchauffement planétaire. Par exemple, des températures à 45 degrés au Canada, des températures à 45 degrés sur le pourtour méditerranéen, la probabilité d'avoir de tels événements était de zéro dans le climat préindustriel, et cela augmente très fortement pour chaque dixième de degré de plus au niveau planétaire.

Dans un monde de deux degrés plus chaud, nous ne pouvons pas exclure d'atteindre 50 degrés à Paris comme une éventualité rare, mais aujourd'hui impossible et qui deviendrait possible avec un blocage persistant l'été. Tous les hexagones en rouge sont les régions du monde où nous discernons déjà cette intensification des extrêmes chauds. Nous le voyons aussi en mer, avec les vagues de chaleur marines. En orange, c'est là où nous observons déjà une intensification des sécheresses agricoles qui touchent à l'humidité des sols. C'est simple. Une atmosphère plus chaude va vider plus vite les sols de leur humidité et donc elle va augmenter la sévérité des sécheresses quand nous avons une période sans pluie. Ensuite, les hexagones en vert sont les régions où nous voyons plus de pluies extrêmes. C'est le cas dans le sud de la France déjà. Par degré de réchauffement, l'air peut transporter 7 % de vapeur d'eau en plus. Dans un climat plus chaud, le même orage, la même tempête, le même cyclone tropical qui aurait exactement la même trajectoire donnera lieu à des cumuls de pluie plus importants. C'est ce que nous observons et qui va s'intensifier. Je décris les aléas.

Nous pouvons aussi avoir des aléas combinés. Par exemple, montée du niveau de la mer, pluies extrêmes, cela fait des inondations composites compliquées à gérer parce qu'il faut se protéger de l'eau de mer et évacuer l'eau de pluie pour les littoraux. Les conditions chaudes et sèches sont les conditions propices aux incendies. Ce n'est pas ce qui cause l'incendie. C'est souvent la proximité avec les activités humaines. Parfois, les orages. Mais les conditions chaudes et sèches vont faire que l'incendie va être beaucoup plus difficile à contenir. C'est ce que nous observons à grande échelle au Canada, en région méditerranéenne et ailleurs. Ce sont les aléas qui interagissent avec l'exposition à

ces aléas. Avec les vulnérabilités, nous ne sommes pas égaux face à la chaleur. Si nous habitons en zone inondable, nous sommes beaucoup plus exposés en cas de pluie qui s'intensifie. En France, par exemple, en métropole, nous avons 10 millions de maisons sur des sols argileux très exposées aux mouvements des sols qui dessèchent. Dans le monde, nous estimons qu'il y a à peu près trois milliards et demi de personnes qui vivent dans des contextes hautement vulnérables face aux aléas climatiques, notamment avec des revenus qui sont très sensibles à ces aléas climatiques : le secteur agricole, forêt, pêche, foresterie, par exemple, ou bien le travail en extérieur dans le secteur du bâtiment.

Cela joue sur les écosystèmes et pas uniquement sur les sociétés humaines. Par exemple, avec une augmentation de la mortalité des arbres, avec le stress de chaleur et de manque d'eau. Nous voyons là un exemple de dégradation de forêts plus fragiles attaquées par des scolytes.

Cela joue également, par exemple, sur les récifs de coraux tropicaux qui expulsent les algues avec lesquelles ils vivent en symbiose lorsqu'il y a des événements chauds. Ils peuvent mettre 10 à 15 ans à récupérer. Si nous avons plus de vagues de chaleur plus fréquentes, cela va filtrer uniquement la partie des récifs de coraux qui vont être tolérants à la chaleur. C'est une perte de diversité biologique et de services rendus pour la pêche, la protection du littoral ou le tourisme par exemple. L'océan prend de plein fouet les conséquences du climat qui change. Au niveau mondial, nous observons une généralisation d'impacts et de pertes et de dommages qui vont toucher sur la disponibilité en eau, qui vont toucher sur des chocs sur les rendements agricoles.

Le potentiel de prise de pêche a déjà diminué dans les tropiques. Nous avons également des effets par la chaleur ou les déplacements contraints sur la santé, le bien-être, mais aussi par les vecteurs de maladies. Le plus coûteux est les inondations graves et les incendies graves, notamment sur les infrastructures dans les villes où cela va jouer sur le PIB et l'activité économique. Par exemple, après un cyclone tropical de forte intensité pendant 10 à 20 ans. C'est le temps de récupération, comme nous voyons bien à Mayotte en ce moment. Cela joue aussi sur le vivant, les déplacements d'espèces, l'état des écosystèmes, leur fonctionnement d'une manière très nette. C'est important de retenir que plus le niveau de réchauffement planétaire augmente, plus les aléas climatiques que j'ai décrits s'intensifient, mais les impacts vont dépendre des efforts d'adaptation qui permettent ou non de réduire les vulnérabilités. Pour le climat futur, la chose importante à retenir est que le premier facteur sera les émissions de CO₂. C'est le gros morceau.

Les autres gaz à effet de serre jouent, mais moins. La condition clé pour arriver à limiter l'ampleur du réchauffement à venir est que le cumul des émissions mondiales de CO₂ arrête d'augmenter du fait de cette relation étroite entre les deux. Pour qu'il arrête d'augmenter, il faut que les émissions de CO₂ baissent jusqu'à atteindre ce que nous appelons la neutralité carbone, c'est-à-dire s'il y a des émissions de CO₂ résiduelles, nous soyons capables d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère et le stocker à long terme pour le contrebalancer. Il y a un potentiel, mais très limité dans cette direction. Encore une fois, la chose importante est le fonctionnement du climat, du cycle du carbone qui fait cette relation étroite entre le cumul des émissions et le niveau de CO₂ à venir. C'est pour cela que nous pouvons traduire un objectif climat limité à un certain niveau, en marge de manœuvres qui reste, en budget carbone qui reste. C'est par exemple comme cela que sont construites certaines des contributions déterminées nationalement dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

Les pays se donnent des cibles de budget carbone à tenir au fur et à mesure du temps. Si nous regardons là où nous en sommes sur la base de ce qui était publié jusqu'à l'année dernière, en 2024, cela n'a pas été réactualisé encore. C'est le travail du Programme des Nations unies sur l'environnement. Vous avez en bleu les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre qui permettraient de limiter le réchauffement sous deux degrés et, en vert, celles qui permettraient de le

contenir près de 1,5 degré, donc des baisses fortes ou très fortes. Vous avez en noir, en haut, l'extrapolation uniquement des politiques publiques qui étaient mises en place l'année dernière. Cela n'intègre pas les nouveautés, par exemple aux États-Unis. Ensuite, en rouge, vous avez les promesses conditionnelles et, en orange, non conditionnelles des contributions de l'Accord de Paris sur le climat déterminées nationalement. Il y en a seulement une partie qui a été réactualisée depuis cette année. Les pays doivent mettre sur la table la réactualisation de leurs engagements internationaux.

Il y en a seulement une trentaine qui ont été reçus jusqu'à présent avant la COP 30. Vers quelle trajectoire l'état actuel de l'effort nous place ? Si nous avons uniquement les politiques publiques déjà mises en œuvre, vers trois degrés en fin de siècle au niveau mondial, c'est-à-dire quatre degrés dans l'Hexagone de réchauffement. Si les promesses sont tenues, entre 2,8 et 2,6 degrés à horizon 2035.

Si les promesses de neutralité carbone européenne 2050, chinoise 2060, indienne 2070 sont tenues, cela nous mettrait sous deux degrés à horizon de la fin du siècle. Vous voyez à quel point ce qui est fait maintenant ou l'ampleur de l'effort qui est fait maintenant vont nous placer sur des trajectoires différentes en termes d'ampleur du réchauffement à venir. En haut, vous avez le curseur au niveau mondial puis, en bas, vous avez les cartes qui représentent l'ampleur des changements de température en moyenne annuelle pour chaque région.

Les changements de pluviométrie en moyenne annuelle en bas. Une des conséquences de différents degrés de réchauffement, c'est un cycle de l'eau plus intense, notamment dans les régions froides, dans certaines régions tropicales de mousson, mais c'est aussi une diminution forte de la pluviométrie dans toutes les régions de climat méditerranéen. Nous voyons à quel point les questions climat et les questions liées à l'eau vont être intimement liées par l'effet inégal de redistribution de la ressource en eau. Si nous montons le curseur à différents niveaux, si nous regardons par exemple sur la température du jour le plus chaud chaque année, c'est-à-dire la température extrême, vous voyez certaines régions qui sortent. Par exemple, tout le pourtour méditerranéen est un point chaud. C'est là où les extrêmes chauds s'intensifient le plus. Quand vous regardez la carte du milieu, c'est l'effet sur l'humidité des sols. Toutes les régions en brun au milieu, vous voyez que ce sont les régions qui vont s'assécher. Toute la région de l'Amazonie, les grandes plaines américaines, la Californie, le sud de l'Afrique, certaines régions d'Australie. Ce sont des régions dont les sols vont s'assécher à mesure de l'ampleur du réchauffement. Cela aura des impacts sur la ressource en eau disponible, sur les cultures, sur le devenir des écosystèmes comme les forêts tropicales, par exemple. Même dans les régions qui s'assèchent, nous allons avoir une augmentation des pluies record chaque année. C'est ce que je décrivais tout à l'heure.

Se préparer à un cycle de l'eau plus intense, plus variable, avec des sécheresses plus longues et avec des pluies plus intenses lorsqu'il y a des événements de précipitations. En France, par exemple, un travail a été fait pour définir une trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique, en prenant le scénario intermédiaire vers trois degrés en 2100. Nous ne sommes pas sur les pires trajectoires, nous ne sommes pas sur les scénarios hyper intensifs en énergie fossile qui pouvaient aller jusqu'à quatre ou cinq degrés de réchauffement mondial. Nous sommes vers trois degrés. Nous avons déjà gagné cela. Quand nous regardons ce que veulent dire trois degrés de réchauffement mondial dans l'Hexagone, en 2100, cela veut dire dix fois plus de jours de vagues de chaleur de mi-mai à mi-octobre, notamment dans le sud de la France, sur des durées de plusieurs semaines. C'est comment nous transcrivons ce que veulent dire différents mondes en caractéristiques régionales. Ce sont des menaces grandissantes pour les écosystèmes et les sociétés humaines.

Entre le cinquième et le sixième rapport du GIEC, nous avons revu à la hausse pour un niveau de réchauffement donné l'aggravation des risques. Nous l'avons revu parce que nous comprenons mieux

les vulnérabilités par rapport aux aléas climatiques. Ces connaissances n'ont fait que s'affiner, notamment par le retour d'expérience d'impact déjà observé. Ce sont des dangers pour les écosystèmes et leurs services, pour les moyens de subsistance, pour le bien-être, la santé et la jouissance des droits humains. Je vais revenir dessus. Le niveau de risque va dépendre des efforts pour limiter le réchauffement, des efforts d'adaptation et de leur efficacité. J'ai mis en bas un rapport récent de l'Académie des sciences médecine ingénierie américaine, publié en septembre, qui reprend tous les éléments probants qui montrent en quoi les émissions de gaz à effet de serre via les effets climat affectent les revenus, la santé, le bien-être des Américains.

C'est un travail très bien fait qui prend quinze ans de recul et qui montre à quel point ces connaissances n'ont fait que s'affiner depuis quinze ans. Bien sûr, ce sont des enjeux complexes au niveau mondial. Votre propre ancrage dans la diversité des régions du monde peut en être un excellent témoin.

Les choses les plus frappantes sont le contraste entre ceux qui vivent dans les contextes les plus vulnérables qui apparaissent en rouge sur cette carte, puis ceux qui ont le plus ou le moins contribué au réchauffement actuel par le cumul historique des émissions. Nous pouvons savoir qui a le plus contribué : en premier lieu, les États-Unis, puis maintenant quasiment au même niveau, l'Union européenne et la Chine. Les pays les plus vulnérables n'ont contribué quasiment à rien du réchauffement actuel. D'où toutes ces tensions et tous ces enjeux liés à la justice climatique qui ont été repris dans la décision de la Cour internationale de justice saisie par rapport aux obligations des États pour la protection du système climatique et saisie par rapport à la question des vulnérabilités des communautés des pays qui sont les plus vulnérables face à ce réchauffement.

Les juges de la Cour ont vraiment ancré leurs analyses sur les constitutions, le droit coutumier propre à chaque région du monde et pas uniquement sur l'Accord de Paris, où nous mettons en priorité le respect des droits humains, de la dignité humaine. Il souligne que les obligations des États pour protéger le système climatique sont intimement liées au fait de protéger la jouissance des droits humains, l'accès à l'eau, l'alimentation abordable, l'accès à la santé et d'autres aspects. Ensuite, ils ont également considéré qu'il y a un devoir de diligence de tous les pays et que ne pas tenir les engagements sont des actes illicites qui peuvent motiver des réparations. Nous voyons que cela va acter et étayer de très nombreux contentieux dans le monde entier par rapport à l'augmentation des pertes et des dommages et ce cadre établi par les juges de la Cour internationale. J'ai quasiment fini.

Je vais passer sur le contexte français et je vais juste terminer sur le contexte du septième cycle d'évaluation du GIEC. C'est une vraie difficulté. Le contexte géopolitique est tendu avec les conflits, avec le retrait de l'Accord de Paris des États-Unis à nouveau par exemple, puis aussi par rapport aux intérêts très contrastés entre ceux dont l'économie dépend le plus des énergies fossiles et ceux qui vivent dans les contextes les plus vulnérables. Qu'est-ce que cela donne ? Pour le septième cycle du GIEC, il n'y a pas d'accord sur le calendrier. Cela doit être discuté ce mois-ci en session plénière. Le travail a démarré. Les auteurs, les scientifiques ont été sélectionnés pour les rapports, mais la date exacte de rendu ne fait pas l'objet d'un accord des pays membres. Saint-Denis va héberger la première réunion de tous les auteurs, de tous les groupes de travail du GIEC. C'est nouveau, avec un fort soutien du Gouvernement français. Il y a davantage de diversité parmi les scientifiques sélectionnés pour les rapports des groupes de travail : plus de 90 pays et à parité hommes et femmes. Ce qui est nouveau et très bien.

Ensuite, nous pouvons souligner qu'il y a des difficultés propres à l'absence de soutien du Gouvernement américain pour le groupe 3 du GIEC, dont la coprésidente travaillait à la NASA et n'y travaille plus, avec un soutien pour l'instant de la coprésidence malaisienne. L'Allemagne et le Luxembourg sont montés pour accompagner l'unité d'appui technique. Il y a eu également le rejet par

les pays d'une réunion spécialement centrée sur les événements abrupts et les points de bascule pourtant quasiment entièrement soutenus par les pays, mais certains ont fait obstruction pour cela, alors que c'est un point d'attention important sur les risques. Enfin, il y a une vraie difficulté en ce moment sur l'élimination de dioxyde de carbone. Il y a notamment l'idée de pouvoir élargir les crédits carbone par des approches liées à des activités portant sur le puits de carbone de l'océan. C'est quelque chose qui est considéré dans le cadre de la Convention climat. C'est quelque chose qui doit être évalué dans un rapport méthodologique sur les inventaires d'émissions, mais qui ne fait actuellement pas consensus, notamment parce que certains pays essaient de promouvoir de la compensation carbone bon marché de cette manière. L'état des connaissances est très limité. Nous ne savons pas vérifier, suivre et évaluer la véracité du puits de carbone qui peut être créé. La France, comme d'autres pays, soutient une approche fondée sur l'état des connaissances scientifiques et est très prudente par rapport à ouvrir au marché carbone des approches potentiellement non vérifiables.

Le planning prévisionnel, c'est le rendu en 2027 d'un rapport sur les villes et le changement climatique qui est ouvert à une relecture dans la communauté scientifique dans sa première version en ce moment. Un rapport méthodologique sur les composés à courte durée de vie. Vous avez vu que c'est important pour le climat et la santé en juillet prochain. Un rapport méthodologique sur les éliminations de carbone prévu en juillet 2027 puis le calendrier actuel prévisionnel pour les rapports complets entre mai et juin 2028. Pourquoi ce point est-il sensible ? Parce que c'est le phasage avec le deuxième bilan mondial de l'Accord de Paris. Certains cherchent à retarder le rendu des rapports du GIEC pour qu'ils ne soient pas disponibles pour éclairer le bilan mondial de l'Accord de Paris prévu en 2028. Le rapport de synthèse est prévu actuellement en 2029. Voilà l'état des lieux.

Applaudissements dans la salle.

Échanges avec la salle

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup. Nous allons ouvrir aux questions. Je ne sais pas s'il y en a.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

J'avais déjà une demande de parole de Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie et Solidarité

Merci beaucoup pour cette présentation. Je suis résident à Belém en Amazonie, donc ma question va porter sur la COP 30 qui va avoir lieu le mois prochain à Belém. Comme vous l'avez dit, nous sommes dans une conjoncture politique compliquée pour le climat. C'est le moins que nous puissions dire. En revanche, le fait d'avoir une conférence pour le climat en Amazonie et sous la présidence du président Lula qui veut arriver à un bon résultat et qui vraiment compte là-dessus, fait que nous pouvons avoir certains espoirs par rapport à cette conférence sur le climat. Peut-être plus qu'à Bakou en tout cas. Je voudrais savoir justement, moi qui suis néophyte dans cet abordage sur le climat, quel serait un résultat à peu près satisfaisant pour cette COP 30. Hypothèse haute, hypothèse basse. Je ne sais pas si vous avez cette possibilité de nous donner des perspectives. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Nous allons prendre plusieurs questions à la suite, Monsieur CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu pour la circonscription Benelux, Groupe Écologie & Solidarité

Je suis élu au Luxembourg. Nous sommes très fiers et très honorés de votre présence. C'est très gentil d'avoir accepté l'invitation. J'ai deux questions. Vous avez parlé de l'état des lieux de la science. Beaucoup le remettent en cause. Ce n'est pas le « poivrot » au coin de la rue ou dans le « bistrot. » Ce sont des gens qui ont du pouvoir, qui ont énormément d'influence. Je ne vais pas donner de noms, mais je crois que tout le monde sait à peu près vers qui mon regard se porte. Ma question peut être aussi vis-à-vis d'un citoyen qui nous poserait des questions. Que pourrions-nous leur dire ?

Pas en leur parlant de chiffres ou ce genre de choses parce que les gens sont assénés de chiffres, ils sont assénés de diagrammes et ils sont un peu perdus. Que pourrions-nous leur dire pour les ramener vers la raison et les ramener vers un consensus scientifique de 99 % des scientifiques qui sont d'accord avec tous les chiffres ? Est-ce qu'il faut jouer sur le sentimentalisme ? Est-ce qu'il faut jouer sur la survie de l'espèce ? Je ne sais pas. Je vous pose la question. Ce serait intéressant d'avoir votre avis là-dessus.

Ce qui me gêne à chaque fois : « L'état est grave, mais il y a des solutions. » Vous savez qu'il y a beaucoup de jeunes, notamment qui sont pris d'éco-anxiété. Ce n'est pas une mince maladie. Ce sont des choses qui se traduisent physiquement dans leur état mental, psychique, et cetera. Ils sont complètement désolés et ils se mettent même parfois en danger eux-mêmes. Est-ce le discours qu'il faut avoir ? Est-ce d'avoir toujours ce discours de dire : « Voilà l'état, mais ce n'est pas si grave. Nous pouvons avoir des solutions. » C'est parfois compliqué à entendre. Je ne sais pas s'il faut vraiment dire la vérité vraie : « Il faut appliquer les solutions tout de suite. C'est maintenant qu'il faut y aller et pas dans 10 ans ou dans 20 ans. »

Vous avez parlé de plusieurs biais un peu importants qui pourraient être mis en œuvre, notamment contraignants juridiquement. Est-ce qu'à un moment il ne faudrait pas créer un tribunal du climat pour obliger les états à agir ? Je crois que nous en sommes là. Il y a eu 25 millions de morts au bout de la Deuxième Guerre mondiale. En trois mois, nous avons mis le tribunal de Nuremberg en place. Là, nous prévoyons 600 millions de déplacés, nous prévoyons des millions de morts. Nous savons tout ce qui va arriver. Qu'est-ce qui se passe ? Nous jouons les enjeux économiques. Est-ce qu'un tribunal du climat ne serait pas quelque chose que la France pourrait porter comme elle a porté la COP 21 ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur YOUMNI puis Monsieur LEJEUNE.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, Groupe Écologie & Solidarité

Bonjour à tous. Madame DELMOTTE, merci pour votre présentation. Vous honorez notre assemblée et merci d'avoir accepté de faire cet échange avec nous. Vous avez parlé de la justice climatique et du devoir de diligence de tous les pays. La justice climatique n'est pas seulement des pays riches vers les pays pauvres, mais c'est aussi des ménages riches vers les ménages pauvres dans tous les pays du

monde. Vous avez parlé de l'émission de gaz à effet de serre qui affecte le revenu, le bien-être, mais malheureusement pas les profits et les marchés financiers. Il les affecte au contraire positivement.

Maintenant, sur les politiques publiques, est-ce qu'il faut moins de croissance et plus de financement de la transition énergétique ? C'est là où je vois que l'Union européenne a abandonné le rapport Draghi et les 800 milliards d'euros pour faire la transition. Nous nous sommes engagés aujourd'hui dans une économie de guerre et une augmentation des budgets d'armement dans tous les pays d'Europe, sous la pression des Américains. Comment allons-nous affecter la biodiversité ? Nous allons baisser la transition et la réindustrialisation de l'Europe dans le sens vrai du terme, pour créer des emplois, pour une économie de guerre qui va encore plus affecter le climat et plus aggraver les changements climatiques et peut-être augmenter plus les températures. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur LEJEUNE.

Monsieur Christophe LEJEUNE, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, Groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Madame DELMOTTE. C'est vraiment impressionnant ce que vous avez présenté. Je vis aux Philippines. Nous sommes assez impactés par ces changements climatiques aujourd'hui. Cela fait 30 ans que je suis là-bas et je vois une accélération vraiment très forte depuis les cinq ou six dernières années. Les Philippines sont aussi un des premiers pays pollueurs dans le monde à cause des plastiques qu'ils envoient partout. Comment faire pour les aider ? Vous dites qu'il y a une justice climatique. Aujourd'hui, quand j'essaie de discuter un peu avec les gens, ils essaient de trouver ce qu'ils vont pouvoir manger le soir. Nous avons des discours qui sont un peu compliqués. Après, il y a le rôle de la Chine qui est vraiment très agressive et très impactante au niveau climatique et qui ne fait pas grand-chose pour aider la situation.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vous propose de répondre à cette première salve de questions.

Madame Valérie MASSON-DELMOTTE, directrice de recherche au CEA

Sur les négociations internationales à Bakou, l'année dernière, il y a eu beaucoup de choses laissées en suspens qui n'ont pas avancé, donc il y a une attente qu'un certain nombre de choses avancent. Il y a des possibilités de consolider tout un cadre d'action qui a été préparé à Bakou sur les aspects d'adaptation. Ensuite, il y a des points d'interrogation sur là où ira la COP 30 sur le volet portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Est-ce qu'il y aura ou pas une évaluation réactualisée des contributions déterminées nationalement ? Ce serait important de l'avoir. Est-ce qu'il y aura un suivi du bilan mondial qui a été acté à la COP 28 ? Quid de la sortie des énergies fossiles et la manière dont ce sera abordé ? Le Brésil étant lui-même producteur de pétrole. Nous voyons que ce sont des sujets délicats. Le point intéressant est le négociateur aguerri qui porte la COP 30. La coopération Sud-Sud, dont nous voyons bien qu'elle devrait prendre beaucoup de place dans le cadre de la COP 30 à Bakou.

Après, l'approche également qui porte sur comment articuler la lutte contre l'extrême pauvreté comme un axe structurant du développement, tout en permettant de construire les bases d'une économie plus propre. Je ne l'ai pas mentionné, mais c'est très frappant de voir, dans le suivi qui est fait des investissements industriels des pays en développement, que beaucoup d'entre eux cherchent à ne pas être captifs d'une dépendance aux énergies fossiles, mais cherchent à construire les conditions de leur industrialisation sur les technologies propres. Cela fait aussi partie des choses qui, je pense, peuvent permettre de faire avancer ce volet qui relie développement et action pour le climat, assez nettement avec l'enjeu de rendre abordables les technologies décarbonées. Je vais prendre un exemple. L'Inde, pendant très longtemps, a poussé pour le transfert de technologie, notamment par rapport aux panneaux photovoltaïques les plus performants. Elle les déploie de manière très rapide en ce moment, en les produisant en partie sur place. L'Inde a commencé à passer son pic sur les émissions de CO₂ liées à sa production électrique, par exemple.

Ce n'est pas que la Chine qui a passé ce pic. Il y a des choses intéressantes où nous voyons que ce ne sont pas simplement les pays les plus industrialisés anciens qui sont capables de faire cette diminution des émissions, mais que cela commence à être le cas sur de grands pays émergents. Il y a le côté aussi biodiversité en lien avec la participation des peuples autochtones. Je pense que c'est pour cela que la COP est basée à Belém aussi. Il y a une forte attente pour justement réfléchir à la manière de valoriser au mieux la préservation des forêts, pour que cela apporte des pistes pour les peuples autochtones et pour les besoins de développement également. C'est ainsi que je le vois.

Après, le deuxième point portait sur le lien avec la science. Que dire ? Un des points clés des recommandations du Haut conseil pour le climat cette année est le besoin de se mobiliser par rapport à la lutte contre la désinformation. C'est également quelque chose qui est porté par le Brésil d'ailleurs, qui a lancé une initiative auprès de l'UNESCO. Vous le savez peut-être, mais les questions liées au climat sont le premier marqueur de désinformation, voire d'ingérence, notamment sur les réseaux sociaux. C'est très frappant. Une désinformation qui a changé d'angle, c'est-à-dire qui prend beaucoup de place au moment d'événements extrêmes quand les gens sont dans l'incertitude au lieu d'avoir un espace de réflexion qui permet de lucidement se demander comment nous en sommes arrivés là. C'est là que cela foisonne.

Le deuxième angle est un foisonnement de désinformation sur tous les leviers d'action. Par exemple, au Royaume-Uni, il y a eu un foisonnement de désinformation sur les pompes à chaleur. En France, c'est plutôt les batteries de véhicules électriques par exemple. Chaque pays a ses propres marqueurs. Je pense que cela demande vraiment un travail sur la formation à l'esprit critique, la formation de long terme, puis une lutte probablement pour réguler les réseaux sociaux. Sinon, c'est impossible. Il y a eu un retour en arrière très fort de ce qui avait été mis en place et qui a été défait. Je pense à Facebook, par exemple, sur ces sujets. Au fond, nous voyons bien qu'en ce moment, il y a des méthodes d'obstruction brutale. Ce n'est pas du déni, c'est de l'obstruction brutale qui vise à détruire les bases des fondements juridiques de la protection de l'environnement, les espèces protégées, le lien avec la santé, le bien-être, les droits humains dans des intérêts de compétition économique. Nous sommes sur un sujet de fond. C'est pour cela que j'ai rappelé à quel point le lien entre l'action par rapport au système climatique est un enjeu de santé et un enjeu de respect des droits humains. Je pense que c'est important. C'est le cadre de l'État de droit qu'il faut rappeler par rapport à ces sujets.

Je n'ai pas une réponse claire à ce qui peut être mobilisé, mais je pense que nous sommes devant des récits, des imaginaires différents. Il y a un imaginaire assez cynique qui est : « Nous ne faisons rien sur le climat et les plus riches s'en sortiront en allant sur mars », ce qui est une illusion. Je fais des recherches en Antarctique et je peux vous dire que c'est facile par rapport à Mars. Il n'y a aucune possibilité d'y vivre correctement. La deuxième chose, il y a ces imaginaires que cela va être trop

coûteux, trop injuste d'agir, alors que l'ensemble des connaissances en économie montrent qu'agir de manière intelligente par rapport au changement climatique est un petit pourcentage d'investissements supplémentaires, que ce soit pour la décarbonation ou pour l'adaptation sur chaque projet. Ce n'est pas colossal. Ce coût d'investissements qui apporte des bénéfices économiques est beaucoup plus petit que le coût de l'inaction, notamment par rapport à l'aggravation des impacts qui ont tous été revus à la hausse.

Les effets sur les pertes de PIB net. Comment mesurer les bénéfices annexes ? Je pense qu'il n'y a pas que l'action climat qui compte. Comment valoriser sur des leviers d'actions les bénéfices en termes de santé, en termes de création d'emplois et toutes les autres dimensions qui permettent de valoriser ces investissements par rapport à l'ensemble de leurs retombées ? Je prends un exemple : le confort thermique des bâtiments.

C'est important pour la productivité au travail, c'est important pour les dépenses de santé et c'est important par rapport à des aides sociales que nous allons apporter à des gens qui vivent dans des conditions déplorables. Nous sommes sur plein d'intersections et ce n'est pas simplement moins émettre de gaz à effet de serre qui compte dans ce cas.

Après, il y avait une question sur l'éco-anxiété. Il y a plein de manières de la décrire. J'ai parlé tout à l'heure des risques du changement climatique pour la santé. Il y a des milliers de morts, des dizaines de milliers de morts chaque année avec les vagues de chaleur. C'est le premier risque. Après, il y a des pathogènes, des maladies à vecteurs qui se répandent dans l'eau. C'est ce qui fait les problèmes de santé liés au changement climatique. Ensuite, il y a les déplacements contraints (sécheresses, inondations, incendies), donc des déplacements à petite ou grande échelle qui font du stress post-traumatique et qui dégradent parfois sur des échelles de temps de plusieurs mois la santé mentale et qui est réactivé à chaque fois qu'il y a une information sur ce type d'événement. Peut-être certains d'entre vous ont vécu des cyclones tropicaux. Vous voyez bien ce à quoi je fais référence. Il y a aussi la perte de repères environnementaux, c'est-à-dire que nous perdons un glacier, une forêt, une plage qui s'érode, auxquels nous sommes attachés. C'est aussi une forme de deuil que nous appelons « la solastalgie », qui se traduit par des problèmes de santé mentale. C'est le gros morceau. Après, il y a l'angoisse par procuration. Quand nous ne sommes pas touchés nous-mêmes, mais que nous prenons la mesure du défi, que nous voyions l'inaction ou la faiblesse ou la baisse de priorité sur ce sujet qui conduit à de l'angoisse par empathie, sans être soi-même directement touché.

Quand cela paralyse, il faut aller voir des spécialistes parce que c'est une maladie d'angoisse. Sinon, les psychologues conseillent de trouver des opportunités pour que les jeunes générations, notamment, qui expriment cette angoisse, puissent trouver des projets concrets dans lesquels elles voient la possibilité de faire avancer les choses de manière efficace. C'est souvent ce qui est mentionné. Je ne l'ai pas montré, mais la première figure que j'avais, était : « le changement climatique pour des gens nés à des moments différents. » Il existe des travaux — je peux vous les partager — sur à quel point les enfants nés aujourd'hui, tout au long de leur vie, vont être exposés de manière disproportionnée à des vagues de chaleur, des pluies intenses, des feux de forêt par rapport aux générations d'avant. J'ai des enfants adultes. Nous sommes prêts à faire énormément de choses pour nos enfants et nous le mobilisons finalement assez peu par rapport aux enjeux climat. Il y a une forme de déni collectif sur ce sujet qui me semble mériter d'être relevé davantage.

La question de tribunal climat. Je ne suis pas spécialiste du droit. Je comprends bien que beaucoup de pays cherchent à échapper à toute redevabilité, beaucoup de dirigeants également sur le sujet. Je rappelle que, par exemple, pour le Conseil d'État, le respect des engagements a vocation obligatoire pour le Gouvernement français. Il y a un suivi de contentieux depuis Notre Affaire à Tous et Grande-

Synthe qui se fait tous les ans. Je pense que le ralentissement du rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre en France depuis 2024, qui se prolonge en 2025, va nourrir des contentieux de ce type prochainement. C'est un non-respect d'engagement qui fragilise l'atteinte des objectifs 2030. Au-delà du tribunal, il y a simplement en faire un sujet de délibération à des moments de la vie démocratique qui me semble important, sans forcément passer par le tribunal. Il y avait une question sur les effets inégaux. Vous avez raison. Nous estimons que deux tiers du réchauffement depuis les années 90 sont dus aux personnes dans le monde qui sont les 10 % les plus riches, c'est à dire qui gagnent plus de 43 000 dollars par an.

Nous estimons que, sur ce réchauffement depuis les années 90, 20 % sont dus aux 1 % des personnes les plus fortunées par leurs pratiques et par leurs investissements. Il y a un poids disproportionné qui est très frappant et qui pose des questions profondes sur les conditions qui permettent que les personnes les plus fortunées jouent un rôle constructif par leurs choix d'investissements, par exemple, pour créer les conditions d'une économie décarbonée. C'est quelque chose qui est essentiel. Vous avez raison sur le rapport Draghi. L'importance de l'innovation technologique et les difficultés liées aux priorités d'investissement sur le secteur de la défense peuvent, dans certains cas, être un frein sur des investissements dans d'autres secteurs industriels, mais peuvent parfois dans d'autres cas présenter des opportunités de ruptures technologiques. Nous l'avons vu dans le passé sur des investissements dans la défense dans d'autres secteurs. Les pires scénarios pour l'action pour le climat sont les scénarios de repli nationaliste, d'augmentation des tensions qui mettent des barrières douanières qui freinent l'accessibilité des technologies les plus récentes et les plus performantes puis qui mettent des priorités autres que la coopération sur les enjeux environnementaux. Les scénarios qui facilitent l'action pour le climat sont ceux qui mettent l'accent sur la santé et l'éducation, la soutenabilité, mais au sens même des investissements humains en réalité parce que c'est intimement lié. Sur les Philippines, dans le cadre du GIEC, j'avais travaillé avec les chercheurs de l'Observatoire de Manille, par exemple, qui font vraiment une recherche de haut niveau, notamment parce qu'il y a l'augmentation de la proportion des cyclones tropicaux les plus intenses qui les concernent directement, y compris d'ailleurs sur l'alerte précoce, la culture du risque, qui sont des points très importants. Il n'y a pas simplement l'adaptation graduelle. Quand nous avons une alerte, même quelques jours à l'avance, quelques heures à l'avance, savoir quoi faire est ce qui permet de protéger le mieux possible les biens et les personnes, même dans des contextes extrêmement vulnérables. Il y a un retour d'expérience qui est important sur ce sujet.

Vous parlez du rôle de la Chine. La Chine a beaucoup misé sur le développement technologique de technologies bas carbone multiples, avec un leadership dans plein de domaines. En ce moment, elle est en train d'abattre de la demande de pétrole en interne par le déploiement des mobilités électriques. Elle est en train de déployer tellement rapidement les renouvelables que cela permet de répondre à la demande. Malgré les fortes capacités de centrales à charbon, cela permet de moins y recourir. C'est pour cela que leurs émissions commencent à baisser légèrement. Ils sont engagés à une baisse nette de leurs émissions de 7 à 10 % en 2035, et beaucoup d'observateurs pensent que cela pourrait être bien plus. Par contre, la Chine fait obstacle, comme d'autres, sur les traités plastiques où il y a une vraie difficulté, c'est-à-dire les pays producteurs et les pays pétroliers font obstacle à limiter la production de plastique. C'est un sujet sur lequel jouer juste sur le recyclage ne suffira pas. Il y a vraiment besoin d'agir sur la production et c'est un des points de blocage au niveau international.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup. Nous avions encore deux demandes de prises de parole, Monsieur GALLET et Madame LECOMTE. Je viens d'apprendre que le président de la Cour des comptes a un léger retard, mais j'aimerais toutefois avoir une petite pause d'ici cinq minutes. Monsieur GALLET.

Monsieur Aloïs GALLET, conseiller élu pour la circonscription Canada, Groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup pour votre intervention que vous faites ici dans une instance puis aussi celles que vous faites en ligne qui sont diffusées de par le monde. Cela permet de faire porter la vulgarisation scientifique. C'est très important.

Au sein de cette Assemblée, nous avons des commissions de travail et notamment une qui s'intéresse à la sécurité et aux risques sanitaires. Je vais vous poser la question de savoir si, selon vous, concernant l'adaptation, il y a peut-être des champs de connaissances qui évoluent, des risques qui sont mal connus ou mal compris et sur lesquels vous voudriez nous alerter et dans quelle région ils se trouvent.

Une deuxième question rapide, il me semble, mais je ne sais pas si vous serez du même avis, que la France est plutôt en avance en termes de vulgarisation scientifique, diffusion de la connaissance et également de création de nouveaux avenirs possibles d'utopies. Vous avez parlé d'utopie. Est-ce que vous voyez un rôle pour la francophonie de manière générale ou pour les Français de l'étranger en particulier pour diffuser ces connaissances ou ces visions d'avenir ? Merci.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, Groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup Madame MASSON-DELMOTTE. J'ai deux questions. Je vais aller très rapidement. La première est liée à la corruption environnementale. J'ai étudié la lutte contre la corruption. Il y a quelques années, il était très difficile de trouver des informations sur ce sujet. Je voulais savoir si, au sein du GIEC, vous vous penchiez sur le thème de la corruption environnementale et de ses impacts et si vous pouviez quantifier un petit peu ces effets.

Ma deuxième question est liée aux inégalités, mais aux inégalités genrées, puisque nous savons notamment que les femmes sont bien plus impactées que les hommes face aux changements climatiques. Je voulais savoir si, au sein du GIEC, il existait aussi un groupe de travail, par exemple, qui se penche précisément sur cette question, pour là aussi savoir mesurer ses effets et ses impacts. Merci.

Madame Valérie MASSON-DELMOTTE, directrice de recherche au CEA

Sur la première question par rapport aux risques sanitaires, dans mon cadre de recherche à l'Institut Pierre Simon Laplace, ici en région parisienne, nous interagissons notamment avec l'Institut Pasteur, avec l'Inserm, qui sont les porteurs de connaissances sur ces aspects, bien plus que moi. Je pense qu'il y a vraiment une attention croissante sur les pathogènes dans un climat qui se réchauffe, donc vecteur de maladies avec les aires de répartition qui changent, mais aussi pathogènes aquatiques dans les plans d'eau également au niveau de l'océan, les Vibrio, par exemple, vecteurs de choléra, dont les conditions peuvent être favorisées dans un climat plus chaud et des eaux de mer plus chaudes. C'est ce que j'ai noté comme points principaux d'attention actuellement avec une vraie inquiétude sur ce sujet. Le premier facteur est la mortalité et la morbidité liées à la chaleur, notamment les conditions chaudes et humides que nous trouvons dans les régions tropicales, qui deviennent dangereuses pour une

activité physique en extérieur sur des durées plus longues dans le temps ou finalement si nous n'avons pas accès à la climatisation la nuit. Nous nous épuisons littéralement. C'est vraiment le premier point.

Après, il y a les pathogènes qui sont le deuxième. D'ailleurs, il y avait, en France, la veille qui a été faite par le comité de veille sanitaire qui est en ce moment en veille parce qu'il n'a pas été renouvelé en 2024, mais qui joue un rôle extrêmement important. Peut-être que vous pouvez accéder à son rapport de 2024 sur les risques émergents santé/changements climatiques dans le monde et qui concernent la France à horizon de la prochaine décennie. Il y a vraiment eu un travail important. Dans le cadre du Comité national consultatif d'éthique, nous allons travailler sur la bioéthique, la révision des lois bioéthiques pour engager la conversation sur le fait que les conditions propices à la santé sont liées à la santé environnementale et au climat. Cela va être quelque chose qui va être mené dans l'année à venir.

La France va héberger un One Planet Summit sur les aspects liés à une seule santé, One Health, prévu en avril prochain. Le lien entre santé humaine, zoonose, santé animale, santé des écosystèmes, santé planétaire qui est un point également important. Est-ce que la France est plutôt en avance ? Je ne suis pas sûre d'avoir tous les éléments pour le comparer. Quand nous regardons les leviers d'action pour limiter les risques climatiques par l'atténuation, il y a trois angles. Il y a un angle d'innovation technologique, il y a un angle de maîtrise de la demande, efficacité, sobriété, puis un angle de solutions fondées sur la nature. Je trouve que la France est un des pays qui a regardé peut-être le plus les trois dimensions. Dans certaines régions du monde, il y a un focus technologie par exemple. Peut-être qu'en France, il y a parfois plus d'aversion aux nouvelles technologies qu'ailleurs. Une perception personnelle.

Il y avait une question sur la corruption environnementale. Ce n'est pas mon domaine, mais j'ai participé à des formations à l'École nationale de la magistrature, y compris avec des acteurs de la gendarmerie qui mènent des enquêtes sur ce volet. J'ai bien pris la mesure des enjeux. C'est une criminalité environnementale qui peut toucher les questions climat notamment, par exemple, par rapport à la fraude au marché carbone. Cela a été le cas à assez grande échelle. Il y a également une fraude qui sape la fiabilité des dispositifs de subventions en France, MaPrimeRénov' et le reste, qui a été clairement établie. Plus largement, le ministère de la Justice a organisé il y a deux semaines toute une journée de colloque sur la justice environnementale avec les magistrats, qui était vraiment très intéressante, sur ce qui remonte d'abord et la manière dont l'application du droit par les poursuites pour atteinte à l'environnement peuvent jouer un rôle fondamental. Dans les rapports du GIEC, c'est un peu abordé. J'ai fait aussi une veille scientifique récente sur « Démocratie et climat. » Il ressort que plus les indices de vie démocratique sont élevés en général, meilleure est l'action pour le climat. Pluralité, presse indépendante, rôle de la société civile, processus participatif, lutte contre la corruption. Cela marche pour avoir une meilleure action pour l'environnement et le climat. Les deux choses qui sapent la capacité des démocraties à agir sont souvent l'effet corrupteur des énergies fossiles, y compris leur soutien aux campagnes électorales. Après, ce sont les très fortes inégalités quand les personnes aux revenus les plus élevés jouent un rôle disproportionné d'influence publique, notamment en étant propriétaires de médias et de réseaux sociaux. Il y a un encadré dans le rapport du Haut conseil pour le climat spécifiquement sur ce sujet.

Enfin, vous posez la question des inégalités de genre. Le rapport du groupe 2 du GIEC sur les risques et l'adaptation et celui du groupe 3 du GIEC sur l'atténuation ont abordé les dimensions de genre explicitement. Il y a des encadrés qui ont fait le point sur l'état des connaissances. L'état des connaissances est contraint par les statistiques disponibles, donc c'est présent. Cela avait été

notamment engagé dans un travail fait précédemment sur le changement climatique et l'utilisation des terres parce que, dans certaines régions du monde, les femmes dans le monde agricole n'ont pas de droits fonciers. Cela pose des questions très particulières de vulnérabilité. C'est là où cela était monté en puissance d'une manière assez explicite, notamment avec la participation de chercheuses africaines qui ont porté une évaluation très approfondie sur la question. Peut-être que vous le ressentez aussi, mais pour moi, la qualité des évaluations dans les rapports du GIEC est meilleure quand nous avons des contributeurs et des contributrices de générations différentes, d'horizons différents, de perspectives différentes. Cela évite un peu les effets de club de pensée. C'est ce qui fait que l'évaluation s'appuie plus sur de l'intelligence collective. C'est assez net.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur, groupe Solidaires et Indépendants

Seulement vous remercier, Madame MASSON-DELMOTTE, pour votre présentation qui a été passionnante, vos supports aussi qui étaient très complets et accessibles à nous, élus, non scientifiques et non experts et pour la précision et les arguments dans vos réponses à tous nos collègues. Je pense que c'est un honneur et un plaisir d'avoir une personnalité de votre niveau aussi compétente au sein de notre assemblée aujourd'hui. J'espère que nous vous y reverrons. Merci à tous.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Nous allons faire une courte pause et reprendre nos travaux avec le premier Président de la Cour des comptes. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

La séance est suspendue de 15 heures 26 à 15 heures 46.

AUDITION DE M. PIERRE MOSCOVICI, PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je vais vous inviter à regagner vos places rapidement. Monsieur le Premier Président, cher Pierre Moscovici, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. C'est un honneur de vous accueillir au sein de notre assemblée. Votre parcours politique et institutionnel en France, comme en Europe, force le respect. En tant que premier Président de la Cour des comptes, vous incarnez une valeur essentielle : celle du contrôle démocratique, de l'évaluation rigoureuse et de la transparence dans la gestion publique. Nos travaux ici à l'Assemblée des Français de l'étranger diffèrent dans la forme, mais pas dans l'esprit. Écouter, analyser, proposer, rendre des comptes.

Le récent rapport de la Cour sur les services consulaires rendus aux Français à l'étranger a nourri nos réflexions. Il pointe notamment le manque de données fiables sur nos compatriotes à l'étranger. Un constat que nous partageons et sur lequel la commission des lois travaille cette semaine. Les élus des

Français de l'étranger que j'ai l'honneur de représenter affrontent chaque jour les réalités budgétaires, sociales, éducatives et consulaires. Ils savent combien une gestion claire et efficace est vitale. Votre présence parmi nous est un signal fort. Celui que l'exigence de vérité et de transparence irrigue toutes nos institutions. Merci, Monsieur le Président, d'être venu partager votre réflexion et votre vision. Après votre présentation, le président de la commission des finances, Renaud LE BERRE, partagera les questions de sa commission. S'il nous reste du temps, nous pourrons ouvrir les questions à tous les élus AFE. Monsieur le Premier Président, la parole est à vous.

Monsieur Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des Comptes

Madame la Présidente, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs, un très grand plaisir pour moi que d'intervenir devant vous. Ce n'est pas une formule de politesse parce que, comme vous l'avez rappelé, cela fait longtemps que je suis dans les affaires publiques. J'ai fait à peu près dans ma vie 20 ans dans la haute fonction publique et 20 ans dans la politique.

Je ne peux pas le cacher complètement. Au cours de ma vie politique et administrative, j'ai toujours fait très attention à entretenir des liens avec nos compatriotes qui vivent à l'étranger, avec les quelques 2 500 000, si nous pouvons les évaluer rigoureusement. C'est un des problèmes que nous rencontrons, français à l'étranger. Je l'ai fait comme ministre des Affaires européennes, je l'ai fait comme ministre des Finances, je l'ai fait comme commissaire européen. Je continue de le faire comme président de la Cour des comptes, avec un certain nombre de fonctions à l'international, la première étant d'être aujourd'hui le président du Comité d'audit des Nations Unies, ce qui m'amène régulièrement à New York.

Au cours de cette vie, j'ai déjà eu l'occasion de croiser pas mal d'entre vous dans ces différentes fonctions. Par votre intermédiaire, ce sont nos compatriotes qui vivent sur les cinq continents, qui peuvent être pleinement acteurs de la vie démocratique de notre nation. Vous votez, débattez, transmettez des préoccupations, contribuez à l'élaboration de politiques publiques. Votre rôle est tout à fait crucial. Il est de maintenir le lien entre la République et ses citoyens à des milliers de kilomètres parfois de l'Hexagone, même si près de la moitié tout de même des Français vivant à l'étranger sont dans l'Union européenne. Je crois que c'est 48 % à peu près. Vous contribuez à faire en sorte que les services consulaires continuent à être rendus avec la même exigence d'équité, de qualité que sur le territoire national. Vous m'avez demandé d'intervenir. J'ai accepté de le faire immédiatement compte tenu de cette considération et amitié que je vous porte.

Je vais tenir quelques propos initiaux, forcément un peu décousus, ne sachant pas exactement ce qui vous intéresse. Je vais vous parler de ce qui fait mon quotidien puis nous pourrons débattre. Je suis là comme président de la Cour des comptes, c'est-à-dire que je préside un ensemble qui regroupe la Cour des comptes à Paris, les chambres régionales dans nos 17 régions de France et d'outre-mer, le Haut conseil des finances publiques qui publie et rend des avis sur les projets de loi de finances. Je serai amené demain matin à présenter l'avis du Haut conseil sur le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, puisque nous avons maintenant un gouvernement, et ce projet devra être adopté demain matin. Je me suis efforcé de faire en sorte que ces institutions se rapprochent des citoyens et qu'elles contribuent à proposer des pistes de réformes pour réformer l'efficacité de la dépense publique. Si je devais ne citer qu'une des choses que j'ai transformées à la Cour des comptes, c'est le fait que, depuis 2023, tous nos rapports sont publiés. Nous contribuons ainsi au quotidien au débat public, car notre rôle tel que je le conçois est de participer à l'éclairage du débat public et à l'information de nos concitoyens. Enfin, je remarquerai que la Cour des comptes publie des rapports qui vous concernent directement en tant que Français de l'étranger.

Avant tout, je m'exprime devant vous dans un contexte très particulier qui vous concerne, qui est celui de l'état de nos finances publiques qui, je vous le dis avec un peu de gravité, a atteint un point tout de même très critique. Nous sortons des années 2023 et 2024, qui ont été des années noires pour nos finances publiques, avec un déficit qui est monté jusqu'à 6,1 points de PIB. Vous connaissez le résultat comme moi. Je ne vais pas m'étendre trop. Une dette publique qui est tout de même la première de l'Union européenne en volume et la troisième en pourcentage du PIB. 3 400 milliards d'euros, probablement 3 500 à la fin de cette année, avec des déficits qui restent les plus élevés de la zone euro, avec une hausse extrêmement spectaculaire de la charge de la dette. Je vous cite le chiffre du PLF tel que le Haut conseil a examiné. Je vous donne un scoop. La charge de la dette est passée de quelque 35 milliards d'euros en 2021 à 74 milliards d'euros pour 2026 en cinq ans, plus d'un doublement. À 35 milliards d'euros, nous étions à peu près sur le budget du logement. À 74 milliards d'euros, nous serons à égalité avec le budget de l'éducation. La dette publique et la charge de la dette s'apprêtent à être le premier budget de la Nation, ce qui n'est jamais arrivé dans notre histoire financière sous la cinquième République.

Tout cela fait que nous avons des problèmes que nous sommes obligés de traiter. Nous avons d'abord des problèmes de crédibilité à l'égard de nos partenaires européens. J'ai été pendant cinq ans commissaire en charge de ce sujet après avoir été ministre des Finances. Nous avons une monnaie commune, une monnaie unique qui s'appelle l'euro. C'est une sorte de règlement de copropriété. Nous devons respecter les règles et les engagements que nous avons pris. Or, nous sommes très loin du compte. Nous sommes en procédure de déficit excessif et nous sommes ceux dont les finances publiques en Europe se dégradent le plus. Nous sommes les seuls dont les déficits ne sont pas en train de rentrer dans les clous, ou alors à un rythme extrêmement lent. Nous sommes les seuls dont la dette publique continue de croître. Prenez nos voisins italiens et amis, où nous constatons désormais une réduction des déficits significatifs et une inversion de la courbe de la dette.

Nous avons pris des engagements que je veux rappeler. Ces engagements sont de revenir sous 3 % en 2029. C'est dans quelques années, pas demain matin. Ce n'est pas un rythme extrêmement rapide. Ce n'est pas brutal. Aller plus loin, décaler encore ces objectifs, me paraîtrait en réalité assez irresponsable. Il faut se placer sur cette trajectoire. Il faut en tout cas y rester. C'est l'objet des débats budgétaires qui vont s'ouvrir à partir de demain à l'international. En tout cas, je veux l'espérer. Je rappelle que le déficit moyen au sein de la zone euro aujourd'hui est de 3,1 %, alors que le nôtre est de 5,4 %. Derrière cela, il y a l'autre question qui est celle de la soutenabilité de nos finances publiques, autrement dit du prix auquel nous payons notre dette, vu que nous nous attachons beaucoup aux agences de notation.

Je n'y accorde pas pour ma part une importance majeure parce qu'en général, elles ne font que traduire ex post ce que les marchés disent ex ante. Il se trouve que nous payons aujourd'hui notre dette. Le prix de notre dette est supérieur à celui des pays qui ont une note bien plus mauvaise que la nôtre. Notre dette est plus cher, nos taux d'intérêt sont plus élevés que ceux de la Belgique, ceux de l'Espagne, ceux du Portugal, ceux de la Grèce et ils sont à égalité avec l'Italie. Je ne veux pas rappeler des épisodes de notre vie politique qui sont contestables, mais je note qu'au moment de la dissolution, en juin 2024, l'Italie avait 80 points de base de plus que nous et qu'aujourd'hui nos spreads sont flats, c'est-à-dire complètement à égalité. C'est peut-être le principal problème pour nous Français vivant en France métropolitaine, dans les outre-mer ou à l'étranger, quand nous sommes très endettés, nous n'avons plus de souveraineté. Autrement dit, plus nous sommes endettés, plus nous consacrons une partie significative de notre dépense à rembourser notre dette, moins nous pouvons faire pour l'Éducation nationale, pour la transition écologique, pour la transition numérique, pour rendre notre économie plus compétitive et plus innovante, pour nous assurer tout simplement que les services

publics fonctionnent correctement, qu'ils soient dotés de manière convenable et que la cohésion sociale soit garantie.

Tout cela se déroule dans un contexte que je n'ai pas besoin d'évoquer devant vous. Vous arrivez ici en France métropolitaine, à un moment où nous sommes dans une crise politique qui est une sorte de jour sans fin. Il y a un nouveau gouvernement depuis hier soir. Vous avez une nouvelle ministre depuis hier soir. Pour quelqu'un comme moi qui ai été ministre en 1997, la durée normale de gouvernement d'un Premier ministre n'est pas d'une semaine, n'est pas de deux mois, n'est pas de six mois, n'est pas de huit mois. Quand c'est deux ans, c'est que le gouvernement a été assez court. Nous sommes dans des temps qui sont assez lointains. Il y a une instabilité politique — le dire n'est pas une critique — qui nous rapproche davantage du timing de la Troisième République que de la Cinquième. C'est un souci et c'est aussi un souci qui interagit avec les finances publiques parce que nos créanciers regardent d'abord si le pays est bien géré et ensuite s'il est stable. Ces deux questions finalement interagissent.

Face à ce constat, je crois qu'il est d'autant plus nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des institutions qui soient capables d'éclairer les choix collectifs, d'accompagner les décideurs dans le redressement des finances publiques. C'est précisément le rôle de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes. Une démocratie forte suppose des institutions représentatives de nos concitoyens. Vous en êtes une. Mais cela suppose aussi une gestion rigoureuse et transparente des ressources collectives. C'est dans cette logique que s'ancre depuis plus de 200 ans le rôle de la Cour des comptes. Nous découlons de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui dispose que la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. Nous sommes là, encore une fois, pour éclairer le débat public, pour informer le citoyen, pour dire de manière indépendante. Quand je dis « indépendante », cela veut dire ni avec le souci de plaire, ni avec la crainte de déplaire, mais simplement à partir de faits, de chiffres établis par des femmes et des hommes pluralistes, indépendants, qui travaillent en collégialité ce qu'est la réalité des choses.

Je pense que, dans ce contexte, nous avons plusieurs missions. D'abord, une mission de jugement. C'est notre héritage de magistrat des comptes qui existe en réalité depuis l'Ancien Régime, avant même la création de la Cour des comptes par Napoléon. Nous avons depuis 2023, vous le savez parce que cela s'applique à tous, y compris aux Français de l'étranger, un nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics qui a modernisé cette mission, mais qui fait en sorte que désormais la Cour des comptes juge les comptables et les ordonnateurs. Elle le fait dans une chambre unique : la chambre de contentieux. Nous avons une fonction de contrôle des comptes et de la gestion des entités publiques, qui est notre mission la plus connue, la plus relayée des juridictions financières, la plus massive aussi. Nous avons une mission de certification des comptes. Nous sommes commissaires aux comptes, en quelque sorte, de l'État et de la Sécurité sociale. Nous avons enfin une mission d'évaluation des politiques publiques. Sauf que, cette fois-ci, nous n'allons pas regarder des organismes ni des entités. Nous allons regarder des politiques publiques de manière large, transversale, pour voir comment elles sont conduites. Depuis ma nomination comme premier président en juin 2020 — je cesserai cette activité le 1^{er} janvier 2026 pour rejoindre une institution européenne, la Cour des comptes européenne après le Parlement européen et le Conseil —, j'ai fait de l'ouverture internationale de la Cour un des piliers de mon mandat, en faisant en sorte que les juridictions financières soient au cœur de coopérations bilatérales et multilatérales avec d'autres institutions supérieures de contrôle et aussi de détenir un certain nombre de mandats internationaux pour le compte d'institutions multilatérales. C'est à ce titre que la Cour siège depuis 2022, au sein du comité d'audit externe de l'Organisation des Nations Unies que je préside depuis l'année dernière, au nom de la France.

J'exerce également, au nom de la Cour, les fonctions de commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC. À partir de 2025, nous serons commissaires aux comptes de l'Organisation internationale pour les migrations et aussi probablement un autre mandat qui se tient à Montréal, où je me suis rendu récemment, mais j'attends que cela soit rendu public. Pour ceux qui vivent au Canada, vous voyez à peu près quelles organisations internationales se situent là-bas, qui ont trait au transport, notamment aérien. Nous sommes donc en réalité détenteurs de mandats d'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Cet effort d'ouverture prend un relief particulier dans le contexte actuel marqué par ce que vous vivez : l'ébranlement du multilatéralisme, un ordre international fondé sur le droit, le dialogue, la coopération. Dans ce contexte, à mon sens, cette action internationale de la Cour ne pourra que se poursuivre, voire s'intensifier, mais c'est à mon successeur ou à ma successeur, car il serait peut-être temps qu'un jour il y ait une femme présidente de la Cour des comptes.

Enfin, avant de conclure et de participer à des échanges avec vous, je voudrais vous rappeler que la Cour s'intéresse aussi et particulièrement aux enjeux qui vous concernent directement en tant que Français vivant à l'étranger. À titre d'exemple, en octobre 2024, la quatrième chambre de la Cour des comptes, celle qui a trait aux affaires étrangères et régaliennes, a publié un rapport consacré aux services consulaires rendus aux Français à l'étranger sur la période 2017-2022, et le rôle de votre assemblée y est d'ailleurs souligné pour sa fonction centrale de représentation et de relais des intérêts des Français établis hors de France. Ce travail a dressé un constat précis, à savoir que les besoins de nos compatriotes établis hors de France n'ont cessé de croître, qu'il s'agisse de titres d'identité, d'état civil, d'assistance sociale, de protection en temps de crise. Or, dans le même temps, les moyens alloués aux services consulaires ont été réduits jusqu'en 2022. Le réseau a été rationalisé, parfois fortement. Malgré ces contraintes, il demeure tout de même très dense en étant présent dans 138 pays avec 92 consulats généraux et 113 sections consulaires. La Cour évalue qu'il assure ses missions de manière efficace et que les Français à l'étranger bénéficient d'un système de représentation politique très développé et utile. C'est à vous de le dire, peut-être mieux que moi.

La Cour a tout de même formulé sept recommandations afin de poursuivre les réformes engagées. Comme toutes nos recommandations, leur mise en œuvre sera ensuite évaluée trois ans après la publication du rapport. C'est un axe majeur que j'ai souhaité impulser pour nous assurer de la bonne application de nos recommandations. La Cour des comptes n'est pas, contrairement à ce que certains disent, le fourrier de l'austérité. Je ne suis pas persuadé — je vais m'engager un peu plus même que la Cour — que nos services consulaires soient ce qu'il y a de plus coûteux et je suis persuadé qu'ils sont très utiles. Autrement dit, il faut sans doute faire des économies, mais pas davantage les affaiblir, Madame la Directrice. Je sais que vous en êtes par définition convaincue, mais il faut aussi que nous en soyons convaincus, non seulement au ministère des Affaires étrangères ou extérieures. Je sais plus comment il s'appelle maintenant, cela change souvent, mais à Bercy aussi et au plus haut sommet de l'État. Je suis très frappé pour avoir quand même une vie internationale au titre de la France assez longue et de l'Europe, par le fait que notre représentation diplomatique avec nos ressortissants est un élément de puissance absolument essentiel, vital, dont l'effet de levier est très important, et, il faut le dire, pas toujours considéré par les pouvoirs publics. Ce que j'ai toujours regretté.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous allons continuer à produire des rapports qui vous concernent, car vous faites bien sûr totalement partie de la communauté nationale. J'ai grand plaisir, lorsque je me déplace, à rencontrer la communauté française. Jamais nulle part, je ne me dispense de le faire. Au contraire, je le souhaite, je le provoque le plus souvent dans les ambassades et les consulats, à échanger avec vous toutes et tous sur vos préoccupations, vos aspirations. La Cour n'est pas hermétique à vos considérations. Elle est là pour informer et pour aider à la qualité de la décision

publique dans tous les domaines de celle-ci. La Cour n'est pas un pouvoir. Nous ne sommes pas le pouvoir législatif. Nous ne sommes pas le pouvoir exécutif. Elle n'est pas non plus un contre-pouvoir. Elle n'est pas là pour empêcher les pouvoirs d'agir. Elle est une sorte de vigie qui agit en indépendance au service de nos concitoyens et qui joue dans cette période pleine d'incertitudes, un rôle, je crois, très utile d'éclairage du débat public, d'information de nos concitoyens.

C'est une ambition que je vais transmettre avec confiance à ma ou mon successeur, en espérant avec confiance qu'il ou elle saura l'amplifier, l'inscrire durablement dans l'action de la Cour. La Cour des comptes a une longue histoire et elle a eu de très nombreux premiers présidents. Je dis « premier président » parce que j'ai vu que des hommes, 36 jusqu'à présent depuis 1807. Cette histoire continuera, avec comme toujours des hauts et des bas, mais il y a une très grande constance dans cette maison qui est vraiment à votre service pour moi. Je terminerai par là. Ce que j'ai voulu faire de la Cour des comptes, c'est ce qu'elle est : la maison du citoyen. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup, Monsieur le Premier Président. Je vais passer la parole au président de la commission des finances, Monsieur LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Merci, Madame la Présidente, merci Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes. Nous allons faire un petit tour de questions qui normalement ont été préparées. Nous allons peut-être interroger quatre ou cinq membres de la commission des finances en premier qui ont préparé leurs questions. Je vais commencer par le conseiller Gérard EPELBAUM. C'est grâce à lui que vous êtes là. Première question.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants

Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes, Monsieur MOSCOVICI, tout d'abord, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation lorsque nous vous avons rencontré au consulat général de New York. Les Français de l'étranger, comme vous l'avez dit, sont plus de trois millions et représentent toutes les couches sociales de la société. Souvent les responsables politiques nous flattent d'être des ambassadeurs de la France. N'est-il pas temps de nous considérer aussi comme des acteurs réels du développement économique, à la fois national et international pour la France ? Serait-il possible d'estimer, chiffrer l'impact économique des Français à l'étranger ? Impact dans le commerce extérieur. Impact dans les investissements en France. Impact dans l'économie française. N'est-il pas temps de diligenter ces études afin de placer les Français de l'étranger à leur juste place dans l'économie nationale ? Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Nous allons peut-être prendre plusieurs questions. Comme vous le voulez, Monsieur le Président. Audrey LECLERC va poser sa question, élue pour l'Allemagne.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup de venir parler devant notre assemblée. C'est très apprécié. En septembre dernier, la Cour des comptes a publié le premier rapport annuel des juridictions financières consacré à la transition écologique. Il souligne notamment que le coût de l'inaction est supérieur à celui de la transition. Dans ce rapport, la transition écologique doit s'inscrire dans une programmation budgétaire pluriannuelle cohérente avec les engagements climatiques. Ici, nous nous occupons des Français de l'étranger. Deux questions par rapport à cela. Est-ce qu'il y a déjà une évaluation des besoins de financement concernant les activités de coopération culturelle et la promotion de la langue française et les activités des services aux Français de l'étranger ?

Deuxième question, quels seraient les leviers d'action à mobiliser concernant l'action publique en faveur des Françaises et des Français de l'étranger ? Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élue pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Merci Audrey. Une autre question de la part de Thierry MASSON, élue pour le Benelux.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élue pour la circonscription Benelux, Président du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Monsieur le Président. Merci Renaud. Monsieur le Premier Président, dans le rapport de la Cour des comptes, il y a une recommandation de mettre fin aux aides sociales en Europe qui sont délivrées par les consulats, au motif que les Français concernés peuvent bénéficier des dispositifs locaux dans les pays de résidence. Or, nous l'avons montré dans la contribution que le Conseil consulaire de Belgique a transmis dans le cadre des Assises de la protection sociale. Le système belge, par exemple, même s'il est très complet, ne couvre pas 100 % des cas. Il y a encore des cas assez spécifiques dans lesquels l'aide consulaire sociale peut être utile. Par exemple, un Français qui est nouvellement installé sans emploi ou en attente d'affiliation à une mutuelle ne peut pas percevoir le revenu d'intégration. Je citais l'exemple de la Belgique, mais je suis sûr que c'est vrai dans chacun des pays en Europe. Aviez-vous connaissance de ce type de cas lors de vos travaux ? Comment la Cour estime-t-elle que devraient être prises en charge ces personnes, si les aides françaises disparaissaient ?

La deuxième question, votre rapport formule aussi une recommandation spécifique sur les réalisations d'études d'impact des aides sociales et des bourses scolaires afin d'en mesurer l'efficacité et d'améliorer leur pilotage. Cette démarche me paraît essentielle. Savez-vous si ces études d'impact ont été engagées par le ministère depuis la publication de votre rapport et, si oui, si elles sont rendues publiques et accessibles à l'Assemblée des Français de l'étranger ? Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élue pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Merci Thierry. Nous allons poser encore quelques autres questions. Je laisse mon vice-président Benoît MAYRAND poser sa question.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élue pour la circonscription Europe centrale et orientale, vice-président du groupe les Indépendants

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Premier Président, nous sommes Français de l'étranger, mais nous ne sommes pas moins intéressés par tout ce qui se passe en France. Vous avez parlé d'instabilité politique. Ma question sera très courte. Nous entendons beaucoup de choses. Avons-nous une idée du chiffrage du coût de l'instabilité politique de ces dernières semaines en France ? Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Merci Benoît. J'aurai aussi une question surtout sur les coûts de surveillance. Vous savez que le rapport de la Cour des comptes donne toute une série de recommandations. Ensuite, la plupart des administrations mettent en place des surveillances qui coûtent parfois plus cher que les économies proposées. C'est peut-être une dérive.

Au lieu de réduire réellement les budgets ou de rationaliser, ils mettent en place des pratiques qui sont tout aussi coûteuses. Nous pouvons voir qu'à l'heure de l'intelligence artificielle, il y a des ordinateurs partout, sauf dans les chiffres de la productivité, parfois de l'État. C'est une réflexion. Nous allons prendre peut-être une dernière question qui n'est pas de notre commission, mais qui est liée aussi aux retraites. C'est un sujet important de Monsieur Benoît MARIN, élu pour l'Irlande.

Monsieur Benoit MARIN-CUDRAZ, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, Groupe Écologie & Solidarité

Monsieur le Premier Président. Une question sur la retraite des carrières internationales. En 2020, la Cour des comptes a dénoncé des traitements inégalitaires entre carrières internationales et carrières françaises malgré les mécanismes de coordination. Les inégalités concernaient notamment le calcul du revenu annuel moyen, la prise en compte de périodes travaillées à l'étranger pour le calcul du taux, le non-recours à la retraite complémentaire. En juillet 2022, le mode de calcul du RAM, plus équitable appliqué aux carrières européennes depuis 2008, a été supprimé. En août, de nombreux Français de l'étranger ne peuvent bénéficier du minimum contributif lorsqu'ils perçoivent une pension étrangère. Qu'ils résident toujours à l'étranger ou qu'ils soient revenus en France, des millions de Français ont eu une carrière internationale. La perte individuelle se chiffre souvent en milliers d'euros par an pour un retraité et le préjudice global pourrait être de l'ordre de milliards d'euros par an pour les carrières internationales. Disposez-vous d'une estimation plus précise du préjudice ? La Cour des comptes peut-elle s'autosaisir pour actualiser ces recommandations à ce sujet ?

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Merci. Une dernière question, si vous le permettez, de Madame RAHAL, élue pour l'Algérie qui veut intervenir.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Premier Président, deux questions. Avez-vous estimé, avant de donner vos sept recommandations, ce que rapportaient les Français de l'étranger en taxation pour compléter la question de mon collègue, Monsieur EPELBAUM ? Si j'ai bien compté, le rapport a été fait en 2022 et, en 2025, l'évaluation de ce qui a été fait ou n'a pas été fait. Merci.

Monsieur Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des Comptes

Merci. Je vais commencer par les questions du vice-président et du président. D'abord, sur le coût de l'instabilité politique ces derniers mois ou ces dernières semaines, la Cour des comptes est quand même une institution pleine de sagesse, donc elle évite de se prononcer trop à chaud. Cela vaut mieux d'ailleurs parce qu'à la vitesse où les choses chauffent ou ne chauffent pas, nous n'avons parfois même pas le temps que le plat soit complètement mitonné, il vaut mieux rester un peu prudent. Néanmoins, nous pouvons constater que l'instabilité politique au sens large du terme... Je prends au hasard juin 2024. La dissolution a un coût. C'est d'abord le fait que nos concitoyens épargnent de plus en plus, donc consomment de moins en moins. L'instabilité politique crée de l'incertitude, l'incertitude crée de l'inquiétude, l'inquiétude crée des comportements de repli. Deuxième chose, l'investissement des entreprises a reculé de 1,3 % depuis juin 2024. Cela signifie que, très clairement, l'instabilité inquiète et que c'est un facteur de décroissance plus les coûts d'installation et de changement que certains ont chiffré à plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Nous n'avons pas fait ce coût, mais incontestablement, l'instabilité politique n'est pas juste un feuilleton. Ce n'est pas juste quelque chose de drôle, c'est quelque chose qui a un impact sur l'économie. C'est quelque chose qui a un impact aussi sur la confiance. C'est quelque chose qui a un impact sur le regard que nous portons sur la France à l'étranger. C'est la raison pour laquelle il faudra à un moment donné que ces choses s'arrêtent. Sans aucun doute, c'est à partir de 2027 que pourra être dessiné un nouveau cap, mais ce n'est pas certain qu'il soit plus stable. Ce n'est pas le lieu et je ne suis pas forcément l'acteur pour le dire. La crise politique et démocratique est très profonde. Est-ce une crise de régime ? L'avenir le dira.

Vous avez, Monsieur le Président, appelé sur d'autres sujets que je vais résumer d'un mot « simplification. » Je ne crois pas que les contrôles soient plus chers que les économies. Le coût total de la Cour des comptes, c'est quelque 200 millions d'euros ou peut-être 230 millions d'euros maintenant pour 18 000 personnes, des implantations sur tout le territoire. J'ai la faiblesse de penser que ce n'est pas là que sont les principales dérives et que ce que nous permettrons d'économiser est plus important. Je pense que c'est un impératif catégorique. Monsieur EPELBAUM, Monsieur le Président, nous nous sommes rencontrés il n'y a pas si longtemps à New York. Nous nous rencontrerons peut-être à nouveau puisque je viens faire mes adieux comme président du board à l'ONU fin novembre pour son panel. Je veillerai à rencontrer les Français de l'étranger qui le souhaitent, comme je le fais à chaque fois que je me rends à New York, sous des formes différentes. Il est clair que les Français de l'étranger sont des acteurs indispensables, comme vous l'avez dit, du rayonnement de la France dans le monde et dans tous les domaines et totalement inclus évidemment dans la communauté nationale.

Il pourrait en effet être très utile d'évaluer l'impact économique de la présence française partout dans le monde, comme vous l'indiquez. Il est vrai que nous mesurons tout de même plus facilement l'impact de l'immigration en France que celui de la présence de ressortissants français à l'étranger. La Cour ne s'y est pas pour l'instant attelée. Elle ne l'a pas fait parce qu'il y a tout de même une très grande difficulté méthodologique d'une telle entreprise. Peu d'organismes en réalité l'ont fait, mais je constate clairement à chacun de mes déplacements depuis très longtemps, que la présence de Français à l'étranger dans des entreprises françaises ou étrangères d'ailleurs, est un facilitateur de communication et donc potentiellement, à terme, d'investissement au bénéfice de tous. Cet exercice est à faire comme est à faire Madame, sans aucun doute, le suivi de notre rapport de 2022. Je ne peux pas vous raconter ici quelque chose que je n'ai pas. C'est un message que je véhiculerai auprès des équipes. Sur ce qui concerne le rapport public sur la transition écologique, la transition écologique est devenue un prisme d'analyse très fort. Nous avons une chambre qui s'y consacre.

J'ai souhaité, avant de quitter mes fonctions, que soit lancé un nouveau produit annuel, le rapport public sur la transition écologique, qui a un acronyme naturellement le RPTE. Le message de la Cour est très clair. Même si la transition écologique est engagée, les résultats constatés sont encore très en deçà des objectifs et des enjeux. Il faut un pilotage renforcé. Il faut une planification qui soit plus puissante. Il faut des organismes comme le SGPE qui soient clairement soutenus et il faut des moyens. Là-dessus, c'est un message très fort. La Cour des comptes n'est pas là encore une fois, pour proposer l'austérité à tous les étages, mais pour proposer les bons investissements et les bonnes économies. Nous ne devons pas sacrifier la transformation écologique à l'aune de conjonctures budgétaires, aussi difficile soient-elles tant dans le public que dans le privé d'ailleurs.

Vous m'interrogez sur ce que peuvent faire les Français de l'étranger. D'abord, comme tous les Français, l'action individuelle compte, mais nous appelons aussi à une cohérence internationale des actions de transition écologique que les Français de l'étranger peuvent promouvoir, alors que la France a été un moteur dans la conclusion de l'Accord de Paris en 2015. Votre engagement de chaque instant est indispensable pour assurer que notre pays et nos entreprises portent cette transition.

Enfin, il y a une question plus vaste qui est celle de la coopération culturelle, de la promotion de la langue française, qui est aussi un véhicule qui, en la matière, joue assurément son rôle. J'ai mentionné dans mon intervention l'analyse que la Cour avait faite concernant l'état du réseau consulaire. Très clairement, ce que nous préconisons, c'est plus de le renforcer que de continuer à l'affaiblir. Pour ce qui est des aides consulaires, vous citez un rapport que j'ai mentionné moi-même dans mon introduction sur les services consulaires rendus aux Français à l'étranger. Il est important parce qu'il indique d'abord que les besoins des Français de l'étranger augmentent, alors que les moyens des services consulaires sont réduits, en tout cas jusqu'à 2022, puis stabilisés. Je rappelle que l'État entretient un réseau de 92 consulats généraux, 113 sections consulaires réparties dans 138 pays. Les moyens associés sont un montant de 378,5 millions d'euros de dépenses en 2022. C'est 3 525 agents. Les mesures d'économies n'ont pas été maintenues au-delà de 2022 à cause de la crise sanitaire, puis parce que la présence française dépend des moyens consacrés.

Concernant les aides, celles-ci ont été mises en place en remplacement des allocations assujetties au taux de base. Ce dispositif vise à aider nos compatriotes vulnérables qui sont en attente de l'ouverture de leurs droits dans le pays d'accueil ou qui ne peuvent entrer dans le dispositif de prestations sociales du pays. Toutefois, depuis 2010, dans les États membres de l'Union européenne et de l'AELE, les aides locales doivent se substituer aux aides sociales accordées par les postes diplomatiques. La prestation d'assistance consulaire dans l'Union européenne a cependant continué à être versée à hauteur de 255 000 euros en 2023. Une redondance qui avait déjà été soulignée par la Cour en 2013. C'est donc à mon sens, plutôt une mesure de bon sens qui ne doit pas impacter la situation sociale des bénéficiaires. Je rappelle d'ailleurs que cette proposition de la Cour rejoint celle de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, qui a pris la décision le 15 mars 2024, si je suis bien informé, de baisser de 25 % le montant des aides en vue d'une extinction progressive de ce dispositif sur une période de trois ans. Comme vous le dites, le rapport s'est également penché sur les bourses scolaires. Nous constatons que les aides à la scolarité, en augmentation ces dernières années, sont attribuées aux familles et versées aux établissements pour atténuer les tarifs acquittés par les familles à l'issue d'une procédure qui attribue à l'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE, une fonction de régulation budgétaire. Nous soulignons que l'augmentation des tarifs pratiqués par les établissements nécessite une attention particulière à la situation des classes moyennes.

Enfin, s'agissant de la question sur les carrières, nous avions adressé en décembre 2020 un document au Gouvernement concernant la coordination internationale en matière de retraites, et la Cour avait alerté d'abord sur l'absence de recensement des assurés des flux financiers concernant le nombre et le montant des pensions versées par le régime français dans le cadre de la coordination internationale. Elle avait pointé les traitements inégalitaires entre carrières internationales et carrières françaises, notamment en raison de la complexité des règles nationales et des divergences entre les différents systèmes. J'ai eu la surprise, je ne le savais pas moi-même, en préparant notre entretien, de constater qu'en réalité, les carrières internationales n'étaient pas privilégiées, au contraire, par rapport aux carrières françaises. Vous avez raison de dire que cette situation est pratiquement nocive dès lors qu'elle pénalise les allers-retours dans la carrière entre le national et l'international. Cela peut constituer aussi un préjudice financier que la Cour n'a pas évalué.

Depuis la réforme de 2022 du mode de calcul du revenu annuel moyen, c'est un enjeu que je garde à l'esprit pour que la Cour puisse continuer à suivre ce sujet. Je transmettrai cela à la Chambre compétente.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup Monsieur le Premier Président. Est-ce que nous pouvons passer encore à quelques questions ?

Monsieur Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des Comptes

Encore cinq minutes.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Nous n'allons pas prendre sur votre temps qui est précieux.

Monsieur Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des Comptes

Il n'est pas précieux, mais il est un peu contraint. Les circonstances sont tout de même un peu particulières. J'aurais aimé pouvoir passer toute l'après-midi avec vous. Pas vous, peut-être, mais j'aurais été très content. (*Rires*) J'ai des auditions à préparer pour le Haut conseil des finances publiques, qui risquent d'être un peu sportives tant les choses sont fluctuantes. Quand c'est fluctuant, il peut y avoir des loups et il faut éviter qu'ils hurlent.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, Président de la commission des Finances, du budget et de la fiscalité, Groupe Écologie & Solidarité

Je tenais vraiment à vous remercier. Je vais laisser la parole à notre Présidente de cette belle assemblée que vous venez de connaître.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Monsieur le Premier Président, soyez assuré que nos élus partagent votre attachement à la vérité des chiffres et à la sincérité des engagements publics. Les échanges de cet après-midi nous élèvent en cette

première journée de session. Merci d'avoir accepté notre invitation et d'avoir consacré ce temps avec les Français de l'étranger. Nous vous souhaitons le meilleur pour vos fonctions à venir. Merci beaucoup.

Monsieur Pierre MOSCOVICI, Premier Président de la Cour des Comptes

Merci à vous. Fonctions dans lesquelles je serai d'ailleurs moi-même un Français de l'étranger désormais. Un étranger assez proche tout de même du Luxembourg. La première chose que j'ai faite a été de rendre visite à notre ambassadeur Christophe BOUCHARD, qui, de surcroît, fut un de mes collaborateurs à mon cabinet de 1997 à 2002. J'y retournerai et je reverrai les Français du Luxembourg, du Benelux et d'ailleurs, dans le cadre de mes fonctions futures.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Avec plaisir. Merci beaucoup. La séance est levée.

La séance est levée à 16 heures 25.

MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 11 heures 05 dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

SEANCE DE RESTITUTION ET DE CLOTURE DES ASSISES EN PRESENCE DE LA MINISTRE DELEGUEE CHARGEES DE LA FRANCOPHONIE, DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Ministre, chère Éléonore, mesdames et messieurs les parlementaires, monsieur le Président de la commission des affaires sociales, cher Florian, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, mesdames et messieurs les élus, madame la Directrice, mesdames et messieurs, chers amis, chers collègues, madame la Ministre, je tiens en préambule à réitérer au nom de notre assemblée toutes nos félicitations pour votre nomination. Dès l'annonce de celle-ci, vos équipes ont été en contact avec la présidence afin de préparer votre venue. La passation n'ayant pas encore eu lieu, vous n'aviez pu être parmi nous à l'ouverture de nos travaux, mais vous aviez tenu à échanger dès lundi après-midi avec notre bureau élargi et nous y avons été très sensibles. Avec vous, nous savons que nous avons à nos côtés une vraie Française de l'étranger, pleinement consciente des réalités, notamment sociales, de nos communautés.

Je ne peux m'empêcher de repenser à la session constitutive de notre assemblée de décembre 2021. Je vous revois ici, dans cette assemblée, et je vous retrouve aujourd'hui à mes côtés. Votre parcours est inspirant.

Nous nous retrouvons ce matin pour la clôture des Assises de la protection sociale, et je tiens à souligner combien vous avez été impliquée dans leur déroulement. Je ne vais pas m'étendre davantage, madame la Ministre, et je passe sans attendre la parole à Florian BOHEME, président de la Commission des Affaires sociales de notre assemblée, et aussi, et surtout, brillant et vaillant chef d'orchestre de ces Assises de la protection sociale. Je vous remercie.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales

Madame la Ministre, chère Éléonore, mesdames et messieurs les parlementaires, madame la Présidente de l'Assemblée, chère Hélène, chers collègues, madame la directrice de la DFAE, mesdames et messieurs les membres du collège des experts, mesdames et messieurs les partenaires, mesdames et messieurs les représentants de la Commission nationale du débat public, il y a six mois, avec Laurent SAINT-MARTIN, alors ministre en exercice, nous ouvrions ces Assises de la protection sociale des Français et de l'étranger. Par lettre de mission, il a confié à l'Assemblée des Français de l'étranger une tâche aussi ambitieuse que nécessaire : travailler et concerter le plus largement possible autour de trois thèmes qui constituent la politique de protection sociale dédiée aux Français de l'étranger. Ce sont les aides sociales directes et indirectes, les bourses scolaires et le soutien aux enfants en situation de handicap, l'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger.

Ces assises se sont ouvertes dans l'urgence, dans l'incertitude institutionnelle, sans le confort d'une préparation longue, mais avec la détermination de celles et ceux qui savent qu'il n'y a plus de temps à perdre.

Face à l'état si incertain de ce monde en crise, face à la République française qui se noie dans son désordre institutionnel, face aux fractures qui s'élargissent partout, nous avons essayé d'ouvrir un espace de dialogue, de créer les conditions d'une concertation unique et inédite. Le résultat est forcément imparfait, mais il est sincère. Les propositions citoyennes sont là.

Nous avons voulu que rien ne soit caché, que tout soit partagé, que ces assises soient le reflet d'une méthode, de la transparence et de la participation. Au fil des mois, les administrations ont dressé un état des lieux précis et réaliste. Qu'ils en soient remerciés.

Trois grands webinaires thématiques ont permis d'éclairer les enjeux. Vous avez participé à l'un d'entre eux, madame la Ministre. Plus de 50 réunions locales aux Conseils consulaires se sont tenues partout dans le monde grâce à l'engagement des conseillères et conseillers des Français de l'étranger, des consulats, des associations. Près de 12 000 citoyennes et citoyens ont pris la parole à travers un questionnaire en ligne. Des cahiers d'acteurs ont été déposés par des associations, des collectifs, des élus, des groupes politiques, des citoyens. Plus de 900 interactions ont été enregistrées sur la plateforme d'intelligence artificielle hébergée par Panoramic. Enfin, un panel citoyen de 60 participants venus du monde entier a été tiré au sort avant qu'un vote final associe 250 citoyens à la priorisation de 12 propositions par thème. Le résultat est là : 355 propositions.

355 idées. 355 constats, appels, parfois imparfaits, je l'ai dit, souvent bouleversants et toujours sincères. Qu'il me soit donné ici l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce formidable exercice de démocratie participative. Les citoyens, d'abord, pour leur franchise, leur exigence, le collège d'experts pour la rigueur et la pédagogie de leurs éclairages, les parlementaires, les élus, pour leur soutien et pour l'organisation des assises sur le terrain, les associations, les collectifs, les médias, pour leur relais auprès de notre communauté, les administrations, pour leur accompagnement et enfin, la Commission nationale du débat public, pour sa vigilance et la garantie qu'elle a apportées à la sincérité de nos échanges.

Dès le lancement des assises, à la réception même de ces lettres de mission, nous savions que nous touchions là un sujet essentiel. Tellement essentiel qu'il est un pilier de notre pacte républicain. La déclaration de politique générale prononcée hier par le Premier ministre Sébastien LECORNU et l'annonce de la suspension de la réforme des retraites viennent le rappeler avec force : la protection sociale n'est pas un simple mécanisme budgétaire, c'est une question de société, de justice et de dignité. À travers ces assises, nombre de nos compatriotes ont voulu le dire avec clarté, souvent avec émotion, nous aussi, nous appartenons pleinement à la République, où que nous soyons sur cette planète. Nous aussi, nous sommes français et nous voulons être reconnus comme tels.

À cet instant de mon intervention, permettez-moi d'évoquer la mémoire du fonctionnaire résistant Pierre LAROQUE, l'un des artisans de la Sécurité sociale de 1945, dont nous fêtons cette année les 80 ans. Il a écrit dans une des ordonnances « La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, la Sécurité sociale répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité, qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir, et les travailleurs sur qui pèse à tout moment la menace de la misère ».

Oui, ces mots datent d'une autre époque. Ils peuvent paraître surannés, d'un autre siècle, mais ils sont d'abord et avant tout le socle même de notre République. Ils appartiennent à ce patrimoine moral que nous partageons, à ce legs qui fonde encore aujourd'hui notre contrat collectif. Même si, en étant à l'étranger, nous savons que ces droits ne sont pas exportables, même si, en étant à l'étranger, nous savons qu'un système de protection sociale ne peut être identique de ce que nous avons en France, même en étant à l'étranger, nous savons, d'abord et avant tout, que nous sommes des citoyens de la République.

Madame la Ministre, vous prenez vos fonctions dans un moment unique, probablement exceptionnel. Peut-être plus que votre prédécesseur, dans le temps qui vous sera donné, nous attendons de vous des résultats. Je le dis sincèrement, je souhaite que ce temps soit long, parce que vous allez porter une mission essentielle. Avant même de reconstruire une protection sociale digne de ce nom pour les Français de l'étranger, il vous faudra éteindre des incendies. À commencer par l'incendie social, car je le dis avec mon cœur, il a été indécent de réduire de 5 % les aides sociales destinées à celles et ceux qui n'ont rien. La réforme de 2018 a laissé des traces indélébiles et étouffe aujourd'hui le modèle économique de la Caisse. Je ne veux pas paraphraser le Premier ministre Attal, mais si l'État a commis une erreur, l'État répare. Ce qui se passe aujourd'hui à la Caisse des Français de l'Étranger ne peut pas être uniquement supporté par les adhérents de la Caisse. [00'08"49-1 Applaudissements] la tension financière met terriblement en péril le nécessaire soutien aux familles boursières et aux enfants en situation de handicap.

Madame la Ministre, je ne veux pas dramatiser le propos. Ce que je décris est ce que nous avons vu ces six derniers mois. Ce qui a été finalement le plus intéressant, mais aussi le plus poignant dans ces assises, c'est d'entendre les témoignages directs de nos compatriotes. Je me souviens encore de ce webinaire avec le ministre SAINT-MARTIN sur les enfants en situation de handicap.

Les 355 propositions ne sont pas des vœux pieux. Elles constituent un socle, un panier dans lequel, madame la Ministre, il conviendra désormais de faire vos courses. Je salue votre engagement passé via la proposition de loi 1517, codéposée avec le député Karim BEN CHEIKH. De là où vous êtes aujourd'hui, vous avez cette possibilité, cette capacité à agir concrètement. Nous comptons sur vous.

Ces assises se terminent aujourd'hui, mais leur esprit commence à vivre. Il nous appartient à tous de transformer cette intelligence collective en actes concrets, chacun à son niveau. C'est pour cela que nous remettrons courant décembre un rapport complet au Gouvernement, aux assemblées parlementaires et aux conseils économiques, sociaux et environnementaux. L'Assemblée des Français de l'étranger proposera aussi au Gouvernement de créer un comité de suivi des assises.

En mars dernier, je concluais mon intervention lors du lancement de ces Assises par un appel à l'impérieuse nécessité de faire France ensemble. Finalement, je crois qu'à notre niveau, avec nos moyens, avec notre énergie, nous avons su ces derniers mois montrer ce que voulait dire faire France ensemble. Je vous remercie.

Madame Éléonore CAROIT, ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger

Merci madame la Présidente. Mesdames et messieurs les parlementaires, madame la Présidente, mesdames et messieurs les présidents et présidentes de commissions, mesdames et messieurs les conseillères et les conseillers, mesdames et messieurs les membres de la Commission nationale du débat public, mesdames et messieurs les experts, madame la directrice de la DFAE, chers et chères amis, c'est avec une émotion toute particulière que je commence ce mandat de ministre dans la circonstance et la situation politique que vous connaissez tous, dans cet endroit où j'ai commencé mon engagement politique aux côtés de la plupart d'entre vous qui étiez là pour l'ouverture de cette Assemblée. Ce portefeuille dont je suis chargée, ministre déléguée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger, se termine justement par ces Français de l'étranger. Sachez que, pour moi, ce sera toujours la priorité. Ce sera toujours l'essence même de mon mandat. C'est l'essence de mon engagement et cela continuera, tout logiquement et tout naturellement, dans les fonctions que j'occupe actuellement. La 43e session de l'AFE, cette semaine, ne pouvait donc pas mieux tomber et c'est donc un honneur d'ouvrir officiellement cette séance de restitution des travaux des Assises de la protection sociale des Françaises et des Français de l'étranger, à laquelle, vous l'avez rappelé, cher Florian, j'ai pris une part importante.

Avant de passer au vif du sujet, je voudrais vous présenter, introduire officiellement et saluer mon suppléant, Benoît LARROUQUIS, qui est un Français de l'étranger du Mexique. Lui aussi est un engagé de terrain, très au fait des questions de santé des Français de l'étranger pour y travailler directement. C'est quelqu'un sur qui vous pourrez compter en tant que parlementaire, qui sera toujours, j'en suis convaincue, à votre écoute, et qui saura toujours vous conseiller sur ces sujets qui sont si importants et que vous portez chacune et chacun d'entre vous.

Il y a six mois, le 10 mars dernier, vous l'avez rappelé, cher Florian, étaient lancées dans cette enceinte les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger avec une ambition claire et assez simple, celle d'ouvrir un temps collectif de réflexion pour évaluer le dispositif d'aide sociale à destination de nos compatriotes établis hors de France. Ensuite, et c'est le plus important, formuler des propositions qui soient à la fois现实和 opérationnelles pour améliorer ces dispositifs et s'assurer qu'ils répondent véritablement aux besoins.

Il existe cette partie de propositions, mais il n'existe rien de pire que de faire des propositions et que celles-ci ne soient pas ensuite traduites en actions. Vous pourrez compter sur moi, dans le temps qu'il me sera imparti, et vous faisiez bien de rappeler que nous ignorions quelle sera cette durée. Avec les capacités que j'aurai et dont je vais me saisir, vous pourrez compter sur mon énergie et sur mon engagement pour porter certaines de ces propositions. Ce serait quand même un comble que j'ai porté des propositions en tant que parlementaire et que je ne le fasse pas en tant que ministre. Comptez sur mon engagement.

Cette consultation inédite a été lancée par le Gouvernement et je voulais aussi saluer l'action du ministre Laurent Saint-Martin, qui a vraiment répondu à vos attentes, participé, joué le jeu, si vous me permettez cette familiarité, et qui s'est véritablement, avec son équipe et son cabinet, saisi de ce sujet. Lors de notre passation hier, il m'a dit que j'avais plusieurs grands incendies, mais surtout des chantiers prioritaires qui lui tiennent particulièrement à cœur. J'étais complètement d'accord avec lui, et parmi ceux-là, il y avait évidemment la protection sociale des Françaises et des Français de l'étranger et la question de la CFE. Soyez donc rassurés, c'est au cœur de nos priorités, avec, nous en avons parlé même si ce n'est pas l'objet de notre discussion ce matin, la question aussi de l'AEFE.

Sachez en tout cas que ce sont deux dossiers qui sont complexes, deux dossiers sur lesquels j'aurais besoin de vos propositions et de nos discussions de ce matin, de votre énergie, de travailler avec vous, mais ce sont deux sujets bien identifiés, qui sont au tout en haut de la pile de tous les différents dossiers que je vais avoir à traiter.

Je voudrais vous remercier tous et toutes très sincèrement, ainsi que tous les acteurs qui se sont mobilisés pour donner corps à cet exercice collectif et pour faire aboutir vos travaux. Parce que c'est bien de lancer des consultations, mais c'est encore mieux de les traduire en propositions. Merci beaucoup à Hélène DEGRYSE, présidente de l'AFE, à toi, Florian BOHEME, président de la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation, aux membres de la Commission nationale du débat public, à tous les experts qui ont été consultés, aux membres du panel citoyen, sans oublier l'équipe du secrétariat général de l'AFE. Puis, merci à tous les Françaises et les Français de l'étranger qui ont pris le temps de répondre.

Parce que, juste un mot et une parenthèse, lorsque que nous parlons aujourd'hui dans le débat public des Françaises ou des Français de l'étranger, ces clichés contre lesquels nous avons tous œuvré, contre lesquels nous devons combattre chaque jour, ne cessent de revenir. Ce sont ces idées que nous serions tous des exilés fiscaux, que nous serions tous, finalement, en rupture avec le contrat républicain. Je dis « nous » parce que je suis avant tout une Française de l'étranger. Ces idées ont la peau dure et restent très ancrées dans la perception que peuvent avoir nos concitoyens ici, en France, des Françaises et des Français d'étranger. Alors c'est bien que des Français aient répondu, se soient mobilisés, que par votre biais d'élus locaux, d'élus nationaux qui les représentez, ces messages puissent être transmis. Le message de la nécessaire solidarité avec les Français et Française de l'étranger, la solidarité que notre pays porte depuis des années, mais dont nous sommes tous conscients qu'elle a besoin d'être réformée. Ce modèle que nous voulons protéger pour lui permettre, justement, de perdurer. Je pense que c'est un message très important et un message qui dépasse très largement le cadre institutionnel de nos Assises, le cadre physique de ce centre de Convention. C'est un message qui, finalement doit être porté bien au-delà dans le débat public national. Je compte sur vous comme vous pouvez, évidemment, compter sur moi pour que ces sujets soient portés dans les débats budgétaires, parce que nous savons très bien que l'argent est le nerf de la guerre.

Les résultats que vous avez obtenus ont été impressionnantes. 355 propositions, vous l'avez rappelé, monsieur le Président, mais surtout des priorités qui ont été dégagées parce qu'avec 355 propositions, on ne fait pas forcément grand-chose. En tout cas, on a du mal à s'y retrouver. Je pense qu'il était essentiel de prioriser et surtout d'apporter des pistes d'amélioration concrètes sur chacun des trois volets qui ont été identifiés. Je le rappelle, mais vous les connaissez par cœur, ce sont les aides sociales, les aides à la scolarité, et la fameuse CFE, la Caisse des Français de l'Étranger.

Sur la méthodologie, je ne reviendrai que très brièvement, parce que, pareillement, vous savez de quoi je parle. Cette plateforme d'intelligence artificielle française, et c'est important de le rappeler, Panoramic, des centaines de Français ont pu y poser leurs questions, partager leurs expériences, et mieux comprendre les dispositifs existants.

C'est un point sur lequel nous ne revenons pas assez souvent, mais beaucoup de Français de l'étranger, malgré votre travail, malgré le travail des parlementaires, ignorent encore, parfois, qu'ils ont le droit à un certain nombre d'aides, ignorent comment les demander, ignorent quels sont les critères d'éligibilité. Ce flou, qui n'est pas volontaire, évidemment, mais qui, parfois, persiste, fait que nous ne pouvons pas toujours aller vers ceux qui ont besoin de ces aides. Je pense donc que votre travail, comme mon travail, est aussi de faire connaître les dispositifs existants et de rendre l'existant plus efficace et toujours plus connu de nos concitoyens.

À ce niveau-là, je pense que ces consultations, au-delà des apports concrets que nous allons analyser ce matin, ont aussi permis de faire connaître des dispositifs par certains compatriotes qui n'en avaient pas forcément conscience.

Concernant la méthodologie, je voudrais aussi vraiment insister sur la transparence avec laquelle la consultation a été menée et la participation de chacun, le fait qu'il y a pu y avoir des conseils consulaires dédiés aux aides sociales, que chacun d'entre vous, à votre niveau, selon les spécificités de vos territoires, vous êtes saisis de cette question cruciale pour l'apporter d'une façon qui serait audible aux Françaises et aux Français que vous représentez. Soyez tous très chaleureusement remerciés pour ce travail que vous avez accompli.

S'inscrire dans ce cadre était aussi la meilleure manière d'optimiser les dispositifs existants en direction de nos compatriotes les plus fragiles, d'en améliorer, comme je vous le disais, l'efficience et l'équité, et de faire de ces Assises un exercice prospectif où nous regardons vers l'avenir, avec, évidemment, la conscience des contraintes et de l'univers dans lequel nous sommes, mais pas un exercice déceptif dans lequel nous interrogeons les gens en leur disant de demander la lune pour que, finalement, ils n'aient rien. Je pense que, sur cette méthodologie, vous avez été très clairs depuis le début. Je pense que c'est une partie du succès, jusqu'à présent, de la méthode et du succès de ce qui a été entrepris.

Cette exigence s'impose à nous parce que nous avons consacré, et je vais rappeler quand même quelques chiffres, 132 millions d'euros en 2025 aux dispositifs d'aides sociales et d'aide à la scolarité pour nos compatriotes établis hors de France. C'est un chiffre qui est considérable, un effort significatif qui, rappelons-le, parce que cela mérite d'être dit, n'a pas d'équivalent, à proprement parler, dans le monde. Il existe d'autres pays qui aident leurs concitoyens à l'étranger, vous n'allez pas m'entendre dire des choses qui ne sont pas exactes. En revanche, un dispositif organisé qui soit structuré comme celui que nous avons en France est unique au monde. Quand des choses que nous faisons sont bonnes, il faut essayer de les préserver, de les valoriser, et ne pas être dans une forme d'autocritique permanente. Je le dis parce que c'est important.

Il faut faire des choix, hiérarchiser des priorités et rechercher, dans la mesure du possible, des formes de consensus. Je pense que sur ce sujet, quelles que soient vos orientations politiques, quelles que soient les idées que vous défendez avec fougue et conviction, nous pouvons trouver des points de convergence parce que vous avez toutes et tous, j'en suis convaincue, à cœur de défendre nos compatriotes à l'étranger afin de leur donner une voix et de porter leurs sujets. Je pense que ce sujet sera un sujet avec un certain consensus, ce qui fait du bien par les temps que nous vivons.

Revenons à présent au concret, revenons aux propositions. Les propositions que vous formulerez aujourd'hui à l'issue de ce travail de fond auront vocation à permettre d'adapter, d'optimiser notre politique d'accompagnement social. Elles ont été hiérarchisées lors de la conférence de consensus à laquelle j'ai participé vendredi dernier à l'Assemblée nationale. Elle a été très intéressante et a été filmée, n'hésitez pas à regarder.

La méthode que vous avez choisie a largement décentralisé l'élaboration des recommandations. Je pense que c'est une excellente chose d'aller vraiment toujours au plus près du terrain et des besoins, parce que nous n'avons pas les mêmes besoins à Washington qu'à San José, mais en réalité, nous nous rendons compte quand même que des éléments se dégagent.

Sur plus de 380 contributions, une douzaine de propositions ont été retenues dans le domaine des aides sociales directes et indirectes. Une simplification des critères d'accès aux aides sociales me semble être une évidence.

Une fois que nous avons dit cela, il faut voir très concrètement comment nous le mettons en œuvre. Je pense qu'il faut de la clarté, de la lisibilité, si nous voulons que nos concitoyens soient au courant des dispositifs qui existent et qui leur sont dédiés et qu'ils sachent aussi s'en saisir concrètement.

Concernant la mise en place d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger et la prise en charge de la question du grand âge et de la dépendance, il est vrai qu'il existe une fracture de plus en plus visible chez nos compatriotes à l'étranger. La fracture est générationnelle et à ce niveau-là, je pense qu'il est important de prendre en compte cette population qui est parfois fragilisée aussi sur notre territoire national. Lorsqu'il s'agit du monde que vous représentez, ce sont souvent des populations qui sont non seulement fragilisées, mais aussi très éloignées des consulats, des centres dans lesquels ces aides peuvent être distribuées. Je pense qu'il est extrêmement important que nous ayons choisi la question du grand âge et de la dépendance comme l'un des axes et comme l'un des angles.

Sur les bourses scolaires et l'accompagnement pour les enfants en situation de handicap, vous l'avez rappelé, les citoyens ont été placés au cœur des priorités. La consolidation de l'application Scolaidé et la formation des utilisateurs, je pense que c'est très important, car cela ne sert à rien de lancer des plateformes si on ne sait pas s'en servir. Pour l'amélioration du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap, je veux saluer le travail des parlementaires qui se sont particulièrement engagés sur ce sujet pour que, véritablement, dans nos lycées français à l'étranger, les enfants en situation de handicap puissent être aussi accompagnés qu'en France. Ce n'est pas évident parce que les dispositifs dans les différents pays n'existent pas, parce que cela demande aussi des investissements significatifs et la clarification des critères dans un souci d'équité et de transparence, en particulier sur le calcul des indices de parité et pouvoir d'achat.

Enfin, la CFE, vous l'avez dit, est un dossier vraiment explosif, mais tellement important. Les panélistes ont mis en avant des propositions structurantes, comme celle d'une réforme de la gouvernance qui serait ouverte aux représentants assurés, l'ajout du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères aux ministères de tutelle de la Caisse et une meilleure transparence budgétaire et stratégique. J'insisterai sur ce terme « stratégique » parce qu'il faut que nous réfléchissions à la stratégie pour la CFE. À partir du moment où nous définissons une orientation, des choix seront faits, qui plairont à certains d'entre vous et ne plairont pas aux autres. Au moins, il existera une forme de clarté. De mon point de vue, et là je parle de mon expérience précédente, ce qu'il faut sur la CFE, c'est vraiment prendre une orientation, savoir que cela ne plaira pas forcément à tout le monde, mais s'y tenir parce que nous ne pouvons pas simplement faire comme si le problème n'existant pas. Ces choix, évidemment, ne se substituent pas à la parole politique, mais vont l'éclairer, la compléter et démontrent que, lorsqu'on donne aux citoyens les moyens d'exprimer des priorités claires, des solutions concrètes et des réalités émergent.

Cette séance de restitution de vos travaux ne met pas un point final aux Assises. Vous allez continuer à travailler et à être sollicités. En revanche, ce rapport qui sera remis au Gouvernement d'ici la fin de l'année servira de base pour que nous puissions mettre en œuvre très concrètement dans un calendrier que j'espère très rapide, certaines ou toutes de ces propositions. Soyez assurés, en tout cas, que ces propositions seront examinées avec la plus grande attention, que ce soit par mes équipes, par ce ministère et évidemment par moi-même directement. Je continuerai de m'appuyer sur le travail que vous faites, chers élus de terrain, et que font vos parlementaires.

Je salue ici, vous l'avez rappelé, le travail que nous avons mené conjointement et de manière parfaitement transpartisane avec Karim BEN CHEIKH. Le fait que ces sujets-là puissent être portés de manière transpartisane, par des personnes qui sont dans des groupes différents et parfois très éloignés, montre à quel point ce sont des sujets qui, finalement, peuvent faire consensus.

Je pense qu'en avançant de manière apaisée, nous pouvons réussir à mettre en place un certain nombre de ces propositions.

Pour conclure, je m'engage à revenir devant vous, si je suis toujours votre ministre, ce que je souhaite, lors de la prochaine session de mars 2026, pour vous faire part de la position du Gouvernement et, je l'espère, de certaines avancées qui auront déjà été prises. Si nous attendons 2026 pour commencer à mettre en œuvre, autant vous dire que vous ne serez pas contents et vous aurez raison. D'ici là, je veux que chacun d'ici reparte avec la conviction que son travail saura trouver une réponse concrète, en tout cas, je ferais tout ce que je peux pour que ce soit le cas, en vue d'un dispositif plus visible, plus équitable, plus juste, plus proche des vrais besoins des Françaises et des Français de l'étranger. Encore une fois, je souhaite casser toutes ces idées préconçues et tous ces mythes sur la population de Français que nous représentons.

Je vous remercie très chaleureusement pour votre engagement au service de nos compatriotes établis hors de France aux quatre coins du monde et je vous souhaite une excellente séance de restitution. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, madame la Ministre. Nous allons maintenant passer aux prises de parole de la salle. J'invite Monsieur GLOCK à s'exprimer pour une durée de cinq minutes.

Échanges avec la salle

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller groupe Écologie et Solidarité

Madame la Ministre, chère Éléonore, madame la Directrice de la DFAE, madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, monsieur le Secrétaire général de l'AFE, mesdames et messieurs les parlementaires, cher Florian, cher Franck, chère Chantal, cher Alexandre, toutes les équipes de la CFDP, les experts, l'équipe du SG, de l'AFE, les panélistes, chers collègues élus, mesdames et messieurs, permettez-moi, au nom du groupe Écologie et solidarité, d'exprimer notre reconnaissance à l'issue de ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Ce fut un grand moment de démocratie sociale, une expérience rare où la parole des citoyens, des élus, des experts et des institutions a pu se croiser dans le respect, l'écoute et la volonté d'avancer ensemble. Ces Assises ont ouvert un espace de réflexion collective sur l'avenir de notre solidarité nationale au-delà des frontières. Elles ont aussi rappelé que derrière les dispositifs, les chiffres et les budgets, il existait des vies, des familles, des parcours parfois fragilisés, qui attendent de l'État qu'il tienne sa promesse de protection pour toutes et tous.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin. Il faut désormais interroger la nouvelle ministre sur ses responsabilités, car le Gouvernement persiste à se réfugier dans une longue logique d'austérité budgétaire qui abime le service public, creuse des inégalités et finit par faire payer aux Français et Françaises le prix de ses renoncements. Nous parlons de rationalisation, d'efficacité, de maîtrise des dépenses, mais ce que nous voyons sur le terrain c'est une fragilisation silencieuse de la mission même du service public. Cette austérité budgétaire n'est pas une vertu, elle a un prix humain, social et républicain. Elle éloigne les Français de la solidarité nationale, elle creuse des inégalités et fait douter de la parole de l'État. Or, renouer le pacte social suppose un État fort dans la solidarité, un État qui protège au lieu de punir, un État qui soigne au lieu de compter, un État qui donne à ceux qui manquent et non à ceux qui en ont déjà trop. La France du travail, la France de la solidarité, ce n'est pas la France des héritiers. C'est la France qui se souvient que la République s'est bâtie sur un idéal de justice et de fraternité.

C'est justement cet idéal que nous devons raviver à l'heure où nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale. Depuis 1945, la Sécurité sociale repose sur trois piliers : les qualités d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité. De cette grande œuvre républicaine est née en 1978 sa prolongation naturelle à l'international la Caisse des Français de l'Étranger. La CFE n'est pas un simple organisme technique, elle est la fille de la Sécurité sociale, porteuse de ses valeurs, de sa mémoire et de son ambition. Elle incarne la continuité du pacte social pour tous les Français, y compris ceux qui vivent loin du territoire national.

Aujourd'hui, cette institution est menacée. La catégorie aidée reste sous-financée et la disparition programmée des anciens contrats EX risque d'avoir des conséquences dramatiques. Nous le disons avec force, la réforme ne doit pas se faire au détriment des assurés. Les usagers n'ont rien demandé. Ils ont souscrit en toute confiance à des contrats légitimes fondés sur la parole de l'État. On ne peut pas leur demander aujourd'hui d'en payer le prix. Ce n'est pas à eux d'assumer les effets d'une réforme institutionnelle mal évaluée. C'est à l'État de garantir la continuité de leurs droits. Ces obligations ne relèvent pas de la seule CFE, mais bien de la responsabilité de la puissance publique. L'État doit assumer son rôle de garant de la solidarité nationale même lorsque les Français vivent loin de l'hexagone.

C'est pourquoi nous appelons à un engagement clair, structuré et durable pour sauver et consolider la CFE. Nous saluons la proposition de loi numéro 1517 portée par Karim BEN CHEIKH et vous-même, alors députée, qui prévoit d'attribuer à la CFE une part de la contribution sociale généralisée. Ce geste simple, mais fort, ouvrirait la voie à un financement pérenne et équitable garantissant la survie et la stabilité de la CFE. Madame la Ministre, le signal que vous donnerez sera scruté. Soit celui d'un État qui assume et protège, soit celui d'un État qui renonce et se replie.

Les Assises de la protection sociale ont prouvé que la citoyenneté française ne s'arrête pas aux frontières. Chaque compatriote, où qu'il vive, doit pouvoir bénéficier des mêmes droits sociaux, de la même dignité, du même respect de la République. Notre groupe Écologie et Solidarité continuera à défendre cette exigence, celle d'une protection sociale universelle, inclusive et durable, fidèle à l'esprit de 1945, tournée vers l'avenir et non vers sa résignation, parce que la République ne vaut que si elle protège les siens et qu'elle est forte que lorsqu'elle ne laisse personne de côté. Je vous remercie.

Monsieur Alexandre COL, élu conseiller groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

En Madame la Ministre CAROIT, madame la Présidente DEGRYSE, mesdames et messieurs en bons titres et fonctions, les propositions que vous avez reçues, 350, ont ensuite été réduites à 36 pour une bonne raison. Effectivement, il vaut la peine de se concentrer sur les 36. Soit parce qu'il existait des doublons, soit parce que des choses étaient déjà mises en pratique, soit parce qu'il existait des erreurs, nous avons fait un travail pour les réduire. Cela ne valait pas la peine de tout recommencer depuis zéro. Dans nos critères de sélection, nous avions la devise de la République. Avec Florian, au sein du groupe de travail, c'est ce que nous avons retenu pour organiser cette classification. Nous avons eu la possibilité de tenir cela de manière budgétaire, nous avons eu différents critères qui ont varié un peu d'un atelier à l'autre, mais ces trois critères, liberté, égalité, fraternité ont chapeauté tous les autres critères, quel que soit l'atelier.

Je vais prendre deux minutes trente pour mettre un peu en perspective en commençant par la liberté. Oui, il existe le CFE. Oui, nous avons le droit de scolariser nos enfants, mais les Français veulent s'inscrire à la CFE, ou non. Ils veulent scolariser leurs enfants, ou pas. Cette question de liberté, il faut la garder à l'esprit.

J'ai été frappé par le fait qu'il n'existait pas de proposition idéologique. Par exemple, nous n'avons quasiment rien sur la diversité sociale dans les propositions que nous avons reçues. Les propositions qui ont été envoyées sont massivement des propositions pragmatiques et je crois profondément que les Français de l'étranger n'ont pas tout à fait les mêmes débats que certains dans cette salle qui idéologisent tout. Vous avez des propositions qui sont très pragmatiques.

Toujours dans la question de liberté, il existe le besoin de pouvoir choisir librement et donc le besoin d'être correctement informé et d'avoir une transparence sur les décisions, les critères utilisés pour les décisions et les directives qui sont données clairement. Cette demande d'information est présente dans des tas de propositions.

Concernant, l'égalité, au nom de l'égalité, les Français ont dit que tout ce qui se passe en métropole s'étend aux Français de l'étranger. Ce n'est pas parfaitement possible. Sur la demande de 50 % sur les handicapés, j'ai été frappé par le fait que plus de la moitié des propositions dans notre atelier, qui concernait les bourses et les handicapés, concernaient les handicapés. Cela signifie d'abord que, dans le domaine des bourses, cela fonctionne plus ou moins bien et que, dans le domaine des handicapés, il existe encore du travail à faire. Il existe une proposition de 50 % au nom de l'égalité avec la métropole, il n'empêche que nous n'avons pas d'égalité totale avec la métropole puisque, par exemple, il n'y a pas d'impôt. Il faudra que vous preniez en compte cet élément.

Le dernier point porte sur la fraternité. Nous avons besoin, pour certains, quand l'argent commence à manquer, de prendre en compte cette fraternité, mais contrebancée par la régularité des process. Par exemple, nous avons plusieurs questions, plusieurs propositions sur les fraudes ou sur les non-déclarations correctes de patrimoine, une révision du patrimoine immobilier ou d'une attribution des AESH à ceux qui en ont le plus besoin et non pas d'une manière générale. Merci.

Madame Catya MARTIN, élue conseillère groupe Union des républicains, des centres et indépendants

Madame la Ministre, madame la présidente de l'AFE, madame la directrice de la DFAE, mesdames et messieurs les parlementaires, chers collègues, merci, cher Florian, pour avoir tenu bon pour faire aboutir ces Assises. Tout a été dit. Tout a été dit quant à l'importance de ce sujet et des propositions qui, nous l'espérons tous, iront jusqu'au bout.

Notre groupe URCI tient aujourd'hui à attirer l'attention du Gouvernement et de notre Assemblée sur une question d'équité et de justice sociale, l'accès aux droits des enfants en situation de handicap de nos compatriotes résidant à l'étranger. C'est un parcours de combattant pour les familles. Les familles se heurtent à des difficultés persistantes pour obtenir la reconnaissance du handicap de leur enfant, puis l'attribution des aides sociales pour obtenir l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, la fameuse AESH. Ce parcours, déjà complexe en France, devient un véritable labyrinthe administratif pour nos concitoyens expatriés. Cette problématique a d'ailleurs été soulevée par un grand nombre de parlementaires et a été soulevée également depuis le lancement des Assises.

Figure, comme vous l'avez rappelé, madame la Ministre, parmi les propositions issues, une solution concrète, celle de la création d'un guichet unique faute de pouvoir bénéficier d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger, alors que les besoins sont bien réels. Notre groupe soutient fortement la proposition de la création d'un guichet unique au sein d'une MDPH existante. Ce guichet centraliserait les demandes des familles des Français résidant à l'étranger et serait doté de personnels spécifiquement formés à leurs besoins.

Celle résolution a pour but de réduire les délais de traitement, d'éviter les errements administratifs, d'améliorer l'accompagnement des familles en leur offrant un locuteur dédié et compétent, garantir l'accès à l'école inclusive pour tous nos enfants où qu'ils vivent dans le monde. Il s'agit là d'un enjeu fondamental, l'égalité d'accès aux droits quels que soit le lieu de résidence. Nous appelons donc le Gouvernement à étudier cette proposition avec la plus grande intention.

Madame Annie REA, Présidente du groupe Solidaires et indépendants

Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, madame la Présidente de l'AFE, madame la Directrice de la Direction des Français de l'étranger, monsieur le Secrétaire général de l'AFE, monsieur le Président de la Commission des Affaires sociales, chers collègues. Au nom du groupe Solidaires et indépendants, je souhaite exprimer notre sincère reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ces Assises de la protection sociale. Elles sont le fruit d'un travail collectif exigeant et profondément humain. Elles ont permis d'écouter, confronter les points de vue pour faire émerger des propositions concrètes au service des trois millions et demi de Français établis hors de France.

Je tiens à remercier celles et ceux qui ont permis cette démarche. En premier lieu, Laurent SAINT-MARTIN pour la confiance et l'esprit d'ouverture qu'il a insufflés à ces travaux, à la nouvelle ministre déléguée, Éléonore CAROIT, qui a repris les discussions en un temps record, les experts et les personnes qualifiées qui garantissent la crédibilité des analyses et la qualité des recommandations formulées, la Commission nationale du débat public qui a apporté sa méthode et sa rigueur, les associations et les Français de l'étranger qui ont partagé leurs expériences et leurs attentes, et enfin les panélistes citoyens qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire remonter des urgences du terrain. Finalement, j'adresse des remerciements appuyés à l'administration, notamment au secrétariat général et à toutes ses équipes, qui se sont démultipliées pour assurer la logistique, et cela toujours dans l'ombre. Notre groupe a pleinement été investi à travers ses rapporteurs, Alexandre BARRIERE-IZAR, à la tribune, et Catherine PASCAL, ici en tant que corapporteur. Je les remercie pour leur engagement humain.

Ce travail collectif est perfectible, bien sûr, nous l'avons dit. Il est normal que certaines propositions consensuelles n'aient pas été retenues dans les 36 propositions. Pour n'en citer que quelques-unes, c'était par exemple la suppression du délai de carence, la valorisation des organismes locaux d'entraide et de solidarité OLES, véritable bras opérationnel de notre politique sociale, la problématique de l'inclusion des plans de retraite par capitalisation à jouissance différée dans le calcul du seuil du patrimoine mobilier pour l'obtention des courses scolaires.

Ces Assises ont replacé le citoyen au cœur de la réflexion en incluant administration, élus, experts, société civile. Ces Assises ne sont pas une fin, mais un début, celui d'un travail collectif fondé sur l'écoute et la volonté de ne laisser aucun Français à l'écart de la solidarité nationale. Je vous remercie.

Monsieur Ahmed HENNI, élu conseiller groupe les Indépendants

Madame la Ministre, madame la Directrice de la DFAE, monsieur le Président de la Commission des Affaires sociales, monsieur le Secrétaire général de l'AFE, mesdames et messieurs les parlementaires, chers collègues. Permettez-moi, madame la Ministre, de vous adresser au nom du groupe des Indépendants nos sincères félicitations pour votre nomination. C'est la seconde fois qu'un élu accède à une telle responsabilité. C'est également la seconde fois qu'une femme occupe ces fonctions. Nous y voyons un gage de confiance dans votre connaissance de nos sujets, de notre engagement à toutes et à tous. Vraiment, félicitations et bienvenue dans notre Assemblée. Nous en sommes sincèrement honorés.

Je remercie madame la Présidente, monsieur le Secrétaire général, ainsi que l'ensemble des membres du secrétariat pour les efforts consentis pour le bon déroulement de cette 43e session de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je remercie enfin mon collègue, Florian BOHEME, qui préside avec brio la Commission des Affaires sociales, ainsi que tous les autres membres pour le travail colossal effectué pour la réussite de ces Assises de la protection sociale.

Cette initiative, portée par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger, sous l'égide de la Commission nationale du débat public en tant qu'autorité administrative compétente, a permis pour la première fois de faire participer et collaborer ensemble les Français de l'étranger, les postes consulaires, les élus, les enseignants, les associations d'utilité publique et les représentants des parents d'élèves. Des débats d'initiatives locales ont également participé à dresser un état des lieux des dispositifs d'aide et de formuler des propositions sur les améliorations susceptibles d'être apportées. Des conseils consulaires dédiés aux Assises ont permis de faire des propositions sur des thèmes majeurs, à savoir les aides sociales directes ou indirectes, les aides à la scolarité en général, les aides dédiées aux élèves à besoins particuliers et/ou en situation de handicap, et enfin l'avenir de la Caisse des Français de l'étranger.

Après six mois de travail intense, de nombreuses contributions issues du panel citoyen, de webinaires thématiques, d'associations, d'élus, ainsi que les 1 200 réponses au questionnaire citoyen en ligne, ont permis de constituer un volume exceptionnel de contributions, 355 propositions. Finalement, les Assises de la protection sociale ont retenu 12 propositions majeures par thème suscité.

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, le groupe des Indépendants soutient l'ensemble des propositions en priorisant celles qui n'engageront pas de dépenses supplémentaires. Il semble important pour ce fait de cibler les familles qui en ont véritablement besoin. Les propositions faites soulignent des dysfonctionnements qui peuvent être rédhibitoires pour les plus fragiles. Tout cela va dans le sens d'une inclusion républicaine indispensable, nous nous en félicitons.

En revanche, le groupe estime que le modèle de la Caisse des Français de l'étranger, cette Caisse à laquelle nous sommes foncièrement attachés, devrait être revu pour assurer sa pérennité à l'avenir. Nous le savons, les difficultés budgétaires de la CFE interrogent sur son existence même. La situation est alarmante et il est heureux de pouvoir mettre à plat l'objectif même, la nature même, notre ambition, pour la protection de la santé et les retraites de nos compatriotes.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère regroupement des élus non-inscrits

Madame la Ministre, madame la Directrice, mesdames et messieurs les élus, bonjour à toutes et à tous. Je tiens d'abord à remercier la Présidente pour sa vigilance et son sens de l'équité. En effet, bien que nous n'ayons pas reçu formellement l'avis discuté aujourd'hui ni les informations concernant le déroulé et les temps de parole, elle a su rétablir une situation qui aurait pu donner le sentiment que certains élus étaient oubliés. Je souhaite le dire avec calme et bienveillance, les membres non-inscrits sont eux aussi des élus à part entière de cette Assemblée. Nous représentons, comme chacun ici, les Français de l'étranger. Nous avons à cœur de contribuer activement aux réflexions et aux échanges de cette instance.

S'agissant des Assises, nous saluons l'initiative et la qualité du travail réalisé. Cette démarche précieuse marque le début d'une réflexion plus approfondie sur les dispositifs d'accompagnement et de protection des Français de l'étranger. Nous espérons qu'elle pourra s'inscrire dans la durée et avec d'autres moments d'évaluation et de dialogue collectif.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur un point important, l'absence des organismes locaux d'entraide et de solidarité dans les remontées citoyennes. Ces associations, portées par des bénévoles dévoués, jouent un rôle essentiel. Elles peinent souvent au manque de moyens des services sociaux des postes consulaires et constituent dans de nombreux pays un véritable maillon de la solidarité française à l'étranger. Ne pas les inclure, c'est risquer de passer à côté d'une part essentielle du lien social et humain qui unit nos communautés. Je souhaite donc saluer leur engagement et proposer qu'ils puissent être pleinement associés aux prochains travaux, tout comme les élus non-inscrits dont la diversité d'approches peut aussi enrichir les réflexions. Leurs expériences de terrain et leurs connaissances fines des besoins locaux sont une ressource précieuse sur laquelle il serait bénéfique de s'appuyer pour renforcer encore l'efficacité de notre action collective. Je vous remercie.

Madame Audrey LECLERC, élue conseillère groupe Écologie et solidarité

Madame la Ministre déléguée, madame la Directrice de la DFAE, madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, mesdames et messieurs les parlementaires, monsieur le Secrétaire général de l'AFE, chers collègues. Je remercie encore aux collègues de la Commission affaires sociales et à toutes les personnes impliquées dans l'organisation de ces Assises très importantes pour nos compatriotes.

La question du budget alloué est cruciale, voire vitale, lorsqu'il s'agit des aides sociales. La cure austéritaire frappe les Françaises et les Français les plus fragiles et le groupe Écologie et solidarité n'a cessé de dénoncer la baisse de 5,5 % des taux de base de calcul que toutes les allocations sociales servies aux Françaises et aux Français en situation de grave difficulté financière.

Dans ces Assises, le groupe soutient les mesures pour l'égalité des droits entre nos compatriotes résidents hors du territoire national et ceux vivant en France. Alors qu'en 2030, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait passer à 1,4 milliard selon l'Organisation mondiale de la santé, nos compatriotes ne disposent pas d'équivalent à l'allocation personnalisée d'autonomie, alors que 15 % des Françaises et Français établis hors de France ont plus de 60 ans. Notre groupe est donc pour la prise en charge de la dépendance, comme proposé par les Assises et comme l'avait demandé un amendement sénatorial porté par Madame VOGEL et ses collègues écologistes au projet de loi de finances pour 2025.

Le groupe Écologie et solidarité soutient également l'égalité des droits pour les Françaises et les Français en situation de handicap à l'étranger. Alors que leurs homologues en métropole perçoivent l'allocation aux adultes handicapés à partir de 50 % d'incapacité, eux ne peuvent la percevoir qu'à partir de 80 %. Une proposition de loi a d'ailleurs été déposée au Sénat sur le sujet en janvier dernier par les sénatrices écologistes, Madame OLIVIER et Madame VOGEL. Il ne s'agit pas ici de simplement corriger une disparité manifeste, n'en déplaise à certains collègues, mais bien de réclamer une égalité républicaine partout où vivent les Françaises et les Français.

D'ailleurs, ces points sur la dépendance et le handicap, madame la Ministre, vous les avez vous-même défendus dans une proposition de loi à l'Assemblée nationale, comme vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé.

C'est donc pour accompagner les personnes en situation de handicap que la proposition de création d'une maison des personnes handicapées dédiée aux Français de l'étranger a été formulée dans le cadre des Assises. Nous la soutenons, bien entendu. Une proposition de loi sénatoriale a, par ailleurs, été déposée en juillet dernier à ce sujet par Mesdames OLIVIER et VOGEL.

Ainsi, notre groupe Écologie et solidarité a toujours plaidé pour une égalité des droits en matière de retraite, notamment notre très engagé collègue Monsieur **MarinCUDRAZ**. Le cadre restreint des Assises n'a pu traiter ce sujet, malheureusement. Cependant, il reste un point important pour notre groupe, qui demande de calculer le revenu annuel moyen sur un pourcentage fixe des meilleures années travaillées, quelle que soit la durée de la carrière française, de modifier la règle de détermination du taux pour qu'il ne dépende plus de périodes effectuées à l'étranger non validées. Enfin, nous demandons de réformer le minimum contributif en ne considérant que les retraites françaises avec une proratisation sur les trimestres cotisés en France.

Ces Assises sont le reflet d'un panel citoyen et reflètent la perception des Français et Françaises de l'étranger sur leurs droits sociaux. Alors que nous sommes en pleine crise institutionnelle et que la défiance démocratique gronde, ces Assises ne doivent pas finir comme la Convention citoyenne du climat, qui est restée lettre morte. Je vous remercie.

Monsieur Gérard SIGNORET, élu conseiller groupe Union des républicains, des centres et indépendants

Madame la Ministre, madame la Présidente, madame la Directrice, chers parlementaires, mesdames, messieurs, très chers amis. Je veux vous parler aujourd'hui, peut-être d'une façon atypique dans cette Assemblée, d'une histoire de succès. Une histoire de succès qui peut inspirer plusieurs d'entre vous et dont je suis tout à fait disposé à vous parler après, bien entendu, sur les détails. Il s'agit de l'Association Franco-Mexicaine, Suisse et Belge de bienfaisance à Mexico. C'est une association qui a vu à travers non pas simplement des décennies, mais plus d'un siècle et demi, des hauts et des bas. Je veux vous en parler brièvement.

En 1948, l'association a été créée par mes aïeux de Barcelonnette, qui voulaient s'occuper non pas seulement de donner un travail et un toit aux nouveaux migrants, mais aussi s'occuper de leur santé. Voilà comment, en 1918, l'association a créé un hôpital, l'hôpital français, qui a été, pendant le XXe siècle, symbole d'excellence médicale au Mexique.

Néanmoins, il y a des hauts et des bas. En 1989, voilà que l'association se retrouve endettée avec deux cimetières de 8 et 12 hectares en plein milieu de Mexico et une maison de retraite qui a des difficultés à être financée.

En 1989, Monsieur Andy BREMONT, proéminent entrepreneur à Mexico, décide de reprendre les rênes, de reprendre la bienfaisance. Il est nommé président et me nomme vice-président et trésorier de cette association. Il me demande ce que l'on fait quand on a deux cimetières sur les bras et que rien ne va plus. Il me répond lui-même qu'on crée une agence funéraire. Nous créons une agence funéraire et ceci nous permet, 30 ans plus tard, aujourd'hui, d'avoir 19 millions d'euros en caisse. Ce n'est pas mal pour une bienfaisance.

Avec cet argent, nous pouvons avoir six axes de bienfaisance, dont je ferai la liste très brièvement. D'abord, je veux vous dire que c'est un patronat qui mène cette bienfaisance. Ce patronat est formé des personnalités de la communauté française, aussi avec de la présence suisse et belge, et qu'évidemment, tout cela se fait d'une façon tout à fait bénévole.

La première action que nous avons sont deux maisons de retraite avec une capacité de 80 et 100 personnes. Nous avons un programme de bourses scolaires pour les études supérieures à l'international. Nous avons acheté et nous opérons une maison refuge pour 80 filles de familles pauvres ou en difficulté. Nous en avons d'ailleurs mis six dans des études supérieures universitaires, ce qui est vraiment formidable.

Nous aidons les personnes âgées, malades et sans moyens en les gardant dans leur espace, notamment des personnes qui sont volontaires pour rentrer dans nos maisons de bienfaisance, mais qui font la queue. Nous avons ensuite un programme formidable où nous aidons de 20 à 25 000 enfants sous-alimentés, partout au Mexique, avec des extraits foliaires.

Un extrait foliaire est un complément nutritionnel obtenu à partir de la déshydratation de la luzerne et rendu consommable à l'homme après extraction de la cellulose des feuilles et des tiges végétales. C'est-à-dire que ce n'est absolument pas une situation d'OGM, c'est tout à fait naturel, et nous mettons cela dans des aliments pour les enfants.

Dans notre sixième axe, nous nous occupons des cimetières.

Madame la Ministre, mesdames et messieurs, voilà une histoire de succès qui, je pense, peut en inspirer certains. Bien entendu, je suis disposé à vous partager tout cela. Merci.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, élue conseillère groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

Bonjour à tous. Pour revenir sur les travaux des Assises, la CNDP nous rappelle que l'exercice de démocratie participative a été mené tambour battant. Un retour d'expérience sera utile pour faire encore mieux la prochaine fois. Certaines questions de fond auraient pu être mises sur la table plus explicitement en amont. D'autres, jugées trop techniques, mais pourtant essentielles, n'ont pas été retenues. En tant que groupe IDP, nous souhaitons donc que ces sujets ne soient pas écartés et invitons nos ministres et parlementaires à les garder à l'esprit.

Sur la CFE, si la soutenabilité financière du modèle ne peut être assurée autrement, nous recommandons d'étudier l'option de mutualisation proposée par l'inspection IGF et IGAS. Une plus forte autonomie institutionnelle de la CFE et de sa gouvernance pourrait permettre de mieux négocier la prise en charge par l'État des coûts induits par les missions de service public et par les spécificités des offres.

Sur le volet des aides sociales, cette fois-ci, nous souhaitons un rétablissement des aides TAC au sein de l'Union européenne. Les Français ne pouvant bénéficier des aides du pays d'accueil pour des raisons X ou Y, souvent temporaires, doivent être soutenus. C'est le principe d'aide différentielle qui s'applique ici. C'est aussi un principe d'égalité vis-à-vis des Français résidents hors UE. Les montants en jeu restent par ailleurs modestes.

Les conclusions des Assises n'ont pas mis en avant le travail des OLES, les organismes locaux d'entraide. Leurs missions, souvent imbriquées avec celle des services des affaires sociales des postes, nécessitent un meilleur encadrement, une harmonisation des pratiques et des ressources pérennes.

Sur le troisième volet, celui des AESH et des bourses, s'agissant des AESH, l'enveloppe a été modifiée par six en deux ans. C'est un succès, mais aussi un signal d'alerte sur la hausse des besoins. Nous souhaitons que les besoins à venir soient évalués et qu'une ligne budgétaire spécifique soit créée, qui ne vienne pas ponctionner celle des bourses. S'agissant des aides à la scolarité, nous appelons à un suivi analytique renforcé des bourses, mais aussi des aides indirectes à nos établissements, pour mieux piloter la politique de mixité sociale, réflexion qui doit s'inscrire dans le cadre plus large de la refonte de l'AEFE.

Pour terminer, nous remercions chaleureusement nos panélistes, la CNDP et nos collègues élus, et espérons poursuivre très prochainement ce travail collectif pour en voir rapidement les premiers résultats. Merci.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère groupe Solidaires et indépendants

Madame la Ministre, chère Éléonore, madame la Présidente, chère Hélène, Madame CARMONAT, monsieur le Secrétaire général, chers collègues à la tribune qui vous êtes vraiment impliqués dans ces Assises de la protection sociale, je vous remercie. Il est certain que la disparition des COTOREP en 2005, c'était les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, chargées d'évaluer les aptitudes des personnes handicapées, les orienter et éventuellement leur accorder des aides financières et sociales, et leur remplacement par les maisons départementales du handicap, MDPH, a de facto exclu les dispositifs d'aides sociales des Français de l'étranger. C'est pour cela aussi que de nombreuses aides sociales des Français de l'étranger ont disparu.

Essayons de privilégier, dans un contexte financier contraint, les dispositions pas ou peu coûteuses et indispensables à l'équité qui pourraient être prises ou réactivées. Je retiendrais donc de cet inventaire à la Prévert, pour les Français qui reviennent en France et ne sont pas adhérents de la CFE, que je trouverais indispensable la suppression du délai de carence que n'ont même pas les étrangers qui arrivent en France en situation irrégulière. La création d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger serait une bonne chose, ainsi que la simplification administrative des demandes d'aides sociales. Ne pas différencier les taux de handicap ni pour enfants ni pour adultes entre handicapés de France et handicapés de l'étranger me semblerait aussi relever de la justice sociale. Réévaluer la possibilité d'exportabilité de certaines aides aux personnes âgées liées actuellement à la résidence, qui sont des aides départementales en France, serait utile.

En ce qui concerne la CFE, que je considère comme sauvable si nous prenons des mesures énergiques, je voudrais dire qu'il faudrait permettre aux non-salariés d'adhérer à sa branche retraite, d'autant que rien dans les textes ne s'y oppose. Nous demandons à ce que l'État assume le coût de la troisième catégorie aidée qu'il a imposée à la CFE en 2002, et qui coûte à la CFE 4,2 millions d'euros par an, tendance haussière, et que les contrôles des bénéficiaires de ce dispositif soient plus fréquents au niveau des postes. Demander à l'État de compenser le coût des contrats EX me paraît difficilement faisable, vu le contexte financier national, et difficilement justifiable, puisque le gel des augmentations de cotisations de ces contrats est en soi une disposition absurde et représente 13 millions d'euros par an.

Même si nous pouvons toujours faire mieux, il faut souligner que la France propose à ses ressortissants hors de France une protection sociale qui, même si elle n'est pas parfaite, est certainement une des plus généreuses au monde. Il faut le dire. Je vous remercie.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère groupe les Indépendants

Madame la Ministre, madame la Directrice, monsieur le Secrétaire général, madame la Présidente de la l'AFE, monsieur le Président de la Commission des Affaires sociales, mes chers collègues. C'est un exercice tout à fait démocratique auquel nous nous prêtons, à l'heure d'une crise politique qui secoue nos institutions. Nous pouvons être fiers de le mener, enfin.

J'ai l'honneur de représenter, comme vous le savez, notre Assemblée à la Commission nationale pour la protection sociale, qui se réunit chaque année au mois de mars, en amont de notre session. À chaque exercice, nous constatons la dégradation de la situation économique de tel ou tel pays. À chaque exercice, nous constatons la dégradation financière de nos compatriotes les plus fragiles. C'est un exercice frustrant et difficile. Les conséquences résonnent mal dans des tableaux abstraits, mais nous sommes tous des élus locaux. Nous voyons des personnes touchées. Nous les avons à l'esprit au moment de répartir notre solidarité.

J'appelle à l'améliorer. Comme beaucoup ici, j'ai pu regretter que certains pays, gravement touchés par une crise financière et économique, ne puissent être davantage considérés, car d'autres avaient une très grande partie de ces aides. Je ne remets pas en cause ces aides à ces États. Je me contente de signaler que d'autres sont également durement éprouvés et les aides doivent pouvoir être évaluées au regard de critères objectifs.

Mes chers collègues, j'ai trouvé intéressante la méthode de travail observée pour ces Assises, particulièrement la constitution d'un panel. Non pas que nous découvrions des sujets dont nous n'avions pas connaissance, mais c'est une démarche qui a sans doute permis de sensibiliser les compatriotes à des dispositifs malvenus.

Félicitons-nous de ces Assises. Réjouissons-nous d'une ministre qui puisse assister à la restitution de ces travaux. Soyons néanmoins lucides sur un point, aucun chiffrage n'est proposé. Étant donné la période budgétaire, il nous fallait le souligner, car ne dit-on pas que le nerf de la guerre, c'est l'argent ? Nous en manquons. Chère Éléonore, fais en sorte que notre budget 151 ne soit pas le parent pauvre de ce budget. Je vous remercie.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, chers collègues, madame la Directrice, mesdames, messieurs. Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger ont mis en valeur la participation citoyenne directe, petite sœur souvent oubliée de la démocratie représentative que nous incarnons, nous, les élus. Aujourd'hui, notre Assemblée peut être fière d'avoir pu assurer la tenue de cette initiative inédite, portée par notre groupe voilà deux années et lancée par Monsieur Laurent SAINT-MARTIN.

Parmi les sujets traités, je voudrais insister sur les aides à la scolarité de notre réseau éducatif. Disons-le avec force, les aides à la scolarité dans notre réseau éducatif hors de France sont et doivent être, pour nous élus, l'objet de notre attention permanente et régulière la plus absolue. Nous y tenons comme à la prunelle de nos yeux, car elles sont l'engagement de la solidarité nationale garantie par l'État pour les élèves français qui en sont attributaires. Elles assurent leur inclusion, leur accompagnement sur toute une scolarité parfois, quand les familles y croient. C'est l'investissement sur l'humain. Sur le fondement de l'instruction spécifique des bourses et du Code de l'éducation et sur celui du travail des postes consulaires et des services de l'AEFE, sur la collégialité et le profil des membres des CCB et de la CNB, ces dispositifs assurent effectivement, de manière très sophistiquée, un filet de sécurité pour les boursiers. Il leur faut ce supplément d'âme qui est irremplaçable.

Les textes, c'est vrai, vieillissent, même les plus beaux. Pourtant, je n'ai vu aucune réforme d'envergure pour celui-ci. Pourquoi donc ? Des limites sont posées en termes budgétaires, d'abord, au cours de chaque campagne de bourses. Alors, l'heure de la fébrilité sonne parmi nous tous pour que les budgets soient bouclés, que les demandes justifiées soient acceptées, que les élèves issus de familles contributives en difficulté ne restent pas devant les grilles de nos écoles.

Les vraies limites sont politiques. Elles sont apparues au fil des ans, dans cette sempiternelle et lapidaire formulation « faire entrer les besoins dans l'enveloppe ». Faut-il rappeler ce que la presse des Français de l'étranger disait en 2014 du système des bourses ? Je cite « Dans le contexte de dotations en loi de finances en progression de 3 %, l'instance nationale a donné un avis favorable à l'attribution d'une bourse à 25 310 élèves. 21 % d'élèves français scolarisés sont ainsi aujourd'hui boursiers. Le montant total, non définitif, des bourses accordées des campagnes 2014-2015, s'élève à 97,35 millions d'euros ». Vus aujourd'hui, ces chiffres sont juste stupéfiants.

L'immobilisme aurait-il régné depuis lors ? Non, mais force est de constater que les ajustements successifs, comme la hausse du Qmax, sont restés sans effet, hormis peut-être pour les familles monoparentales.

Nous croyons, au sein du groupe Écologique et solidarité, au service public d'enseignement, aux vertus de la mixité sociale, par la nécessaire présence des classes moyennes. Elles sont les plus fragiles dans le dispositif des bourses, alors qu'elles ont rarement des quotités supérieures à 80 %. Elles sont victimes des effets de seuil du barème. Bon nombre de familles françaises quittent notre système scolaire, étranglées par le poids du reste à charge, pour des raisons financières. Je vous remercie.

Madame Éléonore CAROIT, ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger

Merci à tous et à toutes, et bravo pour la qualité de vos interventions. Vous avez vu quelques personnes venir me parler, me dire que nous étions déjà très, très en retard, mais je voulais néanmoins saluer les différentes prises de position qui ont été les vôtres. Ce sont toutes des prises de position d'élus de terrain, élus de terrain qui remontent des situations réelles auxquelles vous êtes, chacune et chacun, j'en suis convaincue, confrontés.

Vous allez restituer ces travaux qui vont ensuite se traduire en propositions concrètes qui me seront remises d'ici la fin de l'année et, comme je le disais en propos liminaires, en actions. Vous pouvez compter sur moi pour une défense de notre budget dans le contexte dans lequel ce budget va être examiné. Rappelons que c'est un budget qui va être surtout parlementaire. Le Gouvernement va faire une proposition, une copie de départ, ensuite des débats auront lieu. À l'issue de ces débats, des décisions qui refléteront la composition de notre Assemblée nationale vont être prises.

Le Gouvernement s'est engagé à ne pas employer le 49-3. Il va falloir que vous vous mobilisiez, que vous mobilisiez vos parlementaires pour que ces sujets des Français de l'étranger puissent faire l'objet de la défense qu'ils méritent. Je tiens à rappeler que cette solidarité qui existe dans notre pays, certains d'entre vous l'ont dit, est assez exceptionnelle, mais ce n'est pas parce qu'elle est exceptionnelle que nous devons la prendre pour un acquis. C'est quelque chose pour lequel il faut se battre et dont nous sommes tous et toutes convaincus et très attachés.

Sur le temps un peu plus long, toujours sous la pression de devoir partir rapidement, je voudrais vous dire qu'il existe toujours cette idée, cette volonté, de faire aboutir une loi pour les Français et les Françaises de l'étranger. Est-ce que ce sera un PJL comme l'avait porté mon prédécesseur, Laurent SAINT-MARTIN ? Encore une fois je salue ses travaux, l'aboutissement et tous les parlementaires et les élus qui avaient été impliqués dans l'avancée de ce projet de loi. Est-ce que ce sera une initiative parlementaire, ce que je faisais il y a encore deux jours lorsque j'avais une autre casquette, que j'espère transpartisane qui pourra éventuellement être inscrite à une semaine transpartisane de l'Assemblée ou proposée par le Sénat ?

En tout cas, ce que je peux vous dire dans peu de temps qu'il m'est imparti aujourd'hui, mais soyez assurés que nous serons en contact, certains d'entre vous ont mon téléphone, il n'a pas changé, je serai toujours à l'écoute avec une écoute individuelle, c'est qu'il faut que vous agissiez. Si nous ne voulons pas décevoir les Françaises et les Français qui ont pris une part active à cette consultation, qui tiennent à notre modèle social, à nos bourses scolaires, à notre système de protection sociale, il faut que vous vous engagiez, que vous vous engagiez auprès de vos parlementaires pour être présents lors des débats qui s'ouvrent immédiatement et pour être présents lors du portage politique de ce projet ou de cette proposition de loi que j'espère pouvoir inscrire très rapidement.

C'est un début. Vous savez que vous pouvez compter sur moi. Vous me connaissez déjà. Sachez que ma porte est toujours ouverte pour les élus que vous êtes. Nous avons beaucoup de pain sur la planche. Merci à toutes et tous.

J'oublie le plus important, parce que c'est une évidence. Je voudrais saluer, remercier très chaleureusement et vous demander d'applaudir nos trois rapporteurs, Chantal PICHALES, Alexandre BARRIERE-IZARD et Franck BARTHELEMY.

Adoption de l'avis

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais vous inviter à rester dans cette salle, nous allons poursuivre avec l'avis issu de ces Assises. Je vais demander à ce qu'il soit projeté. Vous avez dû tous le recevoir. Je vais inviter tous les élus AFE à rejoindre la plénière. Je pense que vous avez pu en discuter au sein de vos groupes, avec vos collègues. Nous pouvons directement passer à l'adoption de l'avis.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales

Je voulais peut-être juste préciser la structuration de cet avis. Nous rappelons ce qu'ont été les Assises de la protection sociale, avec les grandes dates et les grands chiffres. Ensuite, un travail a été fait en Commission des Affaires sociales avec la représentation de chaque groupe politique pour pouvoir rédiger les quatre ou cinq points de ces avis que je vais rapidement vous détailler.

L'Assemblée des Français de l'étranger demande de transmettre au Gouvernement, au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Conseil économique, social et environnemental, en restitution des Assises, le panier des propositions citoyennes. Nous demandons aux décideurs d'étudier avec attention les propositions faites, et tout particulièrement les 36 propositions priorisées par le panel citoyen.

Nous demandons la création d'un comité suivi des Assises de la protection sociale réunissant les représentants du Gouvernement, des parlementaires, des administrations concernées et des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous demandons que le pilotage et la mise en œuvre de ce comité suivi soient confiés à la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée, que le Gouvernement et les parlementaires considèrent favorablement les solutions proposées par la Commission.

Trois urgences ont été identifiées. Comme cela a été dit ce matin, 355 propositions, c'est très dense. Trois urgences ont été identifiées, elles sont partagées par tous les groupes. Sur les aides sociales, concernant une allocation de grand âge et perte d'autonomie, l'Assemblée propose la création d'une allocation spécifique destinée aux Français de l'étranger en situation de dépendance ou de grand âge sur le modèle de l'allocation perte d'autonomie. Cette mesure s'inspirerait concrètement dans le principe de solidarité nationale au-delà des frontières.

Sur les aides à la scolarité, concernant l'accompagnement d'élèves en situation de handicap ou AESH, l'Assemblée demande l'alignement des critères d'attribution des AESH pour les élèves français de l'étranger sur le modèle national. Elle demande de supprimer la condition d'un taux de handicap supérieur à 50 %, actuellement exigé dans les instructions administratives.

Sur la Caisse des Français de l'étranger et l'extinction des contrats EX, l'Assemblée demande que l'extinction des contrats EX soit intégralement pris en charge par le budget de l'État afin d'assurer la continuité du service public sans pénaliser les adhérents actuels de la Caisse. Cette mesure garantirait la pérennité du dispositif et une répartition équitable des charges financières entre solidarité nationale et assurés.

Nous n'avons pas mis dans cette proposition de volet recettes. Comme vous le savez, il existe une proposition de loi d'Éléonore CAROIT et Karim Ben CHEIKH qui propose justement un levier sur les recettes. Ce sont donc les trois grandes priorités qui ont été identifiées. La ministre a rappelé qu'il existait probablement un projet, une proposition de loi. Vous pouvez voir dans ces trois thématiques qu'une est réglementaire. Si je ne me trompe pas, c'est sur les AESH. Les deux autres passeraient de toute façon par la loi. C'est ce que nous vous soumettons au vote de cet avis.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Dans les attendus et les considérants de l'avis et dans ces demandes. Toutefois, en relisant les demandes, notamment la deuxième demande qui porte sur la scolarité et les AESH, je voudrais soumettre un amendement sous la condition qu'il trouve l'assentiment de l'entièreté de cette Assemblée. Je vous en donne une lecture, si vous le souhaitez.

« L'Assemblée demande que, pour les aides à la scolarité, des ajustements significatifs des critères d'attribution soient faits par les instances en responsabilité ».

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Je pense qu'il faut être, dans ce cas-là, un petit peu plus précis. Depuis 2018, je pense, les instructions n'ont pas réalisé les valeurs des paramètres de calcul des bourses scolaires pour la définition du quotient. Le critère principal est le Qmax, le quotient maximum en dessous duquel on peut bénéficier d'une bourse scolaire. Je crois comprendre, sous contrôle de Philippe LOISEAU, que dans la population qui bénéficie d'aides à la scolarité, il existe 400 à 500 enfants bénéficiaires de l'AESH sur lesquels les Assises ont beaucoup travaillé. Il existe 17 000 bénéficiaires de bourses scolaires sur lesquelles nous nous sommes beaucoup moins exprimés. Nous en avons perdu 7 000, nous sommes passés de 25 000 à 17 000. Retrouver une population de classe moyenne à revenu modeste dans nos écoles grâce à l'accompagnement à l'aide à la scolarité, dans le dispositif actuel tel qu'il fonctionne, tel qu'il est paramétré, passe par l'augmentation du Qmax. C'est cela le sujet.

Madame Chantal PICHARLES

Ce n'est pas l'objet de l'avis. Le deuxième point de l'avis concerne les AESH. Les instructions existent, elles ont été revues en août dernier. Le Qmax n'a rien à voir avec les AESH. C'est un système complètement différent.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère groupe Solidaires et indépendants

Je tiens à faire une remarque sur la Caisse des Français de l'étranger et l'extinction des contrats EX. Je pense qu'il est irréaliste de demander que l'extinction de ceux-ci soit intégralement prise en charge par le budget de l'État. Cela représente absolument 13 millions d'euros par an et c'est une tendance haussière parce que les bénéficiaires de ces contrats vieillissent. Il faut donc trouver une autre solution. Je pense qu'elle est possible sans mettre en péril l'existence même de la CFE. C'est un peu trop simple de dire que, puisque les contrats EX coûtent trop cher, il faut que l'État les prenne en charge.

En revanche, pour la troisième catégorie aidée, c'est l'État qui nous a imposé ces contrats et c'est l'État qui doit en assumer la responsabilité.

Monsieur Thierry MASSON, président du groupe Indépendants, Démocrates et progressistes

Simplement, j'ai été un peu hésitant sur le fait de faire du *pick-and-choose*, de décider au sein de toutes les propositions qui ont été faites pour n'en souligner que quelques-unes. Si jamais nous faisons cela et que nous nous éloignons de ce qui avait été sélectionné, je crois que c'était 36 propositions, je pense qu'il faudrait au moins toucher aux quatre sujets qui ont été traités, donc les aides à la scolarité, en dehors du point plus spécifique de l'AESH que je trouve très bien, et effectivement avoir un ajout sur le Qmax, histoire que nous traitions le sujet pleinement. Sinon, ne faisons pas de choix de trois mesures à mettre en avant et gardons simplement le transfert de l'ensemble du travail qui a été fait sans le toucher.

Monsieur Franck BARTHÉLEMY

Sur la CFE, l'avis de la Commission était de dire que les lois précédentes ont créé un problème. Ce ne sont pas les adhérents qui ont créé le problème. Les contrats EX sont souvent les plus clients les fidèles de la Caisse, qui sont là depuis très longtemps, qui n'ont rien demandé, qui ne connaissent pas les péripéties de la Caisse. La Commission a donc pensé que les erreurs de l'État peuvent être réparées. C'est dans ce sens-là que la Commission a pensé cette urgence. Nous savons que c'est une urgence.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Je suis en grande partie d'accord avec ce qu'a dit le collègue Jean-Hervé FRASLIN, mais le Qmax a déjà été rehaussé. Ce n'est pas le seul levier d'action, les collègues des États-Unis l'ont fait savoir aujourd'hui. Sans rentrer dans les détails techniques du barème, il ne faut pas oublier de travailler sur le sujet des bourses scolaires et leur actualisation en termes budgétaires.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELNER, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Le point 3 parle du fait que le coût de l'extinction des contrats EX soit supporté par l'État. Ce n'est pas cela dont il s'agit. Nous voulons le maintien des contrats EX résiduels. Je pense que c'est important d'avoir le mot « résiduel » pour bien insister sur le fait que c'est quelques contrats qui perdurent et que, naturellement les gens viennent à vieillir et à mourir. Notre collègue Denis GLOCK l'a bien dit, nous souhaitons que l'État tienne sa parole en ayant signé les contrats avec des gens. Il faut maintenir ces contrats.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère groupe les Indépendants

Nadine est intervenue et je suis d'accord avec elle. Sur la forme en général, chers collègues, ce n'est pas un avis que vous êtes en train de donner, mais ce sont des recommandations. Avis et recommandations, ce n'est pas la même chose.

Aussi, comme l'a signalé Thierry MASSON, il faut que nous nous en tenions à ce que nous avions préconisé, les 36 solutions préconisées. Il faut rester droit dans nos bottes. Je vous remercie.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère groupe Solidaires et indépendants

Je voudrais préciser que je ne souhaite pas supprimer les contrats EX et les remplacer par rien. Je veux juste adapter le montant de la cotisation à un montant soutenable pour la CFE. C'est tout et je pense que ce n'est pas illégitime. Je ne connais aucune prestation de quelque nature qu'elle soit dans le monde qui a un montant fixé dans le marbre jusqu'au jugement dernier. C'est irresponsable.

Je ne demande pas que nous supprimions les contrats de ces assurés, bien entendu, mais que nous mettions le montant de la cotisation à quelque chose de soutenable pour la CFE. C'est tout et c'est quand même légitime. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous propose que le texte soit légèrement revu en Commission et que nous procédions à l'adoption de cette recommandation dans le cours de la semaine, donc demain.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales

Je voudrais juste préciser, parce que j'aime bien que le travail soit bien fait, que l'avis a été envoyé hier soir aux groupes politiques, donc je suis un peu surpris. C'est bien, la démocratie fonctionne, donc tant mieux. Renvoyons en Commission, mais que vos commissaires de chaque groupe politique en Commission aient des positions claires et précises de façon à ce que cet avis qui a été rédigé soit bien conforme aux propositions qui sont faites.

Je voulais aussi rappeler, parce que cela n'a pas été bien compris, le travail citoyen, les 36 propositions, les 355 propositions, bien évidemment qu'elles seront transmises. C'est évident. Maintenant, je pense qu'il existe aussi une commande de la ministre, vous l'avez tous entendu. Un projet de loi ou une proposition de loi est probablement en préparation. L'idée était de flécher sur les urgences qui pourraient impliquer une modification législative. C'est pour cela que ces trois propositions ont été identifiées.

Nous renvoyons en commission. Demain midi nous représenterons directement l'avis. Je demande juste à chaque groupe politique et aux non-inscrits de faire remonter vos remarques. L'idée est bien de garder simplement quelques propositions fléchées.

Madame Chantal PICCHARLES

Je suis assez étonnée de la proposition Qmax. J'ai travaillé dans un axe, et c'est un petit peu particulier comme travail. Il n'y avait pas que la Commission des Affaires sociales, mais aussi deux rapporteurs de la Commission d'Enseignement, deux rapporteurs du groupe politique de Monsieur FRASLIN. Toutes les propositions concernant les critères d'attribution des bourses scolaires, nous l'avons dit en Commission de consensus, nous l'avons réécrit, sont dans un panier qui va être donné à tous les membres du groupe de travail CNB qui travaillent sur la refonte des bourses scolaires. Le Qmax et l'immobilier en font partie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais lever la séance, mais pas avant de vous avoir rappelé que nous reprenons à 14 heures 30. Je vous invite à être ici dès 14 heures 15. Madame Gaëlle LE PAPE interviendra en plénière. Bon appétit, et la séance est levée. Je vous remercie.

L'adoption de l'avis est reportée.

La séance est suspendue de 12 heures 37 à 14 heures 34.

PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN MATIÈRE DE NATIONALITÉ, DE CNF ET DU RECE PAR MME GAËLLE LE PAPE, SOUS-DIRECTRICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DE LA NATIONALITÉ

Madame Gaëlle LE PAPE, Sous-Directrice de l'état civil et de la nationalité

Bonjour à tous. Lorsque nous avons préparé l'ordre du jour de cette journée, nous avons trouvé important de vous proposer un focus un peu particulier sur les nouveautés qui sont intervenues ces derniers mois et même ces dernières semaines en matière d'état civil et de nationalité, en lien avec le projet de transformation, de modernisation dans la direction des Français de l'étranger et de l'administration. J'ai préparé, avec le soutien de mes collègues du service interne d'état civil, un petit PowerPoint que je pourrais tout à fait vous diffuser, si vous le souhaitez, par le canal de mes très chers collègues du SG de l'AFE.

Je ne vais pas m'étendre parce que vous connaissez bien maintenant, pour la plupart, les compétences du service central d'état civil, mais j'apprécie toujours de restituer un peu dans le contexte. Nous sommes donc un service à compétence nationale, rattaché à la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire. Le SCEC a été créé en 1965 dans le sillage de deux événements bien précis. Le tout premier est l'accès à l'indépendance de l'Algérie et, plus généralement, le mouvement de décolonisation. Le second événement est le souhait du Gouvernement de voir délocaliser en province des administrations centrales. Voilà le motif originel de la création du service central d'état civil, c'est de trouver une solution de regroupement, de conservation, de mise à jour et de délivrance des actes dont la France était détentrice. Pour faire très schématique, nous traitons donc de toutes les questions d'état civil pour les Français qui ont connu un événement d'état civil à l'étranger.

S'agissant de la nationalité, le titre de la sous-direction est un petit peu trompeur. En réalité, nous n'avons pas de compétences en matière de nationalité. Nous assurons, sur les dossiers notamment de 21-26 du Code civil et de 21-21, l'interface entre les postes consulaires et la sous-direction de l'ASF à la communauté française. Dans ce domaine, nous avons donc un rôle de boîte aux lettres, avec quand même une fonction de soutien des postes, de veille juridique et d'instruction des dossiers sans, je le rappelle, de compétences décisionnaires.

La deuxième slide rappelle quels sont les trois piliers de compétences du SCEC qui sont venus s'ajouter depuis sa création en 1965.

Le pavé en rouge est le motif initial de la création du service central d'état civil. C'est d'être en capacité de conserver, de mettre à jour et de délivrer les actes dont nous étions détenteurs. Il existait huit millions d'actes sous format papier, à l'époque, en 1965. Évidemment, ce stock est considérablement venu s'enrichir, grâce notamment aux deux autres compétences dont je parlerai, et notre stock se monte maintenant à 16 millions d'actes. Nous sommes dépositaires de 16 millions d'actes d'état civil. J'imagine que je suis la maire de certains d'entre vous. Je suis la plus grande maire de France, j'arrive toujours à le dire, même si, effectivement, je n'ai jamais été élue et je ne regretterai pas cette qualité en août prochain. Blague à part, le premier pavé est vraiment le motif originel de la création du service central d'état civil, cela reste également le cœur de notre activité et notre compétence la plus importante.

Je vous donnerai juste quelques chiffres clés, sur les 16 millions d'actes dont nous sommes détenteurs, nous en délivrons 2,3 millions par an, que ce soit des copies intégrales ou des extraits, avec ou sans filiation. C'est considérable, c'est vraiment une usine. Nous assurons aussi l'actualisation des actes dont nous sommes dépositaires par l'apposition de mention. En moyenne, par an, c'est à peu près 170 000 mentions qui sont apposées.

Là aussi, vous le voyez, ce sont des volumes tout à fait considérables. Et bien sûr, nous établissons, que ce soit en original ou en duplicita, des livrets de famille pour les personnes dont nous détenons les actes.

Transition vers la seconde compétence, qui a été octroyée au SCEC par une loi de 1978 et qui est effective depuis le 1^{er} janvier 1980, c'est l'établissement des personnes qui acquièrent la nationalité française, soit par décret de naturalisation, soit par souscription de déclaration, notamment au titre du mariage avec un conjoint français. C'est donc une compétence relativement récente. En volume, cela représente, en moyenne, ces dernières années, 70 000 actes établis pour cette fonction de figer l'identité des nouveaux Français. C'est 70 000 actes en moyenne par an avec une répartition qui est la suivante : à peu près 50 000 personnes acquièrent l'identité française par décret de naturalisation et à peu près 20 000 au titre d'une souscription de déclaration.

La troisième compétence, qui est la plus récente, vous la connaissez tous, parce que c'est une compétence qui est actuellement dévolue aux postes consulaires. C'est celle de transcription. Il existe trois zones géographiques d'exception à la compétence actuellement dévolue aux postes consulaires. La première zone géographique est l'Algérie ou le Maghreb plus exactement. Nous sommes compétents pour transcrire les événements d'état civil qui sont intervenus en Algérie, au Maroc et en Tunisie. La seconde zone géographique d'exception, ce sont cinq pays européens, bientôt quatre, la Suisse, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la Pologne, qui est un pays pour lesquels nous avons acquis la compétence en 2021 pour lesquels nous allons rétrocéder cette compétence à la demande du poste en janvier 2026. La dernière zone d'exception n'est pas vraiment une zone géographique, ce sont les pays avec lesquels la France n'a pas ou plus de relations diplomatiques. Évidemment, je n'ai jamais la liste en tête, il en existe 17 actuellement. Ce sont Taïwan, la Corée du Nord, la Syrie, le Yémen, la Libye, le Venezuela, le Niger, par exemple. Ils sont actuellement 17.

J'ai l'habitude de dire que c'est une procédure qui est très souple à mettre en œuvre et immédiatement réversible. J'ai sûrement eu l'occasion de vous citer l'exemple de l'Ukraine. Lors du déménagement de nos collègues de Kiev, la DFAE a pris un arrêté pour que nous transférions des transcriptions au SCEC et lorsque nos collègues ont pu regagner les locaux de l'ambassade à Kiev et qu'ils ont pu récupérer les matériels informatiques permettant la transcription, nous avons immédiatement rétrocédé la pleine compétence à notre ambassadeur à Kiev.

Au total, sur cette compétence, si j'inclus les actes transcrits par les postes consulaires, c'est à peu près 110 000 transcriptions par an, dont près de 30 000 pour le SCEC sur les trois zones géographiques de compétence. Les chiffres que je vous donne sont des moyennes, mais cela évolue peu.

Nous allons venir maintenant au cœur de mon propos et de ce que nous avons souhaité vous présenter. Vous allez voir que beaucoup de choses ont évolué récemment, notamment en matière de nationalité. Vous en êtes un petit peu les artisans. Cela fait plusieurs sessions de l'AFE, et même en intersessions, que vous faites remonter à la DFAE, et à moi-même d'ailleurs, un certain nombre de sujets de préoccupation. Vous faites aussi remonter un certain nombre de situations individuelles que nous nous efforçons de résoudre avec votre soutien.

Juste avant de commencer sur la nationalité, j'ai une petite remarque liminaire. Je n'ai pas ajouté de slide, dans cette présentation, pour la GPA, même si je sais que c'est un sujet de préoccupation pour un certain nombre d'entre vous, et même si effectivement des décisions récentes ont été rendues, notamment par la Cour de cassation en octobre et novembre dernier.

La raison pour laquelle je n'ai pas inséré de slide, même si le sujet le méritait vraiment, c'est parce que nous aurons demain une réunion interministérielle regroupant les services concernés du département, du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur, de manière à ce que nous puissions obtenir un certain nombre de clarifications suite à ces décisions qui ont été rendues, notamment par la Cour de cassation, et suite à un certain nombre d'instructions de portée générale que nous avons reçues de la part de la direction, de l'administration civile et du ministère de la Justice. Ce n'est donc pas un oubli de ma part, mais bien un souhait d'attendre ces clarifications avant de vous les présenter à la prochaine session. Dans l'attente, nous restons bien évidemment à votre écoute.

Les évolutions en matière de nationalité sont relativement nombreuses et, pour certaines d'entre elles, très récentes. Je fais un petit rappel historique, même si nous en avons régulièrement parlé, des différentes instructions qui ont été données aux postes, en matière de transcription, mais aussi en matière de délivrance de titres d'identité et de voyage. L'idée était, à la fin de l'année 2022, lorsque nous avons transmis la toute première note diplomatique aux postes, de faire en sorte que nos postes, en fonction de la démarche consulaire, fassent preuve de discernement dans la demande ou l'exigence de production d'un certificat de nationalité française. Nous avons pris pour appui la description des risques de perte de nationalité française par désuétude pour expliquer la procédure qui devait être suivie par nos postes pour ne pas exiger, de manière peut-être parfois abusive, des certificats de nationalité française.

Nous nous étions aperçus, notamment par votre voix, que beaucoup de demandes étaient faites et dont nous pouvions parfois estimer qu'elles n'étaient pas fondées. Cela venait engorger le tribunal judiciaire de Paris, qui est compétent en la matière et dont les délais d'instruction étaient, à l'époque, de 18 mois. L'idée de cette toute première diplomatie était donc vraiment d'essayer d'expliquer aux postes la manière dont il fallait considérer les dossiers.

Je ne suis pas certaine que cette toute première instruction ait eu l'impact que nous attendions. Je me souviens très bien que nous avons eu l'occasion d'en parler, je pense que c'était en mars 2023, à l'occasion d'une de mes premières prises de parole devant cette assemblée. Nous nous étions rendu compte que, même si le nombre de demandes de CNF avait quand même diminué, la portée de nos instructions n'avait pas été celle que nous attendions. Surtout, à l'été 2023, à la faveur des mouvements, des rotations de personnels au sein des postes consulaires, nous nous sommes aperçus que les instructions avaient été un petit peu perdues de vue. Nous avons eu l'occasion d'en reparler et Madame CARMONAT vient de m'indiquer que nous allons procéder à une réactualisation des instructions.

C'est ce que nous avons fait en décembre 2024, donc il y a un tout petit peu moins d'un an. Nous avons renforcé le contenu des instructions, c'est-à-dire que nous ne nous sommes pas contentés de les rappeler, de les actualiser, mais nous avons indiqué aux postes qu'il fallait vraiment, lorsqu'ils étaient face à une demande, étayer le doute sérieux sur l'éventualité de pertes de nationalité française avant d'exiger un certificat de nationalité française. Nous avons rappelé quels étaient les éléments de possession de l'État qui pouvaient être demandés à l'usager de manière à diminuer, nous l'espérions et je pense que c'est le cas, les demandes de certificat de nationalité française qui étaient faites.

Ce que nous vous avions proposé également, c'était en mars de cette année, c'était de ne pas hésiter à nous saisir de dossiers individuels lorsque vous estimiez que la demande de CNF qui était faite ne vous semblait pas fondée, de manière à ce que nous aussi, nous venions au soutien des postes dans l'analyse des dossiers qu'ils seraient en mesure de faire. Même si nos collègues sont formés avant leur départ en poste, nous n'avons pas la prétention de faire d'eux des spécialistes de la nationalité.

Nous avons vraiment une expertise reconnue au sein du SCEC et notamment du secteur nationalité du bureau des affaires juridiques. Je tiens vraiment à les remercier parce qu'ils offrent un soutien précieux aux postes et analysent également, lorsque vous remontez des difficultés, des situations individuelles dont voulez bien nous faire par. Nous avons donc vraiment souhaité aller au-delà de l'actualisation en faisant en sorte que le poste mène vraiment une instruction très précise et détaillée des situations individuelles.

Sur les CNF, il y a eu une avancée très récente pour laquelle de nouvelles instructions viennent d'être transmises aux postes. Nous ne sommes pas dans un sujet qui relève de mon champ de compétences, mais j'ai souhaité le mentionner parce que ce sont des évolutions tout à fait récentes, je vous le disais. Cela concerne les titres d'identité et de voyage.

Jusqu'à une période très récente des décisions qui ont été rendues par le Conseil d'État en juillet dernier, quel que soit le motif de refus de CNF qui pouvait être opposé, essentiellement par le greffe de la nationalité du TJ de Paris, les postes lançaient souvent soit un refus de délivrance de titres, soit une procédure de retrait de titres, sans bien identifier quels motifs avaient présidé au refus de CNF. Sur des cas individuels qui intéressaient notre poste à Pondichéry, le Conseil d'État a souhaité que ces procédures qui étaient activées jusqu'à présent soient distinguées en fonction précisément du motif qui avait présidé au refus de CNF.

Pour faire court et très schématique, lorsque le refus de CNF est opposé pour un motif formel, par exemple incompétence territoriale, incomplétude du dossier ou délai anormalement long entre la demande de pièces complémentaires et la réponse de l'usager, parfois même d'ailleurs l'absence de réponse de l'usager, nous ne procérons plus à une procédure de retrait de titre. Une instruction de renouvellement de titre ou de première demande sera, dans ce cas précis de refus de CNF pour des motifs formels, instruite de manière habituelle. J'y reviendrai parce que, dans la mesure où la situation en matière d'état civil ne change pas, il peut quand même y avoir un refus de délivrance ou de renouvellement.

En revanche, quand le motif de refus de CNF relève du fond du dossier, c'est-à-dire relève d'une instruction du dossier qui peut faire naître le doute d'extranéité, alors nous allons inviter l'usager à faire preuve par tout moyen, y compris les éléments de possession d'état dont je parlais tout à l'heure, de sa nationalité française. Nous n'allons pas attendre, avant de lancer cette procédure contradictoire, le jugement qui pourrait être rendu par le ministère de la Justice. Notre idée est que l'usager puisse être mis en capacité très rapidement de fournir tous les éléments utiles à la preuve de sa nationalité française. C'est pour cela que je m'exprime là-dessus, nous allons vraiment faire en sorte que la personne ne soit pas privée à tort d'un titre d'identité de voyage ou ne puisse pas être en capacité d'en solliciter le renouvellement en produisant toutes les pièces utiles.

Le petit bémol que je vais ajouter, c'est la situation en matière d'état civil. Lorsque nous avons été rendus destinataires de ces décisions du Conseil d'État de juillet 2025, nous avons immédiatement consulté notre autorité de tutelle fonctionnelle, le service civil du parquet de Nantes. Un certain nombre d'entre vous ont pu rencontrer la cheffe du service civil à l'occasion du déplacement à Nantes le 11 mars dernier, Madame Céline MATHIEU-VARENNES. C'est notre autorité de tutelle et elle a eu la gentillesse de s'exprimer devant vous et de répondre à un certain nombre de vos questions. Lorsque nous avons été rendus destinataires de ces nouvelles décisions du Conseil d'État, nous avons immédiatement saisi notre autorité de tutelle parce que, quand survient un refus du CNF, quel qu'en soit le motif, nous apposons ce que nous appelons un pointeur. Nous avons eu l'occasion d'en débattre devant la Commission des lois il y a un an de cela. C'est-à-dire que nous apposons un indicateur qui vise à suspendre l'exploitation de l'acte.

Le service civil du parquet, par des instructions générales qui datent de 2009 et de 2010, nous demande de suspendre l'exploitation d'un acte, donc sa délivrance ou sa mise à jour, lorsqu'un refus du CNF a été opposé. Nous avons donc souhaité savoir à l'été dernier si la position des instructions générales qui nous avait été donnée en 2010 était susceptible d'évoluer avec ces évolutions prudentielles rendues par le Conseil d'État.

La réponse qui nous a été faite, et qui est tout à fait récente, est que le service civil du parquet de Nantes n'entendait pas remettre en cause l'instruction générale de 2010. C'est-à-dire que nous sommes tenus, lorsque nous sommes notifiés d'un refus de CNF par un usager et encore une fois, quel que soit le motif de refus, d'appliquer un pointeur portant suspension de l'exploitation de cet acte.

Cela a bien évidemment un impact, y compris même pour une procédure, par exemple, de renouvellement de titre, parce qu'en fonction de la situation, la présentation d'un acte de naissance délivré par le service central d'état civil peut être demandée. Le fait que nous soyons contraints d'en suspendre l'exploitation peut effectivement poser des difficultés à l'usager. Nous en sommes conscients. Ce que l'usager doit faire dans ces conditions, c'est saisir le service civil du parquet de Nantes d'une demande d'instruction individuelle, cette fois, le concernant et visant à demander au service central d'état civil de supprimer l'indicateur qui a été apposé sur l'acte, de manière à ce que nous soyons de nouveau autorisés à en assurer l'exploitation, c'est-à-dire la mise à jour ou la délivrance.

Je tenais vraiment à faire cette précision parce que même si, encore une fois, en matière de titre d'identité et de voyage, les instructions sont très précises, elles ont été envoyées aux postes le 15 septembre dernier, il y aura malheureusement des situations où l'usager se trouvera en difficulté du fait de l'incapacité dans laquelle il sera de pouvoir fournir son acte de naissance en fonction des conditions dans lesquelles il peut être demandé par un poste.

Autre nouveauté, dont le SCEC n'est pas à l'origine, mais le ministère de l'Intérieur qui est compétent en matière de naturalisation. Vous avez très vraisemblablement entendu parler, parce que c'était précisé dans l'une des précédentes lois de l'immigration, du souhait du ministère de l'Intérieur de modifier le décret de 1993 sur la nationalité. Le titre exact figure sur la slide, mais il est beaucoup trop long et cela n'a pas trop d'intérêt de le citer in extenso. Deux dispositions précisément ont été ajoutées à ce décret de 1993 par un décret qui est paru au Journal officiel le 15 juillet 2025. Ces deux ajouts concernent les postes consulaires, les usagers, aux premiers chefs.

La toute première disposition est le relèvement du niveau de langue de B1 à B2 écrit et oral, qui sera exigé à partir du 1^{er} janvier 2026 de manière à satisfaire aux conditions de naturalisation. C'est la première disposition à bien avoir à l'esprit, le relèvement du niveau de langue à partir du 1^{er} janvier 2026.

La deuxième disposition qui aura très concrètement un impact sur l'instruction des dossiers qui seront déposés auprès du poste consulaire est la mise en place d'un examen civique. Je précise que cela concerne les procédures d'octroi de naturalisation par décret uniquement. Les procédures déclaratoires ne sont pas concernées par l'introduction de ce nouvel examen civique. L'examen civique est pour les procédures de naturalisation par décret uniquement.

Je disais tout à l'heure il existait deux possibilités relevant du ministère de l'Intérieur, le décret et la déclaration. Les décrets sont concernés par la création de ce nouvel examen civique, pas les procédures déclaratoires. Les procédures déclaratoires, ce sont les conjoints. Les conjoints, en revanche, sont concernés par le rehaussement du niveau de langue. La seule procédure nouvelle qui ne concerne pas les conjoints de français est l'examen civique.

La note diplomatique d'instruction à nos postes consulaires est prête, elle est en relecture au sein de la direction. Nous avons souhaité attendre un petit moment entre le 15 juillet et le 11 octobre parce que nous souhaitions précisément que toutes les mesures d'application du décret du 15 juillet soient prises, et notamment l'arrêté qui précise les conditions d'organisation de l'examen civique. Le dernier arrêté est paru au Journal officiel dimanche dernier. Nous avons eu confirmation que l'arrêté qui portait les déclinaisons des mesures opérationnelles du décret du 15 juillet dernier était paru au JO. Les instructions vont partir aux postes, si ce n'est cette semaine, en tout début de semaine prochaine. J'ajoute quand même une chose, nos postes sont déjà sensibilisés. J'ai le souvenir, cet été, que notre directeur adjoint a été beaucoup sollicité juste après la parution de ce décret par des consuls généraux qui étaient un petit peu angoissés à l'idée de l'impact que cela allait pouvoir représenter.

Dernière partie de l'actualisation que nous souhaitions faire des nouveautés qui sont intervenues dans le champ de compétences SCEC, mais aussi CETIV, parce que, bien évidemment, nos activités sont vraiment interdépendantes, c'est le registre d'état civil électronique. Là aussi, il existe plusieurs choses à en dire. Je voulais vous livrer une information en avant-première. Même les postes consulaires ne connaissent pas cette information.

Très brièvement parce que la plupart d'entre vous étaient à Nantes et ont vu une démonstration du registre. Pour rappel, le 10 juillet 2019, une ordonnance cadre l'expérimentation de dématérialisation de l'ensemble de l'état civil dont le ministère est dépositaire en deux volets, la délivrance et la gestion des informations misent à jour.

Le tout premier volet est effectif depuis le 12 mars 2021 et a été pérennisé par la loi du 13 juin 2024. Depuis cette date nous sommes autorisés par la loi à délivrer de manière dématérialisée entièrement les actes dont nous sommes détenteurs.

L'expérimentation menée sur le second volet, de gestion au sens large, de création, de mise à jour et de conservation, a été prolongée de trois ans, jusqu'au 10 juillet 2027, date à laquelle nous espérons que l'ensemble de l'état civil dont le SCEC est détenteur, sera dématérialisé. Je reviendrai sur ce volet-là, dont les nouveautés à venir.

Les trois objectifs poursuivis étaient d'innover et réaliser des économies, de moderniser les applications d'état civil que nous utilisons. Le parc applicatif est obsolète ou en cours d'obsolescence est très fourni. Cela représente une cinquantaine d'applications qui sont utilisées par les différents collègues, que ce soit au service central d'état civil ou en poste sur l'état civil. La difficulté est liée à la maintenance de ce parc très vieillissant. Le troisième objectif est celui qui nous tenait vraisemblablement le plus à cœur, c'est celui d'améliorer le service rendu aux usagers.

En grande partie ces objectifs sont déjà atteints. Nous allons le voir tout de suite avec les chiffres clés. Le tout premier, c'est depuis le 12 mars 2021. Ce sont plus de quatre millions de copies intégrales, avec ou sans filiation, qui ont été délivrées par l'un des 350 officiers d'état civil qui composent le service central d'état civil. Plus de quatre millions, c'est considérable.

L'autre objectif poursuivi dont je vais pouvoir dire vraiment qu'il est parfaitement rempli, ce sont les délais de délivrance. Avant le 12 mars 2021, les délais de délivrance en moyenne, pour le service central d'état civil, étaient de 15 à 30 jours en fonction du lieu de résidence de la personne, en France ou à l'étranger. Cela pouvait même être un délai infini, car l'acte demandé par courrier pouvait ne jamais arriver et ce n'est malheureusement pas rare.

En moyenne, au cours de l'année 2025, nous sommes dans des délais de délivrance de trois jours sur l'ensemble de l'année avec des situations qui peuvent évoluer en cours d'année, notamment liées aux périodes de vacances scolaires avec, évidemment, une force de frappe côté service central d'état civil qui est en diminution avec des collègues qui sont en congé. En moyenne, nous sommes à trois jours ouvrés. Au moment où nous nous sommes vus à Nantes au mois de mars, nous étions même à 48 heures, ce qu'aucune mairie française n'est en capacité d'assurer. Nous sommes les seuls à avoir l'autorisation inscrite dans le droit commun, dans le Code civil, de délivrer des actes de manière entièrement dématérialisés.

Un des objectifs qui était poursuivi également, je vous le disais tout à l'heure, est de réaliser des économies. C'est déjà le cas, lié à la l'affranchissement et à l'achat de papiers sécurisés filigranés sur lesquels étaient imprimés nos actes avant. Ne serait-ce que sur ces postes de dépense là, nous en sommes à 1,5 million de dépenses effectuées par an. C'est considérable. Nous savons que nous pourrons encore faire mieux lorsque l'ensemble de l'expérimentation pourra être pérennisée dans un petit peu moins de deux ans maintenant, puisque nous pourrons entièrement supprimer les registres papier. Nous avons encore des registres papier en poste, bien évidemment. Nous en avons même au service central d'état civil pour les zones pour lesquelles nous sommes compétents. Bien évidemment, le registre d'état civil électronique, RECE, se substituera intégralement à ces registres papier avec un registre unique universel. Ce sera assez sympathique, je pense que nous aurons un petit peu plaisir à consulter ce nouveau registre entièrement dématérialisé.

Un autre chiffre important, c'est celui du taux d'adhésion à la dématérialisation. Cela a été un sujet de préoccupation, vous vous en êtes faits le porte-voix à plusieurs reprises. Ce taux d'adhésion à la dématérialisation est de l'ordre de 95 %. Cela fait plusieurs mois qu'il est stabilisé maintenant. Pour autant, nous le rappelons à chacune de nos interventions et nous nous y sommes engagés, toute demande papier qui nous est communiquée continue à être traitée. Bien évidemment, les délais sont un petit peu supérieurs, il faut compter trois semaines à un mois, mais toutes les demandes papier que nous recevons continuent à être traitées. Les actes sont imprimés sur papier sécurisé filigrané et sont envoyés par la poste à tout usager qui en fait la demande. Nous étions, et sommes encore pour partie, la première administration française à créer et à délivrer des documents signés électroniquement.

La toute dernière slide avant de passer à vos questions est celle des réalisations du registre d'état civil dans le cadre du projet d'état civil électronique et la manière dont nous nous projetons en termes de calendrier dans les mois qui viennent. Nous avons plusieurs contraintes très fortes qui cadrent notre action.

La toute première contrainte est politique. Le Président de la République, lorsqu'il s'est exprimé devant la communauté française à Rabat le 30 octobre dernier, a expliqué que nous étions lancés dans un projet de modernisation et de dématérialisation totale de l'acte d'état civil des Français de l'étranger et que cet objectif serait tenu. Nous avons donc effectivement le mandat politique très clair de dématérialiser l'ensemble de l'état civil dont nous sommes détenteurs à la toute fin de l'année 2026 de manière à ce que le second volet de l'expérimentation, la gestion au sens large, puisse faire l'objet d'une évaluation des inspections générales des Affaires étrangères et de la Justice, aux fins d'être rendu pérenne et donc d'être inscrite dans le Code civil. C'est l'objectif et c'est ce à quoi nous nous astreignons.

Sur le second volet, des choses ont quand même été faites et c'est ce qui nous a permis d'obtenir la prolongation de l'expérimentation sur ce second volet. La toute première chose qui a été faite et qui a prouvé que nous étions tout à fait en capacité de créer des actes électroniques, cela a été d'établir huit actes de naissance français pour des personnes qui avaient acquis la nationalité française par décret de naturalisation. Si nous avons fait ce choix, c'est parce que nous avions ajouté au RECE une brique permettant d'accueillir dans notre registre les dossiers dématérialisés qui étaient déposés en plateforme préfectorale par les personnes résidentes en France et désireuses d'accueillir la nationalité française. Il y a eu une création de flux informatique entre les plateformes préfectorales et le SCEC de manière à ce que les dossiers qui étaient déposés devant les plateformes puissent être réceptionnés de manière dématérialisée au SCEC et traités également de manière dématérialisée. Ce flux informatique s'appelle NATHALIE.

Nous avons souhaité valoriser les développements que nous avions faits dans ce cadre en créant, en établissant de manière électronique dans le registre, huit premiers actes. Nous avons commencé modestement. Ce sont huit actes parce que les développements qui avaient été faits à l'époque ne nous permettaient pas de traiter de situations familiales complexes. Ce que je veux dire, c'est que nous devions sélectionner parmi les personnes qui avaient acquis la nationalité française par décret, et donc qui étaient concernées par les flux informatiques NATHALIE. Nous étions contraints de sélectionner les personnes célibataires sans enfant, c'est-à-dire faire un acte de naissance français vraiment simple. C'était ce que nous permettaient les développements qui avaient été réalisés à l'époque. Huit actes ont été établis de manière électronique le 18 janvier 2024. C'est la date de création effective du registre et la preuve de ce l'expérimentation pouvait tout à fait évoluer.

Sur la base de cette toute première réalisation et dans la mesure où nous ne pouvions pas empêcher ad vitam l'un des huit premiers usagers pour lesquels nous avions créé un acte électronique de se marier avant ou d'avoir des enfants, nous avons développé un module de mise à jour, d'apposition de mention sur les actes. La toute première mention électronique apposée sur l'un des huit actes que nous avions créés le 18 janvier l'a été le 13 juin 2024. C'était une mention de pacs pour l'une des huit personnes qui avaient acquis la nationalité française.

Pour la petite histoire, depuis, la mention de pacs a été annulée. Le pacs a été annulé, donc nous avons apposé une seconde mention. Je ne sais pas si c'est pour la célébration à venir d'un mariage ou pour un dénouement moins heureux, l'avenir nous le dira peut-être.

Sur la base à la fois de la création des premiers actes et de la possibilité pour nous de les mettre à jour, nous avons conçu des développements permettant de créer d'une manière électronique des actes et de les mettre à jour. Les développements se poursuivent de manière d'une part à pouvoir prendre en compte des situations familiales plus complexes, comme des personnes déjà mariées avant le droit à la nationalité ou parents, par exemple. Nous avons aussi développé un module complet, je dois dire, de mise à jour des actes.

Il faut savoir qu'un officier d'état civil, pas tous les jours, mais peut utiliser jusqu'à une quarantaine de mentions, donc parfois certaines dont on ne comprend même pas ce qu'elles veulent dire. Nous avons à peu près couvert 80 % des mentions qui sont susceptibles d'être apposées sur un acte. Bien évidemment, nous avons couvert les mentions les plus suscitées. Il y aura vraiment un module quasiment complet de mise à jour. Ce sont des mentions qui sont apposées de manière très exceptionnelle qui ne bénéficieront pas de ces développements et pour lesquelles la saisie sera à la main sur le registre.

L'annonce que je vous avais faite tout à l'heure et pour laquelle nous n'avons même pas encore communiqué aux postes consulaires, c'est celle de la transcription électronique du tout premier acte.

Cette création en matière de transcription et non plus en matière d'établissement va intervenir le 28 novembre prochain. Nous avions eu l'espérance à un moment donné que cette première transcription électronique puisse être faite en poste, malheureusement c'était trop compliqué au vu des développements. Nous avons donc fait le choix que cette création électronique concerne un des postes pour lesquels le SCEC est compétent. Vous vous souvenez des trois zones géographiques que je vous ai citées en préambule. Nous ne sommes pas encore complètement calés sur le pays en question, mais je peux vous dire que ce sera un des pays du Maghreb. Je ne peux pas vous en dire plus, la seule certitude que nous avons c'est que ce sera soit l'Algérie, soit le Maroc, soit la Tunisie. Dès que nous serons en mesure de vous en dire plus, je vous l'indiquerai. Là aussi, les développements nous permettent simplement de traiter d'une situation relativement simple. Ce sera un acte de naissance d'un enfant né dans les liens du mariage. Je ne sais pas du tout, évidemment, quelle sera la personne. Je ne peux pas être certaine non plus que ce l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie.

La toute dernière chose qui va impacter très positivement les usagers d'ici à la fin de l'année 2026, c'est la possibilité de déclarer un événement d'état civil survenu à l'étranger sans obligation de déplacement au consulat donc. C'est donc l'ouverture d'un téléservice en ligne. Nous avions, ce matin, un comité stratégique RECE avec la direction du numérique et nous avons reçu confirmation que les deux directions se sont engagées à ce que ce téléservice en ligne de déclaration soit ouvert avant la fin de l'année 2026. Ce nouveau dispositif est inscrit dans notre feuille de route pour l'année 2026. Cela fait partie, de toute façon, des engagements qui avaient été pris par la DFAE.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je pense que c'était important de partager avec vous à la fois ces nouveautés et les instructions qui ont été données ou qui sont en passe de l'être à nos postes consulaires.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai déjà plusieurs demandes de prise de parole, mais avant cela, je vais poser la première question. Allez-vous pouvoir partager votre présentation ?

Madame Gaëlle LE PAPE, Sous-Directrice de l'État civil et de la nationalité

Oui, absolument. Je ne l'ai pas précisé d'emblée, mais je peux tout à fait partager par le canal de mes collègues, avec plaisir.

Échanges avec la salle

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère groupe Union des républicains, des centres et indépendants

Merci, madame la Présidente, merci, madame la Directrice, chère Gaëlle, merci pour tout ce que vous faites. J'ai une question et je voudrais l'illustrer. Les postes peuvent-ils continuer obligatoirement à réclamer un CNF lorsqu'un passeport est périmé depuis plus de dix ans ? Je vais l'illustrer. Vous nous dites également qu'en mars 2023 vous envoyez l'instruction aux postes et que les postes doivent faire preuve de discernement dans l'exigence de CNF. Vous ajoutez : « pas sûr que cette demande ait eu l'impact attendu ». Oui, vous avez raison, il n'y a pas vraiment eu l'impact attendu.

En octobre 2023, j'ai un Français du sud d'Israël. Son appartement reçoit une roquette du Hamas. L'appartement est détruit. Manque de bol, la roquette tombe précisément sur le coffre-fort de l'appartement dans lequel se trouvaient tous les documents français. Ils n'ont donc plus de documents français. Passé le traumatisme, ils se précipitent au consulat et se sont fait jeter trois fois parce qu'on leur a dit qu'ils avaient des passeports complètement périmés et qu'il faut donc un CNF.

Après plusieurs mois, ils me téléphonent et j'étais extrêmement choquée. Nous avons affaire à des personnes traumatisées. J'ai demandé s'il n'y avait vraiment plus aucun document et à ce moment, il se rappelle qu'il existait une photocopie de sa carte consulaire. Nous sommes en 2023, la carte consulaire est périmée depuis 2020. Je demande une copie intégrale de l'acte d'état civil et avec cela, je commence à discuter avec le consulat. Au bout d'un an de bagarre, j'ai finalement eu gain de cause et ils ont eu leurs passeports.

Vous avez raison, il existe un manque de discernement et je crois que cela continue malgré votre instruction. Je crois qu'il faudrait peut-être intervenir à ce sujet, merci.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère regroupement des non-inscrits

J'avais une question qui touche le CNF, mais dans l'autre sens. Il a été amené à ma connaissance que parfois, nous avons des doutes sur la nationalité de quelqu'un. Je ne sais pas s'il existe des recours en tant que citoyen. Parfois, des documents ont été faits, peut-être à l'époque il n'existe pas tous nos systèmes informatiques et numériques, et nous avons des suspicions de faux. Si nous sommes face à une situation comme cela et que quelqu'un vient vous parler d'un cas spécifique, pouvons-nous vous contacter ? Je ne sais pas ce que nous pouvons faire.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Je vous prie de m'excuser si la question a déjà été posée antérieurement dans d'autres sessions, mais vous avez fait état d'économies budgétaires. Qui ont pris les coûts d'investissement pour essayer ce nouveau système informatique ? J'imagine que nous avons un serveur très développé, des prestataires.

Ma seconde question est : qu'en est-il de la cybersécurité et de la sécurisation de ces outils ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELNER, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Merci beaucoup, Madame LE PAPE, pour cette présentation. J'ai plusieurs questions, mais elles seront courtes. D'abord, pouvez-vous nous rappeler quelle est la deadline que le Gouvernement a fixée au SCEC pour fin 2026 ?

Ma deuxième question porte sur le fait que nous avons actuellement des usagers qui doivent faire un parcours du combattant lorsqu'ils doivent faire un nouveau livret de famille pour cause de perte du précédent livret de famille. Actuellement, chaque poste détenant l'acte correspondant qui au mariage, qui au premier enfant, qui au deuxième enfant, qui doit imprimer la page en question du livret de famille. Bien sûr, parfois, des éléments ne sont pas dans les postes consulaires, mais en mairie. Ne pouvons-nous pas envisager que le SCEC, en central à Nantes, puisse éditer lui-même, imprimer lui-même, toutes les pages du livret après interrogation des mairies ou des différents postes consulaires ?

La troisième question porte sur le fait que nous souhaiterions tous avoir un dispositif de systématité de l'invitation faite aux conseillères et conseillers de l'étranger lors des cérémonies d'entrée dans la nationalité française organisées au sein des postes en cas qu'acquisition de la nationalité française par déclaration ou par naturalisation.

L'avant-dernière question est : vos instructions imposent-elles clairement aux postes d'avoir un contact avec les services centraux à Nantes avant de formuler aux demandeurs une demande de production d'un CNF ? Cela permettrait de rassurer les postes. Je ne sais pas quel serait le volume supplémentaire de travail pour les services centraux si nous mettions cela en place.

Ou alors, dites-nous si c'est déjà mis en place, si chaque poste doit vous contacter avant de faire une demande de production d'un CNF.

Dernière question, comment mesurez-vous le taux d'adhésion à la dématérialisation ? Merci.

Madame Gaëlle LE PAPE, Sous-Directrice de l'État civil et de la nationalité

Merci à tous pour vos questions, je vais m'efforcer d'y répondre. Sur la question de savoir, lorsqu'un titre est périmé de plus de dix ans, s'il existe l'obligation de solliciter un CNF et si les postes doivent avoir cette exigence, tout dépend de la situation et du dossier individuel qui est déposé. C'est ce que nous nous étions efforcés de décrire dans les instructions de décembre 2024, donc celles qui visaient à préciser ce que nous avions souhaité deux ans avant. Nous précisions bien aux postes qu'indépendamment des pièces qui étaient présentées, notamment des titres peut-être périmés, ce qu'il fallait avant de demander un CNF était de vraiment avoir un doute sérieux sur le fait que la personne avait pu perdre la nationalité. C'est ce concept de « doute sérieux » que nous avons essayé de préciser.

Ce n'est pas simple. Je disais que nos collègues ne sont pas des spécialistes de la nationalité. C'est d'ailleurs une matière très complexe, très aride, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons et nous avons dit aux postes que, quand ils avaient une difficulté d'interprétation d'un dossier, quand ils avaient une difficulté pour essayer d'étayer cette notion de doute sérieux ou pas, il fallait absolument saisir les collègues du bureau des Affaires juridiques. C'est la porte d'entrée du réseau consulaire au sein du service central d'état civil. Je ne me rends pas trop compte des volumes, mais ce que je sais c'est que l'équipe est extrêmement compétente et diligente.

J'ajouterais, et c'est une proposition qu'avait faite Madame CARMONAT et je pense que c'est une excellente chose, n'hésitez jamais à nous solliciter. Vous avez, je pense, pour la plupart, mon contact. N'hésitez jamais à nous solliciter lorsque vous estimatez qu'une situation individuelle a fait l'objet d'une instruction un petit peu défaillante. Nous pouvons le dire, cela peut arriver, tout le monde peut se tromper, moi la première. N'hésitez donc jamais à me contacter ou Madame CARMONAT, nous ferons diligence de manière à orienter au mieux le dossier. Je pense que nous avons déjà pu en faire aboutir un certain nombre. Il ne faut pas s'en priver, c'est vraiment une opportunité que nous vous donnons, n'hésitez pas à vous en saisir.

La deuxième question est dans le cas où on vous contacte en disant avoir un doute sérieux sur la nationalité de quelqu'un. Oui, il existe des recours. Vous pouvez également éventuellement nous transmettre les informations et nous verrons, en fonction des éléments qui établissent, si nous transmettons au bureau de la nationalité. C'est le bureau de la nationalité du ministère de la Justice qui lance, ou pas d'ailleurs, une procédure. Cela peut nous arriver, nous pouvons saisir le bureau de la nationalité nous-mêmes, nous rendons compte dans l'instruction d'un dossier que des pièces frauduleuses ont été produites. C'est la même chose quand nous estimons qu'un CNF a été délivré à tort. Cela peut arriver aussi. Nous avons ce recours qui reste administratif, dans un premier temps, au sein du bureau de la nationalité et qui peut déboucher ensuite sur une procédure contentieuse. Je vous le disais, la compétence en matière d'octroi de nationalité relève du ministère de l'Intérieur. En revanche, un certain nombre de procédures dépendent évidemment du ministère de la Justice.

Concernant la question relative au coût budgétaire du registre et aux aspects liés à sa sécurisation, le coût budgétaire arrêté au 31 août 2025 est de 12,7 millions d'euros tout compris. La répartition du financement, c'est 4,8 millions d'euros obtenus au titre des cofinancements interministériels, le reste ayant été financé sur les crédits du programme 151.

Nous estimons à peu près 3,5 millions d'euros supplémentaires des développements qui nous permettront d'atteindre les différents objectifs qui nous ont été assignés.

Sur l'aspect sécurisation, l'application est homologuée. Il existe une clause de revoyure annuelle de manière à s'assurer que nous sommes parfaitement armés contre les cyberattaques, notamment. Nous réalisons, dans ce cadre-là, des tests d'intrusion. Nous pouvons faire l'objet d'attaques, mais à ma connaissance, cela n'a jamais été le cas s'agissant du RECE. Pour autant, nous avons toutes les parades de manière à y résister. Encore une fois, l'application, c'est une obligation bien évidemment, est homologuée.

Sachant que des développements suivront, la deadline que nous avons pour l'achèvement du projet de manière à ce qu'il puisse être évalué par les inspections des Affaires étrangères et de la Justice, c'est la toute fin de l'année 2026. Les développements nous permettront de prouver que nous sommes en capacité de créer des actes électroniques, que ce soit en établissement ou en transcription, que nous sommes en capacité de mettre à jour ces actes et de les conserver.

J'ai oublié de préciser que nous allons aboutir, en termes de conservation électronique, à une solution qui est celle utilisée par le ministère et qui s'appelle le dispositif SAFIRE. Nous allons parvenir à aboutir à une solution de conservation à la fin du premier trimestre 2026. Nous avons maintenant la certitude que nous serons en mesure à la fois de mettre à jour, nous l'avons déjà prouvé, mais aussi de conserver dans toutes les conditions de manière à garantir l'intégrité des données électroniques dont nous sommes détenteurs.

La deadline qui nous est donnée est de faire en sorte de couvrir l'ensemble des champs de la création, établissement ou transcription, de la mise à jour, de la conservation et de la délivrance des actes dont nous sommes détenteurs. En revanche, les développements se poursuivront au-delà de manière à ouvrir des flux informatiques avec nos partenaires extérieurs. Je pense au service civil du Parquet, je pense aussi aux mairies avec des échanges électroniques dématérialisés. Nous poursuivrons aussi les développements de manière à prendre des situations plus complexes. Nous couvrirons tous les champs naissance, mariage décès, adoption, en revanche, sur des situations relativement simples et sur des fonctionnalités qui ne seront pas non plus complètement abouties. Voilà ce sur quoi nous sommes attendus dans un petit peu plus d'un an.

Le parcours du combattant pour les livrets de famille, oui. Si nous souhaitons y mettre un terme parce que c'est une vraie difficulté, c'est aussi un casse-tête pour le SCEC. Il faudrait faire évoluer les textes. J'avais eu l'occasion de la dire devant la Commission des lois. Beaucoup d'entre nous, au SCEC, estimons qu'une suppression pure et simple du livret de famille serait la meilleure des solutions, car nous savons que la procédure de dématérialisation, qui est aussi une solution, ne sera évidemment pas facile à mettre en œuvre. Ce que nous avons développé très récemment n'est pas de nature à complètement simplifier le parcours auquel se heurte l'usager, mais pour autant, cela permet de gagner du temps et aussi de l'argent. L'idée est de prendre exemple sur ce qu'ont développé un certain nombre de grandes mairies françaises, même si elles sont nécessairement plus petites que le SCEC, sur le fait de coller des encarts sur les pages du livret de famille. Cela évite effectivement, lorsque des erreurs ont été commises, de rééditer un livret avec le prix que cela coûte et qui est assez cher. À l'unité, nous ne devons pas être loin de cinq euros. Nous avons lancé cette expérience avec notre poste à Madrid au printemps dernier et cela fonctionne plutôt bien, même si nous n'avons pas encore utilisé ce processus avec des volumes industriels. Pour autant, cela fonctionne plutôt bien. Cela permet d'éviter une réédition du livret de famille lorsque des erreurs sont commises et puis cela permet d'être assez rapides dans le traitement. Cela donne de très bons résultats.

Sur le fait d'être systématiquement invité aux cérémonies de réception dans la communauté, c'est le chef du poste qui décide sur ce plan-là. Nous avons des instructions qui sont vraiment précises sur notre intranet, c'est le chef du poste qui est décisionnaire et nous calquons nos instructions sur ce qui est fait en préfecture. De fait, les élus sont traditionnellement invités.

Sur le fait de contacter le SCEC avant toute demande de CNF dans l'instruction du dossier, nous n'avons pas systématisé ce point de contact. Ce que nous avons dit, en revanche, c'est que quand il existait une difficulté d'instruction, d'interprétation de pièces, c'était de nous contacter et le point d'entrée, je le sais tout à l'heure, est le bureau des Affaires juridiques.

La façon dont se mesure le taux d'adhésion est assez simple. Sur le nombre total de demandes de délivrance qui nous sont faites, c'est la part des personnes qui passent par le dispositif Service public par rapport aux personnes qui nous adressent des demandes par courrier.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai encore quatre demandes de prise de parole sachant que nous sommes supposés finir dans deux minutes et que la table ronde doit être installée pour débuter à 16 heures.

Monsieur YOUMNI, élu conseiller pour la circonscription Maghreb-Afrique du Nord

Madame LE PAPE, merci pour votre présence et votre présentation. Je viens du Maroc, je suis élu AFE Maghreb-Afrique du Nord. C'est un gros poste, nous avons 60 000 Français, mais sûrement le double parce que nous sommes dans une mobilité nomade. Je vais essayer d'être précis, clair et rapide sur tout.

D'abord, le projet de modernisation et de dématérialisation de l'état civil est une réussite techniquement, mais l'instruction des demandes reste dans certains cas lents. La délivrance des actes d'état civil intégraux ou des actes de mariage prend beaucoup plus que les 48 heures que vous avez dites. C'est souvent une moyenne de 10 à 15 jours parce qu'il existe des besoins administratifs de famille, surtout pour les demandes de visa, où l'acte doit avoir moins de trois mois. Ensuite, les délais de délivrance des CNF dépassaient auparavant les 18 mois. Ils ont un petit peu baissé maintenant, mais restent quand même lents pour les concitoyens qui en ont besoin pour des demandes de nationalité par déclaration. Les délais de transcription des mariages trop, trop, trop longs. Nous avons beaucoup de Français qui viennent nous voir et c'est du 8 à 10 mois. Parfois, ils ne reçoivent pas la réponse par mail avec le dossier de référence. C'est pour cela qu'il faudrait peut-être faire des visites dans les gros postes français pour expliquer.

Les transcriptions d'actes de décès, est-ce les familles qui en ont dans la charge ou pas ? Nous avons beaucoup de Français en âge avancé qui n'ont plus de famille dans nos circonscriptions, alors qui fait ces transcriptions pour des raisons de succession et autres ?

Les actes des situations de divorce sont aussi un gros problème que nous avons. Je pense que mes collègues ont le même problème. Le livret de famille reste souvent chez la partie française et nous avons souvent des femmes de nationalité étrangère qui se trouvent sans livret de famille avec des enfants en bas âge qu'elles ne peuvent ni scolariser ni prouver qu'ils sont Français. C'est une situation compliquée, merci pour vos réponses.

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

Je vais faire très rapidement, Madame LE PAPE. La première question porte sur les CNF. Nous avons parlé tout à l'heure de contacter le bureau des Affaires juridiques.

Peut-être que cela devrait être systématique, parce que des fois, nous pouvons avoir au sein d'un même poste des cas avec des fratries auxquelles nous allons demander à un, un CNF et à l'autre, rien du tout. Je ne sais pas si cela va engranger des temps et des délais supplémentaires, mais cela pourrait être une piste.

Vous avez parlé d'économies par rapport au registre d'état civil électronique. Cela s'est-il fait à ETP constant ou des ETP ont-ils été supprimés ou vont être supprimés ou redéployés ? C'est un point qui m'intéresse.

Concernant les questions de possibilité de déclarer un événement d'état civil sans passage au consulat, y a-t-il besoin quand même de joindre plus tard des pièces justificatives et de quelle manière ? Cela sera-t-il fait par e-mail ou y aura-t-il quand même besoin d'avoir une comparution devant un officier d'état civil pour clarifier la situation ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère groupe Solidaires et Indépendants

J'aurais une question très brève pour rebondir à la question qu'a posée Daphna, avant. Le problème se pose parfois en Union européenne. Par exemple, on m'a rapporté que quelqu'un au Danemark, qui voulait faire refaire son passeport ou qui voulait en demander un, était obligé de présenter un certificat de nationalité française. C'est une démarche qui n'est pas systématique et je voudrais savoir pourquoi.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élus conseiller groupe Solidaires et Indépendants

Bonjour, j'ai une question de procédure. Quand nous saisissons le tribunal civil à Nantes, faut-il prendre un avocat obligatoirement ?

Madame Gaëlle LE PAPE, Sous-Directrice de l'état civil et de la nationalité

Non.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère groupe les Indépendants

Merci, chère Gaëlle, pour cet exposé très clair. Ce serait un rappel au poste pour l'article 18-1 du Code civil, à savoir qu'on ne doit pas redemander un CNF. Le deuxième point c'est la saisine du Parquet pour les pointeurs. Est-ce dans le cadre d'une erreur de fond et d'une erreur de forme que nous pouvons le saisir ou est-ce uniquement dans le cadre formel ?

Madame Gaëlle LE PAPE, Sous-Directrice de l'état civil et de la nationalité

Je vais essayer d'aller très vite parce que je sais que le temps est compté. Vous avez fait part d'un délai de délivrance supérieur à ce que j'ai indiqué. Cela peut être cas. En période de vacances scolaires, nous pouvons être à une dizaine de jours, mais au moment où je vous parle, nous sommes à quatre jours et en moyenne, en 2025 nous étions à trois jours. Nous sommes un peu victimes de pics liés à l'absence, tout à fait justifiée, de mes collègues.

Sur les CNF, je vous confirme que nous observons une diminution du délai d'instruction auprès du TJ. Je n'ai pas actualisé, parce qu'ils viennent juste de me parvenir, les chiffres sur 2024 et même sur les neuf premiers mois de 2025, mais je vais le faire. Ce que je peux vous indiquer c'est qu'il y a eu plus de décisions rendues parce que beaucoup de dossiers ont été traités et parallèlement, le temps de traitement a été réduit parce que les procédures ont été simplifiées. J'avais l'occasion de vous présenter notamment le Cerfa unique et beaucoup de démarches ont été mises en œuvre pour faciliter ces procédures.

En matière de transcription, les délais sont parfois anormalement longs. Ce que je peux vous dire, et là aussi, je m'étais engagée devant vous il y a plusieurs mois de cela, c'est que nous avons réintroduit dans nos statistiques de pilotage, un indicateur sur les délais de transcription. Nous nous sommes dotés au sein du SCEC d'un tableau que nous exploitons par poste, y compris Nantes d'ailleurs, pour les zones pour lesquelles nous avons compétence. Nous nous sommes dotés d'un tableau de pilotage de cette activité de ces délais de transcription de manière à ce que nous soyons alertés, en fonction de la situation du poste et des volumes de dossiers acceptés, de délais dont nous pouvons estimer qu'ils sont anormalement longs et voir quelle solution nous sommes en capacité de proposer. Est-ce que cela peut être des missions de renfort ? Est-ce que cela peut être des renforts pérennes. La directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire a souhaité que soit créée auprès d'elle une cellule Excellence consulaire de manière à ce que, dans les secteurs administration des Français, état civil, qu'un certain nombre de bonnes pratiques puissent être diffusées aux postes et que des conseils puissent leur être donnés par ces collègues qui composent la cellule. Ce sont des collègues particulièrement expérimentés et c'est en lien aussi avec cette cellule Excellence consulaire pour être en mesure effectivement d'identifier les postes vertueux ou au contraire ceux pour lesquels il existe plus de difficultés et essayer de comprendre pourquoi.

Dans les situations de divorce, oui, ce sont des situations auxquelles nous pouvons être confrontés. Le conseil que je peux vous donner est de ne pas hésiter à demander des duplicates de livrets de famille. Le service central d'état civil peut les éditer.

Le contact systématique avec le PAJ, dans l'idéal, je répondrais volontiers oui. J'ai un tout petit peu peur, sauf à étouffer la structure, que ce soit compliqué à gérer. Je vous invite à nous relier les situations.

En matière d'ETP suite au développement RECE, nous avons eu 11 suppressions en 2022 liées aux obligations qui nous étaient faites par le Fonds de Transformation de l'administration publique. C'était huit ETP vacataires et trois ETP titulaires. Nous ne sommes pas allés au-delà sur les suppressions sèches et nous n'avons pas du tout l'intention d'aller au-delà. Aucune obligation ne nous est faite. En revanche, nous avons procédé au 1^{er} janvier 2025, puis au 1^{er} septembre, à huit transferts d'ETP au bénéfice de Service France Consulaire dont vous savez, puisque vous avez pu le visiter, qu'ils se sont installés à Nantes, dans nos locaux.

Sur la démarche en ligne, il y aura la possibilité, c'est un petit peu un défi technique, de télécharger les pièces justificatives. Il n'y aura jamais d'obligation de déplacement en consulat. Il existera tout de même la possibilité qui nous sera faite de demander la production d'originaux lorsqu'il existera un doute.

Pour répondre à la question de Radya, le rappel aux postes, j'ai envie de faire une proposition parce que je m'y étais aussi engagée par le courriel auprès de Monsieur Karim DENDENE, de vous proposer une visio avec les collègues du bureau des Affaires juridiques, de manière à ce que, sur ces articles, nous puissions vous expliquer un certain nombre de choses, mais que nous puissions aussi écouter les difficultés auxquelles les usagers peuvent faire face. Je m'étais engagée auprès de Monsieur DENDENE à l'organiser dans les mois qui suivent la rentrée. Je vous propose donc de reprendre contact avec vous pour monter cela. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais inviter sans attendre la table ronde Intelligence artificielle à se mettre en place.

La séance est suspendue de 15 heures 56 à 16 heures

TABLE RONDE IA, PAR MME NOLWEN GODARD, M. BENJAMIN GUEDJ, M. NILO SCHWENCKE ET MME VIRGINIE ROZIERE

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette table ronde organisée dans le cadre de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je voudrais tout d'abord remercier Frédéric ZUCCO qui a préparé avec nous cette session et dont le travail a été précieux pour articuler les échanges d'aujourd'hui.

L'intelligence artificielle est un sujet vaste, complexe et passionnant. Elle transforme déjà nos sociétés, nos économies, nos institutions et elle commence aussi à transformer la vie des Français de l'étranger. Aujourd'hui, nous allons concentrer nos efforts sur la façon dont l'IA risque de changer nos vies et la façon dont elle les change déjà concrètement, à travers les services publics, la vie éducative, culturelle, associative et même notre manière de travailler et d'interagir à distance. Bien sûr, en 1 heure 15, nous n'allons pas faire le tour de l'IA, nous n'allons que l'effleurer. Cette table ronde est un point de départ, une introduction qui, je l'espère, donnera envie à nos commissions de l'AFE d'aller plus loin et d'organiser d'autres auditions plus ciblées sur des aspects spécifiques de l'IA, éthique, éducation, santé ou encore sécurité numérique.

L'objectif, cet après-midi, est simple, être concrets, clairs et tournés vers l'action. Comment cette technologie peut-elle améliorer la vie des Français établis hors de France ? Comment faire en sorte qu'elle reste au service de l'humain et par-dessus tout, de l'intérêt général ? Pour que le débat soit vivant, nous avons souhaité une table ronde participative et accessible, avec des interventions courtes et dynamiques. Nous allons aborder trois thèmes successifs, puis nous ouvrirons la discussion à la salle avant une brève conclusion. Je laisse donc le soin à Loïc LE GLAND de lancer la première question.

Monsieur Loïc LE GLAND, élus conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Pour commencer, nous allons donner la parole à nos quatre intervenants, qui vont chacun se présenter brièvement et nous expliquer comment l'intelligence artificielle intervient dans leur travail ou leurs réflexions.

Madame Virginie ROZIERE, Directrice numérique

Je suis Virginie ROZIERE. Je suis directrice numérique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, numérique au service des politiques publiques et des questions européennes. J'ai été administratrice au Parlement européen, puis eurodéputée pendant cinq ans, pendant trois ans sur des sujets de transformation, de numérique.

La manière dont nous abordons l'intelligence artificielle au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est au croisement de la manière dont nous abordons les différents plannings avec une forme de paradoxe. Nous sommes un ministère qui est tourné vers le monde, et qui s'adresse à diverses populations partout dans le monde, avec la nécessité d'être ouverts, présents, mobiles, mais nous sommes aussi un ministère qui véhicule des informations d'une grande sensibilité, qu'il s'agisse d'informations personnelles pour les Français étrangers ou d'informations qui circulent et que nos postes diplomatiques échangent avec les différentes composantes de l'administration et de l'État en France. Évidemment, nous ne pouvons pas faire l'économie de nous pencher sur les apports de l'intelligence artificielle pour l'ensemble de nos missions. Nous devons le faire en prenant en compte un certain nombre de caractéristiques structurantes.

J'ai parlé de la sécurité de l'information, cela en fait évidemment partie, mais c'est aussi une certaine idée de l'éthique dans le rapport que nous entretenons avec le reste du monde et avec nos usagers ainsi qu'une économie de moyens et une recherche d'efficacité en allant agir là où l'impact et l'apport de l'intelligence artificielle sont le plus forts.

Monsieur Benjamin GUEDJ

Merci beaucoup, mesdames et messieurs. Je suis ravi d'être ici. Je suis Benjamin GUEDJ. Je suis directeur de recherche à l'INRIA. Je suis également professeur de Machine Learning and Foundational Artificial Intelligence à University College London. Mon travail, vous l'avez peut-être deviné avec mon titre académique, est de concevoir des algorithmes d'intelligence artificielle, de les analyser. Je suis mathématicien de formation, je m'intéresse donc aux fondations mathématiques de l'intelligence artificielle et à la manière dont on peut formaliser les avancées cognitives de ces systèmes. Mon travail se partage donc entre de la recherche au plus haut niveau international, de l'enseignement, principalement à Londres, mais également à Paris, et l'animation d'un laboratoire joint entre l'INRIA et l'University College London, donc l'un des laboratoires académiques transnationaux que la France porte et qui se concentre en particulier sur l'intelligence artificielle avec une attention toute particulière sur ce qu'on appelle l'intelligence artificielle [00"05"25-3], avec un certain nombre de développements à la fois théoriques, algorithmiques, méthodologiques et en termes d'implémentation de systèmes qui ont une empreinte environnementale et énergétique qui soit beaucoup plus faible que ce qui est pratiqué actuellement. C'est un enjeu très actuel qui pose des questions de souveraineté et de soutenabilité environnementale et financière. C'est une grande partie du travail de recherche que nous menons et du travail d'animation scientifique auquel je contribue en étant basé à Londres et en dirigeant ce laboratoire qui mêle des chercheurs à la fois français, britanniques, et naturellement du monde entier.

Pour conclure cette brève introduction, je dirais qu'il existe également une composante très importante liée aux Français de l'étranger. Les Français de l'étranger sont souvent des têtes de pont de cette discipline. Il existe un écosystème de chercheurs français, en intelligence artificielle, qui est très riche à Londres. Je suis donc très heureux d'apporter ce témoignage.

Madame Nolwen GODARD

Bonjour tout le monde, je suis Nolwen GODARD. Cela fait 21 ans que j'habite à San Francisco. J'ai fait ma carrière dans la technologie dans la Silicon Valley et ensuite je suis allée rejoindre le Gouvernement de Californie où je dirigeais le département de la DATA et de l'innovation. À cette occasion, j'ai eu l'opportunité de rédiger le premier décret sur l'intelligence artificielle générative. Ensuite, j'ai créé mon activité de conseils en décarbonation de l'IA et du numérique en général.

Mon rapport à l'IA est donc un rapport qui a évolué, plus de découvertes et de pratiques au sein des entreprises de la tech, vers l'encadrer pas des décrets et des lois. J'essaie de soutenir et favoriser l'idée que l'IA est très consommatrice d'énergie, d'eau et de minéraux. Elle n'est pas du tout neutre pour l'environnement, mais elle a de bons usages aussi pour la prévision d'événements climatiques, pour les modélisations du changement du climat et pour faire de l'optimisation très concrète, au jour le jour, pour toutes nos infrastructures pour qu'elles puissent consommer moins d'électricité, d'énergie, d'eau, et autre. Il existe donc des aspects positifs à l'IA, même à l'IA générative qui rend les simulations plus rapides, moins chères, plus démocratisées, et qui porte aussi de l'espoir, en ce moment, sur des découvertes, comme des molécules qui pourraient peut-être absorber le CO₂ dans l'air.

Il existe donc des aspects très positifs, mais aussi tout de suite des aspects extrêmement négatifs. Juste pour donner quelques chiffres, pour que vous vous représentiez ce que cela veut dire, en 2024, les data centers qui soutiennent l'IA ont consommé plus d'eau dans le monde entier que l'eau consommée par l'Allemagne. Au niveau de l'électricité, en 2030, elle consommera plus que l'électricité aujourd'hui consommée au Japon. Un data center, par exemple, en Caroline du Nord, qui est en train d'être construit par Amazon, va consommer plus d'électricité que Charlotte, qui est la ville principale de Caroline du Nord. Marc ZUCKERBERG veut construire un data center qui soit aussi grand que Manhattan. C'est pour vous donner des idées de grandeur. L'IA n'est donc vraiment pas neutre.

Monsieur Nilo SCHWENCKE

Bonjour, personnellement, je m'intéresse à l'IA à travers mon métier. Je suis en train de terminer une thèse qui est à la frontière de l'IA, car elle porte plutôt sur l'application des méthodes d'intelligence artificielle à ce qu'on appelle des calculs scientifiques. Un certain nombre de processus industriels utilisent des méthodes numériques qui sont en train d'être largement modifiées par l'arrivée de l'intelligence artificielle, donc je m'intéresse à ce sujet-là.

Je m'y intéresse aussi à travers une activité plus associative, puisque j'ai cofondé un site qui s'appelle X-Alternative. C'est un groupe d'anciens élèves d'école Polytechnique, qui regarde un peu les aspects de souveraineté. À travers ce prisme, nous nous sommes intéressés à l'IA en ayant une analyse critique du développement de l'IA, mais aussi en essayant d'imaginer quelles pourraient être les perspectives possibles pour un développement un peu différent de ce qui se fait à l'heure actuelle.

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci, j'ai déjà entendu des mots clés que nous cherchions, cela tombe bien, comme « développement durable », « éthique », et aussi « administration et les Français de l'étranger ». Nous allons donc aborder ces trois thèmes dans cet ordre. En commençant par le thème général, nous allons essayer d'entrevoir jusqu'aux services de l'étranger.

Sur le développement durable, ma question est que nous associons souvent l'intelligence artificielle à la technologie pure, mais elle a aussi un rôle à jouer dans la transition écologique, peut-elle être une alliée crédible du développement durable, ou au contraire, devons-nous craindre son impact environnemental.

Avant que vous ne répondiez, nous avons aussi intégré des questions qui viennent de la commission de la Sécurité, donc je vous remercie et vous les repérerez certainement.

Madame Nolwen GODARD

Oui, l'IA est déjà crédible pour son apport pour le climat. Je l'évoquais tout à l'heure, elle est très utilisée depuis de nombreuses années. Avant l'IA générative, il existait une IA une idée plus traditionnelle d'interprétation des données, d'images satellites, et autre. Elles permettent de faire des prédictions pour le changement climatique en fonction de différents scénarios. Elle intervient aussi dans la protection d'événements climatiques, comme les incendies, les inondations, les ouragans, les mouvements dans l'océan, et autre.

L'IA générative, ce sont des nouvelles fraîches que j'ai eues de New York où j'étais il y a deux ou trois semaines, avec l'Université de Columbia, est maintenant aussi utilisée pour consolider ce que l'IA traditionnelle faisait au niveau des prédictions. Notamment, elle joue un grand rôle quand les images satellites, qui sont coûteuses, ne sont pas assez précises. Elle permet de faire de meilleures prévisions pour des coûts moins chers.

C'est une démocratisation de tous les modèles climatiques de par le monde, avec de la donnée climatique qui est publique et des modèles d'IA qui sont publics aussi, open source, donc accessibles par tous.

Des choses sont vraiment en train de se passer. La nouveauté est aussi au niveau de l'innovation. Comme je vous le disais tout à l'heure, l'IA générative génère des idées, de la créativité, mais il existe aussi toute une IA argentique. Nous n'avons pas encore de résultats très concrets, mais des agents IA donnent l'espoir qu'ils soient capables de faire de la recherche profonde, de raisonner, de se créer du travail entre plusieurs agents pour intégrer toutes les données climatiques à travers le monde et en faire usage.

C'est le côté assez positif de l'IA au service du climat, mais comme je le disais tout à l'heure, elle a un impact très négatif aussi, qu'il faut s'efforcer de réduire. Très peu de personnes sont au courant, mais l'IA sert surtout aujourd'hui, en pratique, à extraire plus de pétrole. Elle sert donc à l'industrie énergétique. Les nouvelles extractions qu'elle permet sont évaluées entre six fois et treize fois le rejet total de toutes les émissions carbone qu'il faudrait pour rester en dessous des 1,5 °C, d'après le rapport GIEC. C'est donc un impact négatif très grand. Un des grands vendeurs de cette IA pour l'industrie pétrolière est Microsoft.

Le sujet de mon entreprise est de réduire l'impact de cette IA. Cela passe par beaucoup d'optimisation. Il faut optimiser non seulement pour réduire l'énergie consommée par l'IA, mais aussi par des biens physiques, comme des puces électroniques ou des devices, tel que votre ordinateur. Il faut optimiser pour que l'IA en consomme moins. Ce n'est pas juste de la réduction, c'est aussi être conscients de l'impact carbone. Cela veut dire entraîner des modèles, consommer des modèles à différents moments de la journée et dans différentes géographies. C'est l'optimisation parce que, quand il fait soleil à midi, en Californie, l'énergie est beaucoup moins carbonée. En France, nous sommes 70 % décarboné, c'est très bien, mais dans certains pays, nous sommes à 80 % carboné, donc il faut faire des arbitrages.

Je finirais avec les trois fameux R : réduire, recycler et réutiliser. Au niveau de réduire, il faut utiliser des petits modèles, des modèles spécifiques qui consomment beaucoup moins d'énergie que les modèles génériques qui peuvent être 20 à 30 fois plus consommateurs d'énergie que les modèles spécifiques. Il faut ensuite faire ce qu'on appelle de la distillation où les modèles empruntent le savoir d'un modèle plus large, injecté dans un modèle plus petit. Cela va permettre d'avoir une précision moindre, mais qui consomme beaucoup moins d'énergie aussi.

Réutiliser, c'est utiliser des modèles open source. Il en existe 1,5 million en accès libre sur Onlyface, par exemple, ainsi que 300 000 data sets. Nous pouvons utiliser des modèles qui sont déjà existants plutôt que de recréer quelque chose qui va consommer beaucoup d'énergie.

Recycler, cela veut dire adapter des modèles qui existent déjà en adaptant quelques paramètres et en entraînant des poids dans les modèles et seulement cela. En faisant cela avec l'optimisation, nous pouvons faire beaucoup de réduction d'énergie et d'émission carbone jusqu'à 85 %.

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je vais en profiter pour demander à Monsieur GUEDJ sur l'IA elle-même, en tant que chercheur, quelles pistes de recherches permettent, de votre côté, de renvoyer à plus d'économie en énergie sans sacrifier la performance. Sauf s'il faut vraiment sacrifier la performance, mais nous ne le ferons jamais.

Monsieur Benjamin GUEDJ

Je crois que c'est précisément un débat qui est très intéressant. Peut-être pour contextualiser un petit peu cette explosion de la demande en ressources de l'intelligence artificielle, ressources qui peuvent être environnementales, financières, humaines, intellectuelles, il faut toujours se rappeler qu'il deux phases dans la construction de modèles d'intelligence artificielle. Pour simplifier un petit peu le propos, je vais utiliser simplement les grands modèles qui sont l'immense majorité des modèles que les gens connaissent et qu'ils utilisent aujourd'hui dans le grand public. Nous parlons d'entraînement de modèles et de déploiement de ces modèles.

Pendant très longtemps, ces modèles étaient cantonnés à des communautés qui étaient relativement réduites, puisque c'était dans des laboratoires de recherche. La phase d'entraînement était celle qui coûtait le plus cher. L'ordre de grandeur est le PIB d'un pays de taille petite à moyenne pour entraîner les dernières générations de ces modèles. Ce sont des coûts qui sont absolument considérables. Il existe également un coût environnemental, cela a été rappelé par ma collègue. Pour le refroidissement des centres de calcul qui permettent d'entraîner ces modèles, la consommation en eau est absolument phénoménale et ne fait que croître.

Le changement de paradigme arrive en novembre 2022, puisque ce n'est pas quelques centaines ou quelques milliers de chercheurs qui s'intéressent à ces modèles, c'est plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'utilisateurs chaque jour. Cela pose la question de l'utilisation raisonnée de ces modèles. Il existe une analogie que j'aime bien et que j'utilise assez fréquemment, donc je m'excuse par avance pour ceux et celles d'entre vous qui m'auraient déjà écouté, mais je crois que personne dans cette salle n'a eu besoin de lire un milliard de livres avant d'écrire votre premier e-mail. C'est ce qui se passe pourtant pour ces modèles.

Il existe donc une surconsommation de données et la raison derrière cela c'est que, mathématiquement, ces modèles sont en réalité extrêmement peu efficaces. Ils extraient très peu d'informations des données que nous leur fournissons. Parce qu'ils sont très peu efficaces, nous compensons avec un volume de données qui est absolument sans commune mesure avec ce que le cerveau humain est capable d'appréhender. Il ne suffira pas d'une vie entière pour accumuler l'ensemble des données qui sont vues par un simple modèle de langage.

Il existe donc une discrépance entre ces deux phénomènes qui est très importante et cela pose la question de l'efficience de ce système synthétique. C'est-à-dire que s'il faut avaler l'équivalent du web pour être capable d'écrire des textes que nous savons faire par ailleurs et que nous choisissons de déléguer à ses intelligences artificielles, nous faisons, je crois, un choix de société. Ce choix doit être débattu et je suis très heureux de pouvoir le mentionner ici parce que je crois que c'est un des lieux dans lequel ce débat doit avoir lieu.

Je ne voulais pas faire trop long, mais je voudrais mentionner un second point qui est l'attention portée à ce que nous appelons l'intelligence artificielle frugale. Comme je le disais en introduction, c'est un des thèmes de recherche du laboratoire que j'ai la chance de diriger à Londres. Le paradigme mathématique consiste à dire que la quantité de données prime sur la qualité. Or, ce n'est pas vrai. N'importe quel enfant de deux ans reconnaît un objet simple, comme un chat, d'après deux à trois points de données et non pas deux à trois millions. Ces systèmes-là ne modélisent absolument pas la qualité de la donnée comme nous et nous le compensons par la quantité.

Il existe beaucoup d'initiatives de recherche qui sont encore aujourd'hui plutôt confidentielles, parce que vous comprendrez bien que cela va à l'encontre d'un modèle de développement économique qui est aujourd'hui celui des grands acteurs du marché.

L'objectif est évidemment d'aller vers des systèmes qui ne nécessitent pas d'avoir des data centers de la taille de Manhattan de la faille économique. Je ne crois pas que ce soit la direction dans laquelle nous voudrions collectivement aller. Il se trouve néanmoins que l'écosystème des grands acteurs de l'intelligence artificielle fonctionne sous ce paradigme. Les initiatives de recherche se concentrent donc autour de l'apprentissage fédéré, de la quantisation, la compression, la distillation.

La distillation, en quelques mots, c'est partir d'un très gros modèle pour en extraire et aboutir à un plus petit modèle. Il existe un argument un petit peu fallacieux quand on présente la distillation comme quelque chose de merveilleux d'un point de vue environnemental et énergétique, car en réalité, cela consiste à dire que pour construire une petite Twingo, il suffit d'avoir construit une grosse Ferrari très chère d'abord et ensuite de récupérer quelques pièces. Il a néanmoins fallu construire une voiture très coûteuse initialement.

Dans la communauté scientifique, ces questions agitent pas mal de chercheurs et c'est un questionnement qui est relativement récent, donc je ne peux qu'encourager toutes initiatives qui viseraient à soutenir cette question. Je crois aussi qu'il faut être现实ists. Très peu de pays sont capables de rivaliser d'un point de vue financier et énergétique dans la construction de data centers de tailles gigantesques et donc nous pouvons peut-être être un petit peu plus malins sur la manière de construire ces systèmes. Il y a très longtemps quelqu'un avait dit qu'en France, nous n'avons pas de pétrole, mais nous avons des idées. Peut-être pouvons-nous nous inspirer de ce type d'aphorisme et essayer de développer de nouveaux systèmes d'intelligence artificielle plutôt que de rentrer dans la course au gigantisme.

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

L'IA peut-elle vraiment devenir un outil crédible à la transition écologique ? Faut-il craindre un effet rebond ?

Monsieur Benjamin GUEDJ

C'est une excellente question. Nous nous servons de ces outils pour rationaliser l'utilisation de ressources, mais le nombre d'utilisateurs croît beaucoup plus vite que ce qui permet d'espérer. Je reviens sur l'utilisation de ces systèmes et l'utilisation raisonnée de ces systèmes. L'ordre de grandeur, il faut toujours un peu se méfier de ces calculs parce qu'ils ne sont pas toujours forcément très clairs, mais je crois que cela aide la discussion d'avoir en tête l'ordre de grandeur qu'une requête Chat GPT, à la place d'une requête sur votre moteur de recherche favori, génère environ dix fois plus de carbone. Il faut avoir en tête ce type d'ordre de grandeur parce que c'est une utilisation qui n'est pas neutre. Nous faisons des choix, en tant qu'utilisateurs et consommateurs de ces systèmes.

L'entièreté de ma carrière professionnelle a été parmi les concepteurs de ces systèmes-là. Je me trouve aujourd'hui, comme des centaines de millions de personnes sur la planète, utilisateurs de ces systèmes. Il n'est absolument pas neutre de changer vos habitudes de faire une recherche sur Google en faisant une recherche sur un MLM. Il n'est pas neutre de déléguer la réaction d'e-mails ou de rapport. Ce sont des choix que nous faisons parce que cela à un coût financier, environnemental et énergétique.

Madame Nolwen GODARD

Je n'ai pas grand-chose à rajouter sur ce qui a déjà été dit sur cette question. Je crois que l'utilisation des MLM, il faut l'encadrer pour qu'elle ne soit pas mal utilisée et utilisée à tout bout de champ.

C'est bien de l'apprendre et de savoir s'en servir, mais après il faut être intelligent et se demander si on a vraiment besoin de l'IA pour rédiger un e-mail, savoir quoi cuisiner quand je n'ai qu'une banane dans mon frigo, réaliser une vidéo où on voit un chat volant. Tout cela consomme énormément d'énergie. Je pense qu'il faut une éducation du public et qu'il faudrait une législation. Je vous encourage tous à voter des taxes carbone, là où vous le pouvez, s'il faut en passer par là pour que les gens ne fassent pas n'importe quoi.

C'est pareil en entreprise quand on développe des produits d'un point de vue numérique, il faut se poser les bonnes questions. L'IA est-elle nécessaire ? Il existe plein de cas où elle est nécessaire. Si on a besoin de l'IA, est-ce une IA plus traditionnelle qui ne soit pas générative ? Dans ce cas-là, cela consomme beaucoup moins d'énergie. Si on a besoin d'une IA générative, quel modèle et quelles pratiques d'optimisations met-on en place ?

Au-delà de cela, il faut vraiment aussi accélérer la transition énergétique. Si nous n'arrivons pas à contrôler l'humanité et que tout le monde veut être à 100 % de son temps sur de l'IA générative, il va falloir accélérer pour que nous soyons complètement à 100 % clean.

Monsieur Nilo SCHWENCKE

Là-dessus, nous proposons quelque chose qui va un peu plus loin, qui est de reprendre le principe de non-conformité qui existe dans le secteur énergétique ou pharmaceutique. C'est-à-dire que, par exemple, quand vous conduisez un avion, vous n'avez pas le droit de faire voler comme cela. Vous êtes obligés de passer un ensemble de certifications pour être sûr que votre avion ne va pas d'écraser. C'est quelque chose qui nous semble intéressant de le penser pour l'implémenter.

La deuxième chose, c'est, pour contrebalancer un petit peu les logiques de développement qui sont celles des grands groupes, les GAFAM, pour résumer, penser à mettre en place un service public de l'IA, à l'échelle nationale ou plutôt européenne, pour éviter qu'il existe ces problèmes de coût d'entraînement pharaonique qu'a évoqué Benjamin.

D'ailleurs, petite anecdote à ce propos-là, sur la dernière conférence où j'étais allé, j'avais présenté des choses en faisant tout tourner sur cet ordinateur qui ne consomme pas trop. Les gens des GAFAM me disaient utiliser 250 GPU. Alors, je ne sais pas si vous voyez ce que cela fait, 250 GBU. Les GPU sont l'hardware de base pour l'entraînement des IA. Chaque carte GPU coûte 10 000 euros. Derrière, il faut aussi payer l'électricité. Quand vous travaillez dans les GAFAM, 250 GPU, on vous donne des accès et vous les faites tourner, alors qu'en réalité, cela représente un coût d'entrée complètement pharaonique. Pour eux, c'est vraiment quelque chose de pas très cher. Énormément de recherches en IA se font grâce à cet accès mirobolant.

Pour éviter un petit peu cela et surtout l'explosion de l'IA générative à venir, nous proposons de mettre en place des services publics de l'IA, qui s'occupent vraiment de cet entraînement et qui mettent à disposition du public. Derrière, chacun peut reprendre cela pour son usage propre. Cela permettrait de réduire l'impact carbone,

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci beaucoup. Nous allons passer à la deuxième partie de notre table ronde, sur l'éthique, la régulation et l'avenir. Je pense que cela va tout à fait dans ce que vous étiez en train de dire, Nilo.

Benjamin, [00'31"47-3] a pris une longueur d'avance avec la question sur l'IA. Est-ce suffisant ? La France est-elle bien positionnée ?

Monsieur Benjamin GUEDJ

C'est un moment fort des dernières années, l'Europe et la première partie du monde à réguler l'intelligence artificielle. Nous pouvons nous en réjouir. Beaucoup de parties du monde nous le reprochent et prennent, de fait, une longueur d'avance sur le développement de cette technologie sur le continent européen puisque, précisément, n'étant pas régulées, elles ne sont pas soumises aux contraintes que nous nous donnons. Il existe donc une double tension entre les valeurs que nous cherchons à défendre et à promouvoir, l'usage raisonnable, raisonné et empreint de sobriété, je crois, qu'il faut promouvoir pour ces systèmes, et le développement qui est motivé principalement par l'exploitation commerciale directe de ces systèmes, notamment depuis novembre 2022.

Encore une fois, il faut bien se rendre compte que nous avons changé de paradigme, pas il y a 30 ans, mais il y a moins de trois ans. Nous vivons une accélération de l'histoire qui est absolument saisissante. Au passage, l'intelligence artificielle est un terme qui remonte à la fin des années 50. Ce n'est pas une technologie qui est neuve. Ce qui est neuf, c'est que depuis une quinzaine d'années, l'utilisation de puces informatiques dont la puissance a cru de façon exponentielle, ce sont les GPU, donc les cartes graphiques des ordinateurs qui permettent d'implémenter ces systèmes-là. La raison toute simple, c'est de la puissance de calcul à moins cher que ce que nous faisions précédemment. Le saut technologique date des années 2010-2012 et l'explosion de ces systèmes corrèle exactement avec la puissance informatique. C'est donc une technologie qui n'est pas neuve, mais son implémentation avec les moyens technologiques actuels fait que nous le retrouvons absolument partout. La question de l'éthique et la question de la régulation sont, de fait, absolument centrales.

J'ai eu un débat assez vif avec plusieurs collègues, notamment anglo-saxons, puisque vous savez naturellement que le Royaume-Uni n'est pas contraint par le IA Act, donc il existe une tension entre la manière dont ces systèmes sont régulés et dont la recherche est opérée au Royaume-Uni, par rapport à la façon dont la recherche est menée ici. Je passe une grande partie de mes semaines à naviguer entre Londres et Paris. Cela impacte la façon dont nous développons ces modèles-là, la façon dont nous pensons ces modèles-là.

Nous pouvons imaginer beaucoup d'exemples un peu concrets sur des problématiques de régulation, mais les systèmes, je crois, doivent être, in fine, toujours explicables. C'est-à-dire qu'il existe une responsabilité à la fois du développeur de ces systèmes et de l'utilisateur de ces systèmes. Nous en revenons à cette question de la responsabilité, cette question de l'usage raisonnable et raisonnable de ces systèmes.

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci, Benjamin. Milo, comment fixer des règles, non seulement sur l'utilisation, mais aussi sur le développement et les possibilités de l'IA ? Par exemple, pour l'intérêt général, quelle est la priorité du développement des outils de l'IA ? En avez-vous une idée ?

Monsieur Nilo SCHWENCKE

Déjà, nous pouvons commencer par ce qui n'est pas une bonne idée. Typiquement, ce sont des travaux qui datent déjà de quelques années, mais cela ne fait que s'amplifier, le livre *Weapons of Math Destruction*, montre une série de choses dont une des plus marquantes est probablement le logiciel de prédiction des crimes. La Cour de Floride, si je ne dis pas de bêtises, a décidé, pour aider la décision des avocats et des juges, de leur rajouter une bêquille algorithmique qui, au moment de prendre la décision, leur dit si l'individu risque de récidiver ou non.

Évidemment, ils ont fait des études et ils se sont rendu compte que l'algorithme prédisait que les individus de couleur noire avaient beaucoup plus de chances de récidiver que les autres. Le problème derrière cela est que les données avec lesquelles nous entraînons ces IA, sont des données qui reflètent exactement les mêmes biais, les mêmes problèmes, les mêmes discriminations que le monde réel.

Ce n'est pas du tout parfait, mais si quelqu'un vous condamne, le droit intègre en lui-même ses propres limites, d'une certaine façon. C'est-à-dire qu'il existe des procédures d'appel, vous pouvez contester une décision. Vous pouvez dire que vous avez été condamné, mais que vous contestez tel ou tel point en apportant de preuves. Quand c'est un ordinateur, là, en l'occurrence, pour une prédiction de récidive, ce qui lui permet de dire cela, c'est ce qu'il voit d'après ses données. Vous n'êtes pas capables d'attaquer là-dessus, parce que vous ne savez pas comment cela fonctionne. Beaucoup de recherches essaient, mais plus le déploiement se fait massivement, plus il est extrêmement compliqué de pouvoir suivre et comprendre d'où viennent ces décisions et donc de les attaquer.

Un autre exemple, plus récent, c'est un article du Monde d'il y a deux ans à peu près, sur les allocations familiales. Ils ont montré que l'algorithme qui était derrière, qui déclenche un contrôle de la CAF, déclenchaient un contrôle sur des personnes qui étaient les plus fragiles.

Pour les solutions, il existe plusieurs approches. Personnellement, j'en parle d'autant plus volontiers que c'est un très bon ami qui s'occupe de cela. Au niveau des impôts, il a une approche qui n'est pas du tout par intelligence artificielle. C'est une autre branche qu'on appelle les méthodes formelles. Son constat de base était de se demander si l'algorithme des impôts, ou l'algorithme des allocations familiales suivent la loi. Nous pourrions nous dire qu'a priori, oui. Sauf qu'en réalité, il a fait des tests en regardant les textes de loi et l'algorithme donnait des réponses différentes de ce que la loi prévoyait. Il a donc commencé à développer toute une autre approche en essayant de donner un algorithme qui correspond vraiment à ce que nous dit la loi.

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Ce sont toujours des pistes pour les autres Commissions. Avant de parler des services des Français de l'étranger, une question venait de la Commission de la Sécurité. 90 % des données européennes sont sur des serveurs américains. La question de la Commission de la Sécurité, que tout le monde se pose, pour madame la Directrice, c'est comment garantir une certaine souveraineté numérique ou la sécurité des données sensibles. Plus spécifiquement, comment le ministère, notre administration, s'assure-t-il que l'usage de l'IA dans les services publics respecte la confidentialité et les droits des citoyens ?

Madame Virginie ROZIERE, Directrice numérique

Si vous le permettez, je vais moi aussi rajouter un questionnement qui ne nous est pas étranger dans la mesure où nous sommes amenés, comme vous le soulignez, à manipuler des informations qui relèvent d'une très réelle dimension de sensibilité qu'il s'agisse d'informations sensibles autour de la sécurité de l'information diplomatique ou des informations sensibles, parce que ce sont des données personnelles, notamment celles des Français de l'étranger. Cette préoccupation nous oblige à prendre en compte, comme je le disais dans l'introduction, un certain nombre de contraintes et de préoccupations.

La première est effectivement l'hébergement des données. Il nous est, naturellement, impossible, inenvisageable d'avoir recours à des solutions d'hébergement qui exposent ces informations et ces données à une emprise. Notamment, extraterritorialité du droit américain qui pourrait imposer à des opérateurs numériques le fait de leur communiquer ces données qui sont sous notre responsabilité.

C'est la première dimension éthique, celle de la responsabilité vis-à-vis de la donnée avec, en ce qui nous concerne, les choix d'hébergement que nous faisons, que ce soit pour les données plus sensibles sur des hébergements sous l'emprise totale du Ministère et ses équipes ou sur des données moins sensibles, mais qui le sont quand même, pour lesquelles nous avons recours à des opérateurs d'hébergement européens, spécifiquement français, qui répondent à la labellisation pour la sécurité de l'information.

Plus globalement, la question de l'impact environnemental dont vous avez largement parlé nous préoccupe aussi, par nécessité et par contraire. Quand nous sommes sur des hébergements que nous maîtrisons, nous sommes aussi dimensionnés par l'état de notre alimentation électrique, par nos propres capacités de refroidissement. Nous sommes donc en permanence dans une logique de minimisation de l'impact, à la fois délibérément, mais aussi par le fait de devoir embarquer un certain nombre de contraintes et de limites. Ces limites sont aussi celles de la planète à plus grande échelle, cela a été largement évoqué par les autres membres.

Je voulais aussi attirer l'attention sur le fait qu'il existe une question de l'impact environnemental direct, comme les émissions de gaz à effet de serre, mais il existera aussi très prochainement un impact social de l'explosion de l'intelligence artificielle. Ce que nous dit le rapport de [00"42"45-3], donc un ensemble de chercheurs et de penseurs autour de l'impact environnemental du numérique, c'est qu'à l'horizon 2030, nous pourrions avoir des responsables politiques qui seraient amenés à choisir entre l'alimentation en électricité des data centers et l'alimentation des citoyens, des foyers, en électricité avec, dans certains cas, des coupures d'alimentation pour privilégier l'une ou l'autre des activités. Aujourd'hui, c'est la continuité de l'activité numérique qui est en général privilégiée avec des conditions d'acceptabilité pour les populations, évidemment, qui sont loin d'être neutres.

Nous avons aussi une préoccupation autour du fait que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est aussi là pour propager, porter, un ensemble de valeurs qui sont les valeurs françaises que nous souhaitons incarner en cohérence dans la manière dont nous faisons du numérique, notamment en gardant à l'esprit le rôle central de l'humain dans le rapport au numérique. C'est le cas, effectivement, de la direction des Français de l'étranger. Je m'adresse à Pauline CARMONAT, la directrice de la DFAE. Quand on pense France consulaire, on pense à de l'intermédiation humaine et on évite évidemment de se lancer dans des logiques de dématérialisation, de déhumanisation. Cela reste une valeur fondamentale du Ministère.

De la même manière, nous travaillons aussi avec les directions qui produisent l'information diplomatique, l'analyse diplomatique. Il existe une préoccupation très sérieuse de garder l'humain au cœur de la production intellectuelle, que les outils d'intelligence artificielle soient des aides, des appuis qui viennent alimenter, compléter, peut-être amener des axes d'analyse, de la matière, qui pourrait difficilement être produite, étant donné leur ampleur, par des aides humaines, mais qu'ils ne viennent pas se substituer à la production de pensées et d'analyses qui reste quand même la prérogative des agences de ce ministère dans leur expertise et leur connaissance du monde.

Nous sommes donc vraiment dans des logiques d'arbitrage qui embarquent ces différentes préoccupations. Gardez à l'esprit une certaine vision humaniste qui est en phase avec les valeurs de la France. Cela reste des lignes directrices très profondes pour la manière dont nous nous servons de l'IA et du numérique.

Comment cela se passe-t-il quand nous devons concrètement mettre en œuvre des solutions d'intelligence artificielle, car nous devons aussi apporter des solutions et des aides pour l'ensemble des agents ? Nous essayons de partir de la réalité des besoins. Nous avons beaucoup parlé des usages. Tous les usages sont-ils nécessaires ?

Quand nous demandons à Chat GPT d'écrire un mail à notre place, cela représente la consommation d'un demi-litre d'eau, donc nous pouvons nous poser la question de quels sont les besoins prioritaires.

Nous nous sommes orientés sur des besoins, tels que la traduction ou la transcription, qui sont au cœur des missions du ministère. Nous avons aussi l'aide des agents consulaires dans la réponse où nous faisons de la réutilisation de modèles interministériels. Nous évitons de refaire le travail et nous reprenons des choses qui existent déjà. Pour la transcription et la traduction, nous avons aussi des modèles spécialisés, et pas des modèles d'IA génératives, qui sont beaucoup plus réduits, moins consommateurs. Nous avons essayé de les optimiser en mettant à contribution les ressources internes du ministère, notamment les traducteurs et tous les professeurs de langue qui sont très nombreux et très actifs dans le ministère, pour amener de la valeur ajoutée en capitalisant sur l'humain, et pas uniquement sur les moyens numériques. Nous pragmatisons et priorisons là où l'impact est le plus important en minimisant les ressources que nous consommons.

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je vous remercie. Nous allions vers les services des Français de l'étranger, mais j'ai vu que certaines personnes voulaient rebondir.

Monsieur Benjamin GUEDJ

Je souscris absolument ce que vous venez de dire à l'instant et je voulais rappeler que ces outils se sont développés parce que nous avons les capacités techniques de le faire. Pour faire court, je crois que le monde entier s'est retrouvé un petit peu démunie face à Chat GPT en novembre 2022, parce que nous ne savions pas très bien ce que nous pouvions en faire.

Les quelques milliers de chercheurs, dont je faisais partie à l'époque, étaient absolument surexcités. Je me souviens de façon très vive d'avoir présenté cela à mon épouse un jour de novembre 2022, elle m'a regardé comme un martien en me demandant ce que nous pouvions en faire. On peut changer un texte en lui donnant le style d'un ancien auteur connu, c'est formidable, mais cela ne va pas révolutionner la planète. Il se trouve que, moins de trois ans plus tard, cela révolutionne un certain nombre de choses. Il faut donc toujours se poser la question des usages.

Je voulais rappeler également qu'il existe une question autour de la souveraineté et naturellement aussi autour de l'autonomie. Je crois que mon honnêteté m'impose de dire que nous ne sommes pas souverains en intelligence artificielle. Le nombre de pays sur le globe qui le sont se compte sur les doigts de la main de quelqu'un qui n'aurait pas tous ses doigts. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il faut des puces informatiques, il faut des chercheurs, il faut une infrastructure, il faut des données, il faut un environnement énergétique. Aucun pays sur le globe en réalité, à l'exception d'un ou deux, peut-être, n'est en mesure de réunir ces conditions. La souveraineté en intelligence artificielle n'est pas quelque chose qui me semble atteignable, en tout cas à court terme.

L'autonomie, en revanche, c'est autre chose. Le fait de stocker l'ensemble des données européennes sur le Cloud américain n'a rien à voir avec le fait que nous n'avons pas les terra qui permettent de construire une puce informatique qui le permette. Je crois qu'il faut recentrer le débat sur des choses sur lesquelles nous pouvons avoir de l'impact et essayer d'agir. La France, et plus largement l'Europe, peuvent être un petit peu la voie du développement de ces systèmes-là de manière beaucoup plus raisonnée, de manière beaucoup plus pensée. Depuis trois ans, en réalité, nous courrons après une décision qui est la décision unilatérale d'une entreprise privée qui a été de diffuser ces systèmes au plus grand nombre, de façons gratuite, dérégulée, sans aucune modération.

Un très rapide exemple en quelques secondes, je suis universitaire, j'enseigne, et toutes les universités du monde depuis trois ans s'arrachent les cheveux en se demandant comment faire pour évaluer les étudiants qui utilisent tous Chat GPT ou des modèles de langage pour rendre des dissertations ou des essais. Nous sommes en 2025, je fais passer des examens à mes étudiants de la même façon dont je les passais personnellement il y a 15 ans, c'est-à-dire papier et style, nous sommes revenus à cela. Cela nous force donc à repenser nos usages et notre société.

Madame Nolwen GODARD

Sur l'éthique, ce qui était mentionné avec le projet Schift, c'est vraiment maintenant un sujet brûlant aux États-Unis. Nous avons quatre ans. Dans quatre ans seulement, en 2030, il existera plein d'États qui n'auront plus assez d'eau pour la population et les data centers. Quatre ans, c'est demain. De la même façon, le réseau électrique ne pourra pas fournir partout de l'électricité pour la population, les hôpitaux, et les data centers. Cela entraînera donc beaucoup de coupures et des arbitrages. Tous les coûts sont en train d'augmenter énormément. Dans les cinq dernières années, l'électricité en moyenne aux États-Unis a augmenté de 40 %, dans certains états de 70 % et cela va continuer à s'accentuer à cause de l'IA et d'un réseau électrique vétuste.

Au sujet de l'éthique, vous évoquiez aussi tout à l'heure les populations les plus fragiles, mais plus de la moitié de l'humanité qui est aussi concernée, ce sont les femmes. De nombreux algorithmes, déjà, ne présentent des emplois qu'aux hommes sur internet, parce que, quand on est une femme, on n'est pas supposé avoir un poste de dirigeant, donc on ne présente pas la même chose en fonction des utilisateurs. Aux États-Unis maintenant, là où j'habite en tout cas, la plupart des entretiens, quand nous cherchons un travail, se font par de l'IA. Nous ne parlons même pas à des êtres humains. Les CV ne sont pas relus par les des êtres humains. C'est l'IA qui fait le tri, c'est l'IA qui interviewe les personnes et, là encore, il existe des biais. Une femme qui parle, qui présente, en vidéo, systématique l'IA dit qu'elle ne sourit pas assez, alors que les hommes n'ont pas besoin de sourire.

Il existe de nombreux biais comme celui-là. Cela fait partie de l'éthique, et je pense qu'en France on ne le sent pas encore du tout, mais malheureusement, à San Francisco, nous le sentons vraiment de plein fouet. Un changement du travail est déjà là. La promesse de l'IA fait que nous voyons déjà énormément de licenciements chez les seniors. Chez les juniors, nous ne les embauchons plus à la sortie de l'université, donc le chômage des jeunes a déjà énormément augmenté. Il est à peu près à 30 % maintenant. Aussi, les personnes de plus de 40 ans, nous n'en voulons plus. Il n'y en a que très peu et ceux qui restent sont des gens qui savent se servir de l'IA générale. Le travail de demain ne sera pas des entreprises, mais plein de petits autoentrepreneurs qui sauront utiliser l'IA pour vendre leurs propres services. Cette transformation est déjà en place. Cela pose plein de problèmes d'éthique autour du travail, qui a accès au travail. Aux États-Unis, on n'attend pas et ce n'est pas un endroit où il existe beaucoup de protection sociale.

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Maintenant, beaucoup plus spécifiquement pour les services aux Français de l'étranger, existe-t-il déjà des applications concrètes ou des projets ? Nos collègues de la Commission de la Sécurité parlaient, par exemple, d'utiliser l'IA pour la gestion de crises, pour la gestion d'urgences parmi les Français de l'étranger. Avez-vous des projets, des applications à venir ou déjà existantes dont nous ne sommes pas au courant ?

Madame Virginie ROZIERE, Directrice numérique

Comme je l'ai dit, nous ne nous interdisons pas d'avoir recours à une solution à base d'intelligence artificielle, encore une fois, dans un cadre qui soit évidemment respectueux du droit, mais aussi de l'orientation et de la qualité de service que nous souhaitons.

Dans le cadre de la réponse aux sollicitations de France consulaire, nous avons une assistance à la réponse. Nous avons plutôt une approche backoffice de l'intelligence artificielle. Nous allons outiller, accompagner, aider les agents qui sont en charge de la réponse. Nous consultons pour apporter une meilleure qualité d'accès à l'information, une plus grande rapidité d'accès à l'information, pour assurer une grande rapidité dans la réponse et une capitalisation dans la pertinence des réponses qui sont apportées. C'est quelque chose qui a été développé de manière transverse par la Direction du Ministère et du Numérique et que nous réutilisons dans d'autres contextes, sans aller développer autre chose. Les solutions sont là, elles existent, nous les mettons en œuvre.

S'agissant de la gestion de crise, nous utilisons, effectivement, des services assez génériques de détection d'alerte précoce sur la base de l'activité visible, par exemple des éléments de communication dont bénéficie notre centre de crise. Cela permet à la fois de faire de la détection précoce, de relever des signaux faibles avant-coureurs de crises, et aussi, le cas échéant, plus sur le temps long et moins dans la réaction à chaud sur les crises, de réussir à détecter des signaux faibles à bas bruit en permettant d'accéder à une information qui, si elle était uniquement processée par la capacité humaine, serait sans doute masquée par les signaux dominants.

Ce sont des choses qui sont mises en place à la fois dans le champ de la détection, l'analyse et la prévention des crises, mais aussi dans tout le volet veille informationnelle et détection des discours de haine que nous pouvons faire de plus en plus souvent émerger dans l'espace public numérique.

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Nilo, une question pour vous. Que ressortir des expériences de l'IA dans les services sociaux ? Vous avez parlé tout à l'heure de la Caisse d'allocation familiale. Pouvez-vous nous parler des biais qui arrivent et qui sont un problème, parfois ?

Monsieur Nilo SCHWENCKE

Comme je le disais tout à l'heure, les biais ne sont pas le propre de l'algorithme en soi, c'est vraiment le propre des données. Les algorithmes reproduisent exactement les biais qu'ils trouvent dans les données. Là-dessus, des domaines de recherche entiers sont construits pour essayer de comprendre ces biais, ce qui suppose de pouvoir mieux comprendre ces algorithmes. L'expandable AI, c'est justement de pouvoir réussir à expliquer ou à faire dire à un algorithme pourquoi il a pris cette décision. De façon générale, on définit une fonction objective, on part d'un objectif assez flou qu'il faut réussir à quantifier, mais cette quantification n'est pas du tout neutre et surtout, répond aux intérêts de la personne qui développe cet algorithme.

Par exemple, sur un réseau social, le critère d'entraînement, a priori, n'est pas de vous donner des contenus qui sont intéressants, mais c'est de vous donner des contenus qui font que vous restez le plus longtemps possible sur la plateforme. De facto, il vous donne des choses intéressantes, mais le but est aussi de vous choquer, de susciter de l'émotion. C'est ce qu'on appelle l'économie de l'attention, qui a de vrais impacts. Il existe des processus d'influence sur l'opinion publique qui sont assez costauds, mais cela crée aussi des effets psychologiques sur les personnes qui ne sont pas du tout.

Nous proposons d'avoir une approche beaucoup plus imbriquée entre sciences sociales et développements techniques. Pour l'instant, des chercheurs en sciences sociales travaillent un peu a posteriori, mais dans la construction, c'est quelque chose qui existe encore assez peu. Surtout, nous proposons que cela soit pris en charge, encore une fois, par les secteurs publics. Des départements assez importants ont été développés là-dessus, mais finalement, ils sont rendus compte que ce n'était pas spécialement fun et il y a deux ou trois ans, la plupart de ces départements étaient fermés et c'est devenu complètement marginal.

Monsieur Frédéric ZUCCO, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci à nos intervenants d'avoir répondu à une partie milliers de questions que nous vous posons. Nous pourrions parler encore des heures de l'intelligence artificielle, mais comme le temps est limité, nous allons laisser deux questions au public.

Échanges avec la salle

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de sécurité et des risques sanitaires

J'avais une question concernant la désinformation. Nous avons beaucoup de séminaires, ces derniers temps, sur les fake news. Comment est-ce qu'on arrive à régler cela ? Mon métier est d'être journaliste. Les informations ne sont pas sourcées et trois sur quatre sont des fake news. Qu'avez-vous à nous dire là-dessus ?

Madame Nolwen GODARD

Je veux bien commencer et vous compléterez. Il existe des techniques pour faire du watermarking, c'est du traçage. Au niveau de la loi, il existe une obligation légale à chaque contenu créé avec de l'IA de dire qu'il a été créé avec de l'IA. Des propositions de législation de ce type sont en cours.

J'ai aussi suivi des formations d'universités américaines et un chercheur de l'UC Berkeley nous disait qu'aujourd'hui, il est impossible de faire la distinction pour un humain entre une information vidéo ou audio réelle et non réelle. Ce n'est pas possible pour un humain. Ce n'est pas possible, même pour la presse de vérifier. Toute la presse américaine se demande chaque jour si c'est de l'IA générée ou si c'est vrai. Seul l'IA peut détecter si c'est de l'IA générée ou pas. Cela devient très difficile. Les technologies que nous consommons ont évolué, cela pose problème. De l'éducation est à faire. Il faut que les humains arrêtent d'avoir un rapport avec la réalité via ce qu'ils voient ou ce qu'ils entendent.

À San Francisco même, pour réserver un dîner au restaurant, ce n'est plus une personne qui répond, c'est un agent avec des voix qui peuvent être la vôtre ou des voix préenregistrées. J'ai aussi assisté à des démonstrations où il était impossible de savoir que vous communiquiez avec un agent. Il existe des agents bien entraînés, qui ont du contexte.

Par exemple, si vous voulez rénover votre maison, il va vous demander pourquoi. Si vous répondez que c'est parce que vous attendez un enfant, il va vous féliciter, vous allez convenir d'un rendez-vous et il va vous envoyer un rappel dans votre calendrier. Cela existe déjà.

Monsieur Benjamin GUEDJ

Je voudrais aller dans le sens de ce que dit Nolwen. Il est vrai que cela questionne très largement le sens de la réalité. Je voudrais simplement souligner que ces problèmes ne sont pas nés avec l'intelligence artificielle, ils existaient bien avant. Ce n'est pas une question de nature, c'est une question d'amplitude.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, n'importe qui sur la planète peut générer du texte, des images, une vidéo, avec des moyens pratiquement égaux à zéro, qui puissent permettre de tromper un nombre de personnes absolument gigantesque. C'est donc réellement une question d'amplitude, plus que de nature. Je crois que cela nous impose de repenser la manière dont nous prenons ces informations.

À titre personnel, je suis très suspicieux de ce que je lis et vois. Je me pose régulièrement la question de l'authenticité de ce que je vois, de ce que je lis, de ce que j'entends et de ce que j'écoute. Je crois que nous rentrons dans cet air, malgré nous, sans grandes possibilités de s'y préparer et les gens qui conçoivent ces algorithmes non plus ne s'y sont pas préparé parce que ce sont des usages qui diffèrent et qui apparaissent après avoir conçus et diffusé ces algorithmes.

Je crois qu'il existe une responsabilité collective et les lieux comme celui-ci sont des lieux dans lesquels il faut repenser l'usage de ces outils.

Monsieur Alexandre XXX

Merci beaucoup la qualité du débat. Nous sommes tous d'accord pour moins d'IA inutile et plus d'IA utile pour, comme vous l'avez dit, des modélisations sur l'évolution du climat et autre. Or, nous savons que le mouvement est plutôt commercial. Une des plus grosses fortunes françaises a fait sa fortune sur le minitel, cela a donné des idées à beaucoup de gens pour créer ce genre de choses pour faire fortune. Ma question porte sur le fait de savoir où en est l'État de la régulation ? Avons-nous une chance, un jour, d'avoir une régulation vraiment imposée, ou est-ce que cela va être compliqué, surtout quand on voit que, dès que l'Europe essaie d'imposer des amendes sur les GAFAM, tout de suite Trump se met en rogne. Il en a l'habitude et nous menace de procès et d'augmenter les frais et les taxes de commerce.

Ma deuxième question est voyez-vous un espoir dans l'IA, puisque nous avons vu que c'était une force de calcul et d'analyse, d'un ordinateur quantique. C'est vraiment quelque chose d'intéressant, qui consomme beaucoup moins. N'aurions-nous pas avantage à mettre beaucoup plus d'argent dans le développement d'un ordinateur quantique que vers les milliards que nous avons mis pour faire tourner des ordinateurs classiques ?

Cela rejoint mon dernier volontaire, qui est que ce Chinois qui est arrivé après Chat GPT et qui a développé un instrument, que je n'ai pas utilisé, donc je ne peux pas apporter mon expérience, mais qui serait similaire à la puissance de calcul de Chat GPT et qu'ils ont développé pour 2,5 millions ou quelque chose comme cela. Vous avez dit qu'il fallait une puissance financière très, très importante pour rentrer sur le marché, apparemment les Chinois y sont arrivés pour beaucoup moins. Cela veut dire que peut-être, partout dans le monde, plein de gens vont se dire qu'ils vont créer leur application « pas trop chère » et cela va multiplier encore par des coefficients très importants l'impact environnemental.

Madame Nolwen GODARD

Pour ce qui est de la législation et des lois, cela dépend de chaque pays et de chaque région. La Californie commence à réglementer l'IA, nous avons eu plein d'annonces cette semaine et depuis plusieurs mois pour l'encadrer, notamment pour la sécurité pour les enfants. Je ne sais pas si vous avez suivi, mais Facebook voulait faire des chatbots qui seraient des amoureux pour les adolescents. Trump, il ne faut pas attendre de lui qu'il légifère quoi que ce soit, donc il faut attendre. Il a dit que nous ne pouvions pas légiférer l'IA pendant dix ans, mais en dix ans, nous avons le temps de changer dix fois toute la planète.

Monsieur Benjamin GUEDJ

Rapidement sur le modèle chinois, il s'agit de Deepseek, et Deepseek, comme nous l'avons dit précédemment, est un processus de distillation. C'est-à-dire qu'on part d'un modèle très riche, très complet, très compliqué, et on en distille les propriétés. C'est comme apprendre à un tout petit moquette à répliquer une réponse du très grand modèle. C'est évidemment une avancée d'importance, mais il faut construire le très grand modèle pour démarrer. Nous sommes donc dans un système où, finalement, il existe un paradigme mathématique qui fait que cela ne peut fonctionner qu'avec énormément de données, énormément de calculs, et quand je dis « énormément » je pense en réalité « beaucoup trop » par rapport à ce que nous devrions. C'est une direction de recherche qui est importante et l'Europe a un rôle à jouer dans cette direction-là. Il est possible d'utiliser à peu près autant de données et un petit peu moins de calculs en s'appuyant sur des modèles qui soient un petit peu plus malins que ceux que nous utilisons aujourd'hui, avec cette dualité entre les modèles très généralistes et les modèles très spécialisés.

Tout cela, ce sont des éléments de tension, mais je crois que le mot sur lequel j'aimerais revenir c'est le fait d'informer le grand public, les décideurs publics. Je crois qu'il faut créer la porosité et de la sérendipité entre ces différents pans de nos sociétés, en particulier avec le monde de la recherche, pour pouvoir informer et porter un petit peu ce message que l'IA n'est pas un bloc, ce n'est pas monochrome, il existe beaucoup d'usages, beaucoup de techniques et beaucoup d'innovations très existantes. Bien à lui celui ou celle qui pourrait prédire où nous en seront dans trois ou quatre ans.

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je suis désolée, nous allons devoir conclure. Pour conclure, j'aimerais avoir, en une phrase, votre vœu ou votre priorité pour un IA au service des citoyens français à l'étranger.

Madame Virginie ROZIERE, Directrice numérique

Je pense qu'il ne faut pas perdre de vue l'importance de l'humain, y compris dans le développement de l'IA, que ce soit dans les conséquences ou dans le fait que tout ce qui est amené de manière sous-jacente pour l'IA vient de l'humain. Il faut miser sur la sensibilisation, l'information et la transparence. Je pense que, si nous y arrivions, ce serait la meilleure chose à faire contre les usages et les comportements individuels en appelant à la responsabilité.

Monsieur Benjamin GUEDJ

Ce serait de mettre de côté le fantasme d'une intelligence artificielle qui nous remplace pour une intelligence augmentée qui nous aide.

Monsieur Nilo SCHWENCKE

Je serai un peu plus politique, mais pour moi, nous sommes à un moment où il faut une réaffirmation très forte des politiques.

Ce n'est qu'une analogie, évidemment, mais nous sommes, par certains aspects, dans une situation un peu équivalente à celle de la fin du XIXe siècle, avec de grands conglomérats extrêmement puissants qui étaient largement concurrents à la puissance de l'État. Aux États-Unis, c'était notamment la Standard Oil qui échappait trop à la régulation et avait un pouvoir d'intervention absolument gigantesque. L'État a finalement dit que ce n'était pas possible et la Standard Oil a été répartie en dizaines d'entités.

Pour moi, c'est vraiment la question qui se pose. Malheureusement, ce qui se passe aux États-Unis, nous n'avons pas vraiment d'impact dessus, mais au niveau européen, c'est la question qu'il faut réussir à se poser. Il faut réguler, remettre la puissance publique comme moteur et réarmer la recherche publique dans ce domaine-là.

Madame Nolwen GODARD

Mon vœu est que l'IA soit au service de l'humain, dont les Français de l'étranger. Nous arrivons quand même à une dystopie, en tout cas en ce moment aux États-Unis, où nous vivons un moment de choc. Bientôt nous n'aurons plus d'eau, plus d'électricité, plus de job. C'est super, comme avenir. J'espère que nous pourrons arriver à une IA responsable, verte, pour tous les Français de l'étranger et tous les humains.

Je dirais qu'au-delà de cela, même si nous faisons plein d'optimisations nationales, même si nous inventons de nouvelles IAs qui vont consommer beaucoup moins d'énergie, il faut accélérer la transition énergétique. Il faut vraiment que nous arrivions à une énergie quasi 100 % renouvelable et 99 % propre. Même si nous, en Europe, nous légiférons, nous encadrons, nous sommes très bons pour cela, nous n'allons pas imposer nos idées en Chine ou aux États-Unis, malheureusement. Des modèles très performants, très peu chers, c'est une réalité économique, derrière. Nous aurons peut-être une adoption de l'IA européenne au lieu des Chinoises. J'espère donc une IA verte au service de tout le monde.

La séance est suspendue de 17 heures 28 à 17 heures 31.

PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE DIPLOMATIQUE PAR L'ACADEMIE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE, PAR M. LAURENT BIGOT

Monsieur Laurent BIGOT

Bonjour à tous, je vais vous parler de la réserve diplomatique citoyenne qui est en projet. Son historique est assez simple, c'est une demande du Président de la République qui, lorsqu'il a assuré la clôture des États généraux de la diplomatie, a demandé à ce que le ministère se dote d'une réserve citoyenne, puisque nous sommes le dernier ministère régional à ne pas avoir de réserve citoyenne. Le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, police et gendarmerie, le ministère de l'Éducation nationale et d'autres en ont, mais pas le ministère des Affaires étrangères.

Avant le dispositif qui sera retenu, une précision. La réserve opérationnelle est sur le temps de travail et vous êtes indemnisés pour le temps que vous consacrez à la réserve. La réserve citoyenne, celle que nous aurons au ministère, est une réserve qui est sur volontariat et bénévolat, donc c'est en dehors du temps de travail et c'est non indemnisé. Cela peut être sur le temps de travail avec l'accord de l'employeur, bien évidemment.

Nous avons donc fait le choix de la réserve citoyenne. Cette réserve citoyenne sera rattachée à un dispositif juridique déjà existant, qui est la réserve civique, qui a été instaurée par une loi de 2017 et qui comprend des réserves thématiques. Il existe celle du ministère de la Défense, celle du ministère de l'Intérieur, celle du ministère de l'Éducation nationale, il existe la réserve citoyenne numérique. Notre idée est de faire de la réserve diplomatique citoyenne une des réserves thématiques de la réserve civique.

Pour les ambitions de cette réserve, nous avons identifié un certain nombre de blocs de missions. Le premier bloc de missions serait l'expertise et le regard croisé. L'idée est de faire appel à des personnes qui ont une expertise, soit que nous ne détenons pas au ministère, soit pour laquelle nous avons besoin d'un regard extérieur. Nous mobiliserions ces personnes pour organiser des briefings avec les différents services qui auraient besoin de ce regard, de cette expertise dans le cadre de l'agenda international des priorités de la démocratie française.

Le deuxième bloc de missions est la mission Plaidoyer, que les militaires appellent Rayonnement. L'idée de cette mission est d'identifier, dans différents milieux professionnels, des personnes avec lesquelles nous aurions des échanges privilégiés et qui pourraient relayer des informations sur la politique étrangère de la France et participer à une meilleure connaissance du fonctionnement du ministère des Affaires étrangères aussi, car les Français connaissent mal le fonctionnement de notre ministère et connaissent mal les missions qui sont assignées à ce ministère.

Le troisième bloc de missions est ce que nous appelons les missions de soutien. Ce serait donc un soutien au ministère pour l'organisation de grands événements internationaux, des sommets. Nous faisons déjà appel à nos collègues à titre volontaire lorsque nous avons besoin de forces supplémentaires pour les grands sommets, comme nous l'avons fait pour le sommet de la francophonie, le sommet de l'intelligence artificielle, puisque nous parlions d'intelligence artificielle lors de la précédente table ronde. L'idée est d'élargir le réservoir pour faire appel à des personnes qui ne soient pas nécessairement issues du ministère ni de la fonction publique, qu'ils puissent nous donner un coup de main. Pour les sommets internationaux, généralement, c'est pour faire des missions de liaisons avec les délégations étrangères et piloter lors de l'événement.

Il existe un autre aspect, dans le bloc de soutien, que nous souhaitons développer. C'est le fait d'assister notre centre de crise et de soutien dans la réponse téléphonique. Comme vous le savez, le CDCS, dès lors que survient une crise, ouvre une cellule de réponses téléphoniques qui fonctionne H24, 7 jours sur 7, qui est extrêmement consommatrice en personnels. Actuellement, elle fonctionne avec nos collègues qui travaillent au CDCS, plus nos collègues volontaires qui, après une journée de boulot généralement, viennent assurer un service de nuit ou viennent le week-end sur leur temps de repos. L'idée élargir le vivier. Nous avons aussi quelques volontaires de la Croix rouge qui viennent donner un coup de main sur ce type de mission. L'idée est d'élargir le vivier pour avoir des réservistes issus de différents milieux professionnels. Cela peut-être des étudiants ou des retraités, qui peuvent nous donner un coup de main dans la réponse téléphonique. Ce serait un vivier que nous fidéliserions puisque, pour participer à cette mission, il faut quand même être formé sur le logiciel qui permet d'enregistrer les appels et d'assurer le suivi informatique. C'est une formation qui dure généralement deux ou trois heures. L'idée, une fois que nous avons formé quelqu'un, est de le fidéliser. Surtout, au fil des pratiques de la réponse téléphonique, on devient de plus en plus efficace dans cette mission.

Dans le quatrième bloc de missions, nous ferions appel à des réservistes pour assurer les missions de mentorat. Nous avons deux programmes qui mobilisent des mentors. Le premier programme est que nous avons un accord de partenariat avec l'association La Cordée. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas La Cordée, c'est une association qui facilite l'accès aux métiers du service public à des populations étudiantes qui en sont assez éloignées. Par ces programmes-là, nous promouvons la diversité au sein du service public. Nous avons donc un partenariat avec La Cordée et le ministère a fourni l'année dernière, sur une base de volontariat, 85 de nos collègues en tant que mentors qui vont chacun accompagner un étudiant pendant un an pour faire des partages d'expériences ou donner des conseils sur la rédaction de lettres de motivation, de recherches de stages et puis aussi d'accompagner dans ces stratégies nos recherches d'emploi dans le cadre de la fonction publique. C'est le premier aspect sur lequel nous avons besoin de mentors.

Depuis cette année, nous avons un nouveau programme. Il existe déjà depuis cinq ans, il s'appelle l'Académie diplomatique d'été, mais pour laquelle nous avons décidé désormais d'attribuer un mentor à chaque alumni de l'Académie diplomatique d'été pendant un an. Chaque promotion compte à peu près une centaine d'étudiants et lycéens, donc nous mobilisons une centaine de mentors qui accompagnent chaque alumni pendant un an. C'est du mentorat classique avec partage d'expériences, accompagner l'alumni dans la rédaction de CV et lettres de motivation, dans la recherche de stage et nous le faisons participer aussi, dans la mesure du possible, à des événements professionnels.

Le cinquième et dernier bloc de missions auquel nous allons consacrer la réserve est la lutte informationnelle. Le ministère s'est doté d'une stratégie de lutte informationnelle qui est pilotée par la Direction de la Communication et de la presse. Dans ce cadre-là, nos collègues de la Direction de la Communication et de la presse nous ont demandé d'identifier des réservistes qui pourraient être des relais dans le cadre de cette lutte informationnelle, puisque l'idée de l'impact de cette lutte est qu'il faut que nous ayons un grand nombre de relais sur la toile. Cette mission, qui est la dernière mission que nous avons décidé d'ajouter à la réserve diplomatique citoyenne, est en cours d'expérimentation.

À propos des expérimentations, nous avons conduit des expérimentations sur pratiquement tous les blocs de mission que je vous ai cités et sur la lutte informationnelle qui est en cours puisque nous avons mené des expérimentations sur le volet expertise. Nous avons organisé des briefings sur différents sujets avec différentes directions du ministère. Nous sommes en train d'identifier, dans le cadre du plaidoyer, des personnes qui pourraient relayer les positions du ministère en expliquant un peu mieux la politique étrangère française. Nous avons expérimenté le bloc de mission de soutien, lors de la Fabrique de la diplomatie, en mobilisant plus de 200 bénévoles qui ont préfiguré ce que seraient les réservistes dans ce cadre de grands événements.

200 bénévoles, c'est un relais assez important et d'ailleurs, sans ces bénévoles que nous avons labellisés réservistes dans le cadre de notre expérimentation, la Fabrique de la diplomatie n'aurait pas pu se tenir. Ils ont assuré l'accueil et toutes les missions qui sont absolument nécessaires pour un événement grand public. Je vous rappelle que nous avons accueilli sur le site de la Sorbonne Nouvelle, 20 000 personnes sur deux jours. Pour vous donner un ordre d'idées et de comparaisons, les journées du patrimoine quai d'Orsay, le week-end de deux jours, nous avions 7 000 personnes.

Le volet mentorat est en expérimentation depuis un petit bout de temps, puisque nous entrons dans la troisième année du partenariat que nous avons avec La Cordée. Le mentorat pour l'Académie diplomatique d'été a été mis en place courant septembre. Nous avons identifié une centaine de mentors qui ne sont pas que des collègues. Nous avons aussi fait appel à des personnes qui s'étaient déjà spontanément présentées comme candidates à la réserve diplomatique. Nous leur avons dit que s'ils voulaient participer à l'expérience, nous cherchions des mentors. Sur la centaine de mentors, nous avons identifié 22 personnes qui s'étaient portées spontanément candidates à la réserve et que nous « employons » à titre de mentors.

Maintenant, quelle est la prochaine étape ? Je vous le disais, nous allons nous raccrocher à un dispositif législatif existant, qui est la réserve civique instaurée par la loi 2017. Il faut un texte législatif. Inutile de vous dire que le contexte politique depuis un peu plus d'un an ne nous rend pas la tâche facile, parce que trouver un créneau et faire voter ce texte, qui pourtant serait assez court, pour l'instant, nous ne l'avons pas trouvé. Nous sommes toujours en mode de préfiguration. Il existe une proposition de loi et nous allons probablement la faire porter par un parlementaire représentant des Français de l'étranger. C'est probablement la solution la plus simple. Il faut donc identifier la niche parlementaire et d'après les contacts que nous avons eu avec les différents groupes parlementaires, il n'existe pas de sujet d'opposition sur ce projet-là.

A priori, chaque groupe politique est assez favorable à l'instauration d'une réserve diplomatique citoyenne. Sous réserve que nous ayons un texte législatif qui soit adopté par le parlement, nous avions, avant la chute du Gouvernement Bayrou, identifié une niche parlementaire en décembre.

Je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui, c'est trop tôt pour savoir si ce créneau sera confirmé ou pas, mais à l'issue du texte législatif qui sera adopté, nous aurons une autre procédure qui est un décret d'application au Conseil d'État. Il faut un décret d'application au Conseil d'État pour désigner l'Académie diplomatique et consulaire comme autorité de gestion de la réserve diplomatique citoyenne, puisqu'effectivement, la réserve diplomatique citoyenne sera gérée par l'Académie diplomatique et consulaire. Comme dans le dispositif 2017 l'autorité de gestion par défaut est la Direction de la Vie associative, de l'éducation populaire et des sports du ministère de la Jeunesse et des Sports, nous devons modifier ce dispositif.

Tout cela pour vous dire qu'au mieux, le dispositif juridique sera complété, je pense, d'ici la fin de 2026. Au mieux, ce sera la fin du premier semestre de 2026, mais ce qui paraît le plus probable, c'est plutôt de se mettre sur un calendrier d'ici la fin 2026. Cela ne nous empêche pas de poursuivre nos expérimentations, de travailler sur l'opérationnalisation de la réserve et cela ne nous empêche pas de recueillir des candidatures.

Nous vous ferons circuler un lien que vous pourrez diffuser puisque nous avons créé sur le site demarches-simplifiees.fr, une démarche qui permet à toute personne qui souhaiterait être candidate à la réserve diplomatique citoyenne, de d'ores et déjà déposer sa candidature. Bien sûr, nous demandons des renseignements classiques d'état civil, un extrait de casier judiciaire, un CV, des expertises diverses et variées et nous demandons la motivation qui pousse cette personne à se porter candidat. Sous réserve que le test législatif soit adopté dans les termes que nous souhaiterions, la réserve diplomatique citoyenne sera ouverte à toute personne de nationalité française ou ressortissante d'un pays membre de l'Union européenne. C'est une condition un peu plus respective que le dispositif de 2017 de la réserve civique, puisque la réserve civique, aujourd'hui, est ouverte aux ressortissants étrangers qui séjournent régulièrement sur le territoire national. Nous avons pris le critère de nationalité du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et nous l'avons dupliqué pour la réserve. Il faut donc la nationalité française ou être ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne. Nous avons aussi un autre critère plus restrictif que la réserve civique, puisque la réserve civique est ouverte à toute personne à partir de 16 ans. Nous l'avons, nous, limité à partir de 18 ans. Nous ne recrutons que des personnes majeures. Aussi, bien évidemment, nous passerons au crible, une enquête administrative sera faite, comme nous le faisons de manière quotidienne pour toute personne qui accède aux différents sites du ministère. Là, nous passons au crible sur les différents fichiers de police et gendarmerie les personnes qui seront candidates, en plus de leur extrait de casier judiciaire. Voilà pour les conditions, sous réserve que le Parlement les adopte. En tout cas, c'est telles quelles que nous souhaitons qu'elles soient adoptées. Elles sont légèrement plus respectives que le dispositif actuel de réserve civique.

L'idée est aussi, pour l'instant, de recruter des réservistes sur le territoire national. Quid de l'étranger puisque vous êtes quand même concernés ? Dans un premier temps, nous allons laisser l'initiative à nos postes de créer, dans le pays de résidence, un réservoir de réservistes, sans l'imposer à tous nos postes parce que, comme vous le savez, nous leur imposons tellement de choses. Pour les postes qui ont peu d'effectifs, c'est quand même un sacré boulot de constituer une base de données de réservistes, d'animer cette communauté, de leur confier des missions. Ce que nous pourrions d'ores et déjà faire, c'est considérer que n'importe quel chef d'îlot est un réserviste.

Nous avons déjà beaucoup de compatriotes qui, en poste, sont potentiellement, sont peut-être déjà, des réservistes. Ils contribuent au fonctionnement du ministère et aux missions du ministère et ils sont réservistes sans le savoir. Nous pourrions, de facto, considérer, sauf proposition des intéressés, qu'au moins toutes les personnes qui assument ces fonctions de chef d'îlot puissent être considérées comme des réservistes. Dans un premier temps, pour ce qui est du futur dans les postes, nous laissons l'initiative à nos postes de façon à ce que, pour ceux qui veulent se lancer là-dedans, cela fonctionne et ne soit pas perçu comme une contrainte supplémentaire.

Jean-Noël BARROT est très bien placé pour le savoir parce qu'il était secrétaire d'État au numérique dans ses précédentes fonctions et il nous disait que la réserve numérique citoyenne a échoué, même si elle était limitée au territoire national, parce qu'il ne s'était pas doté des moyens nécessaires pour animer cette communauté. Cela nécessite pas mal de personnes, de temps et d'argent. Pour vous donner une petite idée, notre ambition est d'avoir un vivier sur le territoire national d'un millier de réservistes. La marine nationale, qui est probablement la réserve citoyenne qui fonctionne le mieux, a 400 réservistes. Ils ont 8 ETP sur le territoire national pour gérer ces réservistes. Ces huit ETP ne gèrent que la partie administrative et la partie événementielle, parce que la partie mission est gérée par chaque unité de la marine en direct avec les réservistes qui y sont rattachés. Cela veut dire qu'il faut que ce ministère se dote d'une équipe qui puisse animer cette communauté de réservistes de façon à ce que nous ayons de la diffusion d'informations, que nous puissions identifier les profils qui correspondent aux besoins du ministère et surtout que nous leur confions des missions. Les réserves qui fonctionnent le moins bien se heurtent au même écueil, c'est qu'elles ont des viviers est important, mais seulement 5 à 10 % de ces viviers sont régulièrement mobilisés. Cela crée de la démotivation et ce n'est quand même pas notre ambition.

Nous avons beaucoup de défis à relever. Nous avons un calendrier qui, malheureusement, n'est pas très précis, mais cela ne dépend pas de nous, cela dépend du contexte politique. Nous avons identifié tous les blocs de missions, l'autorité de gestion qui sera l'Académie diplomatique et consulaire, et nous aurons une différenciation sur le territoire national et sur nos postes où cela sera sur la base du volontariat dans un premier temps. Je pense qu'une fois que nous aurons un peu plus d'expérience dans la réserve diplomatique citoyenne en poste, pour les postes qui se seront portés volontaires pour constituer ces viviers-là, nous verrons dans quelle mesure nous pourrons généraliser.

Je vous remercie et je suis tout ouïe pour répondre à vos questions.

Échanges avec la salle

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller groupe Indépendants, démocrates et progressistes

C'est une excellente initiative, j'espère qu'elle trouvera la voie pour être rapidement formalisée et déployée.

Vous avez donné l'exemple des chefs d'îlot. Je suis conseiller des Français de l'étranger au conseil consulaire, nous sommes en situation de crise. Nous avons eu des difficultés comme élu à obtenir la liste des chefs d'îlot. Quand nous l'avons eue, nous l'avons passée en revue. Nous avons découvert des endroits où des personnes avaient déjà quitté le territoire, d'autres où ils n'étaient plus physiquement en capacité d'exercer la fonction. J'attire donc votre attention sur l'utilité de mises à jour fréquentes et de validation des aptitudes pour que la réserve soit capable de remplir les missions qui lui sont confiées.

Monsieur Avraham BENHAIM, élu conseiller groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Vous venez d'ouvrir une piste intéressante quand vous parlez des îlotiers et des îlots. J'appartiens à la Commission de la Sécurité des Français de l'étranger. Ce que nous rencontrons beaucoup dans les îlots, c'est que le statut de l'îlotier est bénévole, mais c'est un bénévole qui n'a aucune contrainte. C'est-à-dire que s'il s'absente, il est obligé d'en informer le consulat. Nous essayons de mettre des adjoints, mais quand le titulaire et l'adjoint sont en vacances au mois d'août, personne n'est présent dans l'îlot. Alors, l'idée d'une réserve citoyenne qui répondrait à d'autres critères que le simple bénévolat est très intéressante en termes de sécurité pour les Français de l'étranger, puisque nous la gérerions au niveau d'une mobilisation et d'un engagement, mais non plus comme un bénévolat où on n'a pas de compte à rendre et où rien ne cadre l'îlotier à part sa participation à quelques exercices consulaires de radio.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, élu conseiller groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci pour cette présentation très intéressante. Vous avez évoqué le centre de crise, peut-être que j'anticipe un petit peu, mais dans l'éventualité où les Français de l'étranger puissent s'engager dans la réserve diplomatique, serait-il imaginable que nous puissions intégrer cette cellule au centre de crise depuis l'étranger ?

Madame Ellen BOUVERET, élue conseillère groupe Écologie et solidarité

Merci beaucoup, Monsieur BIGOT, pour cette présentation. Je suis en Allemagne, à Munich, et je pense que nous aurions un vivier si, par exemple, nous ravivions les JDC.

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je suis Frédéric SCHAULI, du Luxembourg. J'avais vu un article sur France Diplomatie, début juillet, qui lançait la première promotion de cette réserve diplomatique citoyenne et j'avais noté un certain nombre de choses qui étaient intéressantes sur les objectifs de la réserve. J'avais noté aussi qui étaient les premiers réservistes du contingent expérimental. C'était des salariés du Quai d'Orsay. J'ai noté aussi des conseillers et conseillères des Français de l'étranger, des volontaires du service civique ayant servi à l'étranger, des retraités du Quai d'Orsay. Je voulais donc savoir si vous aviez une statistique par rapport à cela. Quand je l'avais vu au départ, je m'étais dit que c'était super intéressant, mais quand nous voyons les objectifs, nous nous disons que c'est une tâche qui est finalement à temps complet. C'est là où je voulais être un petit peu ambivalent entre l'opportunité de faire quelque chose qui me semblait être très intéressant et la tâche qui me semblait être très lourde. J'ai quelques interrogations par rapport à cela, merci.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, élue conseillère groupe Les Indépendants

Ma question est très précise. Je viens d'écouter que vous avez donné l'instruction aux postes d'ouvrir des listes de volontaires, que les chefs d'îlot seront automatiquement intégrés à cette liste de volontaires. Les conseillers des Français de l'étranger qui ne sont pas conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger seront-ils invités ? Pouvez préciser un petit peu tout cela ?

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOURT, élue conseillère groupe Indépendants, démocrates et progressistes

D'abord, je vais insister sur le point d'Ellen sur la JDC. Nous en parlons depuis 2021 et tous les ans on nous promet la restauration de la JDC, via numérique au minimum, en présentiel également.

On nous l'avait encore promis l'année dernière, cela ne s'est pas fait, malheureusement. Nous attendons et nous espérons qu'elle pourra être remise en place. Nous pensons que les moyens sont là. Cela se faisait et nous savons comment cela fonctionne.

La deuxième chose est que vous nous avez parlé de différents types de réserves citoyennes. Auriez-vous de la documentation qui puisse nous être transmise pour que, nous-mêmes, nous soyons bien informés et que nous puissions en faire la publicité ?

Monsieur Laurent BIGOT

L'enjeu de la mise à jour des listes d'îlotiers est le même que celui que nous avons sur la réserve, celui d'avoir des listes à jour, des personnes identifiées, de savoir quand elles sont disponibles. Cela nécessite beaucoup de boulot et surtout des agents qui sont dédiés à cela. Nous sommes parfaitement conscients de cette difficulté. Donner le statut de réservistes aux îlotiers, cela leur permettrait de signer une charte où ils s'engagent. Déjà, symboliquement, il existe engagement. C'est aussi une reconnaissance. Vous avez un statut, vous êtes réserviste. C'est important, car cela crée de l'engagement, le lien, le fait que l'on vous reconnaît un statut. Vous êtes réserviste, vous appartenez à la réserve citoyenne du ministère. J'étais il y a deux semaines à la rentrée des réservistes de la marine. Pour les nouveaux réservistes, ils organisent la remise d'un insigne. Je pense qu'il ne faut pas dévaloriser la partie symbolique, je trouve qu'elle crée de l'engagement et du lien, donc cela peut être tout à fait utile. Possiblement, la réserve pourrait resserrer ce lien et permettre de mieux cadrer l'exercice.

Les JDC sont un vaste sujet. Une toute nouvelle réflexion est pilotée en ce moment, en France, sur l'engagement. D'abord, le SGDSL pilote toute une réflexion sur la mobilisation des citoyens en cas de crise et la Direction de la Transformation publique pilote une réflexion sur tous les dispositifs d'engagement, depuis le plus jeune âge jusqu'à la retraite, retraite incluse. Je pense que ce serait logique que les JDC retrouvent de leur sens et de leur opérationnalité en poste. C'est probablement le premier rendez-vous d'engagement pour la nation. Cette réflexion est une commande passée sous le Gouvernement Bayrou, je ne sais pas ce qu'elle deviendra, mais l'idée est d'avoir un parcours d'engagement. La JDC est la première étape et il n'existe aucune raison que nos compatriotes à l'étranger ne soient pas concernés par cette première étape de l'engagement. Dans la cohérence de construire un parcours d'engagement, je pense que cette revendication est particulièrement légitime.

La réponse téléphonique en distanciel est tout à fait possible et cela se fait déjà sur le territoire national. Sous réserve de conditions de sécurité, c'est tout à fait envisageable et effectivement, cela élargirait le vivier de personnes qui ont une expertise en la matière. Quand vous avez déjà vécu une crise, inutile de vous dire que vous êtes plus efficace à prendre un Français en détresse au téléphone que quand vous n'en avez jamais vécu. C'est une possibilité que nous devons creuser avec la sécurité de la transmission parce que nous devons garantir la confidentialité des échanges. Tous les pays, y compris nos partenaires parfois, ne sont pas très fiables sur ces sujets-là. Il faut que nous fassions attention.

Vous reveniez sur la composition du premier contingent. Effectivement, Jean-Noël BARROT a lancé le premier contingent expérimental le 3 juillet dernier et dans ce contingent expérimental, nous avions regroupé des personnes qui avaient un lien juridique plus ou moins marqué avec le ministère, car pour conduire les expérimentations, il faut que nous sécurisions quand même un peu juridiquement. Nos collègues ont un lien évident, les retraités du ministère ont passé une convention avec l'Association des retraités, les alumnis de l'Académie diplomatique, pareil.

Nous n'avons pas encore de statistiques parce que nous sommes en train de regarder cela, mais le premier contingent du premier contingent, ce sont des alumnis de l'Académie diplomatique d'été, puisqu'ils sont près d'une centaine à s'être portés volontaires pour devenir réservistes. Nous sommes en train d'éplucher les candidatures, donc je n'ai pas de statistiques à vous donner.

Quant à la possibilité pour les conseillers des Français de l'étranger, je vous parlais de chefs d'îlots, mais en réalité, cela va beaucoup plus largement. Évidemment, les conseillers des Français de l'étranger ont naturellement vocation à être réservistes et font partie des premières cibles. C'est le premier cercle de réserviste que nous visons, bien évidemment.

Il est vrai que les missions, telles que je les ai décrites, vous pouvez vous dire que c'est un travail à temps plein, mais l'idée c'est que ponctuellement, nous fassions appel à des gens et d'avoir une base de données qui soit suffisamment précise pour connaître les disponibilités des gens et les mobiliser suivant leurs disponibilités. C'est pour cela que nous visons un réservoir d'à peu près un millier de réservistes. Effectivement, si nous voulons réaliser toutes ces émissions, si notre réservoir est trop étiqueté, nous n'y arriverons pas. C'est-à-dire que nous allons employer les gens en H24 et ce n'est pas l'objectif. Cela fait partie d'un des défis.

Ai-je répondu à toutes les questions ? Je crois que oui. Sur le site France Diplomatie, quand vous êtes sur la page de l'Académie diplomatique et consulaire, vous avez tous les programmes de l'Académie diplomatique et consulaire et vous avez une page dédiée à la réserve diplomatique. Il existe une adresse mail générique sur laquelle les gens peuvent écrire et une réponse automatique donne le lien d'inscription si vous voulez déposer une candidature. Nous vous ferons également circuler le lien d'inscription pour être candidats à la réserve diplomatique citoyenne. Bien évidemment, quand vous diffusez ce lien, il faut quand même préciser que nous attendons de finaliser le dispositif juridique et que nous avons quand même quelques incertitudes sur le calendrier. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, nous nous donnons rendez-vous en plénière à 14 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures 02.

JEUDI 16 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 14 heures 02 dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons faire un petit point d'ordre. Nous avons eu ce midi un bureau élargi pour faciliter le vote. Je ne sais pas si tu souhaites intervenir aussi. J'ai juste une mention par rapport à ce qui va être dit et complété. Nous allons vraiment faire assemblée. Pour une question de facilité, il faut vraiment que tout le monde soit au centre de la salle. Il y aura une exception qui sera acceptée, pour Marie-Christine HARITÇALDE, parce qu'elle est mieux installée à certains endroits. Je l'intégrerai et je ferai attention à sa présence. J'en ai parlé avec elle tout à l'heure. Je passe la parole à notre Secrétaire général.

Monsieur le Secrétaire général

Merci, Madame la Présidente. Bonjour. J'ai juste une petite annonce. Merci d'avoir complété l'information. Nous avions invité la RUNA, qui viendra demain midi. C'était ce midi, durant le bureau élargi. J'ai confirmé. Demain, vous aurez la Caisse nationale d'assurance vieillesse qui sera dans nos murs. Durant cet après-midi, lorsqu'il y aura des votes sur les résolutions, le secrétariat général sera amené à décompter les voix. Nous ne compterons que les voix des personnes présentes au moment où la Présidente dira qu'elle ouvre le vote. Merci au Secrétaire général de compter les votants. Nous compterons toutes les personnes qui seront à l'intérieur du carré. Les personnes qui seront temporairement en dehors du carré ne pourront pas être réintégrées, au risque de nous obliger à refaire les comptes 15 fois. L'idée c'est que les personnes puissent voter et que nous puissions les décompter.

Pour le décompte des votes, les personnes qui ont reçu procuration seront donc munies de leur procuration papier. Je vous invite, pour les personnes qui ont reçu des procurations, à aller les chercher auprès du secrétariat général. J'en profite pour vous dire qu'une procuration a été retirée aujourd'hui, celle de Monsieur CHATEAU-DUCLOS, parce qu'il nous a renvoyé une demande en disant qu'il déposerait la procuration. Or après vérification sa procuration n'a pas été déposée. Nous allons faire les affichages. Madame SAINT-DIZIER n'a donc pas la procuration de Monsieur CHATEAU-DUCLOS, qui est parti hier soir. J'en suis désolé. Nous avons fait le point des procurations. Il y a bien le mail nous disant qu'il enverrait la procuration, mais il ne nous l'a jamais déposée. Quand il est parti, nous n'avons pas eu la présence d'esprit de lui demander de le faire. Nous allons donc retirer la procuration. Vous aurez chacun un petit papier qu'il faudra brandir au moment des votes pour montrer que vous votez pour vous-mêmes et aussi pour la personne dont vous avez reçu le mandat. La discipline sera d'être là au moment du décompte des votes. Si vous êtes à l'extérieur du carré, votre voix ne sera pas comptée. Merci de ne pas faire le forcing en disant que vous votez, parce que sinon nous serons obligés de recommencer le décompte. Vous êtes nombreux, nous ne pouvons pas refaire 90 fois le vote, sinon nous allons perdre du temps. Après nous allons avoir le décompte des personnes qui prennent part au vote. Nous commencerons par les gens qui votent contre, puis les abstentions. S'il n'y a ni vote contre

ni abstention, le nombre de votants sera le nombre de personnes ayant voté pour. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

Mais j'insiste vraiment. Si vous êtes en dehors du carré au moment où la présidente dit : « Je demande au Secrétaire général de procéder au décompte des votants », merci de ne pas vous rasseoir dans le carré. Est-ce bien compris ? Je compte sur vous pour le transmettre, qui président à son groupe, qui président de commission à sa commission. Ainsi cela couvre l'ensemble des élus d'avoir cette discipline-là. Mis à part Madame ARISAL pour des raisons évidentes, dont la voix sera comptée où qu'elle s'assoie, les gens qui n'ont pas de problème particulier pour s'asseoir au centre du carré seront priés de bien vouloir respecter cette règle-là. Merci d'avance.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Madame la Présidente. Ce rapport de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires synthétise les travaux de notre commission. Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur travail et surtout l'ambiance studieuse, mais également conviviale. Je remercie également le secrétariat général qui nous a bien aidés lors de cette session. Merci à tout le monde. À travers les auditions et la résolution, ce rapport reste un état des lieux des défis majeurs auxquels sont confrontés les Français : protection des océans, gestion de crise sécuritaire, lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes. Trois enjeux clés vont structurer les échanges : l'urgence océanique. La commission s'est arrêtée sur les menaces pesant sur les écosystèmes marins, appelant à une réduction drastique de la surpêche et à la création d'aires marines. Il y a la sécurité des Français à l'étranger. Le retour d'expérience des élus de pays en crise a révélé la nécessité de renforcer la coordination entre consulats, corps diplomatique et élus. Il y a la protection des mineurs et des victimes de violence. Il a été mis en lien des outils innovants de prévention, tout en pointant le besoin d'harmoniser les protocoles de signalement et d'accompagnement.

Les résolutions et recommandations que nous allons vous proposer visent à améliorer la réactivité des postes diplomatiques en cas de crise, à développer les dispositifs de prévention dans les écoles des communautés expatriées, à renforcer les accès aux droits pour les victimes de violences à l'étranger. Ce rapport est un appel à l'action pour une protection plus efficace des Français de l'étranger dans un monde marqué par l'instabilité et les défis environnementaux. Nous allons donc commencer avec le premier rapport, le point sur la situation des océans et les risques suite au sommet de Nice, audition menée par Pierre et Aloïs GALLET, et le rapporteur est Aloïs GALLET. Je lui passe la parole.

Océans et risques associés

Monsieur Aloïs GALLET, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci beaucoup, Madame la Présidente, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, chères toutes, chers tous.

J'ai le plaisir de vous rapporter l'audition sur les océans et les risques associés. Le lundi 13 octobre, nous avons fait notre audition. C'est une double audition. Nous avons reçu Maxime DELISLE, cofondateur et co-directeur général de l'organisation SEASTEMIK, et Mathilde OLLIVIER, sénatrice des

Français de l'étranger. Je vais vous présenter succinctement et successivement les enseignements tirés de ces deux personnes auditionnées.

Nous allons commencer par SEASTEMIK. Maxime DELISLE a de multiples casquettes, mais c'est un homme de la mer, un ancien marin, auteur. Il est le fondateur et le directeur de SEASTEMIK. Pour débuter son audition, il a commencé avec une citation en disant ceci :

« Si les océans meurent, nous mourrons tous. L'humanité ne peut survivre sur cette planète avec un océan mourant. »

SEASTEMIK est une organisation qui s'est donné pour mission de repeupler l'océan en encourageant la sortie des élevages intensifs de poissons et la promotion d'une alimentation végétale et océanique soutenable.

Nous avons fait un bilan des pressions sur les océans, options en tout genre, changement climatique, surexploitation de la mer, surpêche, surconsommation et ambition de croissance du secteur de l'aquaculture. Ce sont de sérieuses menaces pour les écosystèmes et pour le secteur de la pêche lui-même. Face à l'urgence, il faut repeupler les océans. C'est ce que nous disait Maxime DELISLE. Il faut notamment « dépoissonner » notre alimentation. En France, atteindre un niveau soutenable de consommation de poisson impliquerait de diviser par trois la consommation individuelle.

Nous avons ensuite parlé en profondeur de l'aquaculture, avec un focus sur le saumon. Pour SEASTEMIK, l'aquaculture est un peu l'angle mort de la protection des océans. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, l'aquaculture est une pratique qui consiste à élever des poissons dans des fermes dédiées. Ce peut être en mer ou ce peut être à terre. C'est un élevage intensif. Dans le cas du saumon, poisson préféré des Français, c'est une technique qui implique plusieurs choses. Le saumon est un poisson carnivore. Pour faire de l'élevage, il faut donc aller en mer pêcher du poisson sauvage afin de nourrir en ferme le saumon d'élevage. Il y a donc un important sujet de soutenabilité avec l'aquaculture dont j'ai mentionné que les ambitions de croissance étaient très importantes. L'aquaculture n'est pas un petit sujet, c'est presque la moitié de la production.

Il nous a également dit que ces fermes « usines », aquacoles, étaient qualifiées de fausse solution par plusieurs experts et que la technologie n'était pas maîtrisée. Naturellement, au nom du principe de précaution, SEASTEMIK soutient la récente proposition de loi demandant un moratoire sur les projets de fermes aquacoles de saumon en circuit fermé.

Ensuite nous avons abordé avec SEASTEMIK le pouvoir de la sensibilisation du public, notamment celle du consommateur. Maxime DELISLE nous a notamment indiqué que parmi les différents leviers pour toucher les consommateurs, celui de l'impact sur la santé humaine était à son sens le plus efficace.

Pour finir sur une note positive lors de notre audition, SEASTEMIK a confirmé que les océans étaient des écosystèmes particulièrement résilients. Lorsque des mesures de protection strictes sont adoptées et respectées, notamment par des aires marines protégées, la biodiversité se régénère assez rapidement.

Je vais vous parler maintenant de la deuxième partie de l'audition, qui était avec Mathilde OLLIVIER, sénatrice des Français de l'étranger. Nous avons reçu Mathilde OLLIVIER parce qu'elle a présenté au mois de mars un projet de loi visant à renforcer la protection des écosystèmes et des écosystèmes marinier. Mathilde OLLIVIER a également dressé ce constat et a rappelé les différentes pressions pesant sur les océans (surpêche), notamment le changement climatique.

L'autre jour, nous avons eu l'intervention de Valérie MASSON-DELMOTTE, qui nous a expliqué en quoi le problème était important pour les océans. À la fois les océans se réchauffent sous l'effet du changement climatique, mais en plus ils s'acidifient. En effet, les océans absorbent beaucoup de CO₂, ce qui augmente leur acidité. À cause de toutes ces pressions, le GIEC a déclaré dans un de ses rapports que c'est aujourd'hui 60 % des pêches mondiales qui sont déclarées à haut risque.

Nous avons ensuite fait un point avec Mathilde OLLIVIER sur la place centrale de la France dans l'économie de l'océan, avec la deuxième zone économique exclusive au monde, avec plus de 10 millions de km². La France a donc une responsabilité majeure.

Puis nous sommes revenus sur le sommet de l'ONU sur les océans, ce qu'on appelle l'UNOC 3, qui a été organisé à Nice du 9 au 13 juin 2025. Il y était notamment question du traité international sur la haute mer, qu'on appelle BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*). Ce traité est désormais ratifié par 60 pays et c'est une bonne nouvelle. Il prévoit la création d'aires marines en zone protégée couvrant 30 % des zones internationales. Ce sont les 30 % qu'il faut retenir.

Mathilde nous disait que ce sommet de Nice était une occasion rare et précieuse d'avancer sur la protection des océans, notamment au moyen des aires marines protégées. Elle nous l'a présenté et expliqué un peu plus en détail. Le texte proposait de renforcer la protection des océans au moyen des aires marines protégées. L'idée est que la France est engagée sur la scène internationale et engagée sur l'objectif de 30 % d'aires marines protégées. Mais la protection effective reste, de l'avis de spécialistes, bien en deçà. Pour aligner les ambitions internationales avec la protection effective, le texte vise la création d'un objectif de 10 % d'aires marines protégées en zone de protection stricte, sans aucune activité de pêche ou de ligne d'exploration.

Nous avons ensuite parlé de l'esprit de la proposition de loi. Mathilde OLLIVIER nous a expliqué que présidait au cœur de ce texte l'idée de concilier à la fois la protection des écosystèmes et la justice sociale, notamment pour les pêcheurs artisans, les petits pêcheurs. Les zones de protection fonctionnent bien. Quand elles sont mises en place et quand elles sont respectées, les populations de poissons se reconstituent rapidement. Aux abords de ces zones, la pêche artisanale va être autorisée aux abords de la zone. Elle est facilitée face à ce qu'on appelle un état de débordement. Des poissons reviennent beaucoup plus facilement vers les pêcheurs. Il y a donc bien des effets positifs pour cette pêche.

Un autre aspect de la proposition de loi visait à l'interdiction des grands navires de pêche (les grands navires de pêche sont ceux qui font plus de 25 m) dans la zone côtière (la zone des 12 milles marins). Il y avait également un volet sur le chalutage de fond, pratique assez dévastatrice que vous connaissez peut-être.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la PPM. Malgré ces objectifs clairs, simples et efficaces, malgré le contexte de l'UNOC 3, malgré un timing favorable entre l'UNOC et la PPM, le texte a été rejeté au Sénat le 12 juin 2025. La sénatrice nous a expliqué que c'était un vote sans surprise, avec des réticences de la droite sénatoriale ainsi que du Gouvernement, tous deux à l'origine du rejet. Elle expliquait qu'il y avait une forte influence du secteur historique de la pêche industrielle dans la gouvernance actuelle de la pêche en mer. Il est pourtant clair que ce type de pêches agrave la détérioration des océans. Elle n'est d'ailleurs viable qu'au travers de subventions massives. Il n'y a donc peut-être plus de raisons de tergiverser.

En matière de protection des océans, il y a une nécessité d'aligner les ambitions nationales avec les engagements internationaux déjà pris par la France. Cet alignement renforcerait à nouveau la résilience des océans, la crédibilité diplomatique française et la pérennité du secteur économique.

Nos échanges ont enfin porté sur les enjeux de subventions, de quotas et de renouvellement générationnel dans la pêche avec en toile de fond cette question assez simple. Comment nous assurer que nous disposons à l'avenir à la fois de poissons et de pêcheurs ?

Il a paru à notre commission que la bonne information des élus des Français de l'étranger (vous-mêmes) combinée à votre capacité à échanger avec les sénateurs des différentes sensibilités politiques pourrait avoir des conséquences positives pour ce dossier. La commission s'est accordée sur la nécessité de poursuivre les validations. Des discussions internes sont organisées pour soutenir les objectifs de la sénatrice en matière de protection marine et d'envisager de nouvelles auditions et des événements de sensibilisation. Je vous remercie.

L'assistance applaudit.

Échanges avec la salle

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je voulais vous remercier d'aborder ce sujet. Pour la prochaine mandature, je pense que nous aurons tous compris que le développement durable est un sujet transversal (nous parlerons de l'intelligence artificielle plus tard). Le développement durable est lié au commerce extérieur. Le développement durable a un impact sur la sécurité. Il y a le développement durable par l'enseignement. Il y a une fiscalité par le développement durable. Là, vous le prouvez avec votre travail sur ce sujet. Certains pourront dire que c'est votre commission, mais c'est finalement un sujet transversal. Je vais bien lire votre rapport de restitution parce que cela m'intéresse. En même temps, cela aide les commissions à travailler plus ensemble sur un sujet transversal. Il y en aura d'autres. Nous en avons dégagé d'autres dans notre mandature. Travaillons dans ce sens-là. Je laisserai les présidents de commissions discuter, mais plus on en parle, mieux c'est.

L'assistance applaudit.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, c'est effectivement transversal. Je vais ensuite passer la parole à notre rapporteur Thierry CONSIGNY sur l'audition concernant l'indemnisation des victimes d'infraction à l'étranger.

Indemnisation des victimes d'infraction à l'étranger

Monsieur Thierry CONSIGNY, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Bonjour, mes chers collègues. Vous êtes tous certainement très actifs dans des organismes locaux. Combien de fois avons-nous eu le cas de quelqu'un ayant un accident de la route ? C'était récemment le cas au Vietnam, à Bangkok, avec un chauffard sans permis ou sans assurance.

Ou quelqu'un sur le port de Beyrouth qui perd un proche, dont l'appartement explose et qui porte des séquelles à la fois corporelles et psychologiques ? Ou alors tout simplement quelqu'un qui, après un attentat terroriste, est paraplégique et a besoin d'une assistance à personne ?

La première réaction souvent, bien sûr, c'est de faire appel à l'OLES. Du point de vue de l'ambassade, on peut effectivement avoir un bâtiment ou autre chose, mais c'est assez limité. Ce que nous ne savons pas, c'est qu'il existe ce qu'on appelle le fonds de garantie des victimes. Ce fonds de garantie des victimes, qui s'adresse aussi aux Français de l'étranger, qu'est-ce que c'est ? Chaque fois que vous prenez une assurance en France, 6,20 euros sont payés à ce fonds de garantie. Cela veut dire qu'il y a en France un budget de 750 millions d'euros qui va pour l'indemnisation des victimes. Bien sûr, il y a des assurances. Mais que se passe-t-il quand il n'y a pas d'assurance ou quand l'assurance est défaillante ? Ce fonds de garantie des victimes fonctionne avec le CIVI, qui est en place dans chaque tribunal de grande instance. À Paris, pour le CIVI Paris, il suffit de remplir un formulaire de quatre pages. Sur la base de ce formulaire de quatre pages, vous pouvez faire une demande. Son acceptation peut prendre quelques mois s'il s'agit d'un acte dans une nomenclature. Si le financement est insuffisant, il existe d'autres procédures qui sont plus longues.

Ce que nous retenons de cet entretien avec le CIVI, mais aussi avec la déléguée interministérielle aux victimes, Madame Alexandra LOUIS, c'est que les Français de l'étranger représentent aujourd'hui peu de cas. Je crois que c'est plutôt par méconnaissance. Ils ont trouvé un cas. Nous vous donnons des statistiques. On s'aperçoit que ce qui est le plus urgent quand on est à l'étranger et que quelque chose se passe, c'est l'accompagnement des victimes. Parfois la victime est tellement désorientée qu'elle n'a pas le courage ou la possibilité de faire ces démarches. L'accompagnement est utile, bien sûr. Il peut s'agir d'OS locales. On pourrait diriger certaines associations dont on a connaissance. Mais il manque aussi localement des associations positionnées dans l'assistance aux victimes et qui pourraient recommander de prendre un avocat. Il ne s'agit pas de prendre un avocat qui fait les divorces. Il faut être en rapport avec des avocats dont le travail porte sur les accidents, des services corporels. C'est aussi le cas pour les drames de violence intrafamiliale ou de viols. Je vous invite donc à lire attentivement la présentation que nous avons faite de la CIVI de Paris, mais aussi de la DIAV (délégation interministérielle à l'aide aux victimes). Il faut savoir que tout Français de l'étranger peut avoir accès à nos services. J'espère qu'il y en aura de moins en moins, mais il faut savoir que cela existe.

Nous avons mis en exergue ce qu'on appelle les points saillants. C'est l'alinéa 8 que vous trouverez dans le rapport. Je vous l'ai dit, c'est l'accompagnement des victimes, l'accompagnement de la situation traumatique, quelque chose qui est trop souvent laissé pour compte, surtout en cas de problème de viol à l'étranger. Il y a des problèmes d'isolement géographique. Il y a le choix d'un avocat spécialisé, l'accessibilité. On parle d'un guichet unique pour toutes les victimes, un guichet unique qui va être représenté très rapidement par le consulat.

Du point de vue de l'information, il faut savoir que le DIAV, avec l'aide du MEAE, ont publié une édition d'un guide des victimes. Il y a beaucoup de fiches en lien avec l'actualité. Nous espérons que ce guide sera diffusé le plus largement possible. On pointe l'importance de la reconnaissance des victimes et de

leur accompagnement global. Il y a un guide, mais il faudra aussi des formations. Nous avons mis l'accent sur les formations. Nous ne sommes pas habitués nous-mêmes à l'accompagnement des victimes. Or c'est quelque chose qui peut arriver souvent. Parfois, on a tellement de charge mentale à venir en aide à des victimes que les élus ou les sauveteurs peuvent aussi être heurtés profondément. Il y a aussi la collaboration, le renforcement des liens entre les acteurs. Il y a ce que j'ai noté, le CIVI, mais aussi le fonds de garantie.

Voilà ce que nous voulions vous communiquer sur cette importante partie, concernant souvent des gens démunis, qui ont souvent affaire à beaucoup de moyens financiers à mettre en œuvre. Il y a cette nouvelle voie d'action que nous avons créée avec le CIVI et la déléguée ministérielle. S'ajoute un petit chapitre pour aller en procès. De fait, il faut avoir de l'argent. Parfois l'argent n'est pas là et il faut se servir de l'aide juridictionnelle. Cela tombe bien. Nous avons quelqu'un à Paris. Il faudrait aussi que nous puissions bien nous connecter ici même en interne pour que l'aide juridictionnelle fonctionne. Je vous remercie de votre attention.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Thierry. Je vais demander à Thierry et à Aloïs de céder leurs places à Cécile et Nadia. Nous allons passer à la partie concernant des situations de crise dans le monde, avec dans un premier temps le retour d'expérience d'élus que nous avons rencontrés comme à chaque session. Ce sera Nadia qui en parlera. Ensuite, nous vous ferons un point sur la rencontre avec le directeur de la cellule de crise. À l'issue de ces présentations, nous avons une résolution à vous proposer. Nadia, je te laisse commencer. Ensuite, ce sera Cécile.

Situation de crise dans le monde : retours des élus

Madame Nadia CHAYA, élue conseillère à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Madame la Présidente.

À chaque session, la commission de la sécurité auditionne les élus qui sont établis dans des pays en crise. Tous ces échanges réguliers nous permettent d'évaluer la mise en œuvre des dispositifs de sécurité, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain, de formuler des recommandations à l'intention du MEAE.

Pour cette session, la commission a entendu :

- Monsieur Franck FERRARI en Russie,
- Monsieur David FRANCK en Ukraine,
- Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU en Israël et en territoire palestinien,
- Monsieur Florian BOHEME au Cambodge,
- Monsieur Jean-Hervé FRASLIN à Madagascar.

Pour l'Ukraine, Monsieur David FRANCK a rappelé que les Français présents sur le territoire ont souvent procédé eux-mêmes à leur évacuation, faute d'un plan d'évacuation qui a été demandé à plusieurs reprises par l'élu et qu'il n'a jamais vu. Ils ont aussi demandé une liste d'immatriculations qui n'a toujours pas été établie pour anticiper un départ en urgence. Monsieur FRANCK a également sollicité l'organisation d'une formation aux premiers secours. C'est resté sans réponse. Il a souligné le retrait du Premier conseiller. Par contre, le poste reste fonctionnel avec le consul et les autres

responsables. Les pôles de rassemblement ne sont pas communiqués aux élus, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays. Les échanges sont facilités par WhatsApp entre le consul et l'élu.

En Russie, Monsieur Franck FERRARI nous a expliqué que la communauté comptait environ 2 600 ressortissants, bien que la France ait officiellement recommandé le départ tous ses concitoyens. Les structures consulaires sont réduites, avec absence de consul et de consul adjoint.

La gestion des situations locales repose sur les élus et les associations. Le lycée français continue pourtant de fonctionner.

Pour le Cambodge, Monsieur Florien BOHEME nous a expliqué qu'un conflit frontalier opposait actuellement le Cambodge à la Thaïlande, autour de zones délimitées historiquement par des cartes coloniales françaises. Les États-Unis et la Chine participent aux discussions de cette cellule tandis que la France reste en marge. Les conséquences humanitaires sont importantes : 200 000 déplacés internes, un million de Cambodgiens rapatriés de Thaïlande, ce qui crée de fortes tensions sur les infrastructures locales. Les Français ne sont pas directement touchés, le conflit se déroulant loin des zones de résidence. Seuls 10 Français ont quitté la zone par le consulat. Les ambassades de France au Cambodge et en Thaïlande ont travaillé en étroite coordination pour tous leurs communiqués. C'est à souligner comme un exemple de bonne pratique. Un travail de mise à jour des outils de gestion de crise est en cours. Le communiqué déconseillant les voyages au Cambodge a entraîné des conséquences économiques notables. Les frontières demeurent fermées. Une seule déclaration du Président de la République.

À Madagascar, Monsieur Hervé FRASLIN nous a expliqué que la situation s'est dégradée à la suite d'un mouvement de jeunes revendiquant une amélioration de leur quotidien (accès à l'électricité, à l'eau). Un point important, l'exfiltration du président malgache à bord d'un avion français et la déclaration du préfet évoquant une possible intervention française ont été mal perçues par la population. Il y a des explications, mais nos compatriotes expriment aujourd'hui des inquiétudes croissantes sur leur sécurité. Le système d'îlots fonctionne difficilement. Plusieurs consuls honoraires ont quitté le territoire. Trois chefs d'îlots sur 12 sont partis et n'ont pas été remplacés. Il y a une difficulté pour les chefs d'îlots pour communiquer, vu qu'ils ont eu uniquement les listes de compatriotes avec des adresses mail. La liste des chefs d'îlots longtemps attendue n'a été transmise que récemment. Monsieur FRASLIN recommande de revoir le dispositif pour instaurer des chefs d'îlots dans chaque zone et des suppléants afin d'assurer la continuité de l'assistance en cas d'absence des chefs d'îlots.

En Israël et dans les territoires palestiniens, Madame Daphna POZLANSKI-BENHAMOU a souligné la réactivité initiale du consulat au lendemain de l'attaque iranienne. Elle est diffusée via les conseils aux voyageurs à l'ensemble des Français, ainsi qu'aux chefs d'îlots. Il y a eu une ouverture immédiate du centre de crise et 100 agents du MEAE ont été déployés en renfort. Cependant, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés, tel le centre d'appels au centre de crise, empêchant les compatriotes d'obtenir une réponse, le manque de communication et d'empathie, des difficultés d'accès aux informations. Sur 250 000 Français présents dans la zone, il n'y en a que 69 000 inscrits au registre. Les cas médicaux graves ont été évacués par avion. Les ressortissants ont bénéficié d'une aide d'urgence, financière, médicale, psychologique et en logement. Les XXX (incompris 0 :32 :59) payés par Madame Daphna se sont avérés très utiles pour la circulation rapide de l'information.

En conclusion et en recommandations, les auditions ont mis en lumière plusieurs points communs :

- une communication inégale entre le consulat et les élus,
- la fragilité du dispositif d'îlots, souvent sous-dimensionnés ou mal actualisés,
- le besoin de formation et de coordination des élus et des chefs d'îlots,

- l'importance des outils numériques.

La commission de la sécurité recommande cinq points :

- la mise à jour systématique des listes d'îlots et la désignation de suppléants,
- la diffusion aux élus de plans d'évacuation et points de ralliement,
- l'organisation de formations aux premiers secours et de formations en gestion de crise pour les élus et les chefs d'îlots,
- le renforcement de la communication entre postes consulaires et représentants élus,
- le maintien des dispositifs d'urgence dans les zones où la présence française reste significative malgré le contexte.

Merci.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Nadia. Nous allons enchaîner avec Cécile sur l'audition avec le directeur de la cellule de crise, Monsieur LALLIOT.

Situation de crise dans le monde : rencontre avec le directeur du Centre de Crise et de Soutien (CdCS)

Madame Cécile LAVERGNE, élue conseillère à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Madame la Présidente. Nous allons essayer d'être brefs. Nous avons auditionné le directeur du Centre de Crise et de Soutien, Monsieur LALLIOT, en essayant de faire écho à ces restitutions. Il a rapidement présenté les actualisations des derniers six mois des missions du centre, notamment l'ensemble d'outils et de dispositifs essentiels pour la protection de l'information des Français à l'étranger. Cette présentation a donné lieu à un échange très constructif sur la gestion des crises récentes, évoquées notamment quand il a été auditionné. Mais cela permet aussi de mettre en lumière plusieurs éléments essentiels de ce dispositif que je vais rappeler immédiatement.

Il a d'abord rappelé le rôle central du site français d'aide aux voyageurs, qui est fortement utilisé et qui est unique au monde par son ampleur et sa fiabilité. Il est actualisé plusieurs centaines de fois par an. Il couvre 193 pays et combine une liste de risques avec des cartes interactives. Un chiffre parle de lui-même : 22 millions de pages consultées chaque année, soit la moitié du trafic du site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Autre dispositif fondamental sur lequel nous voulions insister dans cette audition : le fil d'Ariane, qui n'est pas encore assez utilisé. Vous le savez, c'est cet outil qui permet aux voyageurs français inscrits de recevoir en temps réel les alertes de sécurité par SMS. D'ailleurs, c'est à utiliser pour nous-mêmes, élus, quand nous allons d'un pays à l'autre. Cet outil potentiellement vital est sous-utilisé. Par exemple, sur Madagascar, seuls 1 500 Français se sont inscrits sur le fil d'Ariane alors qu'il y en a 15 000 enregistrés au registre. Les causes sont multiples, notamment la résistance à partager des données personnelles et des difficultés techniques liées à l'identification numérique. Mais, bonne nouvelle, le

centre de crise est en train de mettre en œuvre un moyen pour faciliter sa description. L'adaptation devrait donc avoir lieu d'ici peu.

Le directeur a également évoqué le rôle croissant du centre de crise auprès des entreprises françaises. Il les aide à s'installer dans des lieux sensibles, mais aussi organise des sessions d'informations par pays et des exercices de simulation de crise.

Sur le plan opérationnel, il a souhaité rappeler l'importance des moyens de communication de la gestion des crises, en rappelant que ces moyens de communication sont centralisés par le centre de crise. Ils disposent de tous les moyens complets déployés sur les postes du centre (radios, antennes, équipements testés sur le terrain).

Enfin, il a évoqué la nécessité de développer de nouvelles compétences techniques face à la multiplication et à la diversification des risques, notamment les événements climatiques extrêmes que nous avons pu constater, mais aussi les risques nucléaires et sanitaires. Il collabore maintenant étroitement avec les instituts de recherche français spécialisés (le CNRS, le BRGM pour les risques sismiques, l'IRSN, l'Institut Pasteur sur les risques sanitaires). Il a également souligné que la totalité des postes diplomatiques et consulaires aujourd'hui sont exposés à des risques, et non pas comme nous le pensions avant seulement pour les pays en orange ou en rouge sur les cartes.

Toutes ces évolutions du contexte exigent une anticipation renforcée et une actualisation constante des points de sécurité, qui doivent se faire sur le plan local. Ces plans sont révisés sur la base d'exercices de terrain en matière de points de rassemblement et d'évacuation. Mais, nous invitons également les chefs d'îlots et les élus à republication sur ces points afin qu'ils soient le plus possible actualisés.

Il a rappelé un phénomène qui existe, à savoir l'anxiété croissante parmi nos ressortissants français à l'étranger, liée à cette multiplication des crises et à cette perception accrue du risque. Il est donc important de rappeler que cette perception du risque diffère de son évaluation objective et que la mission du CdCS est justement de dimensionner ces dispositifs de sécurité en fonction du risque réel et non du niveau anxiogène qui peut apparaître.

En conclusion, il faut rappeler que le centre de crise et de soutien est un pilier essentiel de la protection des Français à l'étranger et qu'il repose sur une vigilance constante et d'un lien renforcé avec les institutions publiques et privées, ainsi qu'une capacité d'adaptation permanente aux nouvelles menaces.

Présentation de résolutions

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Cécile. Nous avons justement une résolution à vous proposer et à mettre au vote. Veux-tu la lire, Cécile ?

Madame Cécile LAVERGNE, élue conseillère à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Bien sûr.

« Cette résolution s'inscrit dans le cadre de notre sous-groupe de travail sur le rôle de l'élu dans le dispositif de gestion des crises en amont et post-crise.

Considérant les travaux de la commission de sécurité ainsi que les échanges avec les conseillers des Français à l'étranger qui ont vécu une crise et les échanges avec le centre de crise,

Considérant la fréquence accrue des risques sanitaires, sécuritaires ou politiques ayant nécessité l'activation de plans de sécurité dans de nombreux pays,

Considérant la nécessité d'un apprentissage collectif et d'une amélioration continue des dispositifs à travers les retours d'expérience partagés et structurés,

Considérant que les élus des Français à l'étranger jouent un rôle de relais d'information, de coordination et de soutien auprès des communautés françaises lors des crises et qu'ils doivent disposer d'un retour d'information clair et systématique après chaque activation de dispositif,

On demande que chaque poste diplomatique ou consulaire organise systématiquement un retour d'expérience (REX) à la suite de toute crise ou activation de plan de sécurité associant les membres du comité de sécurité (le comité de sécurité doit être organisé par la personne chargée de la sécurité dans le poste qui est le premier conseiller), avec le cas échéant les chefs d'îlots s'il y en a et les élus des Français de l'étranger.

Nous demandons que ces retours d'expérience soient consignés dans un rapport synthétique transmis au centre de crise et à la BFAE afin d'en tirer les enseignements pour l'amélioration des dispositifs futurs. »

Cette résolution a été adoptée en commission à l'unanimité.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons mettre en pratique ce que nous avons dit tout à l'heure, mais comme dans cette salle nous ont rejoints des élus qui n'étaient pas présents au début, nous allons peut-être devoir reprendre. Pour rappel, pour faciliter les votes, vous devez être dans le carré qui forme l'assemblée des élus. Il y a deux exceptions à cette règle, c'est Marie-Christine et Michèle. Elles pourront voter de là où elles sont. Les procurations sont maintenant imprimées. Les personnes concernées vont donc les recevoir.

Monsieur le Secrétaire général

Nous allons vous donner les procurations.

Monsieur le Secrétaire général liste les procurations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est peut-être un peu compliqué maintenant, mais l'objectif est que cela nous facilite la vie pour les prochains votes. Nous en avons parlé en bureau élargi ce matin et nous étions tous d'accord pour procéder de cette manière. Y a-t-il une demande de prise de parole à ce sujet ?

Monsieur BERTIN

Pour chaque vote, allons-nous faire la même procédure ? Parce qu'il va y avoir des entrées et des sorties.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Dès que le vote est commencé, le carré est figé. Les agents du secrétariat général compteront le nombre de votes.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Madame la Présidente, est-il possible que Sandrine et Baudouin fassent leur compte-rendu pour voter ensuite, le temps que cela se mette en place ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Excellente idée.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci. Je vais donc passer la parole à Sandrine HULOT, qui présente le rapport sur la lutte contre les violences faites aux enfants. Ensuite, ce sera à Baudouin. À l'issue, il y aura également une résolution à vous proposer. Merci.

Rapport sur les violences faites aux enfants

Madame Sandrine HULOT, élue conseillère élue conseillère à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Chers collègues, je vais vous présenter deux outils qui sont destinés aux enfants pour comprendre ce que sont les violences et pour les aider à libérer leur parole. C'était une mission de la commission de sécurité des affaires sociales et des lois. Nous avons auditionné Monsieur Laurent BOYER, président fondateur de l'association « Les Papillons », et Madame Isabelle FILLIOZAT, psychothérapeute et auteur de nombreux ouvrages pour enfants.

L'association « Les Papillons » a été créée par Monsieur BOYER parce qu'il a été victime d'inceste. En 2019, il a décidé de créer cette association pour promouvoir un outil permettant aux enfants de parler avant 30. Parce que cela a été son cas, 30 ans de silence. Pour éviter les souffrances du silence, il a d'abord décidé d'écrire un livre, puis de créer cette association.

Elle a pour mission de lutter contre toutes les formes de maltraitances faites aux enfants en leur offrant la possibilité de libérer leur parole le plus tôt possible sur toutes les formes de violences dont ils sont victimes. Il y a deux dispositifs : un dispositif de boîtes aux lettres qui sont dans les écoles, mais aussi dans les salles de sports. Je parle d'écoles publiques et d'écoles privées. Vous voyez comment cela se passe sur l'écran. Il y a la maison Papillon qui permet d'avoir l'accompagnement psychologique, des consultations individuelles, des groupes de parole pour les victimes et leurs proches et aussi des ateliers de prévention pour sensibiliser les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 10 ans sur le consentement et sur toutes les formes de violences. Je ne vais pas vous expliquer tout le dispositif, mais une fois que l'enfant a déposé un dessin ou une lettre dans ces boîtes, elles sont prélevées au moins tous les deux jours par un référent qui est formé par l'association. Ce référent est digne de confiance, il a suivi une formation pour expliquer aux enfants ce qu'est l'utilisation de ces boîtes aux lettres, ce que l'on va faire avec leur courrier. Ce courrier est ensuite scanné et analysé par les psychologues de l'association.

En fonction du degré de gravité des situations, les psychologues pourront faire un signalement au procureur. Ils vont ensuite revenir vers l'enfant pour être sûrs que quelqu'un réponde derrière.

Qu'est-ce que cette association ? Les chiffres, ce sont huit salariés, quatre psychologues, 500 bénévoles, 600 boîtes aux lettres déployées dans les écoles publiques et privées, ainsi que les complexes sportifs, 71 000 enfants qui ont mis quelque chose dans ces boîtes aux lettres. Ils ont essentiellement entre 6 et 8 ans.

Cette association est aussi présente à l'étranger. Cela a commencé en Allemagne l'année dernière, avec une expérimentation de six mois. Le succès de cette expérimentation a donné lieu à la mise en place de ces boîtes aux lettres « papillons » dans 10 établissements. C'est en cours. L'association est aussi en contact avec une clinique de Montréal, dont les infirmiers et psychologues sont en relation avec cinq ou six écoles. Ils essaient de développer une plateforme numérique pour avoir un système centralisé du type « mon parcours victime » au lieu de « mon parcours santé ».

Le deuxième outil que je vais vous présenter est pour la prévention des violences faites aux enfants et pour l'éducation à la vie affective. C'est Madame FILLIOZAT qui nous a présenté son livre. Le voici. Si vous voulez le regarder, c'est possible. Elle a rappelé que 160 000 enfants étaient victimes tous les ans de violences sexuelles, soit trois enfants par classe. Ce sont les données de 2023 de la CIIVISE. Deux tiers des personnes ont subi au moins une violence ou un événement traumatisant pendant leur enfance. Madame FILLIOZAT nous a donc présenté cet ouvrage : « Mon corps m'appartient », aux éditions Nathan. Qu'y a-t-il dedans ? Il explique la connaissance de soi et de son système de sécurité, le respect de soi et des autres, l'intimité et le consentement, les différents types de violences, agressions sexuelles, viols et incestes et les moyens de demander de l'aide. Il existe aussi un guide associé à cet ouvrage réservé aux professionnels de l'éducation pour accompagner les élèves dans la lecture de cette bande dessinée et la discussion autour de ces violences. Il est fourni gratuitement. Si vous pensez que ces deux outils sont vraiment indispensables, ou si vous êtes intéressés pour en parler dans vos circonscriptions, n'hésitez pas à venir me voir.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Sandrine. Nous allons enchaîner avec Baudouin sur la prévention et la prise en charge du harcèlement et des violences sexuelles dans les établissements du réseau AEFE. Une résolution arrivera là-dessus.

Prévention et prise en charge du harcèlement et des violences sexuelles dans les établissements du réseau AEFE

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous avons auditionné des intervenants qui venaient de l'AEFE sur la politique de l'agence pour prévenir les harcèlements et les violences sexuelles dans les établissements. Nous avons vu que tous ces dispositifs s'appuient sur des formations et des outils de signalement pour remonter l'information.

Les priorités se sont accélérées depuis 2023, nous l'avons vu au sein de l'agence. C'est vraiment une des priorités, le climat scolaire, le bien-être de l'enfant au sein de l'établissement. Pour cela, il a été élaboré une politique générale de prévention de lutte contre les violences et le harcèlement, avec des outils. Nous pouvons prendre en exemple le plan PHARE, qui vise la prévention du harcèlement à l'école. Il y a différents niveaux à prendre en compte. Il est mis en place obligatoirement dans tous les établissements scolaires sur le territoire national.

Au niveau de l'agence, on conseille fortement de le mettre en place, mais il n'y a pas encore cette obligation. Il est communiqué auprès des établissements. Il y a énormément de mesures pour prévenir ces risques. Ils ont aussi mis des outils pour remonter l'information dans des applications auprès du ministère de l'Éducation nationale, mais aussi pour remonter l'information au personnel des établissements. Il y a un focus particulier dans les programmes de politique d'éducation, il y a le programme EVAR, « éducation à la vie affective et relationnelle » pour les écoles. Et, il y aura l'EVARS qui sera adapté pour le collège et le lycée, qui abordera également les relations et la sexualité.

Ce plan est déployé depuis 2025 au sein de l'AEFE et il prend de plus en plus de force et d'ampleur au sein du réseau. Je vous donne quelques chiffres. On voit que le programme PHARE en 2023 et 2024, ce sont 70 personnes formées. Pour l'année 2024-2025, ce sont quasiment 600 personnes sur 193 établissements dans le monde. Était également mentionné le prix du non-harcèlement, le prix NH. Chaque année, ce prix prend énormément d'ampleur, à savoir 44 projets en 2022, 67 en 2023, 135 en 2024. Leur objectif dans l'année à venir, c'est de créer une labellisation des établissements engagés dans le programme PHARE au sein de l'AEFE avec les remontées qui ont été faites.

Vote des résolutions

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, Baudouin. Nous allons passer au vote des résolutions.

L'assistance applaudit.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Nous avons bien travaillé avec la Commission des Affaires sociales. Merci, Florian. Nous avons également travaillé avec la Commission des lois. Lors de la prochaine session, ce sera un grand plaisir de travailler avec la Commission du développement durable. La résolution qui touche l'AEFE a également été validée par le Président de la Commission de l'enseignement. Nous l'avons également discutée avec l'AEFE en direct. C'est donc une collaboration totale. Merci. J'espère que nous allons continuer ainsi.

Madame Gaëlle LECOMTE, Vice-présidente de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je serai très courte. Ce n'est pas une question. Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole juste pour parler, mais simplement pour vous féliciter parce que vous avez touché des sujets, notamment les violences faites aux tout petits. C'est un sujet qui commence tout juste à émerger en France et le fait

que votre assemblée soit à l'avant-garde sur des sujets de société et sur des sujets aussi fondamentaux, c'est vraiment incroyable. Quand on a des collègues qui nous demandent à quoi sert un conseiller des Français à l'étranger ou à quoi sert l'AFE, nous pourrons dire que nous avons une assemblée avec des collègues élus qui se saisissent de sujets actuels et à l'avant-pointe. Merci. Félicitations.

L'assemblée applaudit.

Monsieur le Secrétaire général fait le point sur les procurations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour faciliter le processus, avant chaque séquence de présentation en commission, il faudra que les mandataires aillent au secrétariat général récupérer leur procuration. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne pouvons pas entrer et sortir du carré des votants en cours de séance. Il va falloir se discipliner. Mais, vous en êtes tout à fait en mesure. Il faut que l'on se responsabilise par rapport aux votes. Est-ce que toutes les personnes ont bien récupéré leur procuration ?

Un point est fait sur les procurations.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Je profite de cet intermède pour rappeler que nous sommes en train de travailler depuis le début de la mandature sur la confection d'un guide sur le rôle de l'élu dans les prises. Les différentes auditions dans les différentes sessions nous ont nourris pour établir ce guide. Nous faisons tout pour pouvoir vous le présenter à la dernière session. Ce sera donc la prochaine. Si d'ici là vous avez des suggestions, n'hésitez pas à revenir vers nous. Nous pourrons vous présenter le guide à la prochaine session. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Parfait. Sommes-nous maintenant prêts à procéder aux votes ? Pour les retardataires que j'ai vus arriver lors de cette séquence, on vote quand on est dans le carré de la plénière. Il y a deux exceptions qui peuvent s'asseoir où elles le veulent. Est-ce que le corps électoral est figé ? Combien y a-t-il de personnes ?

Monsieur le Secrétaire général

La Présidente demande un décompte. Plus personne n'est autorisé à s'inscrire dans le carré. Merci de ne pas sortir non plus.

Un comptage est effectué.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Je ne vais pas revenir sur les considérants, « suite au retour d'expérience et à ce que nous a dit Monsieur le Directeur de centre de crise et de soutien, nous demandons que chaque poste diplomatique et consulaire organise systématiquement un retour d'expérience de type RETEX à la suite de toute crise ou d'activation du plan de sécurité associant les membres du comité de sécurité et les élus des Français »

de l'étranger, et que ces retours d'expérience soient consignés dans un rapport synthétique transmis au centre de crise et de soutien et à la DFAE afin d'en tirer les enseignements pour l'amélioration du dispositif futur. »

Cela a été voté à l'unanimité.

La résolution n° 02/102 025 est adoptée à l'unanimité (75 voix).

Un intervenant

Rapidement, en soutien total de la décision qui a été prise en bureau élargi, j'avais cru comprendre que ce type de procédures un peu lourdes n'aurait lieu que dans le cas où il y aurait un conflit. J'ai peur que le temps du vote soit plus important que le temps de discussion des résolutions. Peut-être peut-on se limiter à cette procédure lourde en cas de vote serré, pour fluidifier un peu tout cela.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour reprendre les échanges que nous avons eus ce matin, nous discutons depuis la mandature avec Monsieur DELUCHEY à ce sujet. Vous n'étiez pas là. Il faut que nous soyons sérieux. Ce n'est pas au moment où l'on se rend compte qu'il y a un doute que nous devons mettre en place la procédure. Là, c'est long et c'est complexe, mais cela doit fluidifier les choses après. En tout cas, c'est l'objectif. Les personnes ayant des procurations devront aller elles-mêmes au secrétariat général les récupérer en début de séance.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

La deuxième résolution porte sur la prévention du harcèlement et des violences sexuelles envers les élèves des établissements du réseau AEFE. Le Président de la Commission de l'enseignement m'a dit que cela allait, le Président de la Commission des Affaires sociales également, et les personnes de l'AEFE également.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

« Considérant que le bien-être de l'élève dans les établissements scolaires du réseau AEFE est une priorité de la part de l'agence,

Considérant que les exigences en matière de bien-être des élèves et du harcèlement sont introduites dans les critères d'homologation,

Considérant que le déploiement du programme PHARE est obligatoire dans les établissements scolaires en France depuis la rentrée 2023,

L'assemblée demande qu'un protocole interne pour la protection et la prévention des abus sexuels, en accord avec les législations locales, soit fourni par les établissements scolaires du réseau afin d'obtenir l'homologation pour la première demande et le renouvellement,

Demande que la convention de moyens similaires entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Alliance pour l'enseignement français à l'étranger inclue dans ses priorités la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles. »

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Cette résolution a été votée à l'unanimité en commission.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

J'ai un « considérant » qui me dérange énormément. C'est celui de la collaboration avec les autorités locales. J'ai un problème. Dans certains pays... Il faut réfléchir.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Nous ne pouvons pas faire autrement. J'entends complètement ce que tu dis et tu as entièrement raison. Mais, nous ne pouvons pas ne pas faire en fonction des autorités locales dans un pays qui nous héberge.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Mais, nous n'allons pas imposer cela à nos lycées, excusez-moi. Je n'ai pas envie que mon lycée ferme. Je ne peux pas l'accepter.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

On peut très bien rajouter une phrase qui permette de répondre à ta demande. Il n'y a pas de problème. Je vais vous répéter la phrase. Il n'y a aucun problème, Radya, je comprends très bien ce que tu dis.

« On demande qu'un protocole interne pour la protection et la prévention des abus sexuels et autres formes de violences, en accord avec la législation locale, soit fourni par les établissements scolaires du réseau. »

C'est sur ce point-là que Nadya dit que dans certains pays, être en accord avec les autorités locales peut être dangereux. Nous pouvons donc aménager cette phrase et la changer. On peut rajouter « le cas échéant », de façon que certains établissements puissent fournir ce protocole sans avoir à passer par les autorités locales. Nous sommes d'accord.

Monsieur Abdelghani YOUNI, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Bonjour à tous. Nous avons eu un cas réel il y a quatre ans au Maroc. Cette année, nous avons un autre cas de violences sexuelles sur mineur, au sein de l'établissement et à l'extérieur. C'est la justice locale, pour des questions de souveraineté, qui tranche. C'est la police locale qui fait tout ce qu'il faut. Ensuite, les personnes passent devant le juge local, parce qu'on ne peut pas régler cela dans le réseau AEFE, de plus en plus homologué.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Je vais répondre. Nous parlons de prévention. Nous ne sommes pas sur des plaintes. On est sur un protocole. On demande à ce que les établissements nous montrent leur protocole de prévention. On peut très bien enlever « en accord avec la législation locale ». Cela ne me pose aucun problème. C'est un protocole que le lycée présente à l'AEFE pour montrer qu'il a pris en compte ce système de prévention dont il doit tenir compte.

Monsieur Abdelghani YOUNI, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Il y a un risque, c'est que les enfants parlent aux parents, puis que les parents parlent aux autorités locales. On peut ensuite se retrouver coincé. C'est pour cela que la phrase est très bien placée. Je pense qu'il faut plutôt rester ainsi.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Nous sommes plus sur le principe, comme pour le PPMS qui est demandé aux établissements.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Nous enlevons cette partie.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élu conseiller à la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Cela n'a aucun rapport avec la résolution, mais les quatre personnes qui viennent d'arriver peuvent dorénavant entrer dans le carré, puisque c'est un autre vote. Non ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Non. Cela fait partie du processus à améliorer, en réalité. Nous allons procéder au vote.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Il y a une modification entre ce qui est diffusé et ce que j'ai dit. Mais dans le rapport lui-même, il est bien marqué « les affaires étrangères ». Je tiens à signaler cela.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote.

La résolution n° 03/102 025 est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée applaudit.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci à tous. Si vous avez d'autres questions sur le rapport, vous pouvez venir me voir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci à toutes et tous. Je vais inviter la Commission des Affaires sociales à rejoindre la tribune après une courte pause. Merci.

La séance est suspendue de 15 heures 15 à XX heures.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais inviter les mandataires à aller chercher leur procuration auprès du secrétariat général pour la séquence qui va arriver. Je passe la parole au Président, qui vient effectivement d'activer la sonnette,

Monsieur BOHEME. Suite au vote qui vient de se passer, nous voterons les résolutions les unes après les autres.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs, je voudrais d'abord commencer par remercier chaleureusement les commissions avec lesquelles nous avons des travaux en commun cette semaine, dont Catya MARTIN, la présidente de la Commission sécurité. Je veux remercier aussi mon collègue Renaud LE BERRE sur le projet de budget qui est actuellement en discussion au Parlement.

Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet puisque comme vous le savez, la Commission des Affaires sociales a été assez mobilisée ces dernières semaines, notamment par les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Pour cette audition, bien que nous ayons les Assises, nous avons quand même souhaité avoir deux ou trois sujets qui nous paraissaient importants. Ces sujets sont liés directement aux thématiques de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation. Nous avons auditionné un certain nombre de nos collègues sur la question du rétablissement de la journée de la Citoyenneté. On peut se demander pourquoi il y a une commission là-dessus, mais cela a un lien direct avec le monde combattant. C'est pour cela que nous avons fait ce paquet d'auditions sur le site, mais aussi une audition de l'ONACVG (l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre). Par ailleurs, nous avons aussi auditionné le général ANCELIN. Je pense qu'Élise LÉGER, la rapporteure, et Denis GLOCK auront l'occasion de vous en dire un peu plus. Il y a aussi l'audition en commun sur les violences faites aux enfants. En audition commune, il y a des situations liées aux personnes et au droit de la famille, la mémoire et le devoir civique avec l'audition du général ANCELIN.

Il y a un point très rapide sur le suivi des résolutions. Vous savez que la Commission des Affaires sociales essaie de le mettre dans le rapport à chaque fois. La dernière fois, de mémoire, nous avions voté trois résolutions. La première résolution concernait une saisine de la 6^e chambre de la Cour des comptes. C'était à propos de la Caisse des Français de l'étranger. Je pense que nous pouvons tous et toutes dire que nous sommes désormais au courant de ce qui se passe à la Caisse des Français de l'étranger. Cette résolution et la réponse apportée à cette résolution rappellent ce que nous savions déjà au moment de la rédaction, à savoir que les travaux de la Cour des comptes sont indépendants. Par conséquent, c'est à elle de décider si elle conduit des missions flash ou pas.

L'autre audition concernait les finances, notamment la baisse généralisée du taux de base de 5,5 %. Je vous laisserai lire en détail la réponse qui a été apportée par les services, mais il est précisé que les crédits alloués étant à 15,2 millions en 2025 contre 16,2 millions en 2024, cette baisse de l'enveloppe a été décidée lors du conseil permanent de la protection sociale des Français de l'étranger. C'est l'option du bashing de 5,5 % qui avait été retenue.

Pour me permettre de faire la transition, le dernier point est une contribution du réseau consulaire aux Assises de la protection sociale. Vous le savez, l'ensemble des postes consulaires qui le souhaitaient ont eu la possibilité d'organiser des conseils consulaires pour les Assises.

Nous avons justement deux sujets des Assises. Hier, nous avions soumis au vote une proposition d'avis, c'est-à-dire qu'elle a été renvoyée en commission. Avant de vous lire plus en détail l'avis, nous avons

décidé pour que ce soit plus clair qu'il y aurait d'un côté un avis (que je demande à afficher sur l'écran). Dans l'avis, nous avons simplement résumé les grandes étapes des Assises, le nombre de réunions, le nombre de contributions. Ensuite, c'est une annonce que nous allons transmettre l'ensemble des résolutions des Assises. Cet avis demande aussi la création d'un comité de suivi des Assises.

Enfin, cet avis suggère que le pilotage et la mise en œuvre de ce comité de suivi soit directement confié à l'assemblée via sa commission des affaires sociales. Nous le voterons donc à la fin. Que les membres de la commission n'hésitent pas à le partager au sein de leur groupe. Ensuite, nous avons décidé de faire une résolution (qui sera votée à la fin) sur les urgences identifiées par la commission des affaires sociales suite aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Dans cette résolution, il y a quatre priorités qui ont été clairement identifiées :

- les aides sociales, avec la création d'une allocation spécifique destinée aux Français de l'étranger en situation de grand âge, sur le modèle de l'allocation de perte d'autonomie. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure, mais cette allocation sera une transposition miroir de ce qui existe en France, à l'image des autres aides qui existent déjà pour les Français de l'étranger. Sur l'allocation de perte d'autonomie, la loi ayant été votée en 2002, il n'y a finalement jamais eu d'équivalent appliqué pour les Français de l'étranger. C'est ce qui est proposé. C'est d'ailleurs aussi dans la proposition de loi 1517, proposés par le député Ben CHEIKH et la députée Éléonore CAROIT.
- Une aide à la scolarité. Il est proposé que l'intérêt supérieur de l'enfant et la mixité sociale dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger soient au cœur de la refonte de l'instruction spécifique sur les bourses scolaires, par exemple en révisant les éléments de calcul de quotités, tels que le quotient minimum ou le quotient maximum.
- Un accompagnement des élèves en situation de handicap. Vous connaissez cette proposition, elle a déjà été faite plusieurs fois. Nous réaffirmons ici notre volonté que les critères d'attribution des prises en charge des AESH des enfants des Français à l'étranger soient alignés sur le modèle national. L'assemblée demande donc de supprimer la condition d'un taux de handicap supérieur à 50 % actuellement exigé dans les institutions administratives.
- Sur la Caisse des Français de l'étranger, je précise que la rédaction a fait l'objet de discussions avec plusieurs groupes, on demande que la mise à niveau des contrats soit effectuée de manière progressive sur une période raisonnable afin d'éviter toute hausse brutale des cotisations, et ce contrairement au rapport qui préconise « un principe d'extinction des contrats EX entre 2026 et 2028 ». À cette fin, l'assemblée demande la mise en place d'un mécanisme de compensation par l'État, notamment par l'affectation d'une quote-part de la CSG. Nous soumettrons donc cela au vote en fin de restitution de nos ateliers.

Je vous propose de passer la parole tout de suite à mes collègues Élise LÉGER et Denis GLOCK sur le rétablissement de la Journée défense et citoyenneté. J'en profite pour saluer la mobilisation de notre collègue Nicolas NOUELLE-PARAT, qui est dans la salle, parce qu'il a lancé cette initiative auprès des élus des conseils des Français de l'étranger. Je crois que c'est une initiative qui prend. C'est pour cela que je souhaitais que nous organisions cette audition.

Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme : rétablissement de la JDC en présentiel pour les Français de l'étranger

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci, Florian. Bonjour à toutes et tous. Nous avons abordé ce sujet. Je sais qu'il tient à cœur à beaucoup d'entre nous. Notre collègue, conseiller des Français de l'étranger a fait un très beau travail de déblayage du terrain pour identifier les points les plus importants, pour nous aider à comprendre la situation et ce qui était possible.

Pour rappel, la Journée défense et citoyenneté est une étape essentielle du parcours citoyen qui donne une attestation et permet de passer les concours, d'obtenir des diplômes. On peut y assister de 16 à 25 ans. On y sensibilise à la défense nationale, à la citoyenneté, aux valeurs républicaines. On y apprend les différentes institutions, les élus.

Il est clair que la crise Covid a été l'élément déclencheur de cette suppression, ou du moins cette suspension, de cette Journée à la défense et à la citoyenneté, puisqu'elle ne pouvait plus s'organiser en présentiel. Cependant, on voit clairement que c'est une grosse perte pour les jeunes Français de l'étranger, parce que cela affaiblit le lien qu'ils ont avec la République. Il faut donc absolument, selon nous, que cela revienne.

C'est important parce que c'est parfois le seul moment où nos jeunes concitoyens sont en relation avec des institutions de la République, suivant où ils habitent, suivant où ils sont implantés.

Notre collègue nous a proposé des solutions et elles sont现实的. La seule chose, c'est d'utiliser les systèmes qui étaient faits auparavant et d'utiliser les locaux scolaires, les consulats et toute autre administration dans les instituts. Ce serait toujours avec les attachés de défense, éventuellement les officiers.

Nous avons donc décidé de donner quelques petites pistes par des recommandations. Nous voulons que la JDC soit rétablie en présentiel. Nous voulons aussi engager une réflexion commune pour voir comment les élus peuvent être associés à cela, pour la communication, pour les postes. Nous souhaitons aussi établir un cadre clair pour que ce ne soit pas trop laissé au choix des jeunes, mais vraiment pour leur donner une chance de suivre la même chose que leurs concitoyens sur le territoire national.

Ensuite, nous avons auditionné Régine MAZLOUM-MARTIN, déléguée consulaire pour la Suisse et le Liechtenstein. Elle nous a parlé de la réserve citoyenne de défense et de sécurité. Attention, ce n'est pas une réserve opérationnelle. Il ne s'agit pas d'aller faire la guerre. C'est plutôt un bras de communication pour renforcer les liens entre la Nation et les forces armées, promouvoir l'esprit de défense et la sécurité. C'est évidemment sur la base du volontariat. Il n'y a pas d'engagement opérationnel, comme je le disais.

Ce qui peut être très intéressant pour nous, élus, d'être dans cette réserve, c'est qu'elle permet d'aligner ces fameuses journées. L'agrément que l'on reçoit (c'est de la gendarmerie en l'occurrence, mais cela dépend du ministère de la Défense) permet d'aligner ces journées et d'être aussi un relais et une aide pour le poste à l'issue de ces journées en présentiel.

Nous avons une résolution à vous faire voter, mais nous y reviendrons après. C'est une résolution pour le rétablissement en présentiel de la Journée de défense et de citoyenneté.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Ce point a quand même fait l'objet de discussions dans nos travaux. Cette histoire de Journée de défense et de citoyenneté, ce n'est pas uniquement quelque chose que l'on mettrait sur l'étagère, mais c'est quelque chose de relativement important. C'est le premier lien aujourd'hui entre un Français de l'étranger et la République. On pose souvent ces questions sur la République. Aujourd'hui, il y a un autre sujet qui est extrêmement important, c'est pourquoi il me semble si important de rétablir ces JDC dans notre réseau, c'est la lutte contre les influences étrangères. Je voudrais vraiment que les services de la DFAE prennent cela en compte, notamment auprès du ministère de la Défense et de tous les débats qui peuvent animer la France. La lutte contre les influences étrangères dans nos pays (au sens très large), nous y faisons face tous les jours. Il faut avoir cette Journée de défense et de citoyenneté, faire en sorte qu'une ambassade ou un consulat puisse aller à la rencontre de ces jeunes directement. Parfois, ces jeunes sont dans des lycées français, mais parfois ils n'y sont pas et ils sont complètement déconnectés de l'ensemble de ce qu'est la République française. Je pense que cette JDC est aussi là pour cela, pour rappeler la République et ses valeurs. Partout dans le monde, nous parlons de nos compatriotes, même lorsque ces compatriotes n'ont pas de lien direct avec la France. C'est pour cela que nous insistons. Je rejoins la réflexion qui a été engagée par Nicolas NOUELLE et ses collègues pour faire en sorte que ce rétablissement de la JDC puisse se faire dans des délais assez rapides.

L'assemblée applaudit.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je vous propose de passer à l'audition suivante sur l'ONaCVG.

Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme : ONaCVG

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Sur l'ONaCVG, nous avons reçu le général Éric MAURY. L'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre reste un acteur essentiel de la solidarité nationale et de la mémoire collective. Ses missions reposent sur trois piliers : la reconnaissance et la réparation, la solidarité et la mémoire.

Pour la reconnaissance et la réparation, c'est à travers la délivrance de cartes, de titres et de mentions qui ouvrent des droits à ceux qui ont servi la nation ou ceux qui en ont été victimes.

Quant à la solidarité, elle s'exprime très concrètement par plus de 35 000 interventions financières par an pour un total d'environ 25 millions d'euros, soit une aide moyenne de 700 euros par bénéficiaire. L'Office suit également plus de 1 600 pupilles de la Nation, enfants de militaires, victimes de guerre ou de blessés. C'est un accompagnement souvent discret, mais humainement déterminant.

Vient enfin la mémoire, véritable cœur battant de l'ONaCVG, il s'agit de célébrer, de partager et de transmettre les valeurs de la République et la mémoire des conflits contemporains, notamment auprès des jeunes générations. À l'étranger, l'ONaCVG entretient des liens forts avec l'Éducation nationale et l'AEEF à travers les concours comme les « Artistes de la mémoire » ou « Puits de mémoire ». Les projets éducatifs se multiplient (formation des enseignants à la mémoire des opérations extérieures, Afghanistan, Mali, Tchad) et mise en valeur du rôle des tirailleurs africains et des femmes résistantes, trop longtemps oubliés. Enfin, l'office joue un rôle de veille mémorielle, de résistance aux influences étrangères cherchant à réécrire l'histoire, notamment en Afrique. Aujourd'hui, il intervient directement à l'étranger sur la mémoire à travers des attachés de défense, sauf au Maroc et en Algérie, où une présence spécifique est maintenue.

En résumé, l'ONaCGV porte une double mission : protéger les anciens et leurs familles, et transmettre la vérité historique aux jeunes pour que la mémoire reste vivante, inclusive, fidèle à la réalité des faits.

Échanges avec la salle

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur le sujet précédent, il y avait une demande de parole de Monsieur LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente. Je remercie d'avoir abordé le sujet de la JDC et de la réserve citoyenne. C'est intéressant. Par contre, j'ai une question de compréhension. Il a été dit qu'il était nécessaire pour les élus, afin de participer aux JDC, d'avoir un agrément. Cela me choque un peu.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. La résolution va présenter différentes choses. Ce que nous demandons, c'est que les élus soient associés au processus de communication. Ce qui est intéressant avec la réserve citoyenne, c'est que si on décide de s'engager dans la réserve citoyenne, on obtient un agrément qui nous permet d'animer les JDC. C'est ce que nous souhaitons. Mais, ce peut être le cas de n'importe quel citoyen.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Ce n'est pas suffisant comme garantie, d'un point de vue éthique. Je comprends la proposition, mais elle me paraît un peu surréaliste. En tant qu'élus, il nous faudrait en plus un agrément pour une activité citoyenne et civique ? Cela m'interpelle beaucoup. Merci quand même pour le travail.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Il n'y a pas de différenciation de faite pour l'instant. C'est la gendarmerie qui délivre cet agrément. Mais, Régine MAZLOUM-MARTIN est la spécialiste. Si vous avez des questions complémentaires, je vous invite à la contacter.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je vais parler d'une expérience personnelle. Pendant un an et demi, j'ai essayé de traiter avec le consulat de Casablanca pour mettre ma JDC. Derrière, il y avait l'idée de ne pas avoir une citoyenneté parcellaire pour les enfants de la République vivant à l'étranger. C'était l'objectif. Puis j'ai eu des échanges avec Nicolas NOUVELLE qui est là, plusieurs fois sur les groupes. Nous avons réussi à le mettre en place. L'année dernière, c'était 1 600 élèves français de l'étranger, dont 800 à Casablanca. On a coupé le pays en deux, région sud et région nord, avec Rabat et Casablanca. Il y en a eu 800 à Rabat. Le problème que nous avons eu, c'est d'abord un problème d'encadrement et de financement. Pour l'encadrement, nous avons les consulats qui ont joué le jeu. Mais, il faut qu'il y ait des attachés militaires, parce que dans la JDC, il y a une approche militaire que nous, conseillers, nous ne pouvons pas faire. Nous ne pouvons pas organiser la JDC. Dans le format de la JDC, il y a des conseillers militaires parce qu'il y a plusieurs présentations sur la défense. C'est une vraie expérience. Nous allons la reproduire le 1^{er} avril, ce n'est pas un poisson. Nous allons le refaire cette année en 2026, le 1^{er} avril. C'est une grosse réussite. Les familles sont très contentes et les enfants aussi. Ils sont un peu allégés d'un fardeau qu'ils auraient pu rencontrer en France. Je suis vraiment pour le fait que la JDC soit mise dans tous les pays où il y a des Français. Merci.

L'assistance applaudit.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup. Je ne sais pas si cela a été rappelé, mais nous avons insisté dessus. La JDC est normalement une obligation légale. À partir du moment où c'est une obligation légale, je pense qu'il faut vraiment que l'État mette tous les moyens possibles pour accepter de remplir ses obligations légales, en particulier à l'étranger. Pour finir sur l'ONACVG, je salue aussi notre vice-président qui est au fond de la salle et qui tient les comptes à disposition. Nous avons reçu la liste par l'ONACVG des aides ou subventions par pays qui sont versées par l'ONACVG. La vice-présidente de la commission tient les comptes et pourra vous transmettre la liste. Nous n'allons pas la diffuser publiquement parce que ce n'est pas un document public, mais le directeur adjoint de l'ONACVG nous a dit que si des élus souhaitaient connaître le montant pour leur poste consulaire lorsqu'il y en a, nous vous transmettrons le montant. Je vous propose donc de passer au rapport sur l'audition du général ANCELIN.

Anciens combattants, devoir de mémoire et civisme : le général Ancelin

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je vais vous présenter le général Renaud ANCELIN, qui est un ancien officier d'infanterie et commandant du 92^e régiment d'infanterie. Il a servi dans de nombreux théâtres d'opérations (Kosovo, Liban, Côte d'Ivoire, Bosnie, Afghanistan). Engagé également sur des missions humanitaires majeures, il a ensuite fondé à Lyon le centre interarmées de la science sur l'environnement consacré à la lutte contre la désinformation et les opérations d'influence.

Il est donc tout à fait au fait de ce dont nous parlions tout à l'heure sur la désinformation et la nécessité d'avoir des informations correctes sur la présence française et les actes de l'armée française.

Il est aujourd'hui président de l'association ALFO (Amis de la ligne du front d'ouest). Il œuvre activement à la préservation et à la transmission de la mémoire de la Première Guerre mondiale. J'ai personnellement assisté en mars à un exposé sur le rôle des femmes pendant la Première Guerre mondiale. C'était vraiment très bien. Pourquoi le général ANCELIN ? Tout simplement parce que nous sommes ici tous les deux, issus d'une école militaire. Nous partageons ensemble les valeurs républicaines et l'esprit de caractère du service de la Nation.

L'assemblée applaudit.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci, Denis, pour cette présentation. Je vais peut-être vous expliquer un peu plus le contexte général de cette audition. Je pense que c'était la première fois que nous avons étudié un thème d'une façon un peu plus abstraite et peut-être philosophique, à petit niveau, pour réfléchir à ce qu'était vraiment le devoir de mémoire, à ce qui anime les personnes passionnées par cela. De fait, le général ANCELIN est absolument passionné. Je pense qu'il a réussi à nous transmettre sa passion. Il s'est lui-même défini comme un passeur de mémoire. Je vais vous lire une citation de l'audition.

« Le devoir de mémoire n'est pas seulement un hommage au passé, mais un acte de transmission civique indispensable pour préserver l'identité des Français, en France comme à l'étranger. »

Durant les auditions, nous n'avons pas toujours l'occasion de prendre de la distance et de regarder d'au-dessus les thèmes que nous abordons. Cela a été l'occasion de le faire. Il nous a partagé une méthodologie qui peut tous vous intéresser. Si vous vous voulez animer dans vos circonscriptions des ateliers de devoir de mémoire ou si vous êtes invités à des commémorations, pour de nombreuses villes dans de nombreux pays, il retrouve des personnes, de vraies personnes qui ont combattu, qui ont une histoire, qui avaient des familles. Il nous a fait toute une liste d'archives numériques qu'il utilise, qui sont des outils. Il y avait d'ailleurs un Monsieur LAVERGNE, je ne sais pas si Cécile est là, mais nous nous sommes tous demandé s'il n'était pas de sa famille. C'est une anecdote dans le sens où cela personnifie vraiment l'expérience et le fait de se reconnecter à une période de notre histoire. Pour nous, Français de l'étranger, c'est aussi très utile de travailler sur la Première Guerre mondiale, parce qu'il y a beaucoup de ressources. Elle est très documentée. Comme elle est mondiale, elle a touché énormément de pays. Pour beaucoup d'entre nous, on peut possiblement trouver des liens entre notre pays de résidence et la France à travers l'exemple de conflits. Je vous invite donc à réfléchir sur ce sujet, à en parler, parce que le général ANCELIN a aussi ouvert la porte à travailler avec lui. Il est prêt à faire des recherches et à nous aider sous forme d'ateliers localement et spécialisés sur notre territoire.

Échanges avec la salle

Un intervenant

Merci pour cette présentation. Concernant l'information envers les jeunes, j'aurais juste voulu ajouter de porter à leur connaissance le fait que certains d'entre eux, notamment à partir de l'âge de 13 ans, même si c'est validé à 16 ans, puissent être porte-drapeaux eux-mêmes. Si jamais vous vouliez l'intégrer dans le dispositif ou le préciser, cela peut vraiment être une occasion pour certains de s'engager pleinement dans ce devoir de mémoire.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

J'ai une question de vocabulaire. Pourriez-vous envisager de parler de « travail de mémoire » à la place du « devoir de mémoire », s'il vous plaît ? Serait-ce possible ? Il y a une contrainte dans le devoir pour les citoyens et citoyennes sur ces questions mémorielles. Je vous le propose.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

C'est le terme utilisé par tous nos interlocuteurs. C'est précisé sur le site. Nous ne sommes pas des professionnels. Dans ce cas, nous reprenons leurs termes. Mais c'est une question sémantique à réfléchir.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je crois que notre collègue, Philippe LOISEAU, ne suit pas beaucoup avec beaucoup d'attention nos travaux. Si on revient deux ans en arrière, nous avons eu une audition passionnante à l'époque de la directrice générale de l'ONACVG. Je vous invite à retrouver le rapport. Nous avions justement fait cette distinction entre devoir et travail de mémoire. Je me souviens mieux, c'était même une audition avec l'ensemble des associations du monde combattant. Je précise d'ailleurs que sur le devoir de mémoire et sur le travail de mémoire, notre commission est l'une des seules dans les différentes assemblées de la République à avoir pris le nom de « monde combattant ». On ne parle justement pas d'anciens combattants, mais de monde combattant. Il y a devoir de mémoire et travail de mémoire. Le devoir de mémoire, c'est aujourd'hui, et le travail de mémoire, c'était il y a deux ans dans notre commission avec les associations du monde combattant.

Nous avons eu une audition ce matin très rapide sur les finances. Nos collègues de la commission des finances feront le rapport sur les dispositions budgétaires. Je vous propose de passer à une audition qui a aussi été une audition commune avec la commission de sécurité et Catya MARTIN notamment, sur la lutte contre les violences faites aux enfants. Là aussi, vous savez que c'est un thème qui est vraiment au long cours dans cette assemblée, thème partagé par beaucoup de commissions. Il est important de continuer à discuter de ce sujet.

Lutte contre les violences faites aux enfants

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Comme c'est un thème qui a déjà été abordé, je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Je vais juste vous rappeler que des ouvrages existent et que la prévention est très importante. Si vous avez des enfants autour de vous ou si vous en avez vous-mêmes, la prévention est de toute façon très importante. Nous avons vu qu'il y a les ouvrages d'Isabelle FILLIOZAT. Sandrine a parlé des ressources pédagogiques gratuites. Je vous invite donc à contacter Sandrine pour plus d'informations. Je passerai rapidement là aussi sur ce qui concerne l'association « Les Papillons ».

Ce qui m'a interpellée, ce sont les deux formules, la formule virtuelle et physique. Je vous ai mis aussi dans l'exemple la notion de capture d'écran, car il y a un véritable formulaire qui guide les enfants. Est-ce que c'est pour eux ? Est-ce qu'ils ont déjà rempli ce formulaire ? Vous imaginez bien qu'un enfant de 10 ans ne va pas forcément savoir comment commencer, comment aborder les choses. Vous verrez cela dans le rapport final. Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a un vrai potentiel pour ce dispositif dans les établissements AEFE partenaires. Il suffit juste de communiquer, sachant que j'ai aussi posé la question des fuseaux horaires et des envois de boîtes aux lettres. Ils sont tout à fait enclins à s'occuper de ce genre de choses puisqu'ils ont déjà des dispositifs dans certains territoires ultramarins. Ils ont donc des psychologues disponibles sur une plage horaire très étendue, parce que le dispositif permet aussi d'avoir accès à des psychologues en ligne directement. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet.

Ensuite, nous avons eu une audition avec la commission de la sécurité. Je vous ai remis ici tous les textes de loi qui nous ont été donnés par Yves GORDIER et Gilles PREGIS concernant ce qui s'applique aux droits de l'enfant. Là non plus je ne vais pas refaire l'affront de tous les citer, vous les retrouverez dans le rapport. Mais, ils sont importants à connaître parce que quand quelqu'un nous contacte, en tant qu'élus, et qu'il y a une situation, c'est toujours bien de connaître la loi.

Ici vous voyez quelques chiffres pour 2024 sur la pression des mineurs et de la famille à traiter en 2024, soit 955 dossiers, répartis ainsi : 344 déplacements d'enfants dans le cadre des conflits parentaux, 157 litiges relatifs aux droits de visite ou d'hébergement et 68 mineurs relogés. Il faut savoir que ce sont toujours des situations délicates pour nos postes d'intervenir dans de telles situations, d'autant plus si les deux parents sont français et s'ils peuvent donc tous deux éventuellement consulter le consulat. À ce moment-là, comment privilégier un parent sur l'autre ? On ne le peut pas. Il y a beaucoup de situations délicates, mais aussi beaucoup de progrès dont on peut se féliciter. Il y a de plus en plus de formations que nous proposons aux agents avant qu'ils partent, il y a de nouvelles fiches réflexes qui ont été créées. Nous sommes toujours en communication avec la commission des mineurs et de la famille. Vous avez évidemment reçu la nouvelle mise à jour du guide des victimes à l'étranger ainsi que l'annuaire international des structures d'accueil et d'aide aux victimes, qui a été actualisé cette année.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Pour le rapport de la commission, nous sommes bons. Je vous inviterai à lire les 5 500 pages du rapport sur les Assises. Nous n'avons pas eu le temps de le faire cette semaine.

Vote des résolutions et des avis

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons voir si nous nous sommes améliorés par rapport à la commission précédente. Nous allons ouvrir la séquence consacrée aux votes des deux résolutions et de l'avis. Nous allons commencer par la résolution n° 2. J'invite les personnes du secrétariat général à vérifier les votants dans le carré pour faciliter les opérations. Est-ce que tout est prêt pour procéder au vote ? Nous allons commencer par la résolution relative aux JDC.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Cette résolution vous a déjà été présentée très brièvement.

« Considérant son importance, le rôle que joue la Journée de défense et citoyenneté dans la sensibilisation des jeunes aux enjeux de défense, de citoyenneté et de sécurité nationale et le renforcement du lien des jeunes Français de l'étranger avec leur pays d'origine,

Considérant que les dispositions du service public français donnant droit à une attestation de participation à la JDC ou à une attestation d'attente pour ceux qui ne peuvent y participer immédiatement,

Considérant que depuis le Covid 19, la JDC n'est plus organisée en présentiel hors du territoire national, laissant beaucoup de jeunes Français expatriés sans opportunité de participer en présentiel,

Considérant que la commission se pose en faveur du rétablissement de la Journée de défense et de citoyenneté en présentiel dans les postes diplomatiques et consulaires,

Considérant que les jeunes Français de l'étranger doivent bénéficier d'un traitement équitable en matière d'accès à ce service citoyen, à l'image de leurs concitoyens en France,

Considérant que les conseillers des Français à l'étranger, en tant qu'élus de proximité, ont un rôle actif à jouer dans le déroulement et la promotion de la JDC dans leur circonscription,

Considérant que le rétablissement de la JDC en présentiel à l'étranger est ainsi favorable à la cohésion nationale et marque une reconnaissance des Français de l'étranger dans le pacte républicain,

Nous demandons que le Gouvernement français engage un plan de rétablissement de la JDC en présentiel pour tous les jeunes Français résidant à l'étranger dans les postes diplomatiques et consulaires, que l'AFE soit associée à la réflexion nationale sur ce plan, la création d'un rapport sur l'organisation de groupes de participants et les conditions de réalisation des JDC à l'étranger, que les conseillers des Français de l'étranger soient mobilisés comme relais d'information et intervenants sur leur territoire. »

Cette résolution a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité en commission.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Sur la dernière demande, vous demandez que les conseillers des Français de l'étranger soient des relais d'information. Mais comment ?

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Vous pouvez envoyer des emails, vous pouvez en parler quand vous rencontrez les Français durant les permanences.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Est-il nécessaire de le marquer ? Non.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je vais t'expliquer pourquoi. Si une JDC est organisée sans que tu en connaises la date, comment peux-tu être un relais d'information ?

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

J'ai vu comment cela s'est passé au Maroc et j'ai trouvé cela très bien. Chapeau bas. Normalement, toutes les personnes éligibles via un registre sont invitées à 16 ans à venir s'inscrire pour faire l'option. Ensuite, on a leur adresse email, on a tout cela. Ils sont donc informés par la force des choses. Je veux bien qu'on le mette, mais c'est un peu ridicule.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Oui et non, puisque le collègue Louis LEBLANC nous avait parlé d'un gros problème. En effet, certains mineurs avaient souvent l'adresse email de leurs parents. Ils ne sont donc pas forcément contactés directement. Si les parents ne comprennent pas, ne savent pas, ne lisent pas...

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Il y a les écoles.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

En tout cas, notre collègue Radya soulève des points essentiels. Sur la notion de relais d'information, il est évident que le rôle des élus est aussi de relayer un certain nombre de sujets. S'il est décidé que la JDC soit relancée, il est important de faire un peu de bruit et un peu de publicité pour être sûr que nos compatriotes soient bien sensibilisés. Si les consulats envoient des convocations formelles, même si l'information circule au lycée, je pense que les deux ne sont pas antinomiques.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Vous mettez la chose en présentiel, mais j'espère qu'il n'y a pas de caractère obligatoire, parce que nous avons des enfants qui sont à 3 000 km d'un consulat. S'ils sont obligés d'aller en présentiel à Brasilia pour faire leur JDC, les enfants les plus pauvres ne pourront pas accéder à certains services qui dépendent de la JDC. Ce n'est pas clair.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Il n'y a pas le mot « obligatoire ». Ce que nous voulons déjà, c'est qu'elle existe. Or elle n'existe quasiment plus. C'est anecdotique, parce qu'à la suite du Covid, il n'y en a plus eu. Nous n'en avons pas refait. Là, c'est vraiment pour relancer la machine, pour que cela puisse être fait en présentiel. Les attestations d'exemption ou de report seront toujours délivrées pour les cas que tu décris.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est le mot « rétablissement » qui me fait un peu peur. Si on rétablit la JDC en présentiel et qu'on oblige les gamins à y aller...

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Mais, elle n'a jamais été obligatoire en présentiel.

Monsieur Olivier BERTIN, élu conseiller à la Commission de l'enseignement, des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

J'avais une question assez similaire. Je pensais au financement des transports, de l'hôtel, parce que c'est à la charge des familles. Est-ce que l'État a les moyens ? À mon avis, ce n'est pas une priorité. Est-ce que les familles vont financer cela ? Si c'est quelque chose d'égalitaire, les familles éloignées n'ont pas forcément les moyens.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, cher collègue. Je pense que c'est une très bonne question. Est-ce que l'État en a les moyens ? Je ne vais pas me retourner vers la représentation de l'État aujourd'hui. En l'occurrence sur ce sujet-là, l'État a imposé une obligation de Journée de défense et de citoyenneté.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Sur le territoire national.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Si l'État impose une obligation de Journée de défense et de citoyenneté, en toute logique il met les moyens conséquents pour assurer ces journées de défense et de citoyenneté. On me dit que c'est sur le territoire national.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Oui, l'obligation porte sur le territoire national.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Juste un retour d'expérience, sur le défraiement, tout cela est codifié en France, en tout cas sur le territoire national, lorsque des JDC sont organisées, c'est codifié. Des défraiements sont prévus.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Je vais rebondir sur ce qu'a dit Nadya sur le relais d'information. Ce qui m'embête (c'est la commission de sécurité qui parle) c'est de relayer l'information. Pour moi, il s'agit peut-être d'une information plutôt sensible. Nous n'avons pas à relayer ce type d'informations sur les réseaux sociaux. C'est un peu flou, peut-être un peu vague. Par contre, que les conseillers soient informés de la date, cela me paraît tout à fait normal. Pour ce qui est de l'envoi des convocations, le consulat les envoie à titre personnel et cela n'a pas à être diffusé. Une fois que c'est passé, pourquoi pas ?

J'ai juste un autre point qui n'est pas une demande, mais une réflexion personnelle. Concernant la convocation, sur le caractère obligatoire, je me pose une question par la suite. Si c'est obligatoire et si le jeune ne vient pas, est-ce qu'on va lui refuser la prestation de report ou pas ?

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission de l'enseignement, des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Non. C'est obligatoire sur le territoire national. Il y a un principe d'exemption pour les Français établis hors de France dû au fait des distances. Mais, des JDC se passaient quand même pour ceux qui pouvaient y aller. Pour les habitants de la ville du consulat, il y a une possibilité. L'histoire du relais d'information, c'est déjà informer les gens que cela va reprendre. Parce que les gens dont les enfants vont avoir 16 ans l'année prochaine ne savent peut-être pas que cela existe, ils n'en ont pas forcément entendu parler et leurs enfants n'ont pas entendu parler de JDC depuis cinq ans. Ce n'est pas forcément quelque chose qui est dans la connaissance générale des gens. Il faut dire que cela recommence, quitte à le répéter plusieurs fois. Ce n'est jamais mauvais. Cela évite que les gens ne prennent pas certaines informations au sérieux. Le fait que nous, élus, soyons au courant que le 20 mars 2026, il y a une JDC, cela nous permet aussi de dire que des JDC vont être organisées à partir du 20 mars 2026 et que cela concerne les enfants à partir de 16 ans, qui seront convoqués. Je ne pense pas que ce soit dangereux.

Madame Ellen BOUVERET, élue conseillère à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je vais être très courte. Je vais rebondir sur ce que notre collègue Olivier BERTIN a évoqué au niveau organisationnel. Il vaut peut-être mieux déplacer le corps qui organise, plutôt que 100 enfants.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Pour la bonne information de nos travaux, je viens de retrouver l'article 112-17 du Code du service national.

« Les Français établis hors de France qui, compte tenu de leur résidence à l'étranger, n'ont pas pu participer à une session de la Journée de défense et de citoyenneté sont tenus, dès lors qu'ils viennent résider habituellement sur le territoire national avant l'âge de 25 ans, de participer à une session de la Journée de défense et de citoyenneté. »

La conséquence est logique. Tous les étudiants qui viendraient suivre leurs études en France sont obligés de suivre la JDC en France. C'est l'article 112-17 du Code du service national.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Là encore, je n'ai pas été vigilante sur la première demande. Vous mettez « quand cela est possible ». Dans tous les pays, ce n'est pas possible.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Madame RAHAL, comme vous faites œuvre utile au service de la communauté des Français de l'étranger, nous prenons les deux amendements. Pour le premier, nous enlevons la partie « information ». On indique que les conseillers des Français de l'étranger sont mobilisés comme intervenants. Et pour la première, nous rajoutons « quand cela est possible ».

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission de l'enseignement, des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Pour information, cela avait été écrit puis enlevé, parce qu'à ce moment-là c'était trop facile.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons procéder au vote. Est-ce que le secrétariat général peut nous indiquer combien il y a de votants en plus des 7 personnes à la tribune ? Il y a 57 personnes dans le carré.

Un point est fait sur les procurations. Le vote porte sur la version amendée.

La résolution relative aux JDC est adoptée à la majorité (2 contre, 3 abstentions, 78 votants).

L'assistance applaudit.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Passons à l'avis. Sur l'avis, comme vous le savez, nous en avons déjà discuté hier. Il y a bien un exposé des motifs. Par lettre de mission du 15 janvier 2025, et conformément à l'article 12 de la loi 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger, le Gouvernement a confié à l'Assemblée des Français de l'étranger la conduite des Assises. Je vous laisserai le lire en détail, il a déjà été présenté hier. Il y a un préambule qui rappelle les grands thèmes de ces Assises, la chronologie en six points précis, les résultats de cette démarche avec les événements, les réponses aux questions posées qui rappellent le panel citoyen, qui exprime un certain nombre de vues. Il y a la déclaration au Journal officiel de la commission nationale du débat public sur les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

« L'assemblée demande de transmettre au Gouvernement, au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Conseil économique social et environnemental, en restitution des Assises des propositions citoyennes.

L'assemblée demande aux décideurs publics (parlementaires et administrations) de traiter avec attention les propositions faites, et plus particulièrement les 36 propositions priorisées dans le panel citoyen.

L'assemblée demande la création d'un comité de suivi des Assises de la protection sociale réunissant des représentants du Gouvernement, des parlementaires, des administrations concernées et des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger.

L'assemblée demande que le pilotage et la mise en œuvre de ce comité de suivi soient confiés à la commission des affaires sociales de l'AFE afin d'assurer la continuité et l'évaluation des engagements pris à l'issue des Assises. »

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Tu as oublié de préciser la date. C'est l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est juste une question de forme. Je maintiens encore aujourd'hui que ce n'est pas un avis, ce n'est pas une discussion. Quand on donne un avis, on émet un avis. En l'occurrence on demande. Je pose cela à votre réflexion, tout simplement.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je pense que nous pouvons passer au vote.

L'avis est adopté à la majorité (1 abstention).

L'assemblée applaudit.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

La dernière résolution concerne, comme indiqué dans son objet, les urgences identifiées par la commission des affaires sociales, suite aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Je vous passe les « vu » et les « considérant ». Je vous propose d'aller aux demandes.

« Concernant les aides sociales, l'assemblée demande une allocation spécifique destinée aux Français de l'étranger en situation de dépendance ou de grand âge.

Sur l'aide à la scolarité, nous demandons que l'intérêt supérieur de l'enfant et la mixité sociale dans les établissements du réseau de l'Enseignement du français à l'étranger soient au cœur de la refonte de l'instruction spécifique.

Sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap, nous demandons l'alignement des critères d'attribution des prises en charge des AESH des élèves français de l'étranger sur le modèle national.

Sur la Caisse des Français de l'étranger, nous demandons la mise à niveau des contrats dit "EX", qui doivent être effectués de manière progressive sur une période raisonnable afin d'éviter toute hausse brutale des cotisations. »

Je précise que cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Quel est l'objet exact de cette résolution ?

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

C'est marqué sur la résolution. Je l'ai dit. C'est l'urgence identifiée par la commission des affaires sociales suite aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Madame Nadine FOUCES-WEISS, élue conseillère à la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Je ne suis pas d'accord avec la remarque que la mise à niveau des contrats « EX » soit effectuée de manière progressive sur une période raisonnable afin d'éviter toute hausse brutale des cotisations, tout simplement parce qu'il y a urgence à ce que les comptes de la CFE soient à l'équilibre. Il n'est pas précis de dire « période raisonnable » et « éviter toute hausse brutale ». Cela ne veut rien dire. Je ne voterai donc pas pour, parce que ce n'est pas suffisamment précis. La priorité est de sauver la CFE. Il y aura des mesures brutales et nécessaires qui pourront éventuellement être prises de façon obligatoire si nous voulons conserver cette caisse. Entre le choix de la conserver et le choix de faire des hausses un peu difficiles, moi, j'ai choisi. Cela n'engage que moi, mais je tiens à le dire. Je regrette que des hausses suffisantes n'aient pas été votées à l'unanimité ou à la majorité depuis le début de mon mandat en 2021.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à la majorité (1 contre, 6 abstentions).

L'assistance applaudit.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci à toutes et à tous.

L'assistance applaudit.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous allons prendre une très courte pause et inviter la commission de l'enseignement à s'installer. Surtout, ne quittez pas la salle parce que nos travaux continuent avec l'intervention de la commission enseignement. Je vous remercie.

La séance est suspendue de 16 heures 41 à 16 heures 51.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Prendre la parole devant une salle vide, ce n'est pas très positif. J'invite donc une nouvelle fois les présidents et les vice-présidents de groupe à appeler leurs membres pour qu'ils rejoignent la plénière et pour que Monsieur FRASLIN et ses membres puissent s'exprimer face à une plénière plus garnie qu'actuellement. Merci beaucoup. Monsieur le Président, je vous donne la parole. J'invite le président à s'exprimer et à commencer les travaux, parce que nous ne pouvons pas avoir de retard. Merci.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Mesdames et messieurs, chers collègues, nous allons parler de l'enseignement principalement, mais aussi des affaires culturelles. Nous avons organisé les auditions de ces sessions en deux blocs principaux, l'un sur la francophonie dans le réseau culturel et l'autre sur l'enseignement. Nous allons commencer par la partie sur le réseau culturel et la francophonie pour poursuivre ensuite sur l'enseignement.

Comme vous le savez, l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) est confrontée à une situation prévisible, mais donc l'ampleur a peut-être été sous-estimée, sur des nécessités d'ajustement budgétaire rapides pour assurer sa liquidité dans les prochains mois. Cela oblige aujourd'hui tous les acteurs du réseau à accepter de discuter sur les réformes en profondeur qui seront nécessaires.

Nous allons vous présenter dans la deuxième partie la synthèse des auditions que nous avons eues sur ce sujet. En conclusion, nous vous présenterons quelques pistes de travail, qui consistent également à deux commissions conjointes avec la commission des finances, que nous avons vues, l'une hier avec l'AEFE et l'autre ce midi à 13 heures avec la directrice générale de l'organisation.

Maintenant que nos collègues sont plus nombreux, je passe la parole sans plus attendre à Ellen pour vous présenter les travaux de notre commission sur l'assemblée parlementaire de la francophonie.

Francophonie et réseaux culturels : Assemblée parlementaire de la francophonie

Madame Ellen BOUVERET, élue conseillère à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je vais vous parler de l'assemblée parlementaire de la francophonie, en attendant que tout se mette en place sur les écrans. Cette assemblée parlementaire de la francophonie voit le jour à l'initiative de figures emblématiques telles que Léopold Sédar SENGHOR et Habib ADOU en 1967. Elle est née du désir de renforcer les liens parlementaires francophones, notamment dans le but de contribuer au rayonnement de la langue française, d'une part, mais surtout de promouvoir la démocratie, l'état de droit et les droits à la personne.

Cette assemblée parlementaire de la francophonie, que l'on appelle APF, est un organe consultatif de l'organisation internationale de la francophonie (OIF). Elle est actuellement présidée par le Cameroun. C'est une organisation interparlementaire qui fédère 99 adhérents issus d'organisations des cinq continents.

Notre commission de l'enseignement de la culture de la francophonie des médias extérieurs a appuyé sa demande sur la politique par rapport à nos libraires à l'étranger, qui souffrent de la concurrence de réseaux et de l'offre de la livraison à domicile. Comme vous le voyez sur le tableau, il y a six instances au total : sociale, environnementale, affaires parlementaires, éducation et culture, communication, politique. Chaque commission se réunit deux fois par an et il y a également un réseau des jeunes parlementaires.

En ce qui concerne le financement, il y a un budget annuel d'environ un million d'euros de réserve. Ce budget provient des cotisations de sections et membres. En général, c'est de 15 000 à plusieurs dizaines de milliers d'euros, d'une subvention de l'OIF et d'une subvention du quai d'Orsay.

Les objectifs et les missions sont surtout, comme je vous le disais précédemment, la promotion du français et de la culture, le renforcement des institutions démocratiques, la coopération interparlementaire, la défense des droits humains et de la liberté d'expression, la valorisation de la francophonie numérique.

Il y a des actions et des réalisations, notamment les prix littéraires, comme le prix Senghor-Césaire pour la promotion de la francophonie et de la liberté d'expression, le prix Bernard Pivot qui a été lancé par Amin XXX, que nous avons auditionné. Pour les primoauteurs francophones, il y a un jury composé de clubs de lecture. Il y a l'éducation et la formation avec des séminaires de jeunes parlementaires, des partenariats avec 800 universités francophones dans 125 pays, des concours d'éloquence, des conférences (notamment lors de la semaine de la francophonie en mars).

Ils agissent également dans la diplomatie parlementaire avec des missions d'observation électorale, un appui à la co-construction institutionnelle, un accompagnement législatif. Il est d'ailleurs envisagé que cette assemblée puisse soutenir la construction des institutions de la Palestine.

Les perspectives sont que cette assemblée réfléchisse à des actions en faveur de la promotion et d'un rapprochement avec les parlementaires via des appels et des partenariats. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Je passe maintenant la parole à Amélie pour un compte-rendu de l'audition du secrétaire général de la Fondation des Alliances françaises.

Francophonie et réseaux culturels : Audition du secrétaire général de la fondation Alliances française

Madame Amélie MALLET, élue conseillère à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons reçu Marc CERDAN, le secrétaire général de la Fondation des Alliances françaises qui est venu nous présenter, avec beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme, l'actualité de la fondation. Avec un affaiblissement dû à la crise sanitaire de certaines alliances fermées ou ayant dû fusionner, la fondation s'est réinventée.

Elle s'est redynamisée en instaurant une culture entrepreneuriale pour revenir à un niveau d'activité pré-COVID. Le réseau des alliances françaises repose sur un modèle associatif décentralisé. La fondation des alliances françaises a pour mission principale la régulation, l'animation et la coordination de ce réseau mondial. Les alliances françaises sont autonomes juridiquement et financièrement, mais elles fonctionnent sous la marque Alliance française, propriété de la Fondation Alliances françaises de Paris, qu'il faut protéger par le respect de sa charte et de sa gouvernance. L'animation du réseau passe par la mise à disposition d'outils numériques, l'organisation d'événements, de concours interalliances et de différents trophées. La coordination se fait au travers de l'accompagnement économique. La fondation est facilitatrice et garante auprès de leurs banques partenaires. Elle se passe également par le développement du réseau et la formation du personnel.

Une convention liée la fondation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, avec une coopération étroite entre les ambassades et les alliances, sans que l'une n'empiète sur l'autonomie de l'autre, sous forme d'un partenariat et non d'un pilotage. Elle couvre la création d'une cartographie de la répartition des alliances françaises et des instituts français dans le monde afin d'éviter une concurrence inutile. Chaque alliance est en principe une association de droit local gérée par un conseil d'administration bénévole et dirigée par un directeur ou une directrice. Les ambassades, par le biais des instituts, représentent l'État français et sont chargées de la politique culturelle, alors que les alliances mettent en avant une approche de terrain plus ancrée dans la société civile par des actions locales adaptées au contexte du pays.

Cette convention, c'est aussi 208 personnels payés par la France et nommés par le ministère. Enfin cette convention participe à la coordination des alliances avec 70 coordinateurs sur le terrain qui sont des SIAC ou des directeurs d'agence.

Les alliances françaises sont aujourd'hui au nombre de 829, avec 11 ouvertures en 2024. Elles sont présentes dans 135 pays. Leur mission est le développement, l'enseignement et l'usage de la langue française, la connaissance des cultures française et francophone et la promotion de la diversité et du dialogue entre les cultures. La Fondation des Alliances françaises constitue aujourd'hui la première ONG culturelle au monde. Je vous remercie.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Amélie. Maintenant je passe la parole à Stéphanie pour le compte-rendu de l'audition des dirigeants au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui ont la responsabilité du réseau culturel français à l'extérieur.

Francophonie et réseaux culturels : Audition des dirigeants au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOURT élue conseillère à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Madame GERARDIN et Monsieur LEMAIRE nous ont présenté les grandes orientations du ministère en matière de francophonie. En ce qui concerne la direction de la langue française et de l'éducation, elle joue un rôle d'observateur et suit le développement du réseau AEFE et FLAM. Elle joue surtout un rôle dans la coopération éducative en formant les enseignants locaux dans les pays francophones, qui sont pour la plupart non natifs. Elle dispose pour ce faire d'un outil phare, qui est le label France Éducation. Il regroupe aujourd'hui 700 établissements et 200 000 élèves. Ce label exige que 20 % des cours soient dispensés en français par des enseignants ayant au minimum un niveau B2. Mais ces conditions d'obtention représentent un défi dans certaines régions, par manque de professeurs qualifiés. Des labels intermédiaires y sont donc développés, en collaboration avec les services de coopération et des ambassades, les SIAC, qui permettent aux élèves de commencer à apprendre le français, alors qu'en parallèle les professeurs sont amenés progressivement vers un niveau B2 qui leur permettra in fine d'obtenir le label France Éducation.

Dans cette même optique, une initiative majeure a vu le jour en septembre 2025, avec l'ouverture du collège international de Villers-Cotterêts. Ce collège propose une collaboration entre enseignants-chercheurs, entre cadres éducatifs francophones de tous pays, avec l'objectif de rendre la profession plus attractive et de mieux les former.

S'agissant du réseau des coopérations et d'actions culturelles, celui-ci s'appuie sur deux piliers historiques, les instituts français (dont nous parlerons dans la prochaine audition) et les alliances françaises dont vient de parler Amélie. Les instituts comptent 270 implantations pour 180 000 apprenants. Les alliances comptent 830 alliances environ, dont quasiment 400 conventionnées, pour un peu plus de 400 000 apprenants. Ce réseau mondial, bien que puissant, fait face à une concurrence accrue. Aujourd'hui en troisième position derrière les États-Unis et la Chine, ils sont mis à l'épreuve par le développement rapide des instituts Confucius qui, en 25 ans, se sont installés comme des acteurs majeurs sur la scène internationale. Vous avez ici des tableaux avec le nombre d'instituts par pays.

Les instituts français doivent aussi relever des défis économiques majeurs, avec des effets de ciseaux. De fait, la croissance des prix fixes se heurte à une baisse des recettes publiques et à une chute des subventions publiques, entre 2014 et 2017, de façon drastique, même si elle s'est stabilisée depuis 2017. On voit notamment les ressources redéployées depuis les zones où il y a peu d'apprenants vers des zones plus stratégiques. Je vous remercie.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Stéphanie. Nous accueillons maintenant Catherine, notre vice-présidente, qui va nous rendre compte de l'audition de Madame Eva NGUYEN BINH, directrice générale de l'Institut français de Paris, qui anime le réseau des instituts français dans le monde.

Madame Catherine LIBEAUT, Vice-présidente de la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l’audiovisuel extérieur

Nous avons reçu des intervenants. Ils ont abordé les points suivants :

- la réorganisation interne de l’Institut français,
- le projet immobilier de l’Institut français,
- repenser les méthodes de travail et moderniser les outils,
- les grands projets comme ICC Immersion, France Afrique Europe.

Depuis 2020, l’Institut a engagé plusieurs transformations d’envergure suivant un objectif d’efficacité et de bonne gestion des données publiques, une refonte de l’organigramme afin de clarifier la structure et de rendre plus lisible le fonctionnement de l’établissement. Il y a eu le déménagement de l’institut vers un nouveau siège, situé au 40 rue de la Folie-Regnault dans le 11^e arrondissement de Paris. Ce transfert a été demandé par le ministère de tutelle en 2015 en raison d’une structure trop élevée. Cela a permis une économie annuelle d’environ un million d’euros. Ce cadre favorise la mobilité interne, la coopération et une meilleure qualité de vie au travail. Ce nouvel espace a également permis d’accueillir les partenaires dans des conditions optimales, séminaires du ministère de L’Europe et des Affaires étrangères, rencontres professionnelles et événements culturels y sont désormais organisés régulièrement.

Les outils de communication et de coopération avec le réseau culturel ont également été modernisés : lancement d’un plan pluriannuel de formation en présentiel ou en distanciel, MOOC, refonte complète de culture tech pour les anciens Français à l’étranger. Ces plateformes autrefois peu attractives offrent désormais des contenus actualisés, alternatifs et largement utilisés.

Ces innovations permettent d’améliorer sensiblement le service du réseau, comme en témoigne un taux de satisfaction supérieur à 70 %, mesuré pour la première fois.

Sur les grands projets et sur l’action internationale, l’institut a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs saisons culturelles bilatérales de grande envergure : France-Portugal, Italie-France et actuellement France-Brésil. La prochaine saison, « Voyage en Ukraine, la culture contre-attaque », sera inaugurée le 1^{er} décembre, suivie d’une session Méditerranée annoncée pour 2026. Ces saisons illustrent le rôle stratégique de la culture dans un contexte géopolitique tendu en tant qu’outils de dialogue, de coopération et d’influence.

Un accent particulier a été mis sur le développement des industries culturelles et créatives, les ICC, notamment à travers ICC Immersion, financée par France 2030 et menée en partenariat avec Business France. Ce dispositif favorise la prospection de marchés pour les entreprises françaises du secteur culturel (spectacles vivants) avec des résultats probants en Corée et de nouveaux projets envisagés au Mexique.

L’Institut français renforce aussi son engagement grâce aux crédits supplémentaires alloués par le ministère de la Culture pour 2023 à 2025. Un grand événement, France-Inde, métier du textile, sera réalisé à Paris en décembre, avant d’être présenté en Inde en 2026.

Sur les relations France-Afrique et les ancrages locaux, l'institut a poursuivi un travail approfondi sur la refondation des relations culturelles entre la France et l'Afrique dans l'esprit du discours de Ouagadougou et du nouveau sommet Afrique-France. Six forums régionaux, intitulés « Notre futur », ont été organisés sur le continent africain, associant jeunes acteurs, partenaires locaux et représentants européens afin de promouvoir une approche horizontale fondée sur le dialogue et l'échange de pratiques. Le forum France-Brésil-Afrique est prévu à Salvador de Bahia à début novembre en présence du Président de la République.

L'Europe demeure également une priorité géographique majeure dans la stratégie de coopération. L'institut soutient activement les instituts français dans le tiers-monde et développe un cycle de débats d'idées destiné aux jeunes et à la société civile sur les conséquences de la guerre en Ukraine.

Je fais un point pour terminer sur la situation budgétaire des instituts. La seconde partie de la séance y a été consacrée. Malgré la naissance de nombreux projets, les baisses budgétaires successives restent préoccupantes. Après une réduction de 1,7 million d'euros en 2024, une nouvelle diminution d'un million d'euros est attendue pour 2025 sur le programme 186. Face à ces contraintes, l'institut a conduit une revue des programmes de dépenses, fusionnant plusieurs dispositifs avec plus de visibilité. Les crédits destinés au réseau culturel ont été préservés, tout comme les priorités de coopération. Les économies ont été réalisées sur les frais de fonctionnement, les missions ainsi que le gel de cinq postes vacants. La subvention principale s'élève à environ 24,6 millions d'euros, complétée par 2,5 millions du ministère de la Culture et 6 % de ressources internes (mécénat, partenariats). Le budget total pour 2025 atteint environ 40 millions d'euros.

La présidente de l'institut nous a dit que c'était de plus en plus compliqué d'avoir le mécénat. C'est vraiment un travail qu'elle fait au quotidien et cela devient de plus en plus compliqué, en raison d'un contexte économique tendu et d'une forte concurrence entre organismes culturels. Plusieurs participants ont suggéré des mesures fiscales incitatives pour encourager les dons des Français de l'étranger. C'est une proposition que nous avons eue, à savoir de voir comment les Français de l'étranger pouvaient avoir des répercussions sur les instituts.

Cela porte sur le réseau global du réseau culturel des Français à l'étranger, estimé à 150 millions d'euros, hors salaires des expatriés, et sur le degré d'autonomie financière des instituts français à l'étranger, qui concerne une notion distincte. On parlait du Nigéria, dans le cadre d'un projet culturel en cours.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

À titre de synthèse provisoire sur ce chapitre de la francophonie et des réseaux culturels, vous voyez le lien particulièrement en Afrique, puisque la directrice générale est en partance pour le Nigéria pour un grand moment de rassemblement des acteurs francophones au Nigéria sur des industries culturelles. C'est à la fois un enjeu d'influence, de développement de la francophonie, et économique et commercial puisque ces industries continuent à croître dans la part du chiffre d'affaires des entreprises françaises. Des partenariats d'excellence sont menés avec des producteurs. Merci. Nous allons passer à la deuxième partie de nos auditions, celle qui porte spécifiquement sur l'enseignement.

Nous allons commencer avec Olivier, qui va nous faire la synthèse des auditions simultanées de quatre organisations représentatives des personnels de l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger.

Enseignement : Auditions des organisations syndicales

Monsieur Olivier SPIESSER, élu conseiller à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Nous avons auditionné l'ensemble des syndicats représentatifs des professeurs et des personnels administratifs des établissements de l'AEFE. Ils étaient huit autour de la table. Il y avait la FSU-SNES, qui représente les personnels du second degré, la FSU-SNUIPP, qui représente les personnels du premier degré, deux représentants de la CFDT Éducation et deux représentants de l'UNSA Éducation hors de France.

Pour nous, les enseignements, c'était la deuxième fois que nous recevions l'ensemble des organisations syndicales, dans un contexte particulier, période durant laquelle l'AEFE traverse une crise profonde, comme l'a redit tout à l'heure lors de notre dernière audition la directrice générale de la mondialisation, Anne GRILLON.

Nous avons évoqué cinq points importants avec les organisations syndicales, d'abord la part patronale des pensions civiles. Sur ce financement, vous êtes évidemment informés. Le deuxième thème est le statut des établissements. Nous avons également parlé du développement du réseau et du cap 2030, de l'état du dialogue avec l'AEFE et de la mixité sociale dans les établissements scolaires.

Concernant la part patronale des pensions civiles, comme vous le savez, jusqu'ici les pensions civiles des personnels résidents enseignants étaient prises en charge centralement par l'AEFE. Cette prise en charge est devenue budgétairement trop lourde, environ 180 millions d'euros cette année, ce qui explique d'ailleurs en grande partie le déficit structurel. Les syndicats enseignants ont rappelé qu'ils avaient pourtant tiré la sonnette d'alarme depuis longtemps sur l'absence de compensation par l'État de ces pensions en constante augmentation. La position de toutes les organisations syndicales est assez claire, elles demandent le transfert de la part patronale des pensions civiles au ministère de l'Éducation nationale, comme c'était le cas avant 2009, en soulignant que l'impact serait marginal à l'échelle du budget de l'Éducation nationale, mais décisif pour l'AEFE.

Le deuxième sujet que nous avons abordé avec eux est sur le statut des établissements. Comme vous le savez, il en existe trois : les établissements à gestion directe, les établissements conventionnés et les établissements partenaires. Tous ces établissements sont homologués, mais les syndicats estiment que les droits et les obligations de services des personnels diffèrent parfois selon les statuts des établissements. Ils ont soulevé deux problèmes importants : d'abord un manque de visibilité pour les familles concernant notamment la communication de l'AMFE des personnes, entretenant parfois la confusion entre les statuts des établissements. La deuxième problématique soulevée est une vulnérabilité des établissements conventionnés. Ce sont souvent des établissements de petite taille avec des effectifs réduits. Perdre des places dans un établissement conventionné a pour conséquence un déséquilibre financier immédiat.

Les syndicats ont avancé deux propositions, deux positions : reconnaître la spécificité du statut des établissements et renforcer le soutien aux établissements conventionnés, avec une stabilisation des postes de personnels détachés et un mécanisme d'alerte en cas de baisse des effectifs.

La deuxième position est de ne pas éliminer mécaniquement les établissements en gestion directe sur des logiques plus concurrentielles de partenaires.

Le troisième item abordé était le développement du réseau et le cap 2030. Comme vous le savez, le cap 2030 a été fixé par le Président de la République en 2018. Les organisations syndicales constatent que le cap 2030 a consommé des moyens financiers importants, notamment en postes. Il y avait des inspecteurs mobilisés essentiellement à l'homologation sans retour proportionné en élèves. L'opérateur public se serait détourné de ses missions de service public, coorganisant sa concurrence. D'autre part, les organisations syndicales émettent un doute sur la gouvernabilité d'un réseau élargi où l'opérateur n'a pas de pilotage, notamment sur les partenaires.

La position des organisations syndicales est assez claire. Le FSU, l'UNSA et la CFDT demandent un arrêt immédiat du déploiement du réseau ou du moins un moratoire pour filtrer le coût réel de ce développement du réseau et demandent à l'AEFE de se recentrer sur les missions de service public d'éducation, notamment sur l'accompagnement des établissements et le soutien, en particulier aux établissements conventionnels.

Sur le quatrième thème, nous leur avons demandé quel était l'état de dialogue avec l'AEFE et quel était le climat général. Les syndicats décrivent un dialogue social irrégulier, voire médiocre parfois, plusieurs réunions ayant eu lieu sur la réforme de l'AEFE sans concertation réelle avec les organisations syndicales ni les fédérations de parents d'élèves. Les syndicats demandent donc à l'agence d'associer systématiquement les organisations syndicales et les parents d'élèves aux travaux de la prochaine réforme.

Le dernier thème que nous avons abordé concerne la mixité sociale dans les établissements scolaires. Il y a une réelle inquiétude des organisations syndicales sur la chute du nombre de boursiers, notamment sur les dernières années. Je rappelle un ordre de grandeur qui a été cité pendant la réunion : 17 600 boursiers actuellement contre 25 000 en 2019, alors qu'une partie du budget et de la scolarité n'est pas entièrement consommée. Pour les syndicats, c'est un affaiblissement grave des missions de service public d'éducation, la mixité sociale au sein des établissements étant au cœur de leur engagement syndical. Je vous remercie.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Olivier. Maintenant, Catherine va nous présenter le compte-rendu de l'audition de la FAPEE, la principale fédération d'associations de parents d'élèves à l'étranger.

Enseignement : audition de la FAPEE

Madame Catherine LIBEAUT, Vice-présidente de la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avions aussi invité la FCPE et l'INAPE, qui n'ont pas répondu à notre invitation. J'espère que ce sera pour une prochaine fois. Nous avons donc pu auditionner la FAPEE avec sa directrice générale et le président de la FAPEE.

La FAPEE a été créée en 1980 par des parents de toutes nationalités. Elle est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante de tout groupement d'intérêt catégoriel, syndical ou religieux. La FAPEE regroupe exclusivement des associations de parents d'élèves des établissements de l'enseignement du français dans le monde. Elle est la seule fédération compétente sur des problématiques spécifiques. Elle représente les associations de parents de plus de 170 établissements (AEFE, Mission laïque) répartis dans 90 pays, soit plus de 55 000 familles. Ces établissements ont un statut conventionné de gestion parentale ou un statut de partenaires. La CPE est informée, exigeante et constructive. Nous avons effectivement pu doser le niveau de professionnalisation des deux intervenants. Cela a été noté. Elles siègent au conseil d'administration de l'AEFE, à la commission nationale des bourses scolaires, au conseil d'administration de la mission laïque et aussi à l'observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Son action auprès des associations de parents d'élèves, c'est d'abord sa formation. Il y a un président, un administrateur, une référente handicap. Ils sont tous bénévoles. Son bureau de Paris fait un travail d'information et de conseil auprès des familles. Ils ont mis au service des APE des réseaux d'échanges et une plateforme collaborative pour les groupes. Elle édite des guides, organise des réunions en ligne, développe le partage d'informations et des conférences. Elle répond aussi aux questions de ses membres et de toutes les APE qui la sollicitent du fait de son utilité publique. Elle travaille donc pour tout le monde et on n'est pas obligé d'être adhérent pour avoir une information.

Les membres APE non gestionnaires et gestionnaires du grand réseau de l'enseignement français à l'étranger, la FAPEE représente des cas de très nombreux APE non gestionnaires des établissements en gestion directe d'Europe, comme Londres, toutes les APE d'Espagne au sein de la FAPFLE, et des APE d'Amérique centrale et latine comme Caracas, Sao Paulo, Tokyo. Elle fédère et présente les associations de parents d'élèves gestionnaires d'établissements conventionnés et partenaires basiques (Singapour, Shanghai), la grande majorité des APE gestionnaires d'Afrique, de l'océan Indien et du Moyen-Orient (Bamako, Nairobi, Djerba, Doha) et d'Europe (Dusseldorf, Hambourg, Oslo), ainsi que d'Amérique (Brasilia et Panama).

Elle est un interlocuteur et une force de proposition reconnue grâce à sa connaissance approfondie du réseau, sa forte représentativité ayant pour mission de faire progresser la qualité du réseau au service des élèves, et à défaut maintenu pour les familles. C'est effectivement un combat de la FAPEE, de maintenir les frais de scolarité pour les familles.

Elle a constitué la représentation des parents d'élèves du réseau pour qu'aujourd'hui elle soit partie prenante de ses orientations stratégiques et promoteur de ses missions pédagogiques. Force est de constater que l'AEFE est en crise budgétaire et que le nombre d'établissements **ayant des problèmes de conventionnement** est une réalité. Cela a été une frayeur au mois de juillet avec le report du conseil d'administration de l'AEFE sur ce point. On a commencé à écrêmer les établissements conventionnés avec les non conventionnés. Cela a été une grande difficulté pour les établissements conventionnés.

Il y a des pistes de réflexion dans le cadre du projet de la réforme de l'AEFE, la FAPEE réfléchit pour le personnel enseignant, elle réfléchit aussi à une double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires étrangères, à la prise en charge de la pension civile par le ministère de l'Éducation nationale. La FAPEE est très demandeuse et veut participer au groupe de travail pour réformer les instructions des bourses scolaires et l'AESH afin que les familles puissent mieux en bénéficier. Elle s'inquiète de la baisse notable constante des boursiers et son impact sur la mixité sociale au sein des établissements.

Nous avons demandé à la FAPEE s'il y avait un bon dialogue avec l'AEFE. Il y a un dialogue, il existe, il est fluide et sans tabou. Nous avons le même objectif, c'est de défendre l'enseignement français à l'étranger. Le dialogue existe aussi avec les organisations syndicales. Il est important que tous les acteurs de la communauté éducative se rencontrent et discutent du projet de cette réforme AEFE qui est vraiment à l'ordre du jour.

Les enjeux et la mission sont partagés et alignés par rapport à la position de l'AEFE et des organisations syndicales. Des idées sont échangées, même si elles ne sont pas toujours présentes. En tout cas, il y a un dialogue. Les parents sont un partenaire essentiel de l'enseignement du français à l'étranger, puisque comme vous le savez, ce sont eux qui financent la majorité des frais de scolarité. La FAPEE a aussi un rôle de faire connaître le réseau pour aider les familles et développer le réseau de l'enseignement du français à l'étranger. Je vous remercie.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Maintenant, Ana va nous présenter le compte-rendu de l'audition de la sénatrice Samantha CAZEBONNE, que nous avions invitée à nous présenter son action de mise en place des trophées des palmes de l'enseignement français à l'étranger.

Enseignement : audition de la sénatrice Samantha CAZEBONNE sur les Palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Madame Ana SAINT-DIZIER, élue conseillère à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons reçu la sénatrice pour nous présenter cette première édition des palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger. La première édition s'est tenue en mars 2025, édition qui a mobilisé 180 établissements à travers le monde, 291 candidatures enregistrées couvrant 79 pays.

Le constat de la sénatrice lors de ses déplacements était donc que le réseau d'enseignement français à l'étranger manquait de visibilité et qu'il s'agissait de corriger cela en mettant en valeur la richesse de ces projets et de ces communautés éducatives auprès d'un public qui dépasse les Français de l'étranger, d'où la tenue de la remise des palmes en France à Paris en mars dernier, concernant les acteurs de l'enseignement supérieur en France et les concitoyens en général.

Les objectifs de cette initiative sont de faire connaître et reconnaître les atouts de l'enseignement français à l'étranger, mais aussi rendre hommage aux acteurs du réseau (élèves et professeurs) et finalement de partager les projets de bonnes pratiques pour créer une synergie au sein du réseau. Il s'agit d'échanger, voire d'innover, et de mutualiser pour faciliter le développement des projets.

Les palmes sont structurées en sept axes : l'action culturelle, l'action innovante, l'engagement associatif, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, la promotion linguistique, le parcours avenir et l'ouverture.

Les projets primés ne sont pas notés économiquement, mais il y a une visibilité importante grâce aux partenaires médias, les médias numériques des Français de l'étranger, France média monde et TV5 Monde. À prendre en compte, l'organisation de ces palmes est entièrement financée par les partenaires. Elle est gérée par l'association Réflexe et menée à bien par les bénévoles sous l'impulsion de la sénatrice.

L'enjeu après le succès franc de cette première édition est de l'inscrire dans la durée afin qu'elle puisse réellement porter ses fruits.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Ana. Maintenant, nous allons passer au gros morceau des auditions sur l'enseignement français à l'étranger, celui du budget, qui va être présenté par Alexandre COL.

Enseignement : audition conjointe avec la commission des finances sur le budget

Monsieur Alexandre COL, élu conseiller à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci. La question que nous avions tous en tête depuis quelques jours en arrivant à l'assemblée, c'est l'avenir de l'agence AEFE. Nous avons eu deux entretiens principaux pour essayer de comprendre quelle était la situation économique de cette agence. Nous avons entendu tout à l'heure à travers Olivier l'avis des syndicats sur un moratoire concernant le développement de l'agence. Je n'aime pas cette idée de moratoire, car moratoire égale mort.

Les programmes 285 et 151, qui sont les deux ressources de revenus hors le revenu propre du réseau des établissements, ont été en baisse cette année de 34,6 millions et de six millions en ce qui concerne le programme 151 (bourses et aides aux handicapés). De cela, il ressort qu'à la fin de l'année, il est prévu dans le budget rectifié une perte de 78 millions. Même sans prendre en compte la baisse, il y a une perte de près de 40 millions de l'agence en dépit de la baisse de ce qu'elle reçoit des autorités. Sur un budget d'environ 1,169 milliard, cela signifie 6,7 % de déficit. Je vous rappelle qu'à l'assemblée, nous nous battons pour savoir si nous allons faire 4,7 % ou 5 %. Ce n'est pas une comparaison tout à fait pertinente, mais je l'aime bien quand même. Le déficit de l'agence est de 6,7 %, avec une trésorerie de 300 millions en fin d'année. Le montant de 300 millions comprend tout l'argent qui est aussi dans les OGD, qui n'est donc pas rapatriable intégralement, d'abord parce que ces établissements ont une situation un peu précaire, ensuite parce qu'on ne peut pas rapporter de tous les pays tous les montants avec grande facilité. En fin d'année, dans les deux mois qui restent, il faut donc trouver à peu près 25 millions. L'année prochaine, ce sera probablement 60 millions. Ce sont les ordres de grandeur que j'aimerais que vous gardiez à l'esprit sur ce qu'il faut pour que l'activité de l'agence perdure. Il faut qu'au mois de janvier, elle est de 55 millions de trésorerie. Cela ne peut pas être les 300 millions, il faut les 55 millions de trésorerie pour pouvoir payer les salaires.

À l'issue de ces entretiens, je pense que le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Affaires étrangères et le ministère du budget ont trouvé des solutions pour que ces montants soient mis à disposition. Je ne veux pas faire courir un vent pessimiste de panique dans le réseau, tout le monde tient au réseau, tout le monde veut qu'il survive. Je pense que nous trouverons cet argent, mais la situation structurellement ne peut pas durer.

Sur le slide suivant, vous voyez que la PST est de 59 millions en 2025. L'intégralité des pensions civiles s'élève à 180 millions, payés aujourd'hui par l'AEFE. On ne touche que 120 millions et les 60 millions de déficit s'expliquent par cela. Or ce n'est pas vrai. D'abord, les 120 millions ne sont pas fléchés. On n'a pas réglé 120 millions il y a une dizaine d'années et ils ne continuent pas chaque année d'être fléchés pour le paiement des pensions. Il s'agit d'une subvention globale de 400 millions dotés pour l'AEFE. Deuxièmement, lorsque cela a été fait il y a de nombreuses années et que nous avons reçu une première augmentation de 120 millions, nous avons mis en place une PFC pour demander aux autres écoles conventionnées de participer. Les gens répètent que ce sont ces 60 millions qui arrivent. Non, 30 millions sont dédiés à l'immobilier et 30 millions sont une participation aux pensions civiles. Si on additionne la PFC de 60 millions avec les 120 millions reçus, cela fait 180 millions et cela couvre l'intégralité des pensions civiles. Tout cet argument de flécher les 120 millions, sur le PFC, sur les 180 millions de pension civile pour expliquer le déficit n'est pas pertinents.

Dans le slide suivant, vous voyez que l'équilibre entre les subventions et les recettes propres, à savoir ce que paient les élèves et les familles pour avoir leurs enfants dans les écoles est d'environ 47,53 %, et c'est relativement stable par rapport à 2016 ou à 2020. Nous sommes sur un ratio moitié-moitié. On pourrait argumenter pour se dire que ce n'est pas une situation qui peut perdurer, avec la moitié provenant de subventions et la moitié de frais scolaires.

Dans le slide suivant, vous avez l'évolution des effectifs. Cela vous donne aussi l'importance de l'agence. Il y a 10 802 employés d'agence (à travers les OGD, à travers le siège, à travers les expatriés et les résidents, le statut D1, D2 ou D3). Vous voyez qu'il y a une légère baisse de 2 %. Il a été évoqué lors du dernier entretien les pistes qui pourraient faire payer le juste coût de notre réseau, à savoir de prendre aussi en compte le juste coût, sans revenir à chaque fois à réduire le nombre d'employés, sans s'interroger sur les paramètres faisant que ce coût des employés de l'agence augmente de manière très rapide.

Vous voyez aussi dans le slide suivant que les variables d'ajustement ne sont pas très nombreuses. Sur un chiffre de budget de 1,169 milliard, 892 millions relèvent de la masse salariale. Il n'y a pas beaucoup de lieux où nous pouvons intervenir.

En conclusion, la situation est très mauvaise pour l'agence du point de vue des chiffres. Les montants à trouver ne sont pas gigantesques, donc on peut les trouver. Mais il faut que structurellement l'agence redéfinisse ses objectifs et se donne les moyens adéquats pour ces objectifs. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Alexandre. Nous accueillons maintenant Lucas.

L'assistance applaudit.

Monsieur Lucas LAMAH, élu conseiller à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Dans le cadre de nos auditions, nous avons également auditionné la directrice générale, Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE, Madame Anne BETRANCOURT de la DAF, et Madame Vanessa LEGLISE, conseillère aux relations internationales.

Je vous ai mis un petit tableau sur l'évolution du nombre d'élèves depuis 2018, date à laquelle le Président de la République a défini le cadre. Vous le voyez, nous sommes passés de 355 000 élèves à environ 400 000. Ces élèves sont répartis sur tous les continents. La plus grande partie est au Moyen-Orient et au Proche-Orient pour 24 % d'entre eux. Suivent le Maghreb, puis l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Enfin, viennent les Amériques. Bien sûr, il y a des Français au sein de nos établissements AEFE, mais également des étrangers tiers des pays en question, puis surtout beaucoup de nationaux, ce qui montre quand même que l'AEFE a non seulement un rôle de support à notre communauté française, mais également un rôle de rayonnement à l'international.

Ce tableau montre la répartition géographique, mais uniquement pour les établissements conventionnés et en gestion directe. Il ne prend pas du tout en compte les établissements partenaires qui sont notamment très nombreux au Moyen-Orient et au Proche-Orient. Les droits de scolarité sont à peu près similaires, sauf en Asie où les établissements conventionnés sont beaucoup plus chers que les autres.

Si on passe à la partie répartition des personnels par secteur géographique, cela ne concerne là aussi que les établissements conventionnés et en gestion directe. Les établissements partenaires n'apparaissent donc pas ici. Nous avons le total D1 et D2. Pour information, D1 désigne le personnel administratif (proviseurs, proviseurs adjoints, etc.) et D2 désigne le personnel de formation. Il y a le D3, le plus grand en nombre, qui correspond au personnel enseignant détaché. Ils sont liés par des contrats de deux fois trois ans. Cela suit la logique de notre ministère. Ils essaient aussi de faire en sorte que ces personnes restent ensuite en France. Ensuite, il y a les expatriés. Pour information, ce sont les anciens contrats, qui sont en train d'être remplacés petit à petit par des D3. Enfin il y a les résidents. Comme je l'ai dit, cela ne prend pas du tout en compte le personnel non-résident et les établissements partenaires. Je vais laisser Ana parler de la qualité de l'enseignement au sein de l'AEFE. Merci.

L'assistance applaudit.

Enseignement : la qualité de l'enseignement

Madame Ana SAINT-DIZIER, élue conseillère à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons auditionné la directrice générale de l'AEFE, ainsi que la directrice de l'enseignement et de la formation, Madame Rosa LE QUELLEC, accompagnée de Madame LEGLISE, sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement dans les établissements du réseau. L'objectif était d'évaluer la qualité, mais aussi de voir ce que devenaient les élèves du réseau post-bac. La directrice générale a rappelé que la qualité était au cœur des missions de l'agence. Nous savons par ailleurs que les lycées français sont reconnus pour leur excellence. Il s'agissait pour la commission de voir ce que devenaient les élèves à bac +3 et bac +6, mais nous n'avons pas exactement les résultats de manière aussi précise.

Le baccalauréat est un marqueur de réussite de notre activité. Vous voyez sur la slide le taux de réussite au bac général dans le réseau AEFE est supérieur de 2 % aux résultats sur le territoire national. Il y a une proportion de mentions bien et très bien de plus de 55 %. Les taux de réussite sont supérieurs si on regarde le bac français international, vous avez le petit schéma sur la diapositive, avec un taux de mentions bien et très bien de 80 %. Une attention particulière est portée au parcours de l'enfant dans le réseau AEFE, et ce dès la maternelle. En ce sens, l'agence développe comme élément d'attractivité pour le réseau les sections internationales et le dispositif BFI, qui se déroule en sections bi—, tri — ou quadrilingues, et inclut des matières spécifiques comme la connaissance du monde, ce qui favorise l'autonomie de l'élève dans un projet de recherche. Le bémol de ce cursus est une charge horaire de l'ordre de 40 heures par semaine, ce qui peut être limitatif pour certains élèves. Actuellement, le réseau compte 155 BFI et 20 nouvelles demandes sont à l'étude. Ce sont des filières sélectives pour des élèves qui s'orientent vers des études à l'international. Les destinations phares sont le Canada et les Pays-Bas, mais également une orientation vers des cursus sélectifs en France.

Que deviennent les élèves du réseau AEFE post-bac ? Toutes nationalités confondues, ils choisissent principalement pour 53 % de poursuivre leurs études en France, avec un taux de 63 % pour les ressortissants français. Ces taux sont légèrement à la hausse pour les dernières années. Notez qu'entre 9 % et 12 % des élèves de l'AEFE restent étudier dans leur pays de résidence, et c'est principalement vrai pour l'Europe et les États-Unis. La directrice d'agence nous a fait remarquer que les élèves sont très mobiles géographiquement dans la poursuite de leurs études supérieures et qu'il y a une attention particulière concernant l'orientation. Chaque établissement du réseau dispose d'un personnel dédié. Parcoursup est géré directement par l'AEFE au vu des spécificités de l'enseignement français de l'étranger. Cet accompagnement permet un taux d'ouverture de dossiers Parcoursup de 73 %. Contrairement aux idées reçues, nous avons bien précisé que les élèves du réseau ne sont pas défavorisés sur la plateforme Parcoursup. Contrairement aux élèves de France, ils ne sont pas contraints par le rattachement à une académie.

Concernant le devenir des élèves, l'agence peut fournir des statistiques précises uniquement pour ceux qui viennent étudier en France, grâce à l'outil Parcoursup, mais nous avons moins de données précises en ce qui concerne les autres élèves qui les passent dans un pays tiers. En ce qui concerne les études supérieures, vous avez ici des chiffres. 61 % des élèves qui viennent en France s'inscrivent à l'université. Il y en a beaucoup qui ont choisi des doubles licences. 11 % se dirigent vers des secteurs d'ingénierie, 10 % vont vers les écoles de commerce et 8 % en classe préparatoire aux grandes écoles, avec une prépondérance pour les parcours scientifiques. C'est le double des statistiques en France.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci beaucoup, Ana. Pour terminer cette série d'auditions et avant de répondre à une série de questions, nous allons évoquer le chapitre difficile des ressources humaines. Je passe la parole à Martin.

Enseignement : la gestion des ressources humaines

Monsieur Martin BIURRUN, élu conseiller à la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons reçu le directeur des ressources humaines de l'agence. Nous avons parlé en premier terme des catégories de personnels de l'agence. Comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, je vais passer en vitesse. Il y a D1 et D2, ce sont les expatriés avant, et D3 ce sont les résidents. Il y a aussi les contrats locaux.

La politique des ressources humaines de l'agence vise à garantir la qualité du service public et à favoriser la mobilité, la formation et la cohésion du personnel. Là, il y avait quelques chiffres. À la DRH, il y a 5,5 administrés gérés par le réseau. Il y a aussi le bureau de voyage et de missions pour 30 pays. Il y a le pôle de recherches et aussi quelque chose que je voulais souligner, à savoir 28 agents avec 1200 à 1 300 dossiers traités par agent. Voilà le défi de cette organisation.

Il y a aussi tout ce qui est du dialogue social, les campagnes collectives.

Le constat est que l'AEFE ne parvient pas à maîtriser ses charges de personnel, qui représentent 80 % des dépenses de fonctionnement. Attention, le chiffre est faux. C'est 892 millions d'euros par an. Alors que les effectifs diminuent, les charges continuent d'augmenter de façon supérieure à l'inflation. On ressent la revalorisation du point d'indice, l'augmentation des charges de retraite, les pensions civiles. Il y a aussi l'alourdissement des charges annexes (majorations familiales, complément familial, voyages, déménagement, nouveaux statuts D2).

Le président de notre commission a présenté les résolutions à ce sujet. Merci.

L'assistance applaudit.

Échanges avec la salle

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

J'ai quelques questions. Premièrement, est-ce que vous savez combien sont rétribués les instituts français ou plutôt le label France quand ils donnent le label aux écoles FPIS ? Est-ce que c'est gratuit ? Vous n'avez pas parlé des résidents dans le cadre de la masse salariale. Là, cela reste quand même assez embêtant parce qu'il y a la PRR qui est la participation à la rémunération des résidents. Dans certains pays, étant donné le taux très élevé, cela pose problème parce que les fonds ne peuvent pas être renvoyés vers l'AEFE. Je voulais savoir si vous aviez eu l'occasion de poser ces questions, qui sont très importantes, avec des taux aussi hauts dans certains pays comme le Venezuela, l'Algérie, la Tunisie.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Je vais essayer de répondre aux deux questions. Pour la première, on parle bien du label France Education. Ce n'est pas l'homologation. Est-ce que quelqu'un ici a l'information ?

Madame Catherine LIBEAUT, Vice-présidente de la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Cela n'a pas été abordé. Il faudrait retrouver le nombre d'établissements labellisés, mais je ne peux pas te donner le budget. Madame Vanessa LEGLISE s'excuse, elle accompagne la directrice de l'AEFE à l'Assemblée nationale parce que la directrice de l'AEFE est auditionnée cet après-midi.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Nous retrouverons l'information et nous vous la communiquerons. Sur la deuxième question, c'est maintenant la PRRD, pour la participation à la rémunération des résidents et des détachés, sachant que seuls les détachés de catégorie D3 font l'objet d'un appel de participation aux établissements. En principe, les D1 et D2, qui sont les personnels d'encadrement et de formation, sont mis à disposition gratuitement par l'agence aux établissements conventionnés qui en bénéficient.

Le taux de participation à la rémunération des résidents est très variable d'un pays à l'autre. Il va de 0 à 100 %, avec une moyenne mondiale objectivée visée de 60 % et une volonté de faire monter progressivement ceux qui sont en dessous à cet objectif. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce sujet.

Le conseil d'administration prévu en juin et reporté en juillet avait à son ordre du jour une mesure visant à charger fortement les établissements conventionnés, en considérant que la participation qu'ils versaient jusque-là ne prenait pas en compte la charge de la pension civile, qui venait d'augmenter de 74 à 78 %. Il était question d'augmenter de 78 % les appels de participation. Cela a posé un problème qui a conduit au report et à la recherche d'autres solutions, même si elles ne sont pas complètement trouvées, pour l'équilibre, pour la réduction des déficits de l'exercice et pour la recherche de la trésorerie nécessaire pour assurer la liquidité en fin d'exercice. Voilà ce que nous dire sur ce sujet.

Madame Catherine LIBEAUT, Vice-présidente de la Commission des Affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons effectivement discuté du cas de l'Algérie, qui ne reverse pas sa quote-part à l'AEFE. Cela faisait deux ans.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Et pourquoi ? C'est 70 %. Il faut donc réfléchir un peu. Je suis complètement d'accord avec toi. Mais le problème est là. Il faut réfléchir quand on décide de mettre des PRRD dans certains pays, à savoir quand les possibilités de remontées de fonds ne sont pas possibles. Je vous signale que c'est plus de 12 millions d'euros.

Vote des résolutions

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Nous avons trois résolutions à vous présenter. La première porte sur cette problématique globale de la réforme de l'AEFE, qui est au stade initial de sa préparation. Pour l'instant, l'audition de Madame Anne GRILLO, que nous avons eue conjointement avec la commission du budget et des finances ce midi nous l'a confirmé, il s'agit d'un groupe de travail interministériel (Affaires étrangères et Éducation nationale) qui essaie d'établir un constat, un diagnostic partagé sur les limites atteintes par le modèle de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui a été conçu en 1990, sur les paramètres d'ajustement sur lesquels l'administration peut jouer à court terme et sur les pistes de transformation à moyen terme. Voilà l'objet du groupe de travail qui a été constitué. Ce groupe de travail n'a pas une durée de vie prévue très longue et il va poursuivre son travail en s'élargissant par des consultations avec les acteurs de la communauté éducative. Ont été cités en premier lieu les parents d'élèves et les organisations du personnel, ainsi que les parlementaires des Français de l'étranger qui suivent la commission de l'enseignement.

Notre première résolution vise à associer la représentation non parlementaire des Français de l'étranger que nous sommes ici, avec les conseillers des Français de l'étranger partout dans le monde, de sorte que nous soyons également entendus et écoutés. Nous ne voulons pas définir trop précisément le périmètre, c'est l'administration qui a l'initiative de nous associer à ces consultations, mais notre résolution vous propose, compte tenu de la circulaire du 21 juin 2022 sur l'organisation du fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger (nous pourrions également parler de la loi de 2013 qui nous donne compétence pour être consultés sur tous les domaines relatifs aux Français de l'étranger), les conseillers des Français à l'étranger peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans leur circonscription, notamment sur les questions relatives à l'enseignement français à l'étranger.

L'assemblée des Français à l'étranger demande donc que les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger participent au groupe de travail sur les réformes de l'AEFE.

Voilà notre proposition de résolution. Elle a été adoptée à l'unanimité dans notre commission.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Est-ce que vous parlez des conseillers AEFE ou des conseillers des Français de l'étranger en général ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Je parle des conseillères et des conseillers de l'Assemblée des Français à l'étranger. C'est l'objet de notre résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sommes-nous prêts à passer au vote ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assistance applaudit.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

La deuxième résolution que nous vous proposons porte sur le dispositif des bourses scolaires. Nous vous proposons une résolution demandant l'actualisation et la révision des paramètres de calcul des bourses scolaires.

Un petit mot pour expliquer pourquoi, c'est parce que nous n'avons pas fait d'audition spécifique sur les bourses scolaires. Nous avons compris que dans la réforme qui se prépare, il est inévitable qu'il y ait une forte augmentation des frais de scolarité. On va vers le juste prix, on est sur le juste coût. Nous avons mesuré les augmentations. La subvention diminue. Il est donc évident que cela se fera par les frais de scolarité. Dans ce contexte,

Vu la section du Code de l'éducation nationale relative aux bourses scolaires pour l'enseignement français à l'étranger, notamment les articles 45D731-51, les instructions de l'AEFE sur les bourses scolaires pour l'année 2025-2026,

Considérant que les frais de scolarité ont augmenté de 20,9 % entre 2017-2018 et 2024-2025, que le nombre de familles bénéficiant de bourses scolaires diminuées de 30,9 %, passant de 25 498 en 2019 à environ 17 610 à la rentrée de 2025 selon l'estimation que nous a donnée en séance la DG de l'AEFE,

Considérant que la dernière actualisation de la valeur du quotient maximum ou Qmax du calcul des bourses scolaires date de 2018, quand elle a eu une portée de 21 000 à 23 000 euros sur proposition de la commission de l'enseignement de notre assemblée,

Notre assemblée demande l'actualisation des valeurs du quotient maximum pour le porter à 28 000 euros, du quotient minimum pour le porter à 4 000 euros (au lieu de 3 000 euros actuellement) afin de rétablir le rapport initial qui existait à la mise en place des nouvelles dispositions sur les bourses scolaires, qui était de 1 à 7, soit initialement 3 000 pour le public et 21 000.

C'est le premier point de la demande, l'actualisation des valeurs de Qmax et Qmin.

En deuxième point, l'absence de prise en compte de la résidence principale dans le patrimoine immobilier pouvant exclure de l'attribution des bourses scolaires,

Troisième point, la prise en compte d'une demi-part supplémentaire par personne en situation de handicap vivant au foyer du demandeur selon les critères applicables sur les revenus des personnes physiques en France,

Quatrième point, l'absence de prise en compte dans le calcul du patrimoine mobilier pouvant exclure des bourses de la valeur des plans d'épargne retraite par capitalisation quand ils sont rendus obligatoires par alimentation du pays d'origine,

La possibilité de déduire pour le calcul des revenus disponibles et du quotient les charges liées aux enfants étudiants en France sur la base de justificatifs probants.

Nous souhaitons corriger par ces dispositions des mesures qui, aujourd'hui, ont écarté des familles du dispositif de bourses alors que le reste à charge est pour elles trop élevé pour qu'elles puissent maintenir leurs enfants dans nos écoles.

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je demande une simple correction. Malheureusement chez moi, le minimum retraite n'est pas obligatoire. Il y a encore des gens de 79 ans qui font le ménage dans nos quartiers parce qu'ils n'ont pas cotisé pour la retraite. Pourquoi avoir mis qu'ils sont rendus obligatoires ? J'aimerais vraiment que cette cotisation minimum retraite soit obligatoire chez moi, mais elle ne l'est pas.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Que proposes-tu comme alternative ?

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Aucune. Je propose de la supprimer. La non-prise en compte dans le calcul du patrimoine mobilier pouvant exclure des bourses de la valeur du plan d'épargne retraite par capitalisation par la réglementation des pays de résidence.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Je propose une formulation. On remplace « quand ils sont rendus obligatoires » par « conformément à la réglementation du pays de résidence ».

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Cette résolution me pose problème parce qu'il me semble qu'il y a trop de sujets qui sont traités dans une même résolution. Concernant la non-prise en compte de la résidence principale dans le patrimoine immobilier, comme je l'ai dit, il y a des personnes qui ont des résidences principales très importantes et qui passent par des moments financiers difficiles. C'est quelque chose à double tranchant. Par contre, la non-prise en compte du capital retraite dans le calcul du patrimoine mobilier, j'avais présenté l'année dernière une question écrite, car ce patrimoine qui est ponctionné pour la retraite, cela fait un montant d'argent, mais ce n'est pas un montant d'argent qui peut servir pour financer la scolarité. C'est pour cela que je propose plutôt de diviser toutes ces résolutions et de ne pas en faire une seule.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je reviens sur le deuxième « considérant ». Êtes-vous sûr qu'il y a eu effet d'éviction du fait du nouveau calcul des bourses ? Je ne suis pas certaine. Est-ce que ce « considérant » est vraiment important ? La non-prise en compte du patrimoine immobilier, j'entends que cela touche certaines personnes, je mets donc un bémol.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Sur le point du deuxième « considérant », nous n'établissons pas la relation de causalité. C'est un constat.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est comme si vous le faisiez, parce que c'est un « considérant », dont doit découler votre demande.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Sur la dernière demande, sur la possibilité de déduire les charges liées aux enfants étudiant en France, il peut s'agir d'un ERASMUS.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Sur ce sujet, c'est un choix de ne pas vouloir prendre en compte des frais de scolarité excessivement élevés dans certains. Si on prend en compte les frais de scolarité dans les universités américaines, par exemple, on arrive à 100 000 dollars.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

J'entends les charges liées au logement, parce que là on ne précise pas les frais de scolarité.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On m'indique que les membres de la commission s'expriment lors des travaux de la commission, Monsieur BERTIN.

Monsieur Gérard SIGNORET, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je suis tout à fait d'accord avec le commentaire de Madame HARITCALDE, je pense que vous touchez beaucoup trop de points qui pourraient être à eux seuls une résolution. Sur la prise en compte d'une demi-part supplémentaire par personne en situation de handicap, est-ce que vous prenez aussi en compte le personnel aidant ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

La réponse est non. C'est le principe du barème sur le revenu des personnes physiques pour les Français où ce sont les personnes vivant au foyer, les parents et les enfants.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Sur l'avant-dernier point, il faut vraiment qu'on évite d'enlever complètement « quand ils sont rendus obligatoires par alimentation du pays de résidence », parce que cela aurait pour effet d'autoriser les gens à avoir deux ou trois millions d'euros dans un dispositif d'épargne retraite par capitalisation. Il faudrait que vous trouviez une formule. Je propose que nous votions en laissant un comité faire cette formulation, mais que nous votions sans attendre la formulation exacte qui pourrait être « retraite par capitalisation correspondant au minimum en vigueur dans le pays de résidence ou au minimum fixé par la réglementation du pays de résidence ». Attention de ne pas oublier de cas. Apparemment les Nord-Américains sont très portés sur ce sujet-là. Je propose donc qu'il y ait un petit comité qui trouve la rédaction précise pour éviter de laisser des gens avoir des millions de capitalisation.

Sur la dernière phrase, le même problème se pose aussi. Il peut s'agir d'enfants étudiant dans le privé avec des écoles extrêmement onéreuses. Il ne serait alors pas juste de se permettre de dire que la totalité des frais occasionnés par la scolarité de ces enfants est exonérable ou déductible.

Là encore, je m'en remets à la sagesse collective à partir du moment où nous sommes d'accord sur le principe d'éviter les excès sur ces deux derniers points. Je trouve que le reste contient énormément d'excellentes propositions. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Sur la formulation, conformément à la réglementation du pays de résidence, nous pourrions ajouter « quand elle constitue le système obligatoire, la seule porte de retraite ». Nous ne pouvons pas reformuler la résolution après la séance. On l'adopte maintenant ou on ne l'adopte pas. Je maintiens la proposition de notre commission. Il y a eu un débat dans notre commission, parce que vous voyez qu'elle a été adoptée avec une voix contre, ce qui montre bien qu'il y a un point de débat.

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Dans certains pays, le modèle est très différent du modèle français. Il faut se le rappeler. Par exemple, le minimum retraite qui est payé au Royaume-Uni est vraiment très bas. On peut payer quelque chose comme 30 % de son salaire pour la retraite, alors qu'en France, le niveau est beaucoup plus élevé. Je pense que le terme « obligatoire » ne marche pas. Pour moi, il faut le retirer.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Patricia, et merci à tous ceux qui sont intervenus. Nous sommes conscients que le travail n'est pas achevé, mais je maintiens la proposition au nom de notre commission de soumettre au vote de notre assemblée cette résolution, en rappelant que notre rôle est consultatif. Ce sont des indications que nous donnons à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. À la commission nationale des bourses, il y a un groupe de travail. Il s'agit de dire que le travail de la commission chargée de l'enseignement à l'Assemblée des Français de l'étranger proposé à notre assemblée en plénière est de recommander la prise en compte de ces orientations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

La version proposée au vote est celle tenant compte de la modification dans le 4^e point. L'expression « quand ils seront obligatoires à » est remplacée par « conformément à ».

La résolution est adoptée à la majorité (5 contre, 26 pour).

L'assistance applaudit.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons à la dernière résolution.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

La dernière résolution est très simple. C'est une reprise d'une résolution qui avait déjà été examinée par notre assemblée dans la mandature précédente, concernant le suivi des cohortes des élèves de l'enseignement français à l'étranger dans l'enseignement supérieur.

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 modifiant (incompris) traitement automatisé relatif au pilotage portant sur les trois niveaux,

Considérant que chaque élève de l'enseignement français à l'étranger reçoit un identifiant national étudiant dès le moment où il est scolarisé dans un établissement du réseau AEFE,

Ce numéro INE est obligatoire pour s'inscrire et envoyer ses dossiers Parcours Sup.

Ce numéro INE est inscrit dans le répertoire national des identifiants élèves et apprentis.

Ce numéro INE permet de faciliter le suivi et la gestion du dossier scolaire des élèves tout au long de leurs études.

Notre assemblée demande l'obtention du suivi des cohortes des élèves comme le fait le ministère de l'Éducation nationale en lien avec l'orientation puis après l'obtention de diplômes à bac +3 et bac +6.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

La commission a voté en ligne, avec 13 voix pour, zéro voix contre et zéro abstention. C'est l'unanimité des 13 votants sur la commission.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assistance applaudit.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous allez recevoir un ordre du jour mis à jour par le secrétariat général suite à la réunion du bureau élargi de ce matin, avec le passage des motions le matin. Vos présidents de groupes sont au courant, mais je souhaite que nos élus et nos conseillers des Français à l'étranger soient également au courant. Vous allez recevoir les questions orales ce soir.

La séance est levée à 18 heures 18.

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 9 heures 02 dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons un ordre du jour chargé à respecter aujourd'hui pour cette dernière journée de cette 43e session.

Nous allons passer aux comptes rendus des travaux de la Commission développement durable et commerce extérieur qui a beaucoup animé notre session. Je passe la parole à son président, Monsieur BOURBON.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous pour cette dernière journée de 43e session.

Comme vous le savez, la Commission a parfois des méthodes de travail un peu différentes des autres commissions. Nous ne multiplions pas forcément les auditions et les résolutions. Nous privilégions les travaux en partenariats avec des organismes et des experts extérieurs, l'organisation d'événements, des programmes d'information à destination de l'ensemble de nos collègues de l'AFE et de notre communauté.

Donc, lundi matin, dans cet esprit, en accord avec la résolution votée en début de mandature, nous avons donc organisé en session plénière, lundi après-midi, une présentation des travaux du GIEC, de notre collègue Pascale RICHARD, et une restitution d'intervention de Madame Valérie MASSON-DELMOTTE. Nous avons également eu l'opportunité d'organiser mercredi en session plénière la première table ronde sur l'IA, en y associant quatre experts, deux scientifiques, une entrepreneuse française à Stanford en Californie, et la directrice numérique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Loïc LE GLAND, qui a modéré avec Patricia CONNELL de cette table ronde, qui fut un vif succès eu égard aux feedbacks reçus à issue de la session, nous ferons un résumé de cet événement.

Cette session va être un peu plus longue pour laisser plus de place aux questions de la salle, et un volant de salle aussi un petit peu plus fourni, à l'image de ce matin.

Néanmoins, c'est un très bon début, et je suis sûr que cette table ronde va générer des idées et des envies, pour l'ensemble des commissions, afin d'organiser de nombreuses auditions thématiques autour de l'IA.

Pour le prix AFE du Développement durable des Français et d'étrangers, organisé par l'Association pour la Promotion des Français de l'étranger, vous étiez tous présents, mercredi soir au Quai d'Orsay, lors de la cérémonie, où Patricia CONNELL, présidente de l'association et du prix AFE du Développement Durable des Français de l'étranger, a géré la soirée, en brillante maîtresse de cérémonie. J'en profite pour remercier Patricia, ainsi que toute l'équipe d'organisation, et les membres du jury, qui ont permis le succès de ce prix.

Patricia et Pierre LAVEANT, le trésorier de l'association, nous diront quelques mots sur les coulisses de ce prix.

Enfin, la traditionnelle radioscopie du commerce extérieur aura pour titre cette fois-ci « la France et l'Europe, face aux recompositions énergétiques et commerciales mondiales », et sera représentée par Abdelghani YOUNI. Elle sera complétée par l'analyse préparée par Christophe LEJEUNE, sur le secteur de la Défense, histoire et principes. Enfin, le CC, le Conseil Économique, Social et Environnemental. Mercredi matin, dans une volonté de sortir des murs de cette assemblée, nous avons organisé un petit-déjeuner de travail au CC place d'Iéna, afin de renforcer les liens de collaboration de notre Commission, et de la Commission environnement du CC, ainsi que d'autres commissions qui étaient présentes.

C'est Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission, qui vous fera la restitution de cette conférence.

Mardi, nous avons eu la chance et le privilège de pouvoir auditionner le professeur Philippe AGHION, qui avait reçu la veille le prix Nobel d'Économie 2025. Il a eu la sympathie de ne pas annuler son engagement vis-à-vis de notre assemblée, de notre Commission, malgré les très nombreuses sollicitations des médias pour l'interviewer. En accord avec l'ESG, nous avons d'ailleurs décidé d'ouvrir cette audition en ligne, à l'ensemble des élus de l'AFE, ainsi qu'aux agents de la DFAE intéressés. J'en profite pour remercier Patricia CONNELL, qui est à l'origine de cette audition.

Il reviendra donc naturellement à notre collègue économiste, Abdelghani YOUNI, accompagnée de Frédéric ZUCCO, de vous présenter le contenu de cet entretien avec le prix Nobel.

Rapport conformité environnementale : nous avions également prévu, comme vous avez peut-être pu le voir dans une version précédente du programme 43e session de l'AFE, la remise officielle en plénière du rapport sur la conformité environnementale appliquée aux entreprises françaises et internationales, sur lequel nous avons travaillé pour près de deux ans, notre collègue Gaëlle LECOMTE ayant dirigé ces travaux. (inaudible 04:48) En tous cas, il a été diffusé. Il n'a pas été encore remis officiellement. Compte tenu de la récente nomination du Gouvernement dimanche soir, et surtout de la séparation de la compétence du commerce extérieur de celle de la ministre déléguée des Français de l'étranger, nous avons décidé de repousser cette remise officielle à la prochaine session de mars 2026.

Enfin, formation développement durable : contrairement aux précédentes sessions, nous n'avons pas pu organiser cette semaine de formation de sensibilisation au développement durable pour les élus de notre assemblée — le programme étant très chargé et mouvementé —, mais nous reprendrons le cycle de formations la prochaine session.

Enfin, pour la résolution, Pascale RICHARD nous soumettra le texte de notre résolution en fin de séance. Je passe donc la parole à Pascale RICHARD.

Madame Pascale RICHARD, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je vais donc vous parler de Valérie MASSON-DELMOTTE. Certains d'entre vous étaient sans doute là, puisque c'était une présentation en séance plénière. Valérie est chercheuse en hydroclimatologie au CEA, et nous l'avons invitée parce qu'elle est l'ex-présidente du GIEC, le groupe 1, lors du cycle 6 qui s'est achevé avec la remise du rapport en 2024. Elle est membre du Haut conseil pour le climat, membre de l'Académie des Sciences et Technologie, et responsable du Centre Climat et Société à l'institut Pierre-Simon Laplace. Dans ce cadre, elle prépare en 2027 un rapport sur les villes et le climat. Elle a commencé par nous rappeler le fonctionnement du GIEC. Je pense que pas mal de vous le connaissent, c'est-à-dire un corps de scientifiques reconnus, politiquement indépendants, qui prépare des rapports. Ça a commencé en 1990. Chaque rapport a un objectif. Le sixième auquel elle a participé était donc une présentation d'un bilan mondial qui a été présenté à la COP 28. C'est un rapport publié en 2023. Elle est revenue d'abord sur les conclusions de ce rapport, sur l'état du monde aujourd'hui.

Elle a commencé avec des commentaires plutôt positifs en expliquant qu'il y a eu une baisse des gaz à effet de serre dans 60 pays, notamment en Chine, qui a beaucoup avancé dans ce domaine. Il y a eu aussi en 2024, jusque dans l'année, deux fois plus d'investissements verts, et donc entraînant un ralentissement du CO₂ avec, par exemple, un ralentissement du phénomène de la déforestation. Mais après ces quelques propos positifs, elle nous a quand même rappelé que rien n'allait bien dans le monde, puisque le réchauffement est de 1,24 degré et qu'il ne faut évidemment absolument pas que ce réchauffement dépasse les deux degrés. Donc, les problèmes restent liés à notre impréparation face au climat extrême qui existe maintenant, à la fois sur des inondations, des pluies très abondantes, ou au contraire, des feux. Nous ne sommes nous-mêmes pas adaptés aux changements climatiques. Et puis, bien sûr, il y a une remise en question des sciences du climat par certains pays. Évidemment, quand il y a eu le cycle 6 du GIEC, il y avait un autre président à la tête des États-Unis. Les choses ont un petit peu changé. Elle nous a montré un certain nombre de diapositives, que nous pourrons mettre à disposition. Elles sont un peu compliquées. Elles expliquent ce phénomène de réchauffement.

Elle nous a parlé de la prochaine COP, la COP 30, à Belém en 2026, dont les objectifs sont d'évaluer la sortie des énergies fossiles par les pays. J'en ai parlé : la Chine a un bilan remarquable dans ce domaine-là. En revanche, il y a toujours une production importante d'industries plastiques en Chine.

Ce bilan, c'est à la fois dire les aspects positifs et négatifs. Au cours de cette COP 30, il y aurait aussi une évaluation des coûts pour la santé du changement climatique. Ensuite, elle nous a parlé de l'importance de l'éducation. C'est quelque chose que nous avons vu pendant toute cette session, à savoir que les conséquences du changement climatique sont très importantes. Il faut donc éduquer et nous aurons une résolution à ce propos. Ensuite, elle nous a projetés vers le 7e cycle du GIEC. Maintenant, c'est Robert VAUTARD qui dirige le GIEC en France. Un certain nombre de problèmes se posent, notamment celui d'entente de calendrier. Est-ce que le rapport pourrait être prêt pour 2029 ou pas ? Il faut aussi réfléchir sur la réalité des flux carbone. Ces flux carbone ont-ils autant d'effets ou pas sur le CO₂ ? Évidemment, le problème de l'absence des États-Unis est lié à ce problème. Je vous remercie.

Table ronde – L'intelligence artificielle

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je ne vais pas faire une restitution parce que vous étiez censés être présents pendant cette présentation. Si vous l'avez ratée, vous pouvez lire notre rapport. Je veux remercier mes collègues préparateurs de cette table ronde. Frédéric ZUCCO Patricia CONNELL. Et j'en faisais partie. Nous avons eu trois intervenants plus la directrice du numérique qui est intervenue. Donc, quatre intervenants qui ne se connaissaient pas, et qui venaient de lieux différents : Saclay, Californie, Royaume-Uni, avec chacun une approche distincte. Ils ne se connaissaient pas, mais maintenant ils se connaissent très bien.

Je remercie pour le déroulement de cette table ronde.

Depuis un an, un an et demi, la prise de conscience de l'intelligence artificielle a explosé ces 18 derniers mois. Vous le voyez partout. Peut-être que vos enfants, vos neveux, et nièces, la jeune génération étaient déjà dedans. Mais la plupart du commun des mortels l'attrape en plein fouet en ce moment. Cette semaine était un peu notre semaine de l'IA.

Nous venons de parler du GIEC. Nous allons parler du CESE. La petite photo en haut à gauche de cette présentation est un avis fait par le CESE au sujet de l'intelligence artificielle. Comme quoi, elle est partout. Nous avions divisé en trois thèmes, parce que nous sommes la Commission du développement durable et du Commerce extérieur sous l'angle du développement durable. Nous avons ajouté une partie éthique et essayé d'introduire la partie service aux Français de l'Étranger pour développer ce sujet.

Pour ce qui est du développement durable, les impacts sont globaux. Vous l'avez appris. On a beaucoup parlé de certains états aux États-Unis qui ont des rationnements d'eau ou d'énergie. Mais ce n'est pas à cause des Américains. C'est nous-mêmes. Parce que le problème est global. L'utilisation en Chine, au Japon, en Australie, peut affecter le data center qui est en train de se faire à (inaudible 14:39). Il est peut-être déjà fini.

Donc, c'est un problème global. Concernant l'éthique, nous l'avons appris pendant la table ronde que les biais humains sont amplifiés par ce système. L'intelligence artificielle a appris nos qualités, mais aussi nos défauts. C'est un peu obligé. Donc, c'est un travail à notre niveau. Il faut au moins être très conscient de cette situation. On peut enseigner à l'humain de prendre conscience, d'utiliser moins.

Je me souviens qu'en 2010, on disait à tout le monde de ne pas prendre des photos de haute définition. Nous n'avions besoin de téléphones. La définition standard est suffisante. Finalement, l'être humain suit la technologie. L'être humain développe, suit la technologie et parfois laisse d'autres humains de côté parce qu'il n'est plus sûr. Cette partie éthique est très importante.

Je reviens sur le service des Français de l'Étranger. J'étais intervenu sur le développement durable, qui est un sujet transversal. L'intelligence artificielle est aussi un sujet transversal. On a parlé de la Commission de sécurité qui a voulu intervenir avec des questions liées à la souveraineté, à la sauvegarde des données, ainsi qu'aux avantages de l'intelligence artificielle liés à la prévention des risques, à la prévision des risques et à la gestion des risques.

Hier, nous avons parlé de la journée des citoyens. Il y a cinq ans, on pouvait plaisanter en imaginant des adolescents avoir une petite amie virtuelle dans les anciens films. La journée des citoyens sera peut-être une réalité virtuelle avec des casques. Ce n'est pas une blague.

Dans cinq, dix ans, il n'y aura plus besoin de se déplacer à Paris ou dans un campus ou je ne sais où pour faire cette journée des citoyens. Ça va venir. Aujourd'hui, ce n'est plus une blague. Il faut être conscient de ça.

Mais pour les services consulaires, il y a des opportunités. Je laisserai la Commission de sécurité parler de l'intelligence artificielle dans leur domaine. Les services consulaires, France Consulaire est établie. J'ai un petit souci avec tous les Français non francophones hors de France qui vont appeler des gens à Nantes. Est-ce que, peut-être dans cinq ou dix ans, la traduction automatisée sera un outil ? Il y a une proportion de Français non francophones très importante en Amérique latine, mais aussi un peu partout.

Donc, il faut vraiment prendre conscience à ce sujet. J'ai parlé de la nature humaine, il n'y a pas de régulation sans gouvernance mondiale. Il faut admettre qu'entre nous, avant, il y avait des débats, mais il y a 30-40 ans, nous avons un peu raté le coche sur l'environnement. Aujourd'hui, on essaie de rattraper tout ce que nous avons fait, et la question verte est le premier des sujets, qui est devenue transversale sur toutes les politiques.

L'intelligence artificielle, ce sera la même chose. Le coche est aujourd'hui. Peut-être qu'on l'a assimilé un peu plus tôt qu'autre chose.

À notre petit niveau, prenons conscience de cela. Nous aurons une résolution pour aider à cette prise de conscience sur ce sujet-là. Mais il y a de petits côtés positifs qui ont peut-être manqué pendant cette période. Déjà, l'intelligence artificielle aide le secteur médical, technologique. Peut-être une bonne nouvelle, la technologie a un peu atteint son mur. On est obligé de s'étendre.

La taille des petits transistors, ces petites choses qui font des 1 et des 0 sur les puces, qui font des millimètres en taille sont divisés par deux une fois tous les ans, tous les deux ans. Mais c'est fini, on ne peut plus générer autant de puissance dans des millimètres carrés comme ceux-là. Donc, la photonique, la quantique, aucune technologie ne sera moins énergivore, mais elles arriveront peut-être plus tard. Nous n'en sommes pas là.

C'était le but de la table ronde. C'est un sujet transversal. Il n'y aura pas de Commission d'intelligence artificielle, je suppose, dans la prochaine mandature. Mais j'espère que ça sera intégré dans toutes les commissions.

C'est l'appel que la table ronde et j'espère que vous arrivez à en prendre conscience.

Monsieur Thierry CONSIGNY, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Merci, bonjour à tous. Je voulais juste attirer l'attention de la Commission sur les conseillers au Commerce extérieur. Nous sommes plusieurs dans la salle. Le président vient de créer un groupe d'experts sur l'intelligence artificielle, justement. Donc, nous parlons des sujets de développement durable mis aussi de la santé, de diverses questions. Donc, je vous invite à vous mettre en rapport avec eux. Je vais essayer, pour la prochaine session, de vous donner le compte-rendu des travaux. On a déjà eu un travail réparti sur toute la planète, en Californie, comme au Japon, comme en France, à Saclay, à (inaudible 20:07). Merci à vous.

Madame Saliha OUAMMAR, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci à la Commission d'avoir organisé cette audition. Malheureusement, nous avions d'autres réunions en parallèle. Mais je vous rassure, ce n'est vraiment pas par désintérêt. C'est vraiment un sujet crucial. Nous en sommes bien conscients.

Moi, je vais faire la publicité d'un modèle français qui s'exporte bien. Ce sont les fresques. La fresque du numérique, celle de la bataille de l'intelligence artificielle. Je les ai faites. On peut les faire à distance. Et puis, c'est un bon outil qui permet de nous faire passer ce message. Merci pour le travail.

Madame Pascale RICHARD, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je voudrais juste vous rappeler que c'est la Commission du développement durable et du Commerce extérieur qui a lancé la fresque du climat et du numérique.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais vous rappeler qu'hier, qu'au bureau élargi, la Commission du développement durable et du Commerce extérieur a généreusement rendu un quart d'heure de son temps pour la présentation de ses travaux. Il faut avoir à expliquer l'esprit que l'on doit terminer à dix heures. Merci.

Prix AFE du développement durable des Français de l'étranger

Madame Patricia CONNELL, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Je vais essayer de faire beaucoup plus court que mes deux collègues pour essayer de rattraper le temps. D'un côté, je suis très fière de revenir sur un des temps forts de cette session, la remise du prix du développement durable de l'Assemblée des Français de l'Étranger, organisée pour la troisième année consécutive et la deuxième fois durant cette mandature. Cette édition a été marquée par un membre d'honneur bien sûr, puisque nous avons eu la présence du ministre des Affaires étrangères qui nous a reçus au quai d'Orsay. Je prends un moment pour adresser mes remerciements les plus sincères à nos sponsors, l'Agence Française du Développement, FrancePay et Klimatenet, dont le soutien a rendu ce prix possible. Je remercie également le Secrétariat général et toute son équipe pour avoir contribué à ce succès. Je tiens à saluer avant tout les membres de l'Association pour la promotion des Français de l'Étranger que je préside, qui ont formé les membres du jury du prix du Développement durable de l'AFE.

Je les remercie pour leur travail remarquable, leur rigueur, leur bienveillance et leur engagement. Sans eux, ce prix n'aurait ni la même portée ni la même âme. Le jury était présidé par Valérie MASSON-DELMOTTE, et ce jury a distingué plusieurs initiatives exemplaires. Le prix « Jeunes entreprises durables » a été remis à Terrafam de Madagascar pour son modèle d'agroforesterie durable et participative. Les enfants du dragon au Vietnam, pour leur ferme éducative écosolidaire, ont reçu le troisième prix. La ferme aux mille couleurs, également de Madagascar pour son travail sur les semences et la résilience agricole, a reçu le deuxième prix. Le coup de cœur a été donné à Objectif France-Inde. Celui-ci a remporté le prix Eco'Jeunes. Et enfin, le premier prix a été remis à Samuel FAUCHERE, pour Hawila, une goélette centenaire restaurée pour un transport maritime propre et éducatif. Ces projets démontrent que le développement durable n'est pas un concept abstrait, mais une énergie collective, une force d'innovation et une espérance partagées par les Français du monde entier. Je vais à présent laisser la parole à Pierre LAVEANT, notre trésorier, qui va nous parler finance.

Monsieur Pierre LAVEANT, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci, Patricia. En effet, notre association est derrière ce prix, qui a eu une première édition qui a malheureusement connu le Covid, ce qui a perturbé le rythme que l'on donne à ce prix.

Nous sommes maintenant revenus sur un rythme régulier et nous espérons que, pour la prochaine mandature, il y aura le même rythme, ce qui donnera donc trois autres prix.

Donc, nous avons essayé de pérenniser ce prix. D'une part, parce qu'on voit que ça a un vrai impact et que les associations sont extrêmement contentes de le recevoir.

Pour celles et ceux qui étaient là lors de la remise des prix, il était très émouvant de voir l'émotion très touchante des lauréats. Et nous sommes convaincus que ce prix aura vraiment un impact dans cette association, pour ces personnes, aussi bien au point de vue développement durable qu'au point de vue sociétal.

Du côté des finances, nous avons commencé avec rien. Maintenant, nous avons créé un compte. Sur ce compte, une fois que les factures ont été toutes payées, nous aurons probablement autour de 5 000 euros que nous pourrons transmettre à la prochaine mandature. Nous avons aussi créé un nouveau site internet. Et nous avons des membres maintenant payants. Le tarif est de 10 euros par an. Tout membre de l'AFE peut être membre aussi de notre association. Merci.

Radioscopie du commerce extérieur – La France et l'Europe face aux recompositions énergétique et commerciale mondiales

Monsieur Abdelghani YOUNANI, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'Étranger. Monsieur le Président de la Commission, chers collègues, conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger, conseillers des Français et d'étrangers, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de vous présenter au nom de ma commission du Commerce extérieur comme chaque session.

Cette année, nous avons choisi de la présenter sous le titre « La France et l'Europe face aux compositions énergétiques, commerciales et mondiales ». Je vais commencer par des messages clés. Nous sommes sur un semestre de l'année 2025. Au deuxième trimestre, nous avons un solde commercial de la France qui s'est détérioré de presque trois milliards d'euros par rapport au premier trimestre 2025. Et nous avons une détérioration du solde avec l'Asie, l'Union européenne et les États-Unis, les Amériques, Canada et États-Unis, et puis avec l'Afrique. Mais il y a une compensation avec le proche et Moyen-Orient qui ne suffit pas à rattraper. Nous avons des exportations qui ont chuté de 2,3 % au deuxième trimestre et qui s'élèvent à 148,8 milliards d'euros en raison du recul de l'énergie et de l'électricité, puisqu'on avait commencé, après la crise Covid et l'inflation, à réexporter de l'énergie vers l'Europe et vers d'autres pays. Depuis avril 2025, les droits de douane américains ont freiné nos exportations vers les États-Unis dans plusieurs secteurs, à commencer par le secteur du matériel de transport qui a perdu presque 10 milliards d'euros, soit 22 % de pertes de chiffre d'affaires. La chimie cosmétique, 5,6 milliards d'euros, soit 12,8 %. L'agroalimentaire, 5,29 % et les machines et équipements. Cette politique de taxation de barrières douanières a fait beaucoup de mal à nos exportations vers les États-Unis.

Sur les données du commerce extérieur, la France est redevenue la cinquième exportatrice mondiale de biens manufacturés et des services, selon certains classements, parce qu'il y a des divergences dans les interprétations. La France compte 125 300 entreprises exportatrices, résidentes, qui sont en métropole. Par contre, le total est de 151 000 licences. Nous avons aussi des entreprises françaises exportatrices non-résidentes qui se trouvent en Europe, aux États-Unis, en Afrique, au Moyen-Orient. Le rapport 2025 du Trésor indique que notre excédent en aéronautique a reculé de 2 milliards d'euros, passant à 28,7 milliards de dollars. Les exportations des services se font toujours très bien et affichent 24 % entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025. C'est beaucoup lié au tourisme et aux services financiers.

Maintenant, sur l'aéronautique et l'armement, l'aéronautique et le spatial, Airbus prévoit une réduction d'armement en 2025, ce qui est énorme, mais ce n'est pas seulement de l'industrie française. Le rapport 2025 du Trésor indique que l'excédent aéronautique a reculé de deux milliards d'euros. Et au 30 juin 2025, nous avons un carnet de commandes de Dassault Aviation qui est de 48,3 milliards pour 304 avions. Et puis, nous avons des ventes d'armes qui reprennent et qui s'améliorent à cause de la situation géopolitique, et il y a aussi une pression américaine qui fait que nous avons une industrie d'armement qui reprend et qui passe de 8,2 milliards pour 2023 à 21,6 milliards. C'est-à-dire que nous avons presque multiplié par 3 nos exportations d'armes.

Alors, je voulais montrer, ici et au sein de ma commission, le solde commercial sectoriel de 2009 jusqu'en 2025. Nous avons un excédent qui se maintient au niveau agroalimentaire, toujours, mais nous avons été déficitaires avec des chiffres très élevés pour l'énergie à cause de la crise d'inflation énergétique. Et puis, nous sommes aussi déficitaires sur le plan du manufacturier, mais nous avons repris maintenant sur le secteur énergétique. Nous restons déficitaires. Nous restons déficitaires sur le secteur des biens manufacturés. Côté, agroalimentaire, nous avons un excédent agricole stable, qui confirme la solidité structurelle de ce secteur, mais le secteur industriel reste déficitaire, de même que le secteur énergétique.

Je voulais ici vous montrer l'évolution de nos partenaires qui n'évolue pas beaucoup. Notre principal fournisseur reste l'Allemagne. Notre principal client reste l'Allemagne aussi. Nous sommes déficitaires d'à peu près cinq milliards d'euros. Et puis, il y a la Belgique et les Pays-Bas. Les États-Unis deviennent notre deuxième client malgré l'augmentation des taxes douanières. Avec les États-Unis, nous avons des exportations qui sont de presque 40 milliards, face à 18 milliards d'importations. C'est vrai que les États-Unis sont déficitaires dans leur commerce extérieur. Mais ça tient surtout aux produits de luxe, mais aussi à l'agroalimentaire.

Nous avons aussi pris l'habitude de vous montrer les évolutions des pays qui sont d'abord nos principaux clients, nos principaux fournisseurs. Et je vous montre aussi les déficits, les excédents, les situations passées en croissance. Les États-Unis restent très déficitaires à 806 milliards de dollars. La France aussi. Et nous avons ce qu'on appelait avant — je ne sais pas si on peut encore les appeler comme cela — les pays du Club Med', c'est-à-dire les pays du Sud, de la Méditerranée, l'Italie et l'Espagne, qui montrent un redressement de leur commerce extérieur, mais aussi de leur croissance économique avec aussi une inflation basse. Et nous avons appris il y a deux jours que le Portugal a fait un excellent budget.

Aussi, il y a l'évolution de l'euro et du dollar. C'est une des armes de l'administration de Donald Trump, de la présidence Trump. Le dollar s'affaiblit. Nous nous sommes beaucoup éloignés de la parité. Nous sommes à peu près à 1,20. C'est-à-dire qu'un euro est à peu près 1,20 dollar. Ce n'est pas un très bon signe pour nos exportations.

Des graphiques montrent tout simplement qu'il y a une substitution énergétique majeure. Les États-Unis ont remplacé la Russie comme principal client entre 2020-2025. Et ça devient structurel à cause de la situation géopolitique. L'effondrement russe des exportations a chuté de 80 milliards d'euros à 15 milliards d'euros. Et puis, il y a une hausse américaine vers l'UE. On a doublé nos importations en gaz et en pétrole.

Il y a une asymétrie fiscale très importante que l'on voulait montrer à notre assemblée des conseillers des Français de l'Étranger. Par exemple, nos importations de services, et surtout des GAFA (**inaudible** 33:59), nous avons en France 20,6 milliards d'euros d'importation taxés à seulement 3 % en France. Et par contre, les vins et spiritueux et les produits de luxe, soit à peu près de huit milliards d'euros, qui sont taxés entre 10 et 15 %. Donc, les GAFA taxés seulement à 3 %. Cette situation révèle le déficit structurel entre l'économie numérique américaine et le commerce extérieur classique de la France.

Je vais donner un exemple rapidement. Nous avons un déficit commercial persistant d'à peu près 80 milliards qui va rester, qui est structurel. Les États-Unis deviennent notre deuxième client. Notre déficit manufacturé se maintient, ce qui montre un manque de compétitivité. Et puis une dépréciation du dollar de 8 % face à l'euro qui réduit notre facture énergétique, mais pèse sur les marges des exportations. Les États-Unis se substituent à la Russie comme premier fournisseur d'énergie vers l'Europe et les ventes d'armes vers l'UE passent de 47 à 90. Donc, sous l'administration Trump, les divergences entre l'États-Unis et l'Europe vont se poser sur des sujets cruciaux : commerce international, intelligence artificielle, Chine, décarbonation, sécurité et conflits géopolitiques. Donc c'est une reconfiguration de l'indépendance européenne énergétique, technologique et commerciale vers les États-Unis. Je vous remercie.

Le secteur de la Défense — Histoire et principes

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Donc un petit point sur le secteur de la défense. Il faut savoir que c'est un secteur ancien en France. C'est une tradition française. Ça a commencé avec les manufactures royales, avec le département de la marine. Ça avait été développé par des personnages comme Richelieu et Colbert qui ont mis cette industrie au service de l'État français. Cela s'est aussi accompagné par des écoles d'ingénieurs assez prestigieuses que nous avons toujours aujourd'hui. C'est un pilier historique de la souveraineté nationale depuis la Révolution française. Ça a connu une grosse accélération après la Seconde Guerre mondiale avec l'autonomie stratégique comme principe fondateur.

On peut en faire le corollaire aujourd'hui avec le problème qu'on peut voir avec les États-Unis. Par exemple, si Donald TRUMP a **une mauvaise idée (36:33)**, il va clouer nos F-15 au sol.

Par contre, en France, nous sommes capables d'opérer tous nos systèmes de défense par nous-mêmes. Donc, ça s'est fait aussi sous la création d'un grand corps d'État qui s'appelle la DGA, la Direction Générale de l'Armement, développée en 1961 pour cette autonomie. Et ça a créé une Base Industrielle de Technologie de Défense, la BITD. Vous avez à peu près 4 à 5 000 PME aujourd'hui qui travaillent. Il y a des entreprises locales, des petites entreprises, des moyennes entreprises. Et puis il y a de grands groupes, comme Airbus Défense, etc. Mais ça travaille plutôt bien ensemble et ça permet à d'autres industries, à la France, d'être indépendante. Il faut savoir aussi qu'aujourd'hui, l'État, c'est un client, c'est le client principal, c'est un régulateur. Et c'est aussi un actionnaire de référence, puisque certains grands groupes appartenaient avant à l'État et maintenant sont passés dans le secteur privé.

Le secteur de la défense est régulé très fortement. Il y a des régulations nationales, européennes, internationales. Il y a des conventions à respecter et la France s'en sort très bien et respecte toutes ces conventions. Les dépenses sont unifiées avec une loi de programmation militaire qui est ensuite renouvelée année par année par une loi de finances. Le budget de la défense aujourd'hui comprend à peu près de 275 000 personnes, 6 000 civils. Ça finance les infrastructures militaires, le développement, la recherche, etc. Et depuis quelques années, depuis l'agression de la Russie sur l'Ukraine, la France est dans ce qu'on appelle une économie de guerre. C'est-à-dire qu'elle travaille à faire face aux exigences d'éventuels conflits de haute intensité, comme ce qu'on peut voir aujourd'hui. La loi de programmation militaire de 2024-2030, c'est 413 milliards d'euros, donc plus de 47 % par rapport à la loi précédente. La France est un des acteurs principaux. Le label armée française est bien reconnu, puisqu'il est éprouvé sur le terrain depuis de nombreuses années. Et il y a beaucoup de programmes d'innovation, de recherche et de développement d'industries en collaboration avec nos partenaires européens Airbus et MBDA par exemple.

L'évolution des ventes : nous sommes en forte hausse. Vous avez vu les chiffres donnés par mon collègue YOUNI. Ça marche plutôt bien. Les acteurs principaux sont l'aérien, la mer, la terre. Les États-Unis, aujourd'hui, fournissent encore 64 % des ventes d'armes aux pays de l'OTAN entre 2020 et 2024. C'est vraiment un gros problème ici. La part des ventes que l'on peut voir sur les différentes régions aujourd'hui, c'est 60 % des ventes sur l'Europe, 23 % en Asie. Le Moyen-Orient était à 23-25% et est passé à 11 % maintenant, et les autres pays, 6 %. Il y a de grands groupes français, et une très forte innovation de la part de la France. Nous sommes dans une assez bonne position. Je vous ai fait aussi une petite cartographie des principaux groupes français : Dassault Aviation, Naval Groupe, MBDA pour les missiles, KNDS Nexter c'est une joint-venture française-allemande pour les véhicules blindés, Thales, Safran, Arquus, Delair pour les drones. Ils viennent de lancer un nouveau modèle cette semaine.

Un petit exemple : le Griffon est notre nouvel appareil terrien. J'ai voulu vous présenter cette photo parce qu'il intègre plusieurs technologies et plusieurs sociétés françaises ont travaillé ensemble à développer ce système de transport de troupes. C'est un matériel qui est très innovant. Il faut savoir que le secteur de la défense, c'est une industrie innovante qui utilise beaucoup de nouvelles technologies.

Les constats : La France a un fleuron du ciel avec le soutien de l'État, c'est la DGA. L'Agence de l'Innovation et de Défense dépense un milliard d'euros par an pour l'innovation. Une grosse loi de programmation militaire qui se développe. Un secteur fortement réglementé, la France respecte toutes les conventions internationales. La France applique tous les embargos, interdit la fabrication de certaines armes en conformité avec les conventions. Et quand nous fabriquons en France, nous sommes soumis aux normes environnementales, sociales et de gouvernances françaises et européennes. La France est le deuxième pays exportateur mondial, derrière les États-Unis. Elle a deux objectifs : contribuer à la sécurité internationale et maintenir une base industrielle et technologique de défense stable pour assurer notre souveraineté.

Merci, messieurs.

Rencontre avec la Commission Environnement du CESE

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Bonjour à tous. Suite aux échanges que nous avons pu avoir à la session de mars, avec trois membres de la Commission environnement du Conseil économique social et environnemental, nous avons été invités à participer aux travaux de la Commission environnement du CESE, mercredi matin, sur le discours du mercredi en commission, le matin et l'après-midi en plénière. Plus d'une vingtaine de membres de la Commission environnement étaient présents, plus quelques membres d'autres commissions. De plus, certains sont membres de deux commissions à la fois.

Donc, nous avions vraiment un panel avec nous qui était assez intéressant. Les échanges ont été très ouverts et assez denses.

Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'actuellement la Commission environnement apparaît travailler sur l'intelligence artificielle également, sur l'IA générative, rejoignant aujourd'hui, finalement, nos occupations, celles des conseillers du Commerce extérieur, aussi, comme notre collègue conseiller, l'a dit tout à l'heure. Et ils en arrivent souvent avec des constats qui sont évidemment les mêmes que nous : l'impact climatique, les impacts notamment des data centers sur la consommation énergétique et sur la consommation d'eau. Ils ont également fait une étude, qui, à mon avis, suppose un consensus. Une étude suppose d'aller peut-être de manière plus profonde, mais sans avoir un consensus autour de solutions ou autre au niveau de l'ensemble des membres du CESE.

Donc, ils ont fait une analyse de controverse sur l'intelligence artificielle, le travail et l'emploi. C'est disponible évidemment aussi en ligne sur le site du CESE.

Nous nous sommes aussi intéressés à voir comment nous pouvions réellement travailler ensemble. Le CESE, les avis, les préconisations et les études citent en général la France, que ce soit sur la métropolitaine ou l'outre-mer, mais principalement, visent la France. Ils se rendent compte que, dans certains domaines, il faudrait pouvoir aussi s'intéresser à l'international. Et comme nous avons des sujets d'études communs, l'idée serait d'essayer de mieux travailler ensemble autour d'une forme de coopération et de collaboration.

Les décisions qui ont été prises sont, d'une part, de partager les calendriers et les programmes de travail de la Commission environnement du CESE, et nos travaux en intersession. Et, d'autre part, le CESE consulte les citoyens via des questionnaires qui sont relayés en France. L'idée serait de nous utiliser, nous, conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, mais également les conseillers des Français de l'Étranger, comme des relais pour toucher l'ensemble de nos concitoyens installés hors de France dans le cadre de ces questionnaires.

Et enfin, nous allons continuer à travailler avec eux. Nous les revoyons de nouveau au CESE le 4 mars prochain pour ce même format de petit-déjeuner de travail. Et nous allons probablement et logiquement avoir deux ou trois visioconférences de travail en intersession.

Entretien avec le prix Nobel d'économie 2025

Monsieur Frédéric ZUCCO, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Bonjour. La Commission du développement durable et du Commerce extérieur a auditionné Monsieur Philippe AGHION le mardi 14 octobre. Nous avions pensé inviter le célèbre économiste et réputé professeur au Collège de France. Mais en fin de compte, comme l'a dit Monsieur le Président, nous avons eu le prix Nobel de l'économie 2025. Il est bénéficiaire de ce prix Nobel, plus exactement du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel pour ses travaux sur l'impact des nouvelles technologies sur la croissance économique. Monsieur AGHION a indiqué que l'Europe, qui a été, dans les siècles précédents, porteuse des premières révolutions industrielles, doit maintenant se consacrer à l'innovation technologique pour relancer la croissance économique. Il a développé pour cela des modèles mathématiques. Pour lui, l'innovation technologique doit reposer sur des secteurs très innovatifs, comme la défense — nous venons d'en parler — l'IA — nous en avons parlé tout à l'heure — et la biotech, et ce, en coopération avec d'autres pays, notamment et surtout européens.

Mes collègues, Patricia CONNELL, qui préside notre Commission et qui fait un grand nombre de choses, et Abdelghani YOUNI, ont préparé cette audition avec trois thèmes assez beaux : la transition écologique et la croissance économique, l'intelligence artificielle avec l'emploi et l'innovation, et la compétitivité et le Commerce extérieur.

Concernant la transition écologique et la croissance économique, Monsieur AGHION a défendu la transition écologique, qui est bien sûr indispensable, mais prône de la rendre moins contrainte, moins politique. Il a cité, par exemple, la taxe sur les carburants, qui a provoqué, il y a quelques années, le mouvement des Gilets jaunes, parce que cette mesure a puni les foyers qui utilisaient leur propre véhicule. Ce genre de mesure ne sera effectif, selon Monsieur AGHION, que si les autres alternatives, comme les transports publics dans le cas précédent, sont parallèlement ou auparavant mises en place. C'est ce qui a été le cas, par exemple en Suisse. Il propose pour des investissements importants un partenariat public et privé, et il se prononce contre des réglementations trop strictes. La question qui nous a aussi préoccupés, bien sûr, c'est celle des ressources qui sont finies, des développements technologiques étant par eux-mêmes de grands consommateurs d'énergie, comme on en a parlé précédemment. Et le professeur AGHION a évoqué, dans ce cas, la fusion nucléaire comme étant la ressource du futur, infinie. Je laisse maintenant mon collègue, Abdelghani YOUNI, expert économique sur la question, pour finir la restitution.

Monsieur Abdelghani YOUNI, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Philippe AGHION pense que l'IA est à la fois une haute technologie de substitution qui détruit des emplois, mais qui en recréer à travers les autres métiers industriels ou du numérique qui vont employer plus. Il pense aussi que, pour employer l'IA, il faut améliorer le système d'éducation, de formation professionnelle, qui doit être plus généralisé, moins discriminant, avec plus de flexisécurité, comme dans les pays scandinaves. Et puis, il pense que l'IA libère du temps pour effectuer d'autres tâches. Pour lui aussi, l'IA est parfaitement corrélée avec la croissance verte. Elle peut éliminer des quantités de déchets, ce qui économise de l'énergie, tout en consommant aussi de l'énergie. Et puis, il a une pensée pour les pays émergents et en développement. Il dit qu'ils ont besoin de fonds souverains, du G20 et du transfert de technologies pour réussir aussi leur transition énergétique et numérique, et aussi à travers l'IA.

Nous l'avons questionné aussi sur la question de l'innovation et la compétitivité du Commerce extérieur. C'est un petit peu son secteur, parce que c'est un économiste de la destruction créatrice. Donc, il pense que les générateurs de ruptures ne sont pas les grandes entreprises, mais aussi doivent se faire aussi par les petites entreprises, ce qu'on appelle les entreprises de taille intermédiaire et des laboratoires d'excellence, que nous n'avons pas, malheureusement, en France, selon lui. Pour accélérer le commerce extérieur, il faut lier les grandes entreprises à la recherche. Le crédit d'impôt recherche en France n'est malheureusement pas soutenu pour lui, par des innovations de rupture, comme l'innovation verte. Il nous a renvoyé le rapport Pisani, Ferry et Mahfouz, mais aussi son rapport sur l'intelligence artificielle. Et puis, il dit aussi que le crédit d'impôt recherche finance davantage les secteurs qui n'ont pas besoin de financement. Notre système en Europe, aussi, pour lui, n'aide pas les entreprises à s'agrandir. Nous avons de petites entreprises par rapport aux États-Unis ou à la Chine. Et puis, il met un point sur les barrières tarifaires américaines : il dit qu'elles ont un effet négatif sur la croissance par l'innovation en France et en Europe. Le coût du déclin est très élevé pour lui. Le recours aux recommandations du rapport (**inaudible 50:32**) sont très décevants parce qu'il s'oppose à montrer l'orientation vers l'industrie de l'armement.

Et puis, il dit que le protectionnisme américain est une impasse pour le commerce extérieur, pour la mobilité des compétences et pour la recherche fondamentale. Enfin, il dit que la France n'a pas beaucoup de fonds suffisants pour attirer les chercheurs étrangers dans les plus hautes technologies. La France est trop désindustrialisée pour les grandes innovations. Il faudra regarder du côté des pays scandinaves. Merci.

Vote de la résolution

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci. Nous sommes dans les temps, donc il va falloir passer à présent à notre résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant cela, comme cette résolution fera l'objet d'un vote, je vous demande si vous avez procuration de faire ce que je vous ai dit hier. Donc, elles sont ramenées. Donc, j'appelle le SG à amener les procurations. Nous allons passer à la présentation de la résolution.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Pascale RICHARD va vous lire le texte et les conditions de la résolution de notre Commission.

Madame Pascale RICHARD, élue conseillère à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci. C'est une résolution qui porte sur l'éducation et le changement climatique. Comme on l'a vu pendant cette session, les problèmes climatiques vont avoir des influences sur la vie quotidienne des jeunes générations d'aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on peut faire pour aider ça et pour empêcher ça ? Cette résolution s'adresse au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'objet est d'inscrire durablement la participation du réseau d'enseignement français à l'étranger, à la Teachers COP dans le cadre du partenariat pour une éducation verte de l'UNESCO, et des conférences climatiques internationales.

Donc, vu la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France,

Considérant la mission de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, AEFE, dans la diffusion des valeurs éducatives et culturelles de la France, considérant le partenariat pour l'éducation verte, lancé par l'UNESCO, articulé autour de quatre piliers : des écoles vertes, des programmes scolaires verts, une formation des enseignements verts, des universités vertes,

Considérant la prochaine tenue de la trentième conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP30, qui se déroulera à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025,

Considérant l'intervention de Madame Valérie MASSON-DELMOTTE, climatologue, ancienne présidente du groupe du GIEC, qui a souligné le rôle déterminant de l'éducation et des enseignants dans la réponse climatique mondiale,

Considérant la Teachers COP, qui est un événement international, créé par l'Office for Climate Education, l'OCE, valorisant le rôle des enseignants et favorisant les échanges de pratiques pédagogiques autour de la transition écologique,

Demande au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de promouvoir la participation active et continue des établissements d'enseignement français à l'étranger et à la Teachers COP en partenariat avec l'Office for Climate Education.

Aux élus, aux postes de membres élus, postes diplomatiques, services culturels et services de coopération éducative de relayer activement cette initiative et de valoriser les actions menées dans le réseau à travers la Teachers COP. Aux établissements, d'inscrire leur engagement pour l'éducation climatique dans la durée afin de contribuer, au-delà de la COP30, régulièrement aux grandes échéances internationales sur le climat.

L'Assemblée des Français de l'étranger sollicite le ministère pour mettre en œuvre cette recommandation afin que la mobilisation des enseignants et des élèves du réseau français à l'étranger constitue dans les années à venir un levier fort de la diplomatie éducative et climatique de la France. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission et a été soumise à la Commission Enseignement.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais demander à notre secrétaire général de faire le point, avant de procéder au vote. Et s'il y a une question, une réflexion rapide, ça peut être fait également dans la salle.

Monsieur Olivier ANTOINE-REYNES, Secrétaire général de l'AFE

Nous avons 46 membres, donc 54 au total. 13 procurations

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons procéder au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je remercie toute la Commission et le Président d'avoir respecté l'heure et d'avoir généreusement offert un quart d'heure. Je vais inviter la Commission des finances du budget à rejoindre la tribune. Nous allons faire une courte pause.

La séance est suspendue de 10 heures 01 à 10 heures 16.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais passer la parole au président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité, Monsieur LE BERRE, commission qui a généreusement aussi donné un quart d'heure de son temps aujourd'hui.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Bonjour à toutes et à tous, nous allons aller le plus vite possible. Dans un premier temps, nous allons donner la parole à Nadine FOUQUES-WEISS pour un rapide tour de table sur la situation financière de la CFE.

Situation financière de la CFE

Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président, Madame la Présidente. Nous avons eu dans le cadre de la commission une audition de la présidente de la CFE, Isabelle FREJ, et de Pierre PINET sur l'état des finances. Je rappelle brièvement, mais vous le savez tous, que la CFE est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public sous tutelle des ministères.

C'est une caisse privée chargée de la gestion d'un service public avec une adhésion volontaire et les cotisations de ses assurés lui permettent théoriquement d'être financièrement autonome. Elle a une obligation d'équilibre financier dans toutes ses branches. Elle présente deux avantages qu'aucune compagnie d'assurances ne peut proposer : absence de délai de carence dans le cas d'un retour inopiné en France, possibilité pour les salariés de cotiser à l'assurance vieillesse française en leur évitant ainsi des trous de carrière.

Elle a été créée par la loi du 13 juillet 1984 en continuité avec la démarche d'assurance sociale des expatriés au sein de la Sécurité sociale depuis 1978. Elle a été pensée au départ pour les expatriés des grands groupes qui faisaient adhérer leurs salariés avec des contrats collectifs. Ces contrats collectifs étaient au départ les plus nombreux. Mais l'expatriation a changé. Le nombre de contrats collectifs a diminué au profit des contrats individuels. Cette tendance existait déjà avant 2017, mais s'est accentuée avec la pandémie. Actuellement, il y a 20 000 contrats collectifs et 65 000 individuels sur le risque maladie. Les contrats collectifs et les accidents de travail sont à l'équilibre. La branche vieillesse ne coûte rien à la CFE. Elle récupère même 2,5 millions d'euros de frais de fonctionnement pour gérer le transit des cotisations dans la CNAV.

Depuis 2018, la situation financière de la CFE s'est dégradée à cause de la sous-tarification structurelle de la branche maladie depuis la réforme de 2018.

Les contrats EX, c'est-à-dire les anciens contrats, dont la cotisation ne peut augmenter plus de 5 % par an pendant 5 ans, est définitivement gelée. Le rapport prestations-cotisations pour ces contrats est de l'ordre de 140, alors qu'il devrait être de 80 pour être à l'équilibre. Il y a 10 000 contrats de ce type qui coûtent à la CFE 13 millions par an, tendance haussière parce que les personnes concernées vieillissent.

Dans la troisième catégorie créée par la loi de modernisation sociale de 2002 portée alors par la sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA, l'État n'a jamais vraiment assuré le financement de ce dispositif qu'il a imposé. Il devait en assurer 50 %, ce qui a été le cas en seulement quelques années, pour tomber à des montants d'actuels de 350 000 euros à 700 000 euros selon les années. Le coût pour la CFE est de 4,2 millions d'euros en 2024, en tendance haussière. Cela concerne 2 200 contrats aidés. L'inspection IGAS-IGF a donné des pistes indispensables d'amélioration de la situation, faute de quoi le risque serait que la CFE cesse ses activités, qu'elle soit adossée à la Sécurité sociale en restant une branche autonome avec seulement une mutualisation de la fonction support, ce qui ne constituerait pas une amélioration, mais aurait même des inconvénients.

– Qu'elle soit absorbée par une mutuelle, et elle perdrait alors ses avantages spécifiques. Comment améliorer les résultats de la CFE pour qu'elle reste pérenne ? Je pense que c'est possible, puisque le déficit structurel de 2024 est d'environ 18 millions, le déficit des contrats EX plus la troisième catégorie est de 17,2 millions.

– Il faut supprimer les contrats EX soit par une nouvelle loi.

– Il faut trouver un véhicule législatif, soit par une délégalisation, c'est-à-dire un décret signé par le Premier ministre et présenté au Conseil constitutionnel, et les remplacer par des contrats au tarif actuel.

– Adapter les cotisations de la troisième catégorie aidée selon le nombre de personnes assurées et mettre l'État devant ses responsabilités.

– Faire en sorte que chaque contrat soit équilibré, et regarder si des économies sont possibles sur les fronteurs — Les budgets versés aux fronteurs passent de 1,14 million en 2022 à 1,48 en 2024, soit une hausse de 29,5 % — et sur les frais de fonctionnement de la CFE.

En effet, la sous-tarification structurelle en santé et les contrats EX sont les deux facteurs de fragilisation du modèle économique. Une nouvelle réforme paramétrique est nécessaire, construite autour du triple objectif de rentabilité, d'équité et de performance. La CFE est utile aux Français établis hors de France. Elle doit rester plus qu'une assurance. Elle reflète la façon dont les pouvoirs publics comprennent la situation des Français établis hors de France et agit concrètement pour maintenir et même développer un système de protection sociale à l'étranger le plus juste et le plus équitable possible.

Je vous remercie.

Audition de Madame Pauline CARMONA sur le programme 151

Madame Saliha OUAMMAR, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Je vais vous présenter le rapport de l'audition de Madame CARMONA sur le programme 151. Nous avons commencé par rappeler les actions que couvre le programme 151. Il s'agit des actions 1 à 3.

L'action 1 porte sur une offre d'assurance publique de qualité aux Français de l'étranger.

L'action 2, l'accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française.

L'action 3 porte sur l'inscription des demandes de visa qui est menée conjointement avec le ministère de l'Intérieur.

Sur l'évolution des crédits entre 2024 et 2025, sur la loi de finance initiale, il y a eu une baisse de 5,5 millions,: une baisse des crédits affaires sociales, aide à la scolarité et aux élections, et la suppression du Pass Enfance Langue Française.

Nous vous avons fait un point sur l'exécution du programme 151 au 1^{er} septembre 2025, puisque l'année n'est pas encore terminée. Les crédits ouverts en loi de finance initiale 2025 sont de 154,9 millions d'euros en crédits d'engagement et 155,3 en crédits de paiement.

Peu à peu, ces crédits ont été réduits à hauteur de deux millions d'euros pour contribuer à l'effort en matière de dépenses publiques, et réduire le déficit. Cette baisse a été imputée sur l'enveloppe des bourses au regard de la sous-consommation de 2024 présentée par l'AEFE.

Il y a eu un amendement qui a été déposé au Sénat pour abonder la Caisse des Français de l'étranger à hauteur de 380 000 euros.

S'agissant de la réserve de précaution de 5,5 %, 3 millions d'euros ont été déduits de la réserve de précaution initiale. Vous vous souvenez que de huit millions d'euros, on est passé à 5,5 millions d'euros pour revenir ensuite à 8,5 millions d'euros avec une décision de dégel notifiée en septembre 2025.

De façon générale, vous le savez tous, nous sommes dans un contexte de budget contraint. Marqué par l'augmentation des crédits consacrés aux projets de modernisation, et aux frais de justice liés aux contentieux visa. Il y a eu une baisse des crédits alloués aux affaires sociales, à l'aide à la scolarité et aux élections. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Pass Enfance Langue Française, n'a pas été reconduit. Très globalement, la programmation initiale pour 2025 devrait être respectée. Elle est marquée par quelques points.

L'organisation d'une élection législative : vous le savez, dans la circo 5, des élections législatives ont dû être organisées. Cela a induit des dépenses non programmées dans la loi finance initiale 2025. Elles sont de 13 millions d'euros dont 91 000 euros à la charge du ministère de l'Intérieur et 22 000 euros pour le MEAE, le transfert en gestion a été demandé pour que le MEAE puisse récupérer ce montant du ministère de l'Intérieur.

Un gros projet est celui de la modernisation de l'administration consulaire, qui est vraiment la priorité de l'administration, avec des fonds en augmentation et des chantiers de modernisation qui avancent. Je ne citerai que le registre d'état civil électronique, France Consulaire, qui va continuer à se déployer. Nous sommes passés à 146 pays et il devrait y avoir une couverture mondiale d'ici la fin de l'année. La grande priorité actuellement, c'est la modernisation de l'administration consulaire.

En matière d'affaires sociales, les crédits consacrés aux affaires sociales en 2025 étaient de 20,28 millions d'euros.

Ces crédits ont permis à la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'Étranger d'attribuer 14,36 millions d'aides sociales directes pour 4200 allocataires. Le STAFE : 227 subventions à hauteur de 20,37 millions d'euros. Les OLS : 1,12 million d'euros de subventions jusqu'à présent pour 86 associations. Et les CMS, les centres médico-sociaux : 188 000 euros.

L'accès des élèves aux réseaux français de l'AEFE et à la langue française : Les moyens alloués pour l'aide à la scolarité ont été ramenés de 111,5 à 109 millions d'Euros pour les bourses scolaires et deux millions d'euros pour l'aide aux élèves en situation de handicap.

Après application de la réserve, en termes de crédits disponibles, nous avons 103,5 millions d'euros pour les bourses scolaires et 1,9 million pour les AESH.

Imputation d'un surgel : un surgel a été notifié au 5 septembre 2025 à hauteur de 3 millions d'euros, sur la ligne budgétaire des bourses scolaires, encore une fois, la seule possible, au regard de l'état de la consommation, qui a ramené, de facto, les crédits disponibles pour les bourses scolaires à 100,5 millions d'euros.

Nous constatons un recul du nombre de boursiers, une baisse de 1117 boursiers pour le rythme nord et de 34 boursiers pour le rythme sud. Ce qu'il est important de noter, c'est que cette baisse est probablement multifactorielle et qu'un travail de fond doit être fait. Il a été demandé par le MEAE et, par l'AFE. Il vise en collaboration avec les établissements scolaires, les services consulaires, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les membres de la commission nationale à objectiver et à travailler sur les raisons de ce recul du nombre de boursiers. Une augmentation a été demandée pour les Français en situation de handicap. La dotation a été renforcée à hauteur de 2,4 millions d'euros. Je parlais tout à l'heure du contentieux lié aux visas avec le ministère de l'Intérieur. Nous notons un apurement progressif des dossiers ainsi qu'une accélération de l'apurement du stock de dossiers.

Pour terminer je tiens à remercier mes collègues de la Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité. C'est un travail de Commission réputé austère, mais il est extrêmement intéressant et nous permet d'avoir un aperçu global des thématiques et nous y avons des débats de qualité. Budget de l'AFE

Madame Audrey LECLERC, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Ça va être assez court. Nous faisons une simple communication pour l'Assemblée sur le budget à l'AFE. Nous avons reçu une note sur le détail du budget au 1^{er} octobre 2025 que nous allons annexer à notre rapport de cette session. La Commission a également demandé au secrétariat général que la note nous soit envoyée par e-mail et nous allons lire l'échange avec le secrétariat général auquel la Commission des finances a pu poser toutes ses questions sur le détail du budget. Nous souhaitons collectivement saluer ici, en séance, la transparence du secrétariat général sur cette question et sa disponibilité pour que notre Assemblée soit prête à poser cette question (inaudible 17:01 2^e fichier). Au nom de la Commission, merci pour votre collaboration et votre professionnalisme par ailleurs.

Le bilan de l'année 2025 sera présenté à la prochaine session lors d'un moment dédié en plein air. Et là, nous pourrons en parler plus extensivement.

Auditions

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Je vais rapporter rapidement l'audition de nos députés, Monsieur Frédéric PETIT et Karim BEN CHEIKH, et notre sénateur Rémi FERAUD. Surtout, Karim BEN CHEIKH et le sénateur FERAUD, spécialiste du budget 151 et 185 qui est aussi rapporteur. Je ne vais pas vous retarder trop. Je vais faire très rapidement. Des annonces en fonction de la loi de finances de 2026 sur le 105 et une hausse de 47,7 millions d'euros qui est dû essentiellement à l'organisation du G7 à Évian, mais aussi à l'augmentation des frais personnels. Comme vous le savez, depuis l'année dernière, tous les frais personnels sont passés dans le 105 et non pas dans d'autres programmes.

Le programme 151 est celui qui est le moins impacté par le projet de loi de finances : il est seulement réduit de 1,5 million. Un effort est fait sur la modernisation des services consulaires, mais, malheureusement, nous constatons une baisse de la dotation pour l'aide à la scolarité et l'emploi de 4,5 millions. Pour le 185, c'est plus catastrophique : une baisse de 45,8 millions d'euros.

Campus France est très impacté. Tout ce qui concerne les bourses à l'étranger est en forte réduction. Notre sénateur, nos deux députés, étaient d'accord sur ce point-là. Pour vous donner plus de chiffres, il faut savoir que, grossièrement, le budget du ministère des Affaires étrangères représente 1 % de la dépense publique, mais impacté à hauteur de 10 % sur l'ensemble des économies demandées.

Chaque fois, malheureusement, le budget des Affaires étrangères est toujours le bon élève de la rigueur, et cela depuis des années. Nos parlementaires souhaitent que cela cesse.

(inaudible 19:32 2^e fichier), au cours de l'année 2026, encore des économies en cours, qui puissent être faites pendant la législature. Je ne vais pas être plus long. Nous allons remercier nos deux intervenants. Et va passer à la situation financière de la Mission Laïque Française, puis nous développerons sur l'AEFE.

Situation financière de la Mission Laïque Française

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je rapporte, effectivement, sur la MLF, en compagnie d'Annie REA, qui vous prie d'excuser son absence aujourd'hui. La MLF a été reçue par notre commission il y a un an. Vous pourrez reprendre les conclusions de l'an dernier et le rapport. Je vais juste vous donner des éléments de contexte à la date d'aujourd'hui. La MLF, vous le savez, est dans une situation critique. En 2023, cette situation s'est stabilisée. Une nouvelle dynamique sur la base d'efforts importants pour préserver surtout les établissements, c'est-à-dire les familles et les personnels, a été mise en œuvre.

De huit millions d'euros de pertes en 2023 et une trésorerie fortement entamée, la trajectoire est à l'équilibre aujourd'hui avec un déficit oscillant entre deux et trois millions d'euros pour 2025. Exercice dont la clôture se fera en janvier 2026. Les effectifs sont légèrement à la baisse, mais dans certains grands établissements, notamment au Liban, ils remontent. La situation est extrêmement variable selon la géographie. L'excellence académique défendue par la MLF est toujours au rendez-vous, avec près de 100 % de taux de réussite au baccalauréat et 80 % de mention.

Depuis 2020, la MLF a renouvelé son organe éducatif, avec davantage de langues, et un accent mis sur l'acquisition des compétences du XXI^e siècle, je vous laisse deviner lesquelles. Un plan adopté en assemblée générale a été lancé, par une expérimentation pour les années 2025-2026, dans huit postes pilotes, huit établissements pilotes, et l'évaluation se fera avec le courant du printemps 2026, pour la poursuite du plan pour l'année 2026-2027. La MLF a misé également sur un plan matériel bilingue, nous y reviendrons ultérieurement, je pense, avec les conditions d'enseignement, et je voudrais faire un focus rapide sur la situation en Espagne, où des décisions très courageuses ont été prises, et sont encore à prendre pour neuf établissements, le 10^e ayant été cédé par un partenariat au groupe Odyssey. Les établissements d'Espagne avaient accumulé un déficit de six millions d'euros en 2023, qui est passé, en 2024-2025, à 1,5 million d'euros, là encore, par l'augmentation des frais de scolarité, des rationalisations, des choix budgétaires, la situation semble sur une bonne voie. Quant aux éléments comptables, vous les avez également, je pense, à l'écran. Je détaille très rapidement :

- un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros,
- les résultats 2022-2023, moins neuf millions d'euros,
- en 2023-2024, moins 2,8 millions d'euros.
- Les aides directes invariables 14 millions, prenant en charge la participation à la rémunération des personnes résidentes.
- La dette vis-à-vis de l'AEFE est en cours de résorption également, avec une dette de huit millions qui a été échelonnée sur cinq ans, avec des mensualités, et un premier paiement de 280 000 euros en 2025. Je rappelle que la MLF est quand même un réseau autofinancé à 98 %.

Voilà sur ce plan très solide de redressement, cette trajectoire d'excellence économique et budgétaire, la situation reste difficile pour la MLF, du fait également de la situation fragilisée de l'AEFE, partenaire indispensable, et, comme l'a dit le président de la MLF, Monsieur MASSET, la mer reste grosse pour le réseau MLF, qui poursuit cependant sa mission de service public de l'enseignement, pour diffuser et développer la culture française, mais aussi la langue française dans le monde. J'en viens à la conclusion, en vous renvoyant au site internet de la MLF, vous trouverez des informations extrêmement pertinentes sur le dispositif et les conditions de cette grande association.

Je vous remercie.

Une intervenante

Je vais me permettre une petite nuance sur sa trajectoire d'excellence et de maîtrise budgétaire et économique. Je ne suis pas sûre qu'on puisse parler de la sorte quand on n'est pas encore à l'équilibre, et qu'on est forcé à se défaire de tout son réseau extérieur. Pour moi, ça n'est pas une réussite. Merci.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Je vous remercie de cette nuance, ce sont des éléments chiffrés que nous n'avons pas complètement. L'audition a été rapide et je pense que vous savez mieux que moi la situation en Espagne, et je m'en réfère à votre sagesse.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup. Pour faire le point sur l'Espagne, nous serons très vigilants sur (inaudible 25:17 2^e fichier). Toujours sur la thématique des financements, des finances de notre réseau d'enseignement à l'étranger, nous avons auditionné Anne GRILLO, la directrice générale de la mondialisation, qui chapeaute l'AEFE. Nous avons laissé aboutir la question de l'enseignement, le rapport sur l'audition de la directrice de l'AFE. Nous laissons maintenant Daphna présenter le rapport sur l'audition de Anne GRILLO.

Audition de Madame Anne GRILLO, Directrice générale de la mondialisation

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, président, chers collègues. Madame Anne GRILLO nous a fait l'honneur de partager des réflexions actuelles sur l'état des lieux de l'AEFE et les pistes éventuelles d'avenir de cette institution. L'enseignement français à l'étranger, vous le savez, s'inscrit dans la politique publique française et donc dans le nécessaire redressement des comptes publics. Vous avez compris hier, à l'écoute de l'excellent rapport de notre collègue Alexandre COL, de la Commission de l'enseignement, que la situation de l'AFE est très difficile. Un paramètre va changer en 2028. L'AEFE ne pourra plus payer les salaires de ses professeurs. Cette situation est symptomatique d'un modèle qui a atteint ses limites. La France a voulu assumer un réseau vis-à-vis des Français résidents hors de France et un réseau d'influence, avec aussi deux objectifs : une offre de qualité, l'homologation, l'enseignement par des professeurs de l'Éducation nationale et l'objectif d'être un moteur d'influence. Ce modèle a fonctionné très bien. Nous sommes passés de 150 000 à 400 000 élèves, un réseau qui porte aussi nos valeurs démocratiques françaises, au moins jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, force est de constater que ce modèle ne peut plus aller de l'avant. Plusieurs causes à cela.

Le contexte international n'est plus le même comme au temps de la mobilisation heureuse, le réseau cherchait à toucher les classes moyennes dans les pays où il s'installait. Le réseau est actuellement confronté à de multiples conflits qui ont changé le contexte politique. Il y a même aujourd'hui, vous le savez, des pays qui contestent l'existence même d'un réseau d'enseignement français chez eux.

Autre cause, la paupérisation des classes moyennes après l'épidémie de Covid, la difficulté à redresser les comptes, un facteur démographique et, il faut bien le dire, la stratification du réseau qui l'a fossilisé et l'a rendu difficile à piloter. Ces difficultés ne constituent pas un épiphénomène. Que faire ? L'immobilisme n'est pas du tout une option. Il y a nécessité à agir d'autant que l'AEFE en décembre 2025, aura 78 millions de déficit.

Un groupe de travail est constitué regroupant le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Éducation nationale et la direction du budget au ministère des Finances pour réfléchir à la pérennité du réseau, mais à charge soutenable.

Quels sont les leviers d'action sur le fonctionnement du réseau ? Hélas, ils sont en nombre très limité, car le budget de l'AEFE est représenté à 80 % par la masse salariale. Trouver des solutions nécessitera de la concertation et de trouver des réponses et parfois des décisions politiques. Un exemple, le problème du coût de cet enseignement au Liban. Il faut trouver des réponses à un certain nombre de questions. L'enseignement dispensé par l'AEFE ne doit-il pas être proposé à un juste prix ?

Quelques pistes : l'intégration des pensions des personnels détachés dans les EGD ? L'établissement va fonctionner (inaudible 29:07 2^e fichier) ?

La formation à l'homologation et au conventionnement est facturée aujourd'hui à 2 % sur les frais de scolarité. Ne faut-il pas le passer à 3 % ?

De telles mesures entraîneraient une hausse des frais d'écolage ? Comment accompagner les Français non-résidents pour faire face à cette hausse ?

Comment faire face au déconventionnèrent ? C'est-à-dire, comment régler les problèmes de contractualisation et de conventionnement ? Une piste se trouve peut-être aux États-Unis et au Mexique, où nous avons effectivement noté une expérience réussie.

Autre question, plus grave encore : il faudra repositionner l'AEFE, mais sur quelle base ? L'AEFE est aujourd'hui une agence de placement avec 5 000 professeurs. Dans un contexte plus technologique, l'AEFE doit continuer à garantir la qualité du réseau et son attractivité avec trois types d'EGD. Sur l'EGD en Europe, est-ce qu'on ne peut pas aller plutôt vers des écoles de type école européenne ? L'EGD hors Europe, par exemple, comme au Maroc et en Tunisie ? Ou bien l'EGD dans des pays où il serait impossible de s'installer hors statut ? Comment gérer le coût ? Il est difficile de transformer le statut des établissements. Les problèmes immobiliers sont travaillés avec le ministère des Finances. En conclusion, l'AEFE a été créée comme l'acteur de la politique française à l'international dans un certain contexte qui n'existe plus, d'où la nécessité, pas seulement sur le plan financier, de l'action entreprise assez courageusement par la direction de la mondialisation. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Il est vrai que nous avons engagé un dialogue très intéressant avec Madame GRILLO qui nous a dit qu'elle nous consulterait à l'assemblée pour la réforme, mais elle s'engage aussi à consulter les syndicats, notamment les parents d'élèves.

Fiscalité — Bilan 2025 de la DINR

Nadine FOUCES-WEISS, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président. Je tiens d'abord à signaler que Madame ARCIER, la directrice de la DINR, a été appelée à d'autres fonctions. Nous tenons à lui rendre hommage pour son engagement et sa disponibilité pendant toutes ces années.

Le bilan 2025 de la DINR, et la spécificité de la campagne d'État au titre de 2025, c'est qu'il y a une inversion de principe en ce qui concerne le taux individualisé qui est appliqué automatiquement aux couples soumis à imposition commune, sauf pour les revenus communs, c'est-à-dire les revenus fonciers, par exemple.

Maintenant, ce qu'on fait aussi, c'est qu'il faut une double authentification par un envoi de mail d'un code à six chiffres pour éviter les fraudes.

En 2025, la procédure EDI est maintenant ouverte aux Français de l'Étranger. C'est un échange de données informatisées. C'est une délégation de déclarations avec un canal sécurisé entre un conseiller fiscal ou un fiscaliste et l'administration fiscale quand quelqu'un représente un Français de l'Étranger. Des prérequis sont nécessaires à la validation des déclarations dont l'indication du code régime d'imposition par le prestataire spécialisé.

Les résultats de la campagne déclarative 2025 : le nombre de déclarations de revenus EDI augmente et le taux de retraitement diminue. Il est quand même encore de 22 % alors qu'en France, il est de 2 %

environ. Vous trouverez tous ces chiffres sur le rapport de la DINR qui sera indexé au texte que je suis en train de lire.

De même, le nombre de télédéclarants augmente et les montants augmentent. 903.406. 836 euros pour l'impôt sur le revenu en 2024 contre 796 471 461 en 2022. Je voudrais rappeler les consignes : il faut absolument télédéclarer ou à la rigueur faire un envoi papier.

Par exemple, les primodéclarants sont obligés de faire un envoi papier, mais il ne faut jamais envoyer dans son espace particulier une déclaration scannée. Elle sera vue tardivement et le service sera dégradé, pas d'alerte, imposition tardive, etc. Ces déclarations scannées représentent encore 1,5 % sur 3 500 déclarations, mais sont heureusement en baisse, car il y en avait 6 000 l'an dernier.

Les campagnes d'avis d'imposition : les premiers avis d'impôts sur les revenus prélèvements sociaux mis en ligne dans les espaces particuliers fin juillet 2025, deuxième émission d'avis en septembre, troisième émission en décembre-janvier 2026.

Il est recommandé de consulter les fiches disponibles sur le site des impôts : quand l'avis sera disponible et comment le lire ?

Enfin, les soldes sur l'impôt du revenu et les acomptes de prélèvements à la source peuvent se chevaucher, surtout s'il y a l'étalement du solde à payer sur l'impôt sur le revenu de 2024, et ça peut se chevaucher avec les acomptes contemporains du Pass 2025. Pour avoir des détails, vous pouvez consulter « Gérer mon prélèvement à la source ».

Ouverture de la correction en ligne : il est possible de corriger la déclaration en ligne jusqu'au 3 décembre 2025. Erreur sur les montants déclarés ou omissions. Certaines informations (changement de situation de famille, d'adresse, d'état civil...) doivent être corrigées via la messagerie sécurisée.

Les actualités sont les actions de communication, mise en œuvre de plans de communication et de fiches bilingues, présence sur les réseaux sociaux, et surtout, simulateurs des non-résidents. Nous l'attendions depuis longtemps. La conception et la réalisation d'un simulateur fiable de l'impôt sur le revenu pour les non-résidents sont en cours d'élaboration selon la méthode agile — c'est le terme consacré — c'est-à-dire en intégrant toutes les données sauf, dans un premier temps, l'intégration des conventions fiscales qui ne sera pas d'emblée opérationnelle, mais se fera progressivement. Et je pense que Monsieur MASSON donnera des détails sur ce point.

Je vous remercie.

Simulateur d'impôt

Monsieur Thierry MASSON, élu conseiller à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous, chers collègues. Effectivement, la Commission des finances a décidé de consacrer cette session à un sujet très concret attendu de longue date : la création d'un simulateur d'impôt pour les Français non-résidents.

Nous avons missionné les auteurs de deux simulateurs différents, l'un qui a été développé par un citoyen en Thaïlande et l'autre par un groupe sur les réseaux sociaux de contribuables français non-résidents.

Ces deux outils ont été réalisés bénévolement et permettent déjà à des centaines de nos compatriotes d'estimer leur impôt, de comprendre mieux le choix entre taux moyen et taux fixe, et parfois même, de récupérer des trop-perçus.

Nos échanges ont montré l'utilité de ces démarches et aussi leurs limites. Un tel outil, pour être fiable et durable, doit être public. Ce n'est plus une simple étude, puisqu'il y a vraiment une équipe informatique qui a été constituée au sein de la Direction en lien avec une agence interne. Et donc, je veux insister sur ce point concret.

Nous avons obtenu un résultat. La DI1 nous a confirmé que le développement était en cours, c'est une avancée majeure pour la transparence et la simplification de la fiscalité des Français de l'étranger. Elle répond à une recommandation ancienne de notre Assemblée et illustre parfaitement l'utilité du travail de nos commissions quand elles s'affichent sur des besoins exprimés par nos concitoyens.

Je voudrais remercier à cette éducation l'ancienne conseillère des Français de l'Étranger Isabelle WANDELST, qui m'avait sensibilisé à ce besoin dès 2021. Ce n'est pas tous les jours que nous pouvons nous féliciter d'avoir un résultat concret du fait de nos travaux à l'Assemblée. Nous avons également rappelé l'importance d'associer les usagers à la conception de l'outil. Leur retour permettra d'éviter des erreurs de calcul et de garantir une utilisation simple et complète pour ceux qui ne sont pas des experts en fiscalité. Nous vous proposons donc une résolution pour insister sur ce point.

En conclusion, ce dossier montre qu'une initiative citoyenne relayée par notre Assemblée peut aboutir à une décision concrète de mise en œuvre par l'administration. La Commission des finances continuera de suivre de près la mise en œuvre de ce simulateur et veillera à ce qu'il soit disponible pour tous les Français de l'Étranger dans les meilleurs délais. Merci beaucoup.

Conventions fiscales

Monsieur Richard ORTOLI, élu conseiller à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci Monsieur le Président, chers amis, chers collègues. Je ne garantis de vous réveiller. Nous avons auditionné les chefs de mission et chefs de pôle de la mission des conventions et de l'entraide judiciaire.

L'idée était de faire un état des lieux des conventions, chose qui nous concerne tous, puisque nous sommes à l'étranger et nous avons des revenus à l'étranger et peut-être aussi en France, avec un peu de chance.

Tout d'abord, l'état d'avancement des conventions fiscales. Une liste de conventions récemment entrées en vigueur a été suspendue pour dénoncer un avenant à la convention avec la Suisse concernant le télétravail, ce qui est important ; un avenant à la convention avec le Luxembourg, également pour le télétravail ; la convention avec la Moldavie est entrée en vigueur pour les revenus (inaudible 39:39 2^e fichier) au 1^{er} janvier ; la convention franco-russe est suspendue, ainsi que la convention de la Biélorussie.

Les dénonciations de conventions avec le Burkina Faso et le Mali sont effectives à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est la convention avec le Niger qui s'appliquait.

Il y a des conventions, en même temps, de ratification à l'endroit de la Suède, de la Belgique. La convention signée en 2021 concerne un certain nombre d'entre vous, parce qu'il y a eu un appel de la Cour de cassation belge ayant entraîné la double imposition de fonctionnaires français et, en attendant, les procédures de recouvrement ont été stoppées.

Le Rwanda et Chypre sont en cours de ratification et sont prêts. Il y a un temps d'examen par le Conseil d'État. Obstacle à la ratification : l'instabilité politique actuelle. Ce n'est pas une surprise. Ça retarde le calendrier parlementaire.

Le Conseil d'État convoque la formation d'une capacité (inaudible 40:34 2e fichier) à quatre conventions par mois, ce qui crée un goulot d'étranglement pour l'ensemble des traités-accords.

Négociations en cours ou planifiées, en cours de finalisation : la Pologne, le Pérou, le Cambodge, pour des questions de concordance linguistiques, l'Uruguay, etc.

La négociation avec Djibouti est bloquée. Djibouti justifiant le rappel des négociations par le Conseil de l'ONU.

En cours ou planifiées : renégociations avec l'Allemagne, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Angola risquent d'échouer. Des négociations avec le Soudan, l'Arabie Saoudite et l'Egypte.

Un avenant est prévu avec la Norvège. Des négociations sont planifiées avec la Zambie et le Bénin.

Les principes de négociation : la France utilise principalement le modèle OCDE comme base, mais peut intégrer des dispositions du modèle de l'ONU pour les pays en développement. L'initiative des négociations peut venir de la France ou des pays partenaires. Le ministre de l'Économie et des Finances valide un plan triennal de négociations avec neuf pays qu'il peut ajuster pour des raisons politiques, par exemple, la Moldavie.

La négociation des conventions de sécurité sociale est un processus long, deux à trois ans.

La France possède l'un des plus grands réseaux du monde avec 116 ou 117 conventions fiscales bilatérales. La gestion est assurée par l'équipe de la DFA.

Les conventions multilatérales : la direction générale de la mondialisation est responsable avec un suivi par la direction de la diplomatie économique.

Convention de sécurité sociale : La délégation communautaire internationale de la direction de la Sécurité sociale chère aux esprits techniques. En absence de convention, c'est l'état de résidence qui impose les revenus, ce qui peut entraîner une double imposition. Toutes les interventions sont publiées dans le Journal Officiel pour les conventions fiscales, et les informations sont sur impôts.gouv.fr et dans le Journal Officiel des finances publiques.

Pour la Sécurité sociale, c'est la caisse qui est la ressource clé. Merci beaucoup.

Madame Audrey LECLERC, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons pouvoir parler des problématiques spécifiques par pays et par thèmes. Nous avons abordé plusieurs problématiques, notamment l'avis d'imposition. Nous avons évoqué les États-Unis, puisqu'il y a un problème avec la convention qui ne couvre que l'impôt fédéral. En fait, il y a une double imposition au niveau des états et des villes, non déductible en France. Donc, là, c'est un obstacle majeur qui empêche la France de signer un accord avec une entité fédérée en local.

Sur l'Allemagne, il y a la question de la double imposition avec le sujet des fonctionnaires territoriaux français qui s'installent en Allemagne. Nous avons évoqué également le problème d'application des conventions avec l'Italie. C'est un sujet que nous avons beaucoup traité, avec une partie sur les services fiscaux locaux qui refusent d'appliquer un accord sur la suppression d'une partie des pénalités pour les retraités, avec l'implication aussi du ministre.

Nous avons posé pas mal de questions aussi sur les voies diplomatiques qui resteraient, et ça semble assez bloqué.

Nous avons évoqué aussi la Thaïlande. Là, c'est vraiment l'application de la convention qui est incohérente suite à de nouvelles règles fiscales. Nous faisons le suivi avec la commission, des courriers sont envoyés, etc. Mais nous ne pouvons pas trop rentrer dans le détail là-dessus.

Nous avons évoqué aussi des conventions qui sont sensibles à la thématique du télétravail. Dans les conventions assez sensibles, il y a la question du Qatar. La convention avec le Qatar est une convention de limites qui fait l'objet de débats au Parlement. Le sujet, c'est l'apport des avantages créés par la levée de fonds (inaudible 44:54 2^e fichier) à la famille royale qatarie. Les demandes de renégociations sont fréquentes, mais se heurtent au manque d'intérêt du Qatar. Il y aurait la possibilité de dénoncer la convention. Cela a été évoqué. Mais l'administration nous évoque effectivement la difficulté d'estimer les pertes qui s'ensuivraient pour la France. C'est un sujet très actuel qui s'annonce.

Sur le télétravail, une forte demande existe, notamment la Belgique, où aucun jour n'est autorisé. Nous avons eu une discussion très longue sur le fait que le ministère de l'Économie semble réticent à généraliser des accords qui n'existent qu'avec la Suisse et le Luxembourg. C'est vrai que nous étions assez étonnés, puisque ce serait uniquement pour des raisons d'infrastructures.

Nous avons évoqué aussi les conventions de sécurité sociale. Je ne vais pas trop rentrer dans le détail.

Après, nous avons quelques actions à entreprendre avec la commission pour faire le suivi. Merci beaucoup.

Vote des résolutions

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons vous présenter quatre résolutions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant de commencer, même appel. Vu qu'il y en a quatre, si vous avez des procurations, soyez prêts pour le vote également à notre SG.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Président. La première résolution concerne l'objet de rendre public le rapport d'évaluation concernant l'expérimentation du Pass d'éducation langue française. C'est très rapide.

Nous avons vu la motion 24 du programme 151, ligne budgétaire Pass d'éducation langue française, doté d'un million d'euros. Nous avons vu la suppression de cette même ligne dans le budget loi de Finances 2025.

Considérant que l'utilisation des fonds affectés à cette ligne devait faire l'objet d'un rapport, pour la mise en place des recommandations pour son déploiement.

Considérant que l'étude concernant l'exécution de cette ligne visiblement conduit à sa suppression de la loi de Finances 2025, je demande donc que ce rapport soit rendu public.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pouvons-nous passer au vote ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry MASSON, élu conseiller à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Considérant que la mise en place d'un simulateur d'impôt constituait (inaudible 50:08 2è fichier) essentiel des délégués français de l'étranger, et des contribuables non-résidents, que ce projet est désormais entré en phase de développement pour répondre aux besoins concrets des usagers et garantir en cela la qualité des informations fiscales,

Demande que le comité des usagers de la direction des impôts des non-résidents, donc qui inclut des élus à l'AFE, soit associé étroitement au développement du simulateur et qu'un choix d'étapes soit présenté régulièrement à l'AFE, que la DINR informe le comité et qu'il pilote les usagers dans la mise en ligne générale ainsi que des conventions fiscales couvertes, que le simulateur intègre dès sa première version le signalement des droits ouverts et génère automatiquement les formulaires de demandes de restitutions des trop-perçus lorsque les conditions sont réunies.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons directement passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

La troisième résolution concerne la mise à jour annuelle de la liste des zones d'évacuation ayant droit au dégrèvement de la fiscalisation pour les résidences de repli. Je la présente. Nous considérons que l'évacuation a été conduite en 2025, notamment en Israël et dans les territoires palestiniens et en Iran. Ces évacuations ont concerné plusieurs centaines de ressortissants français qui ont été rapatriés en urgence, ayant dû évacuer par leurs propres moyens,

Demande au Gouvernement de mettre à jour la liste des zones géographiques ouvrant droit au dégrèvement prévu à l'article 1414-A du Code général des impôts, afin d'y inclure les pays et territoires ayant fait l'objet d'une évacuation en 2025. Cette résolution a été adoptée également à l'unanimité par notre commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai une demande de prise de parole de Madame LE VAILLANT.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOURT, élue conseillère à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

C'est une résolution qui me dérange beaucoup. À quoi prétend-on ? Est-ce que l'on cherche à faciliter un retour, l'accueil de nos résidents qui se retrouvent dans des situations de crise ? Si c'est le cas, nous y répondons à travers cette adoption. Je ne vois pas non plus comment on adresse la question de ceux qui n'ont pas de résidence de repli. Il y en a beaucoup qui n'ont pas de résidence en France. Ou si l'on cherche à obtenir un avantage fiscal ? Je pense que la règle qui doit s'appliquer est celle qui s'applique aux résidents, à la résidence fiscale en France. Plus de 180 et quelques jours sur place, on bénéficie de cet avantage. Sinon, on n'en bénéficie pas.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

L'objet de cette résolution, c'est uniquement de demander la mise à jour de la liste des pays par décret qui ont fait l'objet d'une évacuation en 2025.

C'est-à-dire que, tous les ans, il y a un décret. La loi existe, sur les résidences de repli. Et tous les ans, il y a un décret qui indique le nombre de pays où il y a eu l'évacuation de leurs ressortissants.

Nous demandons simplement, lorsqu'elle n'a pas été mise à jour, qu'un décret mette à jour cette liste avec les personnes qui ont été évacuées. On peut citer principalement Iran, Israël, les territoires palestiniens. C'est la mise à jour de la liste de ces pays qui est concernée par cette résolution.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOURT, élue conseillère à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Avec derrière, la demande de dégrèvement fiscal.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

C'est la loi. La loi a été votée. La loi a déjà été passée sur une liste de pays. On demande simplement la mise à jour de la liste des pays. Pas plus, pas moins que l'application de la loi sur les résidences de repli.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

En 2024, il y a eu un arrêté sur quatre pays : Vanuatu, Iran, Haïti et Liban. Il y a quatre pays. C'est tous les ans.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Et ça doit être une avancée pour un certain nombre de Français. C'est vrai que tous les Français n'ont pas de résidence de repli en France.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

La quatrième résolution concerne le programme 151.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Le programme 151 :

Vu l'avis adopté par l'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant les mesures d'économie de quelques 30 milliards d'euros envisagés par le budget de la Nation en 2026 par le nouveau gouvernement,

Considérant une nouvelle fois l'absence de citation de l'AFE sur le PLF et le PLFSS, n'ayant pas permis qu'un avis soit rendu

Considérant l'apport annuel des recettes fiscales des non-résidents d'un montant de 1,3 milliard d'euros,

Considérant les besoins de financement de la protection sociale des Français de l'Étranger

L'Assemblée des Français de l'étranger demande que l'État assume et maintienne cet engagement également envers les Français de l'Étranger,

Qu'une part des recettes fiscales des non-résidents abonde les budgets du programme 151 à destination des Français de l'étranger, sous forme de comptes d'affectation spéciale permettant de flécher vers des aides sociales, la catégorie aidée de la CFE et les aides à la scolarité.

Cette résolution a été adoptée par onze voix et une abstention de principe.

Monsieur Alexandre COL, élu conseiller à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Deux remarques, la première concerne le chiffre de 1,3 milliard. Je ne sais pas d'où il sort, s'il est attaché aux Français de l'Étranger ou à tout le monde.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Ce sont les recettes des non-résidents.

Monsieur Alexandre COL, élu conseiller à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Donc les étrangers aussi.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Oui, c'est pour avoir un ordre de grandeur. Il y a 900 millions provenant de recettes sur les revenus des non-résidents. Il doit y avoir, si je ne m'abuse, 400 millions de recettes. Et le reste, c'est l'impôt sur la fortune immobilière. Nous n'arrivons pas à avoir le chiffre exact de ventilation entre les Français et les non-Français (**inaudible 57 : 04 2è fichier**). Mais le total est à 1,3 milliard.

Monsieur Alexandre COL, élu conseiller à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Pour éviter toute confusion, ce n'est pas un impôt payé par les Français de l'Étranger.

Deuxième question : parce que j'ai l'impression que certains ont découvert la poule aux œufs d'or.

La CSG, nous avons aussi voté une résolution, un avis, une motion, je ne sais plus quand, qui propose son abolition. Nous avons défendu le fait que les Français vivant en Europe ne paient pas cet impôt, qu'il était injuste que les Français non-résidents, Français de l'Étranger, mais hors Europe, qui paient cet impôt, ne devaient plus le payer.

Je veux bien que l'on passe son temps à réattribuer ces montants dans des tas de dépense, en disant que c'était merveilleux de pouvoir les augmenter et les couvrir. Je signale que, par ailleurs, nous proposons son abolition, que je trouve illogique.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à la majorité.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Avant de donner la parole à notre président, je tiens à remercier tous les membres de la commission, pour le travail effectué. C'est un plaisir pour moi de travailler avec eux. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je souhaite faire un point sur les procurations. On a porté à ma connaissance plusieurs demandes de procuration en raison du changement d'horaires des motions. Certains élus n'ont pas pris connaissance de ce changement avant l'envoi tardif, et on comprend bien pourquoi, de l'ordre du jour. Le Secrétaire général a validé les demandes de procuration exceptionnellement, mais on comprend bien, pour ce créneau du matin.

Je vous remercie et nous allons faire une petite pause et rejoindre la plénière pour le rendu de la Commission des lois. Je vous remercie.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 34.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je tiens à adresser un amical salut à Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE qui n'est pas là pour cette session. Mais je sais que Monsieur DELUCHEY a très bien travaillé à présider cette commission avec brio. Je n'ai eu que des retours positifs. Je passe la parole au vice-président de la Commission des lois.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci beaucoup, Madame la Présidente. En effet, notre présidente Rosiane doit nous regarder. J'espère que tout va bien pour elle et qu'elle n'aura pas à subir de nouveaux bombardements, car elle était dans une situation sécuritaire pas facile. Toutes mes pensées à elle.

Je tiens aussi à rappeler à l'Assemblée que nous avons un nouveau membre dans notre commission, Christian LE MAITRE, qui a participé aux travaux. Et je l'en remercie. Nous avons eu à la Commission des lois deux thèmes principaux qui ont organisé nos auditions et un troisième thème qui provient d'une réflexion après notre voyage à Nantes il y a six mois.

Le premier thème est celui de l'accompagnement des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales avec quatre rapporteurs : Lusine BARDON, Jean-Marie LANGLET, que nous embrassons aussi, qui n'a pas pu venir malheureusement à cette session, mais qui a participé à ces travaux. Frédéric SCHAULI et Warda SOUIHI.

Dans ce thème, nous avons aussi auditionné des associations, et nous avons été assez impressionnés par leur travail, notamment par le Centre Singapour-France qui est une expérience qui pourrait être

reproduite, qui est un partenariat local avec le Barreau de Paris qui joint les avocats pro bono en droit français et en droit local pour pouvoir justement permettre l'accès aux droits pour nos victimes, notamment des violences intrafamiliales. Nous avons aussi fait un petit bilan de la convention de Save You et le ministère des Affaires étrangères. Nous avons indiqué au ministère des Affaires étrangères peut-être certains chemins pour évaluer cette convention qui est organisée entre le Partenariat entre le MEAE et la Sorority Foundation.

Nous avons aussi auditionné Madame GORGUET, sous-directrice de la protection des droits des personnes au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous avons aussi eu le privilège d'accueillir le président du tribunal judiciaire de Paris, Monsieur Peimane GHALEH-MARZBAN, et la secrétaire générale du conseil départemental de l'accès aux droits du CDAI de Paris. Et ça a été très intéressant parce que, justement, notre commission a provoqué une réflexion chez le président du tribunal de Paris, qui a pris ses fonctions il y a à peu près deux ou trois mois, je pense. Il s'est justement posé la question de comment aider à lutter contre les violences intrafamiliales, notamment pour les Français de l'étranger. Donc nous avons créé une réflexion et vous allez voir que nous avons eu déjà des résultats parce qu'il y a déjà des possibilités de créer des partenariats entre le MEAE et le tribunal judiciaire de Paris sur cette question.

Le deuxième thème a été traité par Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER sur ce double système de la liste électorale consulaire et du registre qui n'ont pas de correspondance. Vous savez, comme moi, chers conseillers et conseillères, que cela nous pose des problèmes évidemment, dans le fait que l'on a apparemment 3,5 millions de Français à l'Étranger et pourtant, nous avons seulement que deux millions et quelques d'inscrits. Nous nous sommes donc penchés sur ça. Nous avons parlé notamment à Madame Cécile MERLE, Monsieur CAVEY, Monsieur FROMAGEOT et nous avons invité Monsieur Lionel ESPINASSE de l'INSEE pour voir justement les difficultés de faire correspondre au registre électoral les registres consulaires. Il y aura évidemment des modifications d'ordre législatif et réglementaire que nous pourrons débattre en Assemblée. Je n'en dis pas plus là-dessus, je laisserai les rapporteurs en parler.

Le troisième thème n'a pas donné lieu à des auditions, mais c'est quelque chose que nous avions remarqué lors de notre visite à Nantes, quand le service civil du parquet de Nantes nous avait parlé. Nous avions vu qu'il y avait un retard énorme dans le traitement des dossiers, une accumulation des dossiers auprès du Procureur de la République à Nantes. Donc, nous avons voulu vous proposer une résolution pour essayer de résoudre ce problème.

Sans aller plus loin, cette session s'est très bien passée, et nous avons eu de bons débats, malgré l'ordre du jour qui s'est modifié au jour le jour, mais nous avons réussi à remplir nos missions. Donc, je passe la parole directement pour le premier thème à Frédéric SCHAULI.

Thème 1 : Accompagnement des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Nous avons travaillé sur les questions de l'accompagnement des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales. C'est un sujet qui est repris depuis quelque temps déjà par la commission des affaires sociales, mais aussi la Commission sécurité. C'est vraiment un sujet connexe à tout le monde.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des membres de la Commission sécurité cette fois-ci. Je sais que les affaires sociales sont aussi très intéressées. Et nous avons eu tendance à nous faire un focus sur le côté aide juridique et accompagnement à ce niveau-là. Vous verrez que c'est assez intéressant.

Pour résister aux violences intrafamiliales, ce n'est pas uniquement des violences physiques. Ce n'est pas juste une personne qui est frappée. Il y a de multiples causes. Ça peut être des problèmes psychologiques, économiques, administratifs ou encore de la cyberviolence. Et ça s'inscrit souvent dans un cycle d'emprise et de dépendance qui rend vraiment la situation très complexe. Chaque situation, finalement, est unique. L'objectif pour nous était d'évaluer les violences intrafamiliales subies par les Français de l'étranger et d'identifier vraiment les obstacles que rencontrent les victimes, les acteurs qui les accompagnent, parce qu'elles aussi sont devant un certain nombre d'obstacles, en formulant des recommandations concrètes pour renforcer l'information, l'accueil, le conseil, la protection et l'accompagnement.

Finalement, il y a un schéma très complet là-dedans. Rapidement, les violences intrafamiliales constituent une violation des droits fondamentaux, un rapport de force entre les hommes et des femmes, comprenant des actes de violence, notamment qui entraînent ou peuvent entraîner pour les femmes des dommages, des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques. J'ai vraiment voulu reprendre cette définition parce que c'était important de résister la chose ici. D'une manière plus générale, les violences intrafamiliales désignent toutes sortes de violences, comme on l'a dit tout à l'heure : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, verbales, commises dans la famille ou dans le foyer. On peut aussi avoir des hommes victimes de violences intrafamiliales, et c'est surtout aussi après les enfants qui ont ce genre de soucis.

Nous avons voulu vous représenter le cycle de violences. Finalement, on tourne en rond dans ce cycle-là, entre des questions de manipulation, des périodes d'accalmie, de tensions croissantes et, de nouveau, des expressions de violences, et on est vraiment dans un cercle sans fin. Pour nous, il y a quatre mots à défendre ici.

L'accompagnement, c'est vraiment au départ, pouvoir inviter à la parole, que quelqu'un puisse écouter, la définir, d'informer, conseiller et accompagner. C'est ce que font à la fois les associations, c'est ce que doit faire le ministère, c'est ce que, d'une certaine manière, nous essayons de faire aussi devant (**inaudible 09:38 3ème fichier**). Ce n'est jamais évident. Les défis des victimes de violences intrafamiliales sont importants, surtout dans leur accompagnement. Beaucoup d'initiatives locales sont là.

Le mot, toujours dans cette introduction, c'est qu'on ne doit pas vendre un faux espoir aux personnes qu'on va rencontrer. C'est pour ça que c'est souvent difficile. Il ne faut pas essayer de penser qu'on peut tout faire. Il faut juste les écouter dans un premier temps, et avoir un certain nombre de personnes qui puissent les aider. C'est là que l'on va passer sur le côté juridique tout à l'heure. Les premières auditions que nous avons pu faire, c'était vraiment pour avoir le point de vue des associations françaises à l'étranger qui accompagnent les Français qui sont dans la difficulté. Je laisse la parole pour cette première partie à Warda.

Madame Warda SOUIHI, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je vais vous présenter quatre associations que nous avons auditionnées qui accompagnent les Français victimes de violences à l'étranger et que nous avons auditionnées, avec des contextes différents, mais un même constat. Il s'agit du Centre de soutien France Singapour, de l'association Ratatouille, en Allemagne et en République Tchèque, et du collectif Stop Violences Conjugales aux Pays-Bas, et de French Assist en Australie.

À travers elles, on voit à la fois les difficultés récurrentes et des pistes concrètes pour protéger nos concitoyens l'étranger.

Le Centre de soutien en France Singapour est un partenariat unique entre le barreau de Paris, le barreau de Singapour et l'ambassade de France. Le centre assure une permanence juridique française à l'étranger, ouverte deux fois par mois, et permet aux femmes — ce sont généralement des femmes — victimes de violences, d'avoir des consultations gratuites, avec des avocats à la fois français et singapouriens. En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est également disponible, et le dispositif propose une approche pluridisciplinaire. Il ne s'agit pas seulement de droits, mais aussi d'écoute, d'orientation, et de mise en relation avec des ressources locales et sociales. En trois ans, plus de 60 permanences ont déjà été tenues, et tout se fait dans un cadre confidentiel, sécurisé et coordonné.

Une autre association que nous avons auditionnée, c'est l'association Ratatouille qui est née à la base d'une initiative citoyenne. C'était un simple groupe Facebook d'entraide entre Français installés en Allemagne et en République Tchèque. Ces échanges ont fait émerger un vrai besoin, celui d'un accompagnement juridique et social pour les femmes victimes de violences dans un contexte d'expatriation. Ratatouille collabore avec des conseillers des Français de l'Étranger et des associations partenaires, comme Enfants Otages ou (inaudible 12:29 3è fichier) femmes. En Europe, les difficultés sont bien réelles, puisque les procédures judiciaires sont très coûteuses, parfois jusqu'à 20 000 euros. L'aide juridictionnelle est difficile d'accès, et l'association reçoit environ 10 nouvelles victimes par an, en accompagnement très personnalisé.

Nous avons aussi auditionné le collectif Stop Violences Conjugales aux Pays-Bas, qui a été cofondé en 2020 pour aider les femmes françaises et expatriées confrontées à la violence conjugale. Avec l'aide d'une psychologue, le collectif s'appuie sur trois axes : l'information sur les droits et les recours, le conseil juridique grâce à une avocate bénévole, et la prévention, notamment avec des outils comme le violentomètre ou des vidéos éducatives. Les difficultés principales que le collectif rencontre sont nombreuses, comme le manque de financement, l'impossibilité d'enregistrer une association de droit local sans coût important et l'absence de reconnaissance officielle par les institutions françaises. L'accès aux droits reste également limité, puisque les femmes doivent souvent faire traduire leurs documents pour obtenir des autorisations parentales pour tous les pays, même en cas de danger.

Nous avons également auditionné French Assist en Australie, qui est une association reconnue par les autorités australiennes. Elle s'organise autour de trois pôles d'action : l'hôpital, la prison et les affaires familiales. Le pôle affaires familiales créé il y a deux ans réunit une équipe pluridisciplinaire, avec une psychologue, une avocate franco-australienne et plusieurs bénévoles. L'association propose également des consultations gratuites pro bono, un système de copaiement. Mais les obstacles sont nombreux. En Australie, un divorce peut coûter jusqu'à 100 000 dollars, et la complexité du système fédéral rend les démarches longues et éprouvantes. Mais malgré tout, French Assist accompagne une dizaine de nouvelles victimes chaque année. Il y a un considérable besoin.

Ce qui frappe, c'est que les quatre associations que nous avons auditionnées rencontrent les mêmes difficultés, quel que soit le continent. La barrière linguistique, la méconnaissance du droit local, les coûts prohibitifs, l'absence d'aide juridictionnelle et surtout la dépendance administrative et financière au conjoint. Les enfants deviennent également aussi un levier de pression dans les conflits familiaux. Face à cela, plusieurs pistes émergent, comme créer un réseau international d'avocats pro bono, permettre le dépôt de plaintes en ligne pour les Français de l'étranger, supprimer le délai de carence pour la Sécurité sociale au retour, former les avocats et personnels consulaires à ces situations spécifiques, et la nécessité aujourd'hui de développer une collaboration avec le barreau de Paris et enfin la création de financements via des dispositifs d'accès aux droits.

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

La deuxième partie concernait les auditions sur le bilan des six premiers mois de la convention tripartite dans le cadre des luttes contre les violences envers les femmes et les violences intrafamiliales. Nous avons pu auditionner Madame Priscillia ROUTIER et Madame Sandrine CALHOUN pour Save You et Sorority Foundation. Nous avons aussi auditionné Madame Ilde GORGUET, sous-directrice de la protection des droits des personnes au ministère des Affaires étrangères et Monsieur Philippe RÉGIS, le chef du bureau de la protection des mineurs et la famille. Je passe la parole à Lusine.

Madame Lusine BARDON élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Nous avons auditionné Save You (**inaudible 15:56 3è fichier**), qui est une plateforme et Sorority Foundation et leurs prérogatives sont : bienveillance, protection, entraide et partage. Et leurs ambitions, c'est encourager la prise de parole des personnes victimes de violences et leurs proches pour une meilleure reconnaissance des faits et une meilleure prise en charge. Ils veulent mettre en avant initiatives et acteurs sincèrement engagés sur le terrain pour aider, soutenir et conseiller au mieux et proposer des solutions innovantes. Ils ont fait leurs preuves afin de sortir de cette spirale attentiste et changer significativement les choses.

Six mois après la signature de la Convention tripartite, Save You a aidé 600 familles dans le monde depuis octobre 2022 et 221 situations depuis début 2025. Vous pouvez consulter le rapport disponible sur le site de Save You.

Après, nous avons auditionné aussi le département de la protection des mineurs et des familles au MEAE. Leur mission, c'est la protection des mineurs et des familles françaises. C'est une mission majeure du MEAE avec 955 dossiers traités en 2024. Le cadre juridique de l'action consulaire est limité par la convention de Vienne de 1963, qui permet d'alerter les autorités locales, mais n'autorise pas les consulats à agir comme forces de police. Les déplacements illicites représentent la majorité des cas traités, suivis par les problèmes de droits de visite et les mineurs engagés. Une feuille de route a été mise en place pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, avec 186 référents déjà désignés dans 105 pays. La convention avec l'association Save You est jugée satisfaisante, avec un comité de pilotage annuel pour évaluer et améliorer le dispositif. Mais il faut savoir que Save You est une porte parmi d'autres dans le domaine de l'accompagnement des violences faites aux femmes.

À l'avenir, ce département de protection des mineurs et des familles souhaite organiser le comité de pilotage annuel avec Save You pour évaluer l'information. Ils vont finaliser l'harmonisation des sites internet et des procédures avec une page sur les violences (**inaudible 18:50 3è fichier**).

Ils vont organiser des webinaires d'information pour les agents (**inaudible 18:59 3è fichier**) et instaurer un partenariat avec le barreau de Paris pour l'accompagnement juridique des victimes.

Monsieur Frédéric SCHAUFI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Nous sommes passés au troisième bloc de présentation de l'audition. Nous avons voulu vous le présenter comme ça, parce que nous pensions que c'était important d'avoir la fin de la présentation de l'accès au droit de Paris et des actions qui ont déjà été menées en ce qui concerne les violences intrafamiliales. Nous avons donc eu le plaisir de rencontrer le président du tribunal judiciaire de Paris, Monsieur Peimane GHALEH-MARZBAN et Madame Julia LESPAGNOL, directrice des services de greffe judiciaires, et aussi la secrétaire générale du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est important de dire que cette audition a été magnifique, avoir l'occasion d'avoir le CDAD de Paris à l'AFE, c'est vraiment intéressant, a été permis grâce à notre conseiller Jean-Marie LANGLET, qui a un mandat particulier, justement, au CDAD de Paris, mandat que détenait d'ailleurs Jean-Baka avant lui. Donc, je remercie vraiment Jean-Marie LANGLET.

Monsieur Frédéric SCHAUFI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est vrai que c'est des fois un peu difficile à comprendre : il y a l'aide juridictionnelle d'un côté, dont Jean-Baka est membre et l'accès au droit de Paris.

Finalement, qu'est-ce que l'accès au droit de Paris ? C'est là où nous étions très intéressés de pouvoir avoir ces auditions, et on a eu quelques informations sur l'accompagnement, à savoir que les Français de l'Étranger dépendent de l'accès au droit de Paris, puisque ça fait partie de la loi. Nous sommes rattachés à eux. Et nous avons travaillé dans un premier temps vraiment sur l'accompagnement spécifique aux violences intrafamiliales. Comme vous pouvez le voir : le conseil départemental de l'accès au droit de Paris a un budget de 636 000 euros environ, et 20 % du budget est consacré spécifiquement aux violences intrafamiliales. Les violences intrafamiliales sont souvent le résultat d'un processus plus long, avec des contraintes psychiques de dépendance, comme on le disait depuis le début, et particulièrement problématiques pour les femmes isolées, des fois en situation irrégulière, ou éloignées de leurs familles. Les défis liés à l'accès au droit pour les Français de l'Étranger : une aide juridictionnelle ne va pas couvrir tout, que les pays de justice en France, et elle ne peut pas forcément couvrir l'assistance juridique préalable.

Et c'est là où l'accès au droit est important. Elle permet aussi de renforcer une coordination institutionnelle, et ici la discussion qu'on a eue avec l'accès au droit de Paris, c'est de voir comment nous pourrions élaborer une convention de partenariat entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'accès au droit, afin d'organiser et de structurer l'accès pour les Français et Françaises de l'étranger. Nous avions notamment fixé quelques pistes, grâce à l'insertion d'un dispositif de rappel, par exemple, de l'accès au droit, pour pouvoir autoriser ces coups de fil là pour les Françaises et les Françaises de l'étranger. Et comme nous connaissons tous France Consulaire et que l'on voit que ça marche bien, nous nous sommes dit : pourquoi pas utiliser France Consulaire comme outil à ce niveau-là ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Le Président était vraiment très ouvert à toutes les propositions sur cette question

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Tout à fait. Les autres points de discussion que l'on a pu avoir ici, c'était vraiment d'essayer de voir comment nous pouvions promouvoir l'accès au droit. Là, la secrétaire générale de l'accès au droit nous a dit qu'il était possible d'être en place un dispositif de communication ciblé qui permettrait de donner une information aux Françaises et Françaises de l'étranger, sur leurs droits et les services qui leur sont offerts. Je ne sais pas si, dans la salle, quelqu'un connaissait l'accès au droit et savait qu'o pouvait y accéder depuis l'étranger. Nous ne sommes pas nombreux ici. Je pense que les trois millions de Français qui vivent à l'étranger ne le savent pas non plus. Donc, là aussi, le deuxième point était qu'une information soit mise en place dans certains postes consulaires par l'organisation d'une visioconférence afin de présenter justement ce dispositif et les outils disponibles. Je vais passer, car nous reviendrons sur toutes ces propositions dans notre résolution.

Mais le point vraiment discuté et qui représentait les défis, c'était déjà de voir comment nous pouvions caler le fameux décalage horaire que l'on peut avoir dans certaines circonscriptions géographiques avec un accès qui est centralisé à Paris. Le manque de connaissance de droit local par les intervenants français, qui est aussi un défi, que ce soit au niveau des associations, au niveau de ce lien entre l'information juridique, ce qui se passe au niveau local et l'imbrication entre tous ces acteurs qui est réellement problématique à chaque fois. Je le redis encore ici parce que c'est fondamental. Le ministère nous l'a dit, l'aide juridique : il ne faut surtout pas créer une attente qui ne pourrait pas être satisfaite. Il faut être clair dès le départ, quel que soit l'intervenant qui va accompagner, que l'on va donner des outils utiles, qu'il faudra se battre, mais que l'on n'est pas sûr du résultat. C'est cela qui est tout à fait important aussi, parce que, souvent, les gens ont beaucoup d'attentes et il y a un risque de frustration si on leur donne de faux espoirs. C'est un point qu'il faut vraiment prendre en compte et qui est fondamental. Et derrière, je vais en parler là, et la commission des finances est passée avant, il faut prendre en compte aussi les contraintes budgétaires limitées, et les possibilités qui sont offertes, c'est toujours le souci. Et le dernier point du défi, c'est toujours le manque de visibilité des services qui existent.

Voilà, ça c'était pour ce point-là. Vraiment, je remercie tous nos intervenants qui étaient de qualité, puisque c'est un sujet qui est très difficile à appréhender, qu'il faut regarder d'une manière très humble, parce qu'on est très petit dans cette manière de fonctionner, et je pense que chaque cas est individuel, et il faut l'accompagner de manière très ciblée. Il n'y a pas un accompagnement général qui doit être fait, c'est un accompagnement personnel et individuel.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Avant de passer la parole à Jean-Baka pour le deuxième thème, je veux vraiment insister sur le fait que c'est vraiment incroyable comment nous nous sommes rendu compte que l'AFE pouvait avoir un rôle justement pour mettre des acteurs en conversation et aussi pour identifier des possibilités de mise en réseau d'initiatives locales. Vraiment, nous nous sommes rendu compte de l'utilité de cette audition, parce que ces acteurs ne se parlaient pas. Ils ne savaient même pas ce qu'ils pouvaient faire eux-mêmes sur des choses relatives aux Français de l'étranger.

Vraiment, je félicite toute l'Assemblée, toute l'institution, et chacun de vous individuellement, parce que, vraiment, nous avons un rôle et un impact sur cette institution qui commence à penser les Français de l'étranger à partir de la provocation de notre condition de l'AFE et je m'en réjouis. Je passe la parole à Jean-Baka, pour le deuxième thème.

Thèmes 2 : Travail sur le double système de la Liste électorale consulaire et du registre des Français de l'étranger

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Avant d'embrayer sur ce thème, je vais rendre à César ce qui lui appartient. Je vais présenter un travail que nous avons fait sur puisque ce n'était pas moi qui avais le mandat au Conseil départemental de l'Aide de Paris, mais c'était Madame Éléonore CAROIT qui l'avait de façon très éphémère, seulement sur le début de 2022. Moi, j'étais au Conseil national de l'Aide juridique. Je sais que, même pour mes collègues, c'est difficile de s'y retrouver entre l'Aide juridique, accès au droit, aide juridictionnelle, etc.

Je vais vous présenter un travail que nous avons fait sur le double système de la liste électorale consulaire et du registre des Français de l'étranger. L'axe de travail qui nous a motivés, c'est vraiment d'essayer de faire en sorte que le chiffre total des Françaises et des Français de l'étranger ne soit plus aussi sous-estimé qu'il l'est aujourd'hui, et qu'on arrive à avoir des chiffres tant pour la liste électorale consulaire que pour le registre des Français de l'étranger, qui se rapproche plus de 3,5 millions que de moins de deux millions. Actuellement, vous allez voir, sur la LEC mondiale et sur le registre des Français de l'Étranger, sur l'un comme sur l'autre, nous sommes à moins de deux millions. Or, nous savons qu'il y a beaucoup plus de Français de l'étranger que ça. Le but, c'est d'examiner les conditions dans lesquelles nous pourrions arriver à terme à avoir la LEC égale à la proportion des gens au registre qui sont majeur et qui ont le droit de vote, et que le nombre de gens au registre soit égal à la population des Français de l'étranger.

Et peut-être que l'on arrive même à une sorte de fusion de ces deux outils. Nous avons eu plusieurs auditions, donc deux en particulier : une sur les soucis relatifs à l'inscription au registre des Français et des Françaises de l'étranger, avec la participation d'une personne que vous devez savoir identifier à partir de maintenant, c'est Madame Cécile MERLE, ici présente, qui a l'honneur et la lourde responsabilité de remplacer quelqu'un qu'on aimait beaucoup, Monsieur Sébastien JAUNET.

Bienvenue, donc, dans la maison, même si vous y étiez depuis longtemps, Madame Cécile MERLE, et Adrien CAVEY (inaudible 29:37 3è fichier), ici présent. Nous avons eu Gérard DONATO, aussi. Et Monsieur SOUTIF, chef de service sur les outils informatiques utilisés dans les postes.

Et ensuite, une deuxième audition sur le répertoire électoral unique. Nous avons eu la chance d'avoir un intervenant qui vient de l'INSEE. Vous savez que l'INSEE génère désormais, depuis la réforme de 2016 entrée en vigueur en 2019, le registre électoral unique. Donc, nous avons pu discuter, aussi avec la présence de Gérard FROMAGEOT, des flux d'informations entre l'INSEE, les postes, le ministère des armées, etc.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Désolé Jean-Baka, quelque chose n'a pas été corrigé. En fait, Lionel ESPINASSE est l'adjoint à la cheffe du département de la Démographie de l'INSEE.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je vous fais un slide très bref au sujet de l'audition en ce qui concerne la disposition incitative pour l'inscription au registre.

Il est ressorti de notre audition que, bien sûr, nous avons l'obligation, de servir absolument toutes les Françaises et tous les Français sur leurs demandes de titres d'identité et de voyage. Il y a eu une déterritorialisation complète de ces demandes de titres. Donc, on ne peut pas sanctionner les Français à l'Étranger qui demandent un passeport. Néanmoins, il y a des Français, par exemple, de passage à l'étranger qui demandent un passeport. Néanmoins, il y a une petite majoration de 10 euros à l'étranger, 96 euros contre 86 euros en France. C'est peut-être dû au coût de la valise diplomatique pour la transmission des titres.

Mais c'est un surcoût mineur. Par contre, récemment, nous avons appris de nos intervenants qu'on a un doublement qui est, normalement, effectué par tous les postes, sur les frais de chancellerie pour des demandes annexes. Doublement entre les frais de chancellerie qui sont demandés à des personnes inscrites au registre et les frais demandés pour la même démarche à des personnes non inscrites au registre.

Par là, nous voulons encourager nos compatriotes à s'inscrire au registre. Par exemple, pour les régularisations, ils vont avoir ce doublement des frais. Et c'est aussi à vous de dire qu'il n'y a que des avantages d'inscription au registre. C'est aussi à nous de dire qu'il n'y a que des avantages, il n'y a pas d'inconvénients.

Il n'y a pas de transmission d'informations entre le registre et le fisc, etc. Il y a un certain nombre d'inscriptions d'office automatiques sur les listes électorales consulaires à la majorité. Lorsqu'un jeune dont les parents et lui-même, en tant qu'ayant droit, est inscrit au registre, lorsque ce jeune arrive à la majorité, automatiquement, il est inscrit sur les listes électorales consulaires. Il y a quelques autres cas qu'on va présenter tout à l'heure. Par contre, c'est important de souligner que, en l'état actuel de notre législation, la loi ne prévoit pas l'automaticité de l'inscription. Puisque la loi organique de 1976, sur la participation des Français de l'Étranger au scrutin présidentiel, par exemple, stipule qu'il faut faire la demande, à partir du moment où on est résident sur une circonscription consulaire, de son inscription au registre pour être effectivement inscrit. Donc, il y a une démarche volontaire.

Deuxième audition, nous avons parlé du répertoire électoral unique et puis de l'entrée au registre électoral. Nous avons une petite anecdote. La plupart d'entre nous n'étaient pas au courant parce que nous sommes trop jeunes, c'est un défaut. Il y a eu un scandale, une histoire qui s'appelait SAFARI, un projet intergouvernemental en 1973 de création d'un numéro unique intergouvernemental pour le partage d'informations sur les citoyens entre la Sécurité sociale, l'administration fiscale, le MEAE, etc.

Et Le Monde a titré « Safari : la chasse aux Français ». Depuis lors, la CNIL a été créée suite à cette affaire et, bien sûr, il y a eu beaucoup d'émoi dans l'opinion publique et il faut que nous comprenions que ce qui n'existe pas dans d'autres pays, qui existe en France, à savoir une résistance forte au fait qu'on ait une administration centralisée qui puisse échanger des informations avec différentes administrations, différents ministères sur la base d'un seul et unique numéro identifiant le citoyen ou la citoyenne. L'Insee gère le répertoire électoral unique depuis 2019. C'est une réforme qui a fait en sorte qu'aujourd'hui, il n'est plus possible d'être inscrit à la fois simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Les mises à jour sont quotidiennes, c'est un traitement informatisé, unitaire, donc il ne s'agit pas de mises à jour en lot, mais de mises à jour unitaires, quotidiennes, qui font que quelqu'un qui va en consulat s'inscrire aujourd'hui sur la LEC, a priori, demain, il est sur les listes d'émargement potentiel pour une élection.

Le REU gère de 3 000 à 23 000 accessions par jour. Ce sont les chiffres sur cette année. Au début de l'année, on est à 3000. À part le moment où il y a le discours politique sur la possibilité d'une dissolution. Tout d'un coup, pas mal de gens se réveillent et se sont inscrits sur les listes. Donc, voilà le volume de données traitées quotidiennement par l'INSEE pour le REU. Les inscriptions d'office se font lors de l'accession à la majorité, avec un flux d'informations, notamment en provenance du ministère des armées par rapport au recensement des jeunes en vue de participer à la journée d'appel de préparation à la défense, qui ne s'appelle plus JAPPD, mais JDC, Journée de Défense et Citoyenneté. Les décisions de justice sont aussi transmises automatiquement par les parquets à l'INSEE, lorsque ce sont des décisions de justice qui privent un citoyen ou une citoyenne du droit électoral.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin, et il faut ce temps-là pour que les commissions de contrôle puissent se réunir, pour que les usagers puissent faire le recours administratif préalable obligatoire, pour qu'on fasse l'impression des listes d'émargements, etc. Je l'ai appris, il n'y a aucun lien entre le répertoire unique et les recensements de la population, qui sont eux aussi faits par l'INSEE, mais sur une base statistique d'échantillons représentatifs, donc il n'y a pas de lien. Lorsque vous déménagez d'une commune avec une autre en France, il vous revient toujours de faire une démarche à un moment donné, d'aller dans votre mairie nouvelle pour être basculé de la liste électorale de la commune que vous avez quittée à la liste électorale de la commune que vous avez rejointe.

Parlons du registre des Français établis hors de France, c'est un outil propre au MEAE. Il n'y a pas d'équivalent en France, donc le NUMIC qui nous identifie dans ce registre est propre au MEAE. L'inscription est non obligatoire, c'est un registre destiné au recueil d'informations statistiques sur la population française à l'étranger, c'est utile pour la communication avec la communauté en cas d'urgence, bien sûr, et il faut savoir qu'il y a deux adresses de courriel qui sont renseignées, donc c'est une source de confusion. La première adresse est utilisée pour les communications par le poste, mais c'est aussi celle qui va être utilisée dans le cadre du vote électronique, alors que la deuxième adresse de courriel est utilisée pour les opérations de propagande électorale, c'est celle à laquelle nous avons accès, nous, en tant qu'élus.

Donc, il y a une ambiguïté là-dessus. Nous avons demandé à ce que le DFAE nous associe à la refonte des pages dans service-public.gouv.fr l'inscription d'une mise à jour du registre, pour qu'on s'assure que c'est bien intelligible et bien clair pour tous nos compatriotes. L'inscription, la notification d'inscription au registre peut se faire en consulat, bien sûr, ou sur le portail service-public.gouv.fr.

Je vous présente l'évolution du nombre des inscrits au registre des Français établis hors de France. Il y a eu une chute à un moment donné, d'ailleurs un peu en avant de la crise du Covid, et progressivement, on revient à un niveau pré-COVID logique, et ce n'est pas encore le cas. Donc, nous sommes en dessous de 1,8 million à l'heure actuelle.

Maintenant, parlons des listes électorales consulaires. C'est un autre dispositif d'accès à notre droit électoral. L'article L1 du Code électoral instaure l'obligation d'inscription sur une liste électorale. Donc, tout citoyen, toute citoyenne de la France peut être inscrit quelque part sur liste. Le principe fondamental lié à cette inscription, c'est celui de la résidence ou d'une domiciliation. Vous votez où vous résidez, là où vous êtes présent physiquement tout au long de l'année, ou sur la majeure partie de l'année, ou bien vous pouvez voter aussi où vous êtes domicilié, qu'il s'agisse d'une domiciliation par rapport à la fiscalité des communes en France, ou d'ordre légal, lorsque vous êtes victime de violences intrafamiliales, par exemple, vous pouvez vous domicilier chez votre avocat, pour y recevoir votre courrier, plutôt que chez votre conjoint perpétrateur de violence. C'est le principe fondamental. On s'inscrit là où on réside, ou bien là où on est domicilié.

Il y a des régimes d'ordre dérogatoire qui s'appliquent aux Français de l'étranger, c'est l'article L-12, aux personnes incarcérées, l'article L-12.1, pour qu'elles puissent avoir des procurations, par exemple, à leur père, mère ou enfant qui vivent dans une commune X ou Y en France. Pour les militaires de carrière, il y a aussi un dispositif dérogatoire, les marins au long cours, et les personnes sans domicile fixe.

Je vous mets l'article L-12, puisqu'on a une proposition d'abrogation pour cet article. Je salue Monsieur FROMAGEOT, le spécialiste qui nous a rejoints. Pour que vous ayez l'idée de ce que nous proposons dans l'abrogation, les Français et les Français inscrits au registre des Français établis hors de France ont une grande liberté d'inscription sur des listes communales qui pourraient correspondre à des attaches sentimentales. Dernier domicile, dernière résidence en France, commune de naissance, mais aussi, ce sont les deux derniers alinéas, vous pouvez vous inscrire en tant que Français de l'étranger sur une liste où était inscrit quelqu'un de décédé, qui est l'un de vos ascendants, a été inscrit sur la liste de mon arrière-grand-père inscrit quelque part, je peux le prouver, ça, c'est la difficulté, et donc j'ai accès à mon inscription sur cette liste-là. Ou bien parents jusqu'au quatrième degré. Donc c'est quand même très laxiste. Et l'évolution du nombre des inscrits sur la LEC mondiale, je vous la mets ici, c'est juste les chiffres 2013-2025, juste pour que vous ayez à l'idée que ça n'évolue pas de la même façon que le registre. Selon les pays, on a des divergences, des écarts assez importants entre les inscrits au registre et les inscrits à la LEC.

Très rapidement sur le troisième thème : le renforcement des moyens sur le service civil du parquet de Nantes. Vous vous rappelez qu'en mars 2025, celles et ceux d'entre vous qui avaient participé à la visite à Nantes, nous avions pu entendre Madame Céline MATHIEU-VARENNES, qui est la procureure adjointe au parquet de Nantes. Elle est en charge du service civil du tribunal judiciaire de Nantes, ce service a compétence sur la mise à jour et la rectification de tous les actes d'état civil qui sont détenus par le SCEC, le Service Central d'État Civil, donc qui concernent les événements incluant les Français à l'étranger, et puis la transcription des actes étrangers, et le contentieux lié à cette transcription est aussi le domaine spécifique du service civil du parquet de Nantes.

On avait des lettres ayant plus de six mois sur des transcriptions, ça peut être un élément bloquant pour des gens qui cherchent à se marier, etc. Plus de 12 000 dossiers en souffrance, c'est le chiffre que l'on nous avait donné en mars 2025, des effectifs supprimés selon la politique du chiffre, qui sous-évalue en réalité la complexité des tâches des dossiers à traiter par le service civil, comparé au service civil d'un parquet, d'Angoulême ou de je ne sais où en France, qui traite des dossiers beaucoup plus simples, parce qu'il n'y a pas de droits d'un pays tiers à examiner, pour évaluer la force probante de documents, etc. Donc on a un besoin criant de greffiers et de magistrats pour faire face à des demandes, non seulement pour faire face au backlog, aux dossiers en souffrance, mais aussi pour faire face à des demandes qui sont en augmentation.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai noté plusieurs demandes de prise de paroles. Il faut savoir que ça fait l'objet d'une résolution. Donc, si c'est des remarques ou des questions par rapport à la présentation, vous pouvez intervenir. Si c'est par rapport à la résolution, il y aura un temps d'échange pendant la résolution.

Échanges avec la salle

Monsieur Loïc LE GLAND, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Il y a une grosse imprécision dans cette présentation. Il n'y a pas deux adresses e-mails, mais trois. Là vous avez écrit que, pour faire le changement, il faut passer par service-public.gouv.fr, c'est pour gérer sa retraite, et tout ça. Si on veut modifier son contact, c'est l'adresse e-mail qui ne correspond pas au registre. Je corrige aussi les communications de notre consulat. On ne corrige pas service-public.gouv.fr, on va dans la rubrique « enregistrement ». C'est très important parce qu'il y a trois adresses. À San Francisco, 12,5 % de nos électeurs ont l'adresse dupliquée. 25 000 sont des moins de 30 ans qui ont une adresse. En fait, moi j'adore votre travail d'inscrire ces 3,5 millions, mais même temps, il faut aussi qu'ils soient joignables, et ces jeunes ne sont pas joignables. C'est 5 % de notre corps électoral (**inaudible 44:56 3è fichier**) et en cas de crise, c'est très important, parce que 12,5 % des mails dupliqués, c'est énorme.

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci pour cette présentation très complète.

La première remarque concerne les jeunes adultes, donc, effectivement, concernant l'inscription automatique sur les listes électorales, les nouveaux majeurs. Effectivement, c'est une réalité, c'est automatique. Et ça pose un gros problème pour, effectivement, l'adresse e-mail qui est proposée. Automatiquement, c'est l'adresse e-mail des parents qui est indiquée, ça produit l'inscription de jeunes majeurs sans qu'ils le sachent.

Il y aura beaucoup de problèmes parce qu'effectivement, pour un vote électronique, vous comprenez bien que cela ne peut pas fonctionner avec une adresse e-mail correspondant à plusieurs personnes. Et beaucoup de ces jeunes Français étaient très étonnés d'être inscrits automatiquement contre leur volonté. Il faut vraiment mener une action de communication pour les contacter et mettre à jour ces adresses e-mail. C'est très important.

La deuxième remarque, c'est que je vous félicite, c'est que vous ayez trouvé un point positif à la dissolution. C'est l'augmentation du nombre d'inscrits sur le registre. Merci.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Ma première question, je ne la pose pas, elle concerne le registre et la LEC dont on va parler un peu plus tard.

La deuxième concerne les adresses mails que chacun a dans ses données personnelles sur le registre. On peut les modifier en ligne, ces données, sauf qu'on n'a pas accès en ligne à l'adresse mail réservée aux communications avec l'administration. On ne la connaît pas. Ça veut dire que s'il y a une erreur dans cette adresse mail réservée à l'administration, on n'en a pas connaissance. Il faudrait que chacun demande et vérifie auprès de l'administration quel est le mail réservé à l'administration qui est enregistré. Je sais qu'il y a eu des problèmes de vote pour certains à cause de ça. Je vous remercie.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de sécurité et des risques sanitaires

Je voudrais des précisions sur les incitations. Jean-Baka parlait des frais de chancellerie pour les passeports, qu'il y avait un surcoût de 10 euros. J'ai cru entendu dire que c'était pour les Français de passage ? Non, c'est pour tout le monde.

Madame Saliha OUAMMAR, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Je voudrais revenir sur les radiations des listes électorales. Vous en avez parlé. J'avais un sujet dans ma circonscription sur la tenue des réunions des commissions de contrôle des listes électorales. Les listes électorales consulaires de ma circo n'avaient pas été contrôlées depuis 2021, quand j'ai repris la présidence du Conseil consulaire. En réponse à mes alertes, on m'a toujours dit que le contrôle était fait, etc.

Or, lors de la tenue de ces commissions de contrôle en juin 2025, nous avons constaté des irrégularités. Sur les radiations, il y a une liste stricte prévue par la loi encadrant les radiations des listes électorales. Si une personne décède, il faut un certificat de décès, ou si la personne est inscrite sur une autre liste électorale, or, on a constaté des erreurs humaines. C'était le point que j'avais souligné au début. C'est que l'erreur est humaine. Donc, il y a eu des cas de radiations non conformes, clairement. Je ne vais pas utiliser le terme « illégales ». C'est gênant. C'est comme ça. Ça existe. D'où l'importance, effectivement, de la tenue physique de ces réunions, des commissions de contrôle des listes électorales par les citoyens, c'est public, etc. Les radiations, l'état de radiation des listes électorales est extrêmement encadré par la loi. Et il faut veiller au respect de la loi. Je vous remercie.

Monsieur Franck BARTHÉLEMY, élu conseiller à la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Depuis quand la surtarification des actes CNI-Passeport est appliquée aux personnes non-inscrites au registre ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Très clairement, sur les passeports et CNI, il n'y a pas de différence entre inscrits et non-inscrits. En regard de ça, par contre, sur les autres procédures en consulat, il y a un doublement. Mais CNI-Passeport, c'est pour tout le monde, tous les Français, qui soient de passage ou pas, c'est le même traitement pour tout le monde.

Monsieur Lucas LAMAH, élu conseiller à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Je voudrais revenir sur le renouvellement des cartes d'identité. Actuellement, on ne peut pas renouveler nos cartes d'identité au nouveau format si la carte a moins de 15 ans. Et il y a un bon nombre de nos concitoyens qui n'arrivent pas à activer leur retraite parce qu'il y a besoin, à l'étranger, de la certification de leur identité numérique. Et la certification est liée au fait d'avoir une CNI au format carte de crédit. J'ai contacté le consulat. Ils m'ont dit que c'est la loi. Ils n'ont pas le droit de renouveler de CNI si elle a moins de 15 ans.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce n'est pas le thème. Je vais proposer à Jean-Baka de répondre aux autres questions.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je veux bien laisser la parole à l'administration sur l'histoire des trois adresses. Je confirme qu'on peut changer ses données sur service-public.gouv.fr. Il y a une refonte en cours et nous demandons à y être associés sur les pages. Tu peux te connecter sur service-public.gouv.fr. Et ensuite, demander la démarche que tu veux faire. C'est « inscription au registre » ou « modification du registre ». Et là, tu tombes sur des pages où tu dois normalement pouvoir changer tes deux adresses, mais, en dehors de ça, service-public.gouv.fr. À une troisième adresse mail de contact de l'usager, qui n'a rien à voir avec l'application registre. Donc, ça fait trois adresses. Il y a deux adresses, effectivement, dans le registre.

Sur les CNIE, c'est très important d'en avoir une. J'ai entendu que les renouvellements, les passages de CNI ancienne version à CNI nouvelle version, CNI électronique étaient gratuits. Il est suffisant de dire « Je veux changer d'une ancienne version à une nouvelle version ». C'est que ce l'on avait entendu en dernière session très clairement de la part du (inaudible 52:02 3è fichier) Je laisserai la parole à l'administration.

Nous avons bien pris le point, et je pense que l'administration aussi, sur les adresses mails automatiques des parents qui sont transmises aux enfants. Il faudrait, a minima, qu'il y ait une communication vers l'adresse mail, en disant : « nous identifions une nouvelle inscription ».

Un point important sur les radiations. Effectivement, la tenue des commissions de contrôle est un élément très important.

La commission de contrôle est souveraine pour prendre des décisions qui, ensuite, font l'objet d'un recours possible de la part de l'usager. Vous avez le droit en commission de contrôle de radier quelqu'un dont vous savez, dont les membres de la commission de contrôle savent que cette personne est décédée, ou cette personne nous a quittés. Nous le savons, la circonscription, vous radiez.

Cette personne ne sera pas inscrite automatiquement ailleurs, mais l'article L-9, qui impose une inscription quelque part, ne fait pas obstacle à ce que les commissions de contrôle proposent des radiations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Alors, non, on ne donne pas la parole à l'administration maintenant. Je propose que s'il y a des questions ou des suppléments d'informations à donner, vous alliez contacter l'administration. Nous allons maintenant passer aux résolutions. J'invite notre secrétariat général, à être prêt pour le comptage des votants, procurations, etc.

Vote des résolutions

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

La première résolution est sur le premier thème des violences faites aux femmes et violences intrafamiliales. Donc, la première résolution, c'est la mutualisation des ressources du ministère des Affaires étrangères, du tribunal judiciaire de Paris, du conseil départemental de l'accès au droit de Paris dans le cadre de l'accompagnement juridique des Françaises et des Français de l'Étranger victimes de violences intrafamiliales et de violences faites aux femmes. Nous avons décidé de faire une seule résolution sur ce thème avec beaucoup de demandes. Vous me faites confiance sur les lois que nous avons consultées.

Considérant les difficultés rencontrées par les Françaises et les Français de l'étranger pour accéder à un accompagnement juridique de qualité

Considérant les informations reçues des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et de violences faites aux femmes, ce qui, dans l'absence de solutions adaptées aux Français et aux Français de l'étranger,

Demande de renforcer la coordination institutionnelle en élaborant une convention de partenariat entre le MEAE et le CDAD de Paris afin d'organiser et de structurer l'accès aux droits des Français et des Français de l'étranger, notamment grâce à l'insertion d'un dispositif de rapport automatique du CDAD pour l'accès aux droits des Françaises et des Français de l'étranger à partir du service France Consulaire.

Je note que c'est même le Président qui a dit ce serait intéressant de faire ce lien CDAD et France consulaire.

Deuxièmement, demande : de promouvoir l'accès aux droits en collaboration avec le secrétaire général du CDAD pour la mise en place d'un dispositif de communication ciblée afin d'informer les Françaises et les Français de l'Étranger de leurs droits et les services disponibles.

Troisième demande : qu'une formation soit mise en place dans certains postes consulaires par l'organisation de visioconférences afin de présenter les dispositifs d'accès aux droits et les outils disponibles.

Ensuite, demande la création d'une adresse e-mail dédiée aux Françaises et Français de l'étranger qui soit visible sur le site internet des consulats afin de centraliser et faciliter leur demande d'accès aux droits.

Et enfin, la création de créneaux horaires dédiés aux Françaises et aux Français de l'étranger dans les compétences juridiques du CDAD en tenant compte autant que possible du décalage horaire.

Une partie de ces demandes ont déjà été presque actées dans l'audition avec le Président et il manque juste ce lien avec le MEAE. C'est pour ça que l'adoption en commission s'est faite à l'unanimité. Nous avons fait le décompte des voix, Madame la Présidente. Il y a eu 12 votes.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons procéder au vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

La deuxième résolution concerne le dernier thème : le renforcement des moyens affectés au service civil du parquet de Nantes. Je le lis très vite parce que je ne pense pas qu'il y aura grand débat sur cette résolution.

Considérant la compétence exclusive du service civil du parquet de Nantes en matière de rectification et de mise à jour des actes d'état civil ou détenus par le service central d'état civil,

Considérant la compétence exclusive de ce même service en matière de contentieux pour l'établissement et pour la transcription des actes de l'état civil pour tous les éléments d'état civil survenus à l'étranger,

Considérant le rôle essentiel du service civil du parquet de Nantes dans le traitement des actes d'état civil établis hors de France

Considérant le volume croissant de ces demandes faites au service civil du parquet de Nantes de quelques 10 000 requêtes en 2022 à un chiffre estimé entre 11 000 et 13 000 en 2025

Considérant le retard pris dans le traitement des dossiers laissés en souffrance, plus de 12 000 en mars 2025

Considérant que les mécanismes en vigueur de gestion des accès administratifs de l'État consistant à affecter des moyens uniquement sur la base d'indicateurs chiffrés portant sur le nombre d'actes traités ne sont pas adaptés à la complexité du traitement des requêtes relatives à des actes émanant de pays tiers dont il faut vérifier la légalité et la force probante au regard du droit tiers

Considérant la lutte contre la fraude dans le cadre d'événements d'état civil survenus à l'étranger demande des moyens accrus,

Donc, les deux demandes que nous faisons sont les suivantes :

– le renforcement immédiat des moyens humains affectés au service civil du parquet de Nantes avec l'affectation d'équivalents temps plein travaillés tant au greffe que dans la magistrature afin de résorber le stock des demandes en attente de traitement, c'est-à-dire installer une task force pour enlever le retard de l'accumulation

– la deuxième demande est l'affectation sur le long terme des moyens humains nécessaires afin que toute requête, qu'il s'agisse par exemple des demandes de transcription d'actes ou d'une requête en responsabilité, puisse être réglée dans un délai maximum de quatre mois.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission avec 12 voix.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose que nous passions directement au vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

La troisième résolution parle de la facilitation à avoir avec le deuxième thème. La facilitation des inscriptions au registre des Français établis hors de France.

Considérant les différences persistantes entre les effectifs du registre des Français établis hors de France et des listes électorales consulaires,

Considérant la confusion entretenue dans l'esprit de beaucoup de nos compatriotes eu égard au double dispositif d'inscription au registre des Français établis hors de France et à la liste électorale consulaire,

Considérant les écarts parfois très importants sur un pays donné entre le nombre d'inscrits au registre des Français établis hors de France et des inscrits sur la liste électorale consulaire,

Considérant les difficultés rencontrées par nos concitoyennes et nos concitoyens pour leur inscription au registre et ou à la LEC à partir du portail service-public.gouv.fr,

Considérant l'écart important entre le nombre d'inscrits au registre des Français établis hors de France et l'estimation du nombre de Français avancés par différents acteurs, dont la DFAE, 2,5 millions, et le ministre fin mars 2021 à 3,5 millions,

Considérant que les moyens accordés aux réseaux consulaires sont alloués par l'État en considération du nombre de Français résidents à l'étranger et qu'il y a lieu de faciliter par tous les moyens l'inscription de nos compatriotes résidents à l'étranger au registre des Français établis hors de France,

Nous formulons trois demandes :

– la première, c'est que la durée de l'inscription au registre inscrit au 1er alinéa de l'article 13 du décret de 2003 du 31 décembre relatif à l'inscription au registre des Français établis en France soit portée à 10 ans au lieu de cinq actuellement, c'est-à-dire le renouvellement de l'inscription au registre soit porté à 10 ans non plus à cinq ans comme actuellement.

– Deuxièmement, comme nous demandons cela, nous demandons que ce soit fait automatiquement à partir de chacune de nos relations avec le Consulat, donc que, lors de toute démarche administrative effectuée au Consulat, renouvellement de cartes d'identité, les CNI, etc., l'inscription d'une demande au registre des Français établis hors France soit automatiquement renouvelée pour la même durée, que l'on n'ait pas à s'en préoccuper.

– Troisièmement, que la PFA en lien avec la conseillère ou le conseiller parlementaire des Français de l'Étranger propose des modifications d'ordre législatif et réglementaire visant à une convergence entre registre et territoires consulaires, notamment via un dispositif automatique d'inscription au registre pour tous les Français résidant à l'étranger.

Cette résolution a été acceptée à l'unanimité par la commission et nous en rendons compte à l'Assemblée plénière.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose que nous passions au vote. La résolution est adoptée avec 78 voix.

La résolution est adoptée à la majorité.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

La dernière résolution est évidemment une chose qui demanderait plus de débats. Nous proposons une simplification du droit électoral pour les Français établis hors de France.

Cette résolution n'a pas eu obtenu l'unanimité. Il y a eu sept voix pour, trois voix contre et deux abstentions, mais je la présente.

Considérant les différences persistantes entre les effectifs du registre des Français établis hors de France et ceux des listes électorales consulaires, donc considérons la confusion entre plus dans l'esprit de beaucoup,

Considérant la confusion entretenue dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens eu égard au nombre de dispositifs d'inscription au registre des Français établis hors de France et la Liste Electorale Consulaire,

Considérant les écarts parfois très importants sur un pays donné entre le nombre des inscrits au registre et les Français établis hors de France et celui de la Liste Electorale Consulaire, que les dispositions d'ordre dérogatoire inscrites à l'article L-12 du code électoral proviennent pour l'essentiel d'une rédaction quasiment inchangée de la codification visée en 1964 par le décret susvisé,

Considérant que le législateur a mis en place ces dispositions de façon à faciliter l'expression démocratique des Françaises et des Français de l'Étranger à une époque où la France ne disposait ni d'un réseau consulaire étendu, ni de facilités telles que le vote électronique et les procurations dématérialisées,

Considérant que ces dispositions d'ordre dérogatoire n'ont plus lieu d'être,

Considérant que l'obligation d'inscription sur les listes électorales prévue à l'article L-9 du code électoral combiné à la suppression des dispositions d'ordre dérogatoire inscrites à l'article L-12 est de nature à favoriser la progression du nombre d'inscrits sur les listes électorales consulaires vers le chiffre maximum théorique du nombre de Français établis à l'Étranger disposant du droit de vote,

Nous faisons donc deux demandes :

- premièrement, l'abrogation de l'article L-12 du code électoral,
- la suppression des mots « et qui en fait la demande » à la fin du 1er alinéa de l'article 4 de la loi organique signée en 1976 de 1997.

Cette résolution a été adoptée en commission à la majorité.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de sécurité et des risques sanitaires

Ce que je ne comprends pas dans cette résolution, c'est qu'on demande l'abrogation de cette loi pour inciter l'enregistrement sur la liste électorale et, dans le rapport, il est précisé qu'à chaque élection on a un surplus de 3 000 à 23 000 inscriptions sur la liste électorale en plus par jour en cas d'élection. Donc, finalement je ne vois pas pourquoi on veut abroger ça, parce que l'incitation existe déjà d'elle-même et on peut laisser le choix à nos concitoyens de s'inscrire selon la loi.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est facile de répondre, les chiffres de 3 000 ou 23 000 par jour, ce sont les inscriptions sur le répertoire électoral en ligne de l'Insee. C'est essentiellement des Français en France dans les listes communales et consulaires mélangées.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller à la Commission de sécurité et des risques sanitaires

Mais on sait quand même que nos concitoyens s'inscrivent massivement sur la LEC quand il y a des élections.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Si je comprends bien, cette résolution supprimerait à terme la possibilité d'être inscrit en France, dans une commune de France pour les élections. Si on voit les élections présidentielles, par exemple, aujourd'hui, le seul moyen de voter aux présidentielles, c'est de voter en présentiel dans un bureau de vote.

Pour un Français qui habite loin d'un bureau de vote, un citoyen qui est à 500 ou 1 000 kilomètres d'un bureau de vote, c'est parfois beaucoup plus simple de confier une procuration à un membre de sa famille résident en France Métropolitaine ou en Outremer, que de la confier à quelqu'un qu'il ne connaît pas forcément dans le pays. Donc, moi, ça me semble plutôt un retour en arrière qu'un pas en avant.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

On peut répondre sur ces deux points.

Premièrement, nous ne supprimons pas la possibilité de continuer à voter en France. Vous pouvez continuer à voter en France, y compris après l'abrogation de l'article L-12, en vertu des dispositions de l'article L-11, qui font que, si vous avez un domicile en France, si vous êtes domicilié en France, si vous payez, par exemple la taxe foncière sur une commune en France, vous pouvez continuer de demander à voter sur cette commune-là.

Aussi, avec le Répertoire Électoral Unique, vous devez avoir bien à l'esprit que vous pouvez donner les procurations à n'importe qui, pas forcément des gens qui sont inscrits sur votre liste électorale à vous. La seule condition, c'est qu'ils puissent voter physiquement au bureau où vous êtes inscrit. Là, nous avons un gros argument qui fait que, même en cas d'élection sans vote électronique, vous pouvez recourir à la procuration à quelqu'un, à n'importe qui, qu'il puisse se trouver présent physiquement au bureau de vote du consulat.

Madame Saliha OUAMMAR, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

C'est un point de détail, simplement, une « confusion qui serait entretenue », ça me met un peu mal à l'aise. Il y a une confusion, mais est-ce qu'elle est entretenue ? Je propose de modifier cet adjectif. La confusion « existante ».

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

En fait, il s'agit de la confusion entre le dispositif registre et le dispositif LEC. La confusion « existante » au lieu de la confusion « entretenue »

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote

La résolution est adoptée à la majorité (35 voix).

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci beaucoup, merci à tout le monde pour ce travail magnifique, c'était une session très intéressante, et vous voyez que les résolutions vont dans le bon sens. Une partie des résolutions est déjà dans les rails ce qui, je crois, est un bon signal. Dès les auditions, il faut essayer de créer des dynamiques, que l'on n'attende pas le vote des résolutions pour justement, mettre les choses en œuvre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais suspendre très brièvement avant de poursuivre avec les motions.

La séance est suspendue de 12 heures 49 à 12 heures 52.

MOTIONS D'URGENCE — SEQUENCE D'ECHANGES LIBRES

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous reprenons nos travaux.

Monsieur Olivier ANTOINE-REYNES, Secrétaire général de l'AFE

Je voulais juste vous indiquer que, lors des discussions avec la Commission des finances que nous avons acté le fait qu'il y aurait une audition complète du secrétariat général sur le budget 2025, quand celui-ci sera effectivement clos.

C'est pour moi l'occasion de vous rappeler que la dépense publique est ordonnancée et payée exclusivement par un circuit administratif, donc les décisions sont prises par moi en délégation de la responsable du programme 151 - la directrice des Français de l'étranger - et qu'en aucune façon, les décisions budgétaires ne sont prises à l'extérieur.

Je voulais aussi rappeler que, dans le cadre de l'organisation de prestations intellectuelles, nous sommes soumis à des règles qui sont celles fixées par le Premier ministre, la Première ministre à l'époque, et donc que ça passe par la mission des marchés. Par contre, lorsque l'on demande un avis interne, notamment au secrétaire général du Gouvernement, pour dire comment il faut interpréter un texte, cette saisine ne donne pas lieu à une facturation, puisque c'est une prestation à l'interne de l'administration. Ceci étant dit, nous allons pouvoir passer à la discussion présente. Je voudrais rappeler les règles qui s'appliquent aux motions.

L'article 12 de la loi 2013 dit que l'Assemblée des Français de l'étranger adopte des motions. L'article 5 du règlement intérieur consacré à l'ordre du jour de l'Assemblée des Français de l'étranger indique que l'ordre du jour comporter des motions.

L'ordre du jour a été modifié hier, donc l'article 5 est de pleine application. Il ne s'agit pas d'une discussion d'urgence prévue à l'article 6 du RI, il s'agit d'une modification arrêtée par le bureau élargi hier, qui a fixé à aujourd'hui une discussion sur les motions, conformément à cet article 5. Il n'y a pas de formalisme particulier, j'ai été saisi par l'un d'entre vous sur ce qu'il convenait de faire par rapport aux motions. Nous sommes un peu désarmés, parce que vous savez que le règlement intérieur est parfois lacunaire. C'est le cas notamment des discussions sur des motions. Nous les avons donc affichés hier soir, deux motions qui nous sont arrivées.

Elles sont donc affichées à la vue de tous et de toutes au fond de cette salle. Nous avons des amendements à l'une de ces motions-là qui ne sont pas affichés. Les présidents de groupes se sont parlé ce matin. Il a été convenu que ne figureraient que les motions qui figurent actuellement sur les portes arrière de cette assemblée. Et les autres, les amendements, sont distribués. Ce sont les modalités qui sont décidées par cette assemblée. Ceci étant dit, Madame la Présidente, je vous rends la parole.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général, nous allons passer à la première motion, qui est celle déposée par le groupe Solidaires et Indépendants et j'invite l'orateur de groupe à s'exprimer pour une durée maximum de cinq minutes.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, la motion sur laquelle nous tentons d'obtenir un vote depuis le début de la semaine n'a qu'un seul objectif, à savoir répondre à la question suivante : trouvez-vous normal que notre groupe Solidaires et Indépendants ne soit pas représenté au bureau de cette assemblée ? Il devrait aller de soi qu'un conseiller ayant quitté le groupe pour lequel il a été élu au bureau ne représente plus le groupe au niveau individuel. Cela ne semblait être du bon sens. Du bon sens qui ne concerne pas uniquement notre groupe, mais tous les groupes. Car si la question se pose pour nous aujourd'hui, elle pourrait l'être pour vous. Pourtant, force est de constater que ce qui se voulait être une clarification de la bonne gouvernance de l'AFE s'est transformée en polémiques stériles et l'occasion d'entendre des propos mensongers.

Ainsi, nous ne souhaitons pas être responsables d'un nouvel esclandre. Dans quelques heures, il ne restera plus qu'une session de l'AFE avant les prochaines élections. Nous comptons sur la sagesse de nos successeurs pour régler ce qui, à notre sens, est une lacune importante de notre règlement intérieur. Dans ce contexte, notre groupe a pris la décision de retirer notre motion d'urgence. Je vous remercie.

Monsieur Thierry MASSON, Président du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Simplement pour prendre le temps de remercier le groupe Solidaires et Indépendants pour la décision qu'ils ont prise. J'ai dit en début de session qu'il était important qu'on arrive à travailler ensemble et à se mettre d'accord quand il y avait effectivement des points de désaccord. Maintenir la volonté de travailler pour la prochaine assemblée, s'il n'y a plus de motion, pour qu'on puisse travailler ensemble et essayer de trouver une solution et une vision commune de comment gérer ce type de cap qui n'a amusé personne pendant cette session. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce que d'autres orateurs issus d'autres groupes souhaitent s'exprimer également deux minutes ? Non ? Merci beaucoup. Nous allons passer à l'autre motion, qui provient du groupe Écologie et Solidarité, et j'invite l'orateur du groupe à s'exprimer pour une durée de cinq minutes.

Écologie et solidarité

Merci, Madame la Présidente. La motion que nous présentons, qui a été affichée, concerne avant tout la défense des services publics pour les Français de l'Étranger, notamment la CFE et l'AEFE, ainsi que d'autres crédits sociaux dans lesquels il y a eu des coupes sombres ces derniers temps.

Il nous apparaît important que la CFE, même si actuellement elle est peut-être plutôt sur un modèle de gestion privé, se rapproche d'un modèle qui est celui de la Sécurité sociale en France et que, concernant l'AEFE, si on la prend comme exemple, on arrête par exemple aussi les suppressions de postes de titulaires détachés d'Éducation nationale, si on veut un réel rayonnement du réseau d'enseignement. En tout cas, nous demandons à ce que soit pris en compte ces services publics, qu'ils soient efficents, qu'ils aient les moyens d'assurer leur mission et que ça permette surtout aussi l'égalité de traitement de tous les citoyens français résidant hors de France. On l'a vu, par exemple, avec les histoires de handicap où les mêmes taux ne sont pas forcément employés entre nos compatriotes étant ici en France et ceux à l'étranger. Merci.

Madame Radya RAHAL, élue conseillère groupe les Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Si on considère que la motion pour un meilleur service public proposée par ES est formidable, toutefois, la façon dont elle est rédigée ne nous permet pas de voter en sa faveur. Il eût fallu qu'elle soit beaucoup mieux construite et en tenant compte de ce qui a été proposé dans le cadre de certaines lois et de certaines auditions, dont celle de notre directrice, Madame CARMONA. Donc je vais préférer, comme SI l'a fait — et je la remercie une nouvelle fois, je remercie le groupe SI — que ES retire sa motion. Je vous remercie.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-Président groupe les Indépendants

Juste dire une chose, c'est que la rédaction de cette motion en écriture inclusive m'empêche de la voter. J'aurais aimé que ce soit aussi une défense de la langue française. Je suis désolé, ça ne me permet pas effectivement de comprendre.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

Nous soutenons la motion comme elle a été écrite.

Monsieur Lucas LAMAH, élu conseiller groupe Union des républicains, des centres et Indépendants

Nous aussi, nous soutenons bien sûr le service public. Néanmoins, nous considérons qu'il existe une petite lacune au niveau de cette motion et donc le groupe URCI va s'abstenir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons pouvoir passer au vote. J'invite les personnes du secrétariat général à opérer le décompte des votants, des procurations, etc., avant de procéder au vote.

La motion est adoptée à la majorité (24 contre, 15 abstentions).

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie pour l'efficacité. Je vous remercie pour l'efficacité dont vous avez fait preuve dans cette séquence. Je vous souhaite bon appétit et vous donne rendez-vous à 14h15 pour la reprise de nos travaux. La séance est levée.

La séance est suspendue de 13 heures 15 à 14 heures 25.

PRESENTATION DE LA VIDEO « AGIR ENSEMBLE POUR PROTÉGER LES VICTIMES DE VIOLENCE INTRAFAMILIALES À L'ÉTRANGER » PAR ILDE GORGUET, SOUS-DIRECTRICE DE LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mesdames et messieurs, ravie de vous retrouver dans la salle et en ligne. C'est un plaisir de recevoir aujourd'hui Madame Ilde GORGUET qui va nous présenter une vidéo et je lui cède le micro.

Madame Ilde GORGUET, Sous-directrice de la protection des droits des personnes

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. J'ai le plaisir d'introduire devant vous un nouvel outil afin d'agir ensemble pour protéger les victimes de violences intrafamiliales à travers une vidéo conçue et produite par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et plus particulièrement par la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, avec le soutien de l'académie diplomatique et consulaire. Permettez-moi de profiter de cet instant pour remercier ici les équipes du bureau de la protection des mineurs et de la famille et la DFAE, ainsi que la cellule audiovisuelle du centre d'innovation pédagogique pour le travail qui a permis la réalisation de cette vidéo. L'objectif de cet outil est de compléter le guide qui vous a été remis au printemps dernier pour accueillir et orienter les victimes de violences qui s'adressent à vous.

Sans rentrer dans tous les détails administratifs de la prise en charge de ces victimes, nous souhaitions néanmoins vous apporter quelques éléments de réponse, quelques clés pour permettre d'interagir au mieux avec ces victimes. Je n'en dis pas plus, je vous laisse découvrir la vidéo.

Une vidéo est projetée en séance [00"02"20 – 00"17"32]

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup pour cette vidéo. Ça partage aussi les travaux de longue haleine de différentes commissions, cette session également. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction. J'imagine qu'elle sera poussée vers tous les élus par un mail très prochainement. J'ai vu qu'il y avait une demande de prise de parole. Je ne sais pas si la directrice souhaite nous rejoindre. Ensuite, nous enchaînerons votre présentation.

Échanges avec la salle

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

Merci pour la vidéo. Pour moi, on agit souvent dans l'urgence. Et l'élément central qui manque, c'est les OLES. Les OLES ont un rôle essentiel. Elles ont l'argent, pour payer les billets d'avion, payer l'hébergement. En fait, nous sommes vraiment comme une équipe sociale à aider une personne. À trop vouloir limiter le rôle du conseiller, ça dissout vraiment les demandes qui sont faites. Même si, ça se passe très bien avec les consulats, des fois, des violences sont faites sur des personnes accompagnantes, qui peuvent être des employés du consulat, et nous devons aussi les gérer. C'est aussi un cas à prendre en compte. Merci.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

La vidéo était très bien, mais il y a des choses que je ne comprends pas. J'extrapole sur la vidéo. Comment faites-vous avec les enfants dans ces couples mixtes, binational ?

Madame Ilde GORGUET, Sous-directrice de la protection des droits des personnes

Merci, Monsieur, vous posez une question effectivement importante s'agissant de compatriotes victimes de violences qui sont à l'étranger avec leurs enfants. Vous avez pu noter que, durant la vidéo, il y avait une ellipse temporelle sur la partie de la négociation menée par le poste, par le consulat. Mais, effectivement, les contacts utiles sont pris par le consulat, les choses sont faites dans la légalité.

Je ne pourrais pas vous parler de schéma précis, parce qu'en réalité, nous cherchons des solutions individuelles, et nous faisons du sur mesure pour chaque cas et chaque pays. Il y a énormément de facteurs et, effectivement, vous posez un point important. C'est pour cela que c'est essentiel de mettre le consulat dans la boucle et, au-delà, de pouvoir régler cette affaire de manière satisfaisante sur le plan du droit. Mais, effectivement, nous ne participons pas à des enlèvements illicites d'enfants.

M. Philippe REGIS, Chef du bureau de la protection des mineurs et de la famille

Pour répondre sur la question posée sur les OLES. Évidemment, les OLES sont les acteurs centraux de cet écosystème qui contribue à la résolution de ces cas de violences intrafamiliales ou au sein du couple, ainsi qu'à l'accueil et l'accompagnement des victimes. J'ai cru comprendre que certains conseillers ont aussi des responsabilités au sein des OLES. Donc, ce que je voulais dire, c'est peut-être que, effectivement, dans ce cas-là, le conseiller se sent directement impliqué à deux niveaux de l'accompagnement. Mais, dans l'absolu, sur le principe, les deux rôles sont différents. Le rôle du conseiller et de l'OLE sont différents. Il n'appartient pas au conseiller de mobiliser les acteurs locaux, comme les OLES ou d'autres organisations. Dans l'approche de l'accompagnement qui est préconisée, c'est au consulat de faire cela. Et si le consulat a besoin du soutien des cadres de l'OLE, il les sollicite ; à ce moment-là, l'OLE jouera son rôle.

Mais si le conseiller a deux casquettes, ça trouble un peu le jeu. Ce n'est pas au conseiller des Français de l'Étranger de mettre en branle les différentes organisations et les différentes institutions qui vont assurer l'accompagnement de la victime. Sinon, il joue le rôle du consulat à la place du consulat. Ce n'est justement pas l'objet de la vidéo, vous l'avez compris.

Après, qu'il y ait un dialogue entre le conseiller et le poste consulaire, et que le conseiller ait des idées par son réseau et des propositions à faire, c'est extrêmement positif. Encore une fois, vous l'avez vu dans la vidéo, le but est aussi de protéger le conseiller, de bien cadrer son rôle parce que cela peut avoir des suites. On peut imaginer, localement, qu'il y ait des situations assez sensibles ou qu'il y ait des suites judiciaires. On pourrait, dans l'absolu, lui faire un reproche en disant « À quel titre avez-vous fait ceci ou fait cela ? ». L'idée, c'est aussi de protéger le conseiller. Encore une fois, j'ai cru comprendre qu'il y avait des conseillers très engagés au sein des OLES et qui jouent un rôle. Mais il faut savoir changer de casquette.

Madame Ilde GORGUET, Sous-directrice de la protection des droits des personnes

Mais dans l'absolu, vous comprenez aussi que nous sommes vraiment dans une approche constructive très innovante. Oui, nous sommes un maillage, chacun dans son rôle, chacun avec ce qu'il peut faire. Effectivement, c'est le consulat qui — au titre de la convention de Vienne de 1963, qui est quand même le seul texte qui nous permet de protéger nos ressortissants à l'étranger et d'intervenir concrètement en droit — à un moment donné, prend le relais. Mais toutes les bonnes volontés, évidemment, sont les bienvenus.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, nous allons enchaîner avec la directrice, Pauline CARMONA. Pour rappel, avant que la directrice prenne la parole, vous avez reçu un mail hier avec un lien vers notre blog où est publié le rôle des questions orales. Je voulais vous inviter à bien regarder les réponses qui vous ont été apportées sur le site pour pouvoir réagir rapidement à cette séquence.

Nous avons également une question au Gouvernement à laquelle la directrice répondra et s'il reste du temps, nous pourrons aussi échanger avec la salle. Madame la directrice, je vous passe la parole.

MADAME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE – INTERVENTION SUIVIE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉ 00'24"37

Intervention

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup, Mme la Présidente, chère Hélène. Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'AFE, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers des Français de l'étranger, chers collègues de la DFAE, Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui au terme de cette 43e session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger, ce qui va me donner l'occasion d'évoquer les activités de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, l'évolution de nos principaux chantiers de modernisation et plus globalement, les enjeux qui entourent la matière consulaire qui touche nos communautés françaises à l'étranger. Un mot justement en introduction sur la communauté française à l'étranger.

Nous pouvons nous féliciter collectivement de sa croissance régulière continue depuis la crise du Covid-19. Nous comptons aujourd'hui très exactement 1 778 795 inscrits au registre, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à 2021. Nos communautés à l'étranger sont dynamiques. Elles sont soutenues où qu'elles se trouvent, par un réseau fort de 163 ambassades, 208 consulats, 496 consuls honoraires, sans oublier bien sûr les 442 conseillers des Français de l'étranger.

En votre qualité d'élus des Français de l'étranger, vous êtes les porte-paroles de nos compatriotes installés hors de France et la semaine qui vient de s'écouler a encore démontré votre talent à les représenter du mieux possible.

Comme l'a dit le ministre mercredi, votre rôle d'écoute, parfois d'alerte, souvent de proposition est essentiel et vos remontées de terrain nous sont très utiles et je me félicite la grande complémentarité de notre action.

Je commencerai par les chantiers de modernisation. Les nombreux chantiers de modernisation pilotés par la DFAE répondent à un seul objectif que nous partageons, je crois : celui d'offrir à nos compatriotes de l'étranger un service physique plus proche et plus efficace, notamment en termes d'accueil, de simplification des procédures et d'amélioration des délais. Si nous mettons à profit dans l'ensemble de ces chantiers les facilités offertes par les nouvelles technologies, la numérisation et la

dématérialisation aujourd’hui, un petit peu d’intelligence artificielle demain, — et nous avons eu une passionnante table ronde sur le sujet — nous continuons de veiller au maintien d’un lien physique entre les usagers et les agents consulaires.

Je commencerai par évoquer le service de réponse téléphonique France Consulaire qui atteindra d’ici la fin de l’année l’objectif de couverture mondiale, quatre ans après son lancement le 13 octobre 2021, autour de 5 pays européens : la Croatie, le Danemark, l’Irlande, la Slovénie et la Suède.

Aujourd’hui, France Consulaire couvre 146 pays, 77 % des inscrits au registre. Il a passé mercredi dernier le cap du million d’appels depuis sa création et reçoit en moyenne 2 300 appels par jour. 47 000 appels ont été reçus au mois de septembre avec un taux de décroché de 95 %, dont 70 % en moins de 15 secondes. Mardi prochain 21 octobre, le service sera étendu aux premiers pays du continent américain et à partir du 9 décembre, il sera joignable de partout dans le monde avec des créneaux d’ouverture dédiés pour chaque pays.

S’agissant du vote par internet, comme l’a rappelé le secrétaire général adjoint du ministère lors de l’ouverture de cette session, cette modalité de vote qui vous est réservée, rencontre un succès croissant.

75 % des votants l’avaient utilisé lors des élections législatives de juin-juillet 2024 et lors de l’élection législative partielle dans la cinquième circonscription des Français établis hors de France, nous avons battu un nouveau record, puisque ce sont 85 % des votants lors du premier tour et 88 % lors du second qui ont voté par internet.

Cette élection partielle a également été l’occasion de tester avec succès le procès-verbal électronique Tabula dans plusieurs bureaux de vote. Nous comptons sur sa généralisation à l’ensemble des bureaux de vote lors des élections des conseillers des Français de l’étranger de mai 2026. Une présentation vous en sera faite par Gérard FROMAGEOT plus tard cet après-midi.

Comme vous le savez, nous travaillons à une nouvelle solution de vote par internet qui permettra aux électeurs de s’authentifier grâce à l’identité numérique certifiée en plus du système de double authentification actuelle par identifiant courriel et mot de passe SMS.

Un test grandeure nature sera organisé du 7 au 10 novembre prochain pour évaluer la fiabilité de cette nouvelle solution qui pourra, si les tests sont concluants, être utilisée l’année prochaine pour les élections consulaires en complément du système actuel d’authentification. Nous comptons sur vous, bien sûr, et sur l’ensemble des 13 000 électeurs qui se sont portés volontaires pour participer à ce test. Enfin, pour être complète sur le thème des élections, je signale que le décret prévoyant la généralisation de la dématérialisation complète des procurations de vote pour les personnes détentrices d’une identité numérique certifiée est en cours de publication au Journal Officiel. Les électeurs de l’étranger concernés, disposant d’une identité numérique certifiée, pourront donc établir des procurations de vote en ligne sans avoir besoin de venir au consulat ou auprès d’un consul honoraire, dès l’élection des conseillers des Français de l’étranger du mois de mai.

Cette session a également permis de vous présenter un point de situation sur le projet de registre d’état civil électronique qui vise à une dématérialisation totale de l’état civil du ministère de l’Europe et des affaires étrangères. Comme vous l’avez constaté, les derniers développements sont encourageants, puisqu’après la création des premiers actes électroniques établis en janvier 2024, la première mention électronique en juin 2024, le premier acte électronique transcrit interviendra le 28 novembre prochain, avant l’étape suivante qui consistera en l’ouverture d’une nouvelle démarche en ligne pour la déclaration d’événement d’état civil. Au premier semestre 2027, avant le 10 juillet 2027,

le vote d'un texte législatif sera nécessaire pour valider les derniers modes de l'expérimentation et faire entrer ces modalités nouvelles dans le droit commun.

Un mot enfin sur l'expérimentation du renouvellement des passeports sans comparution. Celle-ci va reprendre pour deux ans dans quatre pays, puisqu'au Canada et le Portugal s'ajouteront l'Australie et l'Espagne. La CNIL a rendu un avis favorable sur le projet de décret début septembre.

Le Conseil d'État est désormais saisi et doit se prononcer afin de permettre une reprise de l'expérimentation qui devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Ces quatre chantiers emblématiques sont complétés par d'autres programmes de modernisation qui se mènent toujours en interaction avec d'autres administrations comme la certification de l'identité numérique, qui permet l'accès depuis l'étranger au portail France Connect et France Connect Plus et la possibilité de donner une procuration de vote complètement dématérialisée sans avoir à se déplacer au consulat, je l'ai indiqué. Sur six mois, depuis le développement de cette modalité dans les consulats au mois de mai, près de 10 000 identités numériques ont ainsi été certifiées en consulat.

Autre évolution, la possibilité de prépayer par timbre électronique les demandes de titres rencontre un vif succès avec, entre juin et septembre, un peu plus de 47 000 passeports payés en ligne. C'est une tendance qui ne cesse de s'accélérer, puisqu'au mois de septembre, 12 615 passeports ont été payés en ligne, ce qui représente plus de la moitié de la totalité des passeports délivrés.

La pré-demande en ligne des titres sur le modèle de ce qui existe désormais en France lorsque vous allez faire refaire votre CNI ou votre passeport en mairie, sera possible d'ici la fin de l'année dans les consulats, ce qui permettra de gagner du temps au guichet et d'augmenter la fiabilité des données du registre.

Comme nous le faisons pour tous nos projets désormais, des consulats tests seront sélectionnés pour nous assurer au préalable du bon fonctionnement de la procédure avant de l'étendre à l'ensemble du réseau. L'envoi postal sécurisé des passeports au domicile des usagers, qui est possible dans 28 pays à ce jour, a permis d'envoyer plus de 34 000 titres de manière sécurisée pendant les trois premiers trimestres de l'année, ce qui correspond à 15 % des passeports délivrés.

L'établissement à distance de certificats de vie à travers une solution de reconnaissance biométrique mise en place par Union Retraite en septembre 2024, est un service en ligne qui, bien qu'il s'adresse à un public âgé souvent éloigné du numérique, a néanmoins rencontré un vif succès, puisque nos postes nous ont signalé une baisse sensible des rendez-vous liés au certificat de vie. Votre concours est bien sûr précieux pour inciter nos retraités à utiliser l'application mobile gratuite **Mon Certificat De Vie**, ce qui évite aux usagers d'avoir à se déplacer soit auprès d'un organisme local habilité, soit auprès du consulat.

Les fiches pratiques d'informations « Je reviens de l'étranger » qui sont publiées sur le site service-public.fr, sont très consultées. Un sondage effectué au premier trimestre 2025 auprès de 160 Français récemment rentrés en France après une expatriation a décerné une note de 7 sur 10 pour la qualité et l'utilité des informations fournies dans ces fiches pratiques.

Un mot pour terminer sur la révision des formulaires CERFA, un projet initié dans la foulée du rapport de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, rapport remis par Jean-François DELUCHEZ, qui avait signalé l'inadéquation de ces formulaires et la nécessité de les adapter aux Français de l'étranger. Comme l'a rappelé le ministre mercredi soir, nous avons alerté les trois ministères concernés au premier chef, l'Intérieur, la Justice et la Santé, pour les sensibiliser et surtout pour leur demander d'adapter les formulaires relevant de leur périmètre.

Je peux vous dire aujourd’hui, comme l’a indiqué le ministre, que les choses avancent, puisque le ministère de l’Intérieur et le ministère de la Justice nous ont confirmé que ce chantier figurait bien dans leur plan de charge pour 2025-2026. Nous allons continuer à suivre ce dossier de près, avec l'aide de la délégation interministérielle à la transformation publique, pour être en mesure de vous présenter des résultats concrets lors de la prochaine session de l’AFE au printemps.

Je souhaite également réaffirmer notre volonté de transparence à travers des évaluations régulières de nos programmes auprès des usagers. Notre ministère obtient de très bons résultats et figure dans le peloton de tête des administrations évaluées par nos usagers.

Je rappellerai à cet égard les excellents résultats du service de réponse téléphonique France Consulaire, avec des taux de satisfaction de 90 % pour la qualité de la réponse et pour le délai d'attente, et de 95 % pour la qualité de l'accueil. L'enquête de satisfaction mensuelle sur les services consulaires fait ressortir mois après mois un taux de satisfaction global de plus de 95 %. Nous regrettons toutefois que, dans certaines circonscriptions, le faible volume de réponses ne nous permette pas d'avoir des retours suffisamment significatifs. C'est un rappel que nous faisons très régulièrement à nos postes, de bien veiller à activer la réponse automatique, mais là aussi, nous comptons beaucoup sur vous, pour inciter les usagers à faire part de leurs retours, de leurs observations.

Le service central d'état civil affiche un taux d'adhésion des usagers à la démarche en ligne pour l'obtention de copies d'actes d'état civil de manière dématérialisée, qui a atteint 98 % au mois de septembre.

Et enfin, sur l'expérimentation du renouvellement à distance des passeports qui s'est tenue entre mars 2024 et février 2025 au Canada et au Portugal, 88 % des usagers qui ont participé l'ont jugée utile et convaincante. Nous sommes très satisfaits de ces résultats, bien sûr, mais cela nous permet surtout, à la DFAE, de mieux piloter le réseau consulaire. Là, je vous parle des résultats globaux, mais évidemment, chaque mois, nous sommes à l'affût de résultats qui seraient moins satisfaisants pour aller au contact des postes et pour comprendre comment améliorer les choses, ce qui peut expliquer l'insatisfaction des usagers et essayer d'anticiper au mieux et de répondre à leurs attentes.

Enfin, je souhaitais vous informer de deux nouveautés intervenues au mois de septembre, une à l'administration centrale, une deuxième dans le réseau. À l'administration centrale, c'est la création le 1^{er} septembre de la cellule Excellence Consulaire à la DFAE, qui est composée de trois agents très expérimentés. Les activités de ce nouveau bureau s'inscrivent dans la continuité des missions qui ont été menées au premier semestre avec la DITP, la Délégation Interministérielle à la Transformation Publique, dans six postes consulaires. Notre objectif est de pouvoir améliorer l'efficacité opérationnelle interne des consulats et la qualité du service rendu aux Français de l'Étranger à travers des résultats visibles, tout particulièrement en termes de disponibilité des rendez-vous, et de permettre la diffusion de bonnes pratiques à l'ensemble du réseau consulaire.

Deuxième nouveauté, cette fois dans le réseau, c'est la possibilité à nouveau offerte à quatre consulats généraux en format poste consulaire d'influence : Édimbourg, Thessalonique, Moncton et Monterrey d'effectuer des activités de recueil de demandes de titres d'identité et de voyage. Nos compatriotes résidents à proximité de ces quatre consulats d'influence pourront désormais effectuer des demandes de passeport et de carte nationale d'identité sans avoir à se déplacer en capitale.

Je sais que j'aurai des questions sur la suite, donc je peux vous annoncer que d'autres consulats suivront en 2026, en 2027 et que naturellement, nous sommes très attentifs à l'évaluation au cas par

cas des capacités des postes qui sont pour les postes consulaires d'influence de tout petits postes en termes de ressources humaines et de locaux.

Concernant les Assises de la protection sociale, je me félicite à mon tour, après le ministre et la ministre déléguée que les Assises aient pris la forme de débats extrêmement utiles et fructueux avec une participation importante de nos compatriotes de l'étranger, des conseils consulaires et des 60 panélistes de la conférence de consensus dont je souhaite saluer la disponibilité et la collaboration très active à cet exercice inédit. Un grand merci à l'AFE bien sûr, pour avoir initié ce moment de démocratie unique. Nos dispositifs sociaux destinés à accompagner au mieux les plus fragiles de nos compatriotes à l'étranger sont uniques au monde, la ministre déléguée l'a redit mercredi, mais ils sont perfectibles, et c'est dans cet esprit que vous avez remis des propositions.

L'administration les étudiera très attentivement au cours des prochains mois pour pouvoir apporter des améliorations sur les trois sujets — des aides sociales, des aides à la scolarité, et de la caisse des Français de l'Étranger — dans le cadre qui sera, bien sûr, défini par nos autorités.

Je souhaite également signaler que des initiatives sont prises au niveau de la DFAE et des élus pour mieux prendre en compte vos remarques et suggestions d'amélioration de nos programmes sociaux.

Ainsi, un groupe de travail a réuni les membres de la commission nationale des bourses le 18 septembre dernier afin de lancer la réflexion sur les questions de patrimoine immobilier et mobilier, notamment la question des plans d'épargne retraite obligatoires dans certains pays, sur le plafonnement des frais de scolarité et sur les IPPA.

Par ailleurs, un groupe de travail sera prochainement réuni pour élaborer des pistes de simplification de la procédure pour les aides au financement des AESH.

À cet égard, je rappelle que trois webinaires ont été organisés en lien avec l'AEFE le 9 et le 10 octobre au profit des services consulaires et des établissements scolaires afin de rappeler la procédure de saisine des MDPH et les critères d'éligibilité à l'aide au financement d'un AESH. Cela fait suite à de nombreux commentaires des acteurs de terrain, de nombreux commentaires des élus, notamment sur le manque de connaissances du dispositif des AESH.

En complément, un poster et un dépliant d'informations sur le dispositif d'accompagnement à l'étranger pour les personnes en situation de handicap ont été élaborés et envoyés à nos postes afin d'être mis à disposition du public dans nos consulats et dans les établissements scolaires.

Enfin, afin d'anticiper la notification aux familles, nous avons établi avec l'AEFE un calendrier de dépôt des demandes d'AESH, le 28 février 2026 pour les renouvellements, le 4 juillet 2026 pour les premières demandes.

Un mot sur le STAFE, puisque, comme vous le savez, la campagne 2026 se fait dans le cadre d'un nouveau dispositif conformément aux orientations qui avaient été données par le ministre délégué lors de la 42e session de l'AFE. Un groupe de travail comprenant les membres de la Commission nationale consultative du STAFE et la DFAE s'est réuni afin de revoir le dispositif en vue d'une plus grande déconcentration, dans l'objectif de renforcer le rôle de l'échelon local et de favoriser le consensus lors de l'examen des projets.

Je salue l'esprit de dialogue constructif qui a présidé à cet échange, sachant que ce nouveau dispositif fera l'objet d'une évaluation à l'occasion de la réunion de la Commission nationale consultative 2026, à la lumière de laquelle il pourrait être, au besoin, ajusté.

Sur les violences faites aux femmes, nous avons eu la présentation d'une vidéo à l'instant. La lutte contre les violences faites aux femmes françaises à l'étranger est un pilier de la stratégie de Diplomatie féministe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui a été adoptée le 7 mars dernier.

À l'étranger, la protection que nous apportons à nos compatriotes prend une dimension particulière en raison de contextes locaux différents, voire complexes, de systèmes juridiques souvent très éloignés du nôtre, qui peuvent accentuer la vulnérabilité des victimes. À cela s'ajoutent des situations d'isolement ou de dépendance économique. Depuis 2022, la sous-direction de la protection des droits des personnes a traité 471 cas de violences conjugales, pour ne parler que de ces situations. Ces chiffres sont certainement inférieurs à la réalité, tant les freins aux signalements sont nombreux.

Le Secrétaire général adjoint a rappelé en ouverture de cette session notre feuille de route qui s'appuie sur une démarche innovante de co-construction avec les élus, avec les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs. Cette feuille de route n'est pas l'aboutissement, mais le début d'une démarche que nous devons continuer à consolider, notamment en dupliquant les bonnes pratiques qui peuvent émerger du réseau, et en nous assurant de la bonne formation des acteurs impliqués.

Le guide que nous avons rédigé à votre attention pour vous aider à recueillir la parole de la victime, car cela ne s'improvise pas, et aujourd'hui, cette vidéo, qui rappelle le rôle que les élus peuvent être amenés à jouer, illustrent l'importance que nous attachons à ce partenariat de confiance avec vous, en soutien et au service de nos ressortissants en danger.

Quelques chiffres maintenant sur le budget du programme 151 pour 2026 puisque je n'ai pas pu évoquer mardi matin devant la commission des finances le PLF 2026 qui n'était pas encore déposé au Parlement.

Quelques indications sur le PLF tel qu'il a été déposé : les crédits de paiement du programme 151 - Français à l'étranger et affaires consulaires hors dépenses de personnel s'élèvent dans le PLF à 153,81 millions d'euros, en légère baisse de 1,5 million d'euros par rapport à la loi de finances 2025, une baisse de 1 % et dans cette baisse, un rétro-transfert au profit du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et de la Famille à hauteur de 500 000 euros. C'est le rétro transfert sur les dépenses de santé de nos compatriotes du Vanuatu, qui explique une partie de cette baisse, j'y reviendrai.

L'évolution du programme 151 fait ressortir l'augmentation des crédits consacrés aux projets de modernisation et aux élections, pondérés par une baisse des crédits alloués à l'aide à la scolarité, aux affaires sociales et aux frais de justice des contentieux de visas. Le budget globalement se repartit de la manière suivante :

– Les moyens en faveur de la modernisation de l'administration consulaire seront renforcés de +2,9 millions d'euros pour permettre de finaliser le registre d'état civil électronique. Selon la date butoir de la loi du 10 juillet 2027, nous devons, pour pouvoir adopter une loi qui pérennise le dispositif et le fasse entrer dans le droit commun, avoir développé notre expérimentation, avoir suffisamment de résultats.

Ces crédits permettront de tester et de mettre en place la nouvelle solution de vote par internet pour l'élection des conseillers des Français de l'étranger et les scrutins législatifs et enfin, le fonctionnement du service de réponse téléphonique France Consulaire après son déploiement à l'échelle mondiale.

2,2 millions d'euros supplémentaires sont également prévus pour permettre l'organisation des élections consulaires de 2026 et commencer à préparer la présidentielle de 2027.

Pour l'aide à la scolarité : 107 millions d'euros sont inscrits au PLF avec une enveloppe de 104,5 millions pour les bourses scolaires, en baisse de 4,9 millions par rapport à la LFI 2025, mais en ligne avec la prévision d'exécution de 2025.

Une enveloppe dédiée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, qui est inscrite dans le PLF en hausse à 2,5 millions d'euros, soit 500 000 euros en plus par rapport à la LFI 2025, afin de répondre aux besoins.

Les crédits consacrés aux affaires sociales s'élèveront à 19,6 millions d'euro : malgré une baisse de 700 000 euros par rapport à 2025, cette enveloppe restera à un niveau substantiel, avec notamment le maintien de la dotation allouée aux aides sociales directes, 15,2 millions d'euros, le maintien de la dotation allouée au STAFE, 1,6 million, une enveloppe en hausse consacrée aux OLES, 1,4 million, donc 200 000 euros en plus, et 800 000 euros pour les rapatriements.

Comme je l'ai indiqué en introduction, vous en êtes en partie à l'origine puisque vous vous étiez mobilisés là-dessus, nous avons obtenu le rétro-transfert du ministère du Travail et des Solidarités de la prise en charge des soins et hospitalisations en Nouvelle-Calédonie des Français du Vanuatu. Nous pouvons collectivement nous féliciter de ce résultat.

Resterait à la charge du Programme 151 les frais de transport qui représentent un montant très faible.

Les dépenses de santé, dont on sait en plus qu'elles ne tenaient pas dans la dotation de 500 000 euros qui nous avaient été transférés, ne seront plus à notre charge en 2026.

Enfin, dernier point sur le budget, c'est la baisse de la dotation des frais de contentieux de refus de visa, en baisse de 1,6 million d'euros. On se souvient que, pour 2025, cette ligne avait connu une hausse importante et que cela avait fait, là aussi, réagir nombre d'entre vous. Nous sommes parvenus, grâce à des efforts très importants, à des vacations supplémentaires, à supprimer le stock de dossiers non traités, et donc à revenir à une approche de traitement en flux.

Je terminerai par la charte des élus, puisque, six mois après l'adoption de cette charte, je peux dresser un premier bilan, très provisoire, de sa mise en œuvre. Je me félicite des retours positifs de nombreuses et nombreux d'entre vous, s'agissant des invitations aux manifestations des ambassades et aux visites officielles. Bien sûr, si des difficultés subsistent, n'hésitez pas à les faire remonter, sans délai, pour que nous intervenions. Comme annoncé, tous les élus ont reçu une cocarde fournie par l'administration, se sont vus dotés d'une adresse mail sécurisée, qui leur donnent un accès dédié à Diplomatica, la plateforme de formation en ligne du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui propose des modules de formation dédiés, complétés sur certains sujets par des webinaires, dans les domaines de compétence des conseils consulaires. Je ne saurais trop vous encourager à les suivre. Malheureusement, il y a eu peu de consultations jusqu'à ce jour, mais je vous passe le message sur la qualité de ces formations.

Nous avons continué à travailler à l'amélioration des délais de versement des indemnités des CFDE. L'engagement de versement des indemnités du second semestre avant le 30 juillet a été tenu dans quasiment tous les postes. Ce que je peux vous garantir, c'est qu'un suivi très étroit est fait avec les postes retardataires. Il faut bien sûr continuer à travailler pour accélérer encore et faire en sorte qu'il n'y ait aucun retardataire.

Enfin, toutes les instructions consulaires dans lesquelles il est question des élus ont été mises à jour, avant la fin de l'année, il en sera de même du guide des élus et du guide du conseil consulaire.

Le webinaire, que nous tiendrons le 25 novembre, sera l'occasion de s'assurer de la bonne mise en œuvre des dispositions de la charte. Je l'avais mentionné, cette charte, évidemment donnée à tous les chefs de poste consulaires, est aussi remise à toutes les nouvelles ambassadrices et nouveaux ambassadeurs.

Ces webinaires permettront de faire de la pédagogie, de rappeler les dispositions de cette charte, d'accompagner les postes, pour qu'au moins une fois par an, les postes diplomatiques et consulaires adressent à l'ensemble des Français inscrits dans leur circonscription, un courriel dans lequel sont notamment rappelés la composition du conseil consulaire et le rôle des élus et renvoyant vers la rubrique de leur site internet, où figurent les informations relatives aux élus.

S'agissant des sites internet, je vous rappelle qu'ils sont en cours de modification, et qu'une uniformisation de la rubrique des élus est prévue. Vous pouvez consulter sur internet le site pilote, qui est celui de notre ambassade en Irlande.

Nous arrivons ainsi au terme d'une 43^{ème} session bien remplie, à laquelle le ministre et la ministre déléguée ont tenu à participer, marquant l'importance qu'ils attachent à votre mandat et à vos travaux. Je me joins humblement à eux pour saluer votre action à nos côtés, en relais de notre réseau consulaire, au service de nos compatriotes de l'étranger. Je vous remercie ainsi que l'ensemble de mes collègues mobilisés, à commencer par le secrétariat général, et je suis à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Directrice. Avant de passer aux questions orales et à la question d'actualité, j'ai vu qu'il y avait deux demandes de parole. On espère qu'il ne nous restera du temps. D'abord, nous allons poser les questions orales. Je passe la parole à notre secrétaire général, qui va intervenir justement sur ces questions.

Questions orales

Monsieur Olivier ANTOINE-REYNES, Secrétaire général de l'AFE

Merci à tous. Pour cette 43e session, nous avons reçu 37 questions orales. Parmi elles, une question orale a été retirée par son autrice, et quatre ont été transformées en questions écrites.

Il y en a une qui concernait seulement une circonscription. Une autre était adressée au Premier ministre au moment où nous étions en affaires courantes. Deux n'ont pas encore reçu de réponse. Elles ont été transformées en questions écrites. Nous avons donc le plaisir de vous informer que nous avons reçu et que nous avons transmis 33 réponses à 33 questions posées.

Nous avons aussi une question au Gouvernement, qui va être présentée par le groupe qui l'a déposée et à laquelle notre directrice répondra.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général. Je vais vous inviter quand même à bien suivre. Dans tous les cas, les trois premières questions sont de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente. Sur la première question, la difficulté pour les Français résidant à l'étranger d'accéder à France Connect. Je voudrais quand même rappeler que cet été, il n'était pas

possible d'accéder à la possibilité d'avoir une copie intégrale d'un acte d'état civil via le service public sans passer par France Connect. Là, on me dit que c'est à nouveau possible de passer par service-public. J'en suis ravie. Mais je vérifierai de nouveau.

La deuxième question portait sur le formulaire CERFA qui est demandé. En page 12 du formulaire de demande de CNF est consacrée à un arbre généalogique qui demande d'établir des rectifications sur quatre générations. Je trouve que c'est beaucoup. Ça fait d'autant plus lorsqu'on sait que, passé 100 ans, les services de l'état civil ne répondent plus. Ils ne sont plus compétents. Il faut aller aux archives. Mais là, ce qui me choque un peu, c'est la fin. C'est-à-dire qu'il faudrait, en fait, que l'organisme qui demande cela, par exemple les services consulaires, quand ils exigent à CNF sur quatre générations pour délivrer un passeport, il faut qu'ils fassent une lettre. On ne la trouve jamais. Donc, voilà ma troisième question. Je ferai en sorte de donner la version pour les Français résidant en Europe. C'est un parcours du combattant.

Généralement, ce sont des petites veuves, parce que l'État vit plus longtemps. Mais en tout cas, elles sont totalement perdues. C'est vraiment un parcours du combattant. Je ne sais pas à qui il faut s'adresser. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse. Mais j'espère qu'on aura une réponse. Parce que ça concerne énormément de personnes, généralement, d'un revenu très modeste. Merci.

Monsieur Olivier ANTOINE-REYNES, Secrétaire général de l'AFE

S'agissant de la question de l'arbre généalogique sur quatre générations, la question a été retirée. Elle sera transformée en question écrite. Et elle sera donc portée sur le site de l'Assemblée dans les jours qui viennent.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente. Une de mes questions a été transformée en question écrite.

L'autre question concerne l'écart entre les inscriptions en registre et les inscriptions sur la LEC, sachant que, dans tous les pays frontaliers et même dans d'autres, les listes de LEC comportent plus de nombre d'électeurs que le registre qui lui inclut les enfants. Les raisons citées dans la réponse ne suffisent pas. Le problème, c'est que certains électeurs font refaire leurs papiers d'identité en France ou alors dans une circonscription voisine, quand le consulat général de la circonscription voisine est plus proche du domicile que le consulat de référence. On peut répéter 15 ou 20 fois à ces gens-là de mettre à jour leur registre et ils ne le font pas. Et ces gens-là ne peuvent pas être enregistrés ailleurs parce qu'ils sont toujours sur place. Ils causent donc aussi du travail à l'administration, puisqu'ils sont toujours là. Donc, il faudrait trouver un moyen dans les circonscriptions où le registre comporte moins d'inscrits que la LEC, de considérer ces gens-là comme faisant partie de la circonscription en ce qui concerne les dotations des postes en fonctionnaires, en budget staff et en nombre d'élus consulaires. Merci.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Le fondement, c'est la question de l'obligation d'inscription au registre. C'est un sujet sur lequel nous nous sommes penchés et qu'on a soumis à nos autorités, qui ont tranché pour la solution qui est présentée, à savoir pas d'obligation, mais une inscription automatique sauf à ce qu'un usager s'y oppose. L'obligation, cela voudrait dire que ça mettrait fin précisément à cette possibilité que vous mentionniez de pouvoir refaire ces documents dans n'importe quel poste ou mairie en France. Le système est actuellement déterritorialisé. Si on introduit l'obligation, ça veut dire qu'on re-

territorialise. Donc, ça aura des conséquences, ça aura des effets de bords, parce qu'il faut s'attendre à ce que, en contrepartie, il y ait le risque que le ministère de l'Intérieur ne permette plus aux Français de l'Étranger de refaire des documents en France.

Et après, on peut avoir des inscriptions puis tout à fait opportunistes, c'est-à-dire que, je m'inscris pour pouvoir bénéficier de la procédure, je me désinscris immédiatement. La préférence de nos autorités a été à une forte incitation et au caractère le plus automatique possible de l'inscription.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour rappel, lorsque vous réagissez à la réponse qui vous est fournie, vous ne pouvez pas excéder les deux minutes pour que cela s'enchaîne.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-Président de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je voudrais d'abord dire merci à la DFAE et au ministère, et au ministre délégué, Monsieur Laurent Saint-Martin, qui, j'imagine, va reprendre cette mission. En tout cas, c'est intéressant d'avoir un impact de nos travaux directement à l'administration. J'ai l'impression que vous avez pris ça à bras le corps. Cela fait vraiment plaisir.

Deux petites choses. Maintenant, le ministre des Affaires étrangères sait qu'il y a un problème. Maintenant, il faut que Monsieur Nunez au ministère de l'Intérieur puisse vraiment prendre conscience que, comme vous l'avez noté, 90 % des formulaires administratifs dépendent du ministère de l'Intérieur. Et donc, l'adéquation de ces formulaires pour les Français de l'Étranger dépend beaucoup d'eux. Merci beaucoup d'être nos partenaires.

Il y avait dans la réponse à la résolution, il a été évoqué une réunion en septembre dont les résultats n'ont pas été communiqués . Est-ce qu'il s'est passé quelque chose ? Ou alors, est-ce que la réponse à la question orale ou postérieure est donc, la prochaine étape, la DITP ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

La DITP qui était présente au mois de mars, nous avait indiqué dès le départ qu'elle nous aiderait à porter le sujet. On a eu, au mois de juin, une réunion suscitée par le cabinet du ministre de la Fonction publique, avec notre cabinet et le cabinet du ministère de l'Intérieur. Laurent SAINT-MARTIN avait écrit, lui-même, au ministre de l'Intérieur, pour lancer le mouvement avec les services.

La réaction des services a été de dire qu'ils ont bien pris en compte et qu'ils allaient y travailler. C'est quelque chose qui ne peut pas se faire automatiquement, puisqu'il y a des questions de commandes de formulaires , etc. Mais c'est bien pris en compte. Cette réunion au moins de juin au cabinet du ministre de la Fonction publique, a vraiment permis de faire passer le message. Et le point de septembre, c'était un point récent avec la DITP. Nous, nous sommes sur le dos des ministères, mais, sans l'aide de l'interministériel, nous avons moins de poids, donc avoir la DITP avec nous Ça nous permet d'avoir des garanties sur le bon avancement de ce chantier.

Madame Warda SOUIHI, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je vais revenir sur la question de la dématérialisation du renouvellement des passeports et l'expérimentation en cours, dont le bilan est très positif et qui a été étendue. Je voulais savoir quand cette expérimentation prendra fin ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Elle n'est plus en cours puisqu'elle a été en cours du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025. Elle ne pouvait pas aller au-delà puisqu'elle était prévue par décret. Donc, elle s'est arrêtée. L'évaluation qui était positive nous a permis de demander une réunion interministérielle au cabinet du Premier ministre pour arbitrage. Le cabinet du Premier ministre, au mois de mars, a arbitré en faveur d'une poursuite et d'une extension à quelques pays supplémentaires. Et ensuite, il a fallu travailler sur des améliorations du dispositif, ressolliciter l'avis de la CNIL, qui a été sollicité avant l'été et qui a rendu son avis en septembre. Et maintenant, il faut aller devant le Conseil d'État. Le Conseil d'État a été saisi il y a une dizaine de jours.

Nous tablons sur une reprise mi-novembre. Nous attendons que le décret ressorte du Conseil d'État et ensuite puisse être signé.

Madame Warda SOUIHI, élue conseillère à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Dans la réponse, on parle bien de la reprise de l'expérimentation ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Ça reste une expérimentation pour deux ans.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Neuvième question, alinéa sur base de calcul des cotisations retraite par la France

Dixième question, Madame FOUQUES-WEISS sur le contrat d'assurance pour un stage de lycéens en entreprise.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

La réponse ne me satisfait pas, car il n'y a pas de solution. Le problème, c'est que la majorité des enfants français de l'Étranger ne sont pas dans des écoles françaises, malheureusement, mais c'est un fait. Et ceux qui souhaitent faire un stage le font pendant leurs vacances scolaires, cela va de soi, mais après, ils ne trouvent personne pour signer l'autorisation. Les CCI ne le font pas, ils ne le font que pour les étudiants en France et aucun établissement français de l'Étranger ne s'occupe des enfants qui sont scolarisés ailleurs. Donc, moi, je voudrais que l'on réfléchisse vraiment là-dessus parce que c'est la façon de faire rayonner les entreprises françaises auprès d'un grand nombre de jeunes et cela ne nous coûte rien en plus. J'ajoute que j'ai quand même attendu depuis 2024 pour avoir cette réponse qui, en plus, ne me satisfait pas. Mais je pense que la prochaine fois, ça sera mieux.

Monsieur Florien BOHEME, élu conseiller groupe Écologie et solidarité

Sur la question numéro 11 concernant la reconnaissance des actes administratifs émis par les états de résidence, non-signataires de la Convention de Vienne, je vous remercie pour la réponse. Vous nous annoncez dans la réponse, s'agissant plus particulièrement du Cambodge, les autorités locales ne procèdent pas de fait aux prélégalisations de leurs propres documents officiels.

Vous indiquez qu'il a été fait par le service des autorités locales. En effet, c'est aussi un dossier que nous partageons avec le poste consulaire. Mais vous finissez cette réponse en disant que le Cambodge pourrait être ajouté à cette liste à l'avenir, si aucune solution n'était trouvée. Il se trouve que c'est un passé déjà assez lointain qui fait que cela nous empêche d'avoir typiquement ces légalisations. Moi, j'ai noté qu'il y avait une visite du Président de la République, une visite officielle, en octobre 2026, première visite d'un chef de l'État depuis François Mitterrand.

Je pense qu'il y a beaucoup de sujets à l'agenda diplomatique. Il y a probablement quelques sujets à l'agenda consulaire. À mon avis, c'est un des sujets. C'est-à-dire qu'en termes de rétroplanning, on peut se dire que, si on n'a pas une réponse d'ici la visite présidentielle, une décision pourrait être prise par les autorités françaises. Et enfin, je reviendrai vers vos services ensuite, parce que vous nous dites aussi dans cette réponse que, bien évidemment, pour les compatriotes qui rencontrent ce type de difficultés, il est possible de faire traduire en français des actes publics cambodgiens par des traducteurs accrédités auprès de l'ambassade. Procéder à une certification matérielle de la signature du traducteur, vous vous doutez bien que, sur ce type de questions très techniques, si j'ai posé la question, c'est que nous avons quelques cas qui sont bien spécifiquement signalés.

Je crois que la sénatrice VOGEZ est dans la salle. Elle avait fait une intervention à ma demande auprès du garde des Sceaux, d'alors, Éric DUPONT-MORETTI. La direction du Sceau nous avait répondu. Et en fait, cette question procède directement de ça : sa direction du Sceau ne reconnaît pas la procédure que vous nous indiquez. Donc, je me retournerai vers vos services pour que l'on puisse essayer de trouver une solution rapide à cette question. Je rappelle qu'on a des Français qui sont au Cambodge. On a à peu près 80 000 Cambodgiens qui sont en France et qui, souvent, sont des binationaux et donc, ont de nombreux actes à faire avec des documents cambodgiens. Ça, c'est pour la question numéro 11.

Et pour la question numéro 12, concernant les certificats de nationalité, je voudrais saluer l'engagement de ma collègue Chantal SAMUEL-BARTHELEMY, à Pondichéry, sur ces questions et sur ce sujet du CNF. Je remercie de la réponse. Je note dans ma réponse que, concernant les refus de CNF pour des motifs de forme, vous ne nous exprimez pas directement. En tout cas, nous avons constaté, dans un certain nombre de postes, qu'il y avait toujours des radiations de la LEC lorsqu'il y a des refus de CNF pour motif de forme, c'est bien sur le motif. Ça, c'est une question à voir. Et notamment aussi, parfois, des suppressions des diverses allocations qui pourraient être versées. S'il y a un refus de CNF pour motif de forme, normalement, cela ne doit pas altérer dans le sens du droit à la nationalité française. Et enfin, et c'est plus pour le noter, nous vous avons posé la question en vous demandant si les instructions étaient transmises aux élus. Vous n'avez pas répondu à cette question, mais je comprends pourquoi. Merci.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous pouvons tout à fait vous les transmettre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 13 et 14, Catherine LIBEAUT : seuil discriminatoire de 50 %, et baisse continue des élèves boursiers dans le réseau AEFE. Je rappelle l'intervention de deux minutes maximum.

Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère groupe Écologie et solidarité

Je salue l'AEFE d'avoir fait preuve d'une certaine souplesse dans l'application de ce critère durant les précédents exercices concernant les boursiers scolaires pour les AESH. D'après ma collègue qui siège à la CNB de juillet, cette souplesse a été appliquée aux familles boursières pour l'année 2024-2025. Moi, ce que je regrette, c'est que ça n'a pas été le cas pour les familles non boursières qui ont scolarisé leurs enfants durant l'année scolaire 2024-2025. La prise en charge n'a pas été actée, et ça a été un choc pour ces familles qui se retrouvent en difficultés financières. Et juste pour rappel, notre assemblée a voté hier que l'alignement des critères d'attribution des AESH pour les élèves français de l'étranger soit calqué sur le modèle national, afin de garantir le plein respect du droit à l'application inclusive dans les établissements du réseau AEFE.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne me félicite pas que les instructions ne soient pas respectées par notre opérateur. La règle et les instructions n'ont pas changé. C'était la règle des 50 % depuis le début. On comprend mieux maintenant pourquoi, effectivement, il y a ces remontées sur de nouvelles instructions, qui n'en sont pas. Les instructions n'ont pas changé.

Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère groupe Écologie et solidarité

Il y a eu un problème de communication avec les familles, même en conseil consulaire. C'est un point que l'on avait vu en conseil consulaire.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

C'est effectivement un dysfonctionnement du côté de l'agence.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur la question 14,

Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère groupe Écologie et solidarité

merci pour la réponse. J'invite tous les conseillers des Français de l'Étranger qui siègent au conseil consulaire sur les bourses scolaires d'être attentifs à ce point dédié, qu'il soit bien à l'ordre du jour des CCMP2, afin de documenter ces faits de manière précise et objective en vue d'une présentation aux membres de la CNPE prévue en décembre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 15, sur la transmission des LEC à jour des modifications.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est une question dans laquelle je demandais à la DFAE de bien vouloir nous transmettre à nous, élus, qui, conformément à la loi, pourront demander la liste électorale consulaire de notre circonscription d'élection, de bien vouloir nous transmettre des listes à jour et non pas transmettre des listes qui datent de la dernière validation par la Commission de contrôle. Parfois cette dernière validation date de presque un an, voire plus d'un an. Par exemple, à l'heure actuelle, alors que nous nous apprêtons

à accueillir des commissions de contrôle en novembre, les dernières commissions de contrôle, le plus souvent, datent de juin 2024.

Je dois bien vous avouer que je me trouve un peu dans l'embarras de devoir vous dire que, pour moi, la réponse que vous avez apportée est un peu hors sujet.

Vous citez l'article 4 du décret d'application n° 25-16-13 de la loi organique et, en fait, cet article-là parle de la transmission de la publicité faite des listes électorales immédiatement après une réunion de la Commission de contrôle. Pour une période de sept jours, les listes électorales doivent être affichées. Or, c'est plutôt l'article 6 de ce même décret d'application qui fait référence lui à l'article L330-4 de notre code électoral qui parle de la transmission des listes électorales aux élus ou aux électeurs de la circonscription à n'importe quel moment de l'année, de manière totalement décorrélée de la tenue de commissions de contrôle. Et cet article L330-4 et l'article 6 du décret parlent simplement des listes électorales consulaires, sans plus de précision. Il me semble qu'aujourd'hui, alors qu'on a le répertoire électoral unique, nous avons la chance d'avoir cet outil, d'avoir des mises à jour quotidiennes de ce répertoire électoral unique.

Il me semble que, quand on parle des listes électorales consulaires sans plus de précision, ça doit être des listes électorales consulaires à jour telles qu'elles apparaissent dans le répertoire électoral unique. Donc, je vous saurais gré de bien devoir revoir votre réponse. Merci à vous.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Vous aurez la chance d'avoir Gérard FROMEGEOT avec vous tout à l'heure, avec qui les échanges pourront se poursuivre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a ensuite trois questions de Monsieur DELLAPINA.

La première, No. 16, rôle et prise en compte des avis des (inaudible 1:17:43 5è fichier) lors des CCB.

Le No. 17 : gestion des conflits d'intérêts dans le cadre des demandes staff.

Et No. 18 : participation des conseillers AFE aux deux sessions annuelles.

Monsieur DELLAPINA

Bonjour, Madame la Directrice. Je voudrais rebondir sur la première question, parce que j'ai plusieurs élus qui m'ont fait remonter, y compris dans ma circonscription, les CCB (inaudible 1:18:07 5è fichier) des arguments à chaque fois, on étaye, etc. Et puis on se rend compte, plusieurs CCB, qu'en fin de compte, c'est le logiciel qui prime et on ne prend pas en compte nos arguments. Donc, nous nous demandons si ce n'est pas une perte de temps pour les conseillers consulaires. Ça, c'est la première question.

Deuxième question sur le STAFFE. On a eu un élu avec un conflit d'intérêts avéré qui a été refoulé entre guillemets. Vous n'avez pas répondu à la question, je voudrais savoir exactement quelles sont, entre guillemets, les sanctions quand c'est un cas avéré entre un élu et une demande staff, parce qu'on n'a pas de sanctions. Et si on n'a pas de sanctions, cela veut dire qu'on acquiesce. Et si on acquiesce, ça

veut dire qu'on peut refaire encore des demandes. Je voudrais vraiment avoir votre avis sur cette question.

Et ensuite, la troisième question, c'est la participation des CAF aux sessions AFE. Pareil, qu'est-ce qu'on a comme sanctions à proposer qui ne viennent pas à l'AFE, et qui prennent le mandat, le statut, mais on ne les voit jamais. Donc, on perd une voix dans sa circonscription pour faire remonter toutes ces questions-là.

Donc, quelles sont aussi les sanctions ? Je comprends que nous sommes bénévoles. On peut s'absenter une fois, deux fois, trois fois. Mais après, il faut que ça s'arrête aussi.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Sur leSTAFE, il n'y a pas de sanctions. C'est vraiment au chef de poste consulaire de faire respecter ces règles sur les conflits d'intérêts. Il n'y a pas de sanctions. On ne peut pas appliquer un régime qui n'existe pas.

Monsieur DELLAPINA

C'est la porte ouverte à tous les élus qui sont (inaudible 1 :20 :08 5è fichier)

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Sur les... Il n'y a pas de sanctions prévues non plus ni dans la loi, ni dans le décret ni dans votre règlement intérieur, s'agissant de la participation aux sessions de l'AFE, cela n'est pas contraignant.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

pour l'AFE, on n'a pas des indemnités, on a des remboursements pour les frais avancés.

Monsieur DELLAPINA

Il ne faut pas tout mélanger. Ce n'est pas des indemnités. Je parle de sanctions contre l'élu qui n'est pas là.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Ca n'est pas prévu.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il n'est pas prévu de discuter comme ça. Question 19, de moi-même, une remarque, j'ai vu que compte tenu du faible nombre de renouvellements des titres, mais ce des Français de France qui n'ont pas l'habitude de voter par internet, de recevoir des SMS, etc. Moi, je suis très curieuse de comment va se passer l'expérimentation. Je n'ai pas vu une idée de date.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Chaque fois qu'on demande quelque chose à France Titres, ça veut dire des développements, ça veut dire un budget. Rien n'existe gratuitement. Quand on fait faire l'expérimentation passeports, c'est le programme 151. Quand on demande le branchement sur la pré demande ANTS, c'est le programme 151. Tout est payant. Donc nous allons commencer à expertiser avec l'ANTS cette possibilité. Et après, au regard de ce qu'il nous indiquerons, tout développement se traduit par la signature d'une

convention en fonction du calendrier et de ce que ça implique techniquement pour nos postes. On ne peut pas demander à nos postes de mettre en œuvre à la fois le branchement sur la pré demande ANTS ou d'autres expérimentations passeports pour ceux qui sont concernés. En fonction du coût également, ça n'est pas neutre. C'est tout de suite de l'ordre de 400 000 ou 500 000 euros. Après, nous regardons ce qu'il est possible de faire. Nous faisons des arbitrages en fonction de ce qui nous est proposé.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les règles applicables aux élus mis en cause dans des affaires pénales. J'ai bien eu la réponse. Je me doutais qu'elle serait celle-ci. Toutefois, j'aimerais la compléter. Si ces élus mis en cause par une juridiction étrangère figurent également es qualité par leur métier sur la liste de notoriété du consulat, est-ce qu'il y aurait là des actions qui seraient prises pour les retirer de ces listes de notoriété ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

C'est à regarder avec la sous-direction de l'administration des Français. Le fait est qu'on demande à nos postes d'avoir une grande vigilance sur les listes de notoriété du consulat pour éviter, justement, même si ce sont des listes indicatives, pour éviter que ça entraîne une responsabilité du poste. On leur demande de les toiletter régulièrement, de vérifier. Nous allons suivre ce sujet.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je me doute aussi de la réponse. Mais j'ai tendance à persister, comme je l'ai fait pour la prise en charge du BVE. Et finalement, j'ai été entendue.

Question 22, de Monsieur MASSON, sur la proportion d'identités numériques certifiées.

Ensuite, question 23, informations dans l'application France Identité. Et 24, renouvellement anticipé.

Monsieur Thierry MASSON, Président du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Trois questions et trois réponses satisfaisantes, donc merci. Notamment, la confirmation que, sur l'application de France Identité, maintenant, il sera spécifié que c'est possible de faire certifier son identité à mairie et au consulat. Actuellement, c'était simplement à la mairie. Clarification que le renouvellement anticipé, également, sera effectivement possible, même sans perte et sans vol, d'ici la fin de l'année. Je voulais simplement partager avec les collègues et revenir sur le point de la certification d'identité de France Numérique. Un tableau a été fait par l'administration, par circonscriptions consulaires en disant combien de certifications ont été faites. C'est un tableau très intéressant. On voit que certains consulats surperform, comme Amsterdam, et d'autres sont un peu en retrait. C'est le cas chez moi, à Genève, par exemple.

C'est un tableau qui est intéressant peut-être à publier autour de nous, pour inciter à avoir plus de certifications, étant donné les facilités que cela procurera.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Question 26, Monsieur BARTHÉLEMY, notes de frais des conseillers des Français de l'Étranger. Pas de réponse.

Les trois questions suivantes de Monsieur BENHAIM. La première concerne la bourse d'enseignement supérieur, la suivante ayant droit de Français, et la suivante, délivrance de laissez-passer en cas d'agression.

Monsieur Avraham BENHAIM, élu conseiller groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci, Madame la Présidente, Madame la Directrice. La question des CROUS se pose. Il y a une suite à l'affaire, je dirais. On constate qu'il y a un décalage entre les informations transmises par le consulat au CROUS et les informations transmises par la famille. Ils n'ont pas les mêmes références.

Cela a des conséquences terribles, parce que la famille a eu accès après maintes réclamations aux informations qui ont été transmises, et on a un décalage qui ne correspond pas en termes de ressources, même à ce que nous retrouvés dans le dossier de bourse. Donc, ça fait que le jeune en question, qui est parti en France, se retrouve à la rue en étant mineur, et n'a pas accès à des aides, ni même accès au CROUS. Donc, c'est un peu ça que moi, je voudrais défendre. C'est ce décalage entre les informations que le CROUS demande au consulat. L'évaluation, ils font une enquête. Et on voit une famille qui se retrouve avec un coefficient 5 et 0 après information du consulat. Donc, il y a un décalage, et le temps joue contre la famille, puisque les demandes sont déposées au mois de mai, et la réponse du consulat est en septembre, pour ce qui concerne la famille, l'accès à ces informations. Ça, c'est le premier point concernant le CROUS.

Sur le deuxième point, vous dites encourager au consulat les ayants droit français, pour les obtentions de visas, et on voit qu'il y a beaucoup d'affaires dans le monde en particulier, et de plus en plus d'agences concernant les visas à l'étranger, et les VFS, quand ce n'est pas eux-mêmes qui sont remis en cause par la justice, qui vendent les rendez-vous.

Je sais que l'administration est vigilante pour essayer d'annuler les rendez-vous, mais je crois que nos ayants droit français méritent un meilleur traitement que cela, parce que je ne vois pas pourquoi un enfant français ne pouvait pas partir en vacances. Quand il a une maman étrangère, par exemple, il ne pouvait pas partir avec sa maman. Il part avec son père, et il ne part pas avec sa maman, parce que celle-ci n'a pas obtenu le visa à temps. Ce décalage est insupportable et c'est une forme de discrimination à l'égard des enfants français, qui ont des parents étrangers. Moi, je demande à ce que les parents, les ayants droit de français, à certaines conditions. Parce qu'une condition serait de rattacher le parent étranger qu'on ne connaît même pas dans la vie, à l'inscription consulaire de la famille.

Je demande à ce que ces personnes-là aient un autre traitement, et qu'elles soient prises en charge directement par le consulat, et non plus aller se perdre des heures à faire la queue, parce que, si je peux vous envoyer des photos, vous verrez comment c'est en Angola, c'est l'assaut chez les FS.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Juste pour réagir là-dessus, la demande faite à nos postes, c'est de privilégier un système de créneaux dédiés sans rendez-vous pour les conjoints de Français. Après, ce n'est pas possible partout, mais c'est vraiment ce que l'on encourage les postes à faire. N'hésitez pas à faire remonter des sujets délicats, des urgences. Mais nous partageons absolument vos préoccupations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question suivante, Monsieur SCHAULI, 30e question sur les JDC.

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, j'ai posé un certain nombre de questions pour avoir des indicateurs concernant la coordination, la charge de travail supplémentaire dans les postes, ainsi que le coût. Je n'ai pas réellement eu de réponse par rapport à ça. Et par rapport à votre réponse, vous dites qu'en 2024, il y a eu 29 JDC qui ont été organisées dans 17 postes, mais combien d'enfants ou de jeunes sont concernés par ça ? Ça, je ne le sais pas non plus. J'ai bien noté dans la suite qu'il y a une perspective à partir de septembre 2026, qu'un certain nombre de choses va être fait, du moins d'un point de vue dématérialisé.

Mais vraiment, j'aimerais avoir un retour d'expérience sur ce qui a été fait, sur qui a coordonné cela, parce que je sais qu'il y a beaucoup d'élus qui se sont investis, et pourquoi ça n'a pas été fait dans certains postes ? Est-ce qu'il y a un coût important en ressources humaines dans le traitement des convocations et autres ? C'est vraiment ce genre d'informations que j'aurais bien aimé avoir. Merci.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Le premier critère, c'est d'avoir un attaché de défense. C'est une formation militaire. On ne peut pas aller au-delà. On rappelle qu'il y a eu, en 2018, une notification formelle du directeur de cabinet de Jean-Yves LE DRIAN au directeur de cabinet du ministre des Armées qui a indiqué que les postes ne feraient plus de JDC

C'est également une recommandation de la Cour des comptes. Pour autant, c'est ce qui transparaît, certains postes ont continué à en organiser parce qu'ils ont un attaché de défense permettant de le faire, nous ne les en empêchons pas, dès lors que c'est absorbable, dès lors qu'ils ont les ressources pour le faire. On ne va pas donner des vacations, on ne va pas accepter que l'organisation d'une JDC entraîne un jour de récupération, un jour de fermeture des guichets.

Après, effectivement, nous avons fait un gros travail avec le ministère des armées sur la JDC en ligne, puisque la majorité des postes en réseau n'a pas d'attaché de défense, et donc doit bénéficier d'un nouveau dispositif.

Tout ce travail repart à zéro avec la nouvelle JDC, donc on doit se revoir avec le ministère des Armées en début d'année prochaine. Ce que je conseillerais à cette assemblée, ce serait d'inviter le général au ministère des Armées qui est en charge, que nous avons rencontré début septembre, pour qu'au mois de mars, il puisse vous expliquer concrètement où en sont nos discussions sur cette solution, parce que même la JDC physique ne sera plus celle qui est organisée en ce moment dans nos postes, ce n'est plus la JDC qui existe maintenant sur le territoire français. On ne pourra pas tout organiser, comme les tirs laser, mais voir ce qui est proposé et ce qui est proposable en ligne.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question suivante a été posée par Patricia CONNELL, qui a chargé Thierry MASSON d'y réagir en raison d'une urgence familiale, sur les incohérences sur la répartition des dossiers STAFE dans les circonscriptions.

Monsieur Thierry MASSON, Président groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Oui, merci beaucoup. Patricia demandait simplement de pouvoir réaffirmer que, selon elle, ce qui serait le plus efficace, c'est que, quand il y a de nouvelles instructions, en plus des échanges qu'il y a avec la commission staff, c'est peut-être que la dernière version des instructions puisse être partagée à nos représentants qui sont dans les commissions staff pour un dernier avis avant envoi. Notamment,

le point était la limitation de dossiers à Londres, comme eux ont beaucoup de dossiers, c'est un sujet qui est posé.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup, ça avait bien été établi en commission consultative nationale. Et le bureau exécutif de l'AFE avait partagé le résultat de ces discussions. Il y a eu trois réunions de la commission consultative nationale qui ont permis d'arriver à ce dispositif. Encore une fois, ce qui est proposé, c'est de revoir si tout cela doit être adapté, au vu du fonctionnement de cette campagne, et s'il y a d'autres dispositions à prévoir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 32-33, Monsieur (inaudible 1:34:25 5è fichier) la première sur le recueil des demandes de CNI lors des tournées consulaires, et celle d'après : comment voir l'inscription au registre ?

La question suivante de Madame HARITÇALDE et Monsieur LANGLET, sur la transparence et l'équité dans l'attribution de la Légion d'honneur et l'Ordre national du Mérite.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, élue conseillère groupe les Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Je remercie Madame CARMONA. C'est satisfaisant et très bien structuré. Par contre, j'ai des soucis, car je vois qu'il y a 300 remises de la part du ministère des Affaires étrangères, et dans lesquelles sont incluses les nominations pour les décorations pour les Françaises et les Français de l'étranger.

Dans mon cas, au Chili, depuis quatre ans, nous n'avons qu'une Légion d'honneur, Madame BLIN, par exemple, qui a travaillé plus de 40 ans pour une association de bienséance française, donc il me semble que là, il y a un déséquilibre. Je reconnaissais que ce n'est pas de votre ressort, Madame CARMONA, merci.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Il faut apporter une attention très particulière aux propositions, aux dossiers, et il y a une attention particulière qui est portée à la parité aussi. La grande chancellerie fait particulièrement attention au fait qu'il y a suffisamment de femmes.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, élue conseillère groupe les Indépendants

Sur le plan de la parité, nous avons présenté un dossier où il y avait cette dame qui était reconnue, et le monsieur était quelqu'un qui avait beaucoup fait pour la communauté française, et, malheureusement, il est décédé avant qu'on lui ai donné la reconnaissance.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 35-36. Monsieur LEJEUNE, la première sur l'accession à la carte Vitale, et la seconde (inaudible 1:36:34 6è fichier) des postes consulaires pour des permanences consulaires dans des pays classés.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu conseiller groupe des Républicains, des centres et Indépendants

Merci pour vos réponses. En revanche, pour ce qui concerne la CPAM pour les enfants qui viennent étudier en France, la carte Vitale, c'est vraiment très compliqué, et on a beaucoup de cas qui ont été remontés. Les délais d'une à deux semaines que vous appliquez ne sont pas suivis. Il y a des cas entre

un et trois ans pour avoir cette carte Vitale, donc des enfants qui sont inscrits, qui ont un numéro, etc. Comme il est impossible de joindre la CPAM, vous faites un courrier et il se perd dans les méandres administratifs. Est-ce qu'il y aurait un moyen, peut-être en France consulaire, d'avoir un contact qui permettrait d'agir sur ces cartes d'enfants qui se retrouvent sans couverture ?

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

C'est la réponse qui nous a été donnée par la direction de la Sécurité sociale, donc ça n'est pas le service France Consulaire qui pourra répondre directement, puisque ça n'est pas leur compétence. On ne veut pas embarquer un service du ministère sur des compétences d'autres administrations. Sinon on peut s'attendre à ce que la satisfaction baisse fortement. On va regarder avec l'équipe comment on peut déjà signaler que les délais indiqués dans la réponse ne correspondent pas à une indication dans laquelle les délais ne sont pas respectés, et voir si on peut effectivement avoir un point de contact, une adresse, voire une audition par la commission des affaires sociales.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu conseiller groupe des Républicains, des centres et Indépendants

Ce sont des enfants qui n'ont pas l'habitude de vivre en France, qui arrivent par eux-mêmes et qui sont un peu perdus dans ces cas-là. Merci pour votre réponse.

Questions au Gouvernement

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer à la question au Gouvernement. Je vais inviter Monsieur BOURBON.

Monsieur Pascal BOURBON, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

La question au Gouvernement, vendredi 17 octobre, Pascal BOURBON au nom du groupe Solidaires et Indépendants. Madame la directrice, les élections consulaires approchent. Nous avons un sujet sur le nombre d'inscrits au registre des Français de l'Étranger par rapport à la liste électorale. 44 postes ont actuellement plus d'inscrits à l'année au registre. Or, vous savez que le nombre de Français au registre détermine le nombre d'élus consulaires.

Cet écart qui se creuse s'explique notamment par la règle des cinq ans d'inscription au registre, ainsi qu'au fait que les Français font refaire leurs documents d'identité le plus près possible de leur domicile, ce qui ne correspond pas forcément au consulat de rattachement.

Est-il envisageable de modifier le décret de 2003 de façon à passer de 5 à 10 ans pour l'inscription ? Une campagne d'inscription et de réinscription au registre des Français de l'Étranger est-elle envisageable de la part des postes ?

Plus globalement, les élections consulaires souffrent d'un déficit de participation. 15 % de participation au niveau mondial en 2014 et 2021.

Elles signifient également pour les postes consulaires une organisation importante, car, même si les postes ne gèrent pas le vote électronique, il y a l'enregistrement des listes consulaires, la convocation

des électeurs, le vote à l'urne, etc. Pouvez-vous nous dire comment les postes préparent actuellement les élections consulaires, une stratégie globale, est-elle déployée et les instructions données pour promouvoir ces élections ? Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je vais vous lire la réponse. L'inscription au registre des Français établis hors de France se fait sur une base volontaire et sa durée de validité est de cinq ans. Trois mois avant l'échéance de la réinscription au registre, les usagers sont automatiquement informés par courriel ou par courrier de la prochaine expiration de leur inscription consulaire et invités à la renouveler s'ils sont toujours établis à l'étranger.

Cependant, en cas de radiation d'un usager du registre suite au non-renouvellement de son inscription ou suite à une demande expresse de sa part, celui-ci reste inscrit sur la liste électorale consulaire jusqu'à ce que, le cas échéant, il s'inscrive sur une autre liste électorale auprès d'un consulat français ou d'une mairie en France.

En effet, suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 du répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE, les radiations automatiques de la LEC n'interviennent plus que dans un nombre limité de cas, à savoir les personnes inscrites dans une nouvelle commune, les personnes décédées lorsque leur décès était enregistré à l'état civil français et les personnes privées du droit de vote par décision de justice perdent la nationalité française.

Par ailleurs, les commissions de contrôle des listes électorales consulaires ont la possibilité, sur la base de vérifications qu'elles peuvent effectuer, de radier les électeurs qu'elles estiment indûment inscrits, après avoir engagé la procédure contradictoire écrite obligatoire, prévue par les textes. Une radiation automatique de la liste électorale consulaire des électeurs radiés du registre est en revanche proscrite, car elle aurait pour effet de priver les intéressés de leurs droits de vote en cas de non-réinscription sur une autre liste électorale, à l'étranger ou en France, celle-ci étant à l'initiative de l'électeur.

Les écarts entre le nombre d'inscrits au registre et le nombre d'inscrits sur la liste électorale consulaire sont donc courants, et il peut arriver, effectivement, qu'un poste compte davantage d'inscrits sur la liste électorale consulaire qu'au registre, pour les raisons précitées. 44 postes, vous l'avez indiqué, comptent actuellement un nombre d'électeurs supérieur au nombre d'inscrits au registre.

Afin de limiter les différences entre les inscriptions au registre et sur les listes électorales consulaires, l'ensemble des postes consulaires mènent régulièrement des actions et des campagnes d'information afin d'inciter les usagers établis à l'étranger à s'inscrire en ligne via le portail service-public.fr et à vérifier leur situation électorale.

Afin de maximiser les enregistrements au registre, un système d'inscription systématique au registre des Français établis hors de France est dorénavant privilégié, en faisant pleinement usage de l'article 6 du décret 2023-1377.

Ainsi, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères demande désormais aux postes consulaires de procéder à l'inscription systématique, sauf objection express des personnes qui viennent d'effectuer une démarche au consulat et qui sont résidentes dans la circonscription.

Parmi ces démarches figurent les demandes de titres d'identité et de voyage, les acquisitions de nationalités françaises à l'issue des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française organisées par les postes, les déclarations de naissance pour les nouveau-nés suite à la transcription des actes de naissance ou encore les demandes d'inscription sur les listes électorales consulaires. Les postes sont également invités à mettre à jour systématiquement le dossier registre des usagers, à l'occasion du dépôt de leur demande de titre afin de disposer de données aussi fiables que possible. En complément, le ministère met régulièrement en œuvre des campagnes de communication via les sites internet ou les réseaux sociaux visant à promouvoir l'inscription en ligne au registre.

Le ministère s'attache également à rendre attractive l'inscription au registre en rappelant que, pour avoir accès à certaines démarches, il est nécessaire d'être inscrit : aide sociale, bourse scolaire, envoi du passeport par envoie postale sécurisée, demande de passeport à distance dans les pays où c'est possible à titre expérimental, vote par internet. Ces campagnes d'information s'appuient sur l'ensemble des partenaires susceptibles de relayer ces communications auprès des usagers, conseillers français de l'Étranger, associations, établissements scolaires, chambres de commerce, notamment. Le ministère a également procédé récemment à une actualisation des droits de chancellerie à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires qui étaient restés inchangés depuis 2016.

Depuis le 1^{er} octobre, de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur, les usagers inscrits au registre bénéficiant de tarifs préférentiels, s'agissant des droits applicables à certaines prestations hors passeport et carte nationale d'identité. Par ailleurs, lors des tournées consulaires, les postes répondent prioritairement aux usagers au registre. Le ministère envisage enfin également d'allonger de 5 à 10 ans la durée d'inscription au registre des Français établis hors de France, ce qui nécessite une modification de l'article 13 du décret 2003-1377, du 31 décembre 2003, relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France. Cette modification, ce travail, sera enclenchée dans les semaines qui viennent.

S'agissant des élections à venir en mai 2026, pour le renouvellement des conseillers des Français de l'Étranger, les postes consulaires s'y préparent depuis le mois de mars 2025, en faisant parvenir au ministère des propositions de dispositifs de bureaux de vote après avoir consulté les commissions de contrôle localement et estimé leurs dépenses provisionnelles pour ce scrutin.

D'ici le mois de février 2026, le ministère préparera le décret de convocation des électeurs et adressera les instructions utiles aux postes consulaires : guide de l'élection, memento du candidat et livret du président du bureau de vote. Une campagne de communication et d'information à destination des électeurs sera lancée à compter de février 2026 afin de fournir toutes les informations utiles sur l'organisation et les enjeux de ce scrutin. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a deux demandes de prise de parole que je ne pourrai malheureusement pas honorer parce que l'on doit respecter nos prochains intervenants et je dois respecter la présidente que je suis pour pouvoir faire une pause entre les différentes séquences.

Donc, j'invite Madame RAHAL et Monsieur CONSIGNY à s'adresser à Monsieur (inaudible 1:47:15 5^e fichier) et à Madame CARMONA pour poser leur question. Je m'en excuse.

Nous allons faire une brève interruption et j'invite les intervenants de la séquence suivante, sur le TGN, le Test Grandeur Nature, à venir à mes côtés. Merci.

La séance est suspendue de 16 heures 13 à 16 heures 23.

POINT SUR LE TGN

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On se met en place, une nouvelle fois. Je fais appel aux présidents, vice-présidents de groupe, à appeler leurs membres à rejoindre la plénière pour un point sur le TGN. Nous avons mis des acronymes en ligne. Nous en avons eu toute la semaine. Le TGN, vous le savez, c'est le Test Grandeur Nature. Et nous allons vous faire un point avec Madame MERLE et Madame MOUTAQUE. Je vous passe la parole. Monsieur FROMAGEOT nous rejoint.

Madame Cécile MERLE, Sous-directrice

Bonjour à tous. Le Test Grandeur Nature est un produit d'appel. Nous allons essayer de vous le présenter. En plus, il n'a pas encore eu lieu, nous allons vous donner quelques informations. Et puis, lors de la prochaine session, nous vous ferons un RETEX, un retour d'expérience. Déjà, je me présente, je suis Cécile MERLE, la nouvelle sous-directrice Administration des Français à la DFAE. Je succède à Sébastien JAUNET, et je suis accompagnée pour cette séquence par Stéphanie MOUTAQUE, qui est responsable de la cellule vote par internet au sein de la direction des Français à l'Étranger.

Un petit rappel de contexte avant de vous parler du TGN. Les Français à l'Étranger ont la possibilité de voter par internet pour deux types de scrutins. La première possibilité, ce sont, lors des élections législatives, en plus du vote à l'urne, le vote par procuration, et également le vote par correspondance. La directrice en a parlé, l'élection partielle nous a bien occupés ces dernières semaines, la cinquième circonscription : Portugal, Espagne, Andorre et Monaco. Le taux de participation au second tour était de 16,47 %, avec 1,87 % de participation à l'urne, 14,57 % de participation par internet, et 0,02 % de participation pour le vote par correspondance. Donc, vous voyez à quel point le vote par internet est devenu quelque chose de très important pour nos Français de l'Étranger. Comme le rappelait la directrice, 88 % des suffrages exprimés l'ont été via le vote par internet. La deuxième possibilité concerne les élections des conseillers français de l'Étranger et des délégués consulaires, en plus du vote à l'urne et par procuration. Dans ce cas là, on n'a pas le vote par correspondance qui s'applique.

S'agissant des perspectives électorales, nous avons des élections consulaires fin mai 2026, et les dates sont encore à confirmer. Dans le cadre de ces perspectives électorales, nous avons un nouveau marché de fourniture de solution de vote par internet qui a été conclu entre 2024-2028 avec la société Voxaly Docaposte. C'est la société qui a déjà développé la solution mise en œuvre lors des différents scrutins en 2022, 2023, 2024 et 2025. C'est quand même une activité très récurrente du côté de l'administration des Français. Pour l'instant nous conservons ce que vous connaissez aussi : l'authentification par identifiant reçu par courriel et le mot de passe reçu par SMS. C'est la solution traditionnelle actuelle. L'idée, c'est d'intégrer, pour la solution, de nouvelles fonctionnalités. Parmi ces nouvelles fonctionnalités, nous avons un système d'identification qui n'est plus simplement basé sur courriel et mot de passe, mais également sur une identité numérique certifiée et adossée aux cartes nationales d'identité électronique, justement pour renforcer la sécurisation du vote. Une autre fonctionnalité, c'est aussi d'envoyer des codes de réassort. Vous savez, quand on ne reçoit pas les codes par SMS, on demande un code de réassort avec un système de messagerie instantanée.

C'est cela aussi que l'on va essayer de tester. Après une étude de faisabilité, après différentes discussions, il a été décidé de tester l'option avec la messagerie Signal pour ce Test Grandeur Nature. Également, le portail de codes va intégrer par ailleurs une nouvelle charte graphique de l'État. Le point que je voulais également rappeler avant de passer la parole à Stéphanie, c'est que nous essayons, à travers cette nouvelle solution de vote qui sera proposée en 2026, d'intégrer des exigences accrues de sécurité et de transparence. C'est dans ce contexte qu'il y a eu un appel d'offres pour l'intervention

d'un outil tiers qui a été lancé, et pour répondre également à une recommandation de 2019 de la CNIL portant sur le vote électronique. Toujours dans cet objectif de sécuriser le vote et de le rendre davantage transparent. Le groupe qui a remporté le marché est Lumi Demaeter qui va intervenir sur trois aspects principaux.

La première, c'est la mise à disposition d'un outil de vérifiabilité individuelle. Cela veut dire de s'assurer que le bulletin de vote de l'électeur a bien été pris en compte, que celui qui se trouve dans le lien est bien celui correspondant à l'électeur. Nous avons un deuxième outil de vérifiabilité universel pour s'assurer que le résultat des élections, c'est-à-dire que le nombre de voix obtenues pour chaque candidat est celui correspondant au contenu de l'urne. C'est pour ça qu'on l'appelle vérifiabilité universelle. Et enfin, le troisième outil est celui de signature des bulletins, pour permettre la mise en place d'un mécanisme de détection de bourrage d'urne. Autrement dit, l'identification des bulletins permettra au tiers vérificateur de s'assurer qu'aucun bulletin n'a été rajouté dans cette urne. Ces éléments d'exigence accrue de sécurité et de transparence sont ceux qui vont être testés lors du second Test de Grandeur Nature, puisqu'on en a eu un premier. Stéphanie va vous en expliciter les modalités. L'idée est d'en faire un autre aussi en début d'année prochaine.

Madame Stéphanie MOUTAQUE

Quelques éléments de planning : le premier Test Grandeur Nature était initialement prévu du 19 au 22 septembre et a dû être reporté en raison de l'organisation de l'élection législative partielle de la 5e circonscription, comme vous le savez. Le prochain Test Grandeur Nature se déroulera en novembre et l'ouverture du portail de vote aura lieu du vendredi 7 novembre au lundi 10 novembre prochain. L'objectif est de tester de bout en bout la solution de vote par internet et faire participer environ 13 000 électeurs volontaires répartis sur l'ensemble des circonscriptions électorales et des listes électorales. Un appel à volontaires a été effectué par les postes. D'ailleurs, je veux en profiter pour remercier les élus de leur participation pour avoir relayé le message. Nous avons à peu près 13 090 électeurs volontaires inscrits à ce jour.

Enfin nous avons arrêté la demande de volontaires puisque nous serons en répétition la semaine prochaine pour ce premier Test Grandeur Nature. Ensuite, nous avons 2 325 électeurs volontaires inscrits qui possèdent une identité numérique certifiée et 380 électeurs volontaires inscrits qui utilisent Signal. Les opérations se dérouleront selon un calendrier qui se trouve juste devant vous. Il y aura une opération technique préalable de préparation de l'élection avec l'import des fichiers des électeurs et des candidats fictifs le vendredi 31 octobre et le lundi 3 novembre. Ensuite, le mercredi 5 novembre aura lieu la cérémonie de création des clés des membres du bureau de vote électronique. Le vendredi 7 novembre, la cérémonie d'ouverture du portail de vote, également en présence des membres du bureau de vote électronique. Et le lundi 10 novembre, nous avons resserré les jours, les opérations de fermeture du portail de vote et de dépouillement en raison du report et ensuite des autres opérations que nous devrons faire, des audits, etc. Je viens de vous citer les cérémonies.

Elles auront toutes lieu en présence du bureau de vote électronique, comme c'est le cas durant les élections réelles. Parallèlement à cela, une communication spécifique au Test Grandeur Nature est prévue pour, à la fois, accompagner l'électeur dans l'utilisation de ce nouveau portail de vote et des nouvelles fonctionnalités que nous avons développées, mais également pour remonter les dysfonctionnements qui seront constatés. Puisque l'objectif est aussi de repérer les dysfonctionnements. Une communication est prévue dans ce sens. Tout d'abord, des tutoriels en cours de préparation seront disponibles sur le portail France Diplomatie, sur une page dédiée au Test Grandeur Nature. Nous aurons donc des tutoriels qui seront dédiés au processus d'authentification par identifiant et mot de passe. Le processus d'authentification par identité numérique certifiée, celui

du renouvellement de mot de passe par SMS, ainsi que le renouvellement du mot de passe via la messagerie instantanée, et le processus de renouvellement de l'identifiant par courriel, celui qui est déjà utilisé.

Ainsi qu'une sensibilisation à l'utilisation de la certification d'identité numérique et la messagerie instantanée Signal. Une FAQ, une Foire Aux Questions, sera également disponible sur la page dédiée au Test Grandeur Nature.

Se trouveront également les mentions légales et des informations relatives aux données personnelles. De la même manière, une campagne de communication est envoyée directement aux électeurs des listes électorales, il y aura également une campagne de communication à destination des électeurs volontaires, avec un mail d'information générale, un courriel au moment de l'ouverture du portail de vote, un courriel de relance, mais aussi un courriel pour l'enquête de satisfaction. C'est principalement une enquête plutôt d'insatisfaction, parce que l'objectif est vraiment de remonter le plus possible les difficultés rencontrées. Donc, s'il y a un message à faire passer, c'est surtout de répondre à cette enquête de satisfaction, qui est très utile pour nous, pour préparer le second TGN et l'homologation de la solution. Il y aura également une assistance en ligne, comme une élection réelle, si je puis dire, disponible à partir du bouton « Aide » sur le portail de vote.

Échanges avec la salle

Monsieur Frédéric ZUCCO, élu conseiller à la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Vous avez choisi Signal, je suppose, pour des questions de sécurité. Dans la presse, on a vu que Signal menace de quitter l'Europe si l'Union européenne met en place un système de surveillance des messageries. Est-ce que vous avez prévu des alternatives ?

Madame Cécile MERLE

Effectivement, différentes messageries ont été analysées, et Signal apparaissait comme la moins exposée, on va dire, par rapport à celles qui sont utilisées aussi de façon un peu générale.

Madame Stéphanie MOUTAQUE

J'ajoute qu'on ne l'utilise pas pour les élections réelles. On l'utilise pour le Test Grandeur Nature. Nous faisons un premier test. Ces tests seront effectués sous le contrôle de la sécurité diplomatique et des experts RGPD. Tout sera contrôlé a posteriori pour voir et analyser ce qui se passe. Pour voir si on remet en place un Test Grandeur Nature, ce qui est possible de mettre en place ou pas, et ensuite voir si on le propose pour une élection. C'est uniquement dans le cadre de ces tests-là et pour contrôler ce qui va se passer.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

Est-ce que la vérification d'un vote par identité numérique va être utilisée pour tout le monde ou c'est une option ?

Madame Stéphanie MOUTAQUE

L'authentification par identité numérique certifiée est une possibilité supplémentaire actuellement. Là, la certification est en cours de déploiement. Donc, c'est de conserver la possibilité de s'authentifier par identifiant reçu par courriel et mot de passe reçus par SMS. À cela s'ajoute la possibilité, pour ceux qui ont l'identité numérique certifiée, de s'authentifier par identité numérique certifiée.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais préciser aussi que trois élus et leurs suppléants siègent au bureau de vote électronique. Donc, le bureau exécutif et les trois suppléants. J'espère que nous serons tous là. Ce qui est compliqué en ce moment, vous savez, c'est un peu un chemin de croix pour bien prendre part. Mais c'est important.

Je pense que ce Test Grandeur Nature n'est pas plus important que la partielle qui a eu lieu, je ne vais pas dire une telle chose. Mais c'est vraiment important. Et nous ferons toutes les remontées et les redescentes que l'on peut aux collègues qui nous regardent en ligne, et qui sont dans la salle. N'hésitez pas à nous contacter, à faire remonter quelque chose. Nous sommes à votre disposition.

La séance est suspendue de 16 heures 40 à 16 heures 49.

PRESENTATION DU BILAN DE L'ELECTION DANS LA 5^E CIRCONSCRIPTION ET DE TABULA

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Président, je vous vois ces derniers temps plus souvent que ma famille, et je ne sais pas si c'est un bon signe. En tous les cas, je tiens à préciser que, même si ce sont des conditions toujours compliquées de venir de l'étranger pour prendre part au vote à ce BVE, nous travaillons toujours dans d'excellentes conditions, dans la convivialité et avec beaucoup d'humour. Je tiens à vous remercier parce que vous présidez d'une manière très agréable. Donc, merci à vous. Je vous passe la parole, Monsieur PICHON DE VENDEUIL, Président du Bureau de vote électronique.

Monsieur le Président du bureau de vote électronique

Merci, Madame la Présidente. Merci pour ces mots chaleureux d'accueil. Je suis heureux de revenir devant vous, puisque j'exerce ces fonctions depuis un septennat maintenant. C'est la première fois que je suis avec Monsieur Nicolas LABRUNE, qui est également maître des requêtes au Conseil d'État, et qui est mon suppléant depuis cette année. Donc nouvellement désigné par le vice-président du Conseil d'État pour cette élection, et pour les suivantes, puisque nous sommes désignés pour cinq ans. Je crois que c'était utile, Nicolas, que tu puisses venir avec nous pour rencontrer les membres de l'AFE, et prendre à terme, les fonctions. Je ne sais pas à quand exactement, (*inaudible 01:32 7^e fichier*) pas contre ce septennat. Mais en tout cas, je remercie la vivacité du débat démocratique, ou l'accélération des cycles électoraux, qui me donne l'occasion de m'adresser à vous, j'allais dire que c'est quand même d'autant plus aisément aujourd'hui que je n'ai que de bonnes choses à vous annoncer. Comme vous avez pu constater, en tout cas pour ceux qui se sont intéressés aux scrutins depuis quelques jours, les opérations électorales se sont déroulées, en ce qui concerne le vote électronique – je laisserai bien sûr le bureau des élections DFAE préciser les choses pour le vote papier et correspondance –, mais si je peux me permettre une petite digression, le vote par correspondance, très franchement, j'ai vu les résultats. 28 tentatives de vote, 14 annulées.

Franchement... (*inaudible 02:40 7^e fichier*). Pardonnez-moi d'être un peu sorti de mes fonctions. Mais je le dis d'autant plus facilement que le collaborateur qui a reçu le président de la CNIL qui est venu nous rendre visite. La CNIL qui, comme vous le savez, est, parfois un peu rétive à l'extension du vote électronique, notamment pour les élections politiques. Là, elle nous a décerné un satisfecit. Elle a vu que cela se passait extrêmement bien. Et elle nous fait valoir que, précisément, nous avons trouvé que le vote par internet était beaucoup plus sûr que le vote par correspondance. Voilà un argument supplémentaire pour le développer, me semble-t-il. Et j'espère que, lorsque la vie politique et administrative le permettra, nous puissions moderniser notre système. Pour revenir au scrutin qui s'est déroulé en Espagne, (*inaudible 03:39 7^e fichier*). Il s'est déroulé de façon satisfaisante. D'abord, je veux rendre hommage, Madame la Présidente, à vous-même et aux membres du BVE, grâce à la discréption

des membres du BVE, parce qu'encore une fois, l'élection partielle a vraiment (inaudible 03:58 7e fichier) celle-ci. Ça mobilise quand même beaucoup de personnes. Et encore une fois, ce n'est pas notre activité. J'ai même senti le dépit qui était le vôtre de me voir plus souvent. Je vous remercie en tout cas de l'avoir fait pour assurer vos fonctions.

Et je remercie aussi Messieurs SIGNORET, SCHAULI et LAVEANT qui ont été très présents au cours des différentes opérations, qui s'étaient quand même sur, en réalité deux fois dix jours, puisque le scrutin est ouvert pendant cinq jours à chaque fois. C'est quand même très prenant. Merci à vous. Merci bien sûr aux équipes du ministère, de la direction des Français de l'Étranger et de la question numérique qui ont été, comme toujours, très professionnelles. Il y a là aussi, pour le coup, un avantage à l'accélération des cycles électoraux, c'est que, nous avons finalement des équipes qui, maintenant, sont très rodées, parce que la répétition des scrutins fait que nous sommes en mesure de travailler de manière continue avec des équipes qui, maintenant, ont atteint une maturité vraiment appréciable et qui s'en sortent dans toutes les opérations sur lesquelles elles doivent procéder. Je veux dire aussi que le prestataire, qui est La Poste, titulaire également du prochain marché, a très bien travaillé. Vraiment, nous travaillons en bonne intelligence avec eux.

Mais c'est aussi que cette maturité n'a pas toujours été le cas dans le passé pour mes prédécesseurs. Et croyez-moi, c'est très appréciable. Sur le plan des résultats, vous l'avez vu, nous avons eu 17 000 votants pour 120 000 habitants par internet. Nous avons eu 20.000 en tout si nous ajoutons les autres modes de scrutin. Ce que ça veut dire concrètement c'est que 85 % des électeurs ont recouru au vote par internet. Là aussi, on voit qu'on est encore en progression par rapport aux scrutins précédents, où il me semble que les élections législatives de 2024 étaient autour de 75 %. Là aussi, cela montre que la chose est totalement acquise par les citoyens. Évidemment, personne ne peut se satisfaire totalement d'un taux de participation de 17 %. Mais disons les choses : ce sont des élections partielles, ce ne sont pas celles qui sont marquées par la participation la plus forte.

On l'a vu, d'ailleurs, d'autres scrutins dans d'autres circonscriptions en France ont été marqués aussi par une baisse très forte. Et en réalité, plus forte que celle que nous avons constatée, puisque, pour les élections générales de 2024, dans cette élection, nous avions 37 % de votants. Nous en avions à peu près 17. C'est une baisse importante. Mais lorsque vous regardez à Paris, par exemple, la participation a chuté de plus de 35 points par rapport aux élections générales. Donc, on voit qu'on a quand même réussi, grâce à ce biais, à ralentir la baisse de participation pour ce type d'élections. Et en plus, si vous vous en souvenez, il y avait une élection partielle en 2018 en Espagne. Elle a suivi la validation du scrutin initial. Et là, on était à 8 % de participation en 2018. Mais en 2018, vous vous en souvenez, il n'y avait pas d'autre impact, puisque nous avions dû y renoncer pour des raisons de sécurité. Donc, là, nous en touchons un peu les bénéfices.

Pour le coup, nous sommes dix points au-dessus de ce que l'on a connu en 2018 pour exactement le même type d'élection et le même type de scrutin. Sur le plan des chiffres, c'est plutôt satisfaisant. Et sur le plan des difficultés techniques, pratiques que les électeurs ont pu rencontrer, là aussi, nous en avons eu extrêmement peu. Notamment, le point noir le plus important, vous le savez, c'est ce fameux taux de réception des SMS ou des courriels qui sont nécessaires pour pouvoir voter. Sans rentrer dans le détail, nous sommes parfois à des taux de réception de 90 %. Les 8 % restants sont quasi fictionnels, si je puis dire. Ce sont soit des erreurs, soit des changements de numéros ou d'adresse. Ça sera difficile d'aller au-delà. Cela veut dire que, là aussi, d'un point de vue technique, (inaudible 08:27 7e fichier) de l'actualité, il y a eu très peu de demandes d'assistance d'électeurs. De l'ordre de 500, je crois, environ, auprès de l'assistance technique qui a été mise en place. À comparer avec des chiffres qui se chiffraient en dizaines de milliers pour les élections générales de 2024. Sur tous ces plans, cela a bien

fonctionné. J'espère bien que nous allons faire mieux encore, puisque, nous vous en avons dit quelques mots, nous aurons un nouveau système de vote.

Cela nous concerne les premiers, puisque ça entrera en vigueur pour les élections consulaires à compter de l'année prochaine. Donc, nous allons nous mettre à l'entraînement, si j'ose dire, pour tester tout cela avec le TGN qui aura lieu les 7 et 10 novembre.

Je crois que vous en avez déjà parlé, je ne veux pas m'étendre outre mesure. C'est très important. Et surtout, il y a deux innovations majeures qui sont source de progrès. La première, c'est le (inaudible 09:35 7è fichier) l'identité numérique. Ce n'est pas la panacée universelle. D'abord, il faut que les gens fassent la démarche d'aller s'inscrire. Mais de toute façon, c'est pour le long terme. Et nous continuerons, donc, pour l'essentiel des prochaines années, de fonctionner par le biais des SMS et des courriels. Mais ça offre quand même une alternative à la fois plus sûre et plus simple. D'autre part, l'autre innovation sera testée. Je ne peux pas vous garantir qu'elle sera mise en œuvre.

Mais vos élus étaient très en flèche là-dessus et je partage totalement leurs souhaits. La possibilité de mettre en place un canal tertiaire, à l'époque d'application type WhatsApp, même si ça sera Signal, si j'ai bien compris qui est testée, qui permettra aux électeurs de récupérer l'identifiant manquant par un canal autre que le SMS et les courriels, tout en conférant une mission de sécurité qui est évidemment la première garantie. Et sur laquelle, évidemment l'ANSSI notamment, qui est ici au bureau de vote électronique, est extrêmement attentive à ce que ce cadre de sécurité soit respecté. Ce sont deux progrès importants pour envisager la sérénité d'usage lors des prochains scrutins. Vous me direz ce que vous penserez puisque vous en serez les premiers bénéficiaires, à la fois en tant qu'électeurs et en tant qu'élus, en tant que candidats en tout cas, pour ceux qui se représenteront. Je remercie d'abord tous les participants, toutes les équipes qui ont œuvré pour que tout se déroule bien. Bien sûr, je suis à votre disposition pour les règles d'accord.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je vous propose de continuer avec la présentation de Gérard FROMAGEOT. Ensuite, nous regrouperons les questions. Madame FOUQUES-WEISS, je vous ai bien vu et je vais noter votre nom. Monsieur FROMAGEOT, merci beaucoup.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Donc le bilan de l'élection législative partielle qui s'est tenue les 28 septembre et 12 octobre. Le premier bilan, c'est la fatigue, comme vous pouvez constater. Le deuxième bilan. Monsieur le président, vous venez d'en parler. Je crois que c'est l'enterrement du vote par correspondance. Nous avons un projet, évidemment, dans un projet de loi de supprimer cette modalité de vote vraiment inefficace.

Quelques chiffres sur la cinquième circonscription : à peu près 8 000 personnes inscrites pour le vote par correspondance ont reçu un matériel électoral à peu près dans les temps, parce qu'on est dans une circonscription qui permettait relativement bien la bonne réception des documents. Au premier tour, nous avons reçu 66 enveloppes, dont seulement 26 étaient valides, c'est-à-dire pouvaient être conservées pour le vote sur toutes les circonscriptions, parce qu'il y avait bien une signature, il y avait bien une preuve, une copie de la pièce d'identité qui n'était pas dans l'enveloppe d'identification bien à côté. Et pour le second tour, 56 enveloppes réceptionnées, et seulement 17 valides. Donc un taux de déchet qui est irrattrapable. Cette modalité de vote prouve là encore son inefficacité, et nous espérons pouvoir avoir le vecteur législatif qui nous permettra de le supprimer.

Je vais vous parler en ce qui me concerne du vote à l'urne et du vote par procuration. Le vote par correspondance, je viens d'en parler. Sur près de 120 000 électeurs, nous avons une participation assez faible, ce qui a déjà été dit. Mais pas tant qu'en 2018, comme nous le présentait, Monsieur le Président, puisque cela tourne aux alentours de 17 %. L'urne ne représente qu'à peu près 15-16% des votes exprimés lors de ce scrutin, avec 3 000 votes au premier tour, 2 100 au second tour. Il y a eu une petite baisse de la participation au second tour par rapport au premier tour.

Évidemment, comme vous venez de le dire, le vote par internet était le grand gagnant de ce scrutin, puisqu'il a représenté 85 % des votants au premier tour, et 88 % au second tour. Tous records battus jusqu'ici et jusqu'aux prochaines élections avec un vote par internet. L'organisation de ces élections a été un petit peu compliquée.

Nous avons été pris totalement par surprise le 11 juillet par la décision du Conseil constitutionnel. Ce n'était pas la meilleure période, au moment où il y a des départs, des agents qui partaient du bureau des élections pour prendre des fonctions à la rentrée dans des postes à l'étranger. C'était une période pour certains d'entre nous, aussi, de début des congés. Donc ça a été un petit peu difficile, surtout au mois d'août. Mais c'était la même chose dans les postes, évidemment. Et nous avons quand même réussi à tenir les délais, puisque nous devions organiser l'élection avant le 11 octobre, en ce qui concernait l'organisation du premier tour. Et en fait, nous avons fini le second tour le 12 octobre. Nous avions consulté les postes pour connaître les dates qui les arrangeaient. Le 12 octobre était la fête nationale en Espagne.

Mais il a été considéré par nos postes en Espagne que ce n'était pas un empêchement majeur, notamment avec le vote par internet, qui a fait ses preuves, d'ailleurs. Donc, nous avons fait l'élection les 28 septembre et 12 octobre. Le dépôt des candidatures a été du 1^{er} au 5 septembre. Il y a eu pas mal de candidats pour cette petite élection partielle. Et les résultats sont ceux qui ont été prononcés par la commission de recensement lundi dernier.

Voilà en ce qui concerne le bilan satisfaisant sur l'organisation, en tous cas en ce qui nous concerne, pour cette élection. Participation un peu faible, mais quand même supérieure à 2018 et également une très belle participation du vote par internet.

Je vais profiter si vous permettez, Madame la Présidente, pour répondre à la question de tout à l'heure sur la communication des listes électorales. Je me permets de confirmer la réponse qui a été faite. L'article 4 du décret parle évidemment de l'affichage pendant sept jours des listes électorales, mais il pose bien le principe de la communication des listes électorales qui peut intervenir en effet à n'importe quel moment quand la personne la demande, mais sur des listes électorales qui ont été validées par une commission de contrôle. C'est l'esprit de la loi et c'était exactement la même situation en métropole et vous aurez noté que j'utilisais le passé. En effet, en métropole, le professeur CAMBY, qui est un des rédacteurs des annotations et des commentaires du code électoral, en tout cas dans certaines versions imprimées, a saisi le Conseil d'État qui a rendu une décision fin 2022. Je n'ai pas les chiffres, les dates, sous les yeux, mais de mémoire, fin 2022, le Conseil d'État a rendu une décision qui allait dans le sens que, en effet, depuis la réforme du REU, les listes électorales étant permanentes, la communication des listes électorales devait également être permanente.

Donc, le point précis de cette saisine du Conseil d'État portait sur l'article L. 37, et uniquement sur l'article L. 37 du code électoral. Cet article L. 37 ne concerne que la communication des listes électorales de communes, donc pas les listes électorales consulaires. J'ai été informé par le ministère de l'Intérieur de cette jurisprudence. C'était en mars 2023, j'ai pris l'engagement que nous allions suivre la même chose, ne doutant pas qu'une autre saisine du Conseil d'État pouvait intervenir, cette fois sur la base de l'article L. 330-4. Nous avons donc demandé à nos services techniques de mettre en

place un développement de notre application qui puisse permettre une évidence des listes électorales et une communicabilité des listes électorales à la date de la demande, au jour de la demande.

Les problèmes ont été généralement des problèmes techniques, des problèmes d'organisation, des problèmes de personnel, ce qui fait que, bien que cette demande remonte à deux ans, deux ans et demi, elle n'a pas pu être satisfaite à ce jour. Toutefois, je ne perds pas l'espoir.

Je ne vais pas faire de pronostics, car on sait que les pronostics sont parfois remis en cause, mais normalement, c'est prévu pour dans quelques mois. Donc, a priori, avant même les élections de mai 2026, vous pourrez avoir communication des listes électorales à jour, du jour de votre demande. Ce sera valable pour tous les élus, pour tous les candidats, quel que soit le mandat assuré et pour les électeurs, évidemment, en fonction des droits à communication qu'ils peuvent avoir.

Voilà, je pense que je peux passer la parole à ma collègue Erika ALIAGA qui va vous présenter Tabula.

La plateforme Tabula

Madame Erika ALIAGA

Merci, Gérard, et bonjour à tous. Je vais vous présenter la plateforme Tabula. C'est une application métier qui a été conçue par une agence du ministère des Affaires étrangères (**inaudible 22:06 7e fichier**), dans le cadre d'un projet intrapreneur. L'objectif de cette plateforme est celui de faciliter et simplifier la saisie des procédés verbaux des bureaux de vote qui contiennent les résultats des scrutins. Avant Tabula, la saisie était faite de façon manuscrite sur un support papier.

Les avantages de Tabula sont, d'abord, l'abandon de la saisie manuscrite, mais surtout l'exhaustivité et la cohérence des éléments qui sont attendus. C'est-à-dire que cette plateforme bloque, en cas d'erreurs ou d'oublis. Donc, les résultats sont complètement fiables.

Après, c'est la rapidité, puisque, déjà selon la règle, les bureaux de vote peuvent commencer à saisir les membres du président, par exemple le secrétaire, les assesseurs et modifier ces saisines pendant la journée du scrutin. Il y a aussi une efficacité et une conformité qui sont des avantages considérables. En administration centrale, c'est aussi un gain de temps, puisque nous vérifions les PV, et généralement, il y a beaucoup moins d'erreurs et c'est beaucoup plus lisible.

Je vais vous montrer très rapidement, avec une petite vidéo, comment fonctionne cette application. Voici la page d'accueil de Tabula. Après, vous avez la liste des acteurs du bureau de vote. Comment est-ce qu'on saisit les présidents, les secrétaires, les assesseurs. Le prochain onglet, c'est comment les supprimer, les arrêter, les modifier pour les membres du bureau de vote. Le prochain onglet, c'est l'onglet (**inaudible 24:05 7e fichier**) de dépouillement. Là, on voit le nombre d'électeurs, combien de personnes figurent sur les listes d'émargement, le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne, les récupérations, etc. Dans la prochaine page, on rentre le nombre de bulletins blancs et le nombre de bulletins nuls. La page numéro 5, c'est la saisie des résultats des candidats. Après, un truc très intéressant sont les observations. On peut les saisir aussi dans l'application, ce qui nous facilite la tâche après en centrale. Là, vous avez le PV quand il a déjà été rempli. Donc, les membres du bureau de vote peuvent le vérifier. Après, ils impriment, ils le signent, et nous l'envoyons à l'administration centrale pour vérification. Et à la fin, vous avez l'affichage des résultats. Cette plateforme a été testée en conditions, à deux reprises, lors de l'élection du Conseiller des Français de l'Étranger dans la circonscription d'« Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Botswana » en mai 2025 et aussi lors de la dernière élection législative partielle de la 5e circonscription.

Je vais vous présenter très rapidement le bilan de l'expérimentation du logiciel.

Le périmètre : au premier tour, sur 32 bureaux de vote, 16 bureaux de vote ont utilisé Tabula. Et au deuxième tour, 22 bureaux de vote sur 32. Le périmètre aussi, c'est ce dont on a besoin pour utiliser Tabula. Les bureaux de vote ont besoin d'un ordinateur qui n'est pas sécurisé, une imprimante et le wifi. Les utilisateurs sont uniquement, pour l'instant, les agents du ministère des Affaires étrangères.

Donc, le bilan, c'est qu'un PV a été saisi en 1h18 en moyenne au premier tour, et 37 minutes pendant le deuxième tour. Et la fiabilité dans l'application, c'est à 100 % sans erreur. Nous avons pu obtenir, vous avez vu, des statistiques consolidées de la participation et nous avons pu également faire une extraction des observations des bureaux de vote.

Les objectifs à l'avenir de cette application métier consistent en un déploiement, déjà, dans tous les bureaux de votes pour les élections consulaires de 2026. Un autre objectif, à plus long terme, c'est de permettre aussi l'accès à Tabula des secrétaires qui ne sont pas agents du ministère des Affaires étrangères. Peut-être pour 2026, mais ce n'est pas encore sûr. Nous allons créer aussi une interface qui sera dédiée aux bureaux de vote centralisateurs, parce que, pour l'instant, le bureau centralisateur est encore saisi sur support papier, et à la longue, il faudra abandonner les doubles saisies, parce qu'il y a une saisie sur Tabula et une saisie sur Électys.

Échanges avec la salle

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente. J'ai deux questions. Une pour Monsieur PICHON DE VENDEUIL et une pour Monsieur FROMAGEOT.

La première, c'est à propos des SMS que l'on reçoit lors du vote électronique. Si je me souviens bien, avant, certains pays ne les distribuaient pas. Il est impossible que quelqu'un qui habite au Vietnam, par exemple, reçoive un SMS de confirmation. La solution que vous avez apportée, Signal, c'est uniquement pour le test. Et puis il y a d'autres pays, quand on reçoit un SMS, l'intitulé ne permet pas à celui qui le reçoit de savoir qu'il s'agit de quelque chose d'officiel. Qu'est-ce que vous avez envisagé pour pallier ces inconvénients lors d'un vote réel, pas lors du test ?

Et la deuxième question, c'est que, moi, j'ai toujours cru que les listes électorales communiquées aux élus ne comportaient pas le numéro de téléphone. Or, on m'a rapporté que, dans un pays du Maghreb, les listes communiquées comportaient ces numéros. Je voudrais savoir si c'est normal.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère regroupement des non-inscrits

Bonjour, et merci pour toute cette présentation. Ma question porte sur les personnes qui vont donc saisir le procès-verbal dans l'application Tabula. Vous avez dit que seuls des agents du MEAE pouvaient le faire. Est-ce que cela veut dire que ça doit être, par exemple, les secrétaires des bureaux de vote, ou qu'un des agents peut venir nous assister quand on est au bureau de vote pour saisir ça ?

Madame Gaëlle LECOMTE, élue conseillère groupe Écologie et solidarité

Ma question fait aussi référence à Tabula. Ce n'est pas très clair pour moi. Est-ce un logiciel développé en interne par le ministère, ou est-ce que c'est l'entreprise privée, est-ce qu'il est sous-traité ?

Monsieur Benoit MAYRAND, Vice-président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci. La faible participation de vote par correspondance ne permet pas de garantir le secret du vote. C'est une question que j'ai faite en 2022, où il y avait à peu près une vingtaine de bureaux de vote.

Nous connaissons le sens du vote, du fait du procès-verbal séparé, de l'urne séparée, correspondante au vote par correspondance. Je ne comprends pas quel est le fondement légal concernant ce dépouillement séparé. (Inaudible 31:17 7è fichier) Merci.

Madame Marie-Christine HARITCALDE, élue conseillère groupe les Indépendants

Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je souhaitais dire à Monsieur FROMAGEOT la bonne idée de ce Tabula. Parce qu'en réalité, le recueil des votes, quelques fois, faisait que les personnes s'étaient dévouées pour rester trois heures de plus jusqu'à la fin du scrutin. Ma question est la suivante : si l'on va supprimer les SMS, vous allez faire quoi ? Nous avons calculé la deuxième élection de l'État d'Ottawa. Car l'Argentine avait eu un changement de règlement pour les numéros électroniques. Et le consulat n'avait pas mis à jour ces changements de règlement. Plusieurs électeurs n'ont pas pu voter, ce qui a produit l'annulation de l'élection. Merci.

Madame Ana SAINT-DIZIER, élue conseillère à la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci. Je voudrais poser la question par rapport au personnel des consulats qui doivent être présents sur les bureaux de vote. Si (inaudible 32:53 7è fichier), parce que ça engendre des coûts. J'ai eu la chance de tenir des bureaux de vote en Espagne, où ce sont les citoyens qui tiennent les bureaux de vote, qui président, qui sont secrétaires, qui assurent tout. Et un agent de l'administration est là pour plusieurs bureaux de vote en aidant, mais pas pour tenir le bureau. Je voulais savoir si c'était une mesure ou si c'est juste une pratique.

Monsieur PICHON DE VENDEUIL, Président du bureau de vote électronique

Merci, Madame la Présidente. Je vais répondre aux deux questions qui concernent les envois de SMS. Ça reste le point faible parce qu'on ne maîtrise pas la distribution à partir du moment où le SMS arrive dans le cercle de distribution nationale. Il y avait autant de politiques, quasiment, que d'états. Mais dans le monde d'aujourd'hui, nous en comptons environ 190. On a 190 chances que l'opérateur responsable de l'acheminement des SMS ait une politique différente de son voisin. Le problème c'est que, tant que l'identité numérique n'est pas généralisée, nous n'avons pas d'alternative, puisque les règles de sécurité mises en œuvre et défendues corps et âme par l'ANSSI, nous demandent, à ce qu'il y ait deux canaux de distribution des identifiants, pour des raisons de sécurité assez évidente. Donc, je ne peux pas vous dire qu'aujourd'hui, nous allons arrêter les SMS. Ils sont encore là pour quelques années. Le but, en revanche, c'est de pouvoir pallier les éventuels dysfonctionnements souvent ponctuels, et qui ne varient pas d'un pays à l'autre, parfois d'une année à l'autre. J'ai le souvenir qu'en 2024, il y a eu des problèmes au Royaume-Uni. Alors que, très franchement, ce n'est pas l'endroit où l'on pensait en avoir. Il y en avait eu en 2022 en Argentine, effectivement. Même très importants, ce qui a d'ailleurs conduit le Conseil constitutionnel à estimer et remettre en cause la sincérité du scrutin. Et en 2024, ils ne se sont pas reproduits. Donc, là, il y a une part de mystère. Enfin, pas un mystère. C'est que chaque opérateur a des éthiques différentes, notamment pour vérifier si on a un spam. Si un opérateur voit qu'un SMS arrive et, dans certains pays, le classer comme du spam et donc le restituer. Alors que d'autres le laissent passer, ça peut varier.

Il y a deux solutions. La première solution est humaine. C'est ce que l'on fait (inaudible 35:40 7è fichier) les postes. C'est de prendre contact lorsqu'on mesure ces difficultés, parce qu'on les mesure assez rapidement. C'est pour ça qu'on envoie aussi l'identifiant en amont du vote, en général deux ou trois jours avant, pour qu'on ait des retours sur les taux de distribution et que, si on voit qu'il y a un pays où on a un taux très faible, on puisse le cas échéant prendre contact avec les autorités nationales

compétentes pour tenter d'y remédier, lorsque c'est remédiable. Une autre solution, c'est effectivement la solution que nous allons tester lors du prochain TGN.

C'est que, si les SMS n'arrivent pas, nous puissions avoir un troisième canal de réception, différent du courriel et des SMS, permettant à l'électeur, lorsqu'il va se connecter pour demander à l'assistance de récupérer son identifiant qu'il n'a pas reçu, de ne pas recevoir le même SMS, parce que, évidemment, pour beaucoup, c'est se taper la tête contre le mur.

Car si le SMS n'est pas arrivé, on vous a renvoyé un SMS, et ça n'a pas marché. Le but, d'avoir ce dérivé, est justement d'éviter ce genre de problème. Mais c'est la première fois que l'on va le tester. Et après, cela ne veut pas dire que ce n'est pas toujours réussi. C'est même parfois le contraire. Donc, il faut s'en assurer. Et je ne peux pas vous promettre que nous allons le pérenniser dès l'année prochaine. Je vous promets que c'est le but. Maintenant, l'expérience prouve qu'il faut être prudent, pour des tas de raison, et les experts travailleront dessus. L'ANSSI, comme je le disais, est très attentive là-dessus. Il ne s'agit pas d'ouvrir une brèche de sécurité. Nous serons aussi intransigeants qu'eux là-dessus. Mais en revanche, je suis bien conscient que, pour la simplicité de la chose pour l'électeur, c'est quand même une solution importante. Le but est que, dès l'année prochaine, nous puissions avoir ce canal tiers, si je puis dire, pour éviter que, dans les pays, notamment, où les taux de réception des SMS sont faibles, nous perdions beaucoup de monde. Mais, résultat, dans quelques mois, d'où l'importance de bien participer au TGN. Je me répète, mais c'est important que l'on puisse tester ça le plus rapidement possible.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Je vous confirme, Madame FOUQUES-WEISS, que les numéros de téléphone ne figurent pas sur les listes électorales, ni en France, ni à l'étranger, ni pour les listes électorales consulaires. La différence entre les listes de communes et les listes consulaires, c'est que les listes consulaires peuvent avoir une adresse électronique, ce qui n'est pas, à l'heure actuelle, prévu sur les listes électorales de communes. Donc, il n'y a pas de numéros de téléphone. Ce que je peux imaginer, c'est qu'il y a un autre document qui s'appelle la liste des électeurs, qui n'est pas une liste électorale et qui n'est pas communiquée. Une liste des électeurs qui est un document de travail aux membres des commissions de contrôle. Donc, si quelqu'un en a fait l'utilisation, je ne peux que qualifier ça d'une utilisation abusive d'un document de travail qui n'est pas destiné à contacter les électeurs, mais aux travaux d'une commission de contrôle. Après, c'est peut-être autre chose, mais, en tout cas, je vous confirme que les listes électorales communiquées aux élus, aux électeurs, aux candidats, ne comportent pas de numéros de téléphone ou ne doivent pas les comporter.

Pour Monsieur MAYRAND, concernant l'urne par correspondance différente de l'urne, c'est comme ça que sont les dispositions du code électoral dans les articles correspondants aux votes par correspondance qui prévoient une urne séparée et la confidentialité du vote est évidemment remise en question. Je pense notamment à cette élection qui vient de se passer et il y a bien eu un bureau de vote où il y a eu qu'un seul vote par correspondance et donc, forcément, le vote de cette personne était connu. Maintenant, si je peux me permettre, un parallèle avec le passé, il fut un temps où les listes électorales consulaires, qui étaient sur la base de centres de vote, ne pouvaient exister qu'à partir du moment où il y avait un minimum de 10 électeurs inscrits au centre de vote.

Dans les années 2000, une réforme a supprimé ce seuil et, avec le passage de listes électorales consulaires liées aux circonscriptions consulaires, nous pouvons avoir des listes électorales où le nombre d'inscrits est très faible. Jusqu'à l'année dernière, nous avions de listes électorales où il n'y

avait qu'un seul électeur inscrit. Il n'a pas voté, donc il n'y a pas de brèche sur la confidentialité de son vote, mais il n'y a plus ces limites-là et je pense que le législateur a préféré faciliter le vote, tout simplement, par opposition au secret du vote.

Plus il y a de votants, mieux c'est par rapport au secret du vote, même si, quand ils sont très peu, on arrive à connaître leur vote. Je laisse Erika vous répondre sur les autres sujets.

Madame Erika Aliaga

Concernant l'assistance au secrétaire du bureau de vote, c'est possible d'assister, mais c'est bien le secrétaire qui remplit le PV et qui le signe. Mais l'extension à d'autres personnes extérieures au ministère est à l'étude. Concernant la question de savoir qui a conçu cette plateforme métier, c'est un projet intraprogramme, donc c'est une agente du ministère des Affaires étrangères qui, avec sa propre expérience des élections en poste, a conçu cette application.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Elle a donné ses réflexions et la mise en œuvre du logiciel a été effectuée par la Direction du Numérique et les agents de la Direction du Numérique du ministère des Affaires étrangères, donc c'est totalement interne. Pour revenir sur votre question sur les personnes qui sont au bureau de vote, le texte précise bien que le président du bureau de vote est désigné. Soit c'est le chef de poste diplomatique ou consulaire ou un représentant. Lorsque le chef de poste choisit son représentant, parce qu'il ne peut pas assurer cent présidences de bureau dans une même circonscription consulaire, tout le monde peut bien le comprendre.

Donc, lorsqu'il choisit son représentant, il le choisit parmi les agents qui sont placés sous son autorité ou qui sont mis à sa disposition par un autre chef de poste diplomatique ou consulaire. Pour revenir sur l'exemple de la cinquième, on peut penser à l'ambassadrice de France en Espagne, qui a pu mettre des agents placés sous son autorité à elle à l'ambassade, mis à disposition de Madrid, du Consulat général, ou de Bilbao, de Séville, voire de Barcelone, c'était tout à fait possible. Dans ce cas-là, ces personnes n'ont pas l'obligation d'être inscrites sur la liste électorale consulaire. Même chose pour les secrétaires. Les secrétaires sont désignés par le chef de poste et sont placés sous son autorité, mis à disposition, etc. C'est exactement le même cas.

À côté de ça, vous avez les assesseurs. Les assesseurs sont désignés par les candidats en présence et doivent être inscrits sur la liste électorale consulaire. Ils ne sont pas nécessairement inscrits dans le bureau de vote où ils sont nommés, mais ils doivent être inscrits sur la liste électorale de la circonscription consulaire. Après, lorsque le nombre minimal de deux assesseurs par bureau de vote n'est pas atteint par les désignations par les candidats, par exemple s'il n'y a qu'un seul candidat qui a désigné un seul assesseur, puisque, de toute façon, chaque candidat ne peut désigner qu'un seul assesseur, en tout cas titulaire. Il peut désigner un second qui est suppléant et qui ne siégera pas en même temps. Donc s'il n'y a qu'un seul assesseur désigné par un candidat, ou s'il y en a zéro, à ce moment-là, le président du bureau de vote peut, à l'ouverture du bureau de vote, prendre parmi les électeurs présents à l'ouverture du bureau de vote, premièrement l'électeur le plus jeune et, deuxièmement, l'électeur le plus âgé, et ne pas en prendre de plus que deux. À côté de ça, à l'entrée du bureau de vote, vous pouvez avoir à la table qui sert au contrôle de l'identité, soit un assesseur, s'il y en a suffisamment dans le bureau de vote, soit un personnel du poste consulaire, ou un électeur. Après, autour de ça, hors du bureau de vote, nous pouvons faire appel à des volontaires, qui peuvent être d'autres agents du poste consulaire, de la famille, etc., mais qui ne rentrent pas dans le bureau de vote, qui peuvent permettre l'accès au bureau de vote, guider les électeurs qui viennent pour les

diriger. Vous êtes dans quel bureau de vote ? Vous êtes plutôt dans celui d'ici, en fonction de votre nom ? Etc.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il me reste à vous remercier sincèrement

La séance est suspendue de 17 heures 37 à 17 heures 40.

**PRESENTATION DES SUJETS A INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA 44^E SESSION DE
L'AFE ET CLOTURE DE LA 43^E SESSION ET PRISES DE PAROLE DES ELUS**

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mesdames et Messieurs, merci encore à nos intervenants et à très bientôt. Je vais vous inviter à regagner vos places pour que l'on poursuive. Mais avant de poursuivre, j'ai un petit message à vous faire passer. Monsieur PETIT, un parlementaire, s'est ému de la séquence télévisée dont on a fait l'objet cette semaine. Il m'a dit qu'il était scandalisé que l'on s'en prenne à des élus bénévoles et qu'il allait en parler à ses collègues parlementaires pour faire quelque chose. Il souhaitait que je partage ce message avec vous. Je vous partage donc le message comme cela vous concerne aussi. En tous les cas, merci à vous de ce partage.

Nous allons enchaîner avec la présentation des sujets à inscrire à l'ordre du jour de notre prochaine session, qui sera la dernière de notre mandature. Je pense que c'est en bureau élargi que nous nous étions dit que c'était bien qu'en premier lieu, les présidents de commissions et la personne qui sera mandatée pour cela, parce que vous savez bien qu'on est vendredi après-midi et qu'il y a des trains et/ou des avions à prendre. Donc, je vais inviter dans un premier temps les présidents, les vice-présidents, les personnes mandatées des commissions à s'exprimer pour partager les propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour de notre dernière session. Par contre, il faudra me dire qui s'exprime au nom de qui. Donc, Madame LÉGER pour la commission. Et Denis complétera s'il y a d'autres sujets.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Déjà merci à tous pour votre participation précise, juste pour revenir là-dessus. Et pour notre dernière session, nous aimerais l'organisation d'une commémoration patriotique, comme nous l'avons fait à diverses occasions pendant cette mandature. Nous pensions que c'était une bonne façon de terminer cette mandature, tous ensemble, dans un moment d'unité et de partage. Aussi, nous avons vu au fur et à mesure de la mandature un intérêt grandissant envers la lutte contre les violences intrafamiliales. Nous pensons que, comme ce sujet est partagé par de nombreuses commissions, il serait bien d'avoir une séance en plénière sur le sujet, évidemment, à coconstruire tous ensemble. Je vous remercie.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente. Pour la prochaine session, nous reviendrons naturellement sur l'exécution budgétaire, qui est important pour le 2026. Aussi toujours en détail sur le budget de l'AEFE. Je tiens encore à remercier le secrétaire général et ses secrétaires pour la transparence, dont fait preuve le Secrétaire général et toute son équipe. **(inaudible 04:16 8^e fichier)** Ça fait vraiment plaisir de pouvoir collaborer avec le secrétaire général et toute son équipe. Aussi, nous avons soulevé un point

qui a été soulevé par un peu (**inaudible 04:30 8è fichier**) sur le problème des CNOUS, c'est la comptabilisation de l'indemnité d'élu dans le calcul des bourses CNOUS. Parce que ça peut priver certains enfants d'élus d'obtenir des bourses, tout simplement. Après, je pense que nous ferons naturellement un bilan en mars. Nous avons réussi à établir, tout au long de ces années, une complicité avec les administrations. Elles nous font confiance, c'est important. Je pense que c'est le rôle de l'élu. Ce n'est pas de ruer dans les brancards, et de dire que c'est la faute de l'administration. Au contraire, il faut essayer de collaborer à la fois pour améliorer le service, améliorer aussi les différents usages. Parce que, souvent, le désordre provient d'une mauvaise compréhension, parfois d'un mauvais codage, etc., on l'a vu dans les déclarations d'impôts. On a toujours un travail pédagogique à faire. Et c'est important de continuer ce travail.

Je suis assez content de ces dernières années passées ici. On finira, naturellement, en beauté, en mars, avec de grands projets. Nous aurons des invités aussi, je ne sais pas, des prix Nobel, c'est déjà difficile. Mais je sais qu'il y a des solutions, nous trouvera quelqu'un. Un ministre de l'Économie ? Du Budget ? Le nouveau ? Je tiens à remercier tout le monde, et aussi la présidente de cette Assemblée, le Secrétaire général, tout le bureau qui travaille, et les collègues.

Monsieur Frédéric SCHAULI, élu conseiller à la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je vais faire assez bref, puisque je n'ai pas beaucoup de mandats, mais sur ce sujet, je voulais d'abord remercier et féliciter tous les membres pour les travaux que nous avons faits, et j'ai une petite pensée pour tous ceux qui n'étaient pas présents au sein de la Commission des lois. Je pense à Rosianne, Jean-Marie, il y en avait beaucoup dans la Commission des lois, qui n'étaient pas là, tous pour des problèmes particuliers, donc je les embrasse bien cordialement.

Concernant la prochaine session, je peux le dire sans aucun problème puisque je le sais, nous allons préparer le prochain bureau de vote électronique et les élections consulaires, donc nous allons sûrement faire un rapport sur le DDE, puis les opérations du TGN, qui permettra de vous avertir de ce qui s'est passé. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, et ce que l'on fait régulièrement maintenant, depuis quelques sessions, nous allons prendre en compte, à mon avis, un retour sur toute la mandature, sur les résolutions que nous avons faites. Je pense que ça va vraiment être intéressant de travailler, de voir les réponses qu'on a eues, de voir une évolution des réponses aussi, entre 2021 et maintenant, et d'essayer de faire un bilan sur ces choses-là. Et comme nous le faisons d'habitude, nous allons auditionner les députés et les sénateurs. Je pense que c'est une chose qui était prévue, donc je ne vais rien dévoiler. Pour le reste de la prochaine session, nous sommes encore en discussion, et nous en parlerons dans notre groupe rapidement. Merci beaucoup.

Madame Catherine LIBEAUT, Vice-présidente de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Le Président n'est pas là, donc je vais parler en tant que vice-présidente. Nous avons décidé, lors de notre déjeuner de ce midi — parce que, tous les vendredis, nous faisons un déjeuner ensemble pour prévoir les thèmes abordés la fois d'après — d'auditionner le CNOUS à travers les demandes de bourses de nos futurs étudiants qui sont dans nos établissements, et aussi le lien entre le consulat, les familles et la plateforme Parcoursup. Ensuite, nous avons aussi décidé de passer minimum trois heures sur le suivi de la réforme à l'AEFE, ainsi que la situation de l'AEFE. C'est un sujet qui va aussi beaucoup nous occuper au mois de mars 2026. Ensuite, nous avons aussi prévu d'auditionner les associations des anciens élèves. On ne l'a jamais fait, donc Alumni et aussi pour vérifier les systèmes d'orientation.

Et pour terminer, nous avons aussi prévu de passer un temps important sur le bilan de notre mandature, le bilan pour les auditions, et aussi peut-être pour les conseils, ou des conseils à donner pour les gens, pour les élus de la future mandature.

Pour terminer, puisque ce sera la dernière, et que l'on aimerait quand même que ce soit un peu convivial, nous allons sûrement visiter TV5 Monde, ou l'Institut français qui a, comme vous le savez, de nouveaux bâtiments. Voilà, pour moi, je vais appeler notre commission.

Madame Catya MARTIN, Présidente de la Commission de la Sécurité et des risques sanitaires

La session s'est très bien passée pour nous. Nous avons bien travaillé avec la commission. Merci à tous les membres. Nous avons travaillé en transversalité avec les Affaires Sociales, avec les lois, avec le Développement durable, donc c'est quelque chose que l'on va vraisemblablement continuer sur la prochaine session. Nous avons également en projet — mais nous en rediscuterons au sein de la commission d'intersession — de prolonger les sujets, notamment sur la cybercriminalité. Nous allons aussi prolonger quelque chose autour des océans et voir sur l'association SOS Otages. Nous sommes en train de regarder tout cela pour décider entre nous. Et surtout, sur cette dernière session, depuis un long moment maintenant, la commission travaille sur la confection d'un guide de l'élu en crise, pendant les périodes de crise. Notre souhait, en intercession, c'est de bien avancer dessus, de façon à pouvoir le présenter lors de la prochaine session, et que chacun reparte avec. Et que les nouveaux l'aient à leur arrivée.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du développement durable et du commerce extérieur

Merci, Madame la Présidente. Nous sommes très satisfaits de cette commission. Donc, nous allons travailler, approfondir la thématique de l'IA et du développement durable. Nous avons en quelque sorte ouvert la boîte lors de la table ronde et nous allons développer ce sujet. Nous avons déjà acté les nouvelles réunions le mercredi à 9h avec nos collègues du CESE pour échanger. Nous allons reprendre la formation des élus sur les aspects de développement durable. Nous n'avons pas fait de formation sur cette session ni sur la précédente, je crois, donc nous allons l'inclure sur la prochaine, donc il va falloir trouver un créneau comme d'habitude. L'audition de Laurent SAINT-MARTIN, qu'on avait prévue, n'a pu être réalisée. Il nous l'a confirmé, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il soit audité en tant qu'ex-ministre du commerce extérieur ou/et le nouveau ministre du Commerce extérieur sur l'évaluation des politiques et mécanismes d'aides à l'exportation des entreprises françaises.

Et enfin, nous espérons bien pouvoir remettre officiellement ce guide, donc au ministre, sur la conformité environnementale imputé aux entreprises françaises à l'international. C'est d'autres sujets qui seront alimentés au cours de nos réunions en intersession. Merci.

Monsieur Thierry MASSON, Président du groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci. Rapidement, nous aimerais bien faire un bilan du travail effectué. Comme vous le savez, nous avions beaucoup insisté au début du mandat sur la question des réponses aux révoltes et des réponses aux questions écrites. C'est un succès de notre mandat, je pense qu'il y a quand même une nette amélioration. Nous l'avons encore vu aujourd'hui, sur la qualité des réponses et sur le nombre. Donc je pense que c'est quelque chose dont nous devons nous féliciter.

Deuxièmement, nous voulions suggérer une audition du Haut commissaire à la stratégie et au plan qui est en train de consulter un peu tous les différents organes et institutions. Pour être sûrs que les

Français de l'Étranger soient bien pris en compte dans ce travail-là, dans la réforme de l'AEFE dont on a déjà parlé. Peut-être faire un point sur le stade et la réévaluation des instructions qui ont été données, dont nous avons parlé aujourd'hui. Et enfin, peut-être la charte des élus. Nous avions dit que c'était une charte censée aussi évoluer et avoir des retours. Peut-être que nous aurons assez de recul pour ensuite voir s'il y a des modifications et des améliorations qui peuvent encore être faites. Voilà, merci beaucoup.

Monsieur Baptiste HEINTZ, Président du groupe Écologie et solidarité

Merci, Madame la Présidente, merci à toutes et tous. Tout d'abord, je vais l'attraper une erreur. J'avais annoncé ça en aparté. J'ai été un peu perturbé sur le mot d'ouverture. J'avais oublié de saluer le Secrétaire général. Donc, je le salue encore une fois. Ça a été fait par Bruno. Et encore, merci au travail du Secrétaire général et de tous les agents, photographes, qui nous accompagnent, et celui des hôtesses qui nous accompagnent aussi un peu cette semaine. Je devance un peu l'intervention de Thierry, je pense que ce sera l'occasion de faire un peu le point des adoptions, des résolutions, de ce qu'il est advenu de tout ça. Mais aussi d'élargir, finalement, sur notre travail, sur la manière dont nous travaillons, pour une sorte de témoignage que l'on pourra transmettre à la prochaine mandature. Que ce soit la question réglementaire, peut-être pas quelque de très précis parce qu'il y aura des marges, mais d'avoir un bon retour d'expérience de cette articulation, commission, plénière, cet ensemble-là, une manière de voir ce qu'on peut améliorer simplement. Et je vais céder la parole à ma vice-présidente, qui a une proposition à vous faire.

Madame Gaëlle LECOMTE, Vice-Présidente du groupe Écologie et solidarité

Merci beaucoup. Effectivement, le groupe Écologie et Solidarité souhaite proposer, pour la dernière session qui d'ailleurs se tiendra la semaine du 8 mars, que nous sanctuarisions la création d'une délégation aux droits des femmes au sein de cette Assemblée. Comme vous le savez, toutes les assemblées, l'Assemblée nationale, le Sénat et aussi le CESE, ont en leur sein une délégation similaire, et nous pensons que le fait d'avoir justement des femmes et des hommes présents aux quatre coins du monde, pouvant bénéficier justement d'une bonne pratique qui se font dans différents pays, et que nous puissions avoir une mission de mise en veille, mais aussi de communication auprès de ces bonnes pratiques, notamment. Voilà, c'est une proposition que nous faisons, une délégation aux droits des femmes au sein de l'Assemblée des Français et de l'étranger. Merci.

Madame Nadya CHAYA, Présidente du groupe les Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Nous savons tous, au début de cette session, c'était un peu compliqué pour tout le monde. Je vais revenir rapidement sur la présentation des groupes au sein du Bureau pour les mandats particuliers ou quand on désigne quelqu'un en début de mandat. Mais cela dépend du règlement intérieur. Donc, nous ne savions pas vraiment, si on veut suivre le règlement intérieur, il faut laisser les choses passer comme on les a laissées et ce n'est pas normal qu'un groupe ne soit pas représenté. Et si quelqu'un qui a été désigné par un groupe, ce n'est pas normal qu'il continue sans reporter au groupe. Mais ça, en fin de compte, c'est un problème interne. Ce n'est pas à nous de trancher. Alors, il conviendrait peut-être de travailler sur la loi du règlement intérieur. Nous travaillons sur un règlement intérieur en début de mandat, mais qu'on puisse peut-être, au bout de trois ans, revoir un peu le fonctionnement. Et avoir un consensus de groupe sur les propositions que l'on peut ajouter pour vraiment continuer notre travail précisément et tranquillement. Parce que des fois, il y a des sujets qui nous ont usés, mais pour rien, on ne peut pas se mentir. C'était donc une des propositions à faire. Je voulais aussi souligner une chose qui m'a été remontée par les élus (**inaudible**

18:53 8è fichier). C'est que, pour les rapports, si les commissions lorsqu'elles utilisent des acronymes, qu'ils soient accompagnés des intitulés complets, parce que, si c'est plus lisible pour eux, c'est parfois compliqué pour ceux qui suivent en ligne.

Et pour terminer, je veux encore une fois remercier la direction des Français de l'Étranger, le secrétariat général et toutes les équipes, et le photographe, qui nous ont bien accompagnés. Et ça n'a pas toujours été facile pour eux, on le sait très bien. Merci beaucoup.

Madame Élise LÉGER, élue conseillère à la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Cette fois-ci, c'est en mon nom propre comme membre de la commission. Juste merci. Merci, Madame la Présidente. On sait que cela n'a pas été facile, et j'aimerais que tout le monde s'associe pour la remercier si vous partagez mon avis. Merci évidemment à notre secrétariat général, à toutes les personnes qui nous ont accompagnées pendant cette semaine. Mais, comme chacun sait, cela peut représenter peut-être beaucoup de pression, parfois inutile, beaucoup d'énergie dépensée. Donc voilà, je voulais juste faire un petit bravo et merci à cette présidente.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, élu conseiller groupe Solidaires et Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Concernant l'apport de notre groupe à la prochaine session, et, comme l'a précisé notre présidente au début de session, peut-être une boîte à outils à remettre à la prochaine mandature ferait peut-être consensus à tous les groupes. Peut-être sur une cote de revoyure sur un règlement intérieur, par exemple, mais peut-être leur laisser quelque chose comme un héritage de la pratique de l'AEFE. J'en profite pour remercier le secrétariat général.

Vous avez fait un travail exceptionnel pendant les assises, je tiens à le souligner. Et tout le monde qui a participé à l'assise, donc merci beaucoup.

Monsieur Olivier PITON, Président du groupe Union des Républicains, des centres et Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Nous avons commencé cette session en étant involontairement célèbres, puisque nous sommes passés à la télé. Certains d'entre nous, en particulier. Ce dont on se serait bien passé d'ailleurs. Mais, comme disait Henry Ford à l'époque : en bien ou en mal, l'essentiel c'est de faire parler de soi. Nous avons été servis. Un mot simplement pour remercier énormément le secrétariat général pour le travail extraordinaire qu'ils ont effectué, non seulement dans le cadre de l'AEFE, mais nous n'oublie pas les assises. C'est un travail extraordinaire qui a évidemment été fait à cette occasion. Je pense que, si ça a été un succès, et, pour nous c'est important que ces assises aient été un succès, c'est aussi à l'organisation absolument exceptionnelle, bien que très compliquée et complexe, c'est tout à fait compréhensible d'ailleurs, que cela a été fait et rendu possible. Un grand merci, un grand bravo. Et en l'occurrence, maintenant que l'on va tous retourner chez nous, nous allons avoir six mois pour tranquillement récupérer, sachant que dans six mois, il ne faut jamais oublier, comme on a déjà été célèbres une fois, il peut y avoir un second effet, et donc nous serons prévenus pour la prochaine fois. La caméra, l'horloge, bien en face. Il fallait attendre le vendredi après-midi ! Merci beaucoup.

Monsieur Avraham BENHAIM, élu conseiller groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Tout d'abord, vous dire des remerciements dans un premier temps, pour vous remercier, Madame la Présidente, parce que vous étiez seule pendant cette session, je vous l'ai dit en aparté, pour le courage que vous avez eu de mener, vous l'avez bien menée. Donc, pour ça, je vous remercie. Je remercie aussi

le secrétariat général et la dream team qui est là-bas. Je voudrais leur rendre un hommage et aux autres personnes, mais particulièrement cette fantastique dream team qui a eu une patience infinie avec nous. Donc, merci à vous, merci à toutes et tous.

Je voudrais juste revenir sur un petit point, la charte de l'élu. Je voulais vous remercier, Madame Pauline CARMONA pour cette charte. Elle marche très bien. Merci. À tel point que, même quand on n'est pas présent, on nous cite maintenant.

Ils ne cherchent pas à savoir où nous sommes, ils nous citent. Ils disent « Monsieur le conseiller consulaire, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le conseiller », et je dis « mais je n'étais pas là ». « Oui, mais on te cite partout ». Alors, je suis content. La seule chose, c'est qu'il y a un petit bémol : c'est d'essayer de revoir le placement des élus dans le protocole, parce qu'on m'a mis avec les photographes, donc j'aurais dû porter un appareil photo. C'est un point comme ça, mais c'est un aparté. Je voulais vous remercier tous, et je voulais remercier tous mes collègues, parce qu'on a passé vraiment une très belle session.

Une intervenante

Bonjour. Je voudrais revenir sur les assises. Évidemment, nous te remercions, Hélène. Nous remercions le secrétariat général, qui nous a soutenus pendant ces six mois, et surtout le groupe de travail. Il ne faut pas que j'en oublie, Chantal, Rémi. (Inaudible 26:07 8è fichier)(Applaudissements) Merci. Je voulais vraiment insister pour remercier les gens et puis moi-même ! (rires)

Monsieur Thierry CONSIGNY, élu conseiller à la Commission de la sécurité et des risques sanitaires

Simplement pour dire que cette législature vient à sa fin. (Inaudible 27:15 8è fichier) C'est carré. Ça paraissait un peu saugrenu pour moi. Nous sommes dans un carré, c'est beaucoup plus convivial, en fait. Et puis, je suis arrivé, et Madame GREGORI et Monsieur REYNES ont été deux vice-présidents et, cette fois-ci, ça s'est très bien passé. Bravo pour le boulot. Tu as passé beaucoup de temps au bureau de vote. Donc, merci à tout le monde. Et puis, encore une législature, ça sera la dernière pour moi, mais je l'espère qu'il y aura encore une session. Et je suis très heureux d'être avec vous. Merci.

Monsieur Olivier ANTOINE-REYNES, Secrétaire général de l'AFE

Merci, Madame la présidente, mesdames et messieurs les élus, chers tous. Cette session arrive à son terme, et il me revient de saluer toutes les personnes qui ont contribué à son succès. Tout d'abord, vous, chers élus. Pendant cette session, et pour certains, depuis plusieurs semaines, nous recevons une multitude de témoignages, de messages parfois simples, parfois très personnels, mais toujours sincères. Ces mots, ces attentions, ces signes de confiance et d'amitié ont profondément touché chacun d'entre nous. Je veux vous dire qu'aujourd'hui, combien ils comptent. Parce qu'ils rappellent que, derrière les statuts, les textes, les procédures, les débats parfois vifs, il y a d'abord et par-dessus tout des femmes et des hommes qui s'engagent, qui travaillent, qui croient encore à l'intérêt général et au service public. Dans les moments difficiles, vous les avez vus, vous étiez là à nos côtés, il y en a eu pas mal durant cette session. Les nombreux messages que nous avons reçus, nous ne les avons pas pris pour des marques de compassion, mais des preuves. Il y a en ce moment quelque chose qui ressemble à une émotion, mais ce n'est pas simplement un sentiment, c'est une certitude. Celle du devoir accompli et surtout reconnu. À toutes celles et ceux qui ont pris la peine d'écrire et de témoigner, des témoignages d'encouragement et de reconnaissance, merci.

Un énorme merci aussi pour les makrout et les yoyos, les baci di dama, le café, les chocolats, les noix et tous les biscuits dont nous allons nous régaler dans les semaines qui viennent ! Je voudrais aussi

remercier aussi les techniciens. Merci aux maîtres d'hôtel et à leur service irréprochable. Merci aux membres du services de sécurité pour leur présence à nos côtés. Merci à Stéphanie, aux hôtesses et aux hôtes qui l'accompagnaient. ... Décidément, il y a beaucoup de mercis. Je n'ai pas tout cité, il y en a beaucoup qui sont là aujourd'hui à nos côtés. Merci à l'équipe du CCM pour sa réactivité et sa disponibilité dès 6 heures du matin jusque parfois tard dans la nuit, Merci à Marc MARCILLAT, Marie-Laure Goimard, Alice Fradin et Pascal Tanti. Rien ne peut se faire sans vous.

Enfin, Merci à vous mes très chers collègues du secrétariat général, Merci à Mohamed, à Mathieu, à Xin, à Aymen et à Aurélie !Enfin, merci à vous, mes très chers collègues du secrétariat général. Merci à Mohamed, à Aymen, à Xin, à Mathieu et à Aurélie. Vous n'avez pas ménagé votre peine depuis la dernière session. A chaque fois, vous avez répondu présent, vous êtes formidables.

Merci aussi à vous, Madame la Directrice, chère Pauline. Merci François, monsieur le directeur adjoint, pour votre soutien, votre guidance et votre vision qui se sont traduits par la mise en adéquation - en régime de croisière - de moyens humains avec la mission qui nous a été confiée. Merci de votre confiance. Merci aussi à Cassandre, qui est toujours là, présente aujourd'hui pour nous soutenir. Merci, chers élus. Nous nous retrouvons en mars pour la clôture de cette mandature. D'ici là, le Secrétariat général reste à votre disposition pour répondre à vos questions. Il ne vous reste plus qu'à prendre la route alors bon vent, belle mer !

Merci

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général. Mesdames et messieurs les parlementaires, celles et ceux qui sont encore parmi nous, je les remercie particulièrement. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, chers amis. Avant toute chose, je vous rappelle que la prochaine session aura lieu du 2 au 6 mars, décidée en bureau il y a bien longtemps. La 43e session de notre Assemblée des Français de l'étranger. Une semaine dense, exigeante, parfois rude, mais profondément vivante. Je citerai, sachant que je ne peux être exhaustive, la clôture des Assises de la protection sociale, la table ronde sur l'IA, chapeautée par notre commission des DCE, le prix du développement durable, l'intervention de Madame MASSON-DELMOTTE, l'intervention inédite du premier président de la Cour des comptes, Pierre MOSCOVICI, les moments de qualité ont été nombreux. Notre assemblée n'est jamais aussi constructive que lorsqu'elle prend de la hauteur. Cette 43e session aura été, pour beaucoup d'entre nous, une leçon de travail, de courage et de résilience.

J'ai eu cette semaine l'honneur et la responsabilité de présider seule nos travaux. Ce n'était pas toujours facile, mais c'était nécessaire. Et je crois qu'ensemble, nous avons montré que l'institution tient lorsque chacun fait simplement sa part, honnêtement, sans détour. Présider, c'est veiller au cadre, au temps, à la parole levée. Présider seule, c'est parfois se heurter à l'incompréhension, à la rumeur, à ces petites cabales inutiles qui accompagnent toujours la lumière. Mais la vérité, elle, ne fait pas de bruit. Elle finit toujours par s'imposer, tranquille, patiente, inébranlable. Cette vérité, je la retrouve dans le travail honnête et fort qui a été mené ici, dans ces commissions où l'on débat, dans ces rapports écrits, dans ces propositions qui nourrissent l'action. Je veux remercier celles et ceux qui m'ont soutenue cette semaine, dans l'ombre comme dans la lumière. Merci pour vos mots, vos regards, votre loyauté, votre humanité, même et surtout sûrement lorsque vous avez signifié votre désaccord avec certaines postures stériles.

La parole se libère et j'en suis soulagée. Merci au Secrétaire général Olivier-Antoine pour ton engagement. À Aurélie, pour ta rigueur, cette semaine n'a pas été aisée. Mais malgré cela, vous vous

êtes adaptés, vous avez travaillé dur dans l'urgence, dans des conditions compliquées. Ce n'était pas idéal, mais vous l'avez fait. En plus, je vous ai imposé hier de nouvelles conditions de prise en compte, des votes avec des carrés VIP, des choses compliquées. Vous l'avez fait et je pense que cela a amélioré nos travaux et nos votes. Donc, merci vraiment beaucoup. Vous avez été à mes côtés et c'est extrêmement important. Pour cela, je vous dis tout simplement merci. Xin, Aymen, Mathieu, Mohamed, merci pour votre disponibilité, votre efficacité, vos sourires et votre bonne humeur.

Merci à Pauline CARMONA, aux équipes de la DFAE, à François PINGUILLY, pour votre écoute attentive, votre présence tout le temps.

Et bien évidemment, merci au cabinet de la nouvelle ministre, Éléonore CAROIT. Merci aussi aux équipes de la sécurité, aux hôtesses. Merci à Stéphanie, aux personnes, aux hommes et aux femmes, du son, des images et des photos. Et merci Nicollo, bien évidemment, qui capte nos débats, fixe la mémoire de notre avant. Grâce à vous, cette maison vit, se voit et s'entend. Cette semaine, nous avons tenu, nous avons travaillé, nous avons montré que l'AEFE est plus forte que le tumulte. Dans mon discours d'ouverture, je parlais des sacrifices que nous faisons tous, nos familles ou loin, nos enfants qui grandissent parfois un petit peu sans nous. Demain, je rentrerai pour ma famille. Mon fils, Oscar, fêtera ses 18 ans. Je pense à lui depuis le début de la semaine et aux valeurs de la République, si présentes déjà chez lui, pourtant, franco-néerlandais. C'est en pensant à lui, à nos enfants, à nos proches que je mesure le sens profond de l'engagement, du respect, du travail. Oui, bien évidemment, je suis un petit peu fatiguée. Mais c'est une belle fatigue, celle du devoir accompli, celle qui s'efface quand on sait pourquoi on s'est battus. Continuons ensemble à servir avec constance, sincérité et avec dignité. Je vous remercie et je vous dis en mars prochain, prenez soin de vous, vive les Français de l'étranger, vive l'AFE. Je vous remercie. La séance est levée. (Applaudissements)

La séance est levée à 18 heures 18.

NB : CE DOCUMENT A ETE REDIGE PAR LA SOCIETE CODEXA (WWW.CODEXA.FR)